This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 3082.3

Harvard College Library

FROM THE
J. HUNTINGTON WOLCOTT
FUND

GIVEN BY ROGER WOLCOTT [CLASS OF 1870] IN MEMORY OF HIS FATHER FOR THE "PURCHASE OF BOOKS OF PERMANENT VALUE, THE PREFERENCE TO BE GIVEN TO WORKS OF HISTORY, POLITICAL ECONOMY AND SOCIOLOGY"

LA CHAMPAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée à la Faculté des Lettres de Paris

PAR

ÉMILE CHANTRIOT

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT & Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

1905

Fr 3082.3

~~Fr 3082.3~~

Harvard College Library

FROM THE

J. HUNTINGTON WOLCOTT FUND

Established in 1861 by ROGER WOLCOTT (H. U. 1870), in memory of his father, for "the purchase of books of permanent value, the preference to be given to works of History, Political Economy, and Sociology," and increased in 1901 by a bequest in his will.

[redacted]

LA CHAMPAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

LA CHAMPAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée à la Faculté des Lettres de Paris

PAR

ÉMILE CHANTRIOT

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT & Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

Fr 3082.3
~~Fr 3082.3~~

HARVARD COLLEGE
JAN 4 1907
LIBRARY.
Wolcott fund

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
AUG 28 1973

PRÉFACE

L'étude des régions naturelles et des pays est à l'ordre du jour depuis déjà de longues années. Elle a été renouvelée par les progrès de la science géologique, qui a discerné et défini, dans leurs traits essentiels, ces compartiments de la terre française dont l'individualité se traduit par des dénominations géographiques qui ont persisté dans le langage populaire, ayant leur raison d'être dans le sol; elle a été surtout vivifiée par un mouvement régionaliste et décentralisateur dont l'intensité est indéniable.

Les archéologues et les historiens exhument avec ardeur les vestiges des civilisations primitives et du passé provincial; les sociologues étudient les traditions locales, les usages, les coutumes professionnelles, les patois, les particularités du costume, la littérature populaire, bref, toutes les survivances de la vie provinciale, que l'excès de centralisation et les exigences de la vie moderne ont contribué à affaiblir ou à effacer complètement; les artistes tentent de se renouveler en s'inspirant des traditions rajeunies de l'art local, tandis que les législateurs examinent la valeur pratique des cadres administratifs; les romanciers et les poètes, enfin, s'ingénient à ressusciter « l'âme » des différents pays, à chanter les sites et les beautés du sol natal, dont des *syndicats d'initiative* s'efforcent de faciliter l'accès aux chercheurs et aux simples touristes. De tous côtés, les travailleurs individuels, les sociétés savantes, les associations provinciales, les revues locales, les congrès même collaborent à reconstituer la physionomie de nos anciennes provinces et à ranimer l'esprit provincial,

en célébrant la possibilité et les avantages qu'il y aurait à briser les entraves de la centralisation et à développer des libertés locales seules capables de stimuler l'activité des foyers de la vie régionale et de l'initiative individuelle. Les mots nouveaux de « déconcentration » et de « provincisme » ont fait fortune.

Cependant, malgré ces tendances et ces efforts, manifestés par un mouvement régionaliste à la fois politique, social, sentimental et esthétique, il faut reconnaître que l'enquête scientifique appliquée aux grandes régions naturelles de la France, et dont le programme a été depuis longtemps esquissé (1), est loin d'être avancée.

Les géographes sont en mesure de prêter un utile concours à l'enquête sur le régionalisme, en essayant de dégager, par une méthode scientifique, la signification et la raison d'être des différentes régions et pays, et d'évaluer, par suite, leurs chances de durée.

Or, si les travaux particuliers se rapportant à tel ou tel pays, les monographies locales très spéciales, soit géologiques, soit historiques, sont très nombreux, nous constatons que les études générales, d'un caractère proprement géographique, embrassant dans une synthèse plus ample un pays tout entier ou de grandes régions naturelles, sont plutôt rares (2).

C'est pourquoi nous avons pensé qu'un essai de géographie régionale, consacré à la Champagne, ne serait pas une contribution inutile apportée à l'étude encore très incomplète de notre pays. A ce titre, notre étude de la région champenoise vient se juxtaposer à celle du plateau lorrain, par notre maître, M. Bertrand Auerbach (3).

---

1. *Instructions générales pour une description scientifique de la France*, 1900; X. Charmes, Le Comité des travaux historiques et scientifiques (*Collect. des Doc. inéd.*, t. III, p. 499). Cf. Henri Berr, La Synthèse des études relatives aux régions de la France (*Revue de synthèse historique*, avril 1902, p. 165 sqq.).

2. Cf. la bibliographie critique de la plupart de ces travaux, par M. Auerbach, Ueber Französische Länderkunde (*Geogr. Zeitschr.*, 8. *Jahrg.*, 1899, *Heft* 10-11). Nous signalerons l'apparition récente d'une importante étude de synthèse géographique sur la *Picardie et les régions voisines* : Artois, Cambrésis, Vermandois, par M. Albert Demangeon, in-8°, Paris, 1905.

3. Bertrand Auerbach, *Le Plateau lorrain*, in-12, Berger-Levrault et Cie, 1898.

Parmi les anciennes provinces dont le nom et, dans une certaine mesure, la personnalité ont survécu aux vicissitudes des remaniements territoriaux, la Champagne se distingue entre toutes : tandis que la plupart d'entre elles conservent des dénominations d'origine ethnique, comme la Bretagne, l'Auvergne, la Bourgogne, la Normandie, la Touraine, la Gascogne, ou d'origine administrative, comme la Provence, la Franche-Comté, l'Orléanais, etc., la Champagne porte un nom ayant une signification géographique (*Campania*), dont nous avons déterminé la valeur et défini l'extension. La dénomination de Champagne est assez commune en France, mais, nulle part ailleurs que dans l'ancienne province, dont le nom a persisté, cette dénomination ne s'applique à la fois à une étendue de territoire aussi considérable et à un ensemble de particularités physiques aussi nettement caractérisées.

Dans quelles limites l'ancienne Champagne correspond-elle à une région naturelle homogène, c'est-à-dire groupant des pays présentant des ressemblances, des affinités, en ce qui concerne la nature et la configuration du sol, les conditions générales du climat et de l'hydrologie, les productions naturelles, le mode de groupement de la population et les formes de l'habitat? Y a-t-il une Champagne qui, par son développement en étendue, ses particularités physiques et morales, correspond bien à une individualité régionale? Tels sont les problèmes dont nous nous proposons de rechercher la solution.

Nous avons insisté sur l'étude géologique de la contrée, parce que, de tous les traits par lesquels se manifeste le caractère d'un pays relativement restreint, ceux qui dérivent de la nature du sol nous semblent les plus importants. Nous avons donc emprunté à la géologie les limites de notre champ d'observations, que nous avons délibérément circonscrit aux contours mêmes de la formation crétacée dans la partie orientale du bassin parisien. La géologie nous a expliqué le dessin des principales lignes et le modelé du relief, la contexture du réseau hydrographique et les

particularités hydrologiques de la contrée, la distribution des végétaux spontanés et des cultures, les formes spéciales de l'habitat, en un mot, l'aspect des divers paysages. Nous n'avons pas hésité, pour rendre raison de certaines anomalies, à remonter des faits actuels aux faits anciens qui, élargissant les vues, fournissent les explications profondes et vraiment rationnelles.

Mais les seules considérations empruntées à la géographie physique, si essentielles qu'elles soient, sont insuffisantes pour traduire la physionomie complète d'une contrée, car l'influence du milieu physique ne s'exerce qu'en collaboration avec d'autres influences, historiques et sociales, dont il faut tenir compte. C'est pourquoi nous n'avons pas négligé d'interpréter les données de l'histoire et les faits de l'ordre économique, qui, dans plus d'un cas, font ressortir l'action de l'homme sur le sol, les adaptations et les transformations résultant du travail humain. Il nous a paru indispensable d'introduire parfois et de fondre l'élément historique dans la trame de l'analyse géographique et des descriptions : chaque fois, par exemple, que la simple vue d'un paysage évoquait invinciblement les perspectives historiques intimement liées à lui, ou que la constatation de certaines particularités géographiques correspondait à des catégories de faits et d'événements ressortissant au domaine de l'histoire et s'enchaînant pour ainsi dire mutuellement. Tout en éliminant de parti pris une foule de détails qui foisonnent dans les géographies départementales, les monographies locales ou les descriptions de touristes, et auxquels nous renvoyons le lecteur, nous avons fait notre profit de toute indication ayant une valeur réellement explicative, en nous efforçant de garder la juste mesure.

C'est ainsi que nous n'avons pas jugé superflu d'esquisser la physionomie et le rôle historiques des grands centres urbains tels que Troyes et Reims ; en élargissant le cercle de nos observations, il nous a été possible de dégager les conditions géographiques de certains faits sociaux et d'esquisser, à la lumière de l'histoire,

quelques-uns des traits les plus saillants de l'ethnologie et de la psychologie des populations champenoises.

Nous nous sommes efforcé de combiner, dans notre description, les méthodes analytique et synthétique, avec la préoccupation, non de collectionner des faits, mais de saisir des rapports et d'en tirer des conclusions. Ce n'est pas assez, pour faire connaître une région, d'en décrire successivement le relief, le climat, l'hydrographie, les productions, etc. Tous ces facteurs, qui contribuent, dans des proportions variables, à lui imprimer sa physionomie, réagissent les uns sur les autres, s'atténuent ou s'exagèrent dans le détail, s'opposent ou combinent leurs influences. C'est pourquoi, après avoir défini les caractères originaux de la Champagne, ses rapports d'affinités et de contrastes avec les régions voisines, nous avons isolé l'une de l'autre, pour les étudier séparément, chacune des unités géographiques entre lesquelles se partage naturellement l'ensemble de la contrée, en montrant les liens divers qui les rapprochent et les groupent, pour former par leur assemblage la grande région qu'est la Champagne.

Nous avons prêté une attention toute spéciale à la nomenclature populaire, à ces désignations traditionnelles de pays qui constituent le vocabulaire géographique de la région : leur variété traduit la diversité même des aspects et des aptitudes du sol, et elles correspondent presque toujours à des conditions et des formes spéciales de l'habitat. Nous avons dû préciser la signification géographique des différents noms de pays champenois légués par la tradition, indiquer les limites nécessairement un peu flottantes des territoires auxquels ils s'appliquent. Après avoir confronté les divisions historiques et naturelles du sol, dressé en quelque sorte l'état civil des pays champenois, nous avons cru devoir simplifier quelque peu la nomenclature géographique de la région, en rejetant, malgré leur vénérable antiquité, des dénominations surannées qui ne se sont pas maintenues dans le vocabulaire populaire, et dont la survivance ne nous semblait pas justifiée.

Les difficultés auxquelles se sont heurtées nos investigations portant sur une région nettement circonscrite par la nature, mais relativement restreinte et sans concordance pour l'étendue avec les limites administratives actuelles, ne tiennent pas tant à l'extrême dissémination des éléments d'information, la plupart enfouis dans une multitude de travaux sans relation apparente avec la science géographique, qu'à l'insuffisance ou à l'absence complète de plus d'un renseignement indispensable. De plus, les statistiques topographiques, forestières, agricoles, démographiques, etc., auxquelles nous avons dû recourir, sont d'un maniement délicat, les documents émanant des divers services publics étant groupés sans rapport avec les divisions naturelles du sol. C'est pourquoi nous avons été obligé de substituer, dans plus d'un cas, à leurs données reposant sur des bases artificielles nos propres calculs portant sur l'unité communale.

Au surplus, notre documentation n'est pas seulement livresque; elle émane en grande partie d'une enquête personnelle complémentaire, poursuivie au cours de fréquentes tournées sur le terrain étudié. Nous avons parcouru la Champagne dans tous les sens, la carte géologique à la main, pour contrôler les renseignements puisés dans les livres, recueillir à leur source les renseignements qui comblaient les lacunes de notre documentation, nous pénétrer des impressions que seule la vue d'un pays peut suggérer, impressions qui se sont fondues dans la vision de nos souvenirs d'enfance.

En publiant cette étude, qui a absorbé, pendant de longues années, les rares loisirs que nous laissaient nos occupations professionnelles, nous avons à cœur d'exprimer ici notre profonde gratitude aux maitres éminents qui ont inspiré nos premières recherches et nous ont fourni l'aide précieuse de leurs conseils et de leurs encouragements : à MM. Paul Vidal de la Blache et Marcel Dubois, à M. Bertrand Auerbach, qui fut notre professeur à l'Université de Nancy.

Nous devons une reconnaissance toute particulière à la Société

académique de l'Aube, qui a contribué à la publication de ce livre et nous a en même temps honoré de sa plus haute récompense, en nous attribuant le montant du prix triennal Étienne-George.

Nous remercions enfin, cordialement, les amis photographes amateurs qui nous ont prêté le concours de leur talent, pour illustrer et égayer un peu nos pages descriptives.

Nancy, 1er octobre 1904.

Émile CHANTRIOT.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

LIVRE I

DÉFINITION DE LA CHAMPAGNE

Pages.

CHAPITRE I. — Les Champagnes 1

Acception vulgaire du mot Champagne, 1. — Champagne tourangelle, berrichonne, des Charentes, mancelle, d'Alençon, 2-3. — Campagnes de Caen et de Neubourg. Étymologie et sens géographique du mot Champagne : Campania, 3. — Les Campaniæ : remensis, catalauninsis, arciacinsis, mauriacensis, 4.

CHAPITRE II. — Individualité géographique de la Champagne 6

La Champagne crayeuse ou sèche : contraste avec les contrées voisines, 6. — La Champagne infracrétacée ou Champagne Humide, 7. — Rapports de ressemblances entre ces deux Champagnes. Principaux traits caractérisant l'individualité géographique de la région champenoise, 8. — Individualité politique : physionomie et divisions historiques de la Champagne, 10.

CHAPITRE III. — Vue générale du sol champenois. 17

Configuration générale, disposition des assises du sol, type de structure, 17. — Principales lignes du relief ; nature des roches constituant le sol de la Champagne, 18. — Rôle des accidents tectoniques et de l'érosion dans la genèse du relief, 19. — Ce qu'il faut penser des crêtes signalées à l'intérieur et sur le pourtour des auréoles crétacées, 21. — Crête de l'Argonne, crête dite du grès vert, talus de la forêt d'Othe, 25. — Monts de Champagne, 29. — Falaise de Champagne-Brie, 30.

LIVRE II

LES PAYS CHAMPENOIS

CHAPITRE I. — Divisions naturelles de la Champagne 33

Esquisse d'une division de la région par Guettard, 34. — La zone du terrain de craie : pays d'Othe, Champagne Pouilleuse, bassin de Reims, pays au nord de la rivière d'Aisne, 35. — Auréole infracrétacée : Champagne Humide, Der, Perthois, Argonne et Ardennes, 36. — Falaise de Champagne-Brie : Montois, Vignoble et Montagne de Reims, 37. — Bocage champenois, Vallage d'Aisne, Pied-des-Monts, Vallage sur les confins du Barrois, 38.

Pages.

CHAPITRE II. — La zone infracrétacée 40

Individualité, limites et subdivisions, 40.

1° *La Champagne Humide :* modelé topographique et faciès géologique, 42. — Contexture du réseau hydrographique, 45. — Mode de circulation des eaux; types de cours d'eau torrentiels : Voire, Barse, Armance, 47. — Forêts : aperçu historique sur les défrichements et le peuplement par la colonisation monastique et féodale, 48. — Le Der, 50 — Aptitudes agricoles du sol, 51. — Extension des prairies naturelles. Élevage du cheval, 54. — Mode de groupement de la population et formes particulières de l'habitat rural. Exploitation des matériaux du sous-sol et industries dérivées, 58. — Principaux centres de population, 59.

2° *Le Pays du fer : Vallage,* 60. — Distribution des masses minérales sur les confins de la Champagne et du Barrois. Formes spéciales de la topographie : Vallage. Extension du domaine forestier : massifs du Val, du Val-Tiermont, de Trois-Fontaines, 61. — Carrières de pierre et mines de fer, 63. — Groupement des centres métallurgiques dans les vallées de la Voire, de la Blaise et de la Marne. Saint-Dizier, 65. — Historique de la métallurgie champenoise, sa situation actuelle, 66.

3° *Le Perthois,* 67. — Convergence des cours d'eau dans le bassin du Perthois Évolution du réseau hydrographique. Plaines de la Marne et de l'Ornain : leur importance comme voies de transit, 69. — Particularités de l'économie rurale dans le Perthois, 70. — Peuplement ancien et principaux centres de population. Vitry-le-François, 71.

4° *Argonne et Ardennes,* 72. — Faciès spécial de la formation crétacée au nord du Perthois. Apparition de la dénomination d'Argonne. Le bassin ou trouée de Triaucourt, 74. — Le massif de gaize de l'Argonne : ses limites, 75. — Formes originales du relief argonnien, 76. — Ce qu'il faut entendre par les défilés de l'Argonne, 79. — Particularités de l'hydrologie et aspect de la végétation, 80. — La forêt d'Argonne : colonisation monastique, 81. — Déchéance des anciennes industries locales, 83 — Dépeuplement de la contrée, émigration temporaire de la population, 84. — Principales agglomérations, 85. — Rôle historique de l'Argonne, 87. — La trouée de l'Aire à Grandpré. Modifications dans l'aspect topographique du pays au nord de l'Aire : dénominations de Vallage et d'Ardennes, 88. — Les défilés de la Croix-aux-Bois et du Chesne-Populeux ; le canal des Ardennes, 91. — Mouvements et mode de groupement de la population, 92.

CHAPITRE III. — Vallage d'Aisne et Pied-des-Monts. 95

Configuration du Vallage d'Aisne. Richesse agricole, 95. — Voies de transport desservant la contrée, 97. — La rivière d'Aisne, 98. — Sainte-Menehould et Vouziers, 99. — Les monts de Champagne et le Pied-des-Monts, 100. — La vallée de Bourcq, 102.

CHAPITRE IV. — Le terrain de craie 103

Développement des affleurements de la craie blanche ; divisions, 103.

1° *Le Pays d'Othe :* son individualité ; la forêt d'Othe, 104. — Hydrologie de la contrée : la Vanne et ses sources, 108. — Les vergers d'arbres à cidre ; le pays au nord de la Vanne ; le Sénonais, 110. — Groupement de la population, 111. — Les centres industriels de la Haute-Vanne, 112. — Vallée d'Yonne ; Sens et Joigny, 113. — Transition entre la forêt d'Othe et la Champagne Pouilleuse, 115.

2° *La Champagne Pouilleuse :* limites, description générale, 116. — Signification de l'épithète Pouilleuse, 118. — Modelé topographique des plaines crayeuses, 120. — Aridité du terrain de craie : rareté des sources et des cours d'eau, mode d'alimentation et régime, 123 — Aptitudes agricoles des sols crayeux : landes ou savarts, camps de Châlons et de Mailly, 125. — La vaine pâture : le mouton champenois, 127. — Plantations de résineux, 128. — Progrès réalisés dans l'exploitation du sol, 129. — Particularités de l'éco-

Pages.

nomie rurale : extrême concentration de la population, formes de l'habitat, morcellement de la propriété, mode d'exploitation du sol, 130. — Disparition des petites industries rurales, 137. — Faible densité de la population, 138. — La vallée de la Suippe et ses centres industriels, 139. — Le val de Marne et Châlons, 140. — La vallée d'Aube, 141. — Le val de Seine : la ville de Troyes, 141.

3° *Le bassin de Reims*. Définition : Montagne de Reims, coteaux de Moronvilliers, Berru et Brimont, 145. — La banlieue agricole de Reims, 148. — Développement de la ville de Reims, 149.

CHAPITRE V. — La Champagne septentrionale : pays au nord de l'Aisne. 153

La vallée d'Aisne ou Axone : sa fertilité et ses centres de population, 153. — Rethel, 154. — Physionomie du pays au nord de la rivière d'Aisne : faciès spécial de la formation crétacée, 155. — Limite septentrionale de la Champagne : la chaîne des crêtes, la Thiérache, 158. — Valeur géographique des dénominations de Rethélois, Porcien, Quatre-Vallées, Vallage, Terres de Picardie, 159.

CHAPITRE VI. — La falaise de Champagne-Brie : Montois, Vignoble, Montagne de Reims. 162

Définition et divisions de la falaise tertiaire, 162. — Le Montois : configuration et structure, 163. — Montereau et Provins, 168. — Distribution des eaux entre les plateaux de la Brie et les plaines champenoises, 169. — Les coteaux du Vignoble et la Montagne de Reims, 172. — Conditions géographiques du Vignoble champenois : ses divisions, 177. — Production et commerce du vin de Champagne, 180. — Richesse, forte densité et accroissement de la population, 181 — Épernay métropole du Vignoble, 182.

LIVRE III

CHAPITRE I. — Le climat champenois. 183

Caractère général, 183. — Vents dominants, 184. — Répartition des pluies, 186. — Leur distribution entre les saisons et les mois, 188. — Coefficient pluviométrique, 191. — Orages, 193. — État hygrométrique, nébulosité, 194. — Moyenne annuelle de la température et extrêmes absolus, 195 — Moyennes saisonnières et mensuelles, 196. — Jours de gelée et chutes de neige, 197. — Phénomènes caractéristiques de la végétation et de la vie animale, 198. — Comparaison entre les différents pays de la Champagne au point de vue climatérique, 199.

CHAPITRE II. — Hydrographie 205

Caractère général de l'hydrologie champenoise : rareté des sources abondantes, 205. — Groupement des principaux niveaux d'eau, 206. — Hydrologie spéciale du terrain de craie dans la Champagne Pouilleuse et la région de la Vanne. Problèmes qu'elle soulève, 208. — Évolution du réseau hydrographique en Champagne, 213. — Forme des thalwegs, 215. — Distribution et mode de circulation des eaux courantes. Influence exercée sur les grands cours d'eau par leur traversée de la formation crétacée champenoise : l'Yonne, 219. — La Seine, 222. — L'Aube, 223. — La Marne, 224. — L'Aisne, 226. — Les voies navigables. Vallées tourbeuses, 227.

CHAPITRE III. — La flore champenoise. 228

Dans quelles limites elle est originale, 228. — Zones florales correspondant à

Pages.

chacune des grandes masses minérales, dans la Champagne Humide, 229. — L'Argonne, 230 — La Champagne Pouilleuse, 231. — La forêt d'Othe, 232. — Le long de la falaise tertiaire, 233. — Groupement des espèces méridionales et septentrionales, 234. — Vestiges des anciennes flores et rapports avec la flore actuelle, 235.

CHAPITRE IV. — La population 237

Densité : principales aires de peuplement, 237. — Influence exercée par la nature du sol sur la répartition de la population, 239. — Population urbaine et rurale, 241. — Localisation et importance relative des centres urbains, 242. — Population agricole et industrielle, 243. — Mode de groupement : population éparse et population agglomérée, 244. — Influences de la nature du sol, des conditions d'installation des populations primitives, du régime de la propriété, 246. — Formes caractéristiques de l'habitat rural, 249. — Mouvements de la population depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, 250. — Natalité, mortalité, nuptialité à diverses époques, 251. — Les phénomènes démographiques considérés dans la population urbaine et rurale, 255. — Dépopulation progressive des campagnes et accroissement correspondant des centres manufacturiers, 256. — Déchéance des petites villes. Proportion de l'émigration et de l'immigration, 257. — Déplacements temporaires de la population, 260. — Principaux caractères anthropologiques des populations champenoises, 260. — Leur origine ethnique, 261. — Éléments d'information fournis par les vestiges des civilisations primitives et par la toponymie. Absence, en Champagne, d'un type ethnique homogène, 265.

CHAPITRE V. — Divisions historiques et naturelles du sol 270

Divisions de la Campania primitive : civitates et diocèses, 271. — Ducatus et Regnum Campaniæ, 272. — Comté, Gouvernement et Généralité de Champagne, 273. — Les huit divisions traditionnelles de la Champagne, 275. — Origine des noms de pays champenois, 276. — Dans quelle mesure on peut identifier les pagi avec les pays : survivance des uns, disparition des autres, 277. — Pays ne dérivant pas de pagi, 279. — A quoi peut se réduire la nomenclature des pays champenois, 281. — Départements et arrondissements, 283.

CONCLUSION

Physionomie générale et personnalité de la région champenoise, 287. — Caractères distinctifs des populations, 290. — Transformations et adaptations opérées par le travail de l'homme, 292. — Persistance des traits essentiels de la vie économique, 294. — Effacement de certaines particularités locales. Survivances dues à l'action permanente du milieu géographique. Comment la dénomination de Champagne exprime un genre de vie lié à une contrée bien déterminée. Dans quelle mesure la région champenoise pourrait servir de base à un rajeunissement des cadres administratifs, 295.

APPENDICE

Tableau A. — Hauteur annuelle des pluies; moyennes 303
Tableau B. — Répartition des pluies suivant la saison. 306
Tableau C. — Mortalité et natalité dans les départements de la région champenoise au cours du XIXe siècle 306
Tableau D. — Nuptialité et nombre d'enfants par famille dans les départements champenois et circonvoisins. 307

Pages.

TABLEAU E. — Excédent des décès sur les naissances dans les arrondissements champenois. Natalité et mortalité dans les arrondissements du département de la Marne. Comparaison entre la population urbaine et la population rurale 308

TABLEAU F. — Natalité et mortalité dans les cantons du département de la Marne 309

TABLEAU G. — Natalité et mortalité dans les principaux centres urbains de la Champagne 310

TABLEAU H. — Exemptés du service militaire pour défaut de taille, faiblesse de constitution, infirmités. Conscrits ayant une taille supérieure à 1m,72 dans les départements champenois et circonvoisins. Proportion des exemptés pour défaut de taille dans les cantons du département de la Marne. . . . 310

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES

Pages.

I. — 1° Voies romaines à travers la Champagne 13
2° Croisement des voies modernes de transport dans la région champenoise 13
II. — Coupe géologique à travers la Champagne entre l'Argonne et la Brie 17
III. — Coupe géologique de la falaise de Champagne-Brie à la hauteur de Sézanne. 31
IV. — Graphiques des niveaux de la Voire à Rosnay et de la Barse à la Guillotière 47
V. — Mode de groupement de la population dans la Champagne Humide (environs de Chaource, Aube) [carte]. 55
VI. — Coupe géologique à travers la formation infracrétacée entre la forêt de Trois-Fontaines et la Champagne Pouilleuse. 60
VII. — Débit de la source de Cérilly. 109
VIII. — Mode de groupement de la population dans la forêt d'Othe (carte). 111
IX. — Types d'assemblage des habitations dans deux villages de la Champagne Pouilleuse (cartes). 131
X. — Type de construction rurale (grande exploitation) dans la Champagne Pouilleuse. 136
XI. — Répartition des cultures sur le territoire d'un village de la Champagne Pouilleuse et dans une exploitation rurale 136
XII. — Coupe géologique du bassin de Reims 146
XIII. — Hauteur mensuelle des pluies et nébulosité mensuelle 194
XIV. — Physionomie thermique mensuelle à Reims; température minima mensuelle à Paris et à Sommesous 196
XV. — Hauteur des pluies et niveaux correspondants de la rivière d'Aisne à Vouziers. 216
XVI. — Bassin de l'Yonne et niveaux de la rivière à Sens 218
XVII. — Bassin de la haute Seine et niveaux de la rivière à Bray et à Montereau 220
XVIII. — Bassin de la haute et moyenne Marne et niveaux de la rivière à Saint-Dizier, La Chaussée, Damery 224
XIX. — Bassin supérieur et moyen de l'Aisne et niveaux de la rivière à Sainte-Menehould, Rethel et Pontavert. 226
XX. — Natalité et mortalité dans les départements de l'Aube et de la Marne. 252
XXI. — Accroissement proportionnel des principaux centres de population. 256

CARTES

Carte géologique, tectonique et hydrologique 17
Répartition des pluies 187
Carte hydrologique de la forêt d'Othe. 210
Densité de la population 238
Rapport de la population agglomérée à la population totale, par cantons. . . 244
Comté de Champagne 272
Gouvernement de Champagne et généralité de Châlons 274
Diocèses et *pagi* de Champagne. 278

GRAVURES

Pages.
1. La côte de Montgueux, près Troyes (Aube) 26
2. Falaise de craie sur la rive droite de la Voire 28
3. Les monts de Champagne sur la rive gauche de la Bionne 29
4. La rivière d'Aube entre Brienne-la-Vieille et Basse-Fontaine, lieudit Ponteau (Aube) 45
5. Construction rurale du type ancien à Montfey (Aube) 55
6. Construction rurale du type ancien à Ervy (Aube) 56
7. Exploitation rurale du type moderne à Monthiérault, près d'Ervy (Aube) . 57
8. Le val de Biesme et le village du Claon (Argonne) 77
9. Vauquois : un village de l'Argonne sur une butte de gaize 80
10. Un brioleur de l'Argonne 82
11. Type d'habitation rurale dans l'Argonne 86
12. Village dans un ravin : Longwé (Ardennes) 92
13. Exploitation agricole à Longwé (Ardennes) 93
14. La rivière d'Aisne près de Laneuville-au-Pont (Marne) 98
15. Les monts Saint-Antoine, types de coteaux de la craie blanche 101
16. Une charbonnière dans la forêt d'Othe 107
17. Type de campagne cultivée sur les hautes plaines du terrain de craie . . 115
18. Sentier sur les plateaux de la Champagne Pouilleuse 126
19. Moutons en pâture le long d'une route 127
20. Chaumière champenoise du type ancien 132
21. Ferme champenoise : habitation et dépendances 133
22. Char de moisson à deux roues 134
23. Une rue d'un village champenois, à Bétheny (Marne) 135
24. Meules de paille aux alentours d'un village 136
25. La plaine cultivée au nord de Reims 148
26. Un ravin du Montois : vallon de la Noxe, au-dessus de Villenauxe (Aube) . 165
27. Une crayère de la montagne de Reims 173
28. Carrières de Rilly 174
29. Les faux de Verzy (montagne de Reims) 175
30. Le vallon de Montigny, en aval de Jonchery-sur-Vesle 176
31. Un vignoble de la montagne de Reims, à Mailly 178

FIGURES DIVERSES

Production minière et métallurgique dans la Haute-Marne 65
La Somme, type de rivière tranquille de la Champagne Pouilleuse 124
Élevage du mouton dans le département de la Marne 128
Commerce des vins de Champagne 180
Rose des vents à Reims 185
Cours de la Seine entre Troyes et Marcilly 216
Proportion pour cent de la population agricole et industrielle par arrondissements 244
Mouvement de la population dans la région champenoise entre les années 1851 et 1901 250
Répartition par cantons de la taille dans le département de la Marne 262

BIBLIOGRAPHIE

DES

PRINCIPAUX TRAVAUX CONCERNANT LA RÉGION CHAMPENOISE [1]

I. — Ouvrages généraux.

Mémoires concernant la Champagne, dressés par M. Larcher, intendant de la province, par ordre de Mgr le duc de Bourgogne (manuscrit en double à la bibliothèque de Châlons, n° 122 fonds de la ville, n° 61 fonds Garinet).

Baugier, *Mémoires historiques de la province de Champagne*, 2 vol. in-12, Châlons, 1721.

Th. Boutiot, *De la Champagne*. Observations géographiques sur cette province. Brochure in-8°, Arcis-sur-Aube, 1862.

Belgrand, *La Seine*, Études hydrologiques, in-4°, Paris, 1872. Atlas.

Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*. 20e série, ch. VIII à XV, XXII à XXIV. In-12, Paris, 1899. — 21e série, *La Haute-Champagne*. In-12, Paris, 1900.

II. — Étude du sol.

Guettard (Jean-Étienne), Mémoire où l'on examine en général le terrain, les pierres et les différents fossiles de la Champagne..., avec une carte minéralogique (*Mémoires de l'Académie des sciences*. Année 1754, p. 435).

De Lapparent, *Description géologique du bassin parisien*. In-18, Paris, sans date. — *Leçons de géographie physique*. Gr. in-8°, Paris, 1896, *passim*.

Commandant Barré, *La France du Nord-Est*. In-8°, Nancy, 1899.

G. F. Dollfus, Relations entre la structure géologique du bassin parisien et son hydrographie (*Annales de géographie*, t. IX, 1900).

Sauvage et Buvignier, *Statistique géologique... du département des Ardennes*. In-8°, Paris, 1841.

---

1. La présente bibliographie ne comprend point l'énumération complète de tous les travaux très disparates et d'importance inégale que nous avons consultés, en particulier les géographies départementales, les monographies et statistiques cantonales, divers articles de revues, etc., cités au cours de notre étude. Elle comporte seulement la nomenclature méthodique des divers documents et livres essentiels qui permettront au lecteur de suivre en les contrôlant nos recherches sur la région champenoise, et de se procurer un supplément d'observations.

Buvignier, *Statistique géologique... du département de la Meuse*. In-8°, Paris, 1852.

Collet, Recherches géologiques sur l'arrondissement de Sainte-Menehould (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LXIX, 1880-1881).

Royer et Barotte, Notice explicative de la carte géologique du département de la Haute-Marne (1/80 000e. Paris, 1859-1863). In-8°, Paris, 1865.

Leymerie, *Statistique géologique du département de l'Aube*. In-8°, Troyes, 1864.

Leymerie et Raulin, *Statistique géologique du département de l'Yonne*. In-8°, Auxerre, 1858.

Ébray, Stratigraphie de l'étage albien dans les départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Ardennes (*Bullet. de la Soc. de géologie*, t. XX, p. 209, 1863).

Ch. Barrois, Sur le gault et les couches entre lesquelles il est compris dans le bassin de Paris (*Annales de la Soc. de géologie du Nord*, t. II, 1874, p. 1-61).

Péron, Notes pour servir à l'histoire du terrain de craie dans le sud-est du bassin parisien (*Bullet. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, t. XLI, 1887, p. 145).

A. de Grossouvre, Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France : *Recherches sur la craie supérieure*, t. I, in-8°, Paris, 1901, chap. II et III.

III. — Climat et hydrographie.

Bulletins annuels des Commissions météorologiques départementales de la Meuse, de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne et des Ardennes.

Collection des résumés d'observations centralisées par le service hydrométrique du bassin de la Seine. Brochure in-8° avec atlas (annuel).

Lemoine et de Préaudeau, *Manuel hydrologique du bassin de la Seine*. In-8°, Paris, 1884.

Angot, Régime des pluies de l'Europe occidentale (*Annales du Bureau central météorologique*, 1895, t. I, Mémoires).

J. Laurent, Études climatologiques sur le département de la Marne. Répartition des pluies (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. 103).

V. Raulin, Observations pluviométriques faites en France (périodes 1871-1880, 1881-1890, 1817-1890) [*Bullet. de la Soc. philomat. de Verdun*, t. XIII, 1893 ; XIV, 1896].

François et Chalette, Tableaux publiés dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne* (années 1826 1830, 1841-1842).

Perron et Fournié, articles publiés dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François* (t. I, 1867, et IX, 1878).

Lemoine, État actuel de nos connaissances sur l'hydrométrie du bassin de la Seine (*Annales de géographie*, 15 oct. 1892, p. 27).

Bresse, Étude sur la statistique des jaugeages effectués dans le bassin de la Seine (*Annales des ponts et chaussées*, 1897, 3e trim., p. 10-22).

Ministère des travaux publics. École nationale des ponts et chaussées ; service des cartes et plans : *Atlas des voies navigables de la France*. 2e série. 6e fasc. *Navigation de la Seine en amont de Paris et de l'Yonne entre Auxerre et Montereau*. Gr. in-8°, Imprimerie nationale, 1903, 22 pages, 34 planches.

IV. — Flore.

Remy, *Flore de la Champagne*, description succincte de toutes les plantes... des départements de la Marne, des Ardennes et de la Haute-Marne. In-12, Reims, 1858.

Moreau, Carte botanique de l'Yonne (*Bullet. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, t. XXVII, 1873).

E. Ravin, *Flore de l'Yonne* (2e édit. in-8°, Auxerre, 1886, et *Bullet. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, année 1899. 2e sem., p. 59).

Études sur la flore de l'Aube publiées par Ant. Le Grand, Briard et Hariot dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, années 1859, 1880, 1881, 1902.

P. Hariot, La flore de l'Aube (*Annales de la Soc. horticole, vigneronne et forestière de l'Aube*, 1877, et *Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1896).

Fliche, *Études sur les flores de l'Aube et de l'Yonne*. In-8°, Troyes, 1894.

L. Aubriot et A. Daguin, Flore de la Haute-Marne (*Mém. de la Soc. des lettres de Saint-Dizier*, t. III, 1883).

Notes publiées dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de la Haute-Marne* (1re année, 1904-1905).

Ch. Richon, Énumération des travaux botaniques entrepris jusqu'à nos jours dans le département de la Marne (*Assoc. française*, Reims, 1880, p. 647).

L. Bazot, Catalogue des plantes vasculaires de l'arrondissement de Vitry-le-François (*Bullet. de la Soc. des sciences de Vitry*, t. XVII, 1892).

L. Géneau de la Marlière, Sur la flore adventice de la Marne (*Feuille des Jeunes naturalistes*, févr., mars 1899) ; Études sur la géographie botanique du département de la Marne (*Bullet. de la Soc. d'étude des sciences naturelles de Reims*, t. VIII-IX-X) et Contribution à la flore de la Marne (*Bullet. de la Soc. botanique*, année 1901, p. 39 sqq. 1902, p. 313 sqq.).

Larzillière, *Les forêts de la Meuse et leurs produits*, 2e édit. in-8°, Verdun, 1896.

P. Mailfait, Considérations générales sur la flore du département des Ardennes (*Bullet. de la Soc. d'histoire naturelle des Ardennes*, t. III. Charleville, 1896).

Callay, *Catalogue raisonné et descriptif des plantes vasculaires du département des Ardennes*, précédé d'une description orographique et géographique et d'une étude de géographie botanique par F. Bestel. In-8°, Charleville, 1900.

V. — Géographie humaine, démographie.

Annuaire démographique de la ville de Reims, de 1883 à 1896.

Dr Antony, *Statistique du recrutement dans le département de la Marne*. In-8°, Reims, 1884.

Dr Guelliot, *Topographie et statistique médicale de l'arrondissement de Vouziers*. In-8°. Paris, 1877.

Dr Labit, Anthropologie des Ardennes (*Assoc. française*, Saint-Etienne, 1897, p. 646).

VI. — Géographie économique.

Risler, *Géologie agricole*. In-8°, Paris, 1889, t. II, chap. X et XI.

R. Dumont, *L'agriculture de la Champagne*. In-8°, Charleville, 1897.

Marcel Dupont, Contribution à l'étude des sols de l'Aube (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, 1890).

Baron Thénard, *Études sur le département de la Marne*. In-8°, Châlons, 1860.

Doutté, *Situation agricole du département de la Marne en 1893*. In-8°, Châlons, 1893.

Meugy et Nivoit, *Statistique agronomique de l'arrondissement de Vouziers*. In-8°, Charleville, 1873, avec carte géologique au 1/40 000e.

Meugy et Nivoit, *Statistique agronomique de l'arrondissement de Rethel*. In-8°, Charleville, 1878, avec carte géologique au 1/10 000e.

Le Play, Le bordier de la Champagne Pouilleuse (*Les Ouvriers européens*. 2e édition, 1878, t. I, p. 37 sqq.).

E. Delbet, Le manœuvre-agriculteur de la Champagne (*ibid.*, p. 323 sqq.).

De Molins, Le paysan et le bordier de la Champagne Pouilleuse (*Science sociale*, t. V, p. 18, cf. *ibid.*, t. XXIV, p. 331).

Michaud, Un pays à famille instable ; le village argonnois et la Champagne (*Science sociale*, t. I, p. 444).

Henri Beun, L'épargne dans un village champenois (*Science sociale*, t. XXXIII, p. 158).

Portevin, *L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans le département de la Marne*. Gr. in-8°, Reims, 1900.

LA CHAMPAGNE

LIVRE Ier

DÉFINITION DE LA CHAMPAGNE

CHAPITRE Ier

Les Champagnes.

La Champagne, qui a donné son nom à une ancienne province et dont le souvenir vivace s'est perpétué jusqu'à nos jours, bien que n'appartenant plus à la nomenclature administrative, a conservé plus qu'une valeur historique. Cette dénomination antique subsiste dans le vocabulaire géographique de la France, comme dans le langage populaire, parce qu'elle s'applique très précisément à une région qui, par la configuration et la nature de son sol, les conditions particulières de l'habitat et la physionomie spéciale de sa population, se distingue assez nettement des contrées circonvoisines. Le nom de Champagne évoque l'image des vastes plaines dénudées que sillonnent les grandes vallées de la Seine, de l'Aube, de la Marne, de l'Aisne, et sur lesquelles planent des souvenirs d'invasions et de batailles ; c'est le pays de Troyes, de Châlons et de Reims, pauvre pays, aussi fâcheusement réputé pour la stérilité de son sol où la craie se montre à nu, l'aspect chétif des constructions, que pour la tournure d'esprit particulière de ses habitants. Pour le vulgaire, la dénomination de Champagne, qui appelle invinciblement l'épithète de « Pouilleuse », s'associe contradictoirement à la notion d'un vignoble fameux, qui accentue l'individualité de la contrée.

Mais, l'expression géographique de Champagne ne désigne pas seulement la région naturelle dont nous déterminerons plus exactement les limites ; elle est assez commune en France ; nous la retrouvons appliquée à plusieurs pays qui, bien qu'assez différents par la nature du sol et les aptitudes agricoles, offrent plus d'une analogie dans leur configuration et leur aspect extérieur.

Dans la Touraine, on donne le nom de *Champagne Tourangelle* ou *Champeigne* à cette bande étroite de hautes terres où les bancs de calcaires siliceux, contemporains des meulières de la Brie, recouvrent un sous-sol de craie tuffeau, et qui se trouve comprise entre les vallées du Cher, de l'Indre et de ses affluents, l'Indroye et l'Olivet : ce sont des plateaux généralement dénudés, où des champs de céréales plutôt maigres alternent avec des landes, des pinèdes, des étangs à demi-desséchés ; c'est « une Sologne, mais plus âpre et plus triste que la Sologne orléanaise... avec des horizons fuyants, indécis, des arbres rares et bas » (1). Sur les plateaux, les villages sont très espacés ; la population s'est agglomérée au fond des fraîches vallées dont les pentes crayeuses sont tapissées de vignobles.

Au sud-est de la Champeigne Tourangelle, il y a la *Champagne Berrichonne* (Issoudun, Châteauroux, Vatan, Buzançais, Jussy-en-Champagne, La Champenoise, etc.) ; c'est aussi un pays de grandes plaines, sèches et monotones, assises sur le calcaire corallien, qui s'étendent entre les vallées du Cher, de l'Indre et de la Théols ; dans ces plaines, des moissons verdoyantes sont entrecoupées de jachères pierreuses, pâture des moutons berrichons ; çà et là, des dépôts limoneux rougeâtres se couvrent d'une assez belle végétation ; la population est très clairsemée (2).

Nous trouvons encore une autre Champagne dans la région des Charentes, entre Cognac et Angoulême : il y a la *Grande* ou *Fine Champagne* et la *Petite Champagne*, fameuses par leurs vignobles et les eaux-de-vie qu'on y fabrique ; ce sont des plateaux ondulés et des coteaux au sous-sol crayeux, tantôt pierreux et arides (entre Segonzac et Barbezieux), revêtus d'une maigre végétation, avec une mer de moissons rappelant les paysages de la Beauce, tantôt argileux et humides (environs de Jonzac et de Pons) [3]. Dans le département de la

1. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 1re série, p. 209-211 ; de Lapparent, *Le Bassin parisien*, p. 85-86 ; A. Chauvigné, Géographie historique et descriptive de la Champagne tourangelle (*Bullet. de géogr. histor. et descript.*, ann. 1894, p. 180-181).
2. De Lapparent, *loc. cit.*, p. 82 ; Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 54, 127, 162-163.
3. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 13e série, p. 120-121, 129-132, 168.

Sarthe, au sud-est des pittoresques collines des Coëvrons qui portent la belle forêt de Sillé, s'étend, entre les vallées de la Sarthe et de la Vègre, la *Champagne Mancelle*, « aussi triste et aussi nue que les autres Champagnes [1] » (Neuvy-en-Champagne, Bernay-en-Champagne, au canton de Conlie) : ce sont de larges plaines où s'ébattent des troupeaux d'oies parmi le gros bétail. Il y a enfin, dans l'Orne, la *Campagne d'Alençon ;* dans le Calvados, les grandes plates-formes calcaires, sèches et sans arbres de la *Campagne de Caen* au sous-sol oolithique, terres de champs de blé, de belles pierres et de villages agglomérés ; la *Campagne de Neubourg* entre la Rille, l'Eure et la Seine, dont le sol est constitué par des argiles à silex reposant sur des bancs de craie [2].

La dénomination de Champagne n'est donc pas spéciale à la partie orientale de la formation crétacée du bassin parisien ; c'est un terme générique s'appliquant à tous les pays qui présentent les caractères topographiques impliqués par le mot latin *Campania*, d'où dérive le mot Champagne. La Campania, c'est le pays plat ou peu accidenté, la campagne découverte et cultivée, en opposition avec la montagne ou le pays montueux et boisé (*saltus*) [3]. C'est sous le nom de Campania que les Romains désignaient le pays de plaines situé au sud du Latium, par de là le Vulturne, et qui s'étend depuis les montagnes de l'Apennin (Tifata et monte Vergine) jusqu'aux promontoires rocheux de Sorrente et de Nocera que baignent les eaux du golfe de Naples ; pour les Romains, la Campania, c'était la plaine par excellence, celle dont les poètes célébraient la fertilité devenue proverbiale. Nous retrouvons encore ce nom de Campania dans la *Campine*, vaste plaine au sol sablonneux, couvert en partie de landes et de plantations nouvelles, sur les confins de la Belgique et de la Hollande.

Ainsi la Champagne, au sens étymologique du mot, c'est essentiellement le pays des plaines ou des bas plateaux aux vastes horizons, qu'un voyageur allemand du XVIIe siècle définissait ainsi très exactement : *Campania, ut cognominis Italiæ regio, a latissimis in quos extenditur campis, nomen habet, vulgo Champaigne* [4].

---

1. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 2e série, p. 35-36.
2. De Lapparent, *loc. cit.*, p. 90, 96. Dans le pays de Caux, une localité située sur le bombement crayeux entre les vallons de l'Arques (Dieppe) et de l'Yères (Criel) est désignée sous le nom de Saint-Martin-en-Campagne.
3. Isidore de Séville, *Étymologies*, livre XIV, chap. IX (Migne, t. LXXXII, p. 463). Cf. Ducange, au mot *Campania*. Au Moyen Age, les sommets déboisés et gazonnés des hautes Chaumes des Vosges sont parfois désignés sous le nom de *summæ campaniæ*. (Boyé, *Les Hautes-Chaumes des Vosges*, in-8°, Nancy, 1903, p. 58.)
4. Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, 1 vol. in-12, Amstelodami, 1656, p. 18.

C'est au VIe siècle qu'apparaît pour la première fois dans les textes notre Campania. Le continuateur anonyme de la chronique du comte Marcellin, et, après lui, Grégoire de Tours, les historiens de l'époque carolingienne et les chroniqueurs postérieurs mentionnent la *Campania Remensis* ou le *Campus magnus Remensium* (1). Mais leurs indications, très vagues, ne fournissent aucune description du pays, aucune indication précise sur son étendue et ses limites. La *Campania Remensis*, c'est la plaine crayeuse sillonnée par la Vesle, au nord du promontoire de la montagne de Reims, et dont la vallée d'Aisne forme la limite du côté du nord (2). Frédégaire cite une *Campania Catalauninsis* et une *Campania Arciacinsis* (3). Cette dernière, comme le *pagus* du même nom, aurait compris, d'après Boutiot (4), les deux versants de la vallée d'Aube aux environs d'Arcis, ainsi que le cours de la Barbuise au-dessous de Charmont. Enfin, Idace de Séville rapporte que les Huns, battus devant Orléans, se retirèrent dans la direction de Troyes et campèrent dans la *Campania Mauriacensis* (5). Évidemment ces différentes Champagnes sont un seul et même pays ou les parties d'un pays unique : Reims, Châlons, Arcis, Méry-sur-Seine ou Moirey sont donc des centres habités de la Champagne primitive, auxquels il faut ajouter Troyes cité par Grégoire de Tours comme ville de la Champagne, et Vitry mentionné par les Annales de Sainte-Colombe de Sens (6). Il nous est donc possible, à l'aide des indications sommaires fournies par les chroniqueurs, d'évaluer, en gros, l'extension de la Champagne primitive : elle s'étendait au nord jusqu'à la vallée moyenne de l'Aisne, et au sud dépassait la vallée de la Seine, correspondant à la presque totalité de la zone du terrain de

1. Dom Bouquet, t. II, p. 20; Greg. Tur., *Histor. Francor.*, IV, 17, p. 155; V, 18, p. 215 (édit. des *Monumenta Germaniæ*); Id., *Liber de virtut. S. Juliani*, cap. 32, p. 577; Flodoard, *Annales*, a. 940 (Pertz, *Scriptores*, t. III, p. 387); Id., *Historia remensis* (Pertz, t. XIII, p. 459); *Richeri historia* (Pertz, t. III, p. 597); Aimoin, *Chronique*, lib. III, cap. 13, 22 (dom Bouquet, t. III, p. 71, 73, 107); Thégan, *Vita Ludovici imperatoris*, cap. 16 (Pertz, t. III, p. 594).

2. On lit dans Richer : « Rex... Campania Remensi tempestivus affuit, et licet cum paucis fluvius Axonam permeat » (édit. de la *Soc. de l'hist. de France*, t. I, p. 154). Frédégaire s'exprime ainsi : « Venienque Sigybertus in Campania territuria Catalauninsis super fluvium Axonam... » (dom Bouquet, t. II, p. 439).

3. Dans Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 138, 141. Le cosmographe anonyme de Ravenne mentionne, parmi les rivières de Gaule, une *Catalaunis campania*, faisant passer pour un vocable de l'ordre hydrographique un nom de ville et un nom de région. Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. IV, p. 129.

4. *Histoire de Troyes*, t. I, p. 94.

5. Dom Bouquet, t. II, p. 426. Cf. Alfred Jacobs, *La Géographie de Grégoire de Tours*, t. II, de la traduct. Guizot, p. 461-462. Le continuateur de la chronique de Prosper d'Aquitaine mentionne un lieu appelé *Mauriac in Campania* (Méry-sur-Seine ou Moirey ?). Cf. Hille, *Prosperi Aquitani continuator Havniensis*, Berlin, 1894, p. 16.

6. Greg. Tur., VIII, 3, 13 (Pertz, t. I, p. 192, 333) et *Liber in gloria Confessorum*, p. 757; *Annales Sancti Columbæ Senonensis* (Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 107).

craie [1] ; c'est aujourd'hui le pays désigné vulgairement sous le nom de *Champagne Pouilleuse*, et auquel la dénomination de Campania s'applique avec la plus grande justesse.

Quant aux circonscriptions qui, au Moyen Age et dans les temps modernes, ont porté successivement la dénomination de Champagne : le comté de Troyes devenu, au XIe siècle, le comté de Champagne, le gouvernement ou province de Champagne, la généralité de Châlons ou intendance de Champagne, nous aurons à constater que ces cadres démesurés, œuvre de concentration artificielle, ne présentent qu'une similitude de nom avec la Campania des temps mérovingiens ; ces circonscriptions ne constituaient pas, à proprement parler, une région naturelle, puisqu'elles dépassaient de beaucoup les limites de la formation crétacée, débordant d'une part sur les plateaux tertiaires de la Brie, de l'autre sur les plateaux oolithiques de la Bourgogne, du Bassigny, du Vallage, des Ardennes qui ont conservé leurs dénominations particulières.

1. D'après POINSIGNON, la Champagne tirerait son nom de deux mots celtiques : *kam* et *pann*, signifiant le blanc pays (?) [*Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, in-8°, Châlons, 1882, I, 1].

CHAPITRE II

Individualité géographique de la Champagne.

C'est essentiellement à la nature et à la configuration de son sol que la Champagne doit son individualité géographique. La région du terrain de craie, où la dénomination de Champagne dérive de l'aspect même du pays, a en effet une physionomie nettement tranchée. Rebelle à la végétation sylvestre, parfois même à la culture, par suite de la sécheresse et de la constitution minéralogique de son sol dont les aptitudes agricoles sont généralement médiocres, cette Champagne crayeuse s'oppose pour l'œil, par une brusque transition, à une zone boisée, plus fraîche et plus variée, qui l'enveloppe presque de tous côtés, partout où les affleurements de la craie font place à d'autres couches de terrain ou à des dépôts superficiels moins arides. C'est ainsi que sur toute la périphérie de la nappe crayeuse, les contrastes ont suscité des noms distinctifs. Au sud-ouest, sur la rive gauche de Seine, c'est la montueuse *forêt d'Othe* (*saltus Othæ*); au delà de l'Yonne les bocages humides du *Gâtinais* et de la *Puisaye;* au sud-est s'étendent les épais massifs boisés, désignés durant les premiers siècles du Moyen Age sous le nom caractéristique de *Dervus*, pays des chênes, appellation qu'on retrouve encore aujourd'hui appliquée à une portion de la contrée, sous la forme de *Der*. A l'est et au nord-est, la ceinture forestière se redresse sur les hautes terres boisées de l'*Argonne* et des *Ardennes*, dont les noms sont issus d'un vieux terme celtique associant, comme celui de Hardt, l'idée de hauteur à celle de forêt. A l'ouest, les forêts de la *Brie* (*Briensis saltus, brigiensis sylva*) couronnent la corniche des plateaux qui dominent les plaines champenoises. Au nord-ouest enfin, la dépression marécageuse où naît la Souche, tributaire de l'Oise, ferme le circuit des sols humides et boisés qui enveloppent l'immense clairière de la Champagne [1].

---

1. Cf. Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, aux mots Otha, Dervus, Ardennus, Bria, Brigia, Briganda.

L'histoire et la tradition populaire s'accordent donc avec la géographie pour attribuer la dénomination de *Champagne* aux plaines crayeuses et dénudées qui couvrent transversalement une partie des départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne ; les anciens cartographes fixaient avec raison le nom de la Champagne au cœur même de la zone crayeuse, soit au nord, soit au sud de la Marne, sur l'emplacement des *Campaniæ* mentionnées dans les textes mérovingiens [1].

Il n'est pas moins vrai que le nom de Champagne peut s'appliquer avec autant de justesse à la partie de l'auréole infracrétacée dont l'individualité se dégage peu à peu sur la rive droite de l'Yonne, en aval d'Auxerre, et qui, s'effilant graduellement à mesure qu'elle se prolonge vers le nord-est, dessine un croissant sur le pourtour des plaines crayeuses. Dans cette contrée où prédominent des couches de terrain remarquablement plastiques, les grandes rivières issues de la zone oolithique, élargissant subitement leurs vallées jusque-là encaissées, ont nivelé sous leurs dépôts d'alluvions les sols faiblement résistants qu'elles traversaient et déterminé la formation de vastes plaines horizontales : il y a là une succession de paysages uniformément verdoyants où les bois et les prairies naturelles alternent avec les cultures ; l'imperméabilité du sol s'y traduit par un réseau serré de petites rivières torrentielles aux eaux louches, des marais et d'innombrables flaques d'eau dans les dépressions. Le pays a reçu de nos jours l'appellation justifiée de *Champagne Humide* [2]. Cette autre Champagne, non moins originale que la première, à qui elle ressemble par les traits généraux de sa structure, s'intercale en forme de dépression circulaire entre les plaines surélevées de la formation crayeuse et les hautes terrasses calcaires de la zone oolithique qui l'encadrent en la dominant.

Ces deux Champagnes, l'une sèche, l'autre humide, ont entre elles des affinités ; elles constituent une seule et même région naturelle, définie géologiquement par les divers affleurements de la formation crétacée, caractérisée par la prédominance d'une forme de relief : la plaine, ici presque horizontale et plate, là se déroulant en ondulations amples et largement découvertes ; par l'extension uniforme des mêmes sols, dans la Champagne sèche la craie, dans la Champagne

1. La carte de France de Sébastien Munster porte la dénomination de Champagne au sud de la Marne ; la Champagne est indiquée au nord de Reims sur la carte de Guillaume Postel (*Gallia exactissima descriptio*, 1570. Bibl. nation., cab. des cartes, encadrée).

2. Belgrand, *Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques*, in-4°, Paris, 1869, introd., p. 22, et *La Seine*, p. 23.

humide les argiles et les sables, nivelés et masqués çà et là par de larges plaques d'alluvions anciennes ou modernes.

Ainsi constituée, la Champagne se différencie des régions contiguës, non seulement par la nature et le modelé topographique de son sol, mais encore par son orientation générale, les conditions du climat, les formes particulières de l'habitat. L'inclinaison normale de la contrée étant vers l'ouest, et les grandes vallées convergeant vers le centre du bassin de Paris, la Champagne tourne pour ainsi dire le dos aux pays bourguignons, lorrains et ardennais dont elle fut naturellement isolée pendant de longs siècles par une ceinture ininterrompue de forêts. Le climat de la Champagne n'est pas sensiblement différent de celui de la région parisienne, malgré une légère recrudescence des précipitations atmosphériques due au relèvement graduel du sol dans toutes les directions de l'est ; par contre, dans les pays meusiens, ardennais, et sur les plateaux de la Lorraine, les effets d'une altitude moyenne supérieure et d'un plus grand éloignement de la mer réagissent sur le climat et la végétation : les pluies sont plus abondantes, l'air plus vif ; les influences continentales, qui contrebalancent les influences maritimes, accentuent les inégalités de la température ; il résulte de cette rudesse relative du climat que la végétation est moins précoce, la vigne plus exposée à l'action des intempéries.

Région plus agricole qu'industrielle, la Champagne compte peu de centres urbains importants ; sa population, essentiellement rurale, est groupée en villages agglomérés, surtout dans la zone crayeuse ; le bourg ou le village est l'unité essentielle de la vie rurale, et l'habitant de la Champagne est un villageois comme celui de la Bourgogne, de la Lorraine, des Ardennes et de la Picardie. Toutefois, si le type de l'habitat n'est pas, en Champagne, sensiblement différent de celui qui caractérise toute la France du nord-est, les influences dérivées de la nature du sol impriment à l'ordonnance et au mode de construction des habitations un cachet spécial : la pauvreté générale des constructions rurales et même urbaines est due, en Champagne, à la rareté et à l'éloignement des bons matériaux. Aujourd'hui encore, presque partout dans les villages, le bois, le torchis, les carreaux de terre garnis d'un revêtement à la chaux sont les matériaux essentiels des petites maisons basses, le plus souvent isolées les unes des autres, avec les dépendances séparées de l'habitation. Comparée aux régions avoisinantes, la Champagne est un pays de chétives bâtisses ; les constructions monumentales y sont rares ou très modernes, et l'on y

rencontre rarement ces vieux bourgs fortifiés, à la mine sévère, rappelant un passé politique et guerrier, qui sont si communs dans la Bourgogne, le Barrois et les Ardennes, pays de grandes carrières. Les limites de la région champenoise sont faciles à déterminer ; elles frappent les regards, étant fortement imprimées sur le sol par la nature. Sans doute, au nord de la vallée d'Aisne, où les affleurements de la formation crétacée s'effilent, s'enchevêtrent et chevauchent en discordance au-dessus des terrains plus anciens qui les supportent, c'est par des transitions insensibles dans le paysage que l'on passe graduellement des plaines champenoises aux plateaux subardennais adossés au massif schisteux ; de même, au sud, entre la forêt d'Othe et la Champagne Humide qui font face aux bas plateaux bocagers du Gâtinais et de la Puisaye, sur la rive droite de l'Yonne, il y a des nuances qu'un examen attentif du sol permet seul de saisir. Il n'en est pas de même à l'ouest, à l'est et au sud-est. Les plateaux de la Brie et du Tardenois qui confinent aux plaines du terrain de craie, comme tous les pays de la formation tertiaire, ont un modelé infiniment plus riche de formes et plus complexe. Ici, la diversité structurale des assises du sol, calcaire grossier et travertin de Saint-Ouen, gypse, argiles vertes, travertin de Brie, etc., dont les tranches affleurent sur le flanc des thalwegs, imprime aux paysages une variété d'aspect incomparable ; les courants diluviens, exerçant leur action sur des matériaux offrant une résistance autrement inégale que celle des masses plus ou moins homogènes de la formation crétacée, ont façonné une topographie composite, qui ouvrait un jeu particulièrement riche aux combinaisons de l'activité humaine [1]. Sur les plates-formes, tantôt les limons superficiels, bien drainés, se couvrent d'un manteau bariolé d'opulentes cultures, tantôt la prédominance des marnes et des glaises engendre des sols humides et froids, parsemés d'étangs et de bois, avec des vergers d'arbres à cidre aux alentours des habitations. Presque partout la population est très disséminée : dans la Brie, l'unité constitutive du groupement humain est la grande ferme isolée au milieu des exploitations agricoles, tandis que, dans la Champagne Pouilleuse, le village aggloméré est la forme presque exclusive de l'habitat rural.

Le contraste n'est pas moins saisissant entre les molles ondulations de la Champagne Humide où le bouleau, le genêt et la bruyère, inconnus sur les sols oolithiques, peuplent les bois et les friches, où la population est fréquemment dispersée dans des hameaux et écarts

1. Cf. Vidal de la Blache, *Tableau de la Géographie de la France*, p. 128.

enfouis dans la verdure des vergers, et les paysages caractéristiques de la nature bourguignonne ou meusienne. Ici les plates-formes calcaires, pierreuses et sèches affectent des formes trapues ; les profils topographiques sont nets, les arêtes vives ; les villages, très ramassés et généralement bien bâtis, ont un aspect urbain plutôt que rural.

Ainsi la région champenoise, dont l'extension coïncide avec les affleurements de la formation crétacée, a une individualité géographique assez accentuée pour constituer un ensemble que l'on peut envisager d'un seul bloc : autour d'elle, les formes du relief changent, le paysage se modifie, tantôt brusquement, tantôt par degrés, assez nettement toutefois pour que l'instinct populaire discerne les pays où la dénomination de Champagne doit s'appliquer, et ceux où elle n'a plus qu'une signification historique.

Par les formes atténuées de son relief, la prédominance de ses plaines, les conditions relativement modérées de son climat, comme par sa situation géographique, la Champagne est, par excellence, la contrée médiatrice entre les pays bourguignons, lorrains, ardennais, et ceux du bassin de Paris. Comme l'Ile-de-France, elle a de grandes campagnes agricoles contiguës à de vastes forêts humides ; ses riches vignobles accrochés aux flancs des coteaux crayeux font suite à ceux de la Bourgogne, et, depuis la vallée d'Yonne jusqu'à celle de l'Aisne, atteignent la limite septentrionale de culture de la vigne. Ses pays montueux et boisés comme la forêt d'Othe et l'Argonne évoquent l'image des pays lorrains. Mais tous ces contrastes s'atténuent dans une harmonieuse juxtaposition qui résulte de l'unité de structure de toute la contrée.

La région champenoise n'est pas seulement une individualité géographique ; elle a été aussi une individualité politique, et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire, les vicissitudes de son passé ainsi que son importance économique s'expliquent à la fois par sa situation, la configuration et la nature de son sol.

La ceinture presque ininterrompue de forêts qui enveloppait primitivement la Champagne a contribué à accentuer son individualité. A travers les sols fangeux et boisés de la zone infracrétacée où les communications ont toujours été difficiles, et où, encore aujourd'hui, il faut l'effort vigoureux de doubles et quadruples attelages pour venir à bout des charrois et des labours, la viabilité a été imparfaite pendant de longs siècles [1] ; les grandes rivières, l'Yonne exceptée,

1. Bergeaud écrivait en 1872 : « Je vois encore, dans mon souvenir, la carriole de ma grand'mère

offraient peu de facilités aux transports. De part et d'autre de cette marche frontière dont le peuplement semble avoir été tardif, des groupes ethniques définis se sont constitués de bonne heure ; dans les plaines crayeuses, les Sénons, les Tricasses, les Catalaunes, les Rèmes ; par de là les forêts, dans une contrée plus découverte où l'abondance des matériaux de construction et des sites faciles à défendre était particulièrement favorable à la dissémination des établissements humains, les Lingons, les Leuques, les Médiomatrices.

Du côté de l'ouest, les forêts dont les lambeaux festonnent encore la bordure des plateaux tertiaires au-dessus des plaines champenoises isolaient les Meldes et les Sucessions. Précisément parce que ses abords étaient défendus par la nature, la Champagne, malgré l'aridité de son sol et la rareté des bons matériaux de construction, était favorable à la fondation d'établissements humains. Le peuplement de la zone crayeuse paraît remonter à une époque très ancienne. Le sol y recèle d'innombrables indices d'une vie active et spontanée aux époques préhistoriques, et il est peu de pays ayant fourni à la science archéologique autant de documents que la région champenoise (1) : dolmens, allées couvertes, armes et outils en silex taillés ou polis abondent dans le bassin de la Vanne, au nord du pays d'Othe et au pied des coteaux qui frangent le pourtour des plateaux de la Brie.

C'est en Champagne que les monuments mégalithiques paraissent atteindre leur limite d'extension vers l'est. Dans la Champagne Pouilleuse où les silex et les blocs de grès sauvage sont plus rares ou font défaut, les boves, grottes creusées dans le terrain de craie, et les tumuli que signalent les fréquentes dénominations de climats et de lieux-dits (tomelle, tertre, motte, etc.) sont les vestiges d'innombrables sépultures à inhumation, tantôt isolées, tantôt agglomérées, se rapportant aux époques antéhistoriques. On retrouve également dans les vallées tourbeuses du terrain de craie l'emplacement de nombreuses cités lacustres. Enfin la Champagne semble avoir été, dans le nord-est de la France, un des principaux foyers de l'industrie de la Tène, car les plus importantes nécropoles retrouvées dans la région de la Marne appartiennent à cette période (2). C'est pourquoi nulle

---

embourbée dans les fondrières et les ravins des chemins du canton d'Ervy, en prête à verser en traversant à gué un affluent de l'Armance ou du Landion. » (*La Seine*, p. 198.)

1. La littérature archéologique est particulièrement riche en Champagne : cf. en particulier : Philippe Salmon, Dictionnaire paléoethnologique du département de l'Aube (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. XLVI, 1882) ; Léon Morel, *La Champagne souterraine*, in-8°, Reims, 1896 ; Bouteaux-Pasy, nombreux mémoires présentés aux congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, de 1883 à 1900.

J. Déchelette, L'Archéologie celtique en Europe. (*Rev. de synthèse historique*, août 1901, p. 61.)

part ailleurs dans l'est de la France, le vocabulaire géographique n'est imprégné d'un plus grand nombre de vieux termes gaulois.

Bien que les populations de la Champagne, très diversifiées par l'intrusion d'éléments ethniques variés provenant d'invasions successives, ne présentent point un type indigène original, il semble qu'elles doivent à l'ancienneté du peuplement, à leur long isolement dans les temps primitifs, ainsi qu'à la permanence des conditions essentielles de l'existence, la survivance d'un caractère distinctif, et en particulier de cette tournure d'esprit que la malignité populaire a définie par un proverbe sévère.

Par sa situation géographique et sa configuration, la Champagne se trouve à un carrefour de grandes voies de circulation, fréquentées dès la plus haute antiquité. Elle est sur la diagonale la plus directe entre le littoral méditerranéen et la mer du Nord ; les grandes vallées divergentes de l'Aisne, de la Marne-Ornain, de l'Aube, de la Seine assurent les communications du bassin de Paris avec la région des plateaux ardennais et lorrains, et, par la porte de Bourgogne au sud des Vosges, avec toute l'Europe centrale. La Champagne était donc facilement pénétrable dans toutes les directions, en dépit de sa frontière forestière. A toutes les époques elle a été horriblement foulée par les invasions et d'éternels souvenirs de guerre planent sur toute la contrée. Les Normands remontèrent la Seine et l'Yonne jusqu'au cœur du pays, et un de leurs principaux chefs, Hastings, dont Raoul Glaber et Dudon de Saint-Quentin ont raconté les exploits, était un bandit champenois passé à l'ennemi. Pendant la guerre de Cent ans, les armées anglaises parties de Calais traversaient toute la Champagne, pour rejoindre les forces amenées par les chefs anglais de la Guyenne, ou s'unir aux bandes bourguignonnes venues du sud. Cette guerre accumula les ruines en Champagne, et nombreux sont les villages champenois qui ont disparu à cette époque malheureuse sans laisser d'autres traces que leur nom. Il est à peine besoin de rappeler les invasions qui se sont succédé en Champagne jusqu'à la guerre franco-allemande et qui font que l'histoire de ce pays est tout entière dans les annales militaires de la France.

Mais les plaines et les vallées champenoises n'ont pas été seulement, à toutes les époques, des voies d'invasions ; elles n'ont pas régi que des expéditions militaires. Depuis les temps les plus reculés elles ont favorisé des relations politiques et commerciales de longue portée et ont joué le rôle de voies de transit international. Les hautes plaines du terrain de craie, aux horizons largement découverts, où la circu-

VOIES ROMAINES TRAVERSANT LA RÉGION CHAMPENOISE

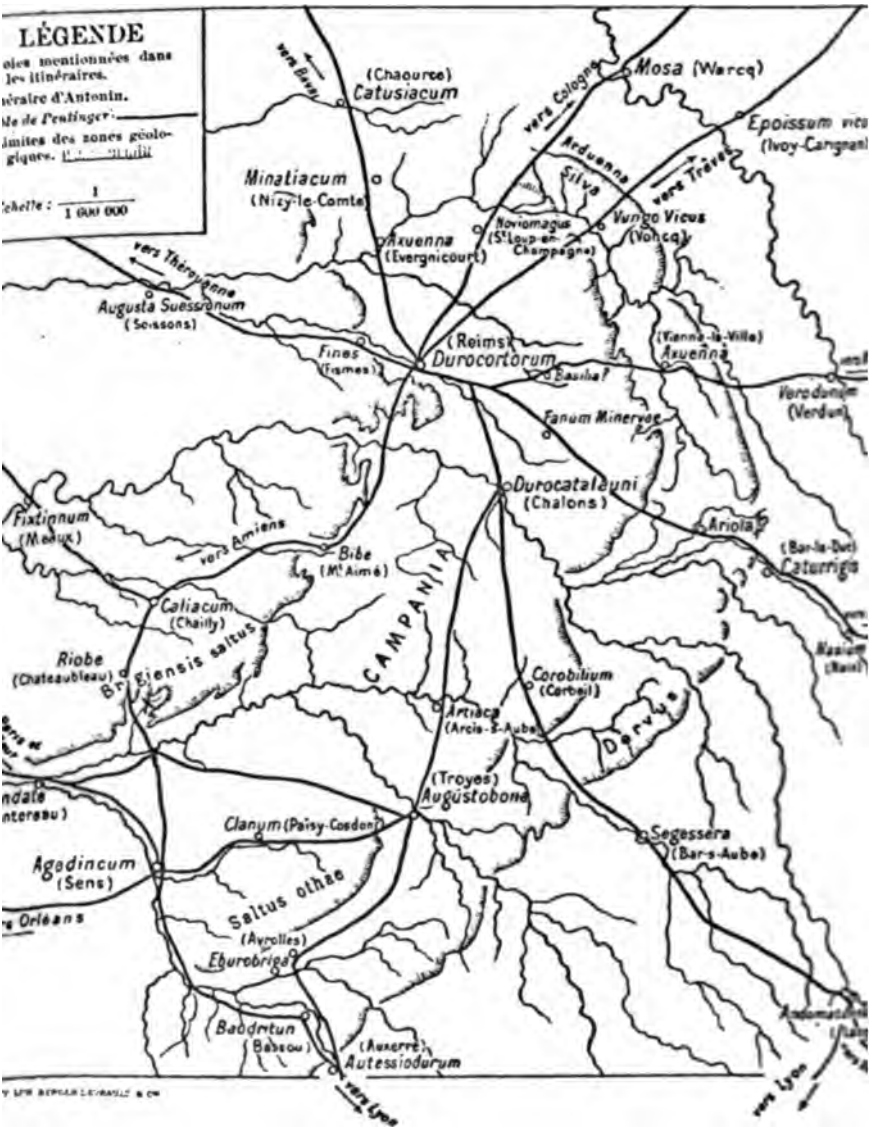

CROISEMENT DES VOIES DE TRANSPORT A TRAVERS LA RÉGION CHAMPENOISE

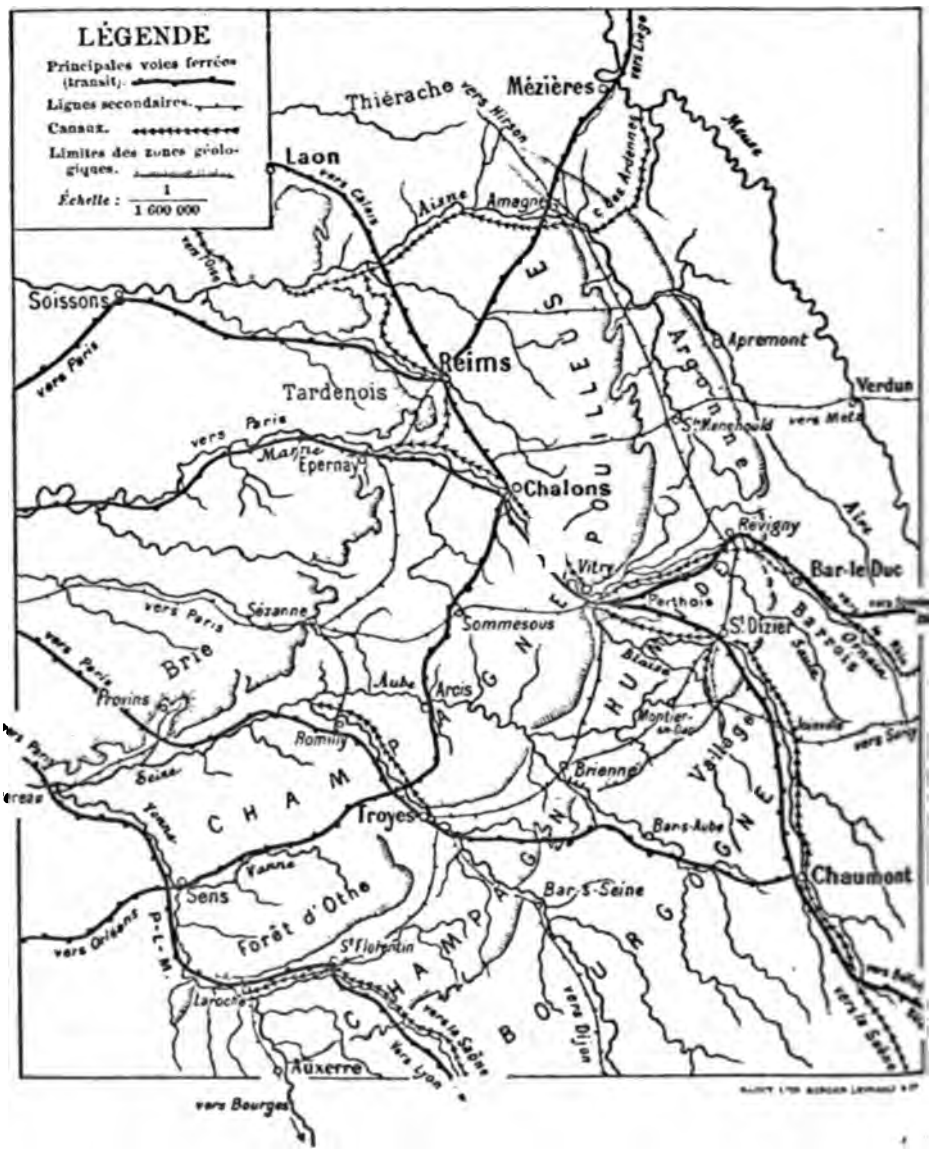

lation n'est entravée ni par l'élévation des lignes de faîte et des seuils, ni par la profondeur des vallées, ni par aucune rivière infranchissable, étaient faites à merveille pour les ingénieurs romains qui ont fixé de bonne heure la viabilité de la contrée ; Agedincum (Sens) dans la vallée d'Yonne, au confluent de la Marne, Augustobona (Troyes) à proximité de la Seine, Durocatalaunum (Châlons) sur la Marne, Durocorterum (Reims) sur la Vesle, ont été des étapes aux points de croisement des grandes voies romaines, qui escaladaient, dans tous les sens, les croupes facilement accessibles du terrain de craie.

Entre l'Italie, Paris et les Flandres, il n'y avait pas, au Moyen Age, de route plus courte que la traversée des plaines champenoises ; c'est par les vallées de l'Yonne, de la Seine et de l'Aube que s'acheminaient les marchands venus du Midi, et des foires fameuses s'échelonnaient le long de ces voies animées par un transit intense ; on connaît les célèbres rendez-vous de Sens (Saint-Pierre-le-Vif), de Troyes, de Bar-sur-Aube et de Provins, où se tinrent, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, les principales assises du commerce de l'Europe occidentale. C'est par la fréquentation de ces voies du transit international qu'a été suscité, en Champagne, le développement des principales agglomérations urbaines. Les grandes routes modernes ont resserré les mailles du réseau, compliqué d'artères transversales ; les voies ferrées et les canaux ont doublé et triplé les anciennes voies. Aujourd'hui encore, quelques-uns des grands courants de circulation française et européenne sillonnent le sol de la Champagne.

Par suite de cette convergence des voies et de la concentration des rapports de toute sorte qui se croisaient dans ses plaines, la Champagne, très accessible aux influences du dehors, a été largement associée à l'existence des régions circonvoisines. Lieu de rencontre pour les peuples et les éléments de civilisation les plus lointains, elle est devenue de bonne heure un foyer de vie générale. Des groupements s'y sont constitués antérieurement à l'occupation romaine, et c'est assez rapidement que la Champagne s'est élevée à l'existence politique. Fait digne de remarque, ce n'est pas un, mais plusieurs groupes d'États qui ont été érigés dans les plaines champenoises. Au sud-ouest, c'était le Sénonais, ancien territoire des Sénons, devenu successivement la Senonia (une des dix-sept provinces de la Gaule romaine), le cir nscription ecclésiastique (l'archevêché de Sens) et une administrative inégalement morcelée (*pagus senonicus*; bailliage, élection de Sens) ; tout le reste de la région champenoise était

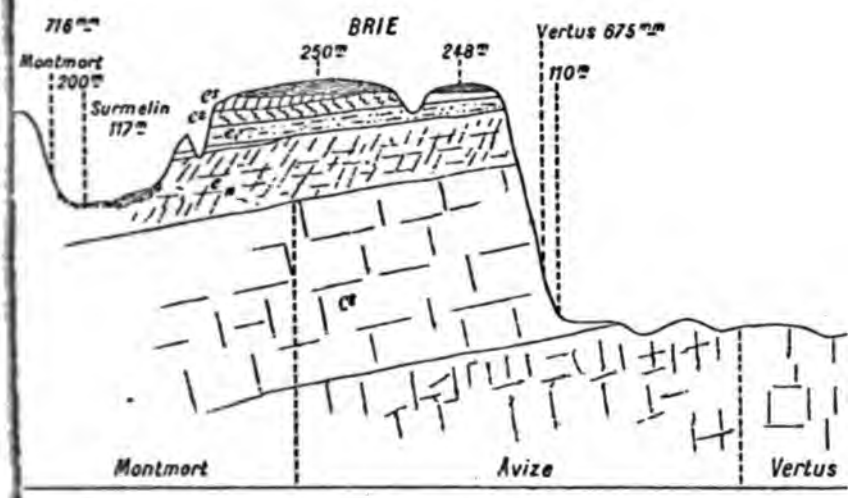
716m
BRIE
Vertus 675m
250m
248m
Montmort
200m
110m
Surmelin
117m
Montmort
Avize
Vertus

lation n'est entravée ni par l'élévation des lignes de faîte et des seuils, ni par la profondeur des vallées, ni par aucune rivière infranchissable, étaient faites à merveille pour les ingénieurs romains qui ont fixé de bonne heure la viabilité de la contrée ; Agedincum (Sens) dans la vallée d'Yonne, au confluent de la Marne, Augustobona (Troyes) à proximité de la Seine, Durocatalaunum (Châlons) sur la Marne, Durocorterum (Reims) sur la Vesle, ont été des étapes aux points de croisement des grandes voies romaines, qui escaladaient, dans tous les sens, les croupes facilement accessibles du terrain de craie.

Entre l'Italie, Paris et les Flandres, il n'y avait pas, au Moyen Age, de route plus courte que la traversée des plaines champenoises ; c'est par les vallées de l'Yonne, de la Seine et de l'Aube que s'acheminaient les marchands venus du Midi, et des foires fameuses s'échelonnaient le long de ces voies animées par un transit intense ; on connaît les célèbres rendez-vous de Sens (Saint-Pierre-le-Vif), de Troyes, de Bar-sur-Aube et de Provins, où se tinrent, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, les principales assises du commerce de l'Europe occidentale. C'est par la fréquentation de ces voies du transit international qu'a été suscité, en Champagne, le développement des principales agglomérations urbaines. Les grandes routes modernes ont resserré les mailles du réseau, compliqué d'artères transversales ; les voies ferrées et les canaux ont doublé et triplé les anciennes voies. Aujourd'hui encore, quelques-uns des grands courants de circulation française et européenne sillonnent le sol de la Champagne.

Par suite de cette convergence des voies et de la concentration des rapports de toute sorte qui se croisaient dans ses plaines, la Champagne, très accessible aux influences du dehors, a été largement associée à l'existence des régions circonvoisines. Lieu de rencontre pour les peuples et les éléments de civilisation les plus lointains, elle est devenue de bonne heure un foyer de vie générale. Des groupements s'y sont constitués antérieurement à l'occupation romaine, et c'est assez rapidement que la Champagne s'est élevée à l'existence politique. Fait digne de remarque, ce n'est pas un, mais plusieurs groupes d'États qui ont été érigés dans les plaines champenoises. Au sud-ouest, c'était le Sénonais, ancien territoire des Sénons, devenu successivement la Senonia (une des dix-sept provinces de la Gaule romaine), une circonscription ecclésiastique (l'archevêché de Sens) et une division administrative inégalement morcelée (*pagus senonicus*; bailliage et élection de Sens) ; tout le reste de la région champenoise était

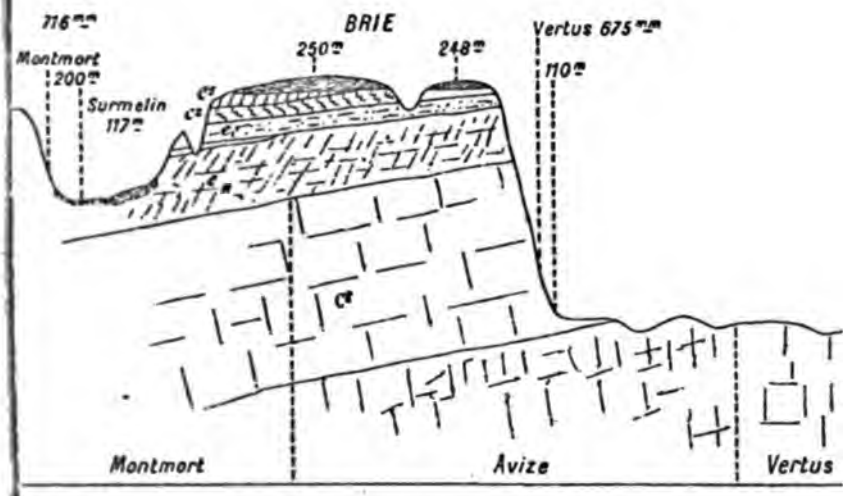
716m
Montmort
200m
Surmelin
117m
BRIE
250m
248m
Vertus 675m
110m
Montmort
Avize
Vertus

partagé, au Moyen Age, entre une circonscription féodale, le comté de Troyes, et deux principautés ecclésiastiques : les évêchés de Châlons et de Reims. Une sorte de dualisme a prévalu dans la Champagne jusqu'à l'époque où elle fut annexée au domaine royal et absorbée peu à peu dans sa totalité par la politique centralisatrice de nos rois. Ici nous saisissons les influences géographiques qui ont déterminé les destinées politiques de la Champagne. Par sa configuration, cette contrée était dépourvue d'un centre commun autour duquel les parties pouvaient se coordonner naturellement. Sens dans la vallée d'Yonne, Troyes dans celle de la Seine, Châlons sur la Marne, Reims dans les plaines de la Vesle ont été autant de foyers d'attraction distincts. Les pays de l'Yonne et de la Vanne, qui tournent pour ainsi dire le dos à la Champagne, rentrent naturellement dans la sphère d'influence de Paris ; désignés sous la dénomination de Sénonais et annexés de bonne heure en grande partie au domaine royal, ils furent rattachés au gouvernement de l'Ile-de-France et à la généralité de Paris. La Champagne méridionale, qui comprend les vallées convergentes de la Seine et de l'Aube, eut Troyes pour centre de gravité. La vallée de la Marne, qui coupe transversalement la région dans sa partie médiane, a eu, dans les temps primitifs, la valeur d'une frontière : à l'époque de César, elle séparait les Belges des Celtes ; les Rèmes étaient une peuplade du Belgium (1). Au nord de la Marne, les vallées de la Vesle, de la Suippe, de la Retourne, et de l'Aisne dans son cours supérieur, tracées obliquement par rapport au plan d'inclinaison de la contrée, se détournent vers le nord : cette partie septentrionale de la Champagne, orientée plutôt vers la Picardie et les Pays-Bas, gravitait autour de Reims, métropole de la seconde Belgique, cité épiscopale dont la circonscription, dans son extension primitive, atteignait la vallée de la Meuse.

Le morcellement de la Champagne en départements traduit grossièrement cette absence d'unité que la contrée doit à l'orientation variable de ses parties essentielles, et on comprend que Le Play, dans son esquisse d'un remaniement de nos circonscriptions administratives, ait pu imaginer un rattachement des départements de l'Aube et de la Marne à une région de Paris, tandis que celui des Ardennes, uni au département de l'Aisne, serait attribué à une région ou province du Nord (2).

1. César, *De bello gallico*, II, 3, 4. Le bénédictin dom Marlot, dans son *Histoire de Reims* (t. III, p. 36, note 17), partage la Champagne en haute et basse, séparées par le cours de la Marne.
2. *La Réforme sociale*, t. III. Appendice, p. 577-578.

Ce dualisme qui caractérise la Champagne est bien le fait de la nature, et le développement de la civilisation champenoise en porte les marques. Par suite de sa double orientation du côté de l'Ile-de-France, de la Picardie et des Flandres, la Champagne avait plus d'affinités avec ces contrées qu'avec la Bourgogne et la Lorraine, et elle a subi plus particulièrement les influences qui rayonnaient autour de Paris : c'est ainsi que l'art ogival, dont le berceau fut la région parisienne, eut en Champagne une magnifique floraison qui fait l'ornement des métropoles de Reims et de Troyes[1]. Annexée dès le XIVe siècle au domaine royal, la Champagne était depuis longtemps la plus française de nos provinces. On peut la considérer comme le berceau de notre littérature nationale, puisqu'elle a vu naître notre premier poète épique, Chrétien de Troyes, et le premier de nos chroniqueurs, Geoffroy de Villehardouin. Aux XIIe et XIIIe siècles, la littérature française champenoise brillait d'un vif éclat ; poètes épiques et chansonniers, comme Colin Muset et Robert de Reims, recevaient les encouragements des comtes de Champagne et des archevêques de Reims ; d'autres écrivains champenois iront vivre plus tard à Paris : Philippe de Vitry, Guillaume de Machault, Laurent de Premierfait, Eustache Deschamps de Vertus écriront, à l'ombre des fleurs de lys, dans la pure langue française[2].

Victor Duruy a fait justement remarquer que « la population, en Champagne, est si éminemment française qu'elle n'a point de patois, quelque effort qu'on ait fait pour lui en trouver un »[3]. La langue parlée en Champagne dès le XIIe siècle n'est point différente de celle de l'Orléanais, de l'Ile-de-France et de la Picardie. Les idiomes populaires champenois, dont il subsiste encore aujourd'hui des vestiges çà et là dans les campagnes avec des nuances et des intonations variables de pays à pays, se distinguent assez nettement des patois ardennais, lorrains et bourguignons, moins, il est vrai, par le nombre des vocables originaux que par le groupement des consonnes, les fréquentes métathèses, le changement des voyelles, la forme des finales, et surtout par l'intonation. Il y a certainement un accent champenois : il est doux, traînant, légèrement nasillard, et se distingue à la fois de l'accent lorrain dont les fortes aspirations et la rudesse se ressentent de l'influence tudesque, et de la prononciation bourguignonne plutôt

1. Ce sont des artistes picards ou flamands qui ont construit le grand portail de la cathédrale et l'admirable jubé de l'église Sainte-Madeleine, à Troyes.

2. Cf. Prosper Tarbé, *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de la Champagne*, t. I, préface, p. LXIX-LXX. In-8°, Reims, 1851.

3. *Introduction à l'histoire de France*, in-12, 1867, p. 241.

serrée et vive et qui a des affinités méridionales. Ainsi s'expliquent l'assimilation rapide de la Champagne et l'effacement prématuré de ses particularités provinciales.

Maintenant que nous avons esquissé la physionomie générale de la région champenoise et déterminé sa personnalité géographique en signalant les traits originaux de sa configuration, les rapports généraux de ressemblances, d'affinités et de contrastes avec les pays voisins, il nous est possible de pénétrer dans l'intimité de la contrée : une étude raisonnée de la topographie champenoise nous permettra de faire ressortir les oppositions et les nuances qui s'atténuent sous l'empreinte d'une nature au fond assez monotone, et d'entrer dans le détail des diverses manifestations de la vie locale.

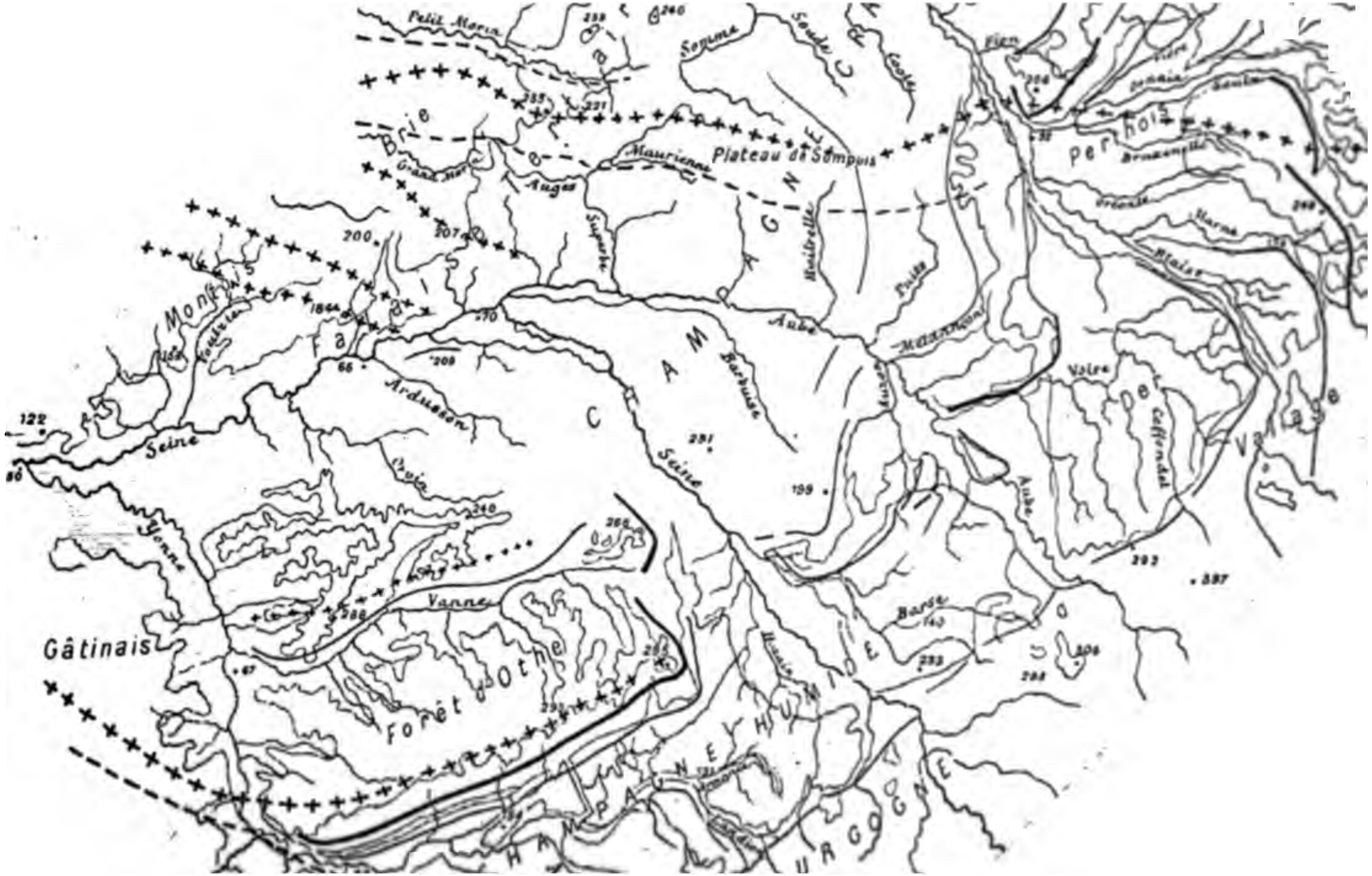

Gâtinais
Forêt d'Othe
Vanne
Yonne
Seine
Aube
Brie
Plateau de Sompuis
Petit Morin
Grand Morin
Auges
Superbe
Maurienne
Somme
Soude
Huitrelle
Barbuise
Ardusson
Voire
Perthois
Marne
Blaise
Barse
Valage
Montois
Arrigny

CROQUIS GÉOLOGIQUE, TECTONIQUE ET HYDROLOGIQUE DE LA RÉGION CHAMPENOISE

(D'après les cartes de Beigrand et de Delifus)

LÉGENDE

Tracé hypothétique des principaux axes d'ondulations :

Anticlinaux + + + + + + + +

Synclinaux — — — — — — — —

Principales lignes sculpturales ——— ———

La largeur du trait est proportionnelle à l'intensité des déclivités et à leur continuité.
Un certain nombre de cotes d'altitude sont indiquées par des points et des chiffres.

Echelle : 6 millimètres pour 5 kilomètres.

1 Oolithe (perméable).

2 Nécomien et albien (calcaires, argiles et sables imperméables).

3 Craie marneuse moyennement perméable.

4 Craie blanche très perméable.

5 Terrains tertiaires généralement imperméables.

6 Plaines alluviales de l'infracrétacé.

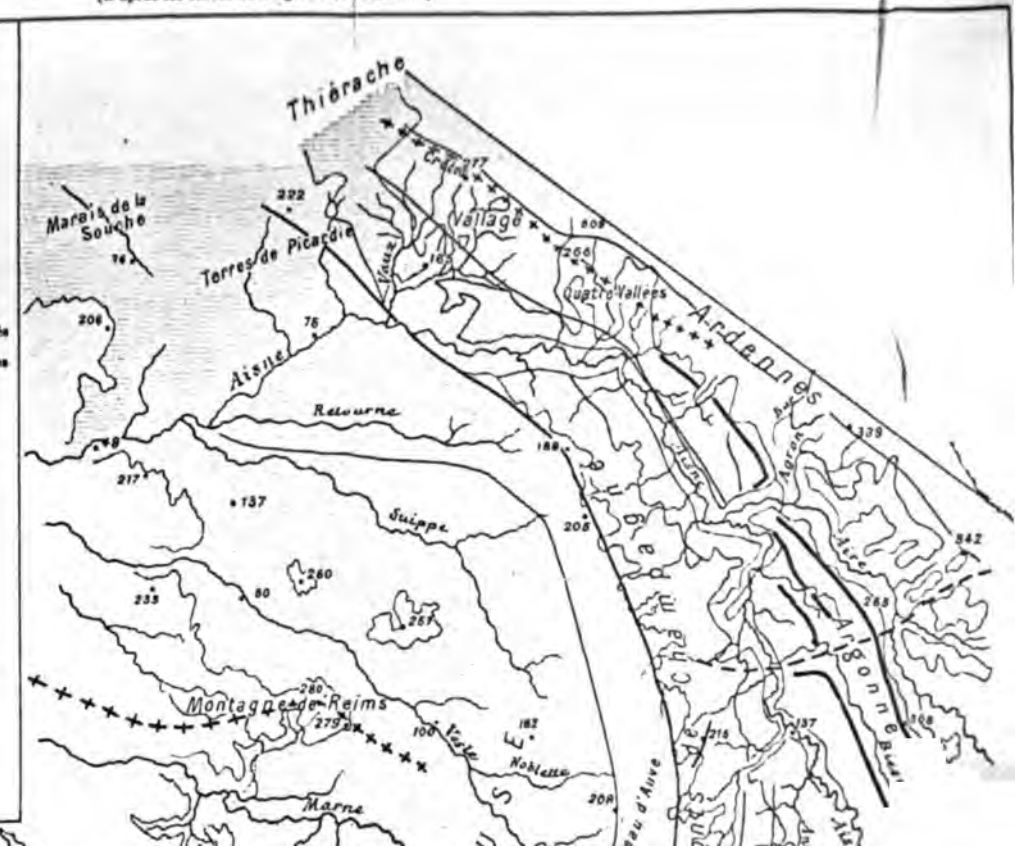

[redacted]

CROQUIS GÉOL

LÉGENDE

Tracé hypothétique des principaux axes d'ondulations :

Anticlinaux + + + + + + + +

Synclinaux — — — — — — — —

Principales lignes sculpturales

La largeur du trait est proportionnelle à l'intensité des déc
et à leur continuité.
Un certain nombre de cotes d'altitude sont indiquées p
points et des chiffres.

Echelle : 6 millimètres pour 5 kilomètres.

1 Oolithe (perméable).

2 Néocomien et albien (calcaires, argiles et

CHAPITRE III

Vue générale du sol champenois.

La structure de la région champenoise est remarquablement simple et ses formes topographiques s'accusent par une continuité de traits singulière d'où résulte l'impression de monotonie que laisse l'ensemble du pays.

Ce qui frappe tout d'abord dans la configuration de la contrée, c'est l'inclinaison générale des pentes vers l'ouest, et, par suite, la convergence normale des grandes artères fluviales dans cette direction ; de telle sorte que la partie champenoise du bassin parisien peut être considérée comme « un secteur d'un vaste entonnoir aplati plongeant de tous côtés vers Paris » [1]; de plus, les versants de l'entonnoir sont partagés en deux grandes bandes ou auréoles concentriques dont chacune correspond à l'affleurement d'une couche de terrain : ainsi les principales assises du sol apparaissent comme autant de terrasses disposées circulairement les unes au-dessus des autres par une superposition à niveau décroissant.

Le sol se relève progressivement à mesure qu'on s'éloigne de la bordure du massif tertiaire, dans toutes les directions de l'est : la base des plaines champenoises que surplombent les plateaux de la Brie et du Tardenois est à un niveau partout inférieur à 100 mètres, tandis que les bas plateaux ou les crêtes de la périphérie opposée, qui confinent aux plates-formes oolithiques de la Bourgogne, du Barrois et des Ardennes, ont une altitude moyenne qui n'est pas inférieure à 250 mètres, avec des éminences dépassant parfois 300 mètres.

Mais la configuration de la Champagne n'est pas seulement caractérisée par l'extension prédominante de ses plaines horizontales ou de ses croupes mollement ondulées et l'inclinaison générale de la contrée dans la direction de l'ouest. Les traits les plus saillants en sont marqués par l'ordonnance des lignes du relief, ces séries plus ou

1. De Lapparent, *Leçons de géographie physique*, p. 191.

moins régulières de crêtes ou de talus dessinant, au point de contact des principaux affleurements, des alignements de coteaux grossièrement concentriques à travers tout le pays du nord au sud. Ainsi la *falaise de Champagne-Brie*, au-dessus du glacis de la *Champagne Pouilleuse*, bordure de la nappe tertiaire recouvrant les assises du terrain de craie ; entre les vallées de l'Yonne et de la Seine, les terrasses en gradins adossées aux escarpements de la *forêt d'Othe ;* sur la rive droite de la Marne au-dessus de Vitry-le-François et jusqu'au coude de l'Aisne aux environs d'Attigny, la ligne sinueuse des *monts de Champagne* qui jalonnent les affleurements de la craie blanche à micraster ; enfin au nord-est de la Champagne, sur la rive gauche de la rivière d'Aire, les crêtes de l'*Argonne* déterminées par l'émergence extraordinaire d'un massif de gaize au soubassement infracrétacé, surmontant les terrains oolithiques. Ce modelé architectural qui n'est pas particulier à la Champagne, puisqu'on le retrouve, plutôt exagéré, dans la Bourgogne et la Lorraine, s'explique à la fois par la nature géologique des assises du sol et par les phénomènes d'ordre tectonique qui ont modifié, à l'époque tertiaire, les surfaces topographiques. S'il n'est pas nécessaire de retracer ici la genèse de la formation crétacée et les phases successives d'invasion marine et d'émersion qui se sont déroulées entre la période jurassique et le début des temps tertiaires, nous devons emprunter à la géologie les éléments d'information qui nous permettront de remonter des faits actuels aux faits anciens qui les commandent.

Le relief d'une contrée est surtout déterminé par la dureté des roches constitutives et le degré de résistance qu'elles sont capables d'opposer à l'érosion. Or, en Champagne, les matériaux du sol, dont la nature est relativement variée, sont essentiellement plastiques (1) : ainsi les craies glauconieuse, marneuse, à micraster, à bélemnites qui forment les différents étages du crétacé supérieur ; les argiles et les sables (néocomien-aptien-albien) qui constituent le faciès principal de la bande infracrétacée. Tous ces sédiments d'origine organique ou terrigène, dont la contexture est faiblement compacte, étaient d'une désagrégation et d'une destruction faciles, n'offrant pas à l'érosion une résistance comparable à celle des calcaires rocheux de la formation oolithique, ni même à celle des calcaires grossiers et des travertins lacustres de la Brie et du Soissonnais. De plus, dans

1. Sur les conditions de dépôt et la nature des sédiments crétacés, cf. de Grossouvre, *Recherches sur la craie supérieure*, t. I, p. 53 sqq.

cette partie de la région parisienne, où les alternatives de la sédimentation ont été particulièrement régulières [1], les accidents tectoniques ne paraissent pas avoir bouleversé les assises du terrain postérieurement à leur émersion. Cependant, s'il importe peu d'examiner ici les phases successives de l'émersion générale qui a terminé l'ère crétacée, et à la suite de laquelle la région champenoise s'est trouvée géographiquement individualisée, la considération de quelques événements tectoniques, contemporains de l'ère tertiaire, est indispensable pour se rendre compte des modifications subies par l'assiette architecturale primitive de la formation crétacée.

Un affaissement survenu dans la partie centrale de la région parisienne, où les eaux tertiaires firent retour dans une sorte de cuvette, détermina un mouvement de bascule qui redressa les zones bordières, en accentuant le plongement des couches déjà émergées vers le centre de la dépression. Ce phénomène tectonique eut un double résultat : d'une part, chaque couche de terrain, redressée sur son pourtour, présentant une tranche en biseau au-dessus de celle qui la précédait, les plus dures furent mises en évidence, et l'érosion, par la suite, exagéra peu à peu les saillies : ainsi se formèrent ces lambeaux de crêtes, ces talus surmontés de corniches, orientés en longues courbes excentriques, qui constituent, en quelque sorte, l'ossature du relief champenois.

Une autre conséquence fut la formation d'un réseau hydrographique à branches convergentes. Les eaux ayant une tendance à s'écouler suivant les lignes de plus grande pente, les terrasses crétacées, dont la disposition est grossièrement conique, se trouvèrent rapidement pourvues d'un premier réseau de rivières dites conséquentes, dont les vallées parallèles ou plus ou moins convergentes sillonnèrent transversalement toute la contrée. Les talus qui soulignent les saillies des affleurements, formant un bourrelet qui s'opposait au ruissellement normal, déterminèrent consécutivement la formation, à leur base, de cannelures latérales, véritables gouttières où s'amassèrent les eaux : ainsi fut constitué en Champagne, particulièrement dans l'auréole déprimée que dessinent les couches de l'infracrétacé, un réseau hydrographique secondaire, ramure touffue de cours d'eau subséquents rejoignant, presque à angles droits, les grandes artères à direction conséquente [2].

1. Cf. de Grossouvre, *loc. cit.*, p. 146.
2. Sur la formation de ce double réseau hydrographique, cf. de Lapparent, *Leçons de géographie physique*, p. 191 sqq., et Barré, *Architecture du sol de la France*, p. 28 sqq.

vénements tectoniques multiples qui ont signalé l'ère tertiaire
ssent pas avoir autrement déformé les surfaces topographiques
région crétacée. La Champagne se trouve en effet relative-
oignée des principales aires de plissement, des grands centres
cations tels que le Massif Central, le Jura et les Vosges. La
bombements et de plis qui, dans la partie nord-ouest de la
arisienne, entre les côtes de la Manche et la vallée de l'Oise,
nt des faisceaux d'ondulations sensiblement parallèles et
ne orientation principale nord-ouest-sud-est, paraît s'arrêter
ordure orientale de la nappe tertiaire. Il est tout au moins
ièrement difficile de retrouver ces grands axes d'ondulations
s les plaines champenoises où ils n'ont pas été spécialement
; s'ils existent réellement en profondeur, leurs affleurements
qués par l'ascension rapide des couches dans la direction de
l'érosion a dû en faire disparaître rapidement les parties sail-
). Cependant le bombement crayeux qui, d'ouest en est, sert
de partage entre les versants de l'Aube et de la Marne, peut
sidéré comme le prolongement de l'anticlinal du pays de
ui affleure sur la bordure du massif tertiaire, au nord de
. On le suit assez bien sur les plateaux du terrain de craie
e-Champenoise, et, entre Sompuis et Sommesous, jusqu'à
François ; il s'efface dans les plaines nivelées du Perthois,
le retrouve dans la zone de l'infracrétacé à travers la forêt de
ontaines, aux environs de Cheminon ; coupé ensuite par le
Saulx non loin de Robert-Espagne, il semble se prolonger
direction de Commercy, jusqu'au cœur du pays meusien (*).
e anticlinal crayeux (anticlinal de l'Authie) orienté du nord-
sud-est se prolongerait à travers la Picardie jusqu'en Cham-
ar Berry-au-Bac, et, au delà de la vallée d'Aisne à travers les
champenoises jusqu'au faîte entre Somme-Suippes et Somme-
(*). De même, le redressement extraordinaire du terrain de
la périphérie méridionale du massif de la forêt d'Othe mar-

---

r admettait que des plissements importants s'étaient produits à plusieurs reprises pendant
rétacé. M. de Grossouvre affirme qu'aucune trace de plissement n'a été observée entre
s diverses assises crétacées (*Recherches sur la craie supérieure*, I, 141 à 146). Sur le pro-
robable d'axes d'ondulations à travers la Champagne, cf. Dollfus, Recherches sur les on-
s courbes tertiaires dans le bassin de Paris (*Bullet. des serv. de la carte géol.*, n° 14, juillet
1) et Structure géologique du bassin parisien (*Annal. de géogr.*, 1900, p. 317-318, 355, 416-427).
térêt tectonique, malgré son insignifiance apparente, avait frappé les anciens cartographes.
gouvernement de Champagne par Roussat (1785), sur laquelle la topographie est assez
représentée, porte l'indication d'un alignement de mamelons entre l'Ar.-Champenoise et
ngois.
ncet (*Bullet. Soc. géol. de France*, ann. 1901, p. 875).

querait l'extrémité d'un axe d'ondulation ayant son point de départ au nord-ouest du bassin de Paris, dans le Lieuvin, et se prolongeant, à travers la Beauce et le Gâtinais, au delà de la vallée d'Yonne qui le coupe près de Saint-Julien-du-Sault [1]. Enfin, au sud-ouest de la Champagne, sur les hautes plaines qui avoisinent Sens, au nord de la Vanne, l'arrêt constaté dans la régularité d'inclinaison des assises de la craie blanche peut être considéré comme « représentant une ondulation atténuée, s'étendant sur une large zone de près d'un myriamètre entre les vallons de Nailly et de Voisines, jusqu'à un anticlinal situé au nord de Pont-sur-Vanne. Cette ondulation se propage sans doute d'ouest en est sur une étendue qui n'a pu encore être déterminée » [2]. Telles sont les insignifiantes rides tectoniques que l'étude géologique a permis jusqu'ici de signaler en Champagne avec quelque précision.

Une considération importante doit maintenant attirer notre attention. Nous devons examiner si l'affleurement de chaque couche de terrain est nécessairement marquée par une crête apparente et continue. Une conception aussi géométrique est loin de correspondre à la réalité [3]. Ces crêtes circulaires dont les géographes militaires ont singulièrement exagéré la continuité sont loin de présenter, sur toute leur étendue, la même configuration et d'avoir la même importance topographique. Tantôt elles affectent la forme de talus raides surplombant des plaines horizontales ; tantôt ce sont des terrasses faiblement inclinées, étagées plus ou moins régulièrement les unes au-dessus des autres, couronnées parfois par une corniche assez nette ; tantôt la tranche d'un affleurement, ravinée dans tous les sens, et pour ainsi dire démantelée, ne présente plus que des ondulations confuses et discontinues. Partout la diversité des aspects et des contours est subordonnée aux variations du faciès des roches le long de chaque affleurement, à l'alternance irrégulière des couches tendres et des couches dures à leur point de contact, au travail inégal de l'érosion. L'étude détaillée de chacune de ces crêtes devenues classiques nous permettra de déterminer exactement leur valeur topographique.

Voyons d'abord les affleurements de l'auréole infracrétacée.

Sans doute, au nord-est de la Champagne, le massif boisé de l'Argonne, constitué par une roche assez résistante, la gaize, qui forme

1. Dollfus (*Annal. de géogr.*, t. IX, p. 417).
2. J. Lambert, Souvenirs géologiques sur le Sénonais (*Bullet. Soc. des sc. de l'Yonne*, t. LVI [1902], p. 25).
3. Commandant Barré, *Introduction à l'étude de l'Europe centrale*, in-8°, Nancy, 1890, p. 12 ; *La France du Nord-Est*, p. 111-112, et *Architecture du sol de la France*, p. 140, 145.

au-dessus des couches molles de l'albien (argiles du gault et sables verts) le couronnement de la série infracrétacée, avec une puissance atteignant jusqu'à 100 mètres, présente, parallèlement à la vallée de l'Aire, un rempart escarpé et continu sur une longueur de plus de 40 kilomètres depuis la côte de Waly, au sud, jusqu'à la trouée de l'Aire, au nord, près de Grandpré. Mais, au sud de l'Argonne, sur toute la ligne des affleurements infracrétacés jusqu'à la vallée d'Yonne, on chercherait vainement une crête aussi continue. La fameuse crête du grès vert, caractérisée par la position symétrique des villes de Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Auxerre, à l'endroit où les grandes rivières l'Ornain, l'Aube, la Seine et l'Yonne auraient percé la barrière qui se dressait devant elles [1], cette crête n'existe que dans l'imagination des géographes ; rien d'ailleurs dans la toponymie locale n'en révèle l'existence.

Au sud du massif d'Argonne, à la hauteur du village de Waly, et jusqu'aux plaines de l'Ornain près de Revigny, s'ouvre une véritable trouée vers laquelle s'inclinent doucement les terrasses calcaires du Barrois : en cet endroit, l'œuvre de dénudation a été extraordinaire ; un grand nombre de torrents, dont les sources de l'Aisne et de la Chée sont les vestiges bien insignifiants, ont complètement désarticulé la bordure orientale de la nappe infracrétacée et en ont rasé la surface, à tel point que les dépôts du néocomien ont disparu, qu'il ne reste plus que des lambeaux de sables verts et d'argiles du gault dont la puissance ne dépasse guère une trentaine de mètres au-dessus des assises portlandiennes, et, en avant, un bas promontoire de gaize qui s'étend du nord au sud, dans le prolongement de l'Argonne, depuis la trouée de l'Aisne à Villers-en-Argonne, jusqu'au-dessus des plaines du Perthois près du village de Vroil. Sur la limite d'affleurement des dépôts crétacés, jalonnée par les villages de Foucaucourt, Èvres, Vaubecourt, Lisle-en-Barrois, Villotte, Louppy-le-Château, on ne relève plus aucune trace de talus terminal [2].

De la vallée de l'Ornain à celle de la Marne, la lisière de l'infracrétacé n'est pas moins tourmentée. Tout d'abord, entre l'Ornain et la Saulx, quelques lambeaux infracrétacés (entre Mussey, Véel et Couvonges) qui chevauchent à la surface des plateaux portlandiens se révèlent par quelques collines isolées. Sur la rive gauche du fossé profond qu'a creusé la Saulx, entre Mognéville et Jeand'heurs, se

1. Xnox, *La France*, p. 20.
2. Carte géologique détaillée, feuille 51 (Bar-le-Duc) et notice.

dresse, sur une longueur de 16 kilomètres environ, un lambeau de crête que couronnent les bois de Trois-Fontaines, et sur les parois duquel apparaissent les affleurements du calcaire portlandien. Au delà du val de Saulx, depuis la lisière de la forêt de Trois-Fontaines, près du village de Baudonvilliers, jusqu'à la vallée de la Marne, les affleurements du néocomien (grès, sables, minerai de fer) ne présentent aucune continuité ; ils s'étalent sporadiquement en plaques minces à la surface et dans les anfractuosités des plateaux du Barrois, supportant les bois du Valtiermont, de Stainville, de Fontaines, de Morley et de Montiers. Le principal accident topographique de la contrée est dû à une longue faille qui, depuis la côte de Chancenay, se prolonge dans la direction du sud-ouest jusqu'à la vallée de la Marne, par les villages de Sommelonne, Cousancelles, Cousances-aux-Forges, Narcy et Fontaine-sur-Marne. La lèvre supérieure de cette faille, couverte de bois, constitue une dénivellation assez forte, aux pentes escarpées, se développant sur une longueur de 10 kilomètres environ. Cette crête est coupée transversalement par deux ravins, celui de l'Ornel à Chancenay et celui de la Cousances à Chamouilley, qui font communiquer la dépression située en arrière du talus avec la vallée de la Marne.

Depuis la vallée de la Marne jusqu'à celle de l'Aube, l'affleurement de l'infracrétacé (toujours le néocomien) est marqué par une ligne plus continue qui suit les villages de Maizières, Nomécourt, Mathons, Dommartin-le-Saint-Père, Villiers-aux-Chênes, Blumerey, Nully, Ville-sur-Terre, Éclance. Le calcaire à spatangues, dont les assises affleurent les premières, bien que constitué par des bancs assez compacts, n'a pu déterminer un relief très accentué, car il n'a qu'une faible épaisseur et recouvre presque partout le portlandien, sans interposition des sables et argiles qui lui sont d'ordinaire subordonnés. Aussi, sur ces confins de la Champagne, on ne remarque çà et là que quelques protubérances légères, quelques fragments de corniches, et surtout des monticules isolés, comme la colline qui porte le moulin de Ville-sur-Terre (Aube, 238 mètres). Les accidents de terrain les plus notables sont perpendiculaires à la ligne des affleurements : ce sont des vallons et des ravins orientés suivant le plan général de pente, taillés dans la roche jurassique sous-jacente, et qui découpent les plateaux infracrétacés en compartiments : vallée de la Blaise, ravin du Martin-Champ, du Ru des Vignes, du Ceffondet.

Entre la vallée d'Aube à Juvanzé et le val de Seine à Courtenot, en passant par Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Beurey, Magnant, Fuligny, les conditions d'affleurement de l'étage infracrétacé restent

les mêmes ainsi que les formes du relief, et l'absence d'un talus terminal formant nettement saillie n'est pas moins remarquable. Enfin, entre le val de Seine à Courtenot et la vallée d'Yonne à Monéteau, en aval d'Auxerre, la bordure de l'infracrétacé présente une ligne très sinueuse passant par les villages de Villiers-sous-Praslin, Les Maisons, Lagesse, Cussangy, Prusy, Marolles-sous-Lignières, Bernouil, Méré, Ligny-le-Châtel, Lignorelles, Bleigny-le-Carreau et Quenne; son faciès se modifie quelque peu : le néocomien inférieur, au moins le calcaire à spatangues, n'apparaît plus guère; il est remplacé par des assises plus molles, aux pentes douces (argiles ostréennes, argiles et sables panachés, argiles à plicatules). Ces affleurements infracrétacés, qu'aucun courant diluvien parallèle à leur base n'a exhaussés, ont été tailladés perpendiculairement ou obliquement par de nombreuses rivières : Hozain, Landion, ru de la Mandrille, Armançon, Serein; aucune apparence de talus ne se manifeste au-dessus des plateaux calcaires fortement redressés du Barséquanais, du Tonnerrois et de l'Auxerrois; on voit seulement quelques éminences, sans lien visible les unes avec les autres, comme la butte de Villiers-sous-Praslin (246 mètres), la colline des Maisons (257 mètres) qui domine le ravin de la Marve (source de l'Hozain), la ferme de la Mamillière au nord du Grand-Virey (263 mètres), et, au nord de Bleigny-le-Carreau, la colline du Thureau de Saint-Denis, qui culmine à 299 mètres entre les vallées du Serein et de l'Yonne.

Ainsi, depuis le massif d'Argonne jusqu'au val d'Yonne, en raison du mode de sédimentation, de la nature faiblement résistante des couches, et par suite de la direction conséquente des nombreux cours d'eau, il n'existe pas de talus continu déterminé par l'affleurement des dépôts infracrétacés au-dessus des assises portlandiennes; on ne remarque que des lambeaux de crêtes, et surtout des monticules isolés, dominant de 50 mètres en moyenne le pays environnant. C'est le soubassement jurassique qui commande le relief sur ces confins de la Champagne et lui imprime sa physionomie propre. Quant aux assises plus récentes de l'infracrétacé (sables et argiles de l'albien), elles sont trop peu résistantes pour que leurs affleurements, dénudés et nivelés par l'érosion, puissent se traduire extérieurement par la moindre apparence de crête.

Il n'en est pas de même des premières couches de la formation crayeuse. L'affleurement du terrain de craie au-dessus des plaines et des bas plateaux tour à tour argileux et sablonneux de l'albien, depuis le val d'Yonne, à la hauteur de Joigny, jusqu'au coude de l'Aisne près

d'Attigny, est constitué par des dépôts dont la puissance est relativement considérable puisqu'elle atteint parfois plusieurs centaines de mètres, et qui sont formés de matériaux plus ou moins compacts offrant à l'érosion une résistance variable. Le relief des affleurements crayeux accuse parfois des profils très nets; par endroits, même, il présente un véritable talus aux pentes escarpées. Mais nous nous hâtons d'ajouter que la conception d'une crête régulière et continue est purement théorique. Le faciès des affleurements crayeux est, en effet, très variable, l'alternance des couches tendres avec les couches dures très inégale, et l'intensité de l'érosion à la base a été, suivant la loi générale, subordonnée à la direction des courants diluviens. Les premières assises crayeuses (cénomanien, turonien), essentiellement constituées par des marnes et des sables, à mesure qu'elles émergent, affectent le plus souvent la forme de terrasses ondulées s'élevant graduellement à des niveaux variables et dessinant des lignes de coteaux grossièrement parallèles, d'une netteté parfois singulière.

Entre la vallée d'Yonne à Joigny et la grande plaine alluviale que forme le val de Seine, aux environs de Troyes, le talus crayeux que couronne la forêt d'Othe présente une continuité parfaite sur une longueur de 40 kilomètres environ, atteignant presque 300 mètres d'altitude, et s'élevant de 100 à 150 mètres au-dessus de la dépression albienne. Mais ce talus se décompose lui-même en plusieurs gradins, marquant les affleurements successifs et superposés du cénomanien, du turonien et du sénonien. Tout d'abord, entre les argiles du gault et les premiers dépôts crayeux, il existe une masse considérable de sables, renfermant dans leur partie supérieure d'énormes blocs de grès ferrugineux (sables de la Puisaye), dont la puissance atteint jusqu'à 100 mètres, et qui formaient jadis, sur les bords de la mer albienne, un épais cordon de dunes. Ces sables, déposés sporadiquement au-dessus des argiles albiennes ou des premières assises crayeuses, constituent une première ligne irrégulière de coteaux, très nettement visibles dans le département de l'Yonne (collines du Petit-Parc, près de Seignelay). En arrière de ces buttes sablonneuses, apparaît une première terrasse à pentes douces (cénomanien) traversée ou côtoyée par la route nationale d'Auxerre à Troyes et la voie ferrée de Saint-Florentin à Troyes; elle est indiquée par la position des villages de Bligny-en-Othe (152 mètres), Neuvy-Sautour, La Vallée (174 mètres), Auxon (184 mètres), Montigny, Saint-Phal, Crésantignes, Lirey (213 mètres) et Saint-Jean-de-Bonneval. Au-dessus de ce premier gradin, les assises plus récentes de la craie mar-

neuse (turonien), presque entièrement masquées par d'abondants dépôts limoneux, et dont les affleurements sont jalonnés par les villages de Looze, Brion, Bussy et Paroy-en-Othe, Bellechaume, Chailley, Sormery, Vosnon, Eaux-Puiseaux, Javernant, Villery et Bouilly, ont des pentes assez rapides, ravinées par les ruisseaux qui vont déverser le tribut irrégulier de leurs eaux dans les deux grands fossés creusés parallèlement au talus crayeux, l'Armançon et son affluent l'Armance. Enfin, cette déclivité est elle-même surmontée par les affleurements

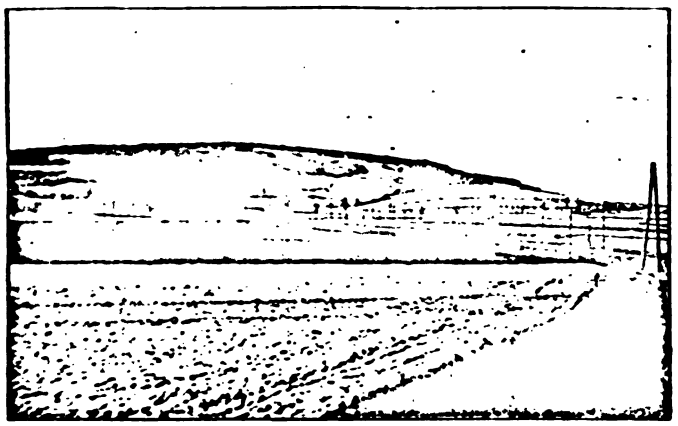

Cl. Petit-Dupin chez.

Excavation naturelle due à l'érosion sur le versant méridional de la côte de Montgueux (268 mètres, à la pointe orientale des plateaux d'Othe. Ce ravin évasé, taillé dans la craie, a été partiellement comblé par les terres rouges décroudues de la partie supérieure de la côte ; il est connu sous le nom de « Creux Rouge ».

plus résistants de la craie blanche sénonienne qui dessinent une corniche dentelée, entrecoupée de protubérances, creusée d'excavations évasées en forme d'entonnoirs. La craie blanche, qui apparaît à nu à la pointe de quelques promontoires, disparaît à son tour sous un revêtement de dépôts tertiaires, argiles à silex et sables, qui portent la forêt d'Othe. Cette corniche crayeuse, que nous désignerons sous le nom de *crête du pays d'Othe* (1), forme dans son ensemble comme un gigantesque escalier, surmonté par un bastion boisé qui atteint

1. Sur l'origine probablement tectonique de cette crête, cf. Douxrus (*Annal. de géogr.*, t. IX, p. 417). Il est à remarquer que, sur la rive gauche de l'Yonne, la topographie plus capricieuse n'offre aucun accident qui soit symétrique de cette crête ; on ne voit que quelques collines isolées, comme celle du bois de Montbelon (211 mètres), butte de turonien couronnée par un lambeau d'argile plastique, et que contourne le cours du Tholon. Au delà du Tholon, dans le Gâtinais français, la nappe tertiaire s'étale en ondulations confuses à la surface du socle crayeux dont les affleurements n'apparaissent que sur les versants des thalwegs.

293 mètres à la Garenne de Coursan, 295 mètres à la pointe orientale du talus, au-dessus du village de Villery ; aucune vallée ne l'entaille, aucune voie ferrée ne l'escalade.

Entre la plaine de Troyes (val de Seine) et celle de Brienne (vallée d'Aube) la soi-disant crête du terrain de craie se réduit à peu de chose (1). Les assises peu résistantes du cénomanien et du turonien sont recouvertes de dépôts marneux (marnes de Brienne) et de limons qui atténuent les formes du relief. Aux environs de Troyes, il est vrai, les coteaux crayeux qui dominent les rives droites de la Seine et de son affluent la Barse se détachent assez nettement à la hauteur des villages de Saint-Parres-aux-Tertres, Thennelières et Laubressel ; mais plus loin, à Doches, Rouilly-Sacey et Piney, les terrasses crayeuses s'élèvent par des pentes douces au-dessus des plaines humides couvertes par la forêt d'Orient, jusqu'aux affleurements de la craie sénonienne. C'est seulement sur la rive droite de la petite vallée transversale de l'Aujon que se dresse un promontoire crayeux de quelque importance : le signal des Hautes-Chaumes, entre Brantigny et Villehardouin, qui culmine à 180 mètres, dominant d'au moins 50 mètres la grande plaine de Brevonne.

Depuis la vallée de l'Aube, au contraire, jusqu'aux plaines de la Marne près de Vitry-le-François, la bordure de la nappe crayeuse est frangée d'escarpements parfois imposants, et une longue muraille sinueuse se dresse au-dessus des plaines de Brienne, du Der, du Bocage et du Perthois. C'est qu'en cet endroit la disposition des couches crayeuses est toute spéciale, et qu'une érosion intense s'est exercée à la base du terrain de craie : les affleurements assez enchevêtrés de la craie glauconieuse et de la craie marneuse sont rapidement surmontés par des masses compactes de craie blanche à micraster dont la superposition a augmenté la puissance et la résistance des couches inférieures. De plus, les eaux du grand bassin lacustre que représente actuellement la plaine de Brienne ont dû battre jadis avec violence les affleurements du terrain de craie, avant de s'écouler, soit par la vallée de l'Aube, soit par celle de la Marne.

Aujourd'hui encore, la Voire, affluent de l'Aube, dont le lit est creusé parallèlement aux affleurements crayeux, fait ressortir le relief du talus qui culmine à 175 mètres à la ferme de la Garenne, en face de Rosnay, et à 180 mètres au-dessus de Montmorency.

A partir de ce dernier village, la ligne des coteaux crayeux s'éloi-

1. De Lapparent, *Le Bassin parisien*, p. 170.

gne de la vallée de la Voire et s'infléchit vers le nord, dans la direction du val de Marne, conservant sur toute son étendue une altitude supérieure à 150 mètres, et elle est entaillée par plusieurs vallons (rus des Marais et de Meldançon).

Entre la percée de la Marne, près de Vitry-le-François, et la vallée d'Aisne, en aval d'Attigny, on constate, le long de la bordure convexe de la nappe crayeuse, les mêmes variations de faciès et la même dua-

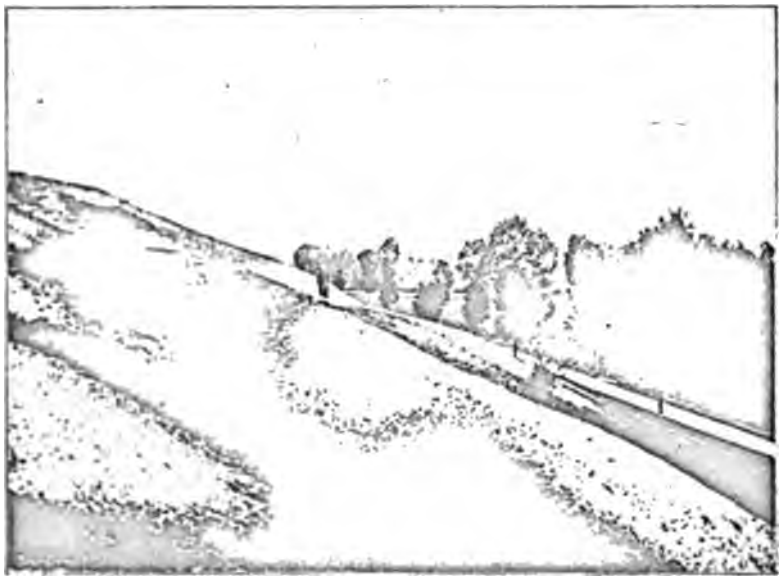

Cl. Pathemont.

Falaise de craie sur la rive droite de la Voire entre Bétignicourt et Chaletta (Aube) : au pied du talus, la plaine alluviale sillonnée par la Voire.

lité d'aspects qu'à la base du massif de la forêt d'Othe, mais la symétrie est moins continue. Tout d'abord les affleurements successifs du cénomanien et du turonien, dont la puissance varie de 60 à 70 mètres, chevauchant sur des lambeaux de la gaize d'Argonne et recouverts eux-mêmes de dépôts d'alluvions, forment, à l'ouest d'une ligne de fossés indiquée par les vallées de la Vière, de l'Ante et de l'Aisne, une première zone d'ondulations, entrecoupée de petits vallons, parsemée d'étangs et de bouquets de bois, dont la largeur (de 6 à 15 kilomètres) se rétrécit du sud au nord. En arrière de cette première série d'ondulations aux formes molles, la superposition de puis-

santes assises de craie blanche à micraster (120 mètres environ) se manifeste par la surrection d'une seconde ligne de coteaux, plus escarpés et plus élevés que les précédents, et que leurs sommets dénudés, couronnés çà et là de bouquets de pins, désignent de très loin aux regards : il y a là un véritable talus auquel les habitants du pays ont appliqué la dénomination quelque peu ambitieuse de ***Monts de Champagne.***

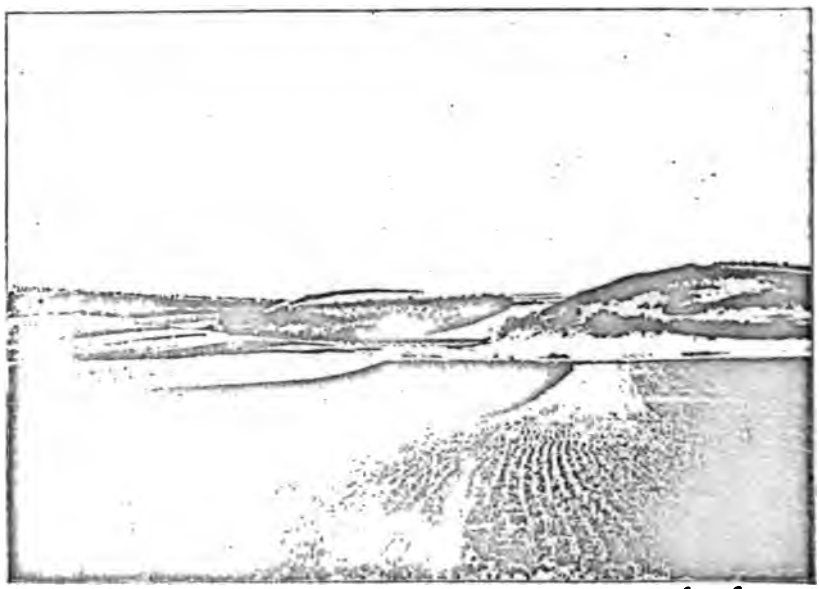

Georges Gourg.

Les Monts de Champagne (Monts Saint-Antoine), sur la rive gauche de la Bionne, en face du village de Courtémont (Marne).

Cette corniche crayeuse, très nettement marquée entre Vitry-le-François et Valmy, n'est pas seulement l'œuvre de l'érosion ; elle semble due surtout à un redressement de la bordure du massif crayeux, hypothèse confirmée par le plongement très rapide des couches dans la direction de l'ouest [1].

L'altitude de ces coteaux crayeux qu'escaladent les voies ferrées de Sainte-Menehould à Châlons par Valmy et de Challerange à Bazancourt s'abaisse insensiblement du sud au nord ; elle dépasse en

1. Cf. *Bullet. de la Soc. d'étude des sc. natur. de Reims*, t. VIII (1839), p. 122.

moyenne 200 mètres : 208 mètres au mont de Fourche au-dessus de Vitry-en-Perthois (90 mètres) et des plaines de la Saulx, 204 mètres à la colline de Bassuet, 220 mètres entre Possesse et Contaut, 229 mètres à la montagne de la Serre au-dessus du village d'Épense. Le talus est frangé d'échancrures, entaillé transversalement par les vallons obliques des petits affluents de l'Aisne issus du terrain de craie : l'Yèvre, l'Auve, la Bionne, la Dormoise, l'Avègres, l'Aidin, etc., qui découpent dans la masse des plateaux de longs promontoires orientés régulièrement du sud-ouest au nord-est, se terminant par des éperons comme le mont Yvron qui culmine à 215 mètres au-dessus de la vallée de Bionne, ou par des protubérances aux contours bizarrement ravinés comme la montagne de la Serre au-dessus du vallon de l'Yèvre, la Croix des Soudans (195 mètres) entre Monthois et Marvaux ; çà et là se dressent quelques buttes isolées, comme le signal de Châtillon (203 mètres) dans le prolongement de la montagne de la Serre près de Braux-Saint-Remy. Le long de ces monts de Champagne, les formes du relief sont parfois si nettement accusées, qu'on se croirait en plein pays oolithique ; la plupart des versants sont festonnés de petits gradins couverts de buissons, étagés les uns au-dessus des autres, et reliés par des déclivités presque verticales où la craie blanche se montre à nu [1]. Au nord du vallon de l'Aidin, entre la corniche crayeuse dont les dentelures se multiplient en s'abaissant, et la vallée de l'Aisne aux environs de Vouziers, s'étend un bas plateau au sol marneux ou limoneux, formant terrasse, et désigné dans le pays sous le nom de *vallée de Bourcq*.

Enfin, au delà de la vallée d'Aisne, au nord-ouest d'Attigny, l'individualité du talus crayeux s'efface de plus en plus ; les affleurements du terrain de craie, d'abord très nets au nord de Rethel et de Château-Porcien (*Monts de Séry*) sont bientôt masqués par des dépôts de limon des plateaux, d'argiles et de sables tertiaires, et les éminences crayeuses n'offrent plus de continuité.

L'affleurement de la nappe tertiaire au-dessus des plaines crayeuses champenoises, désigné communément sous le nom de *falaise de Champagne-Brie* [2], constitue, par la continuité et l'importance de la dénivellation, la ligne de relief la plus accusée de toute la Champagne. Lorsqu'on s'avance dans la direction de Paris à travers les grandes

1. Cf. Meugy et Nivoit, *Statist. agronom. de l'arrond. de Vouziers*, p. 138.

2. L'expression de « falaise », consacrée par l'usage, est assez mal choisie. Le commandant Bassé (*Architecture du sol de la France*, p. 141, note) fait justement remarquer qu'elle se rapporte à un escarpement battu par la mer. « Or jamais cette situation ne s'est réalisée pour les pentes qui terminent la nappe tertiaire vers l'est. Le rugard maritime de la région s'est toujours fait vers l'ouest et non

plaines ondulées de la Champagne Pouilleuse, on voit peu à peu se profiler à l'horizon un talus aux contours sinueux, aux déclivités rapides dont les sommets sont couronnés de bois. A mesure qu'on s'en approche, on distingue, à la blancheur du sol, la nature crayeuse du soubassement qui supporte les dépôts tertiaires. Ce qui frappe surtout, c'est l'absence de paliers, de terrasses plus ou moins régulièrement étagées : le sol se relève brusquement, et le talus unique apparaît immédiatement surmonté de sa corniche. Des brèches dessinant de larges entonnoirs indiquent l'emplacement des vallées transversales par où les rivières drainent les plaines champenoises au profit du bassin tertiaire, ou, comme la Voulzie, dévalent sur le versant champenois, apportant à la Seine les eaux d'une partie de la Brie. Çà et là, des promontoires, des rentrants et des saillants escarpés, quelques buttes isolées attestent les transformations que les mouvements orogéniques et l'érosion ont fait subir à cette bordure du massif tertiaire. Lorsque, vers la fin de l'ère tertiaire, la partie centrale de la cuvette parisienne s'affaissa dans la direction du sud-ouest, tandis que la partie nord-est se redressait fortement, ce mouvement de bascule mit en évidence la saillie primitivement légère que formait la nappe tertiaire au-dessus des couches crayeuses. D'autre part, les torrents diluviens qui ruisselaient de toutes les directions vers le fond du bassin, et dont les eaux s'amassaient à la base du bourrelet tertiaire, contribuèrent à exagérer l'émersion et le relief du talus, en déchaussant en quelque sorte le socle de craie qui supportait les dépôts superficiels (1). Les protubérances et les ondulations de la falaise paraissent correspondre à des axes d'ondulations orientés du nord-ouest au sud-est, à travers toute la partie centrale du bassin parisien, et dont les pointes terminales viennent affleurer sur la bordure du massif tertiaire (2). Quant aux collines isolées en avant de la falaise, coteaux de Moronvilliers, mont Berru, colline de Brimont, qui, au delà de la vallée de la Vesle, sont encore surmontés de lambeaux tertiaires, en pleine zone crayeuse, ce sont, comme les plateaux du pays d'Othe, situés au sud-ouest, sur la rive gauche de la Seine, des témoins irrécusables d'une extension primitive (3) beaucoup plus considérable de

---

vers l'est. » « La présence de galets à silex à la base du terrain tertiaire sur la presque totalité du pourtour de cette falaise conduit à penser... qu'à la place de l'escarpement terminal... s'élevait, en sens inverse, une falaise crayeuse, à l'endroit où se trouve actuellement la dénivellation de la plaine champenoise. » Carte géologique détaillée, feuille 67 (Arcis), notice.

1. Cf. De Lapparent, *Le bassin parisien*, p. 45-46.

2. Cf. Dollfus (*Bullet. des serv. de la carte géolog.*, n° 14, p. 30 sqq.).

3. Sur l'extension primitive de la nappe tertiaire, cf. Leymerie, *Statist. géolog. de l'Aube*, p. 167-169. Meugy, Sur la cclature tertiaire du bassin parisien (*Bullet. de la Soc. géol.*, 3e sér., t. I [1872-1873]).

la nappe tertiaire au-dessus du terrain de craie. La falaise ne se dresse qu'à partir de la trouée de la Seine, au-dessous de Montereau, car, sur la rive gauche de l'Yonne, la saillie des affleurements tertiaires ne présente aucune netteté et il est difficile de la distinguer dans la topographie confuse du Gâtinais français. Au nord de la vallée d'Aisne, la ligne des coteaux tourne brusquement vers l'ouest en s'éloignant de la Champagne. L'altitude du talus tertiaire augmente régulièrement du sud au nord jusqu'au promontoire de la montagne de Reims où son point culminant atteint 280 mètres, c'est-à-dire plus de 150 mètres au-dessus des plaines crayeuses inférieures. Malgré son apparente simplicité de structure, la falaise de Champagne-Brie ne peut être assimilée aux corniches crayeuses [1] : elle n'est point homogène comme elles et appartient à plusieurs étages différents. Entre la Marne et la Seine, les argiles à meulières et les marnes qui se rapportent à l'oligocène inférieur prédominent dans le couronnement du talus tertiaire ; au nord de la Marne (montagne de Reims et coteaux de Craonne), les assises plus résistantes de l'étage éocène, telles que les calcaires de Rilly et le calcaire grossier, accentuent les profils de la falaise. C'est à ces différences de faciès que les corniches terminales de la nappe tertiaire doivent leur modelé particulier et leur valeur topographique inégale.

La région champenoise est donc, dans son ensemble, une contrée à terrasses, présentant tous les caractères extérieurs déterminés par le modelé topographique que les géologues désignent par l'expression d'architecture tabulaire. A part les saillies inégales le long des affleurements de la roche de gaize dans l'Argonne, de la craie blanche au-dessus de la dépression infracrétacée, et des dépôts tertiaires surmontant le terrain de craie, saillies résultant du plongement des couches vers le fond de la cuvette parisienne, et exagérées par le travail de l'érosion, les accidents tectoniques proprement dits ont laissé peu de traces dans la plastique du sol champenois, et c'est par l'extension de grandes plaines uniformes que sont surtout caractérisés les paysages de la Champagne.

---

p. 60 sqq. ; LAURENT, Sur l'extension de la meulière de Brie à l'est du bassin parisien (*Bull. de la Soc. d'étude des sc. natur. de Reims*, t. V, p. 56, t. VII, p. 68) ; DOLLFUS, Carte indiquant la limite probable du calcaire de Brauce (*Annal. de géogr.*, juillet 1900, p. 329) ; du même, Carte de la mer des sables de Fontainebleau dans le bassin de Paris (*Bullet. Soc. géol.*, 3e série, t. XXVIII [1900], p. 121) ; MUNIER-CHALMAS, Sur la limite d'extension du bartonien (*ibid.*, p. 13).

1. BAUMÉ (*Annal. de géogr.*, 15 mars 1892, p. 116 ; *Revue du Génie militaire*, juillet 1899, p. 30) et *Architecture du sol de la France*, p. 150-151.

LIVRE II

LES PAYS CHAMPENOIS

CHAPITRE Ier

Divisions naturelles de la Champagne.

La gamme des teintes figurant sur une carte géologique la succession des sédiments crétacés en Champagne apparaît disposée régulièrement en nappes qui dessinent des auréoles concentriques, nettement caractérisées depuis la rive droite de l'Yonne, s'effilant et s'enchevêtrant graduellement dans la direction du nord. A chaque teinte correspond une terrasse, tantôt surélevée, tantôt déprimée, dont le faciès est plus ou moins homogène et donne lieu, suivant les cas, à une individualité géographique plus ou moins tranchée. C'est pourquoi, bien qu'elle présente une physionomie générale nettement caractérisée, dérivant d'une continuité de structure qui lui est propre, la région champenoise est loin d'être en elle-même complètement homogène. Parmi les unités géologiques qui la constituent, celles qui s'affirment par de brusques contrastes ont une personnalité qui se dégage dans la nomenclature des noms de pays. La toponymie locale y reflète, sinon des différences profondes de configuration et de climat, du moins les particularités saillantes du sol. Non seulement chaque grande masse minérale a son individualité, mais il arrive que le faciès de chaque affleurement n'est pas identique sur toute son étendue ; ici, la craie a un faciès marneux, ou bien elle apparaît surmontée d'une pellicule de dépôts tertiaires ou quaternaires ; là, l'homogénéité superficielle des sables et des argiles de l'infracrétacé est rompue par des nappes d'alluvions qui en masquent les affleurements : tels sont les sables et graviers provenant de la zone oolithique

entraînés et déposés par les courants diluviens. De plus, les couches de terrain chevauchent fréquemment par lambeaux les unes au-dessus des autres, et, sur les confins de chacune d'elles, les transitions graduelles d'un sol à un autre déterminent parfois la formation de contrées mixtes où s'atténuent les contrastes. Cette diversité d'apparences ne peut manquer de frapper les géographes attentifs à saisir les nuances résultant de la complexité constitutive d'une région et à en rechercher l'origine.

L'intendant Larcher, qui administrait la Champagne à la fin du XVIIe siècle, et, après lui, Beaugier, qui est resté la principale source pour tous les géographes postérieurs ses plagiaires, signalent une division de la Champagne ayant un caractère géographique, au moins dans les termes : ils distinguent une Haute et une Basse Champagne, une Champagne supérieure et une inférieure ; à la première ils attribuent les villes de Reims, Vitry et Troyes, et la Haute-Champagne est essentiellement le pays des plaines crayeuses découvertes et cultivées. La Basse-Champagne qui s'étend parallèlement à la première, du sud-ouest au nord-est, depuis la vallée d'Yonne jusqu'aux plateaux du Barrois et de la Lorraine, est le pays des bois, des carrières et des mines de fer (1) : nous trouvons là une ébauche informe de la division en Champagne Sèche et Champagne Humide que l'étude géologique du sol a fait prévaloir.

Guettard est le premier qui, au XVIIIe siècle, ait esquissé avec un discernement qui fait honneur à son sens géographique une division de la Champagne basée sur la nature du sol (2). Ce savant minéralogiste remarquait que « le fond du terrain de cette province est en général formé de marne, de craie et de pierre blanche calcinable » ; il notait le contraste résultant, dans les constructions champenoises, de l'emploi de matériaux très différents. D'après la nature des éléments constitutifs du sol, il distinguait la zone du terrain de craie avec ses trois « campagnes » de Reims, Troyes et Châlons ; le Rémois et sa ceinture de coteaux où se trouvent réunis les sols les plus variés ; la contrée glaiseuse et sablonneuse des environs de Baudonvilliers, Amance et Vendeuvre (Aube) ; « la terre extrêmement forte..... presque toute

1. LARCHER, *Mémoires*. Mss. de la bibliothèque de Châlons, fol. 25-27 ; BEAUGIER, *Mémoires historiques de la province de Champagne*, t. I, p. 2. Sur cette division de l'ancienne province de Champagne, cf. un guide de l'époque : DUVERNOIS, *Le Voyage de France dressé pour la commodité des Français et Etrangers*, 1 vol. in-12, Lyon. 1679, p. 96.

2. GUETTARD, Mémoire où l'on examine en général le terrain, les pierres et les différents fossiles de la Champagne (*Acad. des Sciences*, Mém., année 1754, p. 437, avec carte). GUETTARD, comme tous les géographes de l'ancienne France, considère la province de Champagne dans sa totalité, c'est-à-dire avec la portion des zones oolithiques et tertiaires qui s'y rattachaient.

couverte de haute futaie et d'étangs » qui caractérise le pays compris entre les plaines de l'Aube en face de Brienne et celles de la Marne en amont de Vitry (Perthois) ; les sols pierreux du Vallage (pierres de Nomécourt et de Savonnières). Guettard est également frappé par le développement exceptionnel « de la glaise rouge avec pierres à fusil » (argiles à silex) qui surmonte les coteaux crayeux à l'ouest de la plaine de Troyes ; il signale les glaises (argiles du gault) et « la pierre morte..... tendre, d'un blanc verdâtre » (gaize) qui constitue le faciès spécial du massif d'Argonne. Si sa nomenclature est imprécise et incomplète, s'il ne cite ni le Der, ni le Bocage, ni le pays d'Othe, du moins Guettard a le mérite d'avoir entrevu et indiqué les divisions fondamentales du sol dans la région champenoise.

Il y a donc lieu de décomposer l'ensemble de la Champagne, telle que nous l'avons définie, en un certain nombre d'unités naturelles, c'est-à-dire de pays. Nous savons déjà qu'à chacune des auréoles crayeuse et infracrétacée correspondent, d'une part la *Champagne Sèche* ou *Pouilleuse* qui est la Champagne par excellence, celle où le type de pays qu'implique cette dénomination accuse franchement et pleinement ses caractères distinctifs ; d'autre part la *Champagne Humide* qui est l'antithèse et comme le complément de la *Champagne Sèche.* Chacun de ces deux grands compartiments se subdivise à son tour en un certain nombre d'unités secondaires en relation avec la nature des couches profondes ou superficielles du terrain. Au sud-ouest de la Champagne, entre les riantes vallées de la Seine et de l'Yonne, la couverture de lambeaux tertiaires qui surmonte les plateaux crayeux coupés transversalement par le long fossé de la Vanne détermine une zone montueuse assez profondément ravinée : c'est le *pays d'Othe* qui, par l'abondance de ses sources, de ses eaux courantes, par ses paysages verdoyants de forêts et de vergers, marque la transition entre la Champagne Humide et la Champagne Sèche. Depuis les plaines de la Seine, jusqu'au val d'Aisne, se développent les croupes arrondies et les ondulations confuses de la *Champagne Pouilleuse* où la craie qui se montre à nu, à peine recouverte, çà et là, par de minces lambeaux d'alluvions, engendre un sol aride et désolé. Les savarts ou « peleux », véritables landes abandonnées à la vaine pâture, et la maigre végétation des pineraies y disputent la place aux céréales ; seuls, les interminables rubans de verdure qui désignent de loin aux regards le tracé des vallées rompent l'uniformité monotone du paysage. Au nord-ouest de la Champagne Pouilleuse, de part et d'autre de la vallée de Vesle, les lambeaux ter-

tiaires qui couronnent les éminences crayeuses (Berru, Brimont) circonscrivent, en avant du promontoire tertiaire de la montagne de Reims, un large bassin d'alluvions où la population s'est agglomérée à proximité de sols moins arides et sur les confins de deux pays très différents : c'est le *bassin de Reims*.

Au nord de la vallée d'Aisne, les contrastes s'accentuent : le faciès du terrain de craie, dont les affleurements s'infléchissent vers le nord-ouest, est plutôt marneux ; la craie elle-même est recouverte par des plaques d'argiles et de sables qui amortissent les inégalités du relief ; l'absence de tout accident topographique saillant rend la transition insensible entre les deux formations crayeuse et infracrétacée qui se pénètrent par chevauchements et discordances de stratifications. Sur des sols moins secs et plus féconds que dans la Pouilleuse, la végétation est plus luxuriante : c'est la *Picardie* qui s'annonce avec ses terres plus fortes, ses cultures opulentes où domine la betterave. Sur la rive droite du Hurtaut, l'enchevêtrement définitif des deux auréoles crétacées coïncide avec l'apparition d'une dénomination nouvelle : la *Thiérache*, pays picard.

Sur tout le parcours de l'auréole infracrétacée, l'uniformité verdoyante qui caractérise l'aspect du pays n'exclut pas les nuances de détail, ni même parfois les contrastes qui s'expriment dans la toponymie locale. Entre les vallées d'Aube et de Marne, par suite de l'extension considérable des sols argileux et sablonneux, les caractères distinctifs qu'implique la dénomination de *Champagne Humide* s'affirment avec une netteté particulière. Nulle part, sur un sol mollement ondulé, gluant et difficilement perméable, les étangs ne sont plus nombreux dans les dépressions, la ramure des cours d'eau plus touffue, la végétation plus drue : nous sommes dans le *Der*, l'antique domaine des épaisses forêts de chênes.

L'immense clairière de plaines cultivées qui, au nord du Der, interrompt la continuité des masses boisées et, par les vallées convergentes de l'Ornain, de la Saulx et de la Marne ouvre des voies à la circulation entre la Champagne et le Barrois, est encore désignée sous le nom de *Perthois*.

Au nord des plaines du Perthois, les affleurements d'une roche nouvelle, plus compacte et moins plastique que les précédentes de la série infracrétacée, se dénonce dans le modelé du sol par des formes de relief plus accusées. C'est la gaize qui, précédant la craie, chevauche en bancs puissants au-dessus des argiles et des sables de l'albien : ici, plus de vallées largement évasées, plus de grandes

plaines nivelées par les dépôts d'alluvions, mais un entassement confus de crêtes rocheuses, sèches et boisées, entrecoupées de ravins humides. Tel est le *massif d'Argonne*, intercalé longitudinalement entre les vallées de l'Aisne et de son affluent l'Aire.

Au delà de la percée transversale de l'Aire, les assises de l'infracrétacé disparaissent successivement, ou s'effilent en biseau et s'amincissent de plus en plus, en s'infléchissant dans la direction du nord-ouest, tandis que, par suite de la dénudation, les affleurements du soubassement oolithique se multiplient dans les vallons : la grande forêt s'éclaircit et une ceinture de cultures variées enveloppe les villages ; ce n'est plus l'Argonne profonde et sauvage. Peu à peu l'individualité de la bande infracrétacée s'efface dans la topographie confuse des terrasses subardennaises qui s'inclinent circulairement autour de la vallée d'Aisne : sur ces hautes terres encore très boisées qui constituent la ligne de faîte entre le versant de l'Aisne et celui de la Meuse, la dénomination d'*Ardennes*, en dépit de l'indécision des contours géologiques et du caractère hétérogène de la contrée, traduit encore la physionomie montueuse et boisée de ces confins de la Champagne qui contrastent avec les plaines du terrain de craie.

A la lisière de chacune des auréoles crayeuse et infracrétacée, caractérisées géographiquement par un type spécifique plus ou moins homogène, il y a lieu de tenir compte des contacts d'affleurements où, par suite de la combinaison de traits originaux empruntés aux formations contiguës et de l'atténuation des contrastes, il se dégage parfois de petites unités naturelles intermédiaires assez nettes. Tel est le talus sinueux, entaillé d'excavations, frangé de promontoires, qui jalonne le contact de la nappe tertiaire et du terrain de craie, et qu'on désigne communément sous le nom de *falaise de Champagne-Brie*. Par l'inclinaison de leur versant principal qui fait face à l'est, la nature crayeuse de leur soubassement, leurs affinités avec les plaines champenoises, ces coteaux se rattachent à la Champagne et constituent une individualité géographique intermédiaire où les désignations de *Montois* et de *Vignoble* correspondent à des formes du terrain, à des différences d'orientation, de climat, d'aptitudes agricoles qui ont leur répercussion sur le groupement de la population.

Entre les plaines de l'Yonne et de la Seine, les terrasses en gradins adossées irrégulièrement aux escarpements méridionaux du massif de la forêt d'Othe, et formées par la superposition successive des premières assises crayeuses au-dessus des sols déprimés de l'étage albien, n'ont, à aucune époque, suscité l'emploi d'une dénomination

populaire spéciale. Par contre, la base des plateaux crayeux qui frangent latéralement les plaines de la Marne, aux environs de Vitry-le-François, est festonnée par une bande étroite de sols humides et herbagers qu'ombragent des bouquets de bois où culminent les cimes d'innombrables peupliers : c'est, sur les confins du Der, le *Bocage Champenois*, transition entre les épaisses forêts de la zone infracrétacée et les campagnes très découvertes du terrain de craie.

Dans des conditions de sédimentation un peu différentes, les assises successivement sablonneuses et marneuses du cénomanien et du turonien, qui, au nord des plaines du Perthois, s'intercalent entre la bordure convexe déchiquetée des plateaux crayeux et les crêtes boisées du massif gaizeux de l'Argonne, introduisent dans le modelé topographique de la contrée des profils intermédiaires ; il y a là une série d'ondulations aux contours arrondis, groupées régulièrement le long de vallées largement évasées, ni trop sèches ni trop humides, tantôt boisées, tantôt très découvertes et cultivées : ce sont les riches terroirs d'un *Vallage*, drainés par l'Aisne et ses petits affluents de gauche issus de la Champagne Pouilleuse, auxquels succèdent, dans la direction de l'ouest, les vallons inégalement fortunés du *Pied-des-Monts*, taillés dans la craie blanche.

Enfin, sur les confins du Perthois et du Der, les sédiments inférieurs de l'infracrétacé (néocomien), échappés à la dénudation entre les vallées de la Marne et de la Saulx, débordent sur les plateaux oolithiques, et, de ce côté, la Champagne empiète pour ainsi dire sur le Barrois. Aux sols humides et plastiques, aux plaines basses et aux vallées mal définies succèdent des terrains plus compacts et plus secs, des plates-formes entaillées de ravins, des thalwegs encaissés entre des talus aux parois rocheuses et aux pentes raides ; la forêt ne subsiste plus que sur les lambeaux d'argiles ou de sables disséminés sporadiquement à la surface ou dans les anfractuosités du calcaire portlandien : la dénomination de *Vallage* reparaît ici, justifiée de nouveau par la configuration du pays. Abstraction faite de toute considération historique, ce Vallage doit être considéré comme une dépendance géographique de la Champagne. Avec le Der, il constitue une seule et même région empruntant son unité à la présence des gisements ferrugineux ; c'est un pays d'antique métallurgie, abondamment pourvu jadis de minerai, de combustible végétal, où le groupement d'une population homogène par ses occupations principales a toujours été étroitement subordonné aux fluctuations de l'activité industrielle.

Après avoir passé en revue l'architecture du sol de la Champagne, défini les subdivisions naturelles de la région et les avoir confrontées avec les différentes dénominations locales, il nous reste à déterminer par une étude analytique plus détaillée la localisation et l'aire d'extension des divers phénomènes physiques ou humains particuliers à chacun des pays champenois.

CHAPITRE II

La zone infracrétacée.

La bande infracrétacée champenoise qui dessine, entre les plates-formes oolithiques de la Bourgogne, du Barrois et des Ardennes et les hautes plaines du terrain de craie, une zone semi-circulaire et étroite de sols plutôt déprimés, a une superficie d'environ 5 350 kilomètres carrés, inférieure de plus de moitié à celle que mesure la région du terrain de craie (11 328 kilomètres carrés) ; sa largeur est en moyenne de 15 à 20 kilomètres. Elle est loin de coïncider avec son aire primitive d'extension, car les dépôts de l'époque crétacée ont d'abord chevauché sur les bancs compacts des sédiments jurassiques qu'ils recouvraient transgressivement, de telle sorte qu'il n'existe aucun rapport entre la disposition actuelle des affleurements crétacés et celle des rivages des anciennes mers ; l'ablation partielle des dépôts infracrétacés s'explique par la nature essentiellement meuble ou facilement délayable de leurs éléments constitutifs, argiles, marnes et sables que les agents d'érosion ont pu désagréger et entraîner avec rapidité (1).

C'est seulement à partir de la vallée d'Yonne que la bande infracrétacée s'individualise nettement. Sur la rive gauche du fleuve, dans cette contrée mollement ondulée où les eaux ruissellent, soit vers la Seine par le Loing, le Braulin et l'Ouanne, soit vers l'Yonne par le ruisseau de Saint-Vrain et le Tholon, des lambeaux tertiaires respectés par l'érosion masquent les affleurements infracrétacés ; l'étage albien, par exemple, y apparaît surmonté d'un revêtement argilo-sableux d'une puissance relativement considérable. Ce pays où prédominent les sols imperméables, parsemé d'étangs, de prairies humides mouchetées de bosquets à la végétation vigoureuse, c'est la *Puisaye* que les défrichements et le drainage n'ont point encore complètement

1. Cf. Prinos, Une Question de géographie rétrospective (*Bulletin. Soc. des sc. de l'Yonne*, t. LI 2e partie, p. 167, sqq.).

Après avoir passé en revue l'architecture du sol de la Champagne, défini les subdivisions naturelles de la région et les avoir confrontées avec les différentes dénominations locales, il nous reste à déterminer par une étude analytique plus détaillée la localisation et l'aire d'extension des divers phénomènes physiques ou humains particuliers à chacun des pays champenois.

CHAPITRE II

La zone Infracrétacée.

La bande infracrétacée champenoise qui dessine, entre les plates-formes oolithiques de la Bourgogne, du Barrois et des Ardennes et les hautes plaines du terrain de craie, une zone semi-circulaire et étroite de sols plutôt déprimés, a une superficie d'environ 5 350 kilomètres carrés, inférieure de plus de moitié à celle que mesure la région du terrain de craie (11 328 kilomètres carrés) ; sa largeur est en moyenne de 15 à 20 kilomètres. Elle est loin de coïncider avec son aire primitive d'extension, car les dépôts de l'époque crétacée ont d'abord chevauché sur les bancs compacts des sédiments jurassiques qu'ils recouvraient transgressivement, de telle sorte qu'il n'existe aucun rapport entre la disposition actuelle des affleurements crétacés et celle des rivages des anciennes mers ; l'ablation partielle des dépôts infracrétacés s'explique par la nature essentiellement meuble ou facilement délayable de leurs éléments constitutifs, argiles, marnes et sables que les agents d'érosion ont pu désagréger et entraîner avec rapidité [1].

C'est seulement à partir de la vallée d'Yonne que la bande infracrétacée s'individualise nettement. Sur la rive gauche du fleuve, dans cette contrée mollement ondulée où les eaux ruissellent, soit vers la Seine par le Loing, le Braulin et l'Ouanne, soit vers l'Yonne par le ruisseau de Saint-Vrain et le Tholon, des lambeaux tertiaires respectés par l'érosion masquent les affleurements infracrétacés ; l'étage albien, par exemple, y apparaît surmonté d'un revêtement argilo-sableux d'une puissance relativement considérable. Ce pays où prédominent les sols imperméables, parsemé d'étangs, de prairies humides mouchetées de bosquets à la végétation vigoureuse, c'est la *Puisaye* que les défrichements et le drainage n'ont point encore complètement

---

1. Cf. Prinet, Une Question de géographie rétrospective (*Bulletin. Soc. des sc. de l'Yonne*, t. LI 2e partie, p. 167, sqq.).

assainie [1], et qui annonce la Champagne humide et boisée. Sur la rive droite de l'Yonne, les affleurements de l'infracrétacé, débarrassés en très grande partie des dépôts tertiaires superficiels, prennent immédiatement une extension toute spéciale à cette partie du bassin parisien, mais ils sont loin de présenter dans toute l'étendue de la région champenoise une série partout complète, une puissance et un développement également considérables. C'est dans la partie centrale du pays, entre les vallées de l'Aube et de la Saulx, que la succession des assises offre la plus grande variété avec le maximum d'extension. Dans cette partie orientale de la Champagne, les sédiments infracrétacés semblent avoir comblé l'emplacement d'un grand golfe qui, au début de l'ère crétacée, s'enfonçait profondément dans la direction de l'est. Au nord de la vallée de l'Ornain, le faciès de la bande infracrétacée s'altère : les assises s'amincissent, s'effilent, chevauchent en discordance les unes au-dessus des autres ; les plus anciennes disparaissent, les plus récentes reposent directement sur les roches calcaires du portlandien dont les affleurements se multiplient sur les flancs des thalwegs les plus profonds ; un dépôt nouveau apparaît, surmontant en masse puissante les sables et les argiles de l'albien : c'est la gaize, dont le développement lenticulaire est d'une continuité remarquable ; alors, aux plaines et aux bas plateaux de la *Champagne Humide* succède, entre les vallées de l'Aire et de l'Aisne, l'épais massif de l'*Argonne* qui, par sa configuration originale, les formes très accusées de son relief, constitue sur les confins de la Champagne un pays absolument à part. Enfin, au nord de cette lentille de gaize, que limite assez exactement le ravin suivi par le canal des Ardennes près du Chesne-Populeux, la bande infracrétacée s'infléchit vers le nord-ouest. Dans cette partie septentrionale de la Champagne, la limite inférieure des terrains crétacés coupe obliquement les lignes de rivages des mers jurassiques supérieures, et il en résulte un exemple unique de stratifications transgressives : l'infracrétacé qui reposait à Clermont-en-Argonne sur le calcaire portlandien chevauche à Grandpré sur les marnes kimméridgiennes ; au nord de la vallée d'Aisne, à Chaumont-Porcien, sur le corallien ; à Signy-l'Abbaye, sur l'oxfordien ; à Hirson, sur le bathonien [2]. Dans la partie occidentale du département des Ardennes, et dans l'Aisne, on ne rencontre plus que des lambeaux disparates de l'infracrétacé, dissé-

1. Cf. Challe, La Puisaye et le Gâtinais (*Bull. Soc. des sc. d'Auxerre*, t. XXVI, p. 7).
2. Gosselet, *Géologie du Nord de la France*, 1er fasc., Terrains secondaires, in-8°, Lille, 1881, p. 179.

minés à la surface des plateaux jurassiques et plus ou moins masqués par les alluvions superficielles : à la Champagne succède, sur la rive droite du Hurtaut ou Malacquise, la *Thiérache*, pays picard, dont les terrasses profondément ravinées, adossées au massif schisteux d'Ardenne, s'inclinent vers la vallée de l'Oise.

Si, dans son ensemble, l'auréole infracrétacée, caractérisée surtout par les formes molles de son relief, l'abondance des eaux courantes ou stagnantes, la végétation luxuriante de ses forêts et de ses prairies, présente des traits généraux de ressemblance qui la différencient nettement des contrées avoisinantes plus accidentées, plus massives, plus sèches, avec des horizons plus découverts, son homogénéité structurale est loin d'être absolue. L'inégal développement de chacun des sédiments constitutifs du sol, les conditions variables de la sédimentation sur la périphérie de la nappe infracrétacée permettent de distinguer dans l'harmonieuse uniformité de l'ensemble, sinon des contrastes brusques, du moins toute une gamme de nuances que le langage populaire exprime par des appellations différentes.

Indépendamment des subdivisions telles que celles de *Champagne Humide*, de *zone métallurgique champenoise*, que la note dominante du paysage ou la considération des phénomènes économiques peut suggérer à l'esprit analytique des géographes, les dénominations locales de *Der*, de *Perthois*, de *Bocage*, de *Vallage*, d'*Argonne*, transmises par d'antiques traditions, et dont l'usage n'est pas périmé, ont des racines profondes dans le sol ; elles révèlent des rapports naturels et permanents qu'il importe de faire ressortir dans l'étude détaillée d'une région.

LA CHAMPAGNE HUMIDE

Entre les vallées de l'Yonne et de la Blaise, la prédominance des sols mous, argileux ou sablonneux est absolument typique, et c'est à cette portion de l'auréole infracrétacée que s'applique avec la plus rigoureuse justesse la dénomination vraiment géographique de *Champagne Humide*. Aux grands talus raides, aux corniches rocailleuses et pétries de coraux surplombant des thalwegs étroits et profonds qui caractérisent les massives plates-formes de l'oolithe bourguignonne ou barroise, succèdent brusquement, dans la Champagne, les bas plateaux, les mamelons affaissés et les versants faiblement inclinés. C'est dans le modelé des vallées que s'accuse le trait saillant de la topographie infracrétacée. Au sortir de la zone oolithique, les grandes val-

lées, jusque-là encaissées, s'élargissent subitement en larges bassins de plaines horizontales où les affleurements de l'infracrétacé ont été nivelés et masqués par des amas de cailloux, de graviers et de sables provenant de l'oolithe et que surmonte une mince pellicule de limon : telles sont les grandes plaines de Saint-Florentin (vallée de l'Armançon), de Vaudes et de Troyes (vallée de la Seine), de Brienne (vallée de l'Aube), d'Éclaron (vallée de la Blaise) et surtout celles du Perthois, immense cône de déjection dans lequel la Marne, la Blaise, la Saulx et l'Ornain ont rassemblé leurs atterrissements. Ces énormes vallées, épanouies sur des sols mous, témoignent de l'intensité des érosions anciennes (1).

Pas de traces d'accidents tectoniques à la surface des nappes éminemment plastiques de l'étage albien (sables verts et argiles du gault) dont les affleurements sont les plus étendus, particulièrement dans le département de l'Aube. Par endroits, la surimposition de dépôts superficiels plus ou moins épais se manifeste par des monticules, des buttes émergeant confusément au-dessus des plateaux. Ainsi sur la rive droite de l'Yonne, des amas de sables ferrugineux (sables de la Puisaye) entrecoupés de couches d'argiles et de bancs de grès, constituent les points culminants désignés dans le pays sous le nom de thureaux (2). Entre le Serein et l'Armançon, la résistance du sous-sol s'accuse sur les plateaux dans la conformation des chemins ruraux, encaissés entre de petites berges escarpées couvertes de buissons et de bouquets d'arbres rappelant les chemins couverts de la Vendée et de la Bretagne. Aux environs de Saint-Florentin, les bancs de sables dont l'épaisseur est d'une quarantaine de mètres constituent le talus continu au pied duquel s'est formé le fossé longitudinal où coulent l'Armançon et son affluent l'Armance (3). Partout où, par suite de l'alternance des affleurements, une roche relativement dure succède à une roche tendre, surgissent les accidents de terrain déterminés par l'érosion, qui introduisent quelque variété dans le modelé généralement amorphe et uniforme de la contrée : alors les versants se redressent, les vallées s'encaissent, des monticules se dessinent aux versants abruptes. Ainsi, sur la rive droite de l'Armance, les masses sablonneuses consolidées par un ciment calcaire et transformées en bancs

1. Belgrand, *Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques*, p. 19, 169, et *La Seine*, p. 697.
2. Le thureau de Saint-Denis (249 mètres), entre les vallées de l'Yonne et du Serein. Cf. en Leroux, Sur la formation crétacée inférieure comprise entre l'Yonne et l'Armance (*Bullet. Soc. géol.*, 2e sér., t. II, 1845, p. 316), et Leymerie : *Statist. géol. de l'Yonne*, p. 456.
3. Eriay, L'Étage albien aux environs de Saint-Florentin (*Bullet. de la Soc. des sc. d'Auxerre*, t. XIX, 1865).

de grès assez résistants se raidissent en escarpements portant à leur sommet l'antique bourg féodal d'Ervy : du haut de cet observatoire naturel qui commande au loin toute la contrée, malgré sa faible altitude (161 mètres) se déroule un panorama de prairies verdoyantes autour duquel se profilent les masses sombres des forêts. C'est sur les rives de l'Aube, aux environs de Brienne-le-Château, que ces variations du faciès infracrétacé se répercutent avec le plus de netteté dans les formes topographiques du paysage. La rivière d'Aube, qui, en aval de Jessaint et de Trannes sur les confins de la zone oolithique, pénètre dans une grande plaine d'alluvions, vient buter contre un promontoire transversal aux versants boisés, sur la corniche duquel culmine le château de Brienne. Au lieu de contourner ce petit massif constitué par de puissantes assises de marnes blanchâtres analogues à la gaize (marnes de Brienne) superposées aux argiles albiennes, l'Aube, abandonnant sa direction primitive vers le nord-est, par où elle allait rejoindre la Marne, a réussi à creuser son lit à travers l'obstacle peu résistant qui se dressait devant elle ; s'enfouissant pour ainsi dire dans le sol sur une longueur de plusieurs kilomètres, elle s'écoule au fond d'un véritable cañon, entre des berges aux parois escarpées, qui, près du village de Mathaux, s'élèvent à une trentaine de mètres au-dessus du niveau des eaux. La rivière roulant sur un lit de graviers les eaux transparentes qui lui ont valu son nom (*Alba*) disparaît aux regards derrière un rideau de bois formant une voûte de verdure au dessus des sinuosités gracieuses de ses rives.

Mais les accidents de terrains les plus nombreux se trouvent répartis sur la périphérie de l'auréole infracrétacée, dans le voisinage des affleurements jurassiques : là, en effet, le redressement des couches de terrain est plus accentué, les traces de dénivellations tectoniques plus fréquentes ; le jeu de l'érosion, s'exerçant sur des roches relativement compactes, est aussi plus varié. Les assises plus résistantes du calcaire portlandien donnent aux couches molles qui les recouvrent une consistance qui autrement leur ferait défaut, et elles commandent les formes du terrain. Tout le long de cette zone bordière, vallons et ravins, entaillés dans le soubassement oolithique, constituent un réseau de lignes sculpturales orientées suivant la pente normale des assises du sol.

C'est également dans la disposition originale du réseau hydrographique que se révèle l'influence de la constitution géologique. L'individualité de ce réseau est assez mal définie. Belgrand a depuis long-

temps signalé la discordance existant entre le tracé des rivières et la pente générale du terrain dans toute l'auréole infracrétacée [1]. La plupart de ces petites rivières de la Champagne Humide, dont les sources jaillissent en Bourgogne ou dans le Vallage, sont déviées de leur direction normale à mesure qu'elles s'engagent sur le sol champenois. Les terrains déprimés que constituent les dépôts argilo-sablon-

La rivière d'Aube s'enfonce dans les marnes grises (gaize ou marne de Brienne) entre Brienne-la-Vieille et Basse-Fontaine, l'endit Posteau (Aube).

neux de l'albien, parallèlement aux terrasses et aux talus déterminés par les affleurements successifs des assises crayeuses, forment en effet une sorte de cuvette au fond de laquelle les eaux ont dû s'amasser avant d'être capturées latéralement par les grandes artères transversales. La Voire, par exemple, qui, en sortant de la région du Der, contourne au nord la plaine de Brienne, s'écoule au pied d'une véritable muraille de craie qui surplombe sa rive droite, dans une direction perpendiculaire au cours de l'Aube à qui elle apporte ses eaux. Dans des conditions un peu différentes, les amas de sables ferrugineux (sables de la Puisaye) qui, entre les vallées de l'Yonne et de

1 *La Seine*, p. 32-33.

la Seine, surmontent alternativement les couches albiennes et cénomaniennes, ont joué le rôle d'un puissant cordon littoral devant lequel l'Armançon et son affluent l'Armance ont dû se détourner pour former un fossé unique à la base du bourrelet qui s'opposait à l'écoulement normal de leurs eaux (1).

Les saillies des lignes de faîte étant discontinues dans la topographie confuse de la contrée, la distribution des eaux courantes entre chacune des grandes artères à direction conséquente est très inégale et subordonnée aux moindres ondulations du terrain. Sur la rive gauche de la Seine, les eaux ruissellent plutôt vers l'Yonne par le Serein et l'Armançon, l'Hozain ne drainant, au profit de la Seine, qu'une aire très restreinte. Entre la Seine et l'Aube un partage inégal se fait entre la Seine par la Barse et l'Aube par l'Amance et l'Auzon. Enfin, au delà de l'Aube, les eaux du Der se déversent soit dans l'Aube par la Voire, soit dans la Marne par la Droyes, et ici nous avons constaté que la Marne était primitivement l'artère unique drainant les eaux de toute cette portion de la bande infracrétacée. Toutes ces anomalies révèlent les vicissitudes multiples qu'a dû subir le réseau hydrographique initial de la contrée avant d'atteindre sa contexture définitive.

La désignation de Champagne Humide appliquée à la partie méridionale de la formation infracrétacée est justifiée moins par l'abondance des précipitations atmosphériques qui l'abreuvent (de 700 à 800 millimètres) que par les innombrables ruisseaux et filets d'eau qui suintent dans les moindres replis de son sol, par les flaques d'eau permanentes ou temporaires qui se forment dans les dépressions, par les sources, très nombreuses, mais en général de faible débit qui se font jour, non seulement dans les thalwegs, mais partout, sur le flanc des coteaux comme dans les bas-fonds ; c'est qu'en effet la plupart des couches de terrain dont se compose l'infracrétacé sont plus ou moins imperméables : marnes ostréennes et argiles bigarrées du néocomien, argiles à plicatules de l'aptien, argiles du gault de l'albien ; ces dernières sont les plus réfractaires à l'infiltration et leurs affleurements sont jalonnés par un grand nombre d'étangs et de prés-marais (2).

Une multitude de ruisseaux de la Champagne Humide sont éphémères et doivent leur existence à des pluies d'orage ou à des fontes

1. Pénos (*Bullet. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XLI, p. 157-159).

2. La série très caractéristique des étangs de la Champagne Humide n'est interrompue que par les grandes vallées où des amas de graviers calcaires surmontent les assises argileuses. Un grand nombre de ces étangs ont été desséchés ; la plupart des autres sont temporaires, c'est-à-dire alternativement laissés en eau et livrés à la culture.

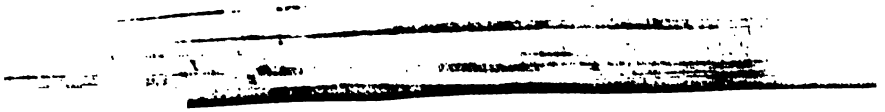

La Voire et la Barse : types de rivières torrentielles de la Champagne Humide; niveaux successifs pendant la saison froide 1900-1901 (1).

(On remarquera la fréquence des eaux troubles ou louches.)

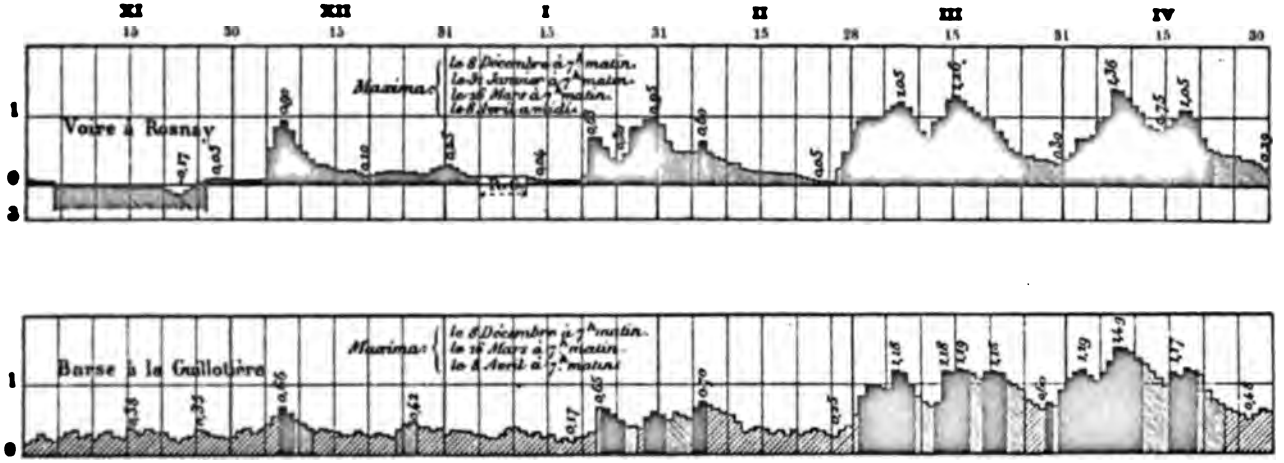

1. D'après le service hydrométrique du bassin de la Seine : *Observations sur les cours d'eau... centralisées pendant l'année 1900*. Atlas, feuille n° 2.

de neige. Quant aux rivières permanentes, leur régime est très instable : tantôt elles ont des crues violentes et déversent des eaux limoneuses et troubles par-dessus leurs berges peu élevées, inondant les prés riverains ; tantôt, après des gelées persistantes, ou après une sécheresse prolongée à la fin de la saison chaude, ce ne sont plus que des fosses reliées par de minces filets d'eau. Presque tous ces petits torrents, malgré la faible pente de leur lit, ont des crues rapides, mais de courte durée, dont la portée est, il est vrai, sensiblement atténuée par les étangs qui les alimentent et leur servent de régulateurs (1).

La Voire et la Barse, dans le département de l'Aube, l'Armance dans celui de l'Yonne, sont des types de rivières champenoises à régime torrentiel atténué plus ou moins par l'influence régulatrice des étangs. La *Voire* qui apporte à la limpide rivière d'Aube ses eaux glauques drainées sur les sols fangeux du Der, depuis ses sources aux environs de Sommevoire, serpente paresseusement à travers des prairies où son lit s'est fréquemment déplacé. En aval de Montier-en-Der, près des villages de Villeret et Lentilles, ses eaux jaunâtres se répandent dans la plaine, pendant quelques semaines de la saison froide, formant une nappe de plusieurs kilomètres de largeur, mal contenue entre des versants surbaissés et discontinus (2).

La *Barse*, tributaire de la Seine, qui draine une superficie de 270 kilomètres carrés, et dont les sources, aux environs de Vendeuvre, sont alimentées par une importante nappe formée dans les cavernes du calcaire à spatangues, a un régime aussi irrégulier que celui de la Voire. La ville de Troyes, qui recevait jadis, par la Barse, les bois flottés de la forêt d'Orient, a vainement tenté, à diverses reprises, de régulariser son cours (3). Le plus remarquable de tous ces petits torrents champenois est, sans contredit, l'*Armance*, affluent de l'Armançon, et fossé collecteur de toute une contrée appartenant aux formations les plus différentes. Ses sources et ses petits affluents de gauche, comme le Landion et le ru de la Mandrille, naissent sur les plateaux oolithiques du Tonnerrois, tandis que les affluents de droite, les rus du Boudas, d'Auxon, de Montigny, de Trémagne, ruissellent

1. BELGRAND, *La Seine*, p. 195, 251.

2. Sur la Voire, cf. BELGRAND, *La Seine*, p. 334. Des observations hydrométriques sont faites à la station de Rosnay. En 1790, une compagnie proposa à l'Assemblée constituante de construire à ses frais un canal de navigation en utilisant la Voire depuis Sommevoire (MAVIDAL et LAURENT, *Archives parlementaires*, t. XXXII, p. 88) ; mais ce projet d'aménagement de la rivière, en vue du transport des bois du Der, ne put aboutir.

3. A la station hydrométrique de la Guillotière, près de Lusigny, l'écart entre les niveaux de crues et de basses eaux put atteindre 1m,95. Sur la Barse, cf. BOUTIOT, *Notes sur le régime des eaux souterraines aux environs de Vendeuvre*, in-8°, Troyes, 1863, p. 11 sqq, et Notice sur la navigation de la Barse (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, année 1856, p. 81, 84, 103).

par intermittence, entre les digitations de la corniche crayeuse du massif d'Othe. La vallée d'Armance, longue d'une cinquantaine de kilomètres, s'épanouit à la hauteur du bourg d'Ervy en une belle plaine horizontale, couverte d'herbages, sillonnée de ruisseaux ; mais la route nationale de Nevers à Sedan, ainsi que la voie ferrée de Saint-Florentin à Troyes, se tiennent à l'écart de la zone d'inondation sur les terrasses dominant la rive droite de la capricieuse rivière, et l'Armance borne aujourd'hui ses services à fournir la force motrice aux moulins et scieries échelonnés sur ses bords.

En raison même de la nature de son sol meuble et humide, l'auréole infracrétacée champenoise est une contrée essentiellement forestière (1). Jusqu'aux premiers siècles du Moyen Age, ses épaisses forêts formaient, autour des hautes plaines crayeuses naturellement dénudées de la Campania, une ceinture de fondrières touffues se prolongeant, dans la direction du nord, jusqu'aux forêts profondes de l'Argonne et de l'Ardenne. Nous avons déjà constaté que cette marche forestière difficilement pénétrable, et sillonnée seulement de longues percées étroites par les grandes vallées transversales, séparait, dès la plus haute antiquité, des groupes ethniques nettement définis. C'est par ces vallées que la vie s'est tardivement insinuée au cœur de ces forêts qui repoussaient le peuplement. Sans doute, dès l'époque de la domination romaine, de grandes voies contournaient ou traversaient les principaux massifs, mais les populations primitives semblent s'être cantonnées à la lisière des forêts, et, çà et là, aux lieux de passages, dans les vallées qui furent abordées les premières par les hommes. La toponymie locale, à défaut d'autres documents, nous fournit sur ce point des indices significatifs. Si l'on s'en rapporte aux listes dressées par M. d'Arbois de Jubainville, on constate que les rares noms d'origine latino-ligure ou celtique relevés dans la contrée et qui correspondent aux centres les plus anciennement habités sont localisés en dehors de la forêt (2). Le nombre relativement restreint des noms

1. Sur les forêts de la Champagne Humide, cf. Picard, Les Forêts de l'Yonne (*Annuaire de l'Yonne*, t. LIII [1889]) ; Bouquet de la Grye, *Les Forêts de l'Aube à l'Exposition de 1878*, br. in-8°, Troyes, 1879 ; Arbelétier de la Houllaye, *Les Forêts de l'Aube*, br. in-8°, Troyes, 1899 ; Alfred Maury, *Les Forêts de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1867, p. 43, 214, 216-217.

2. *Les Premiers Habitants de l'Europe*, t. II, et *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités*, passim. Si l'on met à part les noms de rivières, antérieurs pour la plupart à l'époque gallo-romaine et d'origine ligure ou celtique (ex. : l'Hozain, Alisance ; l'Ausson, Aisonne et son affluent la Brevonne, Bebronna ; l'Armance, Almantia et l'Armance, la Barse [?]), ainsi que les noms de forêts (forêt de Clerey, s. Clarscensis, Dervus), on constate que les noms de centres habités qui, par leur étymologie, paraissent remonter aux temps antéromains, sont très rares ; on les rencontre, soit dans les vallées comme Chaource (Aube, Catusca), Chéé (Yonne, Cadugina), Perthes et Brienne ? (Aube), soit à la lisière des grandes forêts et sur la limite des affleurements infracrétacés, comme Champlost (Yonne, Camblocus), Avrolles (Yonne, Ebrobrigis), Lasson (Yonne, La Lisse), Xon-

de lieux d'origine gallo-romaine témoigne encore d'un peuplement tardif. Quant aux noms de provenance germanique ou gallo-franque, beaucoup plus nombreux et disséminés déjà à l'intérieur du pays, ils attestent les progrès du peuplement au début de l'époque mérovingienne. Ce sont les colonies monastiques qui, à partir du VIIe siècle, ont le plus contribué à l'œuvre laborieuse de la déforestation qui prépara les sites destinés à de nouveaux établissements humains ; c'est à l'action systématique des monastères qu'il faut attribuer l'introduction de la culture et de la vie dans ces solitudes boisées. Les moines défrichaient pour cultiver, envoyaient leurs troupeaux de porcs à la glandée dans les forêts, se livraient à la pisciculture dans les innombrables ruisseaux et étangs, exploitaient le minerai de fer et pratiquaient une métallurgie rudimentaire. Les argiles et les sables qui s'ajoutaient aux bois leur fournissaient des matériaux de construction. Leurs monastères, prieurés, chapelles, celles, loges, ménils, bordes, essarts ont laissé des traces qui fourmillent dans la nomenclature actuelle des centres habités et des lieux dits. La colonisation féodale, surtout à partir du XIe siècle, ne fut pas moins active, et les « villes neuves » créées par les seigneurs laïcs concoururent à accroître le nombre des établissements humains.

Au sud de la Champagne, entre les vallées de l'Yonne et du Serein, les plateaux boisés (forêt domaniale du *thureau de Bar, bois de Saint-Germain*) qu'escalade la route d'Auxerre à Troyes par Villeneuve-Saint-Salve et Montigny furent abordés par les moines de Saint-Germain d'Auxerre et par les chanoines de cette ville, propriétaires de la forêt de Bar ou de Montaigu, ainsi que par les Templiers établis dans la vallée d'Yonne à Monéteau ; si bien que de l'ancienne forêt de Queue (*sylva* de *Cauda*) il ne reste plus que des bouquets de bois. Sur le promontoire allongé d'ouest en est qui sépare les vallées du Serein et de l'Armançon, l'ancienne forêt de « Contest » a été en partie défrichée par les moines cisterciens fixés à Pontigny sur les

---

Santour (Yonne, Novioscus), Auxon (Aube, Alsonum) au nord des plaines de l'Armançon et de l'Armance ; Chesley (Aube, Caletius), Lantages (Aube, Nantavia), Chappes (Aube, Cappa ?), Villy-en-Trodes (Aube, Villioscus), Vendeuvre (Aube, Vindobriga) sur les confins des plateaux oolithiques. On remarquera également que les noms qui révèlent une origine gallo-romaine par leurs finales en *ay* (Assenay, Rouceray, Vanlay, Rouvray), *ey* (Lirey, Davrey, Coussegrey, Carisey, Chazerey) et en *y* (Jeugny, Crogny, Ervy, Chesey, Cussangy, Chemilly, Héry, Bleigny), sont en nombre caractéristique dans la partie de la Champagne Humide comprise entre les vallées de l'Yonne et de la Seine, où se croisèrent d'importantes routes dès l'époque romaine, tandis que, entre la Seine et la Blaise, sur les sols fangeux et boisés du Der restés plus longtemps inaccessibles, la prédominance est en faveur des noms d'origine germanique ou gallo-franque à désinences en *court* (Blaincourt, Bétignicourt, Lassicourt, Blignicourt, Chassericourt, Arremécourt, Brancourt), en *ville* (Uaienville, Dienville) et en *villiers* Radonvilliers, Vauchonvilliers, Morvilliers, Brandonvilliers), tous noms désignant des centres habités remontant à une époque sans doute moins ancienne.

rives du Serein et par ceux du prieuré des Bonshommes à Ligny-le-Châtel [1]. Au delà des plaines de l'Armance, à l'est d'Ervy, les *forêts* encore aujourd'hui presque contiguës de *Cussangy*, de *Chaource*, de *Rumilly* et d'*Aumont*, qui s'étendent jusqu'aux plaines de la Seine, couvrant des plateaux déprimés et fangeux, sillonnés de ruisselets et criblés de flaques d'eau, constituent un massif compact d'une superficie de 6 000 hectares environ. Là, c'est à la fin du XIe siècle seulement que la colonisation monastique aborda la forêt. Les premiers défricheurs furent des moines relevant de l'abbaye bourguignonne de Molesme, établis par le comte Hugues de Champagne à Isle-Aumont (1097), puis à Rumilly (1104) et à Jully-sur-Sarce par Milon, comte de Bar-sur-Seine (1117). Les Templiers à leur tour créèrent des exploitations agricoles à Serres (commune de Monteaux, Aube) et à Chaussepierre, près de Rumilly. Les comtes de Champagne suivirent l'exemple des moines : des villes neuves furent fondées par le comte Henri le Libéral à Chaource, à Metz-Robert (1177), à Villeneuve-au-Chemin près de Vosnon (1178) [2]. Entre les plaines de la Seine et de l'Aube, là où les affleurements infracrétacés, essentiellement argileux (argiles ostréennes, argiles à plicatules, argiles du gault), sont masqués par de vastes plaques de limon, vestiges du séjour prolongé des eaux sur ce sol imperméable et déprimé, tout le pays était primitivement recouvert par une immense forêt d'un seul tenant, que les chartes du Moyen Age désignent sous le nom de *Derv* ou *Dervus* (pays des chênes). La forêt primitive débordait sur les plateaux du calcaire portlandien, et, par les bois de Bossican, la forêt de Clairvaux se prolongeait dans la direction du sud-est, au delà de la vallée d'Aube, au cœur du pays des Lingons. Dès le IXe siècle, les moines se fixent non loin de la Barse, à Montiéramey (837) et sur les terres défrichées apparaissent les villages de Montreuil, Mesnil-Saint-Père ; puis, les moines de Larrivour (1137) et ceux qui s'installèrent à proximité des rives de l'Aube, à Radonvilliers (1080), à Beaulieu (1112), à Basse-Fontaine (1143), continuèrent l'œuvre de défrichement, encouragés par les évêques de Troyes et les comtes de Brienne. A partir du XIIIe siècle, ce sont les Templiers, groupés dans les deux importantes commanderies de Bonleu (commune de Piney) et d'Orient (commune d'Amance) qui multiplient les exploitations agricoles, les tuileries, les fonderies, autant de petites agglomérations

1. Courat, Notice sur Ligny-le-Châtel (*Bulletin Soc. des sc. d'Auxerre*, t. VIII, p. 110, 143).
2. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des Comtes de Champagne*, III, 273.

nouvelles (1). L'antique forêt, aujourd'hui considérablement réduite, a cessé de porter la dénomination primitive de Der, qu'on retrouve dans le village de Pel-et-Der (rive gauche de l'Aube) et dans le moulin de la Folie-du-Der, près de Villeneuve-au-Chêne ; on la désigne aujourd'hui sous le nom de *forêt d'Orient*, appellation se rapportant vraisemblablement au souvenir des croisades et des Templiers, ou à sa situation à l'est de Troyes. Sur la rive droite de l'Aube, la bande forestière est interrompue par une immense clairière ; de véritables landes s'étalent à la surface des sols d'alluvions tour à tour arides et fangeux ; aux abords de la rivière, les bouquets de pins et de bouleaux, entremêlés de broussailles et de hautes herbes, donnent l'impression d'un coin de steppe. Une dénomination spéciale, celle de *Rothières*, s'applique à ces terres sèches où une mince pellicule d'humus recouvre à peine les nappes de graviers du diluvium (2). Mais bientôt, à l'est de la plaine, la prédominance des affleurements argilo-sableux et imperméables de l'albien coïncide avec la réapparition de la grande forêt : c'est le *Der* qui se prolonge jusqu'à la vallée de la Blaise (3). Là, l'antique dénomination celtique s'est maintenue, désignant encore aujourd'hui toute la contrée boisée entrecoupée de fossés et parsemée de flaques d'eau, que drainent les sources de la Voire. Les premiers défrichements et la colonisation de cette partie la plus difficilement accessible du Der remontent au VIIe siècle. Vers 661, saint Bercaire fondait la première abbaye sur les rives de la Voire, à l'endroit où s'élève l'église du bourg de Montier-en-Der. Ce monastère (*monasterium dervense, in Dervo*) fut le centre d'où rayonnèrent les moines colons qui fondèrent les villages de Robert-Magny, Sauvage-Magny, Droyes, Louze, Thilleux, etc. (4). Les moines de Beaulieu riverains de l'Aube, ceux de la Chapelle-aux-Planches, près de Puellemontier, les cisterciens de Boulancourt, les seigneurs de Beaufort dont la citadelle féodale dominait la plaine au sommet d'une côte crayeuse, les chevaliers de l'ordre Teutonique établis à la commanderie de Beauvoir entre Soulaines et la Chaise, con-

---

1. LALORE, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, t. III, p. 12, 23, 24, et BOUTIOT, *Histoire de Troyes*, t. I, p. 347-348.

2. La Rothière, près de Dienville. Au nord de Brienne, Perthe-en-Rothière était désigné au Moyen Age sous le nom de Perta in Rosteria, Perta Sicca (BOUTIOT, *Histoire de Troyes*, I, 49, 58 ; II, 90, et *Dictionnaire topographique de l'Aube*, aux mots Rothière et Perthe-en-Rothière).

3. H. TOMBECK, Les Assises du gault à Montier-en-Der (*Bullet. Soc. géol.*, 3e série, t. III, p. 30). Au Moyen Age, Louze, village du Der, portait le nom de Letosa (villa).

4. BOUILLEVAUX, *Les Moines du Der*, in-8°, Chaumont, 1845, et LALORE, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, t. III, p. XL, et IV, p. XIV, XXII, XXIV, 3, 49, 148.

tinuèrent les défrichements et la colonisation entreprise par les premiers moines du Der.

C'est ainsi que s'ouvrent aujourd'hui, au cœur même du Der, de vastes clairières, prairies humides que sillonnent des ruisselets aux eaux troubles, alternant avec des champs cultivés où s'ébattent après la moisson des troupeaux de porcs et de dindons. Le sol suinte partout dans le Der, les eaux s'amassent dans les moindres dépressions et une inextricable végétation aquatique, repaire des oiseaux d'eau, envahit ces étangs aux rives indécises, à la fois réservoirs de poissons et d'humidité. Ainsi s'explique la formation de ces nappes de buées qui flottent en toute saison sur les cimes ondulées des grands bois, imprimant un charme particulier aux horizons légèrement voilés de la contrée.

Au nord du Der, la grande forêt s'éclaircit; entre les coteaux qui frangent la bordure des plateaux crayeux et le cours de la Marne qui limite les plaines alluviales du Perthois, l'horizon se découvre peu à peu ; les bois ne recouvrent plus, par bouquets, que les sols les plus ingrats (bois de l'Argentolle, de Larzicourt, de Bussy, de la Guêpière); aux approches de la Marne, des lignes de peupliers s'entrecroisent dans les prairies, révélant la présence d'un sous-sol imperméable : au Der succède le *Bocage Champenois* qui s'étend à la base des plateaux crayeux jusqu'aux environs de Vitry-le-François.

Le déboisement de la Champagne Humide s'est poursuivi avec continuité jusqu'au XVIIe siècle, et avec une intensité particulière partout où, sur les versants bien exposés, le sol pouvait se prêter à la culture de la vigne. Dans la région de la Voire, et jusqu'au val de la Marne, le développement de l'industrie métallurgique entraîna même une exploitation abusive, au point que, sous Louis XIV, les intendants de Champagne durent réclamer une réglementation protectrice du domaine forestier [1].

De nos jours le déboisement a cessé, le régime forestier étant la meilleure utilisation du sol dans la plus grande partie de la contrée [2]. Les grandes forêts n'ont pas été conservées, comme dans certaines parties de l'Ile-de-France, pour la chasse et les agréments de la vie seigneuriale; elles doivent uniquement leur conservation à ce fait que, dans la Champagne Humide, l'aire du territoire cultivable

1. De Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. II, n° 335, note; P. Clément, *Lettres, instruct. et mém. de Colbert*, t. IV, 219, 215, 238.

2. On peut évaluer à 20 000 hectares minimum le domaine forestier de la Champagne Humide, entre les vallées de l'Yonne et de la Blaise, pour une superficie totale de 225 000 hectares environ.

est très limitée partout où les limons superficiels font défaut. Si les assises du néocomien inférieur, où les éléments sablonneux sont en proportion suffisante, fournissent d'excellentes terres à céréales, désignées sous le nom d'*herbues*, les argiles ostréennes, les argiles bigarrées et les argiles à plicatules, plus ingrates, sont vouées par la nature à la végétation forestière. Il en est de même des argiles à lumachelles dont les affleurements constituent les terres dites de *vèvres* (1). Les terres sableuses (sables verts de l'albien) manquent de consistance, se laissent raviner sur les pentes, absorbent trop rapidement les engrais et « coûtent cher à nourrir ». Enfin les argiles du gault donnent des terres fortes dont la culture est difficile, l'exploitation coûteuse, ayant l'inconvénient de ne renfermer qu'une quantité insuffisante de carbonate de chaux et de décomposer très lentement les engrais.

Un des traits caractéristiques de l'économie rurale dans la Champagne Humide, c'est la rareté du vignoble, la prédominance de la prairie naturelle ou artificielle sur les autres cultures. La vigne qui tapisse les versants rocailleux dans toute la zone oolithique bourguignonne n'apparaît plus ici que sporadiquement sur le flanc de quelques coteaux constitués par les calcaires néocomiens ou la roche de gaize, et exposés, par leur situation, à une insolation suffisante. C'est moins aux conditions particulières du climat qu'à la nature même du sol, humide et froid, qu'est due cette disparition du vignoble. Par contre, les sols profonds et frais de la formation infracrétacée sont exceptionnellement favorables aux herbages et prairies artificielles. Trop souvent, il est vrai, dans les vallées, les prairies mal assainies ne fournissent qu'un médiocre fourrage; des drainages s'imposent pour améliorer les conditions naturelles de la végétation herbacée et maintenir, par la sélection des espèces, la valeur fourragère des herbages. Par suite de la fréquence des inondations, les troupeaux ne pâturent dans les prairies que pendant quelques mois de la saison chaude; c'est le foin coupé qui alimente surtout le bétail à l'étable. Le mouton, qui prospère sur les plateaux bien drainés de la zone oolithique et du terrain de craie, est rare dans la Champagne infracrétacée où l'excès d'humidité du sol lui est nuisible (2). La cultiva-

1. LEMERIE, *Statist. géol. de l'Aube*, p. 50.
Ce terme de « vèvre », qu'on rencontre fréquemment dans la nomenclature géographique de la France sous les formes multiples de voivre, vabre, vavre, woëvre, etc., dérive d'un vocable très probablement d'origine celtique désignant un lieu boisé. Cf. GALLOIS, La Woëvre... (*Annal. de géogr.*, 15 mai 1901, p. 213-214). Dans une charte du comte Gautier de Brienne à l'abbaye de Basse-Fontaine (XIIe siècle), il est question d'une forêt de Vèvre (*nemus de Wevre*). [LALORE, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, III, 18, 71.]

2. BELGRAND remarquait que, dans cette région, le mouton contractait avec une déplorable facilité

teur champenois se consacre de préférence à l'élevage du gros bétail; des bœufs provenant du Morvan et du Nivernais sont employés au transport des bois; les vaches laitières alimentent partout une industrie fromagère très active, qui, en dehors de la consommation locale, entretient un commerce assez considérable avec les contrées voisines (1). Cette abondance du fourrage explique également le développement de l'élevage du cheval, particulièrement dans la région du Der, dans les prairies de la Laines (environs de Louze) et de la Voire (environs de Montier-en-Der). La création en 1808 d'un dépôt d'étalons à Montier-en-Der, sur l'emplacement même du monastère de Saint-Bercaire, a donné une vive impulsion à cet élevage dans une contrée où les difficultés de l'exploitation du sol exigent de puissants attelages. C'est à l'aide des étalons du dépôt de Montier-en-Der, répartis annuellement dans les nombreuses stations des départements circonvoisins, que l'administration s'efforce d'améliorer les races indigènes abâtardies. Mais il est difficile de concilier les intérêts particuliers des éleveurs et cultivateurs qui réclament de robustes chevaux de trait avec les exigences de l'administration, plutôt favorable à la production du cheval d'armes; de telle sorte que la population chevaline du Der et des pays voisins est encore très hétérogène, résumant les caractères combinés de l'espèce locale aux proportions assez grêles, du gros étalon rouleur belge ou flamand, du cheval percheron et même du boulonnais (2).

Le mode de groupement de la population et les conditions générales de l'habitat sont très caractéristiques dans la Champagne Humide; le site des établissements humains, la forme, la structure individuelle et le mode d'aménagement des constructions sont tout autres que dans la zone jurassique. Au lieu de s'agglomérer en masses plus ou moins compactes dans le fond des vallées, sur le flanc des coteaux où affleurent les nappes souterraines, les centres habités de la Champagne Humide sont disséminés, sans ordre apparent, soit le long des rivières, soit à la surface des plateaux et jusqu'au cœur de la forêt. Leur localisation disparate est due surtout à la multiplicité des niveaux d'eau et des sources. Ainsi s'explique la dispersion de la

---

la cachexie aqueuse, et qu'à la suite de pluies persistantes, la vaine pâture lui était fatale (*La Seine*, p. 488, 500).

1. Les fromages de Soumaintrain, d'Ervy et de Chaource (prairies de l'Armance) ont une certaine réputation dans toute la basse Bourgogne.

2. Cf. Darnot, *Rapport au conseil général de la Haute-Marne*, année 1882, p. 378. *Rapports annuels du directeur du haras de Montier-en-Der au conseil général de la Haute-Marne*, particulièrement en 1891 (p. 521-522) et en 1895 (p. 516-517).

est très limitée partout où les limons superficiels font défaut. Si les assises du néocomien inférieur, où les éléments sablonneux sont en proportion suffisante, fournissent d'excellentes terres à céréales, désignées sous le nom d'*herbues*, les argiles ostréennes, les argiles bigarrées et les argiles à plicatules, plus ingrates, sont vouées par la nature à la végétation forestière. Il en est de même des argiles à lumachelles dont les affleurements constituent les terres dites de *vèvres* (1). Les terres sableuses (sables verts de l'albien) manquent de consistance, se laissent raviner sur les pentes, absorbent trop rapidement les engrais et « coûtent cher à nourrir ». Enfin les argiles du gault donnent des terres fortes dont la culture est difficile, l'exploitation coûteuse, ayant l'inconvénient de ne renfermer qu'une quantité insuffisante de carbonate de chaux et de décomposer très lentement les engrais.

Un des traits caractéristiques de l'économie rurale dans la Champagne Humide, c'est la rareté du vignoble, la prédominance de la prairie naturelle ou artificielle sur les autres cultures. La vigne qui tapisse les versants rocailleux dans toute la zone oolithique bourguignonne n'apparaît plus ici que sporadiquement sur le flanc de quelques coteaux constitués par les calcaires néocomiens ou la roche de gaize, et exposés, par leur situation, à une insolation suffisante. C'est moins aux conditions particulières du climat qu'à la nature même du sol, humide et froid, qu'est due cette disparition du vignoble. Par contre, les sols profonds et frais de la formation infracrétacée sont exceptionnellement favorables aux herbages et prairies artificielles. Trop souvent, il est vrai, dans les vallées, les prairies mal assainies ne fournissent qu'un médiocre fourrage; des drainages s'imposent pour améliorer les conditions naturelles de la végétation herbacée et maintenir, par la sélection des espèces, la valeur fourragère des herbages. Par suite de la fréquence des inondations, les troupeaux ne pâturent dans les prairies que pendant quelques mois de la saison chaude; c'est le foin coupé qui alimente surtout le bétail à l'étable. Le mouton, qui prospère sur les plateaux bien drainés de la zone oolithique et du terrain de craie, est rare dans la Champagne infracrétacée où l'excès d'humidité du sol lui est nuisible (2). Le cultiva-

1. LEVMERIE, *Statist. géol. de l'Aube*, p. 50.

Ce terme de « vèvre », qu'on rencontre fréquemment dans la nomenclature géographique de la France sous les formes multiples de voivre, vabre, vavre, woëvre, etc., dérive d'un vocable très probablement d'origine celtique désignant un lieu boisé. Cf. GALLOIS, La Woëvre... (*Annal. de géogr.*, 15 mai 1931, p. 213-211). Dans une charte du comte Gautier de Brienne à l'abbaye de Basse-Fontaine (XIIe siècle), il est question d'une forêt de Vèvre (*nemus de Wevre*). [LALORE, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, III, 18, 71.]

2. BELGRAND remarquait que, dans cette région, le mouton contractait avec une déplorable facilité

teur champenois se consacre de préférence à l'élevage du gros bétail; des bœufs provenant du Morvan et du Nivernais sont employés au transport des bois; les vaches laitières alimentent partout une industrie fromagère très active, qui, en dehors de la consommation locale, entretient un commerce assez considérable avec les contrées voisines (1). Cette abondance du fourrage explique également le développement de l'élevage du cheval, particulièrement dans la région du Der, dans les prairies de la Laines (environs de Louze) et de la Voire (environs de Montier-en-Der). La création en 1808 d'un dépôt d'étalons à Montier-en-Der, sur l'emplacement même du monastère de Saint-Bercaire, a donné une vive impulsion à cet élevage dans une contrée où les difficultés de l'exploitation du sol exigent de puissants attelages. C'est à l'aide des étalons du dépôt de Montier-en-Der, répartis annuellement dans les nombreuses stations des départements circonvoisins, que l'administration s'efforce d'améliorer les races indigènes abâtardies. Mais il est difficile de concilier les intérêts particuliers des éleveurs et cultivateurs qui réclament de robustes chevaux de trait avec les exigences de l'administration, plutôt favorable à la production du cheval d'armes; de telle sorte que la population chevaline du Der et des pays voisins est encore très hétérogène, résumant les caractères combinés de l'espèce locale aux proportions assez grêles, du gros étalon rouleur belge ou flamand, du cheval percheron et même du boulonnais (2).

Le mode de groupement de la population et les conditions générales de l'habitat sont très caractéristiques dans la Champagne Humide; le site des établissements humains, la forme, la structure individuelle et le mode d'aménagement des constructions sont tout autres que dans la zone jurassique. Au lieu de s'agglomérer en masses plus ou moins compactes dans le fond des vallées, sur le flanc des coteaux où affleurent les nappes souterraines, les centres habités de la Champagne Humide sont disséminés, sans ordre apparent, soit le long des rivières, soit à la surface des plateaux et jusqu'au cœur de la forêt. Leur localisation disparate est due surtout à la multiplicité des niveaux d'eau et des sources. Ainsi s'explique la dispersion de la

---

la cachexie aqueuse, et qu'à la suite de pluies persistantes, la valse pâture lui était funeste (*Le Soleil*, p. [illegible], [illegible]).

1. Les fromages de Soumeistrain, d'Ervy et de Chacenne (prairies de l'Armance) ont une certaine réputation dans toute la basse Bourgogne.

2. Cf. Darnot, *Rapport au conseil général de la Haute-Marne*, année 1898, p. [illegible]. *Rapports annuels du directeur du haras de Montier-en-Der au conseil général de la Haute-Marne*, particulièrement en 1894 (p. [illegible]) et en 1898 (p. [illegible]).

dans la Champagne Humide (environs de Chaource Aube)

NANCY. LITH. DIEPER

population dans de nombreux hameaux, fermes et écarts aux alentours des villages. C'est seulement à la lisière du terrain de craie, sur la ligne d'affleurement d'un niveau d'eau particulièrement important, que nous constatons un groupement spécial des villages suivant un alignement régulier. Au lieu de se presser les unes contre les autres comme les moutons d'une bergerie, séparées par des ruelles étroites et tortueuses, aux pentes parfois raides, comme dans la Bourgogne ou le Barrois, les maisons des villages champenois s'étalent

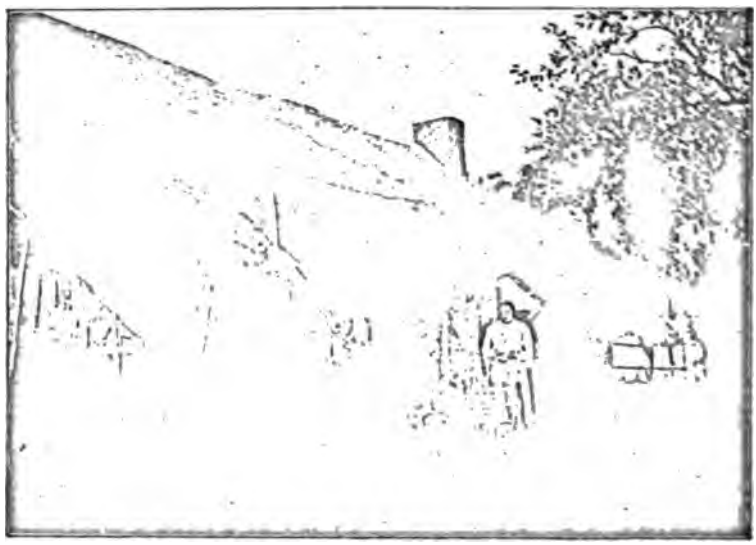

Cl Gilbert.

Construction du type ancien à Montfey (Aube) au nord d'Ervy, sur les confins de la zone infracrétacée. L'habitation et les dépendances (bois et torchis) sont encore groupées sous une toiture unique en chaume.

d'ordinaire en terrain plat, alignées régulièrement le long d'une grande rue centrale, séparées le plus souvent les unes des autres par des cours fermées, des haies vives, des bouquets d'arbres ou des petits vergers. Le long des affleurements du néocomien, et à proximité des belles carrières oolithiques, les maisons en pierres jaunâtres sont encore nombreuses [1]; mais, en plein pays champenois, la substitution du bois, du torchis et de la brique à la pierre est tout à fait

1. Les bancs du calcaire à spatangues sont susceptibles de fournir de bonnes pierres de taille.

typique. Les charpentes en bois sont remplies par un torchis, blanchi extérieurement à la chaux, ou garni, comme dans le Der, d'un revêtement de plaquettes de bois, de lattes superposées en forme d'écailles, destinées à conjurer les effets des intempéries; les toits, presque plats, à l'italienne, sont couverts de tuiles creuses; parfois de larges auvents proéminents abritent des tas de bois, des bottes de haricots en cosses ou d'oignons accrochées aux façades. Les granges, remises et écuries sont généralement distinctes de l'habitation. Les tas de fumiers nau-

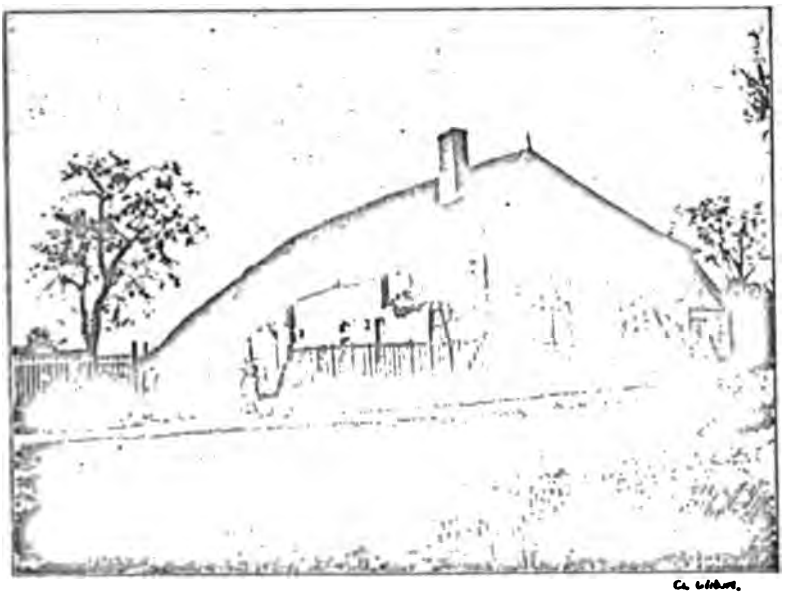

Construction rurale du type ancien (petite culture), à Ervy (Aube); le torchis et le bois remplacent les pierres, qui font défaut dans le pays; l'habitation n'est point séparée des granges et écuries; les récoltes s'entassent dans les greniers au premier étage; une partie de la toiture est en chaume.

séabonds qui, dans les villages lorrains, s'alignent devant les maisons, où bêtes et gens vivent pour ainsi dire porte à porte dans une promiscuité malsaine, disparaissent en Champagne derrière les habitations, ou s'étalent au milieu d'une cour intérieure. Les rues plus larges, plus aérées, plus propres et moins encombrées sont d'une circulation facile. Par contre, les ruisselets aux eaux vives, les belles fontaines jaillissantes, principal ornement des rues, places et carrefours dans les villages bourguignons et lorrains, sont remplacés en Champagne par

des fossés bourbeux ou des mares croupissantes. Vus de loin, à l'horizon, avec leurs maisons aux toits rouges enfouies dans la verdure des vergers, au milieu desquels culmine la flèche élancée d'un clocher, les villages de la Champagne Humide offrent un contraste frappant avec ces amas de pierres grises ou jaunâtres qui représentent les agglomérations rurales de la zone jurassique.

La Champagne Humide est faiblement peuplée parce qu'elle est une contrée essentiellement forestière et agricole. Les bois constituent

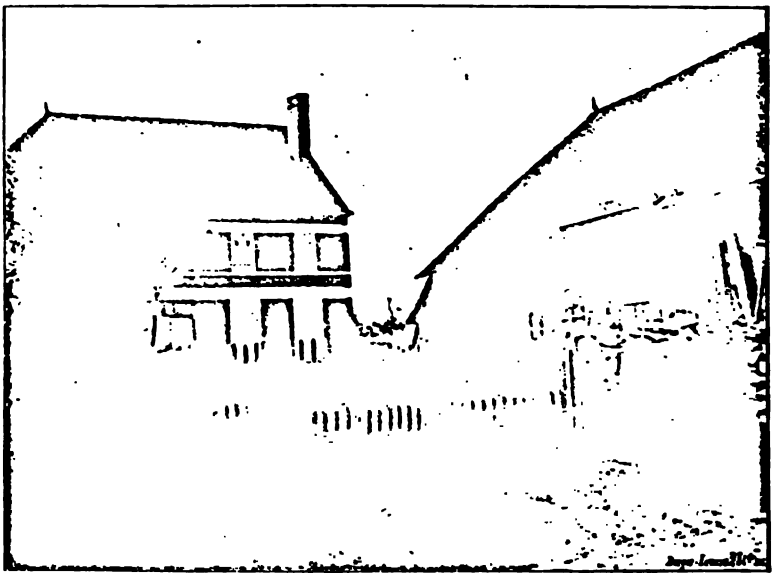

Cl. Gilbert.

Exploitation rurale du type moderne à Monthiérault, près d'Ervy (Aube); la brique et la pierre se substituent au bois et au torchis; le chaume disparaît des toitures couvertes en tuiles; les dépendances sont séparées de l'habitation en façade sur la rue, et environnées d'une cour enclose avec jardinet.

une source de revenus très importante pour les communes, qui se partagent avec l'État la propriété des anciens domaines monastiques; les produits de l'exploitation forestière sont expédiés sous forme de bois de chauffage ou de bois d'œuvre dans la Champagne Pouilleuse et jusqu'à Paris par le canal de Bourgogne et la rivière d'Yonne; ou bien, transformés sur place en traverses de voies ferrées et surtout en poteaux de mines, ils s'exportent vers les houillères du Nord et de la Belgique par les canaux de la Marne. En général, les industries du

bois sont peu développées ; si les petites scieries sont nombreuses, les grandes usines transformant le bois sont rares par suite de l'irrégularité de la force hydraulique fournie par les cours d'eau torrentiels de la contrée. On tire du sous-sol une grande variété de matériaux utilisés par l'industrie. Les argiles du gault auxquelles le géologue Leymerie a donné le surnom significatif d'argiles « tégulines » alimentent de nombreuses briqueteries et tuileries. L'industrie céramique était jadis très active particulièrement entre la Seine et l'Aube ; mais les vieilles faïenceries de Radonvilliers et de Mathaux (Aube) ont disparu ou ont été transformées ; Vendeuvre-sur-Barse a conservé sa « sainterie » qui livre aux églises des statues et des chemins de croix. On tire encore des sables verts de l'albien et des argiles bigarrées du néocomien la matière nécessaire à la confection des briques réfractaires et des creusets pour les verreries et les fonderies. Quant à l'industrie métallurgique, dont les moines paraissent avoir été les initiateurs dans la contrée, elle a émigré et s'est concentrée dans la Haute-Marne. Des argiles bigarrées du néocomien on tire une limonite finement oolithique exploitée irrégulièrement aux environs de Vendeuvre, Champ-sur-Barse, Villy-en-Trode, mais non traitée sur place ; il n'y a plus dans la région que des mines abandonnées et des forges en ruines ; il faut aller jusqu'aux confins du Der (Sommevoire) pour rencontrer des fonderies en activité.

Ainsi s'explique, faute d'une grande industrie locale, la dissémination et la densité relativement faible de la population dans la Champagne Humide, l'absence de centres urbains de quelque importance. Les villes se sont formées plutôt à distance des grands massifs forestiers, dans les vallées profondes sur les confins de la zone oolithique, et elles appartiennent à la basse Bourgogne et au Barrois, comme Auxerre sur l'Yonne, Chablis sur le Serein, Tonnerre sur l'Armançon, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Vassy sur les rives de la Blaise, ou bien à la lisière du terrain de craie, comme Joigny, Troyes et Vitry-le-François. Les cantons les plus déshérités sous le rapport du peuplement sont ceux de la contrée du Der et de la rive gauche de la Seine où la forêt couvre encore des milliers d'hectares [1]. Certaines communes aux alentours des forêts de Rumilly et d'Aumont et dans la plaine de Brienne ont une densité de population inférieure à 15 habitants au kilomètre carré et constituent des agglomérations minuscules

1. En 1896, la densité de la population était dans les cantons de : Soulaines, 20,7 ; Chaource, 21,1 ; Vendeuvre, 20,5 ; Lesigny, 20 ; Brienne, 20,8 ; Montier-en-Der, 24 habitants au kilomètre carré.

dont les effectifs n'atteignent pas 100 habitants. Dans cette partie de la Champagne Humide, les centres les plus populeux ont l'aspect franchement rural de simples marchés agricoles où la vie ne circule qu'à de rares intervalles : *Montier-en-Der-Ceffonds* (2 237 habitants), avec ses petites maisons basses, toutes pimpantes de couleur fraîche, environnées de jardins fleuris; *Brienne* (1 753 habitants), qui développe sa longue rue principale, à l'instar des bourgades champenoises, au pied de la butte de son château historique; *Vendeuvre* (2 068 habitants), antique oppidum celtique dans le vallon de la Barse, entouré de coteaux couverts de vignes et de vergers, sur les confins de la forêt d'Orient; *Chaource* (1 166 habitants), l'ancien Cadusia de l'époque franque, encore à l'écart de toute voie ferrée; *Ervy* (1 460 habitants), vieille bastide où la population s'entasse sur un étroit promontoire aux flancs escarpés, dominant les grasses prairies de l'Armance. Tous ces petits centres n'ont pour eux que les vestiges de leur passé lointain, monastique ou féodal.

Au sud-ouest de l'auréole infracrétacée, les conditions générales de l'habitat se modifient sensiblement. La déforestation est plus avancée, sur un sol moins rebelle à la culture. La fertilité exceptionnelle des vallées de l'Yonne, du Serein « opulente comme une petite Beauce » et de l'Armançon, où les grandes exploitations agricoles sont nombreuses, coïncide avec une densité plus forte de la population [1].

L'Yonne, le Serein, et surtout l'Armançon, dont les vallées sont des voies naturelles de grande circulation entre la Bourgogne et la région de Paris, ont fixé la population le long de leurs rives attrayantes à l'emplacement des ponts et aux stations de batellerie. Les principales agglomérations : *Seignelay* sur les rives du Serein (1 124 habitants), *Brienon* sur l'Armançon (2 725 habitants), *Saint-Florentin* (2 661 habitants) au confluent de l'Armançon et de l'Armance, conservent dans l'agencement extérieur de leurs constructions le cachet urbain caractéristique des centres bourguignons. Ce sont de gros marchés agricoles bien desservis par les voies ferrées ou par le canal de Bourgogne [2].

---

1. Sur la richesse agricole de ces vallées, cf. *Journal d'agriculture*, 1898, p. 370, 456; Ambroise-Demazet, *Voyage en France*, 25e série, p. 235. Les terres sableuses, fines et jaunâtres, couvertes de champs de blé, qui surmontent les sables verts aux environs de Saint-Florentin, sont désignées sous le nom de « Beauces ». Levasseur, *Statist. géol. de l'Yonne*, p. 188, 479. En 1896, la densité de la population était, dans les cantons de : Flogny, 37,4; Ervy, 40,4; Seignelay, 60,6; Saint-Florentin, 68,1.

2. Voies ferrées de l'P.-L.-M. par la vallée de l'Armançon, de Laroche à Lisle-Angely dans la vallée du Serein, de Saint-Florentin à Troyes.

LE PAYS DU FER : VALLAGE

La petite vallée de la Blaise, depuis Courcelles jusqu'à son confluent avec la Marne entre Larzicourt et Arrigny, marque la limite du Der et de la Champagne Humide proprement dite. A l'est et au nord de la Blaise, jusqu'au val de Saulx, la formation infracrétacée atteint son maximum d'extension ; mais les molles assises de l'albien sont loin d'avoir ici le développement qu'elles présentent dans le Der ; les lignes du relief apparaissent moins indécises ; les accidents du terrain qui se multiplient, les thalwegs qui s'encaissent révèlent une plasticité moindre du sous-sol et des conditions de sédimentation plus complexes. Si la forêt est encore la note dominante du paysage, les terres rougeâtres, quoique fortes, sont moins humides et les étangs deviennent rares. Les affleurements du néocomien, particulièrement développés, débordent dans la direction du sud et de l'est, disséminés en lambeaux épars à la surface des plateaux portlandiens ou intercalés dans les anfractuosités du substratum oolithique ; on les retrouve jusque sur le plateau qui sépare les vallées de l'Ornain et de la Meuse, près du village de Reffroy (Meuse) entre Ligny et Vaucouleurs. Sur ces confins de l'auréole infracrétacée, la Champagne et le Barrois se pénètrent pour ainsi dire ; le sol se redresse à plus de 300 mètres (314 mètres près de Nomécourt, entre Blaise et Marne) et les profils du relief s'accusent à mesure que les affleurements du calcaire portlandien, entrecoupés par quelques failles, deviennent prédominants. Aux approches des vallées principales (Blaise, Marne, Saulx), les plateaux sont tailladés par de nombreuses échancrures aboutissant à des ravins ou des vallons étroits et sinueux. Sur les corniches calcaires, les bois de sapins alternent avec les friches pierreuses, tandis que les vergers et les vignobles tapissent les pentes où s'entassent les éboulis. Ces formes topographiques aux contours rigides qui font pressentir le modelé sculptural si net de la zone oolithique s'expriment dans l'appellation locale et toute moderne de *Vallage* qui a remplacé ici l'antique dénomination purement historique de Perthois, imposée par les géographes du XVIIe siècle (1).

Partout où les affleurements argileux ont une extension un peu

1. Le *pagus pertensis*, au diocèse de Châlons, s'étendait de ce côté jusqu'à la vallée de la Saulx. On retrouve encore des traces de son nom à Jarigny-en-Perthois, Savonnières-en-Perthois, Aulnois-en-Perthois, sur les confins du Barrois.

considérable, la forêt s'empare du sol et son domaine a été partiellement respecté. Entre la Blaise et la Marne, les argiles à plicatules et les sables verts portent encore la belle *forêt du Val*, au cœur de laquelle le prieuré d'Épineuseval a donné naissance au village de Villiers-aux-Bois. Sur la rive droite de la Marne, les grands bois de Fontaines, de Morley (1 060 hectares), de Montiers (1 955 hectares) et de Ligny (1 854 hectares) forment le trait d'union entre les forêts champenoises et celles du Barrois [1]. A l'est de Saint-Dizier et des plaines de la Marne se dresse le massif du *Valtiermont*, véritable forteresse naturelle, à l'extrême frontière de la Champagne, présentant du côté du Barrois un talus escarpé qu'escalade la route nationale de Nancy à Paris par Stainville et Saint-Dizier : il y a là un fossé déterminé par une faille longue de 17 kilomètres environ et jalonnée par les villages de Fontaines-sur-Marne, Narcy, Cousances, Sommelonne et Baudonvilliers ; de belles sources jaillissent et des étangs s'étalent à la base de l'escarpement, sur les couches imperméables qui tapissent la lèvre inférieure de la faille [2]. Ce bastion imposant, large de 8 kilomètres d'ouest en est, long de 10 kilomètres du nord au sud, est délimité au sud par le couloir de la Marne et contourné latéralement par le ravin de la Cousances et celui de l'Ornel qui, à la hauteur du village de Chancenay, livre passage dans une échancrure rocheuse à la voie ferrée de Saint-Dizier à Revigny. Les dislocations qui ont eu pour résultat la formation d'un gradin escarpé sur la bordure orientale du Valtiermont ont eu leur répercussion à la surface du plateau ; toute la partie centrale s'est effondrée et les diaclases du sous-sol calcaire ont facilité le creusement par les eaux de puits naturels et de galeries : ainsi le gouffre désigné sous le nom de trou des Sarrasins aux environs d'Ancerville [3].

Une large clairière complantée de vignes et de vergers a été pratiquée dans la partie centrale de la *forêt du Valtiermont* (1 110 ha 30a), et c'est là, le long de la grande route, que s'est formé le bourg d'*Ancerville* (1 888 habitants), dont les massives constructions de pierre s'entassent en amphithéâtre sur les versants d'un petit ravin.

---

1. Sur l'extension primitive et actuelle de ces forêts dont le défrichement partiel remonte à la colonisation monastique et a été accéléré par l'exploitation minière et le développement de la métallurgie dans la contrée, cf. O. Toussaint, *Les Forêts de la haute vallée de l'Ornain et de la Saulx*, in-8°, Bar-le-Duc, 1898, p. 2, 12-13, 24-25, 56, 63, 258-261, 279, 284, 292-293, 337, 421-422.

2. Le sable vert exploité près du hameau de la Houpette, à proximité de la route de Saint-Dizier, est à 192 mètres, tandis que les calcaires portlandiens surplombent à 249 mètres (Buvignier, *Statist. géol. de la Meuse*, p. 85, et *Bullet. de la Soc. géol.*, 2e série, t. XIII, p. 483).

3. Buvignier, *Statist. géol. de la Meuse*, p. 400-401, et *Bullet. de la Soc. de spéléologie*, janv.-mars 1891.

Au nord du vallon de l'Ornel, la bande infracrétacée s'élargit de nouveau : un massif plus étendu que le précédent apparaît : c'est la forêt de *Trois-Fontaines* couvrant un plateau bombé large de 16 kilomètres environ, qui plonge doucement du côté de l'ouest vers les plaines de la Marne et que contourne à l'est et au nord la vallée de la Saulx.

Les failles, qui se ramifient et s'enchevêtrent ici dans tous les sens, sillonnent le plateau de ravins découpés dans le soubassement calcaire ; celle de Narcy se prolonge obliquement à travers toute la forêt, depuis Baudonvilliers jusqu'à Sermaize ; l'anticlinal qui traverse tout le Barrois par Nançois-le-Grand, Tannois-sur-Ornain et que coupe la vallée de la Saulx à Robert-Espagne, reparaît dans la forêt près de Cheminon [1], opérant une distribution divergente des eaux vers la Saulx (Bruxenelle) et vers la Marne. La forêt domaniale de Trois-Fontaines, dont la superficie dépasse 5 000 hectares, est l'antique *Ligurium sylva* (877) ou *Sylva Luiz* (1103), qui débordait jadis jusque dans les plaines de la Marne [2]. La beauté des bois, l'abondance des sources, des ruisseaux et des étangs, la présence de gisements ferrugineux et de bons matériaux de construction attirèrent les moines défricheurs encouragés par les comtes de Champagne. A la fin du XIe siècle, des moines sont déjà fixés à Sermaize, au nord de la forêt ; au XIIe siècle, les cisterciens s'établissent dans le vallon de la Bruxenelle, à *Chemiyon* (1110) et à *Trois-Fontaines* (1118), tandis que les Prémontrés fondent une abbaye dans la vallée de la Saulx à *Jeand'heurs* (1143). Mais la partie centrale de la forêt n'a guère été entamée ; un seul village, *Cheminon* (1 008 habitants), et le hameau de *Trois-Fontaines* se sont formés dans une grande clairière au milieu des vergers et des cultures, sous la protection des abbayes aujourd'hui disparues.

Toute cette portion de l'auréole infracrétacée, aux contours flottants, est donc géologiquement assez hétérogène. Quatre pays s'y trouvent contigus : le *Der*, le *Perthois*, le *Vallage* et le *Barrois*, entre lesquels les différences d'aspect sont marquées, tantôt par de brusques contrastes, tantôt par d'insensibles transitions. Mais l'ensemble tire son unité de conditions économiques spéciales. L'exploitation des forêts et l'agriculture, bien qu'occupant encore la majorité

---

1. Douxami (*Annal. de géogr.*, 15 nov. 1900, p. 427).
2. La garenne de Perthes, à l'ouest du village de Villiers-en-Lieu, marque l'extension primitive de l'ancienne forêt dans les plaines de la Marne. Cf. Mazé-Vzelly, dans *Bulletin de géogr. histor. et descript.*, année 1892, p. 296 sqq.

des habitants, le cèdent en importance à l'extraction des matériaux du sous-sol, pierres à bâtir et minerai de fer. Ce sont les carrières, les mines et la métallurgie qui régissent le groupement ainsi que les mouvements de la population dans cette partie de la Champagne infracrétacée, particulièrement favorisée sous le rapport des voies de transport.

L'abondance des pierres à bâtir extraites des bancs compacts du calcaire portlandien (carrières de Brauvilliers, Chevillon, Savonnières et Aulnois-en-Perthois [1]) se manifeste dans l'aspect massif des constructions rurales qui contrastent avec les chétives habitations de bois et de torchis, caractéristiques de la Champagne Humide. Si le minerai de fer, dans l'état actuel de l'exploitation, n'est pas une source de richesse bien considérable, c'est sa présence qui suscita jadis l'industrie métallurgique et qui explique sa survivance dans toute la contrée.

Indépendamment du minerai de fer à grains très fins qu'on exploite aux environs de Vassy (Voillecomte) à la base des argiles à plicatules (aptien) et dans les couches rougeâtres des argiles bigarrées (urgonien), on rencontre, sur tout le parcours des affleurements du néocomien inférieur, au-dessous des couches sableuses superficielles, un puissant dépôt de minerai de fer géodique [2]; les innombrables anfractuosités et entonnoirs dont sont criblés les plateaux portlandiens en sont remplis, principalement entre les vallées de Marne et de Saulx. Les contours de cette zone minière, qui se prolonge jusqu'au cœur du Barrois, sont indiqués par une ligne sinueuse joignant les villages de Noncourt, Ribeaucourt, Biencourt, Tréveray, Reffroy, Marson, Hévilliers, Fouchères, Aulnois et Bettancourt.

Les centres métallurgiques sont répartis aujourd'hui en trois groupes : sur les confins du Der, dans le val de Blaise, dans la vallée de la Marne et les vallons latéraux. Dans le Der, l'industrie métallurgique a survécu dans l'unique usine de *Sommevoire*, spécialisée dans la fabrication des fontes d'ornement (fontaines, statues de jardin, etc.). Dans le val de Blaise, il y a une quarantaine d'années, tous les villages depuis Courcelles jusqu'à Allichamps, sur une longueur de

1. Ces carrières de pierre de taille tendre occupent plus de 300 ouvriers et ont une production annuelle dépassant 100 000 tonnes ; elles sont desservies par la voie ferrée de Gué (val de Marne) à Naix-Menaucourt (vallon de l'Ornain).

2. Royer et Barotte, *Notice de la carte géologique de la Haute-Marne*, p. 67-69; Tombeck, Note sur les puits naturels du terrain portlandien de la Haute-Marne (*Bullet. Soc. géol.*, 3e série, t. III, p. 169); Rigaud, Les Minières de la Haute-Marne (*Annal. des Mines*, 7e série, t. XIV, 1878, p. 25 sqq); Articles de Cornuel sur le terrain crétacé inférieur de la Haute-Marne (*Mém. de la Soc. des lettres de Saint-Dizier*, t. II et IV).

18 kilomètres, étaient animés par des hauts fourneaux et des forges. Là, tout concourait à la prospérité de l'industrie métallurgique : gisements ferrugineux abondants aux environs de Vassy, sables blancs du néocomien extraits près de Louvemont pour la confection des briques réfractaires de hauts fourneaux, sables verts utilisés pour le moulage dans les fonderies. Plusieurs de ces usines ont éteint leurs feux et le travail du fer s'est concentré à *Dommartin-le-Franc* (fonderie-émaillerie, appareils de chauffage, croix), *Montreuil* (appareils de chauffage, plaques de regards, gargouilles), aux environs de Vassy à *Brousseval* (tuyaux à hélices, chaudières, candélabres pour éclairage électrique), au *Tempillon* et au *Petit-Champ* (matériel pour écuries de luxe, guérites en fer pour aiguilleurs, tuyaux de canalisation, etc.), à *Éclaron* et à *Allichamps*.

Toutes ces usines sont desservies dans la vallée par la voie ferrée de Doulevant à Saint-Dizier (38 kilomètres) et le canal de Vassy à Saint-Dizier (23 kilomètres) qui vient s'embrancher sur le canal de la Haute-Marne (1).

Dans le val de Marne entre Joinville et Saint-Dizier, et dans les vallons latéraux, les hauts fourneaux et les forges sont échelonnés le long du fleuve et de ses affluents, qui fournissaient jadis une force hydraulique précieuse, et à proximité du canal de la Haute-Marne qui dessert toute la vallée, en concurrence avec la voie ferrée de Blesmes-Chaumont. *Bussy*, près de Joinville, fabrique des statues, des pièces pour le matériel des chemins de fer, *Eurville* des fils de fer pour câbles, des grillages et treillages, *Gué* des pointes, *Marnaval* des fers en barres, feuillards et profilés, le *Clos-Mortier*, près de Saint-Dizier, les clous, ressorts pour meubles, etc. ; dans le vallon de la Cousance, à *Chamouilley* et *Cousances-aux-Forges*, ce sont les machines agricoles, la carrosserie pour l'artillerie et le train des équipages. Le canal de la Haute-Marne apporte à toutes ces usines le combustible minéral du Nord de la France et de la Belgique, le minerai et les fontes de première fusion originaires de Meurthe-et-Moselle (2).

---

1. Ce canal est ouvert à la navigation depuis 1892. Dans le vallon du ruisseau de Lochères (r. g. de la Blaise), un réservoir d'alimentation a été construit, d'une superficie de 45 hectares et d'une capacité de 2 166 000 mètres cubes. Tonnage effectif moyen du canal par périodes : 1886-1894, 173 988 tonnes ; 1894-1898, 186 373 tonnes ; 1899-1901, 169 822 tonnes.

2. Sur la lisière de la forêt de Trois-Fontaines, les hauts fourneaux de Germaine, qui livraient des fontes moulées et des bronzes artistiques, sont éteints depuis 1897. Les usines de la Saulx (Saint-Urbain, Dammarie, Pont-sur-Saulx) et de l'Ornain (Abainville, Naix, Bar-le-Duc) constituent un groupe à part, dans le Barrois. Il en est de même des établissements métallurgiques de la Haute-Marne (Andelot, Rimaucourt, dans le vallon du Rognon).

Cette activité industrielle explique la densité relativement forte de la population dans la zone métallurgique champenoise, où treize communes comptaient en 1901 plus de 100 habitants au kilomètre carré [1]. Mais la population ouvrière, comme les usines, est très disséminée ; huit agglomérations seulement comptent plus de 1 000 habitants; seul *Saint-Dizier*, petite métropole de la contrée, doit aux avantages de sa situation géographique et à la concentration du travail industriel un effectif de 14 601 habitants.

Situé sur les rives de la Marne, au point où les routes du Vallage et du Barrois convergent vers les plaines champenoises, Saint-Dizier [2] fut, pendant plusieurs siècles, sur la frontière de la Champagne, une ville forte gardant le passage de la Marne, exposée sans cesse aux invasions. La ville, complètement dégarnie de ses anciens remparts, étend, le long de la grande route de Paris à Strasbourg, ses interminables faubourgs de Gigny et de Lanoue ; aux alentours se dressent dans la plaine les hautes cheminées d'usines, brasseries, pointeries, clouteries, fabriques de chaînes, ronces artificielles, ateliers pour la construction des bateaux en fer et des ponts métalliques. Les forges du Clos-Mortier et de Marnaval, situées en amont sur les rives de la Marne, font partie

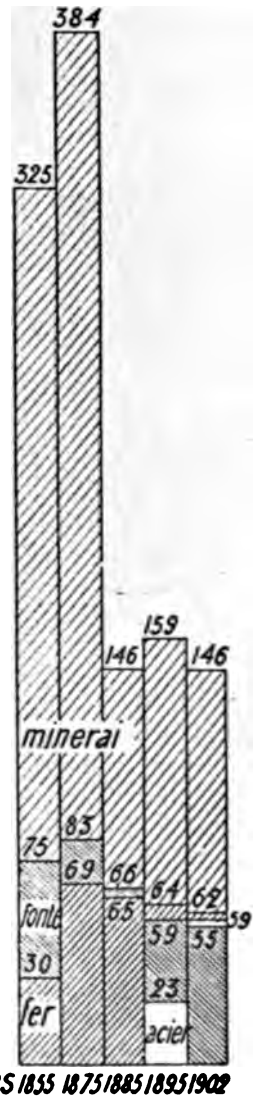

Production minière et métallurgique de la région champenoise.

1. Vassy 100,3, Bienville 109,6, Thonnance-lès-Joinville 105,7, Chamouilley 120,1, Eurville 136,6, Rachecourt-sur-Marne, 162,8, Cousances 151,9, Brouseval 153,9, Vecqueville 137,4, Allichamps 162,4, Joinville 204,1, Montreuil-s.-Blaise 224,9, Saint-Dizier 319,8.

2. Cf. Abbé Fournor, *Origines de Saint-Dizier* (*Mém. de la Soc. des lettres de Saint-Dizier*, t. VI, 1890-1891).

de sa banlieue industrielle ; son marché des bois et des vins est très actif ; la gare de Saint-Dizier au point de croisement de la voie ferrée Blesmes-Chaumont avec les lignes transversales convergeant de Vassy, de Troyes, de Revigny, a une animation exceptionnelle due à l'intensité du transit.

Ainsi l'abondance du minerai de fer et du combustible végétal, la présence de nombreux cours d'eau fournissant la force hydraulique, facilitant le lavage des minerais et, dans une certaine mesure, les transports, expliquent la haute antiquité et l'essor sur les confins du Der, du Vallage et du Barrois de cette industrie métallurgique qui, poussant pour ainsi dire ses racines dans le sol, avait, dans la contrée, une raison d'être géographique. Elle fut favorisée, dès sa naissance, par de puissantes abbayes, et sa prospérité reposa longtemps sur une collaboration intime de l'activité industrielle avec la vie rurale sous toutes ses formes. Mais la métallurgie champenoise a traversé bien des vicissitudes, et sa situation actuelle est loin de répondre à sa prospérité d'antan (1). La concurrence étrangère, accélérée par l'insuffisance de protection douanière résultant des traités de commerce signés en 1859 et 1860 ; plus récemment, l'essor prodigieux de la métallurgie en Meurthe-et-Moselle coïncidant avec l'épuisement d'un grand nombre de minières, ont contribué à précipiter la décadence de l'industrie champenoise jadis si active, et à transformer complètement son mode de production. Depuis que le canal de la Haute-Marne (1881) apporte aux usines champenoises le minerai de fer (de 20 000 à 30 000 tonnes en moyenne par an) et surtout les fontes de première fusion provenant de Meurthe-et-Moselle, on n'exploite plus guère dans la Haute-Marne que les gisements des environs de Vassy (Louvemont, Voillecomte). Un grand nombre de hauts fourneaux ont éteint leurs feux depuis longtemps, et le travail s'est concentré dans un nombre restreint d'usines ; les arrivages de houille par canaux ont réduit presque à néant la production de la fonte au bois, spécialité jadis fort estimée (production : 504 269 tonnes en 1850 ; 1 281 tonnes en 1896) ; la fabrication de la fonte de moulage reste la plus importante, et celle de l'acier tend à se développer depuis quelques années.

Cette transformation, dont les progrès ne sont pas en rapport avec le développement des voies de transport multipliées dans la contrée depuis un quart de siècle, est l'indice des conditions économiques

1. L'histoire des origines et des vicissitudes de la métallurgie champenoise a été traitée avec ampleur par M. Marcel Bulard, L'industrie du fer dans la Haute-Marne (*Annal. de géogr.*, 15 mai et 15 juillet 1894, avec cartes).

nouvelles assez peu favorables au milieu desquelles évolue actuellement la métallurgie champenoise. C'est que les grandes usines d'aujourd'hui constituent, « au contraire des anciennes forges dont elles sont sorties, une industrie artificielle, indépendante du milieu dans lequel elle vit, et sans racines, pour ainsi dire, dans le sol auquel elle demeure attachée. Ni ces grandes forêts où elle est née, ni les minerais qui suffirent si longtemps à ses besoins ne lui sont plus rien, et l'on en arrive ainsi à ce fait paradoxal que les fers galvanisés d'Eurville ou les fontes d'art du Val d'Osne sont fabriqués dans ces usines avec des minerais de Meurthe-et-Moselle et des houilles de la Sarre ou du Nord » (1).

Les mouvements de la population, qui tend à diminuer, traduisent fidèlement les phases de cette évolution de la métallurgie champenoise. Entre 1881 et 1901, les cinq cantons métallurgiques de Joinville, Vassy, Poissons, Chevillon et Doulevant-le-Château ont perdu plus de 8000 habitants. Seul, le canton de Saint-Dizier doit l'accroissement de sa population au développement de son chef-lieu (2).

LE PERTHOIS

Le sillon profond de la Saulx, creusé dans les bancs du calcaire portlandien et qui contourne la forêt de Trois-Fontaines, constitue une limite vraiment géographique entre la Champagne et le Barrois : les villages agglomérés sur les rives sinueuses de la Saulx aux eaux glauques, avec leurs solides maisons de pierres jaunâtres, entassées les unes contre les autres, leurs fontaines jaillissantes dont les eaux claires dévalent le long des maisons, appartiennent au Barrois plutôt qu'à la Champagne. Quant au plateau entrecoupé de failles et raviné dans tous les sens qui porte la forêt de Trois-Fontaines, il s'incline doucement dans la direction de l'ouest où l'on voit les affleurements du gault plonger sous une nappe d'alluvions enveloppant le massif d'une ceinture continue de plaines cultivées : c'est le *Perthois*,

1. Marcel Bulard, *loc. cit.*, p. 315.

2. *Mouvement de la population.*

ANNÉES	CANTON de Saint-Dizier	VILLE de Saint-Dizier
—	—	—
1856.	14 068	7 645
1876.	19 297	12 754
1886.	19 404	13 486
1896.	19 536	13 947
1901.	20 106	14 [illegible]

immense cône de déjections que les atterrissements des courants diluviens ont nivelé jadis, et où un imperceptible renflement de terrain portant les villages de Saint-Vrain, Thiéblemont, Écriennes et Marolles partage inégalement les eaux ruisselant de la forêt de Trois-Fontaines, entre la Marne et la Saulx [1]. A l'occident, les coteaux blanchâtres de la Champagne Pouilleuse dessinent une large courbe concave et ferment l'horizon de la plaine.

Nous avons déjà constaté que les eaux qui ruisselaient de toutes les directions pour se réunir dans ce bassin lacustre situé primitivement sur l'emplacement du Perthois ne se sont pas toujours déversées dans le lit de la Marne, pour s'écouler à travers le bourrelet crayeux qui les emprisonnait, dans une direction conséquente vers le fond de la cuvette parisienne. D'après Buvignier [2], elles auraient primitivement trouvé une issue vers le nord, par la vallée de la Vière, entre Charmont et Nettancourt, et celle de l'Ante par Le Châtelier et Givry-en-Argonne, pour rejoindre l'Aisne, formant ainsi un large courant diluvien orienté du sud au nord entre le massif d'Argonne et les affleurements surélevés du terrain de craie. L'existence de ce courant unique est attestée non seulement par la faible altitude de la zone déprimée et humide que sillonne aujourd'hui la Vière, mais encore par l'abondance des graviers calcaires recouverts par des dépôts argilo-sableux, qui tapissent les pentes jusque dans la vallée de l'Aisne. Suivant une autre hypothèse, plus vraisemblable, la vaste dépression nivelée que forment les plaines du Perthois à travers l'auréole infracrétacée, sur les flancs et dans le prolongement de l'anticlinal de la forêt de Trois-Fontaines, est, par ses dimensions, hors de proportion avec l'importance médiocre des cours d'eau qui s'y réunissent aujourd'hui. D'après la disposition des nappes de cailloux roulés qui surmontent les plateaux dans le bassin de la Vière au nord, et les ondulations aplanies du Bocage et du Der, au sud, il est permis de supposer que la Marne, dont le lit était creusé dans un véritable synclinal en aval de Saint-Dizier, recevait jadis à la fois le tribut de l'Aisne et de l'Aube ; l'Aisne débouchait du nord-est et son tracé est visiblement indiqué entre les deux rides sculpturales qui enserrent les deux vallées symétriques de la Vière et de l'Ante. Quant à la rivière d'Aube, elle se déversait dans le bassin de Vitry par les plaines marécageuses de la Voire : le pertuis de Vitry groupait donc

1. Au XVIIe siècle, Gerbrand désignait le Perthois « le plat pays qui comprend tout ce qu'il y a entre la Marne et la rivière de Saulx » (*Mém. de l'Acad. des sciences*, année 1766, p. 396.)
2. *Bulletin de la Soc. géol.*, 2e série, t. XIII, p. 671, et *Statist. géol. de la Meuse*, p. 539.

l'Aisne, l'Ornain-Saulx, la Blaise, la Marne et l'Aube en un réseau conséquent [1]. Le massif de la forêt de Trois-Fontaines s'avance comme un éperon jusqu'au centre du Perthois, et sur chacun de ses flancs se creusent deux golfes de plaines alluviales, qui interrompent la continuité apparente des affleurements infracrétacés : au sud les plaines de la Marne, au nord celles de l'Ornain.

Les plaines de la Marne, entre Saint-Dizier et le confluent de la Blaise à Larzicourt, sont bordées au sud par un promontoire peu élevé que coupent les tranchées du canal de Saint-Dizier à Vassy : la Marne vient buter là contre les côtes noires de Moëslains, énorme falaise en forme de conque, constituée par des argiles noirâtres (albien) qui surplombent la rive gauche de la rivière sur une longueur d'un kilomètre environ, et sur les parois de laquelle le ruissellement des eaux a sculpté des aiguilles semblables à des dykes volcaniques en miniature [2]. Les plaines de la Marne qui se développent au point de convergence des vallées du Vallage sont ici une des principales portes d'entrée de la Champagne défendue jadis par la forteresse de Saint-Dizier ; le chemin de fer de Blesmes à Chaumont et le canal latéral à la Marne n'ont fait qu'accroître leur importance comme voie de grande circulation et de transit.

Les plaines du nord, sillonnées par les fossés de la Saulx, de l'Ornain et de la Chée, doivent aux vicissitudes multiples qui ont accompagné le ruissellement des torrents diluviens dans cette contrée une configuration moins régulière ; elles forment deux bassins de dimensions inégales. Le premier, celui de Revigny, s'ouvre au sud par le val de Saulx, à l'est par celui de l'Ornain, et il se prolonge au nord par le long couloir que dessine la vallée de la Chée ; du côté de l'ouest le bassin se rétrécit, le plateau de Trois-Fontaines se rapprochant, à la hauteur de Sermaize, du promontoire de gaize qui porte, en face, les villages d'Alliancelles et Bettancourt-la-Longue ; il y a là un défilé où les lits parallèles de la Saulx, de l'Ornain et de la Chée sont près de se confondre. En aval de cet étranglement, la plaine s'épanouit de nouveau et forme le bassin d'Heiltz-le-Maurupt, limité au nord par le bas plateau parsemé d'étangs et moucheté de bosquets que draine la Vière, et que surmontent les coteaux crayeux où végètent

1. Douxami, Structure géologique du bassin de Paris (*Annal. de géogr.*, 15 nov. 1900, p. 427-428). Le géologue Cornuel a même cru retrouver, en aval de Saint-Dizier, l'estuaire et les atterrissements d'un ancien et puissant courant fluvial apportant le tribut de ses eaux au lac du Perthois ; ce courant n'était autre que la Moselle (?) [*Bullet. de la Soc. géol.*, 3e série, t. XVII, 783, t. XXIII, 684, et *Mém. de la Soc. des lettres de Saint-Dizier*, t. I (1880-1881)].

2. Ardouin-Dumazet, *Les Grandes Manœuvres de l'Est en 1891*, in-8°, Paris, 1891, p. 170-171.

sur des pentes argilo-sableuses, les vignobles de Changy, Merlaut et Outrepont. Alors se forme un lacis inextricable de cours d'eau qui viennent grossir la Marne en aval de Vitry. Les eaux de tout le Perthois ainsi rassemblées ont eu une puissance d'érosion assez considérable pour se frayer un passage par un pertuis relativement étroit à travers les plateaux du terrain de craie.

Les plaines de la Saulx et de l'Ornain n'ont pas moins d'importance que celles de la Marne au point de vue des communications. Le bassin de Revigny est la vraie porte du Barrois, et les ducs de Bar, possesseurs de Revigny, surveillaient de cette place l'entrée de leurs États (1); c'est par la vallée de l'Ornain que la voie ferrée de Paris à Strasbourg et le canal de la Marne au Rhin s'insinuent au cœur de la Lorraine.

Les limons et les graviers masquent dans les plaines presque horizontales du Perthois les affleurements et le plongement rapide vers l'ouest des assises infracrétacées; mais l'extension des prairies, les mortes qui remplissent les gravières excavées pour le ballast des voies ferrées, la faible profondeur à laquelle on atteint les nappes souterraines, les lignes entrecroisées d'osemaies et de peupliers (Saint-Lumier-la-Populeuse) qui barrent l'horizon de la plaine révèlent un sous-sol argileux (2). L'aspect nouveau du paysage justifie ici l'emploi d'une dénomination spéciale. Le *Perthois*, qui découpe de larges clairières dans la bande forestière de l'auréole infracrétacée, est un pays généralement découvert et cultivé qui contraste avec le *Der*, domaine des grandes forêts de chênes (3). Les cultures se substituent donc à la forêt sur les alluvions fécondes du Perthois (4); les champs de céréales et de betteraves étalent leurs nappes bariolées sur les limons argilo-sableux, et les sucreries d'Éclaron et de Sermaize trouvent de quoi s'alimenter sur place. Dans la plaine de Revigny-aux-

1. De ce côté, le diocèse lorrain de Toul empiétait sur les plaines champenoises; le doyenné toulois de Robert-Espagne englobait le bourg de Revigny ainsi que les villages de Contrisson et Andernay à la lisière de la forêt de Trois-Fontaines, et actuellement le département de la Meuse s'étend jusqu'aux environs de Sermaize.

2. Pierrat, Les Sources du Perthois (*Soc. des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. II, p. 105 sqq.).

3. La dénomination de Perthois qu'on retrouve dans le nom du village de Perthes, à 5 kilomètres de Saint-Dizier, dans la plaine, et que nous avons déjà signalée dans la plaine de Brienne, à Perthes-en-Rothière, dériverait d'un terme celtique, *perth*, signifiant buisson (Boutiot, *Dictionn. topogr. de l'Aube*, au mot Perthois). Nous constatons cependant que Holder (*Alt-Celtischer Sprachschatz*) ne mentionne pas ce sens attribué au mot *perth*. On retrouve encore un Perthes dans la Champagne Pouilleuse (canton de Juniville). Quant au terme de Heiltz ou Hels qui figure dans le nom de deux villages situés au nord du Perthois : Heiltz-le-Maurupt et Heiltz-le-Hutier, il semble être une forme française d'un mot germanique de l'ordre forestier (Longnon, *Dictionn. topogr. de la Marne*, introduction, p. xx).

4. Sur la fertilité et les conditions spéciales de l'agriculture dans le Perthois, cf. baron Tuézard, *Étude sur le département de la Marne*, br. in-8°, Paris, 1861, p. 11-12.

Vaches, et dans le vallon de la Chée, où des travaux d'assainissement ont amélioré les prairies, l'élevage du gros bétail s'est plus spécialement développé; d'importantes laiteries-fromageries, à la Maison-du-Val (commune de Noyers) et au Vieux-Monthiers (commune de Sommeilles), étendent leur rayon d'approvisionnement à toute la région circonvoisine. En raison de sa fertilité et des voies naturelles qui s'y croisent, le Perthois paraît avoir été une des contrées les plus anciennement peuplées de la Champagne Humide. Des centres importants de population y sont signalés dès l'époque mérovingienne [1]. Perthes, qui a donné son nom au *pagus Pertensis*, Ponthion (*Pontico*) sur la rive gauche de la Saulx qui possédait un atelier monétaire; Vitry-en-Perthois (*Victoriacum castrum*) sur les confins de la plaine. Les rois francs résidaient fréquemment à Ponthion où ils tenaient des assemblées et présidaient des conciles; ils paraissent avoir affectionné leurs résidences du Perthois, situées à proximité de vastes forêts giboyeuses, et d'où ils pouvaient surveiller les routes débouchant de la Lotharingie.

Aujourd'hui le Perthois, pays dont les habitants sont voués presque exclusivement aux travaux agricoles, est médiocrement peuplé [2]; ses campagnes, où les petites industries locales (fromageries, moulins, tuileries de Pargny-sur-Saulx, fabrique de meubles et raffinerie de Sermaize) ne peuvent fixer un grand nombre de travailleurs, se dépeuplent de plus en plus; entre 1851 et 1901, les trois cantons de Revigny, Thiéblemont et Heiltz-le-Maurupt ont perdu 7 653 habitants. Les centres les plus populeux du Perthois, Sermaize (2 553 habitants) et Revigny (1 744 habitants) [3] sont des agglomérations rurales plutôt que des villes. *Vitry-le-François*, la minuscule métropole de la contrée, peut seul être considéré comme un centre urbain (8 561 habitants).

Située à la pointe extrême de la plaine, dans le pertuis de la Marne, entre les buttes crayeuses de Blacy et du mont de Fourche, cette coquette petite ville, fondée et fortifiée en 1544 par François Ier sur l'emplacement du village de Maucourt, après l'incendie de Vitry-en-Perthois par les Impériaux, avec ses rues tirées au cordeau abou-

1. Cf. Moulé, L'Arrondissement de Vitry-le-François avant l'an 1000 (*Rev. de Champagne et Brie*, nov.-déc. 1895).

2. En 1896, la densité de la population était, dans les cantons de : Revigny, 65,5; Thiéblemont, 31,6; Heiltz-le-Maurupt, 25,8.

3. Revigny doit à sa situation géographique une importance exceptionnelle comme point de croisement des voies ferrées de Paris-Nancy, de Saint-Dizier, de Revigny-Amagne par la vallée d'Aisne. La voie ferrée étroite d'Haironville à Triaucourt (61 kilomètres), qui dessert les vallées de la Saulx et de la Chée, traverse Revigny.

tissant à une place centrale, se distingue, entre toutes les villes champenoises, par un cachet unique de propreté et d'élégance. Un siècle à peine après sa fondation, la ville de François Ier était devenue un des principaux marchés agricoles de la Champagne, où s'entassaient les blés du Perthois destinés à l'approvisionnement de Paris. Aujourd'hui le commerce des grains, commandé en quelque sorte par la nature, a conservé à Vitry son activité traditionnelle ; les blés et les seigles sont expédiés de Vitry aux grandes distilleries du Nord ; d'importants moulins dans la banlieue, une usine de ciment de laitier (tuyaux, béton aggloméré), une fabrique de chaux, une faïencerie donnent à ses faubourgs les apparences d'une petite cité ouvrière admirablement desservie par les voies ferrées et un canal (1) ; la population déborde depuis quelques années hors de l'enceinte des anciens remparts démolis.

ARGONNE ET ARDENNES

Au nord des plaines du Perthois, jusqu'au massif d'Argonne sur une longueur de 25 kilomètres, le terrain se redresse, en même temps que la bande infracrétacée se rétrécit, s'effile et diminue de puissance ; certaines assises manquent et les discordances de stratification se multiplient (2) : c'est encore une contrée boisée et humide, mais très accidentée, qui s'intercale entre les plateaux du Barrois et les hautes plaines de la Champagne crayeuse. Les dépôts inférieurs de l'infracrétacé, balayés par les courants diluviens qui ruisselaient du Barrois, manquent complètement, ou ne sont représentés que par des lambeaux isolés de minerai de fer géodique déposé dans les anfractuosités du calcaire portlandien, d'argiles ostréennes (environs de Sainte-Hoïlde et de Louppy) et d'argiles à plicatules (environs de Vaubecourt). Les dépôts de l'albien ont une extension plus considérable, mais, par suite d'un exhaussement du sol à l'époque albienne, leur puissance est faible, et l'on peut voir les argiles du gault en retrait sur les sables verts. Les affleurements plus récents de la gaize commandent le relief du pays ; ils constituent un long promontoire boisé

1. A l'écluse Saint-Étienne, près de Vitry, origine du canal de la Marne au Rhin, le mouvement de la batellerie s'élevait, en 1901, à 1 275 000 tonnes (descentes 715 000, remontes 560 000) ; c'est là que se croisent les courants de trafic du canal latéral à la Marne et du canal de la Marne au Rhin.

2. Cf. Articles de Barrois dans les *Annal. de la Soc. géol. du Nord*, t. II (1874), p. 21 ; Collot, Notices géologiques sur les communes de Passavant, Villers-en-Argonne, Givry, Brival, Charmontois, Le Chatellier, Chonin, Sévaisse, Remicourt (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LXIX, passim) ; *Carte géolog. détaillée*, feuille n° 54, Bar-le-Duc.

qui se maintient à un niveau de 180 à 192 mètres et s'étend dans le prolongement du massif d'Argonne, depuis la trouée de Villers jusqu'aux plaines du Perthois, près de Nettancourt et Vroïl, séparant les bassins de l'Aisne et de la Chée des vallées de la Vière et de l'Ante. Tout le pays situé en deçà de ce talus transversal est vallonné et montueux, car la Chée en amont de Laheycourt, l'Aisne et ses petits affluents, le ruisseau d'Evre, la Presle, etc., ont creusé leur lit dans les assises résistantes du calcaire portlandien. Par suite de la nature surtout argileuse des dépôts superficiels, les ruisselets abondent et des étangs se sont formés dans les dépressions : étang du Grand-Morinval entre Villers-aux-Vents et Laheycourt, étang de Belval qui sert de réservoir à l'Aisne ; les eaux stagnantes sont encore plus abondantes au delà de la crête de gaize, à la surface des bas plateaux que drainent la Vière et l'Ante. De beaux massifs boisés comme les *forêts* de *Monthiers*, de *Belnoue*, de *Belval* et de *Givry* couvrent les plateaux : ainsi s'explique l'apparition de la dénomination d'*Argonnelles* ou petites Argonnes appliquée aux bois situés au nord-est de Laheycourt et les surnoms des villages de Pretz-en-Argonne, Villers-en-Argonne, Givry-en-Argonne [1]. Nous retrouvons ici, comme dans toute la Champagne Humide, les traces de la colonisation monastique : ce sont les moines défricheurs de Monthiers, de Belval, de Dieu-s'en-Souvienne (près de Louppy-le-Château), de Beaulieu, qui ont commencé l'exploitation méthodique de toute cette contrée boisée. A l'exploitation des forêts et au travail du bois disséminé dans de petits ateliers ruraux (Vaubecourt), les habitants des Argonnelles joignaient, il y a quelques années, l'exploitation très active et le traitement des nodules de phosphate de chaux contenus dans les sables verts et les argiles du gault, à Louppy, Villotte, Laheycourt, Triaucourt [2]. Mais l'épuisement progressif des gisements et surtout la concurrence d'autres centres d'extraction plus productifs et mieux outillés en voies de transport, comme ceux de la Picardie, ont contribué à la rapide décadence de cette petite industrie locale. Au nord de la vallée de la

1. Cette dénomination d'Argonne était jadis plus fréquente dans la contrée ; on la retrouve à Belval-en-Argonne à la date de 1425, Maclières-en-Argonne (1450), Le Chatellier-en-Argonne (1556). Cf. Longnon, *Dictionn. topogr. de la Marne*, p. 21, 58, 93.

2. Ces dépôts de phosphate appartiennent à un gisement inégalement exploité qui s'étend à travers toute l'auréole infracrétacée orientale du bassin parisien, dans les départements de l'Yonne (environs de Toucy et Saint-Florentin), de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meuse, des Ardennes et de l'Aisne. La ligne d'affleurement de ce gisement n'a pas moins de 300 kilomètres de longueur, avec une largeur variant de 500 à 3000 mètres (de Molon et Thurmeier, *Mém. sur la découverte des gisements de phosphate de chaux* (*C. R. Acad. des sc.*, t. XLIII (1856), p. 1179 sqq.) ; Nivoet, *Notice sur le gisement et l'exploitation des phosphates de chaux dans le département de la Meuse*, br. in-8°, Bar-le-Duc, Charleville, 1874).

Chée, desservie par un petit chemin de fer à voie étroite, une dénudation particulièrement intense a emporté les dépôts de la gaize et déterminé la formation d'un véritable bassin vers lequel s'inclinent rapidement les plateaux du Barrois et que surplombe au nord, comme une véritable muraille, le talus terminal du massif d'Argonne. Ce bassin, que les géographes militaires désignent sous le nom de *Trouée de Triaucourt*, est une vaste clairière déprimée environnée de hauteurs boisées ; la butte de Senard qui se dresse dans la partie centrale le divise en deux cuvettes drainées par l'Aisne, qui s'échappe au nord-ouest par la brèche de Villers-en-Argonne. Des cultures variées, des herbages, des vergers couvrent les croupes ondulées du bassin. La densité de la population est très faible dans le pays des Argonnelles (canton de Vaubecourt, 27 ; Triaucourt, 28) ; la décadence de l'industrie des phosphates a précipité le dépeuplement de la contrée ; la population totale des deux cantons de Vaubecourt et Triaucourt s'est abaissée de 14 590 habitants en 1861 à 11 168 en 1901. Si de belles constructions en briques et en pierre rehaussent l'aspect de quelques bourgades (Laheycourt, Vaubecourt) [1], la plupart des villages de la contrée conservent encore leurs vieilles habitations de bois et de torchis badigeonné d'un enduit jaunâtre, avec des toits proéminents et de larges auvents faisant saillie sur la façade pour abriter des tas de bois (Belval, Charmontois). Par sa configuration, la nature de son sol et les conditions générales de l'habitat, comme par son histoire, le pays des Argonnelles, mitoyen entre la Champagne et le Barrois, a été l'objet des contestations rivales des ducs de Bar et des comtes de Champagne ; les centres les plus importants, Triaucourt, Vaubecourt, Laheycourt, se rattachaient au diocèse champenois de Châlons (doyenné de Possesse), tandis que Villotte et Louppy faisaient partie du diocèse de Toul (doyenné de Bar) ; géographiquement d'ailleurs, les sources de l'Aisne comme celles de la Chée appartiennent au Barrois, et les dénominations significatives de Condé-en-Barrois, Lisle-en-Barrois, affirment des prétentions historiques d'accord avec la géographie.

Au nord de la trouée de Triaucourt se dressent les escarpements imposants du massif d'Argonne. Parmi les diverses unités géographiques entre lesquelles se subdivise l'auréole infracrétacée champenoise, l'Argonne est, par la nature spéciale de son sol, les formes tourmen-

1. Cf. Bugnillot, Notice historique et archéologique de Givry-en-Argonne (Mém. de la Soc. d'agr. de la Meuse, année 1886-1887, p. 39) ; Lemaire, *La Commune de Triaucourt*, in-8°, Bar-le-Duc, 1888 ; Bourbelle, *Notes sur Vaubecourt et ses seigneurs, la commune et ses cantons*, in-8°, Bar-le-Duc, 1890.

tées de son relief, la sévère beauté de ses forêts, celle dont l'individualité est la plus marquée. Il y a là, entre le sillon profond de la rivière d'Aire et les plaines ondulées du Vallage d'Aisne, un entassement de crêtes boisées qui fut pendant de longs siècles une des frontières les plus solides entre la Champagne et la Lorraine, le royaume de France et l'empire d'Allemagne. Arthur Young, traversant jadis cette contrée pittoresque et sauvage, frappé par l'aspect nouveau du paysage et des constructions, ainsi que par la physionomie insolite des habitants, se voyait dans une contrée toute différente de la France (1).

Le sol du massif d'Argonne est constitué par une roche blanchâtre assez résistante, la gaize, qui, dans cette partie du bassin parisien, présente un faciès spécial et un développement exceptionnel (2) : c'est un grès calcarifère, argilo-siliceux, désigné dans le pays sous le nom de pierre morte, qui surmonte les sables verts et les argiles du gault. La gaize d'Argonne forme un dépôt lenticulaire, orienté du sud-est au nord-ouest, dont l'extension en largeur entre les vallées de l'Aisne et de son affluent l'Aire varie de 14 à 20 kilomètres, avec une puissance qui n'est pas inférieure en moyenne à une centaine de mètres, et diminue graduellement du sud au nord : au-dessus de Montblainville près de Varennes, l'épaisseur du dépôt atteint 105 mètres ; elle n'est plus que de 80 mètres environ dans le canton de Grandpré. Au nord de la trouée transversale pratiquée dans le massif par la rivière d'Aire, les couches de gaize s'amincissent, s'effilent en biseau, chevauchent en discordance au-dessus des calcaires jurassiques ; elles finissent par disparaître peu à peu au nord d'Attigny. La trouée de l'Aire à Grandpré peut être considérée comme la limite septentrionale de l'Argonne proprement dite. La dénudation des dépôts crétacés a été particulièrement intense dans la région argonnienne : sur la rive droite de l'Aire, on rencontre des lambeaux de sables verts à la surface des terrasses appartenant à la formation kimméridgienne, sil-

1. Arthur Young, *Voyage en France*, I, 430.

2. *Bibliographie :* Raulin, Note sur la position géognostique de la gaize ou pierre morte de l'Argonne (*Bullet. de la Soc. géol.*, 2e série, t. I, 1844, p. 171-175) ; Sauvage et Buvignier, *Statist. géol. des Ardennes*, p. 358 ; Buvignier, *Statist. géol. de la Meuse*, p. 531 ; Barrois, Mémoire sur le terrain crétacé des Ardennes (*Annal. de la Soc. géol. du Nord*, t. V, 1878, p. 240, 276) ; Collet, Notices géologiques sur les communes de Florent, Moirmont, Saint-Thomas, Vienne-le-Château (*Trav. de l'Ac. de Reims*, t. LXIX) ; Cayeux, *Étude de quelques dépôts siliceux : gaizes du bassin de Paris*, in-8°, Lille, 1897 ; Fliche, *Étude sur la flore fossile de l'Argonne*, in-8°, Nancy, 1896 ; Hecht, L'Argonne (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, mars-avril 1891) ; P. Collinet, Une Excursion en Argonne (*Annuaire du Club alpin*, 1886, p. 631) ; André Theuriet, La Chanson du jardinier, souvenirs de l'Argonne (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 nov. 1876) ; Chuquet, *Valmy*, in-8°, 1887, chap. II ; Jadart, *Excursion dans l'Argonne par un Rémois*, in-8°, Reims, 1894 ; Beaucuitte, Au cœur de l'Argonne (*Magasin pittoresque*, 1-15 nov. 1901).

lonnées par les étroits vallons de la Cousance et du ru de Wadelaincourt, dans la forêt de Hesse, les bois de Cheppy et de Malancourt; la butte isolée qui porte le village de Vauquois en face de Boureuilles, et la colline de Montfaucon à une dizaine de kilomètres en avant du massif d'Argonne, sur le faîte de partage entre la Meuse et l'Aire, sont des rochers de gaize, derniers vestiges de l'extension primitive de cette formation dans la direction de l'est; à 15 kilomètres au nord-est de l'Argonne, la côte de Villers-devant-Dun porte encore des lambeaux de l'infracrétacé : cette particularité explique pourquoi la dénomination d'Argonne a été conservée à des villages, à des bois et à des hauteurs assez éloignées du massif que délimite si nettement la vallée d'Aire, mais qui présentent avec l'Argonne certaines analogies résultant de la nature du sol, de la configuration, ou simplement de l'extension du domaine forestier[1]. Les coteaux riverains de la Meuse en amont et en aval de Verdun sont encore désignés communément sous le nom d'Argonne occidentale et d'Argonne orientale (côtes de Meuse). Dans sa plus grande extension historique, l'*Argonne* n'était donc pas la petite région naturelle limitée aux affleurements de la roche de gaize, mais plutôt un pays au sens vague du mot, s'étendant depuis les plaines du Perthois jusqu'à la vallée de la Meuse (Mouzonnais, principauté de Sedan) avec Sainte-Menehould pour capitale[2]; ses limites d'ailleurs flottantes et purement conventionnelles n'avaient qu'une valeur géographique très relative.

Le massif gaizeux de l'Argonne a la forme d'un long plateau, dessinant au-dessus des terrasses qui dominent la rive gauche de l'Aire un talus aux pentes escarpées échancré en une multitude de promontoires boisés, sur une longueur de plus de 40 kilomètres depuis la trouée de Triaucourt près de Waly jusqu'au défilé de l'Aire. L'ensemble du massif s'abaisse à la fois dans les directions de l'ouest et du nord : dans la partie méridionale, l'altitude maxima dépasse 300 mètres, soit plus de 150 mètres en moyenne au-dessus de la vallée d'Aire (305 mètres dans le bois de Waly à l'angle sud-est du massif, 308 mètres à la côte Sainte-Anne au-dessus de Clermont). La

1. Brabant-en-Argonne dans la vallée de la Cousance; Dombasle-en-Argonne dans celui du ru de Wadelaincourt, sur la route de Verdun; Montfaucon-en-Argonne sur une butte à l'est de Varennes; Beaumont-en-Argonne sur le versant de la Meuse, au sud-ouest de Mouzon; Fleury-en-Argonne au nord-est de Verdun, rive droite de la Meuse.

2. Lamaire, *Histoire de Beaulieu-en-Argonne*, in-8°, Bar-le-Duc, 1873, p. 1-8; Boissette, *Histoire de Ste-Menehould*, in-8°, Sainte-Menehould, 1857, p. 43; Lançard, *Dictionn. topogr. de la Meuse*, introduction, p. xvi. Sur les cartes anciennes, le nom d'Argonne désigne tout le pays d'entre la Meuse et l'Aisne (cf. la Carte de Champagne, de F. B. Nolin, Paris, 1693).

gaize étant une roche très poreuse, fissurée et assez compacte, s'est laissée raviner profondément par les eaux, et c'est à l'érosion que l'Argonne doit les formes les plus caractéristiques de son relief. Tout d'abord le massif est sillonné longitudinalement dans sa partie centrale par un synclinal étroit et profond d'une vingtaine de kilomètres de longueur : c'est le *val de Biesme*, dont la section se prolonge par le ravin de Charlevaux, et qui vient déboucher dans la vallée de l'Aisne; sa direction, très oblique par rapport au plongement général

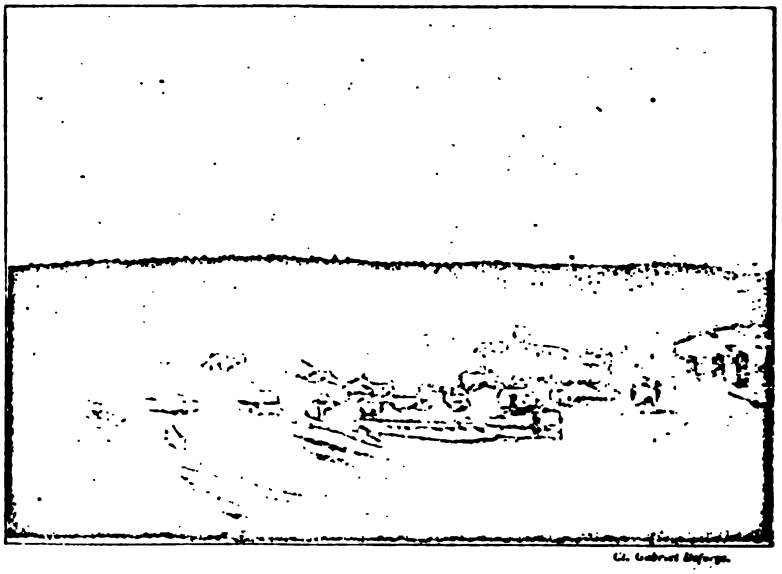

Cl. Gabriel Bofarga.

Le val de Biesme et le village du Claon (vue prise de la route du Claon à Florent), rive gauche de la Biesme; en arrière du village : les crêtes boisées de l'Argonne.

des couches vers l'ouest, indique peut-être une ligne de fracture affouillée par l'érosion. De chaque côté de ce fossé central, et sur chacun des versants, les plateaux sont entaillés par des ravins latéraux, portant les noms significatifs de gorges, gorgeons, gorgettes, goulettes, qui s'entrecroisent dans tous les sens, au point que le massif primitif ne présente plus qu'une juxtaposition de crêtes aiguës, séparées par de véritables gouffres (1). Ces ravins taillés à pic, qui

1. Cf. les dénominations caractéristiques de la Pulée, Signimont, la Belle-Echine, le Cul-de-Sac qui figurent à l'emplacement de l'Argonne sur la carte ancienne du Verdunois, par JAILLIOT, géographe ordinaire du roi (1704).

affectent à leur naissance la forme de conques ou de fonds de bateaux, ont parfois une profondeur dépassant une centaine de mètres : telles sont, sur la rive droite de la Biesme, dans le voisinage des sources, la Gorge-le-Diable en amont du village de Bellefontaine, et les Goulettes, aux sources du Hutebas. Du haut de la *côte de Biesme* qui domine à l'ouest le *bassin des Islettes*, au confluent du Hutebas et de la Biesme, les crêtes boisées de l'Argonne apparaissent alignées comme de gigantesques décors de théâtre, étageant les unes derrière les autres leurs cimes arrondies comme des dômes : il y a là un panorama qui rappelle, toutes proportions gardées, les plus beaux sites du Jura ou des Vosges. Mais c'est à la pointe sud-est du massif, où les phénomènes d'érosion paraissent avoir atteint leur maximum d'intensité, aux environs de Beaulieu, qu'on peut admirer les formes si originales du relief argonnien : le village de Beaulieu est juché sur un promontoire étroit entouré de ravins sur trois côtés ; en avant se dressent des cônes de verdure (signal de Waly, côtes du Pain-de-Sucre, de Saint-Max, de l'Épinay) ouvrant dans leurs intervalles des échappées lointaines sur les terrasses du Barrois, le bassin de Triaucourt et la forêt de Givry (1). Parfois les fissures des assises de gaize, ravinées par les eaux d'infiltration, ont formé à la surface des plateaux des gouffres (grotte de Condé-lès-Autry) et des puits naturels qui s'ouvrent jusqu'au sommet des crêtes et que des légendes ont fait désigner sous le nom de « trou des Sarrasins », « trou des Fées », etc. C'est à ses hautes cimes boisées culminant au-dessus de toute la contrée environnante que le massif d'Argonne doit la fréquence et l'abondance des précipitations atmosphériques qui l'abreuvent ; sur son versant oriental, au-dessus duquel se dressent les plus hauts sommets, la hauteur des pluies dépasse parfois 900 millimètres (2) ; après les averses diluviennes de la saison chaude, on voit dans l'Argonne, comme dans les pays de montagnes, de grands nuages de vapeurs flotter au-dessus des ravins sur le flanc des crêtes.

Malgré son développement en largeur (4 lieues en moyenne), l'enchevêtrement de ses ravins et de ses crêtes, l'épaisseur de ses

1. D'après un géologue (Dr Meunier, dans le *Bullet. de la Soc. philom. de Verdun*, t. XV, 1901, p. 27 et 28, xcii), l'érosion particulièrement intense qui s'est exercée sur les flancs et à la surface du massif d'Argonne, dans sa partie méridionale, serait due à l'action de glaciers vosgiens dont le front venait butter contre les collines de gaize, depuis Waly jusqu'à Clermont. C'est aux eaux provenant de ces glaciers qu'il faudrait attribuer la dénudation de la gaize et la formation du bassin de Triaucourt ; ainsi s'expliquerait le présence de débris glaciaires, de blocs erratiques de grès, non seulement à la surface des plateaux, sur la rive droite de l'Aire, mais jusque dans les ravins de l'Argonne, notamment aux environs de Belle-Fontaine et à la base du massif, près de Passavant.

2. Cf. *infra*, p. 188.

forêts, l'Argonne n'est pas, au moins de nos jours, un obstacle sérieux aux communications d'est en ouest [1]. Outre le grand synclinal de la Biesme, la *Vallée*, comme l'appellent les Argonniens, qui constitue longitudinalement la principale artère pour la circulation à l'intérieur, l'Argonne présente plusieurs voies naturelles transversales : indépendamment de la *trouée de l'Aire à Grandpré* livrant passage à la route de Verdun à Vouziers et à la voie ferrée d'Apremont à Challerange (24 kilomètres), un assez grand nombre de cols, de seuils en forme de selles interrompent la continuité des crêtes et facilitent le passage d'un versant à l'autre. Sur la bordure orientale du massif, à la hauteur de Clermont, s'ouvre une échancrure importante : là, entre les flancs abrupts de la colline Sainte-Anne et la côte du Pain-de-Sucre, une brèche naturelle, taillée dans la roche de gaize jusqu'au soubassement argileux du gault, établit une communication entre les plaines de l'Aire et le bassin des Islettes : ce *col de Clermont* est suivi par la route nationale et la voie ferrée de Verdun à Châlons par Sainte-Menehould ; la première escalade l'Argonne par la côte de Biesme, la seconde traverse le massif sous un tunnel au-dessus des Islettes, pour déboucher par un ravin latéral dans la vallée d'Aisne. D'autres routes forestières transversales franchissent les crêtes par des seuils : la plus accessible est celle de Varennes à Vienne-le-Château par le Four de Paris et le val de Biesme (12 kilomètres). Quant au « défilé » de Lachalade, non moins fameux que celui des Islettes, il n'existe pas en tant que voie transversale ; les villages de Lachalade et des Islettes sont situés tous deux dans le grand sillon longitudinal de la Biesme qui aboutit à la vallée d'Aisne en aval de Vienne-le-Château [2].

L'Argonne doit à l'enchevêtrement de ses ravins et de ses gorges, à la continuité majestueuse de ses masses boisées, une uniformité un peu triste qui n'exclut pas cependant une certaine diversité dans le mode de circulation des eaux, dans les formes de la vie végétale, dans

1. Les Romains avaient tracé une voie longitudinale qui subsiste encore en partie aujourd'hui sous le nom de Haute-Chevauchée, en suivant la ligne orientale des crêtes ; de plus, la voie de Reims à Metz remontait la vallée de Biesme par Vienne-le-Château (*Arnenne*) jusqu'à Lachalade, franchissait les crêtes et sortait de la forêt sur le versant oriental, à la hauteur du hameau de Loschères, au nord de Clermont (Lézard, *Dictionn. topogr. de la Meuse*, introd., p. IX-XI).

2. Par suite de la multiplication des routes transversales dont l'accès est relativement facile, l'Argonne a beaucoup perdu de la valeur défensive qu'elle présentait à l'époque de l'invasion de 1792. Blücher a dû la tourner, il est vrai, en 1814 ; mais en 1870, la troisième armée allemande ou armée de la Meuse a pu la traverser partiellement. Le développement longitudinal de l'Argonne est relativement faible par rapport au front très étendu des armées nouvelles. Cependant son rôle stratégique ne serait pas nul ; la voie ferrée de Challerange-Apremont par la trouée de Grandpré permettrait à la division de Reims de se porter en avant de l'Argonne, jusque dans la ligne de la Meuse (Commandant [illegible]. *La France du Nord-Est*, in-8°, Paris, 1899, p. 13).

les conditions de l'habitat. La gaize étant une roche très perméable, les plateaux et les crêtes sont remarquablement secs, et par suite de l'épaisseur considérable des assises gaizeuses, les nappes souterraines formées au-dessus des couches argileuses sous-jacentes sont situées à un niveau très bas. Aussi la végétation est plutôt maigre : des chênes rabougris, le bouleau blanc, le sorbier des oiseleurs végètent spontanément à côté des conifères introduits à une époque récente ; la

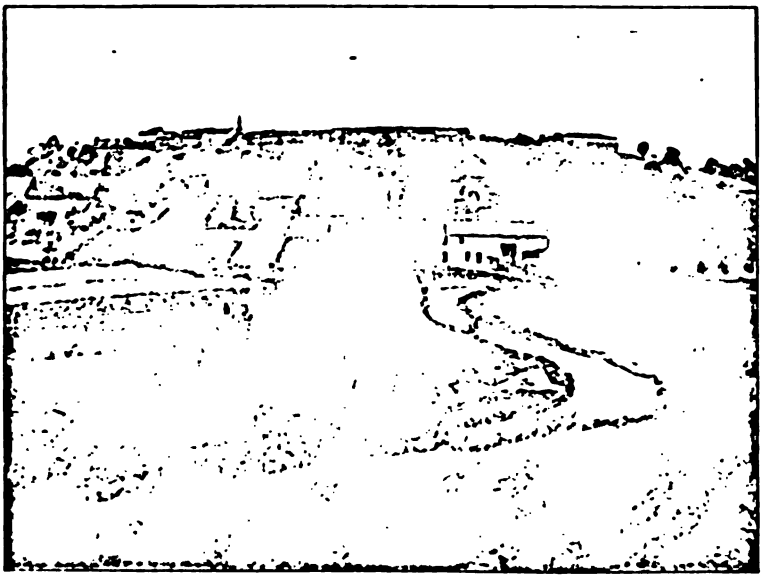

Cl. Bouvier l'ex.

Un village (Vauquois), situé sur une butte de gaize isolée (rive droite de l'Aire), en face du massif d'Argonne. Accessible seulement par des chemins creux taillés dans la roche, le village est environné de jardins en terrasses.

bruyère, la fougère impériale, l'airelle myrtille, le genêt à balais, la bourdaine, flore caractéristique des terrains siliceux, croissent inextricables le long des sentiers pierreux ou « chavées » et sur les escarpements des ravins. Par suite des difficultés d'approvisionnement en eau potable, les centres habités sont rares ; Florent, La Grange-aux-Bois, Beaulieu, Vauquois, pourvus de mauvaises citernes ou alimentés par des puits profonds qui recueillent les suintements de la gaize, doivent leur situation sur les crêtes à d'antiques nécessités de défense plutôt qu'à des considérations économiques. Au contraire, les pentes

et le fond des ravins, où de nombreuses petites sources aux eaux glauques jaillissent sur la ligne d'affleurement des argiles du gault, se couvrent d'une végétation luxuriante et portent sur un sol profond les plus hautes futaies ; des chapelets d'étangs étalent leurs nappes sombres à l'issue des gorges et dans les entonnoirs qui s'intercalent entre les crêtes : ainsi les étangs de Saint-Rouin aux sources de la Biesme, ceux des bois de Chatrices et du ravin de Charlevaux qui déversent leurs eaux dans la rivière d'Aisne. C'est pourquoi la population s'est agglomérée de préférence soit sur le pourtour du massif où les villages sont échelonnés à flanc de coteau sur les versants de l'Aire et de l'Aisne, soit dans le sillon central de la Biesme, dans la *Vallée*, longue clairière où les groupes d'habitations se succèdent rapprochés les uns des autres, entre Courupt et Vienne-le-Château.

L'antique forêt d'Argonne (*sylva Arguennensis, saltus Arguennae*) prolongeait jusqu'aux massifs de l'Ardenne la ceinture forestière de la Champagne Humide [1], formant entre les plaines champenoises et les plateaux lorrains une zone frontière où confinaient les domaines des évêques de Châlons, de Reims, de Verdun et de Toul. Les premiers défrichements et la colonisation de cette immense forêt remontent à la fin du VIe siècle. Vers 597, des moines s'établissent à Montfaucon ; en 642, apparaît le monastère de Beaulieu ; au VIIIe siècle, celui de Moiremont ; à la fin du XIe siècle, le prieuré de Saint-Thomas (1096) ; au XIIe siècle (vers 1126), les cisterciens fondent l'abbaye de Lachalade sur les bords de la Biesme et, en 1147, celle de Chéhéry à la lisière orientale de la forêt ; en 1137, des chanoines réguliers venus de Verdun s'étaient fixés à Chatrices sur les rives de l'Aisne ; d'autres moines, établis à Grandpré et à Senuc, exploitaient les biens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims [2]. Tous ces moines défrichèrent, plantèrent des vignes sur les versants les mieux exposés, créèrent des villages, des forges, des verreries. Au XVIIIe siècle, les moines de Beaulieu contribuèrent de leurs deniers aux travaux entrepris sous la direction de l'intendant de Champagne, pour rendre flottable la Biesme qui transportait les bois de l'Argonne jusqu'à la rivière

1. D'après César (V, 3), la forêt d'Ardenne s'étendait depuis le Rhin jusqu'au territoire des Rémes ; Orderic Vital confondait l'Argonne avec l'Ardenne (*Histor. ecclesiast.*, livre VII, par. 1, collect. des *Histor. de France*, t. III, p. 150) ; d'après Richer, l'Argonne s'étendait jusqu'aux environs de Verdun (lib. III, cap. CIII, collect. des *Histor. de France*, t. II, p. 128). Cette confusion s'explique par une identité d'étymologie.

2. Sur la colonisation monastique dans l'Argonne, cf. Poenon, *Histoire de Montfaucon*, in-8°, Sedan, 1890 ; Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu*, in-8°, Bar-le-Duc, 1873 ; Dr Jaillot, Recherches sur l'abbaye de Chéhéry (*Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. II à IV, 1888-1896).

d'Aisne (1). Les défrichements successifs n'ont pas entamé sensiblement la masse des grands bois, et l'État, accapareur des propriétés monastiques, tire encore des forêts qu'il possède en Argonne des revenus considérables (forêts de Beaulieu, 2 616 hectares ; de Chatrices, 1 028 ; de Lachalade, 2 616, etc.). Le sol rocheux de l'Argonne a des aptitudes agricoles médiocres ; les terres gaizeuses sont sèches, dépourvues de carbonate de chaux ; les pommes de terre, le seigle végètent passablement sur les pentes ; les versants bien ensoleillés et abrités comme ceux de Beaulieu et Passavant sur l'escarpement méridional du massif, et ceux qui font face à la vallée d'Aisne aux envi-

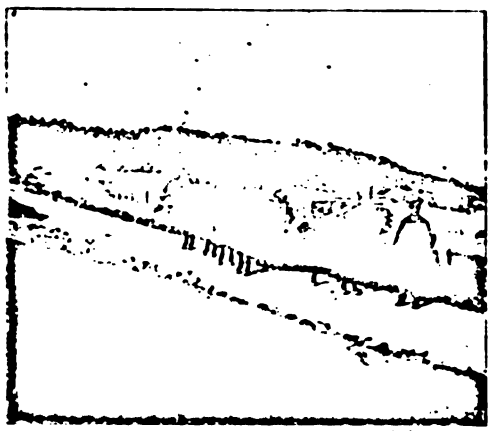

Un bûcheur de l'Argonne revenant d'une coupe de la forêt avec ses mulets chargés (environs des Islettes).

rons de Vouziers, sont tapissés de vignobles qui produisent un vin âpre et parfumé ; ce sont les vergers qui fournissent les rendements les plus abondants : les arbres fruitiers prospèrent partout aux alentours des villages ; à La Grange aux-Bois, à Florent, à Moiremont, comme dans toute l'Argonne, on fabrique le cidre et l'eau-de-vie et de grandes quantités de fruits sont expédiées au loin. De verdoyantes prairies naturelles reposant sur les argiles du gault et les sables verts bordent les rives de la Biesme ; mais nulle part la population, plus forestière qu'agricole, ne se livre à l'élevage (2) ; les foins, très esti-

1. Beugnot, *Histoire de Sainte-Menehould*, p. 391-392.
2. Sur le versant oriental de l'Argonne, au sud de Clermont, La Grange-le-Comte possède une importante ferme d'élevage avec une fromagerie.

més, sont expédiés à la gare des Islettes ou transportés sur de gigantesques chariots et vont approvisionner les régiments de cavalerie de Sainte-Menehould, Vouziers et Verdun. C'est la forêt qui contribue à faire vivre le plus grand nombre de ses riverains; les paysans de l'Argonne sont bûcherons, scieurs de long, charbonniers, tourneurs, marchands de bois; les brioleurs vont charger sur des mulets, au fond des ravins et jusqu'au sommet des crêtes, les bois d'œuvre, bois de mines, traverses de voies ferrées, charriés ensuite à la gare des Islettes; on fabrique aux Islettes des montants et bâtons de chaises, au Neufour des attelles de colliers et des arçons, à Futeau et à Varennes des manches de pinceau et de fouet; à Malancourt, près de la forêt de Hesse, on tourne artistiquement le bois; Florent est le centre des tonneliers qui travaillent pour le vignoble champenois. Les vieilles industries argonniennes qui firent jadis la fortune et la réputation du pays, la verrerie, la faïenceric, la métallurgie et même l'industrie des phosphates ont complètement disparu ou sont en décadence. A partir du XVe siècle, la plupart des villages et hameaux du val de Biesme possédaient des verreries alimentées par les sables siliceux provenant de la désagrégation de la gaize. Ces petites usines familiales, qui trouvaient sur place un combustible inépuisable, fabriquaient des gobelets et des bouteilles. Au XVIe siècle, tous les maîtres verriers de l'Argonne avaient été anoblis par nos rois (1). Aujourd'hui, la plupart des fours sont éteints et n'ont laissé de vestiges que dans la nomenclature locale (le four de Paris); plusieurs usines ont émigré dans la banlieue de Reims, à proximité du marché de consommation de leurs produits; deux verreries seulement, aux Islettes et aux Senades, fabriquent encore des bouteilles et des cloches de jardin; les descendants des gentilshommes verriers, des « hâzis » ou « desséchés », sont devenus de simples bûcherons ou charbonniers. Les faïenceries de l'Argonne (Waly, Salvanges, Les Islettes, etc.) qui, à l'époque de la Révolution, fabriquaient ces assiettes aux couleurs criardes, ornées de coqs et de vilains bonshommes couleur chocolat criant: « Vive la nation », ont eu la même fortune que les verreries, et l'industrie céramique n'est plus représentée dans l'Argonne que par des tuileries et des briqueteries qui exploitent un peu partout les argiles du gault. Au milieu du siècle dernier, on extrayait activement le minerai de fer en grains contenu dans les argiles aptiennes

1. Buirette, *Histoire de Sainte-Menehould*, t. I, p. 267-268, t. II, p. 601; Prosper de Bigault, Les Verriers de l'Argonne (*Rev. de Champagne et de Brie*, t. XII, 1882).

aux environs de Grandpré, à Chevrières, Marcq, Apremont, ou dans les sables verts à Cornay, Châtel-Chéhéry, Saint-Juvin, Fléville sur le versant oriental de l'Argonne, et sur la rive droite de l'Aire à Exermont, Sommerance, Champigneulle, etc. Les vieilles usines de la vallée d'Aire fabriquaient du matériel de guerre et des projectiles; il y a une cinquantaine d'années, le groupe métallurgique de l'Argonne ne comptait pas moins de douze hauts fourneaux et forges, occupant plus de trois cents ouvriers (1). Aujourd'hui les forges d'Apremont, les seules qui subsistent, fabriquent des pièces pour le matériel des chemins de fer à l'aide de la fonte provenant de Meurthe-et-Moselle. Il en a été de même pour l'extraction et le traitement des phosphates de chaux qui ont été pour la région argonnienne, pendant une trentaine d'années, une source de richesse aussi précieuse qu'éphémère. C'est en 1856, aux environs de Grandpré, que commença l'exploitation des nodules de phosphate de chaux ou coprolithes, vulgairement désignés sous le nom de coquins ou crottes du diable, extraits des sables verts, parfois des argiles du gault et de la gaize. Cette industrie se développa rapidement dans le bassin des Islettes, dans toute la vallée d'Aire, et jusque dans la forêt de Hesse : on ne voyait partout que puits à phosphate, ateliers de lavage le long des ruisseaux, moulins hydrauliques pour la pulvérisation des nodules. De nos jours, cette industrie se trouve bien réduite (2); si les gisements ne sont pas complètement épuisés, l'absence d'une voie navigable a rendu la concurrence particulièrement difficile pour les phosphatiers de l'Argonne, moins bien pourvus sous tous les rapports que leurs rivaux de la Picardie et de l'Artois.

Les vicissitudes et la décadence progressive de ces petites industries locales ont contribué au dépeuplement de la contrée (3). De 1856 à 1901, les quatre cantons de Grandpré, Montfaucon, Varennes et Clermont ont perdu 8 354 habitants. L'Argonne étant un pays pauvre, les antiques traditions d'émigration temporaire de la population persistent plus que jamais. Dans la plupart des villages forestiers, chaque année des essaims de travailleurs, hommes, femmes et enfants, s'en vont périodiquement faire la fenaison et la moisson dans le Barrois, dans le Vallage d'Aisne, dans la Champagne Pouilleuse : puis, ce sont les vendanges aux environs d'Épernay et de Reims; durant la

1. *Statist. géolog. des Ardennes*, p. 346, 378; *Statist. géolog. de la Meuse*, p. 634-638.

2. Le service des mines évalue la production des phosphates dans la Meuse à 21 830 tonnes, représentant une valeur de 630 300 fr. (1901).

3. Des entreprises de broderies, montées récemment à Clermont et à Futeau, trouvent une main-d'œuvre féminine abondamment disponible.

belle saison, les villages sont presque déserts ; en hiver, les scieurs et les bûcherons de la vallée (Futeau, Lachalade) vont travailler dans les coupes de la forêt de Trois-Fontaines, jusque dans le Der et dans les forêts de la Brie ; les gens de Beaulieu et de Bellefontaine exercent de père en fils le métier de fondeurs et d'étameurs ambulants jusque dans la banlieue de Paris. Il n'existe plus dans l'Argonne dépeuplée que quelques petites villes déchues, dont l'insignifiance actuelle contraste avec leur rôle historique. Sur la lisière orientale de la forêt, *Clermont* (1), bâti en amphithéâtre sur les flancs d'un promontoire escarpé qui commande tout le pays environnant, jadis siège d'une importante châtellenie et capitale d'un comté, bien que situé sur la voie ferrée de Verdun à Châlons et relié à Bar-le-Duc par un chemin de fer à voie étroite (55 kilom.), n'est plus qu'une bourgade sans vie de 1 145 habitants. *Varennes*, situé sur les deux rives de l'Aire, à l'endroit où la vallée, taillée dans la roche calcaire, dessine un cirque gracieux en fer à cheval, possédait au XVe siècle des fabriques de drap florissantes, un hôtel des monnaies, et était encore, à la veille de la Révolution, le siège d'un bailliage ; ce n'est plus qu'un petit chef-lieu de canton (1 205 habitants), à l'écart de toute voie ferrée, qui a conservé quelques constructions massives, derniers vestiges de son opulence passée. *Grandpré*, dans la trouée de l'Aire, dont le château fort campé sur une butte (2) surveillait l'un des principaux passages de l'Argonne, a encore moins d'importance (987 habitants). *Vienne-le-Château*, à l'issue des gorges de la Biesme, non loin du confluent avec l'Aisne, dont le château fort fut la propriété tour à tour disputée des évêques de Verdun, des comtes de Grandpré et de Bar, compte 1 344 habitants, dont quelques centaines d'ouvriers et ouvrières occupées dans deux usines de bonneterie (feutres pour chaussures, chéchias militaires, velours d'ameublement, chaussons) ; l'activité de ce petit centre industriel, complètement isolé de ses congénères, est entravée par l'éloignement à 4 kilomètres de la plus proche station de voie ferrée : Vienne-la-Ville sur la ligne de Revigny à Hirson. Au cœur de l'Argonne, dans le val de Biesme, *Futeau* (844 habitants) et *les Islettes* avec leurs 1 488 habitants, bûcherons, tourneurs, phosphatiers, verriers, tuiliers, négociants en bois et en fourrages, résument assez bien la population ouvrière de tout le pays.

Dans les villages argonniens, les habitations ramassées dans le voi-

1. Cf. Bonnabelle, *Notice sur Clermont-en-Argonne*, in-8°, Bar-le-Duc, 1878.
2. Cf. A. de Barthélemy, *Notice historique sur la maison et les comtes de Grandpré*, in-8°, Paris, 1862.

sinage des niveaux d'eau et des sources s'entassent les unes contre les autres, dépourvues de dépendances, car la culture et l'élevage sont presque nuls ; dans les constructions, toujours en façade sur la rue, le classique grenier où s'entassent le foin et le bois s'ouvre au premier étage ; partout le bois, les lattes et les planches. Çà et là des petites maisons basses, peintes en couleurs claires, entourées de jardinets, ont l'aspect pimpant de minuscules villas : ce sont les résidences temporaires des bûcherons, des étameurs-fondeurs, de tous

Cl. L. Morelig.

Une habitation dans l'Argonne (val de Biesme, en aval des Islettes) ; construction en bois et torchis, soubassement en briques et blocs de gaize ; au premier étage : les greniers à foin.

ces demi-nomades qui vont gagner leur vie loin du pays natal, et conquièrent souvent une modeste aisance. Quant aux petites villes argonniennes, leurs maisons trapues, construites avec les blocs de couleur jaune verdâtre de la roche de gaize, abritent une population de petits commerçants et de petits propriétaires qui n'est numériquement plus en rapport avec le développement de l'espace occupé.

Tel est le pays d'Argonne, pauvre, peu peuplé, surtout séduisant par l'originalité et le pittoresque de sa configuration. En dépit de son individualité si nette et si forte, le massif d'Argonne n'a jamais eu

une existence historique à part, et n'a constitué, à aucune époque, une unité administrative quelconque. Au début du Moyen Age, l'Argonne était partagée inégalement entre les diocèses de Châlons, Reims (doyenné de Grandpré) et Verdun (doyenné de Clermont). Nulle part l'Argonne n'est mentionnée comme un *pagus* au sens administratif du mot [1]. Au XIIIe siècle, la rivière de Biesme, ou du moins une partie de son cours, formait la frontière entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne, limitant les deux seigneuries rivales des comtes de Champagne et des ducs de Bar; une coutume différente était en vigueur sur chacune de ses rives [2]. De bonne heure nos rois s'efforcèrent de reculer au delà de la Biesme la frontière de la France, de façon à englober dans leur domaine la totalité de cette Argonne dont l'importance militaire ne leur échappait pas. Dès la fin du XIIIe siècle, nous constatons leurs empiétements continuels sur le territoire de l'Empire, à Montfaucon et à Beaulieu [3]; mais ce n'est qu'en 1632 que le *Clermontois*, qui comprenait toute la partie sud-est de l'Argonne, fut cédé par le duc de Lorraine au roi Louis XIII. Le pays d'Argonne devenu la propriété du roi de France ne fut pas érigé en circonscription administrative indépendante : toute la partie nord et ouest fut rattachée au gouvernement et à la généralité de Champagne, tandis que la partie orientale, comprenant l'ancien Clermontois, fut incorporée à la généralité de Metz ou des Trois-Évêchés. Aujourd'hui, l'Argonne reste partagée entre les trois départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse; et, telle est la persistance des traditions historiques, la rivière de Biesme, sur la plus grande partie de son cours, forme la limite entre les départements de la Meuse et de la Marne.

La trouée qui livre passage à la rivière d'Aire à la hauteur de Grandpré paraît être de formation relativement récente : une étude

---

1. A l'époque carolingienne, l'Argonne était partagée entre trois *pagi* : *pagus Stadunensis* (Astenois), *pagus Dulcomensis* (Dormois), *pagus Virdunensis* (Verdunois).

2. Cf. J. Havet, La Frontière d'Empire dans l'Argonne (*Biblioth. de l'École des chartes*, t. XLII, 1881, p. 396, 401-402). Au nord, entre les vallées d'Aisne et d'Aire, la frontière de l'Empire coupait transversalement la forêt d'Argonne par les Quatre-Chênes (bois de Binarville), près des sources du ruisseau de Charlevaux : elle coupait l'Aire au confluent du ruisseau de Vervaux entre Montblainville et Apremont, à la lisière des départements des Ardennes et de la Meuse (*Bullet. de géogr. histor. et de script.*, année 1901, fasc. 2, p. 96). André Lesort : *Les Chartes du Clermontois*, in-8°, Paris, 1904, p. 14.

3. La réunion au domaine royal du comté de Champagne fit du roi de France un voisin immédiat des évêques de Verdun et des comtes de Bar et lui fournit l'occasion d'exercer ses revendications. En 1272, Philippe III conclut avec les chanoines de Montfaucon une association de seigneurie et de justice, et un prévôt royal vint siéger dans cette importante position stratégique située en plein territoire d'Empire. En 1287, Philippe le Bel prenait sous sa protection les moines de Beaulieu molestés par les comtes de Bar, et un arrêt du parlement revendiquait Beaulieu comme faisant partie du royaume de France; enfin, en 1301, le comte de Bar, Henri III, abandonnait au roi de France la mouvance de tout ce qu'il possédait sur la rive gauche de la Meuse.

topographique détaillée des lieux a permis (1) de constater en cet endroit les vestiges d'une capture, au profit de l'Aisne, de la rivière primitivement tributaire de la Meuse. L'Aire a dû se diriger autrefois vers le nord, en longeant le talus formé sur sa rive gauche par les affleurements de l'infracrétacé. Son ancien lit est marqué par le ravin de son petit affluent l'Agron, qui se prolonge naturellement par le cours sinueux de la Bar, dans une large vallée à pente indécise. Par sa largeur, le val de Bar, qui vient déboucher dans la vallée de la Meuse en aval de Donchery, n'est plus en rapport avec l'exiguïté du cours d'eau actuel (2) : c'est dans les prairies humides situées à l'ouest de Buzancy, non loin des villages de Bar et Harricourt, que se fait le partage des eaux entre la rivière de Bar et l'Agron (la fontaine qui bruit) [3]. Les indications de la géologie confirment cette hypothèse d'une ancienne jonction de l'Aire et de la Bar : la présence dans la vallée de la Bar de dépôts de sables verts argileux recouverts par les alluvions récentes, à une distance assez considérable des sources alimentées en terrain calcaire, est incompréhensible dans les conditions présentes de la vallée, et il faut admettre que ces dépôts argilo-sableux, arrachés par la rivière d'Aire au soubassement du massif d'Argonne, ont été apportés par elle à l'endroit où on les trouve (4). Au nord de Grandpré, la dénomination d'Argonne appliquée abusivement à tout le pays qui s'étend jusqu'à la vallée de la Vence (5) disparaît de la toponymie locale. Sur quelques anciennes cartes (6), elle est remplacée par celle de Vallage, réservée aujourd'hui aux vallons situés au nord de l'Aisne (cantons de Tourteron et Novion-Porcien); en réalité on est dans les *Ardennes*, c'est-à-dire dans cette zone aux limites indécises, toujours montueuse et boisée, appartenant aux divers étages des formations jurassique et crétacée, adossée au massif schisteux franco-belge. Au nord du défilé de Grandpré, les dépôts infracrétacés s'amincissent et se rétrécissent, les formes du relief se modifient peu à peu, la forêt est moins profonde, la physionomie générale du pays et les conditions de l'habitat se transforment graduellement. Au delà du vallon de la Fournelle, les argiles du gault et la gaize elle-même n'affleurent plus qu'en lambeaux discontinus au-

1. *Annal. de géogr.*, t. V, 1896, p. 43 sqq.
2. La Bar était jadis utilisée comme voie de transport pour le matériel de guerre fabriqué dans les forges de la contrée. Cf. Une demande de réfection de la voie navigable de la Bar dans le cahier du tiers état du diocèse de Reims (Mavidal et Laurent, *Archives parlement.*, t. V, p. 565).
3. Cf. Hubert, *Géographie des Ardennes*, in-12, Charleville, 1896, p. 187.
4. De Lapparent, Un épisode de l'histoire de la Bar (*Annal. de géogr.*, 15 janv. 1897, p. 79-84).
5. Arbois-Dubarat, *Voyage en France*, 20e siècle, p. 326.
6. Cf. la Carte de Champagne de Guillaume de Lisle (1712).

dessus de leur soubassement calcaire et sont fréquemment masquées par des plaques d'un limon jaunâtre argilo-sableux ; les crêtes et les dômes caractéristiques de l'Argonne s'affaissent ; plus de sillon longitudinal comme le val de Biesme, mais des vallons transversaux étroits et abrupts, comme ceux de la Fournelle et des ruisseaux de Montgon et de Saint-Lambert qui sont taillés dans le portlandien, dans le calcaire à astartes ou même dans le corallien, et viennent déboucher dans la vallée d'Aisne. A l'est et au nord-est, les villages de Châtillon et Brieulles-sur-Bar, Le Chesne, Marquigny, Jonval, Saint-Loup-Terrier, Wignicourt jalonnent la limite extrême des affleurements infracrétacés ; de ce côté, les plaines de la Bar et le long synclinal que remplissent l'étang de Bairon et son affluent le ruisseau des Prés délimitent assez nettement la partie champenoise des Ardennes : au nord-ouest, à partir du vallon que suit le ruisseau de Migny, la formation infracrétacée perd son individualité; le terrain de craie commence à apparaître dans les fonds et ses affleurements se multiplient; on entre dans une zone mixte, tour à tour sèche et humide, où la Champagne, au nord de la vallée d'Aisne, confine aux pays ardennais, à la Thiérache et à la Picardie.

Les plateaux qui font suite au massif d'Argonne sont disposés en amphithéâtre autour de la vallée d'Aisne, qui dessine un coude brusque à la hauteur de Rilly-Semuy ; leur inclinaison est forte et le relèvement des couches vers le nord-est très prononcé ; l'altitude de la vallée d'Aisne entre le confluent de l'Aire et Attigny est en moyenne de 100 mètres, tandis que la bordure orientale des plateaux infracrétacés, éloignée de 8 à 10 kilomètres, dépasse 200 mètres (248 mètres près de Briquenay, 228 mètres près de Marcquigny). Toutefois, en raison de leur faible épaisseur, les affleurements de l'infracrétacé ne forment pas au-dessus des plaines de la Bar un talus aussi accentué que la corniche du massif d'Argonne au-dessus de la vallée de l'Aire : ainsi à Brieulles, la vallée de la Bar est à la cote 158 mètres et n'est séparée du ravin de la Fournelle que par un seuil ne dépassant pas 174 mètres (trouée de Noirval). Les plateaux ardennais sont profondément ravinés et sillonnés de gorges, comme celles de Longwé et de Toges qui rappellent celles de l'Argonne ; ce sont, sur les pentes, les mêmes petits chemins creux taillés dans la gaize, dans lesquels évoluaient si difficilement nos soldats les 12 et 13 septembre 1792[1] ; mais ici les crêtes sont moins saillantes et finissent par disparaître, à

1. Parisot et Vallée, *Carnet d'étapes du dragon Marquant*, in-12, Nancy, 1888, p. 108.

mesure que les dépôts de la gaize s'amincissent et font place à des affleurements d'une autre nature. Jusqu'au ravin de la Fournelle, qui marque peut-être l'emplacement d'un ancien lit de la Bar (1), la forêt est encore très épaisse (bois de Bourgogne, de la Belle-Épine, de Briquenay, forêt de Boult), tandis que, au nord de ce sillon transversal, les massifs boisés (bois de Vandy, Vaumaillard, de Voncq et du Chesne) sont entrecoupés par de vastes clairières cultivées. Comme dans l'Argonne, les défrichements et la colonisation primitive ont été l'œuvre des moines. Toute la contrée était comprise dans le domaine des puissants évêques de Reims qui étendaient leur juridiction jusqu'au delà de la Meuse; dès le xe siècle, les abbés de Saint-Remi de Reims avaient la seigneurie d'un grand nombre de villages, et d'antiques traditions rattachaient le pays au comté de Champagne et au royaume de France (2). Les comtes de Rethel, fondateurs du monastère de Louvergny-des-Mares près de Lametz, transféré à Longwé près de Montgon, contribuèrent avec les abbés de Saint-Remi de Reims, les moines de Landèves près de Ballay, les Templiers de Boult-aux-Bois et de Clairefontaine, au déboisement et au peuplement de la contrée (3). La déforestation a été poussée plus loin que dans l'Argonne et s'est poursuivie presque jusqu'à nos jours (4). Les champs cultivés s'étalent à la surface des plateaux qui surplombent la vallée d'Aisne, tandis que les vergers garnissent les pentes; au fond des vallons, les oseraies ont été multipliées. Au nord, dans le canton de Tourteron et jusqu'à la forêt de Mazarin, le pays est encore plus découvert; l'aspect varié de la végétation et des cultures révèle la diversité des sols : vergers d'arbres à cidre sur les terres légères constituées par les sables verts aux environs de Tourteron et d'Écordal, vignobles sur les déclivités de la gaize et du calcaire à astartes (Neuville-et-Day, Suzanne, Guincourt, etc.), friches et pacages où s'épanouit la flore spontanée des sols calcaires à la surface des plateaux où la roche corallienne est à peine recouverte par une mince couche de terre végétale. Tous ces plateaux, traversés par la seule grande voie romaine de Reims à Trèves par Voncq et Le Chesne, formaient, avant les déboisements, une solide frontière naturelle au nord-est des plaines champenoises, sous la surveillance des comtes de Grandpré et de Rethel. Bien que les ravins transversaux à direction conséquente soient

1. Davin, loc. cit., p. 66.
2. Albert Meyrac, Traditions, coutumes, légendes des Ardennes, in-8°, Charleville, 1869, p. 34-37.
3. Ch. Hainbart, Notice sur l'abbaye de Longré, in-8°, 1884.
4. Meaux et Xivory, Statist. agronom. de l'arrondissement de Vouziers, p. 224-225; cf. Ambroise-Dumazet, Voyage en France, 21e série, p. 212.

plus nombreux et plus accessibles que dans l'Argonne, la viabilité était encore fort imparfaite à la fin du XVIIIe siècle, et les fameux *défilés de La Croix-aux-Bois* et *du Chesne* auraient pu être facilement défendus en 1792. Aujourd'hui la route nationale de Stenay à Vouziers par Buzancy escalade sans peine les coteaux boisés par Boult-aux-Bois, et, après avoir traversé dans une clairière le village de La Croix-aux-Bois qui n'est nullement au fond d'un défilé, elle rejoint la route venant de Grandpré pour redescendre dans la vallée d'Aisne. Quant au non moins fameux défilé du Chesne, il se compose en réalité d'une double voie : ce sont tout d'abord deux routes venant, l'une du Chesne (route de Sedan), l'autre de Brieulles-sur-Bar par la trouée de Noirval, et se réunissant à Quatre-Champs dans le vallon de la Fournelle, pour déboucher dans la vallée d'Aisne en face de Vouziers. Depuis quelques années, un chemin de fer à voie étroite de Vouziers à Raucourt (58 kilom.) emprunte le vallon de la Fournelle, et se bifurque, d'un côté sur Le Chesne, de l'autre sur Buzancy. Enfin, à l'ouest du seuil sur lequel est bâti à la lisière des bois le bourg du Chesne, s'ouvre une gorge étroite par laquelle les ruisseaux de Marcquigny et de Day apportent leurs eaux à la rivière d'Aisne en face de Semuy. Cette voie naturelle a été utilisée pour la construction du canal des Ardennes qui joint le canal latéral à l'Aisne à la Meuse navigable par la vallée de la Bar. La construction de ce canal de jonction dont le projet primitif remonte au XVIIe siècle (1) a nécessité des travaux assez considérables, car le seuil de partage, au Chesne, est à 108 mètres au-dessus du niveau de l'Aisne, et la pente sur le versant de l'Aisne, qui est de 79 mètres pour un parcours de 9 kilomètres, a dû être rachetée par vingt-six écluses. Indépendamment des prises d'eau pratiquées dans la Bar et dans le ruisseau de Longwé, l'alimentation du canal est surtout assurée par l'étang de Bairon, immense réservoir qui s'étend près du seuil de partage au fond d'une dépression, entre Le Chesne et Sauville, sur une longueur de 6 kilomètres, et dont la capacité n'est pas inférieure à 5 millions de mètres cubes. L'étang de Bairon déverse son trop-plein dans la Bar, tout en fournissant au canal 29 000 mètres cubes à l'étiage. Ce canal des Ardennes, dont la longueur entre Semuy sur l'Aisne et Pont-à-Bar près de Donchery sur la Meuse est de 38 kilomètres, transporte depuis

1. La construction d'une voie navigable entre l'Aisne et la Meuse avait été préconisée par Colbert et par Vauban. Cf. DU BOIS-LISLE, *Mémoires de la généralité de Paris*, t. I, p. 5, note; P. CLÉMENT, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. IV, p. 422; LACAILLE, Les Origines du canal des Ardennes (*Revue historique ardennaise*, 4e année, 1897, p. 49).

1831 les bois de la région et dessert les petites usines situées sur ses rives : moulins de Neuville-et-Day, papeterie de Montgon ; il est surtout une voie de transit pour les bois, les ardoises, les matériaux de construction, les produits métallurgiques des Ardennes et les houilles du bassin de Liège [1]. La population active de cette portion extrême de la zone infracrétacée est vouée presque exclusivement à l'exploitation des forêts, des carrières et à la culture du sol ; les peigneurs de laines et les tisseurs, qui travaillaient jadis dans un certain nom-

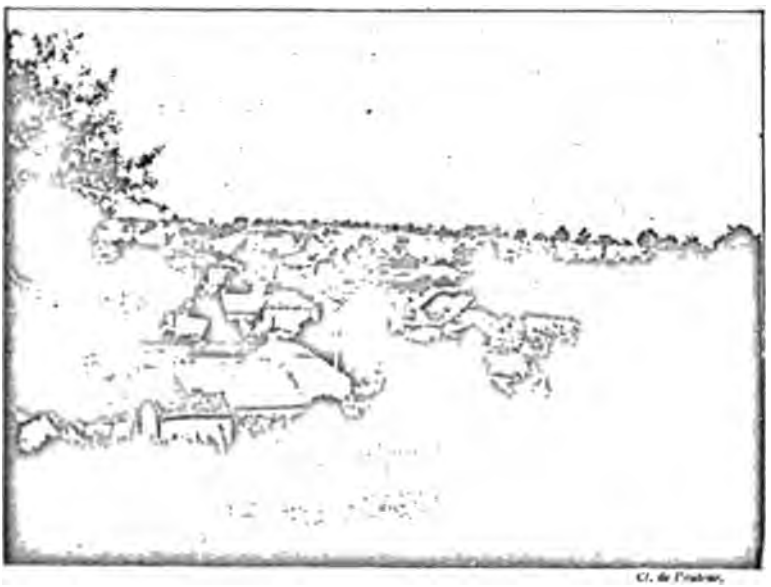

Cl. de l'auteur.

Le village de Longwé, dans un ravin, au sud de La Croix-au-Bois (Ardennes).

bre de villages pour les usines de Sedan ou de Rethel, ont complètement disparu. Le canton de Tourteron, le moins boisé, a une population plus dense (47,6) que celui du Chesne (36,4) plus spécialement forestier. Un seul centre, Le Chesne, traversé par le canal, a une po-

1. Tonnage moyen par périodes du canal des Ardennes (ligne totale de Pont-à-Bar à Vieux-lès-Asfeld, 86 kilom.)

1872.	115 633 tonnes
1881-1890.	166 472 —
1890-1895.	306 085 —
1895-1900.	456 000 —

Le transit représente plus de 72 °/o du trafic total.

pulation dépassant 1 000 habitants (1 526). Comme en Argonne, et pour les mêmes motifs, l'émigration temporaire est entrée dans les habitudes de la population : de Jonval, de La Sabotterie, de Marcquigny, etc., partaient jadis des « galvaudiers » ou marchands de clous, des colporteurs de harengs salés, qui se répandaient dans les villages de la vallée d'Aisne et de la Champagne Pouilleuse (1). De nos jours, l'exode d'une partie de la population ouvrière que des salaires et un travail insuffisants ne fixaient plus au pays, est devenu définitif ; le

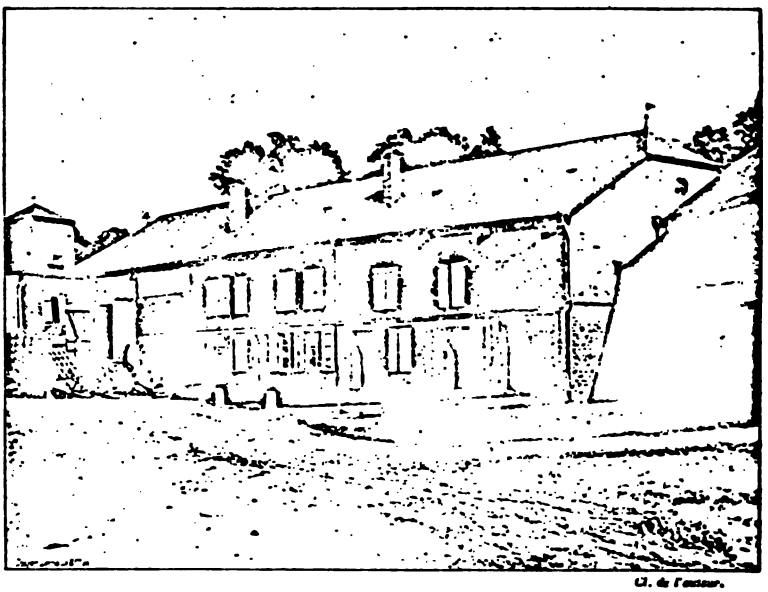

Cl. de l'auteur.

Une exploitation agricole à Longwé (toiture et revêtement latéraux en ardoises); on remarquera la contiguïté de l'habitation avec les remises et écuries, comme dans les Ardennes et la Lorraine.

courant permanent d'émigration se porte surtout vers les carrières, les mines et les centres industriels de la Meuse ardennaise ; c'est pourquoi, de 1856 à 1901, la population des deux cantons de Tourteron et du Chesne s'est abaissée de 13 351 à 9 508 habitants. La population est relativement disséminée, par suite du grand nombre des niveaux d'eau et des sources, de l'étendue du territoire agricole. Quelques villages, comme Longwé et Toges, sont littéralement enfouis

1. Hubert, *Géographie des Ardennes*, p. 686.

au fond des gorges. Mais l'aspect extérieur des habitations n'est déjà plus tout à fait le même que dans l'Argonne. Sans doute, au cœur de la forêt, entre Grandpré et Le Chesne, on retrouve les petites maisons basses en torchis et en bois, portées par un soubassement en blocs de gaize ; mais les assises du corallien et du calcaire à astartes fournissent d'excellents moellons qui apparaissent dans les constructions importantes. Dans les bourgs, les maisons massives en pierres grises ou jaunâtres (pierres de Buzancy), alternant avec les constructions en briques, s'alignent derrière les tas de bois et de fumier le long des chaussées : les dépendances attenant à l'habitation révèlent par leur extension le rôle prépondérant de l'agriculture ; les teintes violacées des toitures et les placages d'ardoises recouvrant la partie supérieure des façades exposées aux vents pluvieux annoncent, par leur fréquence, le voisinage de l'Ardenne.

CHAPITRE III

Vallage d'Aisne et Pied-des-Monts.

Au pied des massifs boisés argonniens et ardennais qui se dressent en amphithéâtre sur la rive droite du long fossé sinueux formé par les vallées de l'Ante et de l'Aisne, s'étend une zone luxuriante de coteaux bocagers, de crêtes affaissées toutes en cultures et entrecoupées de vallons verdoyants, limitée du côté de l'ouest par une ligne onduleuse de blanches collines : c'est le *Vallage d'Aisne*, ou Vallage argonnois [1] qui, au point de contact des deux formations infracrétacée et supracrétacée, constitue un pays mixte entre la Champagne Humide essentiellement forestière et la Champagne Pouilleuse agricole. Dans son ensemble, ce Vallage est loin de présenter l'aspect déprimé et plus ou moins plat qui caractérise le dessin topographique de la bande infracrétacée, et il justifie par sa configuration la dénomination populaire qui lui est commune avec d'autres contrées géologiquement très différentes : c'est un pays surtout vallonné, dont les ondulations typiques sont dues à la mise en évidence inégale des affleurements cénomaniens et turoniens qui s'intercalent successivement entre le massif gaizeux de l'Argonne et les hautes plaines champenoises constituées par les assises compactes de la craie blanche à micraster. Près du village de Villers-en-Argonne, l'Aisne, après avoir percé le promontoire de gaize qui ferme à l'ouest le bassin de Triaucourt, contourne le versant occidental des plateaux argonniens; sa vallée, suivant une direction anormale, s'infléchit brusquement vers le nord-ouest, dans le prolongement du sillon de l'Ante et parallèlement à la ligne d'affleurement des couches inférieures du terrain de craie. La rivière découpe çà et là dans le massif de gaize des buttes isolées aux pentes raides, qu'elle enveloppe dans les sinuosités de son cours (butte du Château à Sainte-Menehould); sur sa rive droite elle recueille les petits torrents qui débouchent par les gorges de l'Ar-

1. Cf. Michaud, Le Vallage argonnois (*Sciences sociale*, t. I, p. 447).

gonne, et sur sa rive gauche les ruisseaux issus de la bordure des plateaux crayeux qui coupent obliquement les affleurements de la craie marneuse, en formant une succession de mamelons allongés (aux formes arrondies) [1]. Au milieu de cette diversité de terrains tour à tour rocheux, argileux, sablonneux, marneux et crayeux, chaque formation géologique se distingue dans le Vallage par une végétation et des cultures qui lui sont propres. Les côtes de gaize sont couvertes de bois, lambeaux plus ou moins détachés de la forêt d'Argonne (bois d'Autry, de Cernay, de Mogon, de Plaimont, etc.); les talus les mieux exposés portent des vignobles, sur la rive droite de l'Aisne à Autry, Senuc, Chestres, Vandy, Terron, Falaise, Vrizy, Voncq; mais ces vignes dont la culture fut propagée sur les pentes de l'Argonne par les comtes de Champagne, vers le milieu du XIIIe siècle [2], ne fournissent que des produits médiocres, et les récoltes sont très précaires par suite des brouillards, de l'humidité, des gelées précoces de l'automne qui caractérisent le climat local. La vigne a reculé devant les vergers qui garnissent les pentes les moins favorisées par l'exposition, à la lisière des grands bois; chaque année les fruits sont expédiés par wagons à destination des marchés de Paris et même de Londres. Mais la principale richesse du Vallage réside dans la culture des céréales et l'exploitation des prairies naturelles. Les croupes mamelonnées situées sur la rive gauche de l'Aisne, où les assises tour à tour sablonneuses et marneuses du cénomanien et du turonien sont recouvertes d'abondants dépôts limoneux, fournissent d'excellentes terres à céréales et le Vallage est, pour toute la contrée circonvoisine, un véritable grenier d'abondance vers lequel affluent, au moment des récoltes, les travailleurs venus de l'Argonne [3]. Au développement de la grande culture correspond, dans le Vallage, une transformation significative dans l'agencement des constructions : on voit apparaître la maison du type champenois avec ses vastes granges où s'entassent les moissons, ses dépendances séparées de l'habitation et groupées autour

1. Sur le Vallage, cf. Collet, Recherches géologiques sur l'arrondissement de Sainte-Menehould *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LXIX, année 1880-1881, et br. in-8°, Reims, 1882); Meret et Rivoet, *Statistique agronomique de l'arrondissement de Vouziers*, in-8°, Charleville, 1872, avec une carte géologique agronomique au 1/80000e; Dr Charles Guillot, *Topographie, histoire et statistique médicale de l'arrondissement de Vouziers*, in-8°, Paris, 1874; Beugnot, *Histoire de Sainte-Menehould*, 2 vol. in-8°, 1862-1863 (réédition); Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 21e série, chap. XIX.

2. Beugnot, t. I, p. 119-121.

3. La prédominance des terres fortes se manifeste non seulement dans les formes adoucies du relief, mais encore dans l'emploi des attelages de deux chevaux au moins et parfois des bœufs pour la culture et les transports. Les villages sont des entassements irréguliers de constructions de chétive apparence, dans lesquelles les blocs de gaize mal cimentés alternent avec le torchis revêtu de planches grisâtres, et qui sont surmontées de toitures en tuiles aux teintes pâles. Sur les particularités du mode de construction de ces villages, cf. *La Science sociale*, t. I, p. 667.

d'une cour intérieure presque toujours enclose. Quant aux parties basses et aux vallées, elles sont inégalement favorisées sous le rapport agricole : par suite du développement considérable des sols imperméables, les étangs abondent et s'alignent depuis Givry-en-Argonne jusqu'à Ville-sur-Tourbe ; les ruisseaux tributaires de l'Aisne : l'Yèvre, l'Auve, la Bionne, la Tourbe, la Dormoise, etc., sont bordés de prés-marais et de tourbières le long desquels des bouquets de saules aux reflets argentés se détachent sur le fond verdoyant des prairies. Ainsi s'expliquent les plantations d'oseraies, particulièrement nombreuses dans la vallée d'Aisne, en amont et en aval de Vouziers : plusieurs villages, Condé-lès-Vouziers, Chestres, Falaise, etc., possèdent des ateliers de vannerie, et cette petite industrie rurale fait vivre quelques centaines de travailleurs. Dans les vallées de l'Ante et de l'Aisne, là où le sous-sol constitué par des dépôts de cailloux roulés et de sables facilite l'assainissement des couches superficielles, les prairies ont une valeur exceptionnelle, surtout entre Olizy et Attigny [1]; elles produisent un foin de qualité supérieure dont s'approvisionnent les régiments de cavalerie de Sainte-Menehould, Vouziers et du camp de Châlons. L'élevage du cheval a même une certaine importance, et les chevaux du Vallage, qui se rapprochent du type « ardennais », sont de bonnes bêtes de trait pour la culture, aptes également aux transports rapides et serviteurs appréciés de l'artillerie [2]. Enfin la culture de la betterave, de la chicorée et des légumes prospère sur les limons argilo-siliceux de la vallée d'Aisne. Par la variété et l'abondance de ses productions, le développement de ses exploitations rurales, le Vallage laisse au voyageur qui le traverse une impression de fécondité et d'aisance capable de dissiper les préventions qu'évoque le mauvais renom de la Champagne [3]. Pour exporter ses bois, ses produits agricoles, et desservir ses principaux établissements industriels (sucreries de Sainte-Menehould et de Vouziers, moulins de Saint-Irénée près de Mont-de-Jeux, etc.), le Vallage dispose de plusieurs voies ferrées : l'une qui le traverse dans toute sa longueur par la vallée d'Aisne, c'est la ligne Revigny-Amagne-Hirson qui assure les communications avec les pays industriels des Ardennes et du Nord ; trois autres voies transversales unissent Sainte-Menehould à

1. Mecoy et Nivoit, *loc. cit.*, p. 176, 215.
2. *Bullet. de la Soc. des agriculteurs*, année 1892, 7e fasc., p. 676 sqq.
3. « Nous campâmes près de Vaux-lès-Mouron, écrit Goethe dans son récit de la campagne de France ; nous étions dans cette Champagne de fâcheux renom, mais le pays n'avait pas si mauvaise apparence. Sur l'autre bord de la rivière (Aisne) qui regardait le soleil, s'étalaient des vignes bien tenues ; dans les villages et les granges qu'on visitait, on trouvait assez de nourriture pour les hommes et les chevaux... » (*Œuvres complètes*, traduct. Porchat, t. X, p. 35.)

ons, Challerange à Reims par Bazancourt, Vouziers à Sedan et vallée de la Meuse. Enfin le Vallage possède un tronçon de navigable : le canal de Vouziers à Rilly (12 kilom.), embranche- t du canal des Ardennes. L'Aisne, en effet, n'est susceptible de re aucun service comme voie de transport. Cette rivière issue Barrois, dont la direction composite est l'indice des nombreux odes géologiques qui ont modifié son cours primitif, après avoir ersé longitudinalement tout le Vallage dont elle fait l'unité, se arne ensuite vers l'ouest par suite de la résistance que lui oppo-

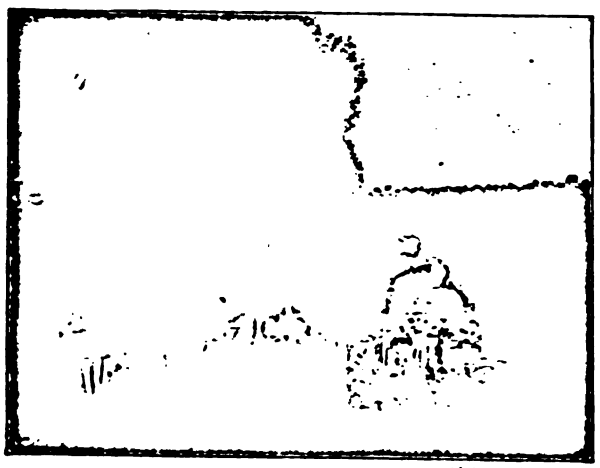

La rivière d'Aisne, près de Laneuville-au-Pont (en aval de Sainte-Menehould), type de cours d'eau coulant dans des prairies au sous-sol imperméable.

les affleurements du calcaire à astartes près de Semuy, et reprend direction normale en se frayant un passage à travers les plateaux eux (¹). L'Aisne a un cours laborieux, extrêmement sinueux et égime torrentiel très accusé. Les petites rivières tranquilles qui rrivent des plateaux crayeux ont une influence presque nulle sur ortée de ses crues ; il n'en est pas de même de la Biesme et sur- de l'Aire (128 kilom. de longueur) dont les apports sont aussi ıdants qu'irréguliers. Il en résulte pour l'Aisne des écarts de au fréquents, surtout pendant la saison froide, la submersion des

---

ur le cours de l'Aisne dans le Vallage, cf. la *Statistique géologique du département des Ardennes*, 1893 ; *Manuel hydrologique du bassin de la Seine*, p. 83 ; *Service hydrométrique du bassin de la* résumé des observations, année 1888, p. 18.

rives et parfois des inondations dangereuses pour les riverains [1]. La rivière d'Aire représentant pour le régime de l'Aisne l'élément perturbateur, en aval du confluent les centres habités s'éloignent de la zone d'inondation, et, fuyant l'humidité malsaine de la vallée, se sont installés à flanc de coteau : Olizy, Primat, Falaise, Chestres, Vandy, Terron, Voncq sur la rive droite, Savigny, Vouziers, Condé, Vrizy, Rilly sur la rive gauche. Les travaux entrepris à diverses époques pour régulariser le lit de la rivière et aménager une voie navigable n'ont jamais eu que des résultats négatifs, et il a fallu en venir à la construction d'un canal latéral entre Vouziers et Rilly (12 kilom.). Pays essentiellement agricole où la grande culture est prospère sur les confins de la pauvre Champagne Pouilleuse, le Vallage a une population relativement dense, mais les fortes agglomérations urbaines y font défaut ; les deux centres les plus populeux, Sainte-Menehould et Vouziers dans la vallée d'Aisne, ne sont, malgré le charme de leur site, que des bourgades silencieuses qu'animent périodiquement les marchés agricoles.

Sainte-Menehould, au confluent de l'Auve et de l'Aisne, est loin d'avoir conservé son importance d'antan. Son antique château fort (*castrum supra Axonam*) planté sur un rocher de gaize taillé à pic au-dessus de la vallée, à proximité de la forêt d'Argonne, garda pendant plusieurs siècles la frontière orientale du royaume de France, marquée à 8 kilomètres de là par le val de Biesme. Sainte-Menehould était considérée comme la capitale de l'Argonne et, avant 1789, elle était à la fois le siège d'une prévôté, d'un bailliage et d'une élection se rattachant à la généralité champenoise de Châlons. La modeste sous-préfecture d'aujourd'hui ne s'est pas transformée en une cité industrielle. Son château fort a disparu, et, sur le rocher qui le portait, de misérables masures s'alignent autour de la lourde construction qu'est l'église paroissiale. Dans la ville basse, centre du commerce, ce sont des rues régulières et vides aboutissant à deux places spacieuses bordées de vieux hôtels massifs et de monuments municipaux assez imposants. Des moulins, des briqueteries, des ateliers pour la cons-

1.

CRUES de l'Aisne.	SUBMERSIONS vers la côte.	NIVEAUX d'une crue.
Sainte-Menehould	1m,65	2m,85 (26 nov. 1882)
Vouziers	3m	4m,45 (26 nov. 1882)

Le volume des basses eaux en amont de Semuy, confluent de l'Aire, est évalué à 3 mètres cubes et à Semuy à 5 mètres cubes; en temps de crue, il peut dépasser 200 mètres cubes (216 mètres cubes à Semuy, le 2 déc. 1882). Sur les inondations de l'Aisne, *cf.* CHAMPION, *Les Inondations en France*, t. II, p. 156, 166, et Appendice, p. LXXIV sqq; *cf.* les graphiques, *infra*, p. 226.

truction des machines agricoles et une sucrerie figurent l'industrie locale; les bois et les denrées agricoles sont les principaux objets du trafic, et l'activité du petit commerce dans cette villette de 4 490 habitants n'est stimulée que par la présence d'un régiment de cavalerie.

Vouziers, bâti en amphithéâtre sur la rive gauche de l'Aisne, n'a guère plus de vie que Sainte-Menehould, sans pouvoir se réclamer d'un passé historique aussi brillant. Une sucrerie, plusieurs briqueteries, des ateliers de vannerie, un commerce de vins, de grains et de bestiaux, tels sont les éléments réunis de son activité économique. Vouziers ne compte que 3 546 habitants; mais avec Condé-lès-Vouziers, centre de la vannerie, l'agglomération totale s'élève à 4 682 habitants (1).

A l'ouest des bas plateaux humides et boisés que draine la Vière et des fertiles campagnes du Vallage, depuis Vitry-le-Brûlé sur les confins du Perthois jusqu'à la vallée d'Aisne entre Attigny et Rethel, les affleurements de la craie à micraster qui surmontent les assises marneuses du turonien raidissent les pentes sur la bordure des hautes plaines de la Champagne Pouilleuse, dessinant une ligne convexe et sinueuse de coteaux blanchâtres entre lesquels les ruisseaux issus du terrain de craie s'écoulent vers l'Aisne par des vallées orientées régulièrement dans la direction du nord-est. La configuration très tourmentée et les saillies de ces affleurements de la craie blanche sont dues au redressement périphérique de la nappe crayeuse, combiné avec d'autres accidents tectoniques qu'il est difficile de déterminer et avec une érosion intense. Les coteaux crayeux qui portent au sud le nom de *collines de la Serre*, et, vers le nord, la dénomination ambitieuse de *monts de Champagne*, s'élèvent parfois à plus de 100 mètres au-dessus des plaines du Vallage (2); leurs versants généralement abrupts sont festonnés par endroits de gradins parallèles; des brèches évasées en forme de conques s'ouvrent dans leurs flancs; les promontoires découpés dans le massif crayeux sont séparés par des ravins appelés heules ou houles, et par de véritables combes désignées dans le patois local sous le nom de commes ou commelles; ils dessinent parfois, en avant des crêtes, des buttes isolées, dominant toute la campagne environnante, comme le signal de Châtillon

1. Le trafic du canal latéral à l'Aisne, de Vouziers à Rilly, jonction du canal des Ardennes, est en décroissance, la voie navigable desservant une région presque exclusivement agricole. (Moyennes du tonnage effectif par périodes : 1872-1881, 50 553 tonnes; 1882-1891, 45 316 tonnes; 1892-1899, 46 142 tonnes; en 1900, 32 206 tonnes.) Cf. Dr H. Vincent : *Histoire de la ville de Vouziers*, in-8°, Reims, 1902.

2. Cf. J. Macquart, Excursion aux monts de Champagne (*Proc. de l'Acad. de Reims*, t. VI, 1848, p. 297, 299) : signal du mont de la Serre, au nord d'Aguemont (229 mètres), étang de Champ-Moulin, à l'ouest de Vieil-Dampierre (137 mètres).

(200 mètres), au sud-ouest d'Élise, dans le prolongement de la montagne de la Serre. A la base de ces coteaux dénudés, dont les éminences sont couronnées çà et là par des petits bois de sapins, les marnes crayeuses et les alluvions qui remplissent les fonds constituent une petite région naturelle humide : c'est *le Pied-des-Monts*. La limite d'affleurement de la craie blanche perméable au-dessus des assises marneuses est jalonnée, comme partout ailleurs, par un niveau d'eau important; des sources souvent abondantes, vulgairement appelées « bouillons », jaillissent à la base des collines [1], et les puits toujours bien alimentés des villages piémontais débordent fréquemment pendant la saison froide. Des étangs se sont formés au fond des gorges et dans les dépressions : étangs de Noirlieu, d'Élise, d'Argers, de Dommartin-la-Planchette, etc. Ces sols humides à l'excès, désignés aux regards par une végétation luxu-

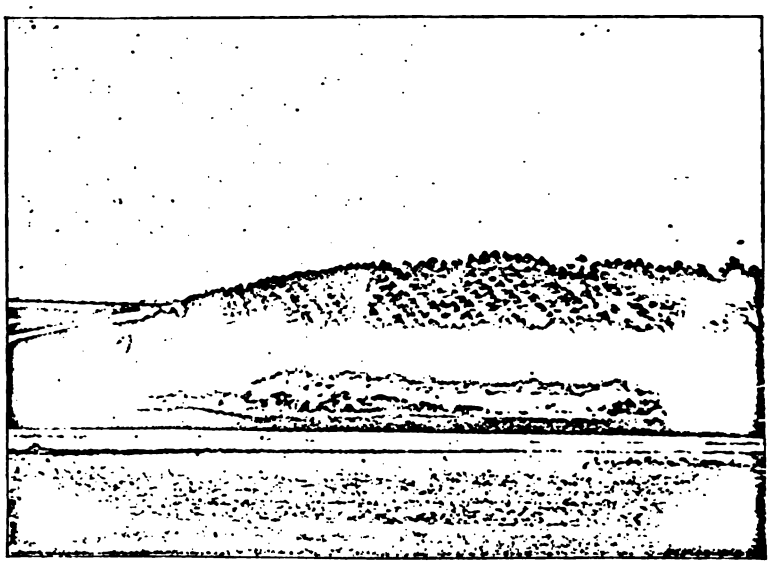

C. Georges Gourry.

Les monts Saint-Antoine sur les confins des territoires de Courtémont, Saint-Jean-sur-Tourbe et Minaucourt (Marne), rive gauche de la Bionne : types de coteaux de la craie blanche; plantations de résineux; à la base, excavations creusées par les lapins.

1. Ainsi les sources de la Vière sur le territoire de Noirlieu (Marne). Le débit des sources de Vanault-les-Dames est évalué à 4 200 litres à la minute. MOUET, Alimentation en eau des communes de la Marne (*Mém. de la Soc. d'agric. de Châlons*, 2e sér., 1899-1900, p. 211).

riante et des bouquets de bois, ainsi que les grèves crayeuses stériles provenant du ravinement des coteaux, laissent encore une place suffisante aux bonnes terres arables. C'est pourquoi la zone étroite du Pied-des-Monts, à proximité de la Champagne Pouilleuse plus déshéritée, a une population relativement dense, disséminée, sur une longueur de 50 kilomètres à vol d'oiseau, dans une quarantaine de villages, tantôt blottis au fond des gorges, comme Bassu, Contault-le-Maupas, Noirlieu dans la Marne, Seuil, Mont-Saint-Laurent dans les Ardennes, tantôt accrochés sur le flanc des coteaux comme Valmy et Bourcq, ou situés au débouché des vallons dans la plaine, comme Ville-sur-Tourbe. Au nord de la plaine de Challerange où l'Aire, l'Aisne et l'Avègres viennent se réunir, les monts de Champagne s'infléchissent vers le nord-ouest, en s'éloignant de plus en plus de la rivière d'Aisne : à la hauteur de Vouziers, un large palier constitué par les marnes crayeuses, sillonné par les ruisseaux de la Muette et de la Loire, se développe entre la vallée d'Aisne et les côtes de Champagne, depuis Monthois au sud jusqu'aux environs d'Attigny au nord : cette terrasse fertile, couverte de riches cultures, porte le nom de *vallée de Bourcq ;* elle est dominée par le village de Bourcq, dont le château fort, situé au-dessus d'un promontoire, commandait jadis toute la contrée (1).

1. Cf. Ort. Guillot, *Dénominations géographiques de l'arrondissement de Vouziers*, br. in-8°, Avis-sur-Aube, 1884, p. 3-4.

CHAPITRE IV

Le terrain de craie.

La Champagne Sèche ou crayeuse couvre une superficie deux fois plus considérable que la Champagne infracrétacée (11 328 kilom. carrés contre 5 350^{kmq},38). La formation du crétacé supérieur dont les matériaux constitutifs, tout d'abord d'origine continentale mais de plus en plus petits, sont remplacés graduellement par des sédiments dus presque exclusivement à l'accumulation de dépouilles d'organismes vivant à la surface ou dans le fond des mers, n'offre pas sur toute son étendue un faciès absolument identique (1). Les trois étages, cénomanien, turonien, sénonien, entre lesquels les géologues décomposent le terrain de craie forment trois bandes circulaires, parallèles, de dimensions très inégales : les deux premières sont de beaucoup les moins développées.

L'étage cénomanien est représenté par une craie grise argileuse ou une craie blanche à silex dans laquelle la finesse du grain de la roche et l'absence de matériaux clastiques grossiers permettent de reconnaître un dépôt formé à de grandes distances des rivages.

L'étage turonien est essentiellement argileux ou marneux (craie à *inoceramus labiatus*) et donne naissance à d'abondantes nappes aquifères ; au nord-est, son assise supérieure (craie à micraster *breviporus*), beaucoup plus développée, est caractérisée par une marne grise remplie de gros silex irréguliers et branchus, désignés sous le nom de « cornus ». Quant au sénonien, il est formé au sud-ouest (Yonne) par des bancs de craie blanche avec silex représentant un sédiment d'eau profonde, dont la structure se modifie peu à peu dans la direction du nord, par la disparition des silex à mesure qu'on se rapproche des anciens rivages.

Ces variations de faciès, qui comportent plus d'analogies essentielles

---

1. Sur la formation du terrain de craie, cf. A. de Grossouvre, *Recherches sur la craie supérieure*, t. I, p. 57, 58, 60, 97, 117-118.

que de dissemblances profondes, n'altèrent pas l'homogénéité de l'ensemble, homogénéité qui se traduit par l'aridité générale et la pauvreté du sol, une similitude frappante dans le modelé amorphe des formes du relief, la maigreur de la végétation arborescente, l'extrême concentration de la population, soit autour des sources, soit le long des cours d'eau. Toutefois un examen attentif de la zone du terrain de craie permet de discerner au milieu de cette unité constitutive une certaine diversité d'aspects et des contrastes résultant moins des variations du faciès crayeux en lui-même que de l'inégale distribution des dépôts superficiels, lambeaux tertiaires, alluvions anciennes ou modernes, qui tantôt masquent, tantôt laissent complètement à nu les affleurements de la craie. C'est ainsi que la région crayeuse se décompose en plusieurs districts naturels, d'inégale étendue, tels que le pays d'Othe, la Champagne Pouilleuse, le bassin de Reims, le pays au nord de l'Aisne.

PAYS D'OTHE

La portion du terrain de craie qui, dans la Champagne méridionale, s'étend entre la courbe de la Seine et la vallée d'Yonne, couvrant une superficie de 1 727^{hm},58, constitue une contrée mixte, présentant autant d'affinités et de relations naturelles avec la région parisienne et la Bourgogne qu'avec la Champagne. Elle tourne pour ainsi dire le dos à la Champagne, s'inclinant plutôt vers l'Yonne qui recueille par la Vanne la plus grande partie des eaux courantes de la contrée, et sa signification historique est toute spéciale. La presque totalité du pays, partagée primitivement entre les évêques de Sens et de Troyes, s'est trouvée de bonne heure sous la dépendance économique de Paris, principal débouché de ses produits forestiers et agricoles (1). Isolée politiquement du reste de la Champagne et rattachée très anciennement au domaine royal, cette contrée était comprise, en grande partie, dans la généralité d'Ile-de-France (élections de Sens, Joigny et Saint-Florentin) ; elle fut partagée par la Constituante entre les départements de l'Aube et de l'Yonne, ce dernier plus bourguignon que champenois. D'ailleurs, par sa configuration et la nature de son sol, le pays drainé par la Vanne constitue sur les confins de la Champagne une unité géographique distincte où les principaux centres de population, antiques bastides féodales, ramas-

1. De Beaulieu, Mém. de la général. de Paris, p. 264, 265.

sées derrière leurs murailles [1], ont, comme toutes les bourgades de la Bourgogne, un cachet urbain qui contraste avec la physionomie toute rurale des agglomérations champenoises. L'individualité de la région s'exprime par la dénomination de *pays* ou *forêt d'Othe*.

Tandis que dans la partie centrale de la Champagne, le redressement des assises du sol, facilitant la dénudation par les eaux torrentielles, a eu pour résultat de mettre à nu le tuf crayeux, la portion du terrain de craie située entre la Seine et l'Yonne, moins exhaussée et d'ailleurs plus rapprochée du fond de la cuvette parisienne, a conservé partiellement la couverture de dépôts superficiels qui surmontait la nappe crayeuse [2] : argile à silex, lambeaux de terrain tertiaire (argile plastique, sables, blocs de grès, minerais de fer et lignites). L'argile à silex déposée sur les plateaux dans les poches de la craie est un simple produit de décalcification de la craie sans âge déterminé. Tous ces plateaux au soubassement crayeux situés au sud de la Vanne portent d'épais massifs forestiers : c'est la *forêt d'Othe*, transition entre la Champagne Humide et la Champagne Sèche.

Entre le défilé dans lequel s'engage la rivière d'Yonne en aval de Joigny et le large bassin que forme symétriquement la vallée de la Seine aux environs de Troyes, les affleurements successifs du cénomanien, du turonien et du sénonien dessinent au-dessus des plaines humides et boisées sillonnées par l'Armançon et l'Armance des terrasses ondulées à pentes douces, étagées parallèlement et festonnées à leur partie supérieure par une corniche blanche, abrupte et ravinée due à l'émergence des assises plus résistantes de la craie à micraster. Cette corniche, orientée régulièrement du sud-ouest au nord-est, porte un couronnement ininterrompu de forêts qui indiquent nettement la limite actuelle d'extension des dépôts tertiaires superficiels. Depuis ce talus terminal, les plateaux crayeux s'abaissent normalement dans la direction du nord-ouest, jusqu'au synclinal de la Vanne, large coupure transversale d'est en ouest dont les dimensions en lar-

---

1. Cf. la description de Villeneuve-l'Archevêque dans le vallon de la Vanne, par Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 23e série, p. 266-267.

2. Leymerie, *Statist. géolog. de l'Aube*, p. 263 ; Leymerie et Raclin, *Statist. géolog. de l'Yonne*, p. 532 sqq. : Meugy, Sur les terrains qui recouvrent les plateaux d'Othe (*Bullet. Soc. géolog.*, 3e série, I, 150) ; Hébert, Note sur le terrain crétacé de l'Yonne (*Bullet. Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XXX, 1876) ; Lambert, L'Étage sénonien de l'Yonne (*Id.*, t. XXXII, 1878, et t. XXXV, 1881) ; Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 92.

L'extension de la nappe tertiaire était beaucoup plus considérable dans la direction du sud, avant sa dénudation partielle. On retrouve des lambeaux tertiaires disséminés sur les plateaux oolithiques de la basse Bourgogne, où ils se présentent tantôt en remplissage de poches plus ou moins profondes dans les calcaires de la grande oolithe, tantôt épars à la surface des plateaux coralliens. La formation éocène paraît avoir débordé sur le crétacé et le jurassique jusqu'aux environs d'Avallon (*Carte géolog.* au 1/80000e, feuille n° 10, Avallon, notice).

geur (1 100 à 1 200 mètres) sont hors de proportion avec le lit actuel de la rivière (10 à 12 mètres) et son faible débit. Tandis que le thalweg de la Vanne n'est qu'à une altitude moyenne de 100 mètres, les crêtes bordières du massif au sud-est se redressent à plus de 200 mètres : 284 mètres au moulin de Maraye-en-Othe, 293 mètres au-dessus de Sormery, 295 mètres au-dessus de Villery, de telle sorte que le massif d'Othe s'élève comme un gigantesque bastion au-dessus des plaines et des vallées qui l'environnent ; il est tailladé dans tous les sens par une multitude de ravins présentant des dénivellations qui dépassent parfois 150 mètres ; tous ces ravins, dont les dimensions témoignent de l'érosion intense exercée jadis dans la contrée par les torrents diluviens (1), aboutissent à de longs vallons orientés pour la plupart dans la direction de la Vanne.

La craie blanche n'affleure que sur les flancs des thalwegs, et la constitution géologique du pays est analogue à celle du Gâtinais, sur la rive gauche de l'Yonne. Mais, entre le Gâtinais et le pays d'Othe, il existe des différences dérivant à la fois du fait de la nature et du travail de l'homme. Dans le Gâtinais, l'altitude générale est moindre, les ravins sont moins profonds, les coteaux plus affaissés ; par contre le développement des dépôts tertiaires est plus considérable. La forêt, enfin, est moins continue, moins épaisse que dans le pays d'Othe, le déboisement plus avancé : ce sont partout des bocages plutôt que de grands massifs (2). Au sud de la Vanne, la partie supérieure des plateaux, dont les sols tenaces et humides sont souvent d'une culture difficile, a conservé en grande partie son revêtement primitif de bois. La *forêt d'Othe, Otha sylva* ou *Otta saltus* (3), couvre surtout la ligne de faîte séparant le bassin de la Vanne de celui de l'Armançon, avec une largeur variant de 5 à 15 kilomètres ; elle réunissait jadis les massifs de la Champagne Humide à ceux qui couvraient les plateaux de la Brie (forêts d'Esmans, de la Traconne, etc.) ; l'ancienne forêt de Malay-le-Roi qui depuis Sens s'étendait jusqu'à Tonnerre sur les plateaux calcaires de la basse Bourgogne, formait le lien. L'abondance des bois, la variété des matériaux de construction, la présence de gisements ferrugineux, le grand nombre des sources fixèrent de bonne heure la population dans la forêt d'Othe, ainsi que l'attestent les nombreux vestiges des civilisations primitives retrouvés dans toute

1. Belgrand, *La Seine*, p. 16.
2. Agriselles-le-Bocage, Lerrve-le-Bocage.
3. Boutiot et Socard, *Dictionn. topogr. de l'Aube*, p. VII, et Alfred Maury, *Les Anciennes Forêts de la Gaule*, p. 155, 229-232, 233.

la contrée (¹). Plusieurs voies romaines traversaient le pays : outre la route qui reliait Sens à Troyes par la vallée de la Vanne, deux autres voies escaladaient les plateaux, l'une entre Troyes et Joigny par Torvilliers, Prugny, Vauchassis, Bercenay, Maraye, Saint-Mards, Bœurs et Arces, l'autre entre Pont-sur-Seine et Pont-Belin (vallée de l'Armance) par Marigny-le-Châtel, Estissac, Thuisy, Chennegy, Bercenay et Saint-Phal. Les moines établis à Dillo dès 1132, les Templiers qui possédaient des commanderies à Cerisiers et à Coulours, les comtes

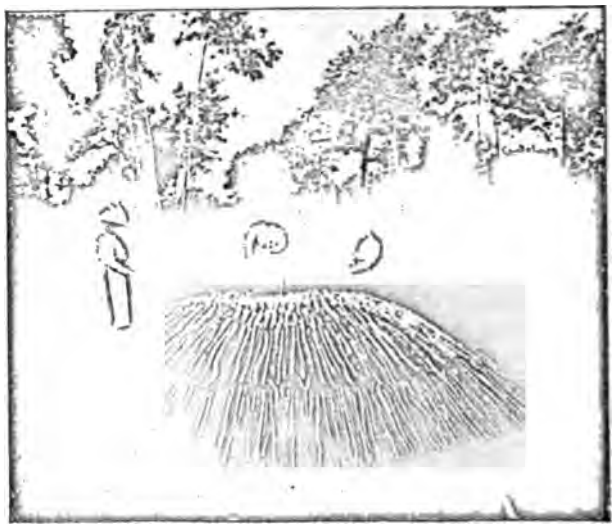

Cl. Petit-Dupanchel.

« Charbonière » dans la forêt d'Othe, aux environs de Saint-Benoît-sur-Vanne. La fabrication du charbon de bois est loin d'être aussi importante qu'autrefois. On remarquera la fréquence des bouleaux blancs dans les taillis.

de Champagne, les évêques d'Auxerre, de Sens et de Troyes, possesseurs de grands domaines dans le pays d'Othe, exploitèrent et colonisèrent la forêt (²). Depuis longtemps les défrichements ont cessé et

1. Les silex, après avoir livré des outils aux hommes de l'époque paléolithique, fournissent un empierrement aux routes et, aux maisons de briques, un soubassement solide. Les grains et géodes ferrugineux contenus dans les dépôts de limon argilo-sableux qui surmontent ordinairement l'argile plastique étaient jadis exploités. On a retrouvé, épars dans tout le pays d'Othe, de nombreux vestiges d'une antique industrie métallurgique : ce sont, en particulier, les amas de scories dans les substructions des voies romaines qui traversaient la contrée et les multiples dénominations locales se rapportant au travail du fer (Le Ferreux, Les Ferrières, Les Fourneaux, Rigny-le-Ferron, etc.). D'après Boutiot (*Histoire de Troyes*, t. I, p. 48), le nom d'Othe dériverait d'un terme celtique au sens de fourneau, forge ou minerai de fer (*odyn ?*).

2. En 1199, le comte de Champagne, Thibaut III, autorise les moines de Pontigny et de Dilo à aliéner et défricher tous les bois qu'ils possédaient dans la forêt d'Othe. Cf. Boutiot, *Histoire de*

même on a procédé de nos jours à quelques reboisements [1]. Au Moyen Age, le hêtre était l'essence dominante de la forêt, ainsi qu'il résulte des nombreux débris de charbon découverts dans les amas de scories se rapportant à l'ancienne industrie métallurgique locale ; mais, par suite d'une exploitation intensive encouragée par l'approvisionnement croissant de la ville de Paris, le hêtre finit par disparaître presque complètement et fut remplacé par le chêne dont l'exploitation était favorisée par les besoins des nombreuses tanneries de Troyes et de Sens. Bien que d'assez nombreuses flaques d'eau s'amassent sur les sols imperméables des plateaux, le pays d'Othe, grâce à son sous-sol crayeux fissuré et spongieux, est moins humide que la zone infracrétacée et les eaux courantes y sont plus rares. Belgrand a calculé que, pour une superficie de 965 kilomètres carrés, le bassin de la Vanne ne comptait que dix cours d'eau [2]. Un grand nombre de ravins sont complètement desséchés, d'autres sont parcourus par des ruisseaux temporaires (d'où la dénomination de ru de Gueule-Sèche), subissant des pertes dans un lit poreux criblé d'effondrements. Seuls les vallons les plus profonds sont pourvus de cours d'eau pérennes, le long desquels des marécages tourbeux se sont développés [3]. La *Vanne*, fossé collecteur des eaux de la plus grande partie de la forêt d'Othe, jaillit à Fontvannes (Aube) au nord-est du massif, mais elle est surtout alimentée par les ruisseaux qui lui arrivent sur sa rive gauche, provenant des vallons latéraux : c'est de ce côté, au point où les vallons débouchent dans le thalweg de la Vanne, que jaillissent les plus grosses sources, captées par la ville de Paris. L'émergence de ces sources n'est pas déterminée par l'affleurement d'une couche imperméable, mais par l'existence d'une dénivellation telle, que le niveau piézométrique de la nappe formée dans la masse des plateaux crayeux par l'infiltration lente des eaux pluviales est plus élevé que la coupure de la Vanne. Les sources dérivées à Paris depuis 1874 [4] forment trois groupes : celui des sources hautes en amont du village de Bagneaux, celui des sources basses entre les villages de Chigy et Noë (vallée de Vanne), le groupe de Cochepies dans le ravin du ru Saint-Ange, près de Villeneuve-l'Archevêque (vallée d'Yonne) : ces dernières sont situées dans le prolongement direct de la ligne des grandes

---

Troyes. I, 277-278 ; II, 241-242, 276. C'est de la forêt d'Othe que les charpentiers de Troyes tiraient les bois employés dans les constructions de la ville (Grosley, *Ephémérides*, t. II, p. 117 sqq.).

1. Fleury, Un Reboisement (*Annal. agronomiques*, t. Ier, 1889, p. 293-303).
2. *La Seine*, p. 118, 232.
3. Marsye-en-Othe (Aube) était désigné au Moyen Age sous le nom de *Vicus paludosus*.
4. Le débit des sources captées s'élevait en saison sèche (10 sept. 1889) à 1 519 litres par seconde. En 1890, l'aqueduc a fourni 41 651 100 mètres cubes à la ville de Paris.

Débits Mensuels de la Source de Cérilly

en litres par seconde : (¹)

On remarquera la décroissance normale du débit pendant les mois de la saison chaude.

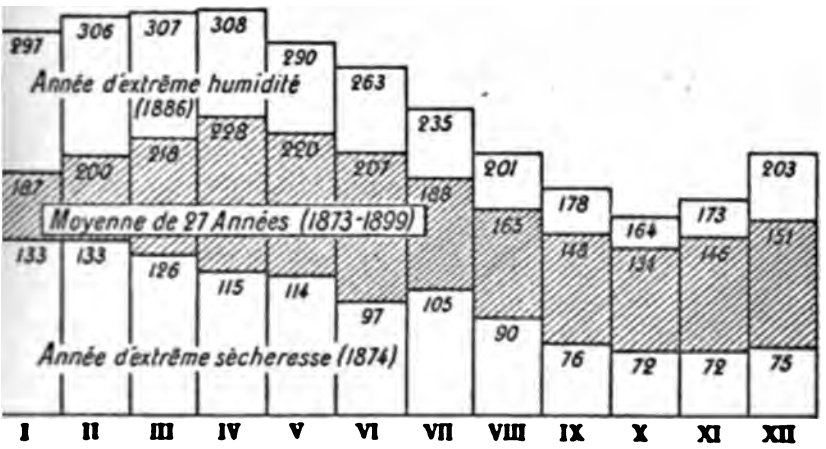

(¹) *Graphique établi d'après les données fournies par les Résumés des Observations centralisées par le service hydrom. du bass. de la Seine. Ann. 1900 p. 20. et ann. 1894 p. 23-24. — Annales des Ponts et Chaussées. Juin 1895. p. 613.*

sources de la Vanne avec lesquelles elles sont peut-être en relation à travers les fissures de la craie (1).

Les grandes sources, désignées dans le pays sous le nom de bîmes (bîme de Cerilly), de dhuées ou douées (la douée à Aix-en-Othe) sont d'une remarquable pérennité. La Vanne, en raison de la nature surtout perméable des terrains qu'elle draine et de la faible pente de son lit (150 mètres au moulin de Fontvannes, 80 mètres au confluent avec l'Yonne), a un régime tranquille. A Malay-le-Roi, le débit d'étiage est évalué à 5 mètres cubes par seconde, celui de crue à 14 mètres cubes (maximum, 19 mètres cubes le 25 janvier 1879) [2]. Les inondations sont donc rares dans les vallons du pays d'Othe ; mais il arrive parfois qu'à la suite de violents orages ou d'une fonte de neige exceptionnellement abondante et rapide, les eaux sauvages des plateaux et des côtes, trop rapidement rassemblées au fond des ravins, inondent les villages : dans ce cas la rapidité du ruissellement supprime l'influence modératrice due normalement à la perméabilité des versants (3). C'est au printemps, en avril, que la Vanne a ses plus hautes eaux, alors que les sources du pays d'Othe, grossies par les réserves emmagasinées dans les nappes souterraines durant la saison froide, atteignent leur débit maximum ; les basses eaux se produisent en juillet et en août bien que le débit minimum des sources ait lieu d'octobre à décembre (4). Au XVIIe siècle, il fut question d'aménager la Vanne pour la navigation ; mais il ne semble pas que les travaux projetés aient reçu même un commencement d'exécution ; par contre, le flottage des bois à destination de Paris, par la rivière d'Yonne, a persisté pendant de longs siècles : il est nul aujourd'hui, et la Vanne n'est plus utilisée que par les nombreux moulins échelonnés le long de ses rives.

Le pays d'Othe n'est pas une contrée seulement forestière ; les

---

1. Cf. *Bullet. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XLI, 1887, p. 180.

2. BELGRAND, *La Seine*, p. 213 ; *Manuel hydrol. du bassin de la Seine*, p. 93 ; *Services hydrom. du bassin de la Seine*, Observations sur les cours d'eau, année 1900, atlas, pl. I.

3. Ainsi le ruisseau de Trémont, dans le ravin de Rigny-le-Ferron (*Statist. géolog. de l'Aube*, p. 306, 310).

4. Les pluies sont cependant plus abondantes en été et en automne qu'au printemps et en hiver ; à Sens, la hauteur moyenne saisonnière des pluies (période décennale 1871-1880) a été : hiver, 121mm,3 ; printemps, 120mm,3 ; été, 185mm,9 ; automne, 176mm,2. BELGRAND attribue ces anomalies à l'évaporation intense qui se produit dans les marais tourbeux riverains de la Vanne pendant les fortes chaleurs de l'été, déperdition encore activée par une énorme végétation aquatique (*La Seine*, p. 160, et *Les Eaux nouvelles*, p. 159). Si la saison froide a été sèche, la Vanne présente durant la saison chaude suivante une baisse continue jusqu'en octobre, même si les pluies sont abondantes pendant cette partie de l'année (exemple, l'été de 1882) ; inversement, si la saison froide a été très humide, comme en 1892, durant les mois suivants de la saison chaude, même exceptionnellement secs (1893), le débit d'étiage ne descend pas sensiblement plus bas qu'à l'ordinaire (*Serv. hydrom. de la Seine*, Observat., année 1893, p. 17, et *Annal. des Ponts et Chaussées*, 1er sem. 1891, p. 1175-1176).

cultures arborescentes y ont une prédominance caractéristique. Tandis que les vignobles tapissent les versants crayeux qui forment le pourtour du massif (Montgueux, Villery, Javernant, Joigny, le val d'Yonne), à l'intérieur, les clairières de la forêt sur les plateaux et les pentes argilo-sableuses des coteaux sont couvertes de vergers d'arbres à cidre, et le pays d'Othe est un pays à cidre, une petite Normandie confinant à un vignoble. Au nord du sillon de la Vanne, les affleurements crayeux, de plus en plus étendus, se révèlent dans le paysage par un sol plus sec et plus dénudé. Du côté de l'ouest (canton de Villeneuve-l'Archevêque), aux environs de Sens, les dépôts tertiaires échappés à la dénudation subsistent encore, soit au sommet des éminences, soit dans les anfractuosités du terrain de craie, et portent de beaux bois, derniers écarts de la forêt d'Othe : ce sont les forêts domaniales de Bagneaux, de Voisines, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, de Lancy, etc., exploitées jadis et partiellement défrichées par les moines de l'abbaye de Vauluisant établis dans le vallon de l'Alain, ceux du prieuré de Clairlieu près de Pâlis, par les nonnes du Paraclet dans la vallée de l'Ardusson et les Templiers de la commanderie de Saint-Flavy (commune de Belleville) [1]. En se rapprochant de la Seine au nord et à l'est, la dénudation apparaît plus complète ; seuls quelques coteaux portent un couronnement d'argile plastique, comme la colline du Parc-de-Pont (209 mètres) en face de Pont-sur-Seine, et la forêt fait place au Bocage (Grange-le-Bocage, canton de Sergines). Sur ces larges croupes crayeuses auxquelles les géologues appliquent la dénomination purement historique de *Sénonais* [2], d'innombrables blocs de grès sauvage, d'origine tertiaire, ont mieux résisté à l'érosion que les argiles à silex et les sables ; enchâssés dans des terrains de transport à la surface des plateaux, ils abondent aux environs des villages d'Avant, Fay, Bourdenay, Bercenay-le-Hayer, Fontaine-les-Grès ; autour de la ferme de Fontenay-le-Pierreux (commune de Soligny-les-Étangs) ils couvrent une centaine d'hectares utilisés uniquement pour le parcours des troupeaux ; mais ils disparaissent à l'est d'une ligne tracée par les villages de Pâlis, Villadin, Avon-la-Pèze, la Fosse-Cordouan, Ge-

1. Plusieurs bois mentionnés dans le cartulaire de l'abbaye du Paraclet ne peuvent être retrouvés aujourd'hui sur la carte, ou ne forment plus que des bosquets sans importance (Cf. Lalore, *Cartul. de diec. de Troyes*, II, 9-10, 19, 24-25, 28, 36-37, 65, 68, 120, 179, 187). La forêt de Sergines, mentionnée vers 720, n'existe plus, au moins sous cette dénomination (*Bullet. de la Soc. archéol. de Sens*, VIII, 1861, p. 77) ; il en est de même des forêts de Charmoy et de Condrey (*Dictionn. topogr. de l'Aube*, aux mots Charmoy et Condrey).

2. De Lapparent, *La Bassin parisien*, p. 68.

dans la Foret d'Othe.

NANCY LITH. BERGER-LEVRAULT & Cie

lannes et Saint-Hilaire. La présence de ces blocs erratiques à la surface des plateaux crayeux explique l'abondance des monuments mégalithiques, dolmens, polissoirs, etc., trouvés aux environs d'Avant, Avon-la-Pèze, Marcilly-le-Hayer, Ossey-les-Trois-Maisons, etc. (1). La craie blanche (craie noduleuse, craie à bélemnites) exploitée dans les carrières de Villeloup, du Pavillon, de Dierrey pour la fabrication du « blanc de Troyes » atteint une puissance évaluée à 250 mètres; elle est mieux caractérisée par ses fossiles que dans les autres parties du bassin parisien, et c'est pourquoi le géologue d'Orbigny a choisi en cet endroit le type de l'étage qu'il a désigné sous le nom de « sénonien ». Les assises crayeuses s'inclinent doucement vers le nord-ouest, pour disparaître sous les alluvions de la Seine et reparaître ensuite dans le socle qui supporte la nappe tertiaire de la Brie: sur la bordure du talus qui domine la vallée de la Vanne, la craie atteint une altitude de 200 mètres, tandis qu'on ne la trouve plus qu'à 69 mètres à Bazoches-lès-Bray dans la vallée qu'a creusée la Seine. La bordure du massif crayeux est assez profondément ravinée au sud (vallons du Bétro et de l'Alain) et à l'ouest (vallons des rus de Saligny, de Mauvotte et de l'Oreuse); la partie centrale et orientale, où le terrain de craie est dégarni de son revêtement tertiaire, est beaucoup moins accidentée.

Dans la région de la Vanne où les plateaux sont restés en grande partie le domaine de la forêt, la population s'est agglomérée de préférence au fond des vallons, à proximité des cours d'eau et des sources. Au sud de la Vanne, elle est faiblement concentrée, et de nombreux groupes d'habitations sont dispersés aux alentours des villages, sur le flanc des coteaux jusqu'à la lisière des bois. Les agglomérations les plus nombreuses et les plus fortes sont réparties à la périphérie du massif, dans la vallée supérieure de la Vanne où se sont développés quelques petits centres industriels et surtout dans le val d'Yonne qui constitue une aire de peuplement relativement intense. Les terrasses argilo-marneuses adossées à la corniche méridionale du massif sont jalonnées par un niveau d'eau important le long duquel se pressent de grosses bourgades d'aspect rural, échelonnées le long de la voie romaine d'Auxerre à Troyes, une des plus anciennes artères de circulation dans la Champagne méridionale (2). Même agglomération dans

1. *Statist. géol. de l'Aube*, p. 42, 631, et *Bullet. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XXXII, 1878, p. 129 à 210.

2. Migennes, 2211 habitants; Champlost, 1017; Venizy, 1053; Neuvy-Sautour, 1169; Auxon, 1137. La plupart des centres habités, échelonnés à la base de la forêt d'Othe, ont une origine très ancienne. Avrolles (*Eburobriga*), Champlost (*Cambloscum*), portent des noms gaulois. Villery (*Villariscum*) est

la vallée de la Vanne, voie naturelle entre les vallées de l'Yonne et de la Seine : les villages se pressent sur la rive gauche, à proximité de la ligne des grandes sources.

Dans la partie orientale de la forêt d'Othe, l'industrie de la bonneterie, qui s'est substituée depuis plus d'un siècle à l'antique draperie, a eu pour effet de concentrer la population, et la présence de quelques grandes usines a contribué à ralentir de nos jours le dépeuplement de la contrée. Les fabriques de bonneterie d'Estissac, Aix-en-Othe, Villemaur, Pâlis, Saint-Mards, Rigny-le-Ferron [1] constituent un groupe industriel très actif dont Troyes est la métropole. Mais les transformations qu'a subies depuis vingt-cinq ans le travail industriel ont eu leur répercussion sur le mouvement de la population. Les petits fabricants disséminés dans la plupart des villages et travaillant à domicile, avec un métier à main, ont disparu ; l'industrie de la bonneterie s'est concentrée progressivement dans un nombre restreint d'usines à vapeur pourvues d'un outillage mécanique perfectionné. C'est pourquoi les petites villes qui ont bénéficié de cette concentration de l'industrie, Aix-en-Othe, Estissac, conservent à peu près leurs effectifs de population, tandis que les autres déclinent de plus en plus [2]. Les centres industriels du pays d'Othe, desservis depuis 1873 par la voie ferrée de Sens à Troyes, ont conquis depuis longtemps leur indépendance vis-à-vis du marché troyen ; mais ils souffrent également de la concurrence étrangère et du protectionnisme qui ont resserré les débouchés pour leurs produits en Amérique, en Espagne, en Suisse, en Italie, dans les pays du Levant, d'autant plus que l'absence d'une voie de transport par eau majore pour eux le prix de revient du combustible et des matières premières. L'âge d'or de la bonneterie (1850 à 1870) est déjà lointain pour le pays d'Othe.

A l'opposé de ce petit groupe industriel, c'est la *vallée d'Yonne*,

---

mentionné par Grégoire de Tours à la date de 493 ; de même Lirey (*Olerieum*, 451), Parey-en-Othe (*Parvedus*, 512). Le village disparu de Blanum, près d'Auxon, a été vraisemblablement détruit à l'époque des grandes invasions.

1. Fabrication des bas à côtes, caleçons, gilets, chaussons, guêtres, poignets, etc.

2. Mouvements de la population dans les centres industriels du pays d'Othe :

	ANNÉE 1876	ANNÉE 1901
Aix-en-Othe	2 939	2 666
Estissac	1 848	1 969
Pâlis	1 368	1 168
Saint-Mards	1 697	1 [illegible]
Rigny-le-Ferron	1 150	[illegible]
Villemaur	967	730

Les expéditions, en gare d'Aix-en-Othe, des produits de l'industrie locale se sont élevées de 174 [illegible] kilogr. en 1899 à 216 207 kilogr. en 1900.

vers laquelle s'oriente l'ensemble du pays d'Othe, qui a fixé, dans une aire très limitée, la population la plus dense. Entre Joigny et Montereau, l'Yonne qui reçoit la Vanne, son dernier affluent, est un fleuve définitivement constitué : c'est une belle voie navigable sillonnée de bateaux qui descendent chargés de bois, de vins, de matériaux de construction destinés à l'approvisionnement de Paris. Sa vallée sinueuse, d'abord resserrée entre des collines crayeuses (environs de Villevallier) extraordinairement frangées en plis de formes arrondies, tantôt molles, tantôt projetées en promontoires, s'élargit peu à peu en aval de Sens, à mesure qu'elle se rapproche du bassin de Montereau où débouche la Seine (1).

Elle n'est pas seulement, depuis un temps immémorial, une grande artère de circulation, voie d'invasions et de commerce, entre les plaines de la Saône et la région de Paris ; sa fécondité exceptionnelle, à proximité du Gâtinais et de la forêt d'Othe, contrées moins favorisées par la nature, la prédestinaient à grouper le long des rives du fleuve une population très dense. Les vignobles bourguignons de l'Auxerrois et du Tonnerrois se prolongent dans la vallée d'Yonne sur les pentes crayeuses et ensoleillées, complantées de cerisiers et de noyers, que couronnent, sur la rive droite, les massifs de la forêt d'Othe. Çà et là, des moulins, des scieries, des tanneries, des sucreries, disséminés le long de la rivière, attestent l'importance des industries agricoles et forestières. Une vie intense circule dans toute cette vallée, moitié champenoise, moitié bourguignonne. Les centres de population, remarquablement propres et bien bâtis, très rapprochés les uns des autres, s'allongent à proximité de l'Yonne ou s'entassent en amphithéâtre à flanc de coteau. De gros bourgs, dont la population dépasse 1 000 habitants (2), antiques bastides ayant conservé des vestiges de leur passé féodal, alignent leurs constructions massives le long de la route qui côtoie les méandres du fleuve. On conçoit que des groupements politiques se soient constitués sur ces rives attrayantes de l'Yonne, que des centres urbains se soient développés à l'emplacement des principaux ponts, aux stations de la batellerie, aux points de convergence des vallées latérales.

Au confluent de la Vanne, au centre d'un large bassin enveloppé d'une ceinture de coteaux couverts de vignobles et entaillés de car-

1. Sur la vallée d'Yonne, cf. les descriptions de G. Cotteau et V. Petit (*Annuaire de l'Yonne* t. XVII, 1853, p. 216 sqq.), et Ardouin-Dumazet (*Voyage en France*, 25e série, p. 249).

2. Joigny, 6 254 ; Villeneuve-sur-Yonne, 4 768 ; Saint-Julien-du-Sault, 1 727 ; Sens, 14 962 ; Pont-sur-Yonne, 1 736 ; Villeneuve-la-Guyard, 1 650 ; Champigny, 1 179 ; Vinneuf, 1 045 ; Véron, 1 048.

rières, *Sens* fut successivement l'*oppidum* de la peuplade des Sénons (*Agedincum*) et la métropole épiscopale de la Champagne méridionale. Ses puissants archevêques enrichis par les péages et droits de circulation perçus sur les marchandises transportées par la voie de l'Yonne, partageaient avec les évêques de Troyes la possession du pays d'Othe. Citadelle féodale qui passait pour imprenable (1) et siège d'un comté, Sens, où sept grandes routes convergeaient dès l'époque romaine (2), fut au Moyen Age un centre industriel et commercial important. Au XIIIe siècle il comptait parmi les principales villes « drapantes » du royaume, et les produits de son industrie figuraient tant sur ses marchés périodiques de Saint-Pierre-le-Vif qu'aux célèbres foires de Troyes et de Provins. Malgré un outillage en voies de transport que plus d'un grand centre industriel pourrait lui envier (3), Sens, qui voit défiler dans son port et devant sa gare l'énorme transit en provenance ou à destination de Paris, n'a pas réussi à fixer une grande industrie; le voisinage de la capitale semble avoir pesé sur son développement économique (4), et Sens reste une petite ville (14 962 habitants) ayant conservé son cachet d'ancienneté, ses rues étroites et tortueuses et ses vieilles maisons basses au-dessus desquelles se dresse la masse imposante de la cathédrale, le seul monument vraiment remarquable subsistant de son glorieux passé.

En amont de Sens, *Joigny*, avec ses élégants boulevards qui font face à la rive droite de l'Yonne au pied de la vieille ville, était une forteresse accrochée à l'angle sud-ouest de la forêt d'Othe, et dont les seigneurs, vassaux des comtes de Champagne, gardaient le défilé de l'Yonne, au débouché des plaines de l'Armançon. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit centre commercial dont le rayon est assez restreint et la population stationnaire (5).

Au nord du sillon de la Vanne, la population se raréfie, son mode

---

1. Les armoiries de Sens portaient la devise : *urbs antiqua Senonum, nulla expugnabilis arte.*

2. Le *septimarium* de Sens se composait des voies venant d'Auxerre, d'Alesia, de Troyes, de Meaux, de Paris, d'Orléans et de Gien.

3. Port sur l'Yonne, croisement des voies ferrées de Paris-Lyon et Orléans-Châlons, voie de Sens à Égreville (40 kilom.).

4. Au XVIIe siècle, on fabriquait encore à Sens des draps, serges et bas de laine; Colbert essaya d'y implanter l'industrie des points de France (cf. BOULLAIS, *Mém. de la généralité de Paris*, p. 244, 627, 631, et *Correspond. admin. des contrôl. généraux*, t. III, p. 819). L'activité industrielle n'est plus représentée à Sens que par des fabriques de bronzes, de chaussons de tresse, de capsules pour bouteilles, d'acide sulfurique, des ateliers de pelleterie et de coutellerie, une vinaigrerie (cf. AMBOISE-DUMARSY, *Voyage en France*, 2e série, p. 260-269 et suiv.) Mouvement des ports de Sens en 1899 : 43 940 tonnes (arrivages, 25 769 tonnes; expéditions, 17 687 tonnes; trafic intérieur, 1 284 tonnes). Population en 1894 : 10 643 habitants.

5. Mouvement du port en 1901 : 15 112 tonnes (arrivages, 7 768 tonnes; expéditions, 7 168 tonnes : trafic intérieur, 176 tonnes). Population en 1851 : 6 436 habitants; en 1891, 6 254 habitants (cf. AMBOISE-DUMARSY, *Voyage en France*, 2e série, p. 230-234).

de groupement se transforme à mesure que les affleurements du terrain de craie se multiplient; les agglomérations ont un aspect rural et agricole plus accentué. Tandis que du côté de l'ouest, où des lambeaux tertiaires ont échappé à la dénudation, le pays entrecoupé de ravins conserve son aspect verdoyant de forêts alternant avec les cultures, la population encore disséminée est moyennement dense (Sergines, 99 habitants au kilomètre carré) et les gros villages nombreux, au nord et à l'est, en se rapprochant des plaines de la Seine,

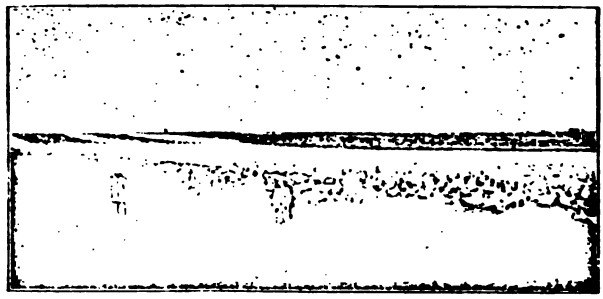

Cl. Paul-Dupleuchin.

Type de campagne cultivée sur les hautes plaines du terrain de craie, près des Gros (Aube, route de Troyes à Paris) sur la rive gauche de la Seine.

le sol crayeux et aride (Origny-le-Sec) perd peu à peu sa physionomie bocagère (Marcilly-le-Hayer); ce ne sont plus que des boqueteaux qui, en raison même de leur rareté, ont mérité d'être signalés par de fréquentes dénominations empruntées au vocabulaire forestier (Fay, Faux, Charmoy, Les Ormeaux, Tremblaye, Prunay). Sur ces hautes plaines crayeuses, dominées çà et là par de faibles éminences (la butte Chaumont près de Ferreux a 195 mètres) et où aucune voie ferrée n'a encore modifié les vieilles habitudes rurales et les formes de l'habitat, les sources et les eaux courantes sont rares, les puits profonds et médiocrement alimentés par les suintements de la craie: de vastes friches s'étendant jusqu'aux approches des villages (Saint-Flavy, Marigny, Faux-Villecerf), des plantations de résineux rabougris dont le sombre feuillage tranche sur la blancheur des chemins et les teintes rousses, après la moisson, des interminables champs de seigle, tel est le paysage qui se déroule dans ces campagnes monotones et peu fortunées. La population se tient rassemblée en villages agglomérés, et les centres habités, qui s'espacent de plus en plus, recherchent la fraîcheur des vallons (Orvin, Ardusson) et les moindres

plis du terrain où l'alimentation des puits est plus régulière. Dans ces villages infimes, où la densité de la population est généralement inférieure à 15 habitants par kilomètre carré, les moellons de craie associés aux silex, aux carreaux de terre et aux blocs de grès sauvage, impriment aux constructions une apparence chétive en rapport avec la pauvreté du sol.

Ainsi s'atténuent progressivement, au nord de la Vanne, les caractères distinctifs du pays d'Othe ; en même temps que les éléments du paysage se modifient, le mode de groupement de la population et les formes de l'habitat dénoncent un ensemble de conditions géographiques sensiblement différentes : on passe graduellement du pays d'Othe à la Champagne Pouilleuse.

CHAMPAGNE POUILLEUSE

Au nord-est de Troyes et du val de Seine s'étendent les hautes plaines de la Champagne Pouilleuse. Dans cette partie du bassin parisien, la craie blanche atteint une puissance et un développement exceptionnels. Tandis que dans le pays d'Othe elle est plus ou moins masquée par les dépôts tertiaires, que dans la Picardie située sur l'emplacement de mers relativement récentes elle est recouverte de larges plaques de limon rougeâtre associées à des couches d'argiles et de sables éocènes, la craie, dans la pénéplaine champenoise, laminée par les courants diluviens, se trouve presque complètement débarrassée des dépôts superficiels, disparus par démantèlement ou dissolution. La nappe crayeuse est nettement délimitée au sud et à l'est par la ligne sinueuse et convexe de coteaux qui surmontent les bas plateaux et les plaines de la Champagne Humide et du Vallage argonnien, depuis le val de Seine aux environs de Troyes jusqu'au coude de l'Aisne en amont d'Attigny. Au nord, la vallée d'Aisne, d'Attigny à Berry-au-Bac, marque la limite naturelle de la Champagne Pouilleuse, car au delà de l'Aisne le faciès de la craie blanche se modifie, les lambeaux superficiels d'argiles et de sables tertiaires reparaissent ; par suite des discordances de stratification, les deux formations crétacée et jurassique se pénètrent pour ainsi dire. A l'ouest, enfin, dans la Brie et le Tardenois, les assises crayeuses plongent sous les couches tertiaires dont les affleurements sont indiqués à l'horizon par une bordure continue et imposante de coteaux, couverts de vignobles et couronnés de bois.

Dans ces limites, la Champagne crayeuse offre un aspect bien peu

séduisant. Il faut lire les descriptions des voyageurs français ou étrangers qui, à toutes les époques, ont traversé ces tristes plaines champenoises et comparer les vigoureuses esquisses que nous ont laissées d'elles quelques-uns de nos grands écrivains : la gamme des couleurs et des tons varie peu ; une désolante monotonie est l'impression qui se dégage des lignes du paysage, des formes du relief toujours les mêmes, du contour indécis des horizons et de l'aspect extérieur des choses. Tout le pays, écrit en 1695 Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois, « n'est qu'une plaine, de quelque côté que vous vous tourniez, et, dans la longueur de deux ou trois heures, vous ne voyez que le ciel et la terre, sans voir ni arbres, ni buissons (1) ». « L'indigence et la faim semblaient avoir établi leur séjour dans ces tristes lieux, écrit un voyageur français traversant la Champagne dans les premières années du XVIIIe siècle (2) ; les maisons couvertes de chaumes et de roseaux s'abaissaient jusqu'à terre et ressemblaient à des glacières. Un enduit d'argile broyée avec un peu de paille était le seul obstacle qui en défendait l'entrée. Quant aux habitants, leur figure cadrait à merveille avec la pauvreté de leurs cabanes. » Un gentilhomme autrichien écrit, à la date de 1775, qu'en Champagne « il y a des femmes attelées à des charrues, des paysans qui mangent du trèfle cuit à défaut de pain et qui lui ont semblé plus misérables que les serfs de son pays ». A la même époque, un officier français va jusqu'à préférer le sort des pauvres paysans de la Westphalie et du Brandebourg à celui des habitants de la vallée d'Aube. Arthur Young est frappé de la grande étendue des terres « maigres et misérables » et, pour lui, la Champagne est « presque aussi laide que le Poitou » (3). Victor Hugo, dont un paysage tourmenté et grandiose peut seul exciter la verve, ne trouve, pour caractériser la Champagne,

---

1. Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1899, p. 21.

2. Valentin-Jaimerai DUVAL, *Œuvres*, t. Ier, p. 58, Saint-Pétersbourg, 1781. — Vers le milieu du XVIIIe siècle, un voyageur allemand décrivait ainsi la Champagne : « Magnam partem prope Catalaunum et Remos vastissimi sunt campi, cretæ instar albicantes. Nullus procul, etsi procul prospicere possis, arbores, prata nulla, nulli profluentes rivuli. Hic probe advertas, ut sic dirigas iter tuum quo boves stabulari possis, non tu solum, sed et vector tuus. Qui hæc scribo, malo meo experiens eum in pago Tonay (Astenois, cujus vectori equo loco avenæ, quam non habebant, filiginem devorandam propinarant, in cœna ipsi fatali et ultima. » (Jodocus SINCERUS, *Itinerarium Galliæ*, in-12, Amstelodami, 1655, p. 16.) Cf. La très curieuse description de la Champagne Pouilleuse dans *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace*, 1674-1675 et 1681, avec un itinéraire descriptif de Paris à Bâle, etc., par L. D. S. D. L'H. P., publié pour la première fois, d'après le manuscrit original, par L. B. I. C. M., in-8°, Mulhouse, 1886, p. 15-16.

3. Albert BARRAU, *Les Voyageurs en France*, p. 255, 291-292 ; Arthur YOUNG, *Œuvres*, t. II, p. 182, 187. — Un voyageur allemand qui traversait la Champagne, d'Épernay à Vitry, sous le premier Empire, est moins sévère : « Verglichen aber mit der Lüneburger Heide, mit den brandenburgischen Sandwüsten, mit der Neustädter Heide, ist diese Ebene dann doch nicht gar zu *pouilleuse*. Sie ist grösten Theils bebaut... » SCHULTES, *Briefe über Frankreich, auf einer Reise im Jahre 1811*, in-12, Leipzig, 1813, t. Ier, p. 421-422.

euls mots : des plaines, toujours des plaines (¹). Michelet it la Champagne, « ce morceau de craie blanche, sale, indi-, une triste mer de chaume étendue sur une immense plaine ...., des bêtes chétives, des minéraux, des plantes peu ı maussades rivières traînant leur eau blanchâtre entre gs de jeunes peupliers (²) ». Victor Duruy nous montre nense plaine onduleuse et plissée comme la surface d'une uille dont les grandes et longues vagues se seraient douce-dues et solidifiées..... », et, à travers un manteau de chétive le sous-sol crayeux « qui apparaît de place en place, gris et comme la peau sous la laine d'un mouton galeux...., quel-s tordus et rabougris ou un sureau malingre qui ne parvient ner d'ombrage ; de loin en loin, un moulin à vent qui pro-le ciel ses bras décharnés (³) ». Taine est offusqué par le et cru de la craie, et nous dépeint « une campagne bariolée es jaunâtres et de jachères grises, rayée comme un vieux de roulier qu'on aurait crevé par places et raccommodé avec aux d'une autre étoffe (⁴) ». Alexandre Dumas remarque t quelques oasis de verdure et de fraîcheur « dans ce désert, es vallées ; ici, à l'horizon de la plaine roussie par le soleil... ilatères, des carrés longs, des losanges bleuâtres capricieu-ssinés, ce sont des plantations nouvelles, des sapinières (⁵) ». trouvent une certaine poésie au paysage champenois, à son izon, à son ciel pur, à sa lumière éclatante (⁶). Cette Cham-i nous vaut des descriptions d'un réalisme si pittoresque et était d'une pauvreté devenue proverbiale dans l'ancienne et on la désignait avec l'épithète malsonnante de *pouil-* On a beaucoup disserté sur l'origine de cette dénomination. ı uns, il faut rapprocher le terme de pouilleuse d'autres ımpenois tels que Pouy, Pouilly, Pouan ; la Champagne e ne serait point la contrée aride et dénudée du terrain de ıis la zone humide et marécageuse située au pied de la rtiaire, depuis les plaines où l'Aube et la Seine se réunissent

---

, t. Ier, p. 20.
rnare, p. 257.
Monde, année 1861, t. Ier, p. 325-360.
TAGNET, *Les Ardennes illustrées*, t. Ier, introd., p. 13-14. Cf. TAINE, *Carnets de voyage*,

ı *de Varennes*, p. 167-168.
ıdès moyen Ch. DESCHAMPS, *Paysages champenois*, Paris, 1834, p. 1-6.
TEMPS, *Économie rurale de la France*, p. 127. Cf. SEZANNE, La Champagne Pouilleuse ıd. de Metz, année 1856-1857, p. 181) ; PERTUS, Sur l'Origine et la délimitation de la Cham-rne (*Mém. de la Soc. des sc. de Vitry-le-François*, année 1862).

jusqu'à Sézanne; ce serait la *campania paludosa*, la Champagne paludéenne ou marécageuse (1). D'autres voient dans l'épithète de pouilleuse une altération de l'expression ancienne de plouyeuse ou plouteuse (?), que la région du terrain de craie doit à ses vastes landes gazonnées, à ses pelouses où les troupeaux paissent le pouilliot ou le thym (2). On explique encore l'épithète de pouilleuse en disant qu'elle s'applique à une terre excessivement maigre, comparable à un corps qui n'a plus que les os et la peau, et qu'on dépouille en lui enlevant la peau (3). Remarquons tout d'abord que la dénomination dont il s'agit se retrouve ailleurs que dans la zone crayeuse champenoise. On dit encore dans les Ardennes : *le Chesne-le-Populeux ou le Pouilleux* (*Quercus pediculosa*), et un vieux dicton ardennais qualifie les habitants du Chesne-Populeux de « Pouilleux du Chesne (4) ». On trouve également dans les plaines du Perthois *Saint-Lumier-la-Populeuse*, mentionné aux XVe et XVIe siècles sous le nom de « la Poilleuze, la Poulleuze (5) » ; le mot pouilleux dériverait ainsi de *populeux* et la Champagne Pouilleuse serait le pays où croissent les peupliers particulièrement nombreux le long des cours d'eau dans la zone crayeuse. Il y a aussi la *Brie Pouilleuse* : c'est la portion des plateaux tertiaires située sur les confins du Soissonnais, rive gauche de la Marne, où le sol constitué par des bancs de meulières entremêlés d'argiles verdâtres ou de sable grossier est d'une culture difficile, parsemé de bois et de landes, contrastant avec la véritable Brie, qui s'étend depuis les environs de Coulommiers jusqu'à la vallée de la Seine, et où les argiles à meulières sont recouvertes par un limon remarquablement fertile. Cette Brie Pouilleuse porte encore le surnom aussi peu flatteur de « Galeuse ou Galevèse (6) ». Pour résoudre cette question complexe d'étymologie, qui a fourni à la fantaisie l'occasion de contrarier la grammaire, il semble qu'il faut s'en tenir à la conception vulgaire adoptée par la plupart des géographes, et qui reste la plus vraie. Attribuant au mot pouilleuse un sens figuré, nous

1. Bourlot, *Histoire de Troyes*, I, 161. On désigne sous le nom de « la Pouille », un ancien marécageux sur le territoire de la commune de Rouilly-Sacey (arrond. de Troyes, canton de Piney) [*Dictionn. topogr. de l'Aube*, p. 127].

2. *Mém. de la Soc. des sc. de Vitry-le-François*, t. Ier, p. 52, et Arsène Thévenot, Statistique du canton de Ramerupt (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. XXXII, 1868, p. 15, note).

3. Peiffer, *Légende territoriale de la France*, in-8°, Paris, 1877, p. 62.

4. Albert Meynac, *Traditions, légendes... des Ardennes*, p. 133. Il est probable que ce sont les habitants du Chesne, blessés dans leur amour-propre local, qui ont, au XVIIIe siècle, déformé un qualificatif méprisant en un autre plus noble. Cf. P. Colleret, Folk-lore ardennais (*Rev. histor. ardennaise*, septembre 1901, p. 198-199).

5. Longnon, *Dictionn. topogr. de la Marne*, au mot Saint-Lumier.

6. Mirouflet, La Brie Galeuse ou Galevèse (*Bulletin de la Soc. de géogr. de l'Aisne*, année 1888, p. 651-658).

pouvons identifier la Champagne qualifiée de pouilleuse avec la partie la plus sèche et la plus stérile de la formation crayeuse dont nous délimitions plus haut l'étendue et où la vie des habitants est réputée misérable [1]. Cette dénomination ainsi expliquée doit à son tour être justifiée. La Champagne Pouilleuse mérite-t-elle encore aujourd'hui sa triste réputation d'autrefois ? C'est ce que nous permettra d'établir une étude détaillée et méthodique du sol, de ses aptitudes variables et de ses ressources, des transformations vraiment remarquables qu'il a subies grâce à l'activité industrieuse de ses habitants.

Les hautes plaines de la Champagne crayeuse qui s'abaissent en plan incliné à pentes convergentes vers le fond de la cuvette parisienne, en formant comme un grand glacis commandé à l'ouest par le rebord escarpé de la nappe tertiaire, sont constituées par des assises d'une résistance médiocre, relativement plastiques, usées et aplanies par l'érosion. Les plissements et dérangements subis par les assises crayeuses, postérieurement à leur dépôt, accidents tectoniques dont le rôle dans l'architecture du sol champenois reste d'ailleurs problématique [2], n'ont laissé que des traces à peine visibles, indiquées par quelques lignes de faîte. Tel serait, entre les vallées de l'Aube et de la Marne, le bombement du terrain de craie, orienté d'ouest en est, formant faîte de séparation entre les eaux qui descendent au sud vers l'Aube (Puits, Huitrelle, Vaure, Superbe) et celles qui s'écoulent au nord dans la Marne (Coole, Somme-Soude). Ce petit anticlinal, simple dos de pays que nous désignerons sous le nom de *plateau de Sompuis*, dont l'altitude est en moyenne de 200 mètres (232 mètres au nord de Sompuis, 209 mètres au sud de Sommesous, 206 mètres au sud de Montépreux), tour à tour traversé et contourné par la voie ferrée de Vitry-le-François à Fère-Champenoise, se trouve exactement dans le prolongement d'un axe d'ondulation du bassin parisien : l'axe du pays de Bray, qui aboutit sur la bordure du massif tertiaire au village d'Allemant où la craie est à l'altitude de 233 mètres. Sur le versant méridional de cette ride crayeuse, dont l'érosion a fait disparaître les parties saillantes, s'étend un synclinal situé dans le prolongement

1. La dénomination de pouilleuse, appliquée à la Champagne crayeuse, est très ancienne. Au XVIIIe siècle, elle était universellement connue. Robert de Hesselin définissait cette contrée : « le centre de la Champagne proprement dite... entre La Fère et Troyes, ou bien entre Nogent et Pinsy » (*Dictionn. univers. de la France*, in-16, Paris, 1771, t. II, p. 183). Gérard, en arrivant sur les confins de la Champagne crayeuse (vallée de la Tourbe), en 1792, est étonné de n'y trouver « ni vermine, ni pouillis » (*Œuvres*, traduct. Pommeray, t. X, p. 51).

2. Sur ce point controversé, cf. : Hébert (*Bulletin de la Soc. géol.*, 2e série, t. XXIX, 1872, p. 268 ; 3e série, t. III, 1875, p. 516 ; Dollfus, Carte hypsométrique de la surface de la craie dans le bassin parisien (*Bulletin des services de la carte géolog.* n° 14, juillet 1898) ; de Grossouvre, *Recherches sur la craie supérieure*, p. 141-142, 146, 147 ; de Mercey (*Bulletin de la Soc. géol.*, année 1894, p. 575).

des vallées du Grand-Morin, du ru des Auges et de son affluent la Maurienne : là, l'altitude du plateau crayeux n'est plus qu'à 133 mètres à Semoine, 136 mètres à Mailly, 138 mètres à Humbauville [1]. Il ne faut donc pas se représenter la Champagne crayeuse, dont les amples ondulations donnent assez bien l'impression de vagues gigantesques qui se seraient solidifiées, comme un pays absolument plat. Les dénominations quelque peu ambitieuses de Mont, Chaumont, Haut-de-Mont, etc., y sont assez fréquentes, car, à la surface de ces plaines qui s'étendent à perte de vue, les moindres éminences, les buttes les plus insignifiantes se détachent à l'horizon avec une netteté qui en exagère l'importance. Le relief très atténué du terrain de craie présente un modelé spécial. Tandis que dans les vallées principales de la Seine, de l'Aube, de la Marne et de l'Aisne, la pente des versants est intermédiaire entre le profil adouci des côtes argilo-sablonneuses de la zone infracrétacée et l'allure abrupte des calcaires compacts de la Bourgogne et du Barrois, il arrive que les vallons secondaires taillés dans la craie ont parfois l'aspect de minuscules ravins. C'est surtout à la lisière des affleurements de la craie à micraster dans la zone du Pied-des-Monts, entre les trouées de la Marne et de l'Aisne, que les accidents de terrain sont les plus nombreux, les formes du relief les plus accusées : ainsi les gorges et excavations naturelles, les talus superposés à la naissance des ravins, comme le « Trou d'Enfer » et le « Fond de Gueule », sur le versant de la crête de la Serre qui fait face à la vallée de l'Yèvre, en aval de Dommartin (Marne) ; là, les dislocations du sol résultant probablement du mouvement de bascule qui a redressé la périphérie des plateaux crayeux ont facilité le travail d'érosion des eaux. On observe également sur certains versants des vallons champenois des ressauts de terrain ou rideaux, dessinant suivant la direction des thalwegs de petits gradins parallèles qui interrompent la régularité des déclivités. C'est que, sur ces pentes, l'inégale dureté des bancs de craie a troublé la formation de la courbe des versants ; de plus, ces dénivellations, primitivement naturelles et peu sensibles, ont été régularisées et exagérées par le labour et la culture au point de former des accidents de terrain très caractéristiques [2]. En somme, dans son ensemble, la Champagne

1. Dollfus, Structure géologique du bassin parisien (*Annal. de géogr.*, 15 juillet 1900, p. 317; 15 nov., p. 144-145). D'après de Mercey, un autre anticlinal crayeux (anticlinal de l'Authie), orienté du nord-ouest au sud-est, se prolongerait à travers la Picardie jusqu'en Champagne, par Berry-au-Bac, et au delà de la vallée d'Aisne, à travers les plaines champenoises, jusqu'au faîte, entre Somme-Suippe et Somme-Tourbe (*Bullet. de la Soc. géol.*, année 1891, p. 873).

2. Sur la formation de ces rideaux, cf. de Lapparent (*Bullet. de la Soc. de géol.*, 3e série, t. Ier, 1894,

crayeuse est un pays de hautes plaines, justifiant bien la dénomination qui lui a été appliquée. La construction des voies ferrées qui sillonnent aujourd'hui la contrée n'a pas nécessité d'importants travaux d'art (1).

Les terrains crayeux de la Champagne sont caractérisés surtout par leur extrême aridité, qui résulte moins de l'insuffisance des précipitations atmosphériques (600 millimètres environ) que de l'absorption trop rapide des eaux pluviales par un sol perméable à l'excès. La craie, à peine recouverte çà et là par une mince couche d'humus, est essentiellement fissurée et spongieuse. Les eaux superficielles qui ne peuvent séjourner à la surface des plateaux, ni ruisseler sur les pentes, sont absorbées immédiatement et vont imbiber, jusqu'à saturation, les couches profondes du sol. Ainsi s'expliquent la rareté et la dissémination des sources et des cours d'eau sur toute l'étendue du terrain de craie ; il est peu de pays où les conditions hydrologiques imposent aux populations autant d'obstacles et de restriction pour leur alimentation en eau que dans la Champagne Pouilleuse.

Dans l'arrondissement de Châlons-sur-Marne, 97 communes sur 104 ne sont alimentées que par les puits (7 149), parfois très profonds, mais toujours plus ou moins pourvus d'eau, à la condition qu'on en augmente la profondeur (2). Sur les parties les plus élevées des plaines crayeuses, les cultivateurs champenois creusent des citernes rendues étanches par un revêtement extérieur de ciment, où se rassemblent les eaux pluviales réservées aux usages domestiques (3). Comme la craie se colmate assez facilement d'elle-même quand ses pores sont bouchés par de petites particules terreuses laissées par les eaux, il arrive qu'elle peut devenir imperméable ; ainsi se forment, dans un grand nombre de villages champenois, ces mares temporaires aux eaux grisâtres, où s'ébattent des bandes d'oies.

---

p. 4, 7). Sur le rebord des plateaux crayeux de la Pierardie, on observe également des ressauts de terrain, désignés sous le nom de « barrie » ; ils paraissent en rapport avec des fractures des surfaces crayeuses (cf. *Ibid.*, p. 26, et Demangeot : *La Pierardie*, p. 61).

1. Trois tunnels seulement, de faibles dimensions, y sont à signaler : Pun sur la voie ferrée de Reims-Rethel, entre les stations de Tagnon et de Rethel, sur le faîte de séparation entre les versants de la Retourne et de l'Aisne ; le second sur la voie de Châlons-sur-Marne-Rethel-ville, entre Sommepy et Mesnil ; le troisième sur la voie de Vitry à Vitry-Champagne, à travers l'axe d'ondulation séparant les vallées de Puisé et de la Marne.

Par contre, la construction du canal de la Marne à l'Aisne a rencontré d'assez grands obstacles naturels ; le canal étant creusé sur les terrasses crayeuses adossées à l'extrémité de la montagne de Reims formant faîte de séparation entre les versants de la Vesle et de la Marne, on a dû construire le souterrain du mont de Billy (2 300 mètres) et surhausser par vingt quatre écluses une différence de niveau de 64m,20.

2. Belgrand, *Les Eaux*, p. 97 ; Moret, *Note sur l'alimentation en eau des communes du département de la Marne* (*Mem. de la Soc. d'agr. de Châlons*, 3e série, III, 1881). En raison de la grande profondeur des puits, les eaux sont très froides. Les paysans disent qu'elles sont « tranchantes » et ils ont le soin de les exposer quelque temps à l'air avant de les donner au bétail.

3. Pour rendre « étanche le revêtement du canal de la Marne à l'Aisne qui traverse la Champagne Pouil-

A une certaine profondeur, qui varie suivant le degré d'imbibition du terrain, la roche crayeuse donne naissance à des suintements qui alimentent les puits et les sources. Ces sources, qui jaillissent d'ordinaire à une faible hauteur au-dessus des thalwegs, sont parfois assez abondantes pour faire marcher de petits moulins à une faible distance de leur point d'émergence ; quelques-unes ont l'avantage d'être pérennes et de ne tarir que durant les étés très secs (1).

Mais la plupart, en temps de sécheresse, sont soumises à des migrations. Le terrain de craie est, en effet, comme une immense éponge, qui, seulement après des pluies prolongées, peut conserver l'eau dans ses parties supérieures. Aux époques de sécheresse, les sources les plus élevées commencent par disparaître, et les émergences ne se produisent plus que dans les parties inférieures des vallons. L'exemple le plus curieux de ces sources voyageuses est fourni par la Somme-Soude entre Châlons et Arcis-sur-Aube. La source de cette petite rivière sort de la craie blanche à un niveau plus ou moins élevé, selon le degré d'imbibition des coteaux environnants (2).

Telle est la rareté des eaux courantes que Belgrand a calculé, pour le petit bassin de la Somme-Soude, moins de deux cours d'eau pour une superficie de 99 kilomètres carrés (3).

A l'inverse des rivières de la Champagne Humide, celles de la Champagne Sèche, qui constituent un réseau absolument indépendant, sont peu ou point ramifiées dans leur cours supérieur : elles naissent généralement d'une source unique, désignée sous le nom de « Somme ». Ainsi, entre les vallées de la Seine et de l'Aube, la source qui jaillit à Fontaine-Luyères, dans une excavation gréveuse, donne naissance à la Barbuise, dont la petite vallée, longue d'une trentaine de kilomètres, vient se confondre à Pouan avec celle de l'Aube (4). Entre l'Aube et la Marne, le plateau de Sompuis (Somme-Puits) est le principal réservoir d'eau de la contrée (sources de Soudé-Notre-Dame, Bussy-Lettrée, Sommesous, Conflans, de la Fontaine-Rouge, etc.). Mais le principal centre de rayonnement pour les eaux,

---

leuse vers l'ouest, il a fallu la revêtir d'un corroi à peu près imperméable : la craie légèrement plastique extraite des déblais, malaxée et damée, a joué le rôle de ciment. C'est le procédé employé en Champagne pour faire des aires de granges et d'écuries.

1. Il fut question jadis de dériver vers Paris les sources de la Somme-Soude, mais elles furent jugées insuffisantes. Cf. BERTRAND-LEMAIRE, *Projet de recherches d'eau dans la Champagne pour l'alimentation de la ville de Paris*, br. in-4°, Châlons, 1863; BELGRAND, *La Seine*, p. 166-167, 169.

2. *Manuel hydrol. du bassin de la Seine*, p. 95. En 1900, le tarissement de la source initiale a eu lieu le 2 août ; c'est seulement le 29 janvier 1901 qu'elle a reparu à la suite des pluies de novembre à janvier (*Serv. hydr. du bassin de la Seine*, année 1900, p. 21). De semblables migrations et disparitions de sources ont été observées dans les craies de la Picardie (cf. DEMANGEON : *La Picardie*, p. 129, sqq).

3. *La Seine*, p. 232.

4. Cf. FINOT, *La Barbuise et son cours*, in-8°, Arcis-sur-Aube, 1868.

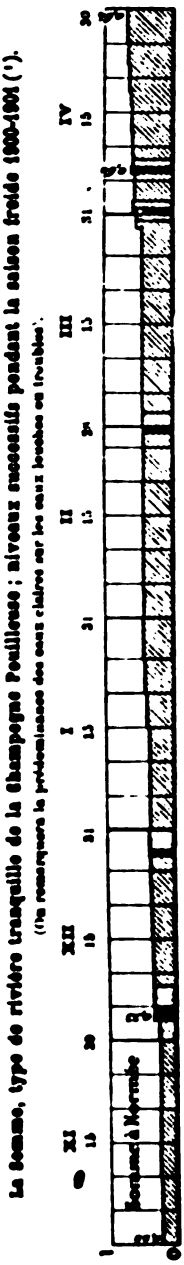

La Somme, type de rivière tranquille de la Champagne Pouilleuse ; niveaux successifs pendant la saison froide 1900-1901 (1).

(On remarquera la prédominance des eaux claires sur les eaux boueuses ou troubles).

1. D'après les services hydrométriques du bassin de la Seine : *Observations sur les cours d'eau... centralisées pendant l'année 1900*. Atlas, feuille n° 8.

dans la Champagne Pouilleuse, est, au nord de la Marne, le plateau d'une altitude moyenne d'environ 200 mètres, qui porte les villages de La Croix-en-Champagne, Auve, Tilloy-Bellay et Poix : c'est là que divergent les sources du Fion, de la Vière, de l'Auve, de l'Yèvre, de la Moivre, de la Vesle, de la Noblette, de la Tourbe, de la Bionne et de la Suippe, dont les eaux se rendent soit dans la Marne, soit dans l'Aisne.

Toutes ces petites rivières du terrain de craie, qui apportent leur tribut médiocrement abondant aux grandes artères transversales de la contrée, ont un régime remarquablement régulier et réalisent toutes le type du cours d'eau tranquille. L'infiltration est lente dans les sols crayeux, et l'on ne voit pas, dans la Champagne Pouilleuse, comme dans la zone de l'infracrétacé, mille ruisseaux éphémères venir, après une forte ondée, remplir un fossé collecteur trop étroit. Pour la même raison, ces ruisseaux aux eaux laiteuses sont peu susceptibles de baisses excessives, la couche aquifère qui les alimente et règle leurs niveaux continuant à leur fournir l'eau d'infiltration longtemps encore après la chute des pluies. La submersion des rives et les inondations ne peuvent être qu'exceptionnelles : elles ne se produisent guère, pendant la saison froide, que dans les vallons encaissés, au point de convergence de plusieurs ruisseaux, là où les eaux de crues ne rencontrent pas un débouché suffisant (1).

1. Les crues extraordinaires de février-mars 1784 eurent surtout des ravages par les dégâts qu'elles ont causés dans nombre de villages champenois. Cf. une lettre de l'intendant de Châlons, Rouillé d'Orfeuil, au contrôleur général de Calonne, datée du 14 mars 1784, dans Chambrier, *Les Inondations en France*, t. II, pièces justif., p. LII sqq. Les 28 et 29 mars 1811, au village de Dampierre-sur-le-Petit (Aube), l'eau s'éleva dans certaines rues jusqu'à une hauteur de 2 mètres (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, année 1862, p. 29).

Le régime tranquille des petites rivières qui drainent le terrain de craie, joint à la faible pente de leurs vallées, explique le déve-

L'extrême perméabilité n'est pas le seul inconvénient des sols crayeux de la Champagne ; l'ensemble de leurs propriétés physiques et chimiques les rend peu favorables au développement d'une riche végétation spontanée ; leurs aptitudes agricoles sont médiocres ou nulles. Lorsqu'ils sont trop mouillés, ils se détrempent, perdent toute consistance et n'offrent aux plantes qu'un faible point d'appui ; une sécheresse persistante les rend pulvérulents; alors les vents en déplacent les particules, et, quand une couverture neigeuse vient à manquer l'hiver, découvrent les racines que les gelées soulèvent. Presque exclusivement calcaires, les sols crayeux sont dépourvus d'éléments fertilisants indispensables ; l'acide phosphorique et la potasse leur font presque complètement défaut ; l'absence de matières organiques et d'humus superficiels les prive d'éléments azotés ; leurs propriétés absorbantes sont faibles ; les fumiers s'y décomposent avec une extrême rapidité ; les engrais solubles qu'on leur confie sont vite entraînés par les eaux d'infiltration : la craie « dévore les engrais », disent les cultivateurs du pays. Il est vrai que le faciès du terrain de craie ne présente pas une uniformité absolue. Les plus mauvaises terres sont désignées sous le nom de grèves ou savarts : ce sont de vastes étendues couvertes de dalles crayeuses ou d'un menu gravier crayeux, véritables steppes dont les larges ondulations portent la végétation spontanée des landes calcaires. D'arbres, peu ou point: çà et là des bouquets de cornouillers aux formes chétives et noueuses, des ormes rabougris le long des chemins, autour des calvaires qui dressent leurs silhouettes sur les éminences ou aux carrefours des sentiers, des pruniers épineux dans les haies, de maigres taillis épars constitués par le saule marsault, l'aunelle, le sureau, le cytise, le noisetier [1]. Des plantations de pins étiques profilent à l'horizon leurs sombres damiers qui tranchent sur les taches blanches de la craie, perçant le sol des déclivités abruptes, et font ressortir la verdure des prairies artificielles, les teintes grisailles ou roussies des pelouses et des champs cultivés. Des étendues considérables restent vierges de toute culture. C'est sur le sol infécond de ces landes crayeuses, entre les vallées de la Suippe et de la Vesle, qu'a été créé, en 1857, *le camp dit de Châlons*. Cet immense parallélogramme qui couvre une superficie de 11 000 hectares entre les vallées de la Vesle et de la

---

loppement des marécages tourbeux dans toute la Champagne Pouilleuse : la craie est le terrain classique des tourbières (cf. BELGRAND, *La Seine*, p. 10, 20).

1. POISSARDI, Boisement des terres crayeuses (*Journal d'agriculture pratique*, année 1862, t. Ier, p. 639).

Suippe, au nord de Châlons (¹), après avoir été, sous Napoléon III, « un théâtre grandiose où l'on jouait des pièces militaires à grand orchestre », a reçu de nos jours une destination plus conforme aux nécessités nouvelles de l'art de la guerre et de la mobilisation : c'est un champ de manœuvres et de tir à grande distance, qui peut devenir, le cas échéant, un point de concentration pour toute une armée. Au sud de la Marne, entre les petites rivières du Puits et de

Cl. Georges Gourry.

Un sentier sur les plateaux de la Champagne Pouilleuse (ancienne voie romaine entre Courtémont, vallée de Blaise et Laval, vallée de la Tourbe, Marne).
Les écorchures du chemin montrent la craie blanche à nu ; à gauche une plantation de résineux, à droite de maigres arbres fruitiers.

l'Huitrelle qui s'écoulent vers l'Aube, le nouveau *Camp de Mailly*, qui occupe une partie du plateau de Sompuis abandonné à la végétation des pins et des genévriers, constitue un autre terrain de manœuvres et un sanatorium militaire dont l'étendue est également de 11 000 hectares (²).

1. Le projet d'établissement d'un camp dans les plaines de la Champagne remonte à l'année 1842. Longtemps abandonné, il fut repris en 1876 et le « camp de Châlons » fut inauguré en 1887. Cf. Hennon, *Étude sur le camp de Châlons*, Toul, 1878, in-8°; Kurtzallem, Les Origines du camp de Châlons (*Revue du génie militaire*, t. VIII, 1894, p. 258, et br. in-8°, Nancy, 1895); Arnoux-Duhamel, Voyage en France, 2e série, p. 161 sqq.

2. Ce camp est considéré comme place de garnison depuis le 5 septembre 1906. Cf. Lieutenant J. C., Le camp de Mailly (*Revue du Cercle militaire*, 26 sept. 1908, p. 261-262).

Sur ces grèves crayeuses au sol aride, balayé par les courants d'air, le mouton rencontre une pâture suffisante et les conditions hygiéniques les plus favorables : il s'y trouve garanti contre un certain nombre de maladies contagieuses (1). Le mouton champenois, remarquablement sobre et rustique, est le produit de croisements multiples qui ont modifié la race indigène (2) ; il est réputé pour la finesse et la solidité de sa laine, et, le développement de l'industrie lainière en Champagne dérive immédiatement de l'extension donnée jadis à l'élevage du mouton. De nos jours, les conditions de l'élevage ont été

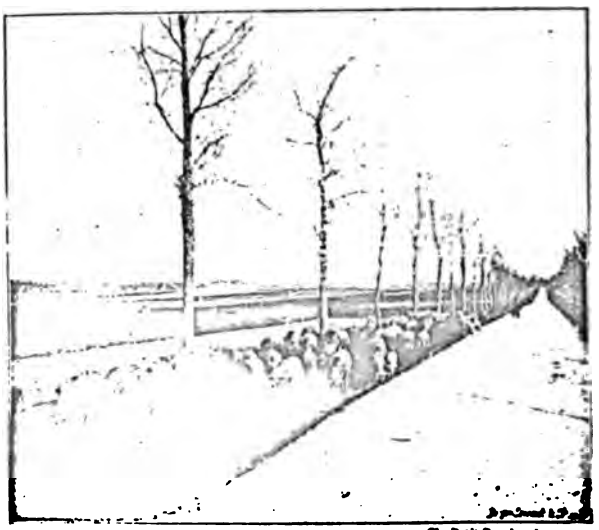

Cl. Petit-Dupinchon.

Moutons champenois en pâture le long d'une route (route de Troyes à Paris, près de Barberey, Aube).

sensiblement modifiées par la concurrence des laines exotiques ; les

1. La cachexie, si funeste aux moutons sur les terrains argilo-sablonneux de la Champagne Humide, est ici à peu près inconnue ; le piétin résultant de la marche sur les terres détrempées, très redouté sur les plateaux de la Brie, n'est pas non plus à craindre dans la Champagne Sèche. Cependant, les plus mauvais sols crayeux, dépourvus de phosphate de chaux, seraient susceptibles de provoquer, chez les animaux de l'espèce ovine, des cas fréquents d'une maladie spéciale : l'ostéoclastie ou ostéfragie (Cf. *Rapport du service sanitaire au conseil général du département de la Marne*, année 1894, p. 684-685).

2. Colbert introduisit en Champagne des béliers d'Angleterre et d'Espagne (P. Clément, *Lettres, mémoires... de Colbert*, t. IV, p. 231, notes). Au début du XVIIIe siècle, les races de Bourgogne et de Sologne étaient acclimatées en Champagne, et, sous Louis XVI, les bergeries modèles de Montbard (Côte-d'Or) et de Rambouillet fournirent aux éleveurs champenois un certain nombre de mérinos qui, au rapport d'Arthur Young, étaient aussi mal faits que leur laine était bonne (cf. Arth. Young, *Voyage en France*, t. III, p. 75). Sur le caractère hybride de la race ovine en Champagne, cf. Émile Thierry, Le mérinos de Champagne (*Journal d'agric. pratique*, 1902, t. II, p. 190).

éleveurs champenois tendent à ne plus considérer la laine que comme un produit accessoire ; ils se préoccupent plutôt de produire de la viande et du poids, assurés de trouver de larges débouchés pour leurs produits sur les marchés de consommation de Reims, Paris et des grandes villes du Nord. L'élevage des animaux de l'espèce ovine est loin d'avoir dans l'économie rurale champenoise son importance d'autrefois (1).

Les friches de la Champagne Pouilleuse n'ont pas été abandonnées, sur toute leur étendue, au parcours des troupeaux de moutons ; elles ont été utilisées et améliorées à l'aide de plantations de résineux, peu exigeants en acide phosphorique et en potasse ; et, aujourd'hui, de véritables forêts couvrent des plateaux jadis improductifs. Les premiers essais de plantations de résineux dans les landes champenoises remontent au début du XVIIIe siècle ; mais c'est surtout depuis la Restauration que la mise en valeur méthodique des savants a été poussée avec succès (2). Différentes variétés de pins (*Pinus sylvestris, p. Laricio, p. Austriaca*, etc.) et l'épicéa ont été plantés alternativement ; parfois l'aulne et le bouleau blanc se mêlent aux résineux dans les plantations. Ces pineraies, dont les reflets sombres adoucissent les teintes blanchâtres et criardes, par le grand soleil, du paysage champenois, ne couvrent pas moins de 25 000 hectares dans le seul département de la Marne. Outre qu'elles fournissent du bois de chauffage et des étais de mines exportés dans les houillères du Nord, elles préservent les terres en pente contre le ravinement, ménagent un abri aux cultures voisines ; enfin, les détritus végétaux qui s'accumulent sur le sol couvert de

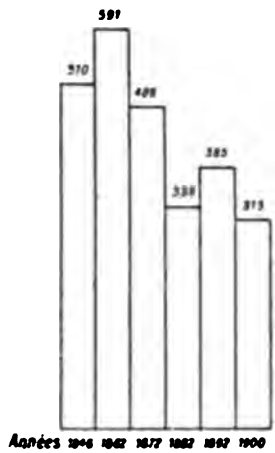

Département de la Marne. — Élevage du bétail de l'espèce ovine (milliers de têtes).

1. Cf. Dugoby, *L'Agriculture en Champagne*, p. 207 sqq. *Journal d'agriculture pratique*. 29 août 1901, p. 174.

2. C'est à la fin du XVIIIe siècle que Jean-Baptiste de Pinteville, lieutenant au présidial de Châlons, et Mathé, seigneur de Coolus, importèrent en Champagne le pin sylvestre de la Forêt-Noire ; les premières plantations furent entreprises à Xuisement-sur-Coole, Vaugency et Cernon. Cf. Louis des Étanes, Influence des plantations d'arbres verts sur l'agriculture en Champagne (*Congrès scientif. de France*, Troyes, 1861, p. 768) ; de Carbonnier, Plantations des terres crayeuses de Champagne (*Associst. franç.*, Reims, 1908, p. 1163 sqq.) ; Dugoby, *L'Agriculture en Champagne*, p. 157, 236-238 ; Andouin-Dumazet, *Voyage en France*, 21e série, p. 20 sqq.

plantations contribuent à former, à la longue, un humus fertilisant. Malheureusement, pendant plusieurs années (de 1892 à 1895), à la suite d'étés exceptionnellement secs et chauds, les pineraies champenoises ont été dévastées par une chenille, le Bombyx du pin (*Lasiocampa pini*), et les traces laissées par le fléau ne sont pas près de disparaître (1).

Il n'y a pas sur les plateaux champenois que des landes à moutons et des sapinières, et les sols crayeux ne sont pas partout également stériles ; les parties les plus élevées sont parfois recouvertes de plaques de limon ocreux ; ce sont les « rouges terres », qui contrastent avec le « crayon » et sont moins infécondes. Enfin, les vallées principales, qui drainent les eaux souterraines sur un périmètre de plusieurs lieues à la ronde, constituent de longues oasis de fraîcheur et de verdure, où les sols sont généralement meilleurs et où la population s'est agglomérée (2). D'ailleurs, les efforts tentés depuis de longues années en Champagne pour augmenter la valeur agricole des terres crayeuses ne sont pas restés vains. Il ne serait plus possible, aujourd'hui, d'incriminer, comme le fit jadis Arthur Young, « l'ignorance crasse des propriétaires » champenois et de constater que, chez eux, les procédés d'amélioration des terres « n'y sont pas plus connus que chez les Hurons (3) ». Il est peu de pays où l'engraissement d'un sol ingrat soit l'objet d'autant de soins assidus. Le paysan champenois ne laisse rien perdre : boues de village et de route, curures de mares et de fossés, fumier, résidus des fabriques de lainages, tout est utilisé (4). L'aménagement des exploitations agricoles, dans les villages de la Pouilleuse, semble même réglé en vue de la préservation des précieux engrais : les fumiers s'entassent en monceaux au milieu des cours encloses attenant aux habitations. C'est ainsi que le sol fertilisé s'étend comme une tache d'huile aux alentours des villages. L'extension

1. A diverses reprises, les trains de voyageurs entre Sommesous et Fère-Champenoise subirent des retards causés par l'écrasement des chenilles en migration. Cf. Ad. Bellevoye et J. Laurent, Les plantations de pins dans la Marne et les parasites qui les attaquent (*Bullet. de la Soc. d'étude des sc. natur. de Reims*, t. V, 1896, p. 97-98; VI, 1897, p. 59 sqq., et *Conseil général de la Marne*, année 1896, p. 779).

2. Il en est de même dans les grandes vallées sèches (Bussy, Somme-Vesle, Moivre, etc.), tapissées par des dépôts meubles contenant une proportion de limon remanié suffisante pour constituer des terres cultivables.

3. *Œuvres*, t. II, p. 303-309.

4. Un voyageur allemand traversant la Champagne Pouilleuse entre Épernay et Vitry, sous le premier Empire, rapporte à ce sujet une observation piquante : « ...obschon die Dörfer oft Stunden weit von der Strasse entlegen waren, trafen wir Kinder an der Strasse sitzend, und auf die Balken wartend, die die Pferde der Reisenden verlieren, um sie auf ihre Felder zu tragen... » Schultes, *Briefe über Frankreich...*, t. Ier, p. 421-422, in-12. Leipzig, 1815.

Les cultivateurs champenois vont chercher le fumier jusque dans le Vallage d'Aisne (Cf. *Journal d'agriculture*, 1896, t. I er, p. 655).

considérable des prairies artificielles qui facilitent l'alimentation du gros bétail, l'emploi rationnel et de plus en plus généralisé des engrais chimiques, ont contribué à la transformation complète du sol sur une grande partie du territoire, de telle sorte que la fâcheuse réputation de la Champagne Pouilleuse n'est plus guère justifiée (1). Le cultivateur champenois exploite à peu de frais ; un ou deux chevaux lui suffisent pour labourer ses terres légères, et il supplée à l'insuffisance de la production par l'extension facile qu'il donne aux surfaces cultivées.

Si la condition des habitants de la Pouilleuse ne répond pas tout à fait au tableau idyllique qu'en a tracé un savant économiste, du moins l'aisance, fruit d'une persévérante économie, est chez eux plus commune qu'on ne le supposerait ; et il y a longtemps que l'on a constaté que le paysan champenois petit propriétaire vivait bien et s'habillait de même (2).

Les plateaux du terrain de craie sont surtout un pays à céréales : les blés et les seigles sont expédiés dans les environs de Paris et dans le Nord, l'orge alimente les brasseries de Châlons, d'Épernay, de Vitry et de la Lorraine ; l'avoine est absorbée par le service de la guerre, et subvient aux besoins des garnisons de cavalerie établies dans la contrée.

Ce n'est pas seulement dans les formes du terrain, le mode de circulation des eaux, l'aspect du tapis végétal et la répartition des cultures, qu'on saisit en Champagne l'influence de la nature du sol ; toutes les particularités saillantes de l'économie rurale apparaissent étroitement subordonnées au milieu physique qui régit le groupement de la population, les formes spéciales de l'habitat et jusqu'au régime de la propriété et aux procédés d'exploitation du sol.

L'extrême concentration de la population est frappante dans toute la Champagne Pouilleuse, où les habitants vivent rassemblés autour du clocher de la commune ; dans la plupart des cantons l'écart entre le chiffre de la population totale et celui de la population agglomérée

---

1. Cf. les expériences d'amélioration du sol entreprises à Mailly et à Troyes (Aube) [*Journal d'agriculture*, année 1899, t. II, p. 777 et suiv.]. Dans la Marne, le rendement à l'hectare du froment s'est élevé de 13hl,47 en 1862 à 18hl,83 en 1900.

Malgré une dépréciation générale de la propriété foncière, la plus-value des terres s'est accentuée dans la seconde moitié du XIXe siècle. Déjà en 1872, Belgrand écrivait : « tel arpent de terres qui autrefois se vendait 5 fr. avec un lièvre dessus, se vend aujourd'hui 500 fr. et le lièvre n'y est plus » (*La Seine*, p. 506). A Mailly (Aube), le prix d'expropriation pour l'établissement de camp a varié entre 80 et 400 fr. ; 111 hectares de la vallée de l'Huitrelle ont été payés 300 000 fr. (*Revue du Cercle militaire*, 26 sept. 1903, p. 2457).

2. De Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 128-129 ; Albert Babeau, *La Vie rurale dans l'ancienne France*, p. 27 et notes, 28-30.

au chef-lieu est infinitésimal. Cette modalité de la vie rurale qu'on retrouve également plus ou moins accusée dans la Picardie crayeuse, comme dans la région oolithique du Barrois, du Vallage et de la basse Bourgogne, a été naturellement imposée par l'excessive aridité du sol et son infertilité. Il y a d'ailleurs dans la Champagne Pouilleuse, comme dans la Picardie, conformément à des conditions hydrologiques analogues, une vie des plateaux et une vie des vallées. Sur les plateaux les plus secs et les plus stériles, les centres habités sont rares et très espacés ; on les trouve généralement blottis dans les plis du terrain, là où le forage des puits était plus facile ; ils seraient dissimulés aux regards sans la flèche de leurs clochers émergeant au-dessus des croupes moutonnées, couronnées de pineraies. Peu ou point de hameaux et de fermes isolées ; çà et là des exploitations perdues dans les landes, aux carrefours des chemins, portant les noms significatifs de La Mal-Assise, Sans-Souci, La Folie, La Belle-Idée, La Folle-Pensée, Mon-Plaisir (1) ; de loin en loin, le long des grandes routes dont les rubans onduleux fuient devant les regards entre leur bordure d'ormes et d'érables chétifs, des groupes d'auberges qui fournissaient jadis des relais à la poste et des escales aux rouliers, animent ces solitudes. Au contraire, les vallées, par leur fraîcheur, la fertilité relative des thalwegs, ont attiré les hommes et les ont groupés. Chaque source ou Somme a déterminé autour d'elle la formation d'une petite agglomération à qui elle a donné son nom : Somme-Tourbe, Sommebionne, Sommesuippe, Sommevesle, Somme-Yèvre, Sommesous, Souain, Sompuis, Somsois. Dès que le cours d'eau est formé, les villages se succèdent et s'allongent démesurément à proximité des rives, égrenant leurs petites maisons basses dans la verdure des vergers et des hauts peupliers (2). C'est non seulement dans leur mode de groupement, mais encore dans leurs formes et leur aménagement que les constructions rurales montrent leur asservissement au régime hydrologique de la contrée et aux matériaux fournis par le sol. Tandis que dans les vallées, les habitations s'essaiment de chaque côté d'une longue rue principale, on dirait, sur les plateaux, qu'elles se ramassent et se contractent, en harmonie avec la monotonie du paysage environnant ; comme les moutons se pressent autour du ber-

1. Aux environs du camp de Châlons, ces exploitations rurales, la plupart de création récente, portent des noms rappelant des souvenirs militaires : Varsovie, Moscou, Bérézina, Alger, Constantine, etc.

2. Dans la vallée d'Aube, Nogent-le-Long; dans la vallée de la Vesle, Sommevesle, Courtisols et Lépine ne forment qu'une seule agglomération se développant sur une longueur de plus d'une lieue.

[illegible]

[illegible] clocher aigu [illegible] dennes où les bons matériaux abondent, la plupart des bourgades s'enfermaient jadis à l'intérieur de solides murailles, appareillées pour la défense, les gros villages champenois devraient se contenter

Chaumière champenoise du type ancien, avec ses dépendances, à Lavau (environs de Troyes, vallée de la Seine) ; l'habitation : à gauche. Le bois, le torchis et le chaume sont les seuls matériaux en présence.

de la protection d'enceintes crayeuses frustes et peu [illegible], dont les vestiges subsistent çà et là aux alentours des plus anciennes agglomérations ; les populations primitives [illegible] des cavernes souterraines, les loges, taillées dans le [illegible] des coteaux. La Champagne [illegible] fournie par les médiocres matériaux auxquels elle est [illegible] les villages, les chaumières [illegible] structure des habitations [illegible] par un grossier torchis, [illegible] chaux. Faute de pierres à [illegible] les villes [illegible]

penoises elles-mêmes, Sens, Troyes, Châlons, Reims, sont encore en grande partie construites en bois. Quant à la craie, on la retrouve partout : elle s'amalgame avec la brique ou les silex dans les soubassements des constructions et les murs, elle s'élève à la dignité monumentale dans les églises et les édifices municipaux (1). Mais la maussade et chétive habitation du petit propriétaire champenois, faite de torchis et de bois, avec son toit de chaume descendant en appentis presque au niveau du sol, du côté opposé à l'entrée, « cette chose

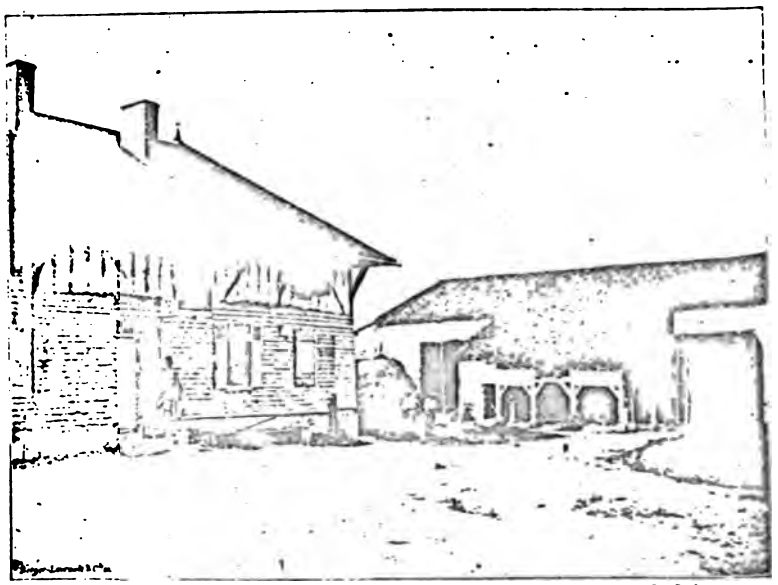

Cl. Pochinet.

Une ferme champenoise, habitation et dépendances, à Bétignicourt (Aube); construction en bois et torchis, soubassement en briques, revêtement de planches.

laide et bête qui n'est ni une chaumière, ni une maison » (2), tend à disparaître complètement. Depuis que la contrée est sillonnée dans tous les sens par les voies ferrées, les briques provenant de la Champagne Humide, du Perthois et du Vallage d'Aisne se substituent de plus en plus au torchis et à la craie, les tuiles et les ardoises des Ar-

1. Un voyageur allemand traversant la Champagne, au milieu du XVIIe siècle, était frappé par l'aspect blanchâtre des monuments châlonnais : « Ædificia albent quod cretacea terra constent. » Io. Jacob Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, in-12, Amstelodami, 1655, p. 11.

2. Victor Duruy, *Tour du monde*, 1861, t. Ier, p. 340.

dennes remplacent le chaume des toitures (1). L'agencement des constructions n'est pas moins caractéristique que l'emploi des matériaux. On ne voit pas en Champagne, comme dans les villages agglomérés de la Lorraine où les sites d'établissements humains ne couvrent qu'une aire très limitée, bêtes et gens vivre littéralement porte à porte sous le même toit, dans une promiscuité qui fait tort à la propreté et à l'hygiène, et les tas de bois ou de fumier, le matériel de culture, n'encombrent pas les chaussées. La maison d'habitation, aux

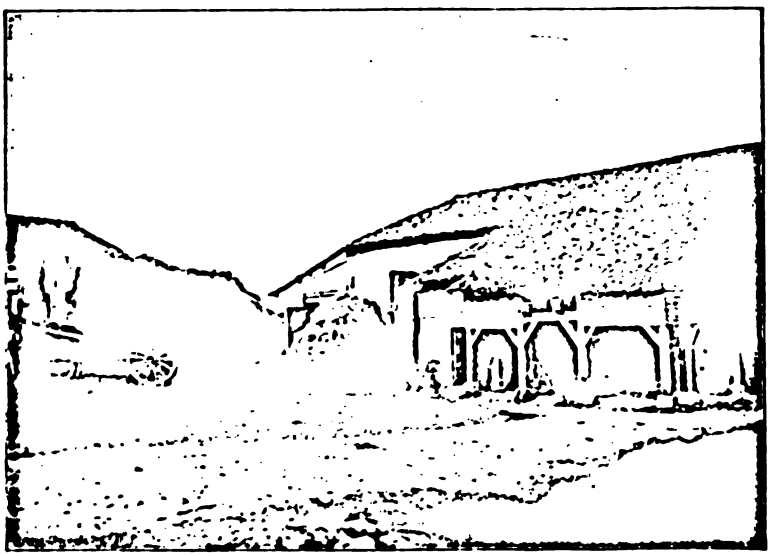

Cl. Parbonnet.

Char de moissons à deux roues.

proportions strictement suffisantes pour loger une famille peu nombreuse et presque toujours réduite à un rez-de-chaussée (2), est le plus souvent isolée de ses voisines et des dépendances attenantes ; tantôt elle est orientée perpendiculairement à la rue, sa façade s'ouvrant sur une cour intérieure fermée à laquelle on accède par une large porte cochère ; tantôt, et plus particulièrement dans les grandes exploita-

1. A Lhuître (canton de Ramerupt, Aube), village non encore desservi par une voie ferrée, on comptait en 1907, sur 137 maisons, 31 couvertes en chaume, 53 en tuiles, 53 en ardoises (Arn. Tuévenon, *Monographie de la commune de Lhuître*, in 8°, Arcis, 1908, p. 22).

2. Cf. un type d'habitation de petit propriétaire sur les coteaux du pays d'Othe, dans Henri Bosc, L'Épargne dans un village champenois (*Science sociale*, t. XXXIII, 1902, p. 170-171). A Lhuître (Aube), sur 132 maisons habitées, 120 n'ont qu'un rez-de-chaussée (Arn. Tuévenon, *loc. cit.*).

tions, elle est reléguée au fond de la cour autour de laquelle sont aménagées les granges, remises, étables et écuries. Comme il convient dans un pays où la culture des céréales est prédominante, les granges ont des dimensions considérables, et, après la moisson, les pailles sont

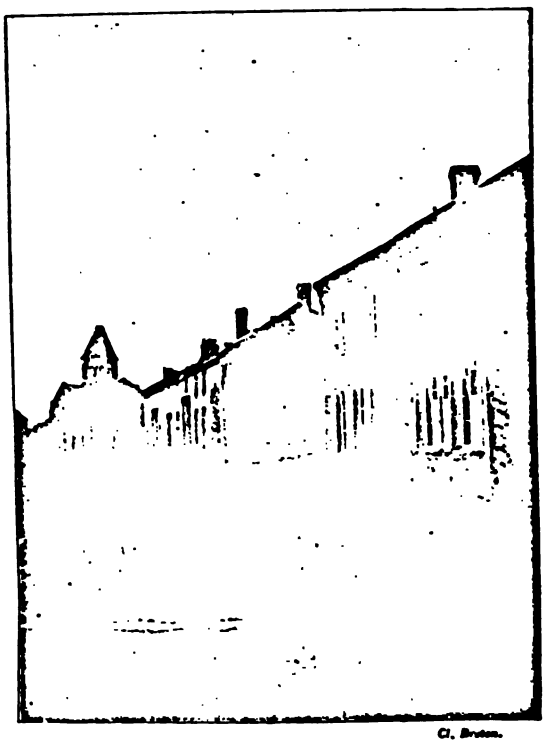

Cl. Brutin.

Une rue d'un village champenois : Bétheny (Marne). On remarquera l'absence sur la chaussée du matériel agricole et des fumiers. Au premier plan, à droite, les maisons de simples ouvriers, sans dépendances, sont en façade sur la rue. Plus haut, les résidences des cultivateurs-propriétaires s'ouvrent par de larges portiques charretiers sur la cour intérieure autour de laquelle sont groupées les dépendances.

entassées en meules sur place aux alentours des villages. C'est à c dispositions de l'habitat, imposées par l'économie rurale et qu'on r trouve presque identiques dans la Picardie crayeuse [1], que les ru

1. Cf. H. Hitier, Le Village picard (*Annales de géogr.*, 15 mars 1903, p. 160 et suiv.).

des villages champenois doivent leur aspect morne et silencieux : toute l'activité règne à l'intérieur des cours encloses. Il n'est pas jusqu'au matériel agricole qui ne soit adapté aux conditions du milieu physique : c'est ainsi que le lourd chariot à quatre roues traîné par quatre ou six chevaux, en usage dans toute la région lorraine, est remplacé en Champagne par le « camion », la voiture de moisson à deux roues, traînée ordinairement par un seul fort cheval, car le pays est peu accidenté et les transports sont faciles sur un sol qui n'est ni fangeux, ni pierreux.

Entre le mode de groupement de la population, les formes de l'habitat et le régime de la propriété, les procédés de culture, la division

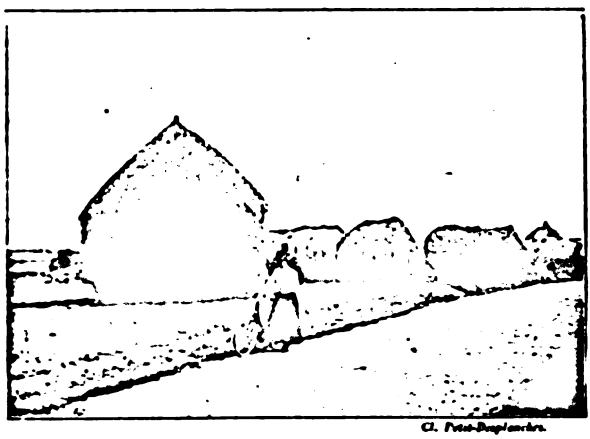

Cl. Pelé-Duplessis.

Après la moisson les granges ne pouvant contenir la totalité de la récolte, des meules se dressent aux alentours des villages, à proximité des chemins (route de Périgny-la-Rose à Villenauxe) [Aube].

du territoire agricole, les rapports issus de la nature du sol ne sont nulle part aussi frappants qu'en Champagne. La concentration de la population en villages agglomérés, commandée par les conditions hydrologiques spéciales au terrain de craie, a été exceptionnellement favorable au morcellement du territoire. En effet, cette disposition, qui débarrassait la banlieue des villages de toutes les habitations éparses, n'entravait pas les partages de terres : la propriété pouvait être divisée « aussi facilement qu'un sac d'écus[1] ». D'autre part,

1. Sur le régime de la propriété en Champagne, cf. Le Play, *Organisation de la famille*, 3e édit., 1871, p. 21-31, et *La Science sociale*, t. Ier, p. 645; V. 26-28, 229-247.

tions, elle est reléguée au fond de la cour autour de laquelle sont aménagées les granges, remises, étables et écuries. Comme il convient dans un pays où la culture des céréales est prédominante, les granges ont des dimensions considérables, et, après la moisson, les pailles sont

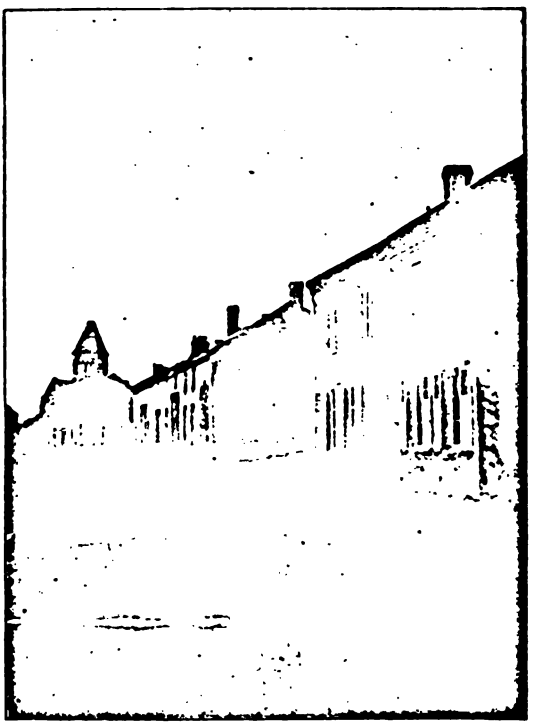

Cl. Breton.

Une rue d'un village champenois : Béthany (Marne). On remarquera l'absence sur la chaussée du matériel agricole et des fumiers. Au premier plan, à droite, les maisons de simples ouvriers, sans dépendances, sont en façade sur la rue. Plus haut, les résidences des cultivateurs-propriétaires s'ouvrent par de larges portiques charretiers sur la cour intérieure autour de laquelle sont groupées les dépendances.

entassées en meules sur place aux alentours des villages. C'est à ces dispositions de l'habitat, imposées par l'économie rurale et qu'on retrouve presque identiques dans la Picardie crayeuse (1), que les rues

1. Cf. H. Hitier, Le Village picard (*Annales de géogr.*, 15 mars 1903, p. 169 et suiv.).

des villages champenois doivent leur aspect morne et silencieux : toute l'activité règne à l'intérieur des cours encloses. Il n'est pas jusqu'au matériel agricole qui ne soit adapté aux conditions du milieu physique : c'est ainsi que le lourd chariot à quatre roues traîné par quatre ou six chevaux, en usage dans toute la région lorraine, est remplacé en Champagne par le « camion », la voiture de moisson à deux roues, traînée ordinairement par un seul fort cheval, car le pays est peu accidenté et les transports sont faciles sur un sol qui n'est ni fangeux, ni pierreux.

Entre le mode de groupement de la population, les formes de l'habitat et le régime de la propriété, les procédés de culture, la division

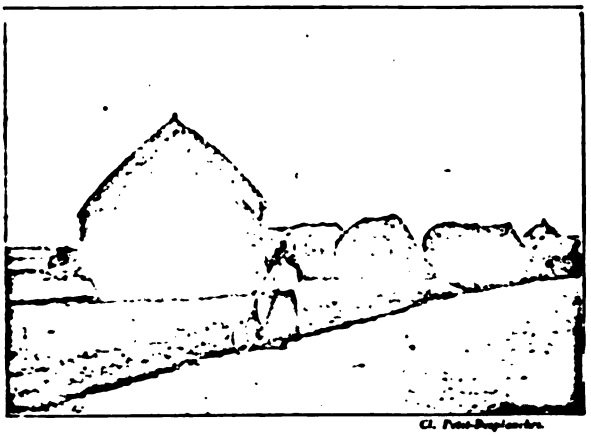

Cl. Post-Duplouvier.

Après la moisson les granges ne pouvant contenir la totalité de la récolte, des meules se dressent aux alentours des villages, à proximité des chemins (route de Périgny-la-Rose à Villenauxe) [Aube].

du territoire agricole, les rapports issus de la nature du sol ne sont nulle part aussi frappants qu'en Champagne. La concentration de la population en villages agglomérés, commandée par les conditions hydrologiques spéciales au terrain de craie, a été exceptionnellement favorable au morcellement du territoire. En effet, cette disposition, qui débarrassait la banlieue des villages de toutes les habitations éparses, n'entravait pas les partages de terres : la propriété pouvait être divisée « aussi facilement qu'un sac d'écus[1] ». D'autre part,

1. Sur le régime de la propriété en Champagne, cf. Le Play, *Organisation de la famille*, 3e éd. 1875, p. 21-24, et *La Réforme sociale*, t. Ier, p. 445 ; V, 22-68, 230-247.

Type de Grande Exploitation dans la Champagne Pouilleuse

(sur la route nationale de St Menehould à Châlons, entre Tilloy-Bellay et Lépine)

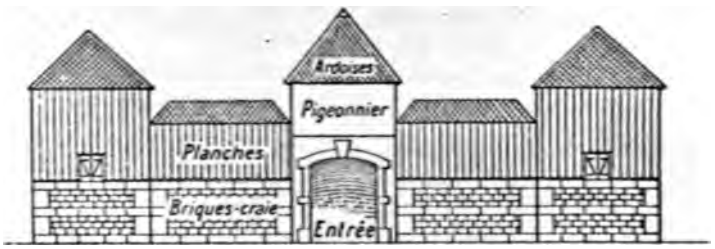

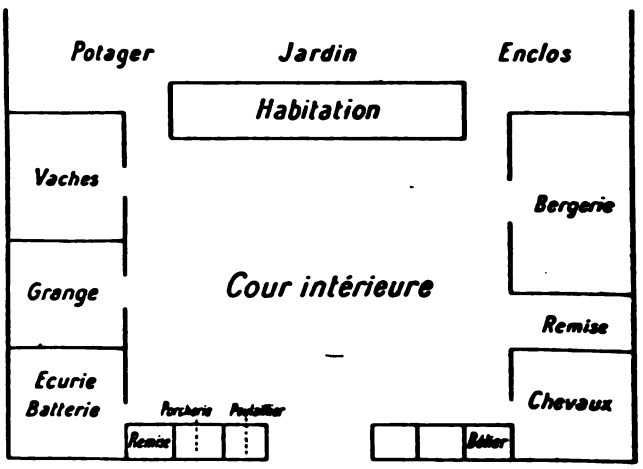

A remarquer le développement particulier des granges et bergeries : la Champagne pouilleuse est un pays à céréales et à moutons.

Répartition du Territoire agricole

(3 498 hectares 40)

dans un village de la Champagne Pouilleuse : **Lhuître**

dans le vallon de l'Huîtrelle (canton de Ramerupt. Aube)

d'après Arsène Thévenot :

Monographie de la Commune de Lhuître in 8e Arcis 1903 . p. 71-72

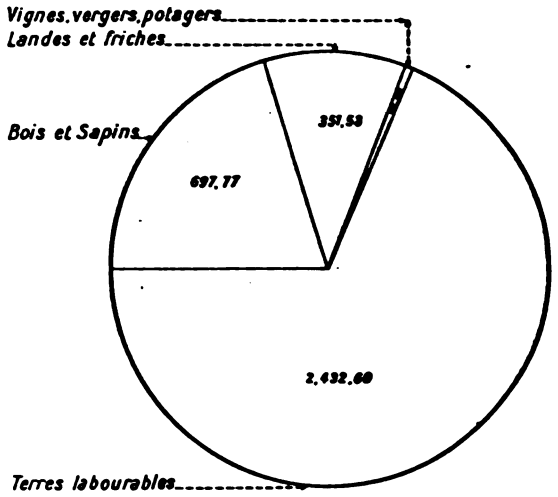

Répartition des Cultures

(470 hectares)

dans une grande exploitation de la Champagne Pouilleuse :

Domaine des Marquises

à 14 Kilomètres au sud-est de Reims, près de Prunay

Journal d'agriculture 1902 t. II. p. 904.

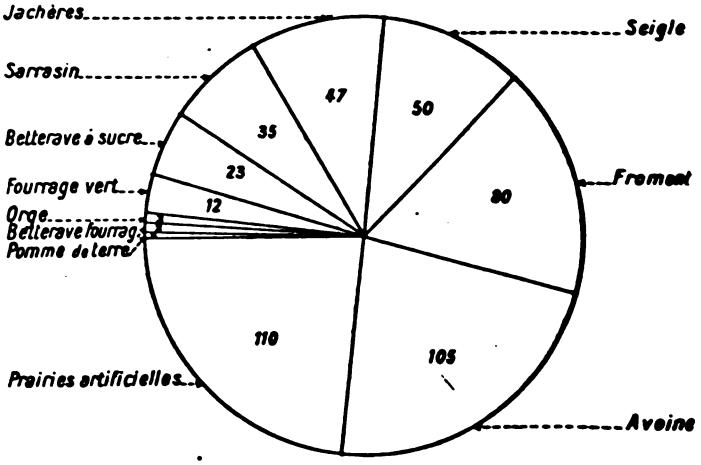

la pauvreté du sol, peu compatible avec le développement de la grande culture, favorisait au contraire l'établissement de la petite culture fragmentaire. C'est ainsi que le village à banlieue morcelée de la Champagne Pouilleuse dérive moins des dispositions juridiques du Code civil imposant un partage des terres entre tous les enfants d'un même propriétaire, que d'un ensemble de conditions proprement géographiques. Le mode d'exploitation du sol a la même origine. La grande étendue des terres incultes, ainsi que l'uniformité des cultures a développé la coutume de la vaine pâture communale : chaque village a sa pâture, son troupeau de moutons et son berger communal. De plus, l'épuisement rapide des maigres terres crayeuses, malgré un engraissement rationnel intensif, a suscité la pratique persistante de l'assolement triennal : au froment succède l'avoine, qui fait place elle-même à la jachère après deux années consécutives de culture. L'adoption de ce système uniforme d'assolement triennal a eu pour résultat la division tripartite du territoire dans chaque commune et la nécessité pour les habitants de cultiver la même plante dans chacune des divisions (1). Le territoire d'un village de la Champagne Pouilleuse offre ainsi l'aspect d'une seule et même exploitation divisée en trois parties, immense damier en trois teintes correspondant aux céréales d'hiver, d'été et à la jachère. Cette réglementation de l'assolement a eu encore un autre effet : elle a exagéré le morcellement, favorisé la multiplication et l'enchevêtrement des parcelles, tout petit propriétaire désirant avoir sa part dans chacune des trois divisions du territoire agricole (2). On voit donc qu'en Champagne, toutes les particularités de l'économie rurale s'enchaînent et apparaissent, en dernière analyse, comme déterminées par des causes naturelles.

Dans un pays aussi peu fortuné que la Champagne Pouilleuse, la petite industrie s'est trouvée de bonne heure associée, dans une large mesure, à la culture, et les populations rurales ont cherché, dans le travail industriel, un supplément de ressources indispensable. Aux siècles passés, c'était la filature et le tissage du lin et du chanvre, cultivés dans presque toutes les vallées, qui alimentaient l'activité des petits ateliers de famille. Il y a une cinquantaine d'années, la filature, le peignage et le tissage de la laine florissaient dans la plupart des villages de la Marne, qui travaillaient pour les grandes

1. De Molinx, *La Science sociale*, V, 26-27.

2. « Lorsque s'ouvre une succession, chaque héritier a intérêt à posséder des parcelles dans chacune des trois divisions de la commune, sans cela, il serait exposé à ne récolter une année que du froment, l'année suivante que de l'avoine, la troisième rien du tout. » (De Molinx, *loc. cit.*, p. 27.)

fabriques de Reims ou de Rethel ; dans l'Aube, c'était la bonneterie ; le cultivateur quittait la charrue ou la faux pour manier le métier à bras, et travaillait à façon pour les manufactures de Troyes, de Romilly et d'Arcis. L'avènement de la grande industrie mécanique qui a concentré le travail dans quelques centres urbains a ruiné les petits ateliers ruraux. Le villageois champenois s'est trouvé rejeté exclusivement vers la culture et, en Champagne, le paysan cultivateur et l'ouvrier devenu citadin constituent de plus en plus deux types sociaux nettement distincts (1). Le caractère fragmentaire de la culture, qui, dans la plupart des cas, ne fournit à une famille qu'une partie des ressources nécessaires à son existence, a eu alors pour conséquence de multiplier, dans la classe rurale, le nombre des bordiers, possesseurs d'une exploitation trop restreinte pour suffire à leurs besoins, et obligés de demander au propriétaire vivant de son bien un travail supplémentaire (2).

Cette évolution, ou plutôt cette régression nous rend compte à la fois de la faible densité de la population rurale et du phénomène si intense de dépeuplement qui désole les campagnes champenoises depuis un demi-siècle.

La population est extrêmement raréfiée sur les hautes plaines du terrain de craie ; dans la plupart des communes, la densité de la population en 1901 était inférieure à 15 habitants au kilomètre carré ; nombreuses sont les agglomérations dont les effectifs n'atteignent pas 100 habitants. Entre les vallées de l'Aube et de la Marne, les trois cantons de Sompuis, Écury-sur-Coole et Fère-Champenoise avaient une population totale de 15 565 habitants répartis entre 62 bourgs ou villages. Au nord de la Marne, la création du camp de Châlons a modifié quelque peu le groupement de la population dans la zone périphérique ; les villages qui ont dû abandonner à l'État une portion de leur territoire (La Cheppe, Vadenay, Bouy, Saint-Hilaire-le-Grand, etc.) se sont dépeuplés, tandis que deux agglomérations artificielles se sont constituées, les deux Mourmelon (3), dont les garnisons et la proximité du camp ont activé l'accroissement. Dans cette partie septentrionale de la Pouilleuse, la population s'est concentrée dans les val-

1. De Molins, *La Science sociale*, XXIV, 268.
2. *La Science sociale*, V, 21, 28.
3.

POPULATION	ANNÉES		
	1836	1876	1906
	—	—	—
Mourmelon-le-Petit	[illegible]	1 178	1 116
Mourmelon-le-Grand	445	5 189	5 577

lées de la Retourne et de la Suippe où elle a été fixée par la survivance de l'industrie lainière, dont elle a subi les vicissitudes. Aujourd'hui, il est vrai, l'industrie de la laine a périclité dans les vallons de la Retourne et de l'Arne; on ne compte plus qu'une filature à Poilcourt, une filature et un tissage à Neuflize, un tissage à Hauviné; les villages où l'on entendait jadis le claquement saccadé du métier à bras sont devenus silencieux et déserts [1]. La *vallée de la Suippe*, plus favorisée, marque la transition entre la Champagne Pouilleuse exclusivement agricole et à peine peuplée, et les campagnes industrielles populeuses du bassin de Reims. Cette vallée, qui coupe obliquement les plateaux crayeux, est une oasis longue d'une cinquantaine de kilomètres, où les panaches des cheminées d'usines, les cités ouvrières et les verdoyants cottages révèlent l'activité industrielle et l'aisance qui en résulte [2]. Une vingtaine d'usines y transforment la laine : à Suippes (4), Dontrien (1), Saint-Hilaire-le-Petit (2), Bétheniville (3), Pontfaverger (4), Warmeriville (2), Isle-sur-Suippe (1), Bazancourt (3), Boult-sur-Suippe (1). Tous ces petits centres industriels, relativement populeux, sont desservis par les voies ferrées transversales de Châlons à Verdun par Suippes et de Reims à Challerange, par Bazancourt.

Les grandes vallées de la Marne, de l'Aube et de la Seine, en raison de leur fertilité et de leur importance comme voies de circulation, représentent, dans la Champagne Pouilleuse, les aires de peuplement intense, favorables à l'éclosion des agglomérations urbaines. Bien que n'étant pas, comme la vallée de la Suippe, animée par l'activité industrielle, la *vallée de la Marne* bénéficie d'une valeur agricole plus considérable. Les débordements de la Marne fertilisent par l'apport des

---

1.

POPULATION	ANNÉES		
	1851	1876	1901
—	—	—	—
Juniville	1581	1276	1014
Neuflize	784	848	650
Saint-Étienne-à-Arnes	754	601	371
Hauviné	567	507	498

Cf. Th. Pontagnier, Étude historique sur Le Chatelet-sur-Retourne, Berguincourt, Allincourt (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LIV, et un vol. in-8°, Reims, 1874). En 1850, il y avait près de 200 métiers à tisser la laine à Saint-Étienne-à-Arnes. En 1876, la dernière usine a disparu (cf. Louis, Histoire de Saint-Étienne-à-Arnes [*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CVI, 1902, p. 467-469]).

2. Sur la vallée de la Suippe, cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 315 sqq.; Ch. Nicol, *Étude historique sur Pontfaverger et les communes environnantes*, gr. in-8°, Reims, 1885, p. 175, 297. En 1748, on comptait, dans la vallée de la Suippe, 916 métiers en activité, fabriquant annuellement 12 764 pièces d'étoffes d'une valeur de 1 429 340 fr.; en 1815, les usines de la Suippe livraient 50 000 pièces de tissu mérinos représentant une valeur de 15 millions de francs. En 1898, l'usine Harmel, au Val-des-Bois (Warmeriville), comptait 37 691 broches, et occupait 723 ouvriers. Son chiffre d'affaires s'élevait à 7 millions de francs dont deux tiers à l'exportation.

limons les terres riveraines désignées sous le nom de « terres d'ajaux » ; les prairies, entrecoupées de saussaies, facilitent l'alimentation d'un nombreux bétail (Togny-aux-Bœufs) ; les terres arables, qui n'exigent pas les fumures dispendieuses de rigueur sur les plateaux crayeux, sont couvertes de champs de céréales et de betteraves ; la craie des carrières de Togny, Chepy, Saint-Germain-la-Ville, et la chaux hydraulique des grandes usines de Soulanges-Bayarne et les Louvières, concourent avec les produits agricoles à alimenter un commerce très actif. Mais la vallée de la Marne doit surtout son importance à son orientation qui en fait, au cœur de la Champagne, la grande artère de circulation entre les pays de la France orientale et la région parisienne ; elle est essentiellement une voie de transit admirablement desservie par le chemin de fer de Paris à Nancy, la Marne navigable en aval d'Épernay et le canal latéral à la Marne auquel se raccordent les canaux de la Marne au Rhin et de la Haute-Marne, près de Vitry-le-François, le canal de l'Aisne à la Marne à Condé (1). Par suite des conditions exceptionnellement favorables qu'elle offrait aux établissements humains, la vallée de la Marne était prédestinée à devenir le centre d'un groupement politique. Après avoir servi de frontière entre les peuples belges et celtes, à l'époque de César, la Marne vit se constituer sur ses rives la métropole de la peuplade des Catalaunes. Mais *Durocatalaunum (Châlons)*, devenu dans la suite le siège d'un évêché et le chef-lieu du *pagus catalaunicus*, n'eut pas, au Moyen Age, la primauté qui échut à ses rivales champenoises, Troyes et Reims, situées sur des voies de commerce alors plus fréquentées que celle de la Marne.

La draperie, le commerce des blés et des vins qui, pendant plusieurs siècles, contribuèrent à la prospérité de la cité châlonnaise, périclitèrent par suite de la concurrence rémoise.

A la fin du XVIIe siècle, la petite ville, dont les rues étroites et les maisons mal bâties impressionnaient peu favorablement le voyageur, était en pleine décadence (2), bien que son rang de chef-lieu d'une généralité lui permît de disputer encore à la ville de Troyes le titre

1. En 1894, les dix ports échelonnés le long du canal latéral figuraient pour un tonnage effectif de 23 [illegible] tonnes sur 1 907 413 tonnes représentant le tonnage total de la voie. Ce sont donc les canaux de jonction et la Marne navigable qui fournissent le contingent de trafic le plus considérable. La section du canal, entre Vitry et Condé, est de beaucoup la plus fréquentée, car elle livre passage aux transports croissants qui s'effectuent entre les régions minières et industrielles du Nord et de l'Est. Le mouvement du tonnage effectif du canal latéral s'est élevé de 773 726 tonnes (période 1884-1888) à 1 087 945 tonnes (période 1891-1895).

2. Cf. Voyage de François Vinchant en France, 1699 (*Bulletin. Soc. roy. belge de géogr.*, t. XX, 1896, p. 310, et *Revue de Champagne et Brie*, 3e série, t. X, 189 , p. 8) ; *Correspondance inédite des contrôleurs généraux*, t. II, n° 79, 131 ; Boulainvilliers, *État de la France*, III, 288.

de capitale de la Champagne. De nos jours, malgré les avantages de sa situation et de son outillage en voies de transport, malgré l'École des arts et métiers dont il a été doté, Châlons n'a pas pris part au grand mouvement industriel qui entraîna le développement de Troyes et de Reims. Il est surtout un centre administratif et militaire, dont la banalité vieillotte ou toute moderne n'est rehaussée que par quelques belles églises, les monuments construits par l'intendant de Champagne Rouillé d'Orfeuil, et d'agréables promenades le long de la Marne et du canal (1).

La *vallée d'Aube* est beaucoup moins importante, comme voie de transit, que celle de la Marne; elle n'est d'ailleurs desservie ni par un canal latéral ni par une voie ferrée longitudinale; elle est également moins riche et moins peuplée. L'industrie de la bonneterie, florissante naguère dans les petits ateliers de famille, à Saint-Nabord, Torcy-le-Grand et le-Petit, Champigny, etc. (2), n'a pu résister à la concentration du travail qui s'est opérée au profit des grandes usines d'Arcis, de Troyes et de Romilly. Les centres de population les plus importants à l'époque gallo-romaine et au Moyen Age, parce qu'ils étaient des lieux de passage près des ponts, alors peu nombreux, sur la rivière d'Aube, ou des forteresses féodales, ne sont que d'insignifiants bourgs ruraux : Pougy (*Pogeium*), Ramerupt (*castrum Ramerudum*), Pouan (*Potento*), Plancy, étape sur la voie romaine de Troyes à Soissons. *Arcis* (*Artiaca*), qui gardait le pont de l'Aube traversé par la voie romaine de Milan à Boulogne, et fut le chef-lieu du *pagus arciacensis*, doit à quelques ateliers de bonneterie une activité qui ne suffit pas à accélérer l'accroissement de sa population (3).

De toutes les vallées de la Champagne Pouilleuse, celle de la *Seine*, voie naturelle entre la Bourgogne et la région de Paris, est, sinon la plus riche, du moins la plus peuplée. En aval de Troyes, jusqu'au confluent de l'Aube, les villages se pressent le long de la Seine et du canal latéral, formant comme un long faubourg presque ininterrompu, dissimulé par intermittence dans les frondaisons qui bordent les cours d'eau. Au-dessous de Méry, la Seine et l'Aube, confondant leurs vallées, se réunissent dans une grande plaine d'alluvions, tour à tour gréveuse et limoneuse, dont les moines de Scellières ont commencé le

1. Cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 191 et suiv. Les établissements industriels de Châlons les plus importants sont une brasserie, une fabrique de papiers peints, une fabrique de chaussures. Population totale en 1901 : 26737 habitants.

2. Cf. Finot, *L'Aube et ses bords*, in-8°, Troyes, 1864.

3. Population : en 1851, 2652; 1872, 2845; 1901, 2746 habitants. Sur Arcis, cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 21e série, p. 58 sqq.

défrichement et l'assainissement, et que sillonnent aujourd'hui les dérivations de la Seine et les fossés de drainage. Les alluvions situées en dehors de la zone actuelle d'inondation constituent d'excellentes terres arables qui ont fixé une population agricole assez dense. « Entre Clesles et Bagneux, n'a pas terre qui veut », dit le proverbe. Il y a là un vaste marécage, transformé par le travail humain, carrefour de voies naturelles qui fut la partie essentielle d'une antique circonscription administrative, le *pagus mauripensis* ou Morvois.

Sur ces confins de la Champagne Pouilleuse, dans le Val-de-Seine, trois centres urbains se sont formés dont l'importance économique est très inégale : Troyes, Romilly et Nogent.

Troyes, situé au fond d'un véritable bassin, à proximité de la Seine et au point de contact de trois pays assez dissemblables, la forêt d'Othe, la Champagne Humide et la Champagne Sèche, est une des plus anciennes villes de toute la région. Trecæ, l'antique oppidum des Tricasses, devenu à l'époque gallo-romaine le lieu de croisement de plusieurs voies de grande circulation entre le sud et le nord de la Gaule, fut au Moyen Age la capitale d'un grand État féodal, le comté de Champagne. Grâce à l'intelligente initiative de ses comtes, Troyes fut transformé en un grand centre industriel et commercial et connut une époque de véritable splendeur (1) : il avait des tanneries et des fabriques de draps renommées ; ses foires avaient une célébrité européenne : les marchands du Midi y apportaient les épices et les produits du Levant, les Espagnols leurs cuirs préparés et teints, les Italiens leurs étoffes de laine et de soie, les Allemands leurs toiles et leurs pelleteries, les Flamands leurs draps; Juifs, Cahorsins et Lombards s'y donnaient rendez-vous. Mais dès le XIVe siècle, les guerres de nos rois avec les comtes et les bourgeois des Flandres, la guerre de Cent ans, puis les guerres religieuses, contribuèrent successivement à la ruine des foires de Champagne. Lyon remplaça Troyes dans le trafic international et attira la clientèle des marchands du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Cependant Troyes conservait son marché des laines et des draps, ses fabriques de suifs et de chandelles; des tissanderies, des blanchisseries, des teintureries, des papeteries prospéraient tout le long des canaux qui se rami-

1. Sur le développement historique et économique de la ville de Troyes, cf. Grosley, *Éphémérides*, I, 102, 116-133; d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, III, 241; Bourquelot, Études sur les foires de Champagne (*Acad. des Inscript.*, mém. présentés par plusieurs savants, 2e série, t. V, p. 139, 217-218, 252, 274); Boutiot, *Histoire de la ville de Troyes*; Arbois-Dumasy, *Voyage en France*, 21e série, p. 75 sqq.

fiaient dans sa banlieue; dès le XVe siècle, les papetiers troyens étaient comptés parmi les fournisseurs attitrés de l'Université de Paris et exportaient leurs produits jusqu'en Hollande; les imprimeurs troyens publiaient des éditions recherchées pour leur valeur typographique. Les riches négociants de Troyes étaient de gros personnages étalant des armoiries à côté des enseignes de leurs boutiques, et si leurs vilaines maisons de bois étaient fréquemment dévorées par des incendies, les beaux monuments religieux de leur ville faisaient l'admiration des étrangers (1). La révocation de l'Édit de Nantes et la misère générale qui assombrit les dernières années du règne de Louis XIV éprouvèrent rudement la ville de Troyes, et c'est en vain qu'en 1697 un arrêt royal tenta d'y restaurer les antiques foires de Champagne (2).

Au XVIIIe siècle, Boulainvilliers constatait la déchéance de Troyes et Grosley déplorait la ruine de la plupart des vieilles industries troyennes (3). Troyes s'effaçait alors devant Châlons, siège administratif du gouvernement et de l'intendance de Champagne, et il était définitivement éclipsé par Reims. Dans le cours du XIXe siècle, l'activité industrielle de la cité troyenne s'est complètement transformée. Troyes a perdu ses tissanderies, ses draperies; la plupart de ses tanneries et mégisseries ont émigré à Sens, à Montargis ou à Paris au faubourg Saint-Marceau, et l'industrie de la bonneterie peu à peu a pris le pas sur les autres (4). Vers 1846, Troyes s'était fait une spécialité dans le tissage du coton (finettes, brillantés, piqués) et dans la fabrication des tricots. Plus récemment, l'industrie troyenne s'est complètement spécialisée dans la bonneterie, qui, après avoir été disséminée dans un grand nombre de petits ateliers ruraux (5), a fini

---

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens* (Collect. des Doc. inéd.), t. II, p. 291-292; Albert Babeau, *Les Voyageurs en France*, p. 70.

2. De Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, n° 767, et *Mss. de l'intendant Larcher*, fol. 200-205.

3. Boulainvilliers, *État de la France*, t. III, p. 518; Grosley, *Éphémérides*, t. II, p. 108, 131; Albert Babeau, *La population de Troyes au dix-huitième siècle*, br. in-8°, Troyes, 1873, p. 8, 10.

4. Sur les origines et le développement de la bonneterie à Troyes, cf. Grosley, *Éphémérides*, t. II, p. 108 sqq.; Julien Gréau, *Statistique de la production de l'arrondissement industriel de Troyes pour l'année 1846*, in-8°, Troyes, 1848; *Congrès scientifique de France*, Troyes, 1861, p. 194 sqq.; Boutiot, *Histoire de Troyes*, t. III, p. 235, 429; d'Arbois de Jubainville, *Administration des intendants, d'après les archives de l'Aube*, in-8°, Paris, 1880, p. 116 sqq. C'est à des industriels et constructeurs troyens que sont dus, en grande partie, les perfectionnements apportés à l'outillage mécanique de la bonneterie. Cf. Exposition universelle de 1900 : *Rapports du jury international*, groupe 13e, 1re partie, in-4°, Paris, 1902, p. 104 sqq.

5. Il y a une quarantaine d'années, un grand nombre de villages de la région travaillaient pour le compte des fabriques de Troyes. Le paysan champenois, petit propriétaire, menait de front la culture d'un sol ingrat avec le maniement du métier à bras; la femme cousait des bas. Depuis quelques années un retour au moins partiel vers ces conditions familiales du travail rural semble se dessiner. L'organisation dans les campagnes de métiers mus par de petits moteurs à pétrole, installés dans les

par se concentrer dans les grandes usines de la ville pourvues d'un outillage perfectionné, entraînant avec elle le développement d'industries auxiliaires : constructions mécaniques, teinturerie, etc. (1). La bonneterie troyenne doit lutter sur les marchés étrangers avec les produits similaires allemands (Chemnitz) ou anglais (Nottingham), et la surproduction résultant du travail intensif des grandes usines ne coïncide pas avec une extension simultanée des débouchés à l'étranger que les tarifs protecteurs resserrent au contraire un peu partout. Les conditions de la concurrence sont d'autant plus pénibles que Troyes, pour son approvisionnement en matières premières et en combustible minéral, doit recourir presque exclusivement aux transports par voies ferrées, car le canal de la Haute-Seine de Troyes à Marcilly a un mouillage insuffisant (1m,70) et aboutit à une impasse, la Seine, de Marcilly à Montereau, restant inaccessible aux péniches flamandes. Malgré cette infériorité relative (2), l'activité économique de la ville de Troyes est loin de se ralentir ; sa population ne cesse de s'accroître, et constitue avec le faubourg industriel qu'est la commune contiguë de Sainte-Savine, une agglomération de 60000 habitants (3) environ. La gare de Troyes, où la voie ferrée de Paris-Belfort se croise avec les lignes stratégiques d'Orléans à Châlons, de Saint-Florentin à Vitry-le-François et à Sorcy, et avec l'importante ligne de Bourgogne (de Troyes à Dijon par Bar-sur-Seine et Châtillon), est une des plus considérables du réseau de l'Est pour le mouvement des voyageurs et des marchandises. De plus, avec ses manutentions, ses magasins militaires et ses dépôts, son outillage très complet de voies de transport, Troyes est devenu à la fois un centre d'approvisionnement et un point important de concentration pour les troupes en cas de mobilisation. Michelet écrivait, il y a un demi-siècle, que Troyes « est presque aussi laide qu'industrieuse ». Cet aphorisme comporte aujourd'hui une juste atténuation ; si le vieux Troyes du « quartier bas » est resté à peu près ce qu'il était, les transformations heureuses qu'a subies le « quartier haut », principal centre du commerce, attes-

---

maisons particulières où ils occupent toute la famille, a pris une certaine extension, en concurrence avec les grandes usines où les prix de façon sont élevés et les heures de travail limitées. (Cf. Chambre de commerce de Troyes, *Rapport de l'année 1898*, p. 98.)

1. Troyes ne tirer plus guère à la consommation ses bigoudaines bonnets de coton ; ses fabrications porte sur les bas, chaussettes, caleçons, gilets, maillots, jerseys, gants, etc. ; les articles de soie s'y fabriquent concurremment avec ceux de coton et de laine.

2. La chambre de commerce de Troyes réclame l'achèvement du canal de Troyes à Châtillon, la construction à travers la Champagne méridionale d'un canal depuis Vitry-le-François et relient les canaux de la Marne au canal de Bourgogne (Cf. les *Rapports des années 1899, p. 19 ; 1900, p. 60-61 ; 1903, p. 55, 56-59*).

3. Population totale à Troyes en 1906 : 50 165 habitants ; Sainte-Savine, commune contiguë : 6 914.

tent, malgré les crises passagères traversées par la population ouvrière, une prospérité générale croissante (1).

L'industrie troyenne de la bonneterie a essaimé non seulement dans le pays d'Othe, mais elle a encore suscité la forte agglomération de *Romilly-sur-Seine*. Des fabriques de bonneterie, les plus importantes après celles de Troyes, plus encore que les ateliers de construction de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, ont attiré à Romilly la population ouvrière des campagnes environnantes et stimulé l'activité du commerce local; en l'espace de cinquante ans, Romilly a presque triplé sa population (2). Partout où l'industrie de la bonneterie n'a pu infuser un ferment de rénovation et d'activité, les vieux centres urbains n'ont qu'une vie artificielle et ne se développent pas : ainsi *Nogent-sur-Seine* n'est qu'une élégante sous-préfecture dont la population reste à peu près stationnaire, parce qu'elle se trouve en dehors du rayon industriel de la ville de Troyes (3).

Pour retrouver, dans la zone du terrain de craie, une population à la fois fortement agglomérée et très dense, il faut remonter, au nord-ouest de la Champagne Pouilleuse, jusqu'au bassin de Reims, l'ancienne *Campania Remensis :* il y a là, dans les plaines de la Vesle, au pied d'un large promontoire projeté par le massif tertiaire, une aire de peuplement intense qui dénonce un milieu géographique très particulier.

LE BASSIN DE REIMS

A l'ouest de la vallée de la Suippe, la physionomie du paysage champenois se modifie peu à peu aux approches de la ville de Reims; le sol semble moins infertile et mieux cultivé, les villages sont plus peuplés et d'apparence moins chétive. Le terrain de craie se redresse, et un bas promontoire s'allonge obliquement entre les vallées de la Suippe et de la Vesle : ce sont les assises puissantes d'une nouvelle formation crayeuse, la craie à bélemnites ou craie de Reims, couvrant

1. Les expéditions en petite vitesse, aux gares de Troyes, des produits de la bonneterie s'élevaient, en 1900, à un poids de 9 738 543 kilogr.

Le total des opérations de la succursale de la Banque de France à Troyes, en 1900, s'élevait à 72 253 780 fr.; son rang de classement était le 33e sur 126 succursales. En 1899-1900, les salaires journaliers des ouvriers et ouvrières en bonneterie étaient en moyenne de 6 fr. 06 à 7 fr. 19 pour les ouvriers au métier, de 3 fr. 50 pour les ouvrières (Chambre de commerce de Troyes, *C. r. des trav. ann. 1900*, p. 221-222).

2. En 1851 : 3 738 habitants; en 1901 : 9 001. Sur Romilly, cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 21e série, p. 70-72. L'expédition par petite vitesse, à la gare de Romilly, des articles de bonneterie s'est élevée de 614 937 kilogr. en 1890 à 1 106 136 kilogr. en 1900 (évaluations de la chambre de commerce de Troyes).

3. En 1851 : 3 469 habitants; en 1872 : 3 474; en 1901 : 3 819. Cf. Ardouin-Dumazet, *loc. cit.*, p. 69-70.

aux environs de cette ville une étendue de 20 kilomètres environ en largeur, et dont les affleurements au-dessus de la craie à micraster sont difficiles à délimiter. Friable et généralement moins sèche que la craie à micraster, la craie de Reims est susceptible de fournir, dans ses bancs inférieurs, d'assez bons matériaux de construction; la plupart des villages de la contrée, Berru, Fresnes, Bourgogne, etc., sont bâtis avec des blocs taillés dans cette craie, et les magnifiques caves des fabricants de vin de Champagne à Reims ont été installées dans d'anciennes carrières (1). Le plateau d'entre Suippe et Vesle est surmonté lui-même de collines crayeuses portant à leur sommet et sur leurs flancs des lambeaux du terrain tertiaire épargnés par l'érosion. Ainsi se profilent à l'est et au nord de Reims des ondulations plus ou moins accentuées et des buttes isolées dont les cimes boisées dominent toute la campagne rémoise : ce sont les *collines de Moronvilliers*, le *mont Berru* et la *butte de Brimont* (2). Entre ces hauteurs et la *montagne de Reims*, promontoire avancé du massif tertiaire, s'étend un large bassin de plaines, au fond duquel s'écoule la Vesle aux rives bordées de prés-marais et de bois. Les terrasses de graviers, les débris crayeux, les fragments de silex et de meulières qui s'étagent sur les versants de cette remarquable vallée d'érosion indiquent assez nettement les niveaux successifs occupés par les eaux de la rivière (3). Dans les *coteaux de Moronvilliers* qui culminent à 257 mètres à l'est de Beine, le soubassement crayeux atteint 250 mètres, la plus grande altitude à laquelle on puisse retrouver la craie à bélemnites dans les plaines champenoises. Les dépôts d'alluvions qui couvrent les sommets et surtout les fragments de pierres meulières dont l'érosion a déterminé l'éboulis sur les flancs des coteaux jusque vers Prosne, attestent l'extension considérable, du côté de l'est, de l'ancien lac de

1. Sur la géologie du bassin de Reims, cf. LEMOINE ET ARMONIER, Terrains tertiaires des environs de Reims (*Association française*, Reims, 1907, p. 605); PÉRON, Description de la craie à bélemnitelles des environs de Reims (*Bulletin de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XLI, 1887, p. 206 sqq.).

2. On peut se demander par suite de quelle particularité dans le mécanisme de l'érosion les couches dévoniennes qui surmontent les monticules de Berru et de Brimont ont été conservées là plutôt qu'ailleurs. D'après DE LA NOË ET DE MARGERIE, « il suffit de considérer la répartition des cours d'eau aux environs du massif de Berru, par exemple, pour constater que les plus voisins, la Vesle et la Suippe, ont leur plus grand écartement à la hauteur de ce monticule; d'où il est résulté que les versants correspondants, en s'établissant sur une pente de plus en plus douce, n'ont pas pu cependant, à cause de la grande distance qui sépare leurs pieds, se rencontrer à une altitude assez faible pour faire disparaître les couches en question, comme cela a eu lieu partout ailleurs; pour la colline de Brimont, en particulier, où les cours d'eau voisins se trouvent beaucoup plus rapprochés, la rencontre des versants a pu se produire à une altitude beaucoup plus basse, mais pas assez faible cependant pour faire disparaître complètement toutes les couches de terrain dévoniens dont la base seulement a été cette fois conservée, malgré sa faible résistance (sables et argiles cénomaniens) ». (*Les Formes du terrain*, in-8°, Paris, MDCCCLXXXVIII, p. 134.)

3. Sur la formation de la vallée de la Vesle, cf. *Bulletin de la Soc. d'Études des sc. nat. de Reims*, t. V, p. 43 sqq.

BASSIN DE REIMS

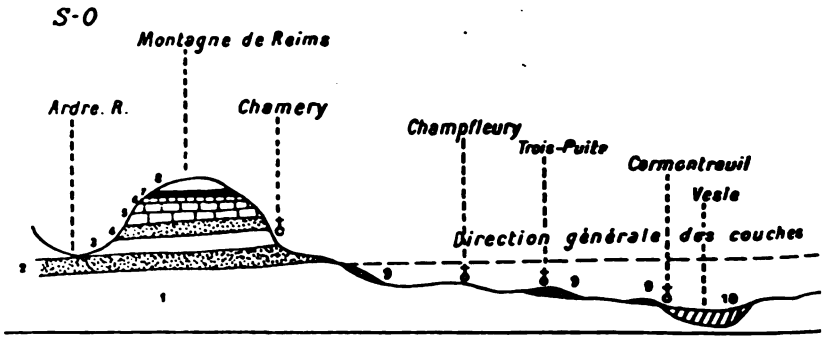

Coupe du mont de Berru à Chamery. — 1. Craie à bélemnitelles. — 2. Sables de Châlons-sur- (sparnacien). — 4. Sables du Soissonnais (yprésien). — 5. Calcaire grossier (lutétien). — 6. Caill de Ludes (ludien). — 8. Meulières de Brie. — 9. Limon des plateaux. — 10. Alluvions. — (D'après t. V, 1896, p. 44.) — Échelle des longueurs 1/160 000e; échelle des hauteurs 1/10 000e.

Brie qui reposait sur la craie, à proximité de la vallée de la Suippe [1]. La vallée transversale de la Vesle ne s'est creusée qu'à une époque assez tardive, et les coteaux de Moronvilliers, situés dans le prolongement de la montagne de Reims au nord-est, semblent être un fragment du massif tertiaire détaché par l'érosion: on peut les considérer comme le pointement terminal de cet anticlinal du bassin parisien dont la montagne de Reims marque l'extrémité apparente sur la bordure du massif tertiaire. A l'ouest des coteaux de Moronvilliers, le *mont Berru* compris entre les trois villages de Cernay, Berru et Nogent-l'Abbesse, contourné au nord par la route nationale et la voie ferrée de Reims à Mézières, au sud-ouest par la route de Reims à Châlons, s'élève à 270 mètres; on y trouve la craie à 210 mètres; les dépôts tertiaires qui surmontent la colline ont une épaisseur totale de 60 mètres environ [2]. Comme ceux des coteaux de Moronvilliers, ils affectent généralement une inclinaison nord-nord-est, sud-sud-ouest, et laissent supposer qu'ils ont été reliés à ceux de la montagne de Reims aux environs de Rilly ou de Ludes [3]. Au nord de Reims, une troisième butte domine la plaine au-dessus du canal de la Marne à l'Aisne et de la voie ferrée de Reims à Laon: c'est la colline de Brimont, beaucoup moins élevée que les précédentes et ne dépassant pas 151 mètres d'altitude. Beaucoup plus dénudée que le mont Berru, la *butte de Brimont* présente une série de terrains moins complète [4].

Les collines de Moronvilliers, le mont Berru et la butte de Brimont, dont les pentes sont tapissées de vignobles et les sommets couronnés de bois, constituèrent jadis des postes d'observation, des refuges, pour les populations primitives de la contrée, qui y trouvaient des matériaux de construction abondants, y façonnaient leurs instruments de travail et de défense. Aujourd'hui ces hauteurs sont garnies d'ouvrages fortifiés destinés à protéger les approches du camp retranché de Reims; avec la longue protubérance de la *Montagne*, elles délimitent le bassin dont Reims occupe la partie centrale et qui constitue un petit carrau

---

1. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

nettement distinct du reste de la Champagne Pouilleuse (1). Partout où les affleurements de la craie blanche se montrent à nu sur les versants du bassin, entre Prunay et Nauroy, Moronvilliers et Époye, le sol se couvre de pineraies, bien que, par sa composition chimique, la craie à bélemnites ait été reconnue moins stérile que la craie à micraster sur laquelle repose le camp de Châlons (2). Mais d'abondants dépôts de limons et de sables superposés à la craie dans une grande partie de la campagne de Reims fournissent des terres meubles, assez

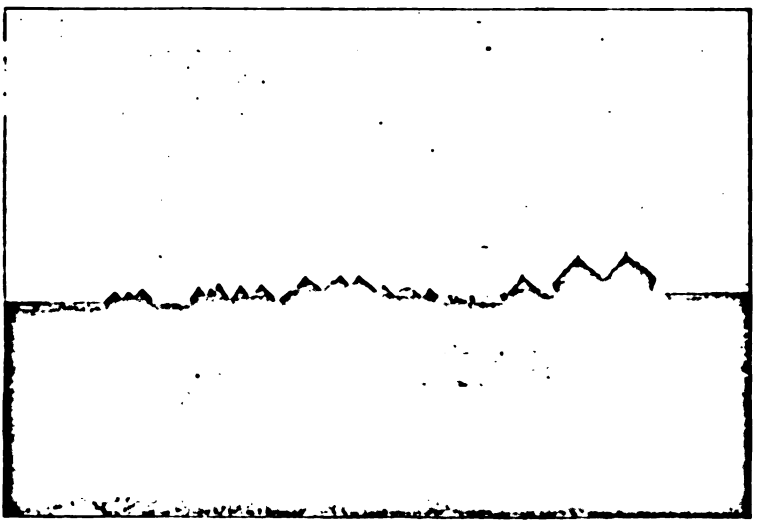

Cl. Braun.

La plaine cultivée, nord de Reims (environs de La Neuvillette); sols crayeux fortement amendés culture du blé et de la betterave à sucre.

profondes, comparables aux meilleurs sols des cantons privilégiés du Tardenois et du Soissonnais; à Witry-lès-Reims, les bonnes terres aux abords du village se vendent encore à raison de 4 000 fr. l'hectare. C'est pourquoi les cultures maraîchères, favorisées par la proximité d'une grande agglomération urbaine, et la culture de la betterave ont pris de nos jours une rapide extension dans le bassin de Reims: les grandes sucreries de Loivre et de Fismes trouvent à s'ali-

1. De Lapparent, *Le Bassin parisien*, p. 67-68.
2. *Bullet. de la Soc. d'études des sc. natur. de Reims*, t. V, p. 20. Cf. les notices agronomiques sur les communes de Witry-lès-Reims, Bourgogne, Lavannes, Tinqueux, Hermonville, dans le *Bullet. du comice agricole de Reims*, année 1900, p. 119, 412, 423; année 1903, p. 245, 280-283, 649.

menter sur place. Dans la vallée marécageuse de la Vesle et sur les sols grèveux et stériles de la plaine, des travaux d'assainissement, d'irrigation et d'épandage, entrepris par la compagnie des eaux vannes de la ville de Reims, ont complètement transformé une partie de la banlieue rémoise (domaines de Baslieux et des Marais). Avec ses larges plaines ondulées toutes en cultures, sa ceinture de vignobles et de forêts sur la bordure du massif tertiaire, le bassin de Reims, très nettement individualisé, est devenu un des pays les plus riches et les plus peuplés de la Champagne [1].

C'est le centre de Reims qui a exercé la plus grande influence sur le groupement et les mouvements de la population dans toute la partie septentrionale de la région champenoise.

Le développement de la ville de *Reims* sur les rives de la Vesle [2] a été singulièrement favorisé par sa situation aux confins de pays très différents : plaines de la Champagne, Montagne, plateaux du Tardenois, entre lesquels des échanges s'imposaient. La proximité de coteaux faciles à défendre, couverts de forêts et de vignobles, et dont les flancs sont entaillés de nombreuses carrières, déterminait le site d'une forte agglomération au centre même d'un bassin où convergent les voies de la Bourgogne, de la Champagne et de la Lorraine vers les Flandres et la Grande-Bretagne. C'est pourquoi *Durocortorum*, l'oppidum des *Remi*, devenu sous la domination romaine la métropole de la seconde Belgique [3], le chef-lieu d'un *pagus* et le siège d'un des plus importants évêchés de la France mérovingienne et capétienne, a joué pendant plusieurs siècles le rôle d'un centre politique et religieux. Au Moyen Age, Reims était déjà le principal entrepôt des laines pour toute la Champagne septentrionale ; il fabriquait des tapis et des draps renommés ; ses marchands, qui constituaient de puissantes corporations, avaient fondé d'opulentes dynasties d'où sortira la famille des Colbert. Ville d'artisans et de bourgeois fiers de leur

---

1. Indépendamment de l'agglomération de Reims, cinq centres de la banlieue rémoise avaient, en 1901, une population dont la densité kilométrique était supérieure à 100 habitants : Tinqueux, 111,8; Loivre, 135,5; La Neuvillette, 161,7 ; Cormontreuil, 156,3; Saint-Brice, 197, 8.

2. Sur les origines et le rôle historique de la ville de Reims, *cf.* les considérations ingénieuses de M. Vidal de la Blache (*Tableau de la géographie de la France*, p. 106-107); *Notices sur Reims et ses environs*, in-18, Reims, 1880, p. 341, 385, 423; Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 113 sqq.

Sur le développement de l'industrie laitière à Reims, *cf.* *L'Économie sociale dans le département de la Marne et à Reims*, gr. in-8°, Reims, 1900, p. 49 sqq. ; Exposition universelle de 1900, *Rapports du jury international*, groupe XIII, première partie, in-4°, Paris, 1902, p. 472 sqq.

3. Dès l'époque romaine, des routes rayonnaient de Reims dans toutes les directions, vers Troyes par Châlons, vers Metz, vers Trèves, vers Cologne, vers le nord de la Gaule par Bavay, vers le port de Boulogne. Pour approvisionner d'eau l'agglomération rémoise, les Romains avaient construit un aqueduc qui amenait les eaux de la Suippe depuis Jonchery.

richesse (1), Reims contribuait, jusqu'à une époque relativement récente, à faire vivre des milliers d'habitants dans un grand nombre de villages de la Champagne Pouilleuse, qui peignaient et filaient la laine pour ses fabriques. Au XVIIIe siècle, Reims, devenu un centre de fabrication pour les vins mousseux, disputait à Troyes, ville déchue, le titre de capitale de la province de Champagne. Dans les premières années du XIXe siècle, les industriels rémois commencèrent à fabriquer les étoffes désignées sous le nom de mérinos et de cachemires, et bientôt les « articles de Reims », tels que flanelles, draps fins, tissus mélangés, se multiplièrent en se spécialisant de plus en plus. C'est alors que l'activité industrielle de Reims fut stimulée par la création d'un réseau très complet de voies de transport, grâce auxquelles la ville sortit de l'isolement qui entravait son essor. Bien qu'on ait songé plus d'une fois à la rendre navigable, la Vesle n'a jamais pu être utilisée comme voie de transport, et, le projet de joindre la Vesle à l'Aisne par le ruisseau de Loivre ayant été jugé insuffisant, on dut recourir à la construction d'un canal de jonction entre la Marne et l'Aisne, empruntant la vallée de la Vesle (2). Cette voie navigable, qui s'embranche sur le canal latéral à la Marne à Condé-sur-Marne et aboutit au canal de l'Aisne à Berry-au-Bac (58 kilomètres), met non seulement Reims en relation avec Paris, mais lui apporte les houilles du nord de la France et de la Belgique, les bois et les matériaux de construction de la région ardennaise, les laines débarquées au Havre, à Dunkerque et à Anvers, en un mot il compense, dans une certaine mesure, les inconvénients résultant pour Reims de son éloignement d'un port de mer (3). Reims n'est pas moins favorisé sous le rapport des voies ferrées qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ont complété son outillage industriel (4). Pourvu, depuis 1891, d'un

---

1. Jacobe d'Hallay, gent Ihomme Hilaire, qui visitait Reims vers 1691, écrit de-dégoûtement : « C'est une très grande ville, mal peuplée, y ayant fort peu de noblesse et de bon monde, presque tous les bourgeois y estant marchands de serges de Reims ou tonnelliers » (*Revue de Champagne et de Brie*, janv. 1899, p. 16-17). Un de ces marchands rémois du temps passé se vantait d'avoir dans sa boutique « la valeur de toutes les charges de conseiller au présidial » (Albert Babeau, *Les Bourgeois d'autrefois*, in-8°, 1886, p. 67).

2. Cf. Dumond-Génuzes, *Mémoire sur la navigation de la rivière de Vesle*, in-8°, Reims, 1825; Mazoyer, *Le Chemin de fer et le canal de l'Aisne à la Marne* (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XI, p. 291; t. XII, p. 111).

3. Le tonnage moyen du canal s'est élevé de 112 000 tonnes en 1860 à 315 013 tonnes en 1886 et 1 550 516 tonnes en 1896; le trafic, très actif par cette voie entre les régions industrielles du nord et de l'est, absorbe 70 °/₀ environ du tonnage total. Le mouvement moyen des ports de Reims (Reims, Bezon, Saint-Brice) dépasse aujourd'hui 300 000 tonnes.

4. 1° Reims à Paris, par Soissons et Villers-Cotterets ou par La Ferté-Milon; 2° Reims-Epernay (25 kilom.); 3° Reims à Aprémont, par Bazancourt et Châlons-sur-Marne; 4° Reims-Hirson, par Rethel; 5° Reims-Laon (Châlons-Mézières); 6° tramways de Reims à Verzy (26 kilom.) et à Cormicy (21 kilom.), assurant les communications avec les centres de vignobles et facilitant l'approvisionnement de Reims en denrées alimentaires.

marché aux laines, Reims a pu conquérir son indépendance économique et devenir un des centres les plus importants de l'industrie lainière qui a suscité autour d'elle un certain nombre d'industries auxiliaires : ateliers pour le dégraissage et le désuintage de la laine, teintureries, fabriques de savon, ateliers de constructions mécaniques, etc. En l'année 1900, on évaluait à 80 le nombre des établissements se consacrant à Reims au travail de la laine (peignage, filature, tissage, teinturerie, apprêt, foulerie, etc.), à 14 000 environ le nombre des ouvriers de fabriques, hommes, femmes et enfants, sans compter le personnel des employés et ouvriers des maisons de vente de laines et de tissus (1), et à 140 millions de francs au minimum la production de l'ensemble des usines. Quant à l'industrie du champagne, elle était représentée par 45 maisons se livrant à la préparation des vins mousseux, et occupant 3 500 ouvriers (2). La prospérité progressive de la ville de Reims depuis le milieu du siècle dernier s'est manifestée par l'accroissement constant du chiffre de sa population, qui dépasse aujourd'hui 100 000 habitants (108 385). Cet accroissement est dû non seulement à l'augmentation des effectifs de la garnison (5000 hommes environ) depuis que Reims est devenu le quartier général de la 12e division (6e corps d'armée) et le centre d'un véritable camp retranché, mais encore à un léger excédent des naissances sur les décès et à l'immigration (3). Dans un rayon d'une vingtaine de lieues, la population des campagnes environnantes a subi de nos jours l'attraction inévitable exercée par la grande ville. Par suite du passage graduel de la petite industrie familiale à la grande industrie, le travail de la laine disséminé jadis autour de Reims, dans les vallées de la Suippe, de la Retourne, de l'Aisne, de l'Ardres, et jusque dans la Thiérache, s'est concentré de plus en plus dans les grandes usines rémoises (4) ; le peigneur à la main, qui habitait les faubourgs et les villages des environs, a complètement disparu, et une partie de la population ouvrière des petits centres ruraux, que le travail du sol ne suffisait plus à fixer, est venue habiter Reims ; seuls, quel-

1. Toutes ces données de statistique proviennent d'une enquête personnelle.

2. Les industries auxiliaires telles que fabriques de bouchons, d'agrafes, muselets, enveloppes de paille, paniers, caisses d'emballage, occupaient, en 1900, près de 600 ouvriers répartis entre une trentaine d'établissements.

3. Pour la période 1871-1895, la moyenne annuelle (par 1000 habitants) des naissances a été de 30,41 ; celle des décès, de 2 ,71. En 1891, sur une population résidente totale de 108 385 habitants, Reims ne comptait pas moins de 14 463 individus nés dans une autre commune du département, 30 136 nés dans un autre département, 7825 étrangers.

4. Au 1er janvier 1898, l'arrondissement de Reims, dans lequel la ville de Reims figure pour les huit dixièmes, comptait, pour l'industrie textile, 26 établissements occupant de 101 à 200 ouvriers et ouvrières, 12 de 201 à 500, 3 de 501 à 1000, 1 au-dessus de 1000 (*L'Économie sociale dans le département de la Marne*, p. 70-73).

ques villages de la banlieue, bénéficiant de l'essor de la grande industrie, ont pris une extension imprévue : tels Cormontreuil, Courcy, La Neuvillette, Loivre qui, avec leurs verreries à bouteilles, se rattachent au groupe industriel rémois (1). Depuis une quinzaine d'années, l'industrie lainière de Reims, dont la production est destinée en grande partie à l'exportation, a été éprouvée par une crise intense, dont la concurrence étrangère, surtout allemande, les tarifs protecteurs américains, la surproduction et les caprices de la mode sont les principaux facteurs. Le malaise résultant de cette crise s'est traduit par des abaissements de salaires, des chômages, des grèves, des faillites, la fermeture de plusieurs établissements, et il a eu sa répercussion jusque dans le mouvement de la population, dont l'accroissement s'est ralenti (2). Malgré cette épreuve, dont les effets sont, après tout, intermittents, la ville de Reims demeure un des centres industriels les plus riches (3) et un des marchés les plus actifs de la France. La vieille cité archiépiscopale où les rois de France venaient recevoir le sacre a conservé dans sa partie centrale ses petites rues tortueuses bordées de maisons basses et irrégulières, dont quelques-unes sont des reliques artistiques. Devenu une grande ville moderne, ouvrière et militaire, enserrant entre ses interminables faubourgs, ses larges et somptueux boulevards les vieux quartiers et les merveilles architecturales du Moyen Age, Reims, dominé par la masse puissante de sa cathédrale et par la forêt de ses cheminées d'usines, est vraiment la métropole de toute la Champagne.

---

1. *Population de quelques centres de la banlieue rémoise.*

	1836.	1881.	1936.
	—	—	—
La Neuvillette et Courcy. . .	560	1 377	1 644
Loivre	634	1 373	1 430
Saint-Brice et Courcelles. . .	508	908	1 054
Cormontreuil	501	657	724
Bétheny.	486	900	1 103

2. La population masculine (de vingt à trente-neuf ans), qui était de 16 779 individus en 1886, était tombée à 11 613 en 1896 (*Annuaire démographique de la ville de Reims*, année 1896, p. 6).

3. En 1899, la succursale de la Banque de France évaluait son mouvement d'affaires pour le précédent exercice à 150 310 000 fr. ; celui de la succursale du Crédit lyonnais, pour le même exercice, aurait dépassé le double de cette somme.

CHAPITRE V

Champagne septentrionale : pays au nord de l'Aisne.

La vallée d'Aisne qui, dans sa traversée du terrain de craie depuis Attigny jusqu'à Pontavert, marque la limite septentrionale des plaines arides et blafardes de la Champagne Pouilleuse, est parfois désignée sous le nom d'*Axone*, dénomination primitive de la rivière (*Axona*), dont l'application est toute moderne et conventionnelle, qui ne se retrouve nulle part dans la toponymie locale et n'est même pas usitée dans le pays [1]. Cette vallée est exceptionnellement fertile : les alluvions argilo-sableuses de la plaine sont couvertes de prairies, d'oseraies, de cultures maraîchères qui ont remplacé les anciennes chènevières, et dont les produits sont expédiés sur le marché de Reims ; sur les pentes au sol marneux, et sur les plateaux crayeux riverains couverts de limon, prospèrent les céréales, les fourrages artificiels et surtout la betterave qui alimente les sucreries d'Attigny, Amagne, Rethel, Acy-Romance, Guignicourt, Berry-au-Bac ; les vergers et la vigne garnissent les talus les mieux exposés, à Château-Porcien, Condé-lès-Herpy, Asfeld et Blanzy. L'activité industrielle est représentée non seulement par les sucreries, mais encore par des fours à chaux, des tuileries et briqueteries, quelques filatures et tissages de laine, qui, s'ajoutant à l'exploitation agricole du sol, expliquent la densité relativement forte de la population dans cette vallée privilégiée desservie par le canal latéral à l'Aisne [2]. En raison du régime demi-torrentiel de l'Aisne, la plupart des centres habités se sont formés à

---

1. Cette dénomination, introduite dans la nomenclature géographique par Hubert (*Géographie des Ardennes*, p. 102), a été reprise par Abdolin-Dumazet (*Voyage en France*, 20e série, p. 212, 244) et par Albert Meyrac (*Géographie des Ardennes*, in-8°, Charleville, 1900, *passim*).

2. Ce canal, prolongé jusqu'à la Meuse navigable, relié aux canaux de la Marne, et, depuis 1898, aux voies navigables du nord de la France par le canal de l'Aisne à l'Oise (47 kilomètres entre Abbécourt et Bourg-et-Comin), constitue ainsi une importante voie de transit reliant Reims et la région de l'est aux bassins houillers du nord de la France et de la Belgique, Paris à la région ardennaise et au bassin de Liège.

Le tonnage moyen (ramené à la distance entière) du canal latéral à l'Aisne, entre Vieux-lès-Asfeld et Celles-sur-Aisne (51km,5), s'est élevé successivement de 418 939 tonnes (période 1872-1881) à 549 922 tonnes (période 18[illegible]-1891) et à 690 017 tonnes (période 1892-1900). En 1908, le tonnage effectif atteignait 2 233 267 tonnes. Le mouvement des houilles représente plus de 45 °/o du trafic total.

distance des rives ; plusieurs sont bâtis en amphithéâtre sur les versants crayeux de la vallée, comme Rethel, Château-Porcien, Gomont, Asfeld, Taissy, etc. ; Balham, dans une île verdoyante qu'enserre une dérivation de l'Aisne, a trouvé dans les facilités de la défense une compensation aux inconvénients résultant de l'inondation. Les villages de la vallée d'Aisne sont généralement irréguliers et assez mal bâtis. Si, dans les constructions nouvelles, la brique et l'ardoise apportées des Ardennes par la voie du canal sont les matériaux dominants, on retrouve les vieilles bâtisses en moellons de craie ou en carreaux de terre avec charpentes de bois, comme dans la Champagne Pouilleuse. *Attigny*, à l'issue du défilé que forme la vallée entre Semuy et Rilly-aux-Oies, et à l'entrée d'un riche bassin alluvial, est une ancienne villa royale remontant à l'époque mérovingienne. Les souverains carolingiens qui s'y trouvaient à proximité des forêts giboyeuses de l'Argonne et de l'Ardenne, et des voies naturelles conduisant à la vallée de la Meuse, en avaient fait leur résidence favorite. Bien que l'histoire d'Attigny soit pour ainsi dire toute imprégnée du souvenir des grands événements de l'époque carolingienne, la bourgade, en raison de sa situation exposée aux invasions, n'a pu conserver aucun monument de son passé. Malgré l'activité de quelques industries (briqueteries-tuileries, moulin, sucrerie, deux brasseries, tissage mécanique), avantageusement desservies par le canal et la voie ferrée de Revigny-Hirson, Attigny semble avoir atteint, depuis quelques années, le terme de son accroissement [1]. Quant à *Rethel*, centre le plus populeux de la vallée, sur la rive droite de l'Aisne, c'est encore une ville bien champenoise, autant par sa situation géographique, l'aspect vieillot et délabré de ses petites maisons basses et sans style étagées sur les flancs d'une côte crayeuse, que par ses relations économiques et ses traditions. Pendant plusieurs siècles, Rethel a été comme une succursale de l'industrie rémoise, et, aujourd'hui encore, la ville ne se rattache guère aux Ardennes que par son rang de sous-préfecture et ses rapports administratifs. Colbert, qui était apparenté à plusieurs familles rethéloises, y encouragea l'industrie lainière, et Rethel se mit à fabriquer les articles de Reims : une dérivation de l'Aisne fournit la force motrice aux usines ; peu à peu, au pied de la colline que surmonte la haute tour de l'église Saint-Nicolas et de la butte qui portait le vieux château ducal, une ville industrielle se forma. Mais la concentration croissante de l'industrie nuisit à Rethel, et depuis

1. En 1851, 1 397 habitants ; en 1881, 1 879 ; en 1901, 1 722.

une vingtaine d'années, la crise lainière l'a éprouvé plus rudement que Reims sa métropole : Rethel ne compte plus que six à sept filatures et tissages occupant de 600 à 700 ouvriers (1). Bien que son outillage en voies de transport soit assez complet, l'industrie rethéloise a périclité, et, en dépit des petits ateliers qui se sont formés à côté des usines lainières (scieries mécaniques, fabriques d'instruments agricoles, constructions mécaniques, brasserie, sucrerie), l'essor de la ville semble paralysé; Rethel n'a pu fixer sa population ouvrière qui est en décroissance (2). En aval de Rethel, *Château-Porcien*, adossé à une colline crayeuse sur la rive droite de l'Aisne, successivement chef-lieu du *pagus Porcensis* et d'un comté féodal transformé au XVIe siècle en principauté, n'est qu'un paisible chef-lieu de canton dont les tanneries et les filatures de laine ont décliné ou disparu (3). Balham, avant-port de Saint-Germainmont, Asfeld avec ses rues larges et régulières, ses belles promenades et son église, pastiche ambitieux de Saint-Pierre de Rome, Neufchâtel, Guignicourt, Berry-au-Bac, Pontavert, desservis par la voie ferrée de Rethel à Soissons le long de la rivière d'Aisne (4), ne sont que des marchés agricoles, pourvus de petits ports où l'on embarque les sucres, les mélasses, les pulpes, les blés à destination de Paris, des villes du Nord et des centres industriels ardennais.

Au delà de la riante vallée d'Aisne, ce n'est plus la Champagne Pouilleuse (5); les affleurements du terrain de craie où prédominent les assises marneuses sont surmontés de nombreux lambeaux tertiaires et de plaques de limon; bientôt les deux formations supracrétacée et infracrétacée, qui s'enchevêtrent, présentent des sols frais, recouverts d'une végétation luxuriante, sillonnés de cours d'eau; la population est à la fois plus dense et plus disséminée que dans la Champagne Pouilleuse, les villages s'épanouissent au milieu des jardins et des vergers, et, à mesure qu'on s'éloigne de la vallée d'Aisne pour se rapprocher du pays ardennais, on voit apparaître les lourdes constructions en pierres grises ou jaunâtres avec toitures en ardoises, groupées confusément autour des églises massives dont la plupart ont conservé des vestiges d'anciennes fortifications. Ici, plus de symétrie, plus de propreté même, comme dans la Champagne Pouilleuse. « Le

1. En 1815, Rethel comptait 12 usines ou ateliers travaillant la laine : 14 peignerie, 12 filatures, 16 tissages (*Statistique de la France : industrie*, Paris, in-folio, 1817, p. 97-99).
2. En 1851, 7 199 habitants; en 1876, 7 185; en 1901, 6 431.
3. Sa population est tombée de 2 517 habitants en 1851 à 1 237 en 1901.
4. L'ouverture d'une section de cette ligne, Rethel-Guignicourt, a eu lieu le 25 octobre 1903.
5. La dénomination de Champagne disparaît de la toponymie locale.

long des rues sinueuses et irrégulières, dominées par la flèche aiguë de l'église, les maisons sont essaimées au hasard de la forme des propriétés, des accidents du terrain, ou simplement du caprice de leurs propriétaires; elles se présentent de face ou de profil, souvent de travers, sans orientation, mais s'ouvrant directement sur la rue. La rue est à tous et sert à tout..... Devant les maisons s'amoncellent les charrues, les outils, les provisions de bois et s'étalent les tas de fumier (1). » Le contraste est tel que la vallée d'Aisne a pu être considérée comme la limite du pays champenois (2); sur les anciennes cartes, le pays situé au nord de l'Aisne est mentionné comme pays picard (3), et aujourd'hui encore, dans la contrée, les meilleurs sols sont désignés communément sous le nom de « terres de Picardie ».

Dans son ensemble, le pays au nord de l'Aisne est plus montueux que la Champagne Pouilleuse (4); partout ce sont des terrasses ondulées fortement redressées dans la direction du nord, entrecoupées de vallons tortueux et ramifiés qui viennent déboucher dans la vallée d'Aisne. Par suite de leur orientation, ces vallons furent jadis, entre la vallée de la Meuse et les plaines champenoises, des voies naturelles d'invasion ; les châteaux forts du Thour, de Chaumont-Porcien, La Lobbe, Wasigny, Dommely, Inaumont, Charbogne, surveillaient les principaux passages; avec les églises fortifiées, ils impriment au pays un cachet militaire et féodal.

Le faciès de la formation crétacée est caractérisé au nord de l'Aisne par de remarquables variations : la puissance de la plupart des couches y est faible, leur allure irrégulière, les discordances de stratifications fréquentes (5). La transgression des mers crétacées semble avoir été particulièrement accentuée dans cette partie nord de la Champagne, où l'on voit les dépôts de l'albien directement en contact avec le corallien. La craie blanche à bélemnites, représentée seulement par

---

1. Dr Guillot, *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie nationale de Reims (5 juillet 1899)*, br. in-8°, Reims, 1900, p. 13.

2. Le voyageur lillois, Jacobs d'Hailly, écrivait en 1635 : « Vous entrez en Champagne dès que vous avez passé la rivière d'Aisne qui la sépare de la Picardie » (*Terme de Champagne et de Brie*, janv. 1899, p. 16). Cf. le témoignage d'un autre voyageur, François Vincent, en 1669 (*Bullet. de la Soc. roy. belge de géogr.*, t. XX, 1896, p. 325).

3. Sur les cartes de Henricus Hondius, Rethel et tout le pays au nord de l'Aisne figurent dans la « Picardie inférieure » (*Nouvel Atlas ou Théâtre du Monde*, Amsterdam, 1641, t. II).

4. A remarquer la fréquence des dénominations en mont : Inaumont, Chaumont, Mouzon, Mazimont, Ivernaumont, Wadimont, Montmeillant, etc.

5. Sur la géologie du pays au nord de l'Aisne, cf. E. Pirth, Partie inférieure du terrain crétacé dans les Ardennes (*Bullet. de la Soc. géol.*, 3e série, t. XIX); Égnay, Stratigraphie de l'étage albien dans le département des Ardennes (*Ibid.*, t. XX); Ch. Barrois, Mémoire sur le terrain crétacé des Ardennes (*Annal. de la Soc. géol. du Nord*, t. V, 1878); Meyer et Rivoit, *Carte géologique et agronomique de l'arrondissement de Rethel au 1/40000e*, 2 feuilles, Paris, 1876, et *Explication de la carte*, in-8°, Charleville, 1878.

son niveau inférieur, affleure dans les ravins et les carrières aux environs de Remaucourt, Sévigny, Hannogne, Waleppe, et, au nord-ouest, jusqu'aux vallées du Hurtaut et de la Serre. La craie à micraster (craie à silex bleus de Chaumont-Porcien) présente un beau développement dans la série de plateaux en forme de dômes arrondis qui s'étendent au nord de Château-Porcien jusqu'au signal de la Hardoye (232 mètres). Les plus caractéristiques de ces hauteurs crayeuses sont les *monts de Séry*, situés dans le prolongement des monts de Champagne : ils se dressent au-dessus d'Inaumont, et, se prolongeant du sud-est au nord-ouest sur une longueur de 7 kilomètres, avec une largeur de 4 kilomètres entre les vallées du Plumion et de la Vaux, ils se terminent presque à pic vers Beaumont-en-Aviotte. La craie marneuse, formation la plus importante de la région, couvre de ses affleurements une superficie de 22 015 hectares, soit 18 °/₀ du territoire des quatre cantons de Rethel, Chaumont, Novion et Château-Porcien. La craie glauconieuse est représentée par les sables de la Hardoye et les marnes dites de Givron, ces dernières constituant un dépôt lenticulaire dont la puissance à Givron est évaluée à une trentaine de mètres (coteaux de Chaumont-Porcien, Rocquigny, Draize, Saint-Jean-aux-Bois) ; ces dépôts surmontent presque partout directement les sables verts de l'albien, sans interposition des argiles du gault. Quant aux sables verts, si abondants à la base du massif d'Argonne, ils sont remplacés au nord de l'Aisne par un grès léger, tendre et poreux, désigné sous le nom de gaize de Draize [1], dont les affleurements s'étendent du sud-est au nord-ouest, depuis Vieil-Saint-Remy au nord de Novion, jusqu'aux environs de Wasigny et de Draize. Les dépôts albiens, presque partout masqués par le limon des plateaux, recouvrent, par une transgression singulière, le calcaire à astartes, le coralrag et même l'oxford-clay, sur lequel ils forment quelques petits lambeaux [2]. Ces lacunes remarquables dans la série des sédiments crétacés, ces discordances de stratification, ainsi que la présence de dépôts lenticulaires à caractères et à épaisseur variables, s'expliquent par les conditions spéciales de la sédimentation dans cette partie septentrionale du bassin parisien. Le pays situé au nord de l'Aisne a

---

1. Les habitants du pays désignent la gaize albienne sous le nom de « crayette en pierre sèche », réservant le nom de gaize aux roches siliceuses de l'oxfordien. Sur le faciès spécial de la gaize au nord de la Champagne, cf. Cayeux, *Étude de quelques dépôts siliceux : gaizes du bassin de Paris*, in-8°, Lille, 1897, p. 26.

2. Dans un rayon de 5 à 6 kilomètres, à Wasigny-sur-la-Vaux (canton de Novion-Porcien), on rencontre l'albien à Wasigny, Draize ; le corallien à Wasigny, La Neuville, Mesmont, Wagnon ; l'oxfordien à Grandchamp, La Lobbe et Draize.

été soumis à des affaissements bien moins considérables que les régions voisines, la Thiérache au nord-ouest, l'Argonne au sud-est; se trouvant dans le prolongement et à la terminaison de l'axe d'ondulation de l'Artois, il semble avoir joué le rôle d'une charnière autour de laquelle ont oscillé la Thiérache et l'Argonne, dont les différences de structure géologique résultent de ces alternatives variables d'exhaussement et d'abaissement du sol (1). La limite septentrionale de la zone crétacée champenoise est nettement marquée par les plateaux jurassiques (oxfordien), qui s'étendent du sud-est au nord-ouest à travers le département des Ardennes, depuis la vallée de la Bar jusqu'aux vallons du Gland et de l'Aube, petits affluents de l'Oise. Ces plateaux, qui forment le faîte de séparation entre le versant de l'Aisne et celui de la Meuse, vers laquelle s'écoulent la Vence et la Sormonne, dessinent une ligne continue de hauteurs aux contours escarpés, couvertes de forêts (forêt de Mazarin, bois de Villers-le-Tourneur, forêt de Signy-l'Abbaye) dont l'altitude moyenne est de 300 mètres : on les désigne sous le nom de *chaîne des Crêtes;* c'est là que les argiles rouges de l'oxfordien contiennent des grains d'oxyde de fer exploités et transformés dans quelques hauts fourneaux se rattachant au groupe métallurgique ardennais. Ainsi, à mesure qu'on s'éloigne de la vallée d'Aisne au nord de Rethel, le pays accuse une physionomie de plus en plus verdoyante; les terres rouges succèdent aux terres blanches, les forêts aux vergers et aux bocages; sous un ciel plus nébuleux et un climat plus rude, la culture de la vigne est éliminée progressivement (2).

La zone des plateaux crétacés comprise, au nord de la Champagne Pouilleuse, entre la vallée d'Aisne et la *chaîne des Crêtes* d'une part, l'Argonne et la Thiérache de l'autre, est loin d'avoir une physionomie aussi uniforme et aussi tranchée que les pays circonvoisins. Les dénominations de *Rethélois* et de *Porcien* que les géologues lui ont appliquées, sans les définir expressément (3), pour se conformer à la tradition, n'expriment aucune particularité de l'ordre géographique, et n'ont d'autre valeur que celle de souvenirs histori-

1. Lors du dépôt de la craie à *Ammonites inflatus*, les plateaux situés au nord de l'Aisne sont restés immobiles, tandis que la Thiérache et l'Argonne, qui s'affaissaient au nord-ouest et au sud-est, ont été recouvertes par les dépôts accumulés de cette formation. Par contre, au moment du dépôt de la marne de Givron, ces mêmes plateaux qui s'affaissaient en ont été recouverts, alors qu'aucun dépôt synchronique ne pouvait se former à la surface de la Thiérache et de l'Argonne qui se soulevaient. (Cf. Barrois, *Annal. de la Soc. géol. du Nord*, t. V, p. 227-228, 231-232, 683.)

2. Au XIIIe siècle, la vigne était encore cultivée au nord de l'Aisne, jusqu'aux environs de Chaumont-Porcien. Cf. Anseau à la chronique de Jean Tayé (*Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, t. II, 1886, p. 166).

3. De Lapparent, *Le Bassin parisien*, p. 68, 212, 213.

ques (1) : il est impossible de dégager l'individualité physique de ces deux soi-disant pays, et d'en fixer les limites ; entre l'Argonne et la Thiérache, les seules dénominations populaires en usage et ayant un sens réellement géographique sont celles de *Quatre-Vallées, Vallage, Terres de Picardie* (2).

La transition entre la zone forestière argonnienne ou ardennaise et les campagnes cultivées qui s'étendent au nord de la vallée d'Aisne est marquée par le pays des *Quatre-Vallées* (partie du canton de Tourteron) qui doit cette appellation vulgaire aux nombreux petits vallons qui le sillonnent (ruisseaux de Migny, de Saulces et leurs tributaires) ; ces vallons étroits et sinueux sont profondément creusés dans le calcaire à astartes ou dans le corallien, tandis que sur la corniche des talus affleurent les sables argileux de l'albien contenant des nodules de phosphate de chaux, dont l'exploitation était naguère très active à Saulces-Monclin, Le Chesnois, Machéromesnil, Vaux-Montreuil, etc. Le pays des Quatre-Vallées, abondamment pourvu de sources et de ruisseaux, a un aspect franchement bocager avec ses vergers de noyers et de cerisiers dont les produits s'expédient à Reims, à Paris et jusqu'en Angleterre ; ici la vigne a pu se maintenir sporadiquement sur les versants pierreux les mieux exposés. Quant à la population, elle s'éparpille dans une multitude de fermes et d'écarts aux alentours des villages.

A l'ouest des Quatre-Vallées, jusqu'au cours du Plumion, s'étendent des bas plateaux, constitués surtout par des marnes crayeuses surmontées çà et là d'alluvions, et s'inclinant doucement vers la vallée d'Aisne. Ce sont de riches campagnes, défrichées jadis par les moines de Novy, qui, avec l'aide des comtes de Rethel, fondèrent les villages de Novy, Saulces-Monclin (*Salceia in bosco*), Faux, Auboncourt, Corny, etc. Sur ces fortes terres argilo-calcaires, améliorées par le drainage, les cultures alternent avec les prairies ; çà et là, quelques grosses agglomérations (Lucquy, 927 habitants ; Novion-Porcien, 839 ;

---

1. Le Rethélois, mentionné par les géographes de l'ancienne France comme une circonscription divisionnaire du gouvernement de Champagne, avec Rethel, Attigny, Mézières et Charleville comme villes principales, était complètement inconnu de l'administration et sans rapport avec l'élection de Rethel. Il a une origine purement historique et dérive du comté féodal de Rethel qui s'étendait au nord de la Champagne, depuis la vallée de la Retourne jusqu'à celle de la Meuse, englobant dans sa plus grande extension le nord de l'Argonne, la principauté de Château-Porcien et le comté de Rozoy-sur-Serre. Quant à la dénomination de Porcien, conservée à Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Novion-Porcien, elle provient du *pagus Porcensis*, subdivision administrative très étendue, qui comprenait une grande partie du pays entre l'Aisne moyenne et la vallée de la Meuse.

2. M. Ardouin-Dumazet (*Voyage en France*, 20e série, p. 211) conserve les dénominations du Rethélois et de Porcien. Il déclare que le Porcien « forme un tout géographique » sans le démontrer. Il relève la dénomination locale de Vallage sans en justifier l'emploi.

Novy-Chevrières, 719) attestent, par l'importance des exploitations agricoles, la fertilité exceptionnelle du sol.

Les *monts de Séry* dont les talus en gradins séparent les vallées convergentes du Plumion et de la Vaux, annoncent un pays plus montueux et plus raviné : c'est un nouveau *Vallage* qui apparaît (1). En effet, les plateaux crayeux que traverse, en diagonale, la route de Rethel à Rozoy-sur-Serre sont entrecoupés de frais vallons aboutissant à la vallée de la Vaux ou à celle du ruisseau de Saint-Ferjeux ; au nord, les ravins sont taillés dans les assises résistantes du corallien et de l'oxfordien qui raidissent les pentes et accentuent les profils du paysage. Les multiples accidents du terrain se traduisent par des dénivellations atteignant parfois une centaine de mètres (2). Dans ce Vallage, le grand développement des sols marneux ou argileux rend la culture difficile ; toute la partie nord du canton de Chaumont-Porcien est caractérisée par la prédominance des prairies, des vergers d'arbres à cidre, des bouquets de bois, lambeaux détachés du grand massif forestier de Signy-l'Abbaye ; et l'on passe, par des transitions insensibles, dans la *Thiérache*, pays picard dont la vallée du Hurtaut ou Malacquise marque assez exactement la limite méridionale. Dans ce Vallage ardennais, la population est aussi éparpillée que dans la Champagne Humide : à Chaumont-Porcien, le plus grand centre de la contrée (899 habitants), blotti entre deux coteaux dont l'un portait jadis une forteresse protégeant une abbaye, la population est répartie entre le chef-lieu, deux hameaux et une dizaine d'écarts plus ou moins considérables (3). La Vaux, qui draine, par ses affluents le Plumion, les ruisseaux de Neuffontaines, de Givron et de Draize, la plus grande partie du Vallage, a ses sources sur les plateaux, au nord de Signy-l'Abbaye. Cette petite rivière, au régime demi-torrentiel, qui jusqu'à son confluent avec l'Aisne entre Nanteuil et Taizy a un cours de 44 kilomètres, flottait encore au siècle dernier les bois provenant de la grande forêt de Signy ; il fut même question d'emprunter son lit pour l'établissement d'un canal de jonction entre la Meuse et l'Aisne (4), mais l'instabilité des niveaux et l'insuffisance du débit de la rivière firent rejeter le projet, et la Vaux reste inutilisée même

1. Les habitants du canton de Novion-Porcien sont désignés dans les Ardennes avec l'épithète populaire de « vallagiers » (Albert Meyrac, *Traditions et coutumes... des Ardennes*, p. 237).

2. A Chaumont-Porcien, 167 mètres dans le ravin de la Pierrette, en face d'Adon, 200 mètres sur la montagne, à l'emplacement de l'ancien château ; 239 mètres au signal de Chaumont ; à Remonceau, 118 mètres en aval du village, dans le vallon de la Piscine, et 223 mètres au nord est.

3. Population agglomérée au chef-lieu : 134 habitants ; éparse, 145.

4. Cf. P. Lauzeny, Un Projet de canal de la Meuse à l'Aisne (*Revue historique ardennaise*, t. V, 1898, p. 25).

pour le flottage. Au delà du ruisseau de Saint-Ferjeux, les plateaux crétacés s'abaissent dans la direction du sud-ouest jusqu'aux plaines marécageuses drainées par la Souche, qui forment la limite commune de la Champagne et du Laonnais, pays de la Picardie. Les affleurements de la craie blanche, particulièrement développés sur ces confins de la Champagne, sont masqués sur les plateaux par d'abondants dépôts d'alluvions et des îlots de sables tertiaires qui surmontent les éminences ou remplissent les parties déprimées du sol crayeux en amortissant les inégalités du terrain. Les limons, drainés par la craie sous-jacente, constituent les excellentes terres dites *de Picardie*, où prospèrent les champs de betteraves, aux environs des sucreries de Saint-Germainmont et Villers-devant-le-Thour [1]. Ces larges croupes ondulées au sol fertile, aujourd'hui plus dénudées que les coteaux avoisinants du Vallage, avaient attiré les moines défricheurs qui se fixèrent à La Valleroy près de Saint-Quentin-le-Petit, à La Piscine près de Remaucourt, à Béthancourt près du Thour, ainsi que les Templiers, possesseurs d'exploitations agricoles à Seraincourt, au Tremblot près de Villers-devant-le-Thour, et les chevaliers de Malte établis à Boncourt. Cette colonisation monastique contribua à la disparition de massifs boisés qui n'ont plus laissé de traces que dans la toponymie locale (villages de La Selve, La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, La Grange-aux-Bois; le bois du Fay, écarts de Sévigny, hameau de Forest près de Seraincourt). Sur ces fécondes *terres de Picardie* qui se prêtent merveilleusement à la grande culture, mais où les sources et les cours d'eau sont rares, les nappes souterraines peu accessibles en raison de l'extrême perméabilité du sous-sol, la population se rassemble de nouveau; les centres habités, éloignés les uns des autres, sont de grosses bourgades (Le Gros-Dizy, 1 331 habitants; Saint-Germainmont, 980; La Malmaison, 635; Nizy-le-Comte, 603; Lappion, 528); leurs massives constructions en blocs de craie ou en briques couvertes d'ardoises, avec des cours intérieures séparées de la chaussée par d'épaisses murailles percées d'un large portique coiffé d'un pigeonnier, donnent l'impression d'un riche pays agricole.

Toute cette portion de la zone crétacée située au nord de la vallée d'Aisne, où la variété du faciès géologique se manifeste par une grande diversité dans les aspects du sol, les productions et les condi-

1. A Hannogne (canton de Château-Porcien), où les alluvions anciennes (terres rougeâtres argilo-sableuses) recouvrant la craie ont un développement de 1 536 hectares sur un territoire total de 1 [illegible] hectares, les terres labourées occupent 1 730 hectares. La proportion des dépôts limoneux superficiels est à peu près la même à Villers-devant-le-Thour.

tions de l'habitat, a une population relativement plus dense que la Champagne Pouilleuse (1). Mais, depuis que la filature et le tissage de la laine peignée, florissants encore il y a un quart de siècle dans un certain nombre de villages, n'ont pu subsister par suite de la concentration du travail industriel qui s'est opérée au profit des grandes usines ardennaises (groupe de Sedan), rémoises et de la région de Fourmies (2), le pays redevenu essentiellement agricole, et d'ailleurs assez mal desservi par les voies ferrées (3), a vu sa population se raréfier rapidement (4).

1. En 1896 : cantons de Novion-Porcien, 45; de Chaumont-Porcien, 30,1; de Château-Porcien, 31,2.
2. En 1845, on comptait dans le pays 27 usines travaillant la laine, non compris celles de Rethel; en 1900, il n'y avait plus qu'une filature à Laloobe et un tissage mécanique à Attigny.
3. Voies ferrées de Rethel à Charleville, d'Amagne à Hirson; ligne à voie étroite de Wasigny à Signy-l'Abbaye par la vallée de la Vaux (12 kilomètres).
4. Entre les recensements de 1856 et 1901, les trois cantons de Novion, Chaumont et Château-Porcien ont perdu un effectif total de 10177 habitants.

CHAPITRE VI

Falaise de Champagne-Brie : Montois, Vignoble, montagne de Reims.

A l'ouest de la Champagne Pouilleuse, des formes de terrain nouvelles attirent le regard : l'horizon apparaît barré par une ligne sinueuse de coteaux couronnés de bois, dont les uns projettent au-dessus des plaines crayeuses des promontoires séparés par d'étroites anfractuosités ou de larges concavités signalant les points vulnérables où les eaux ont fait brèche, les autres se dressent en collines isolées comme des piliers en vedette détachés d'une masse. Il y a là un talus très caractérisé, surmonté d'une corniche, et dont le ressaut est plus ou moins amorti par les éboulis. Mais il est aisé de reconnaître que le chapiteau n'appartient pas à la même formation que la base : il marque la bordure de la nappe tertiaire parisienne dont l'extension primitive a été considérablement réduite par la dénudation. La masse des dépôts tertiaires superficiels a été maintenue à sa place actuelle, grâce à la résistance qu'offraient, à l'assaut des courants diluviens venus de l'est et du sud, ses assises compactes de calcaire marin ou de travertin lacustre superposées au soubassement crayeux. Telle est la falaise de *Champagne-Brie*, bande étroite de terrains montueux et ravinés s'intercalant entre les plaines sèches, infertiles et à peine peuplées de la Champagne Pouilleuse où la population est fortement agglomérée, et les plateaux surélevés de la Brie et du Tardenois où la population est à la fois plus dense et plus disséminée sur des terres fortes et humides qui se couvrent de forêts et de vergers alternant avec d'opulentes cultures. Entre la Brie et la Champagne, qui furent unies pendant plusieurs siècles sous le gouvernement des comtes de Troyes, si les contrastes s'affirment avec sûreté dans la toponymie locale, les échanges ont créé des liens de solidarité économique permanents [1], et c'est la falaise qui forme le trait d'union ; elle fournit aux habitants

1. Loisy-en-Brie, sur les pentes de la falaise, au sud-ouest de Vertus, s'oppose à Loisy-sur-Marne

de la plaine champenoise les bois, les vins, les matériaux de construction variés tirés des nombreuses carrières excavées dans ses flancs. La falaise tertiaire qui, par son orientation et ses affinités, se rattache naturellement à la région champenoise, est loin de présenter sur toute son étendue une structure homogène et la même valeur économique.

Entre la percée de la Seine en aval de Montereau et la trouée du petit Morin au nord de Sézanne, elle est plus particulièrement désignée sous le nom de *Montois;* au delà des marais de Saint-Gond commence le *Vignoble* qui atteint son maximum de développement sur le pourtour de la *montagne de Reims,* entre les vallées divergentes de la Marne et de la Vesle. Au delà du sillon transversal de l'Aisne, disparaît progressivement le Vignoble, qui constitue la plus grande agglomération de toute la falaise; les *coteaux de Craonne,* qui se prolongent jusqu'à la dépression marécageuse de la Souche, à l'entrée du Laonnais, forment au nord-est l'angle terminal du massif tertiaire au-dessus des plaines champenoises.

Depuis Montereau jusqu'à Fontaine-Denis, le bourrelet saillant que dessine le contact de la nappe tertiaire et du terrain de craie est orienté du sud-ouest au nord-est, parallèlement à la vallée de la Seine, sur une longueur de plus de 30 kilomètres. Ici, la Seine, grossie de l'Aube, a dû abandonner sa direction normale pour longer le front du talus escarpé qui lui faisait obstacle et dont elle affouillait la base; elle n'a eu la force de se frayer un passage à travers la masse des plateaux tertiaires qu'après avoir recueilli le tribut considérable que lui apporte l'Yonne. Les eaux qui venaient jadis battre violemment la base du bourrelet tertiaire redressé par les mouvements orogéniques, et celles qui ruisselaient sur les pentes crayeuses du versant champenois ont creusé tout le long de la falaise de profondes échancrures en forme de cirques largement ouverts ou de longs couloirs sinueux, séparés par des promontoires aux flancs abrupts : ainsi la côte de Guillard (121 mètres), le plateau du Ralloy (132 mètres), le cône surbaissé de Paroy-Jutigny (133 mètres), le cap de Chalmaison (156 mètres), qui s'intercalent entre les vallons des ruisseaux d'Orvilliers, d'Égligny, d'Auxence, de Volangy, de la Voulzie; ces avant-monts crayeux de la falaise ont encore des formes mamelonnées

dans la zone crayeuse. Les habitants de certains villages situés à la limite des deux formations crétacée et tertiaire ont conservé l'habitude d'exprimer le contraste entre les deux pays en disant qu'ils vont en Brie ou en Champagne, lorsqu'ils quittent leurs demeures pour se livrer aux travaux des champs.

et arrondies ; mais à mesure qu'on s'avance à l'intérieur du pays, on voit les vallons se transformer en gorges tortueuses et ramifiées ; les coteaux à pic et les sites sauvages abondent (gorges de Bécherelles et de Guittemard au-dessus de Donnemarie). C'est ainsi que l'aspect très tourmenté du pays justifie la dénomination locale de *Montois* qu'on retrouve dans le nom de plusieurs villages (Donnemarie-en-Montois, Mons-en-Montois, etc.) [1]. Dans le Montois, la craie blanche sénonienne utilisée dans la fabrication du blanc d'Espagne et de l'acide carbonique pour les sucreries de la contrée (Provins, Saint-Nicolas, Nogent-sur-Seine, etc.) affleure à des niveaux très varia-

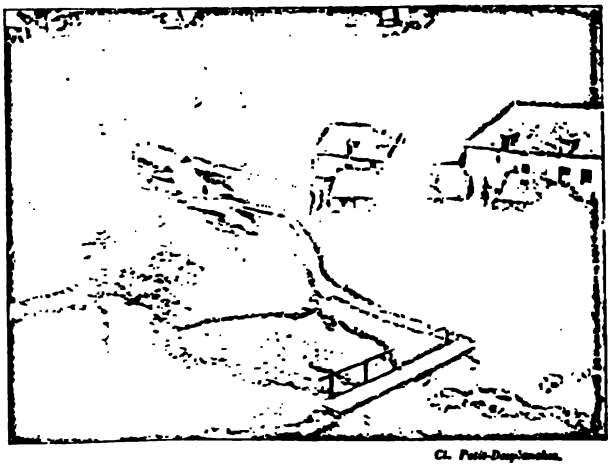

Cl. Petit-Dupineuxhon.

Un ravin du Montois : le moulin de la rue aux Vaches à Nesle-la-Reposte dans le vallon de la Nesse au-dessus de Villenauxe (Aube).

bles, dans des limites souvent très restreintes. Ces différences de niveau, qu'on retrouve avec des amplitudes variables sur tout le pourtour de la falaise, se rapportent à un système d'ondulations du massif tertiaire parisien ; elles en marquent les pointes terminales. Un premier pli crayeux affleure sur la lisière des plateaux, entre Nogent-

1. Sur la topographie et la géologie du Montois, cf. Abbé Poirier, Note sur l'allure et la composition de l'argile plastique dans le Montois (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. XIII, 1884-1885, p. 68) ; *Id.*, *Le Montois*, esquisse géologique, Paris, in-8°, 1886 ; Plessier, *Formation simultanée du plateau et des vallées de la Brie*, in-8°, Provins, 1868 ; H. Laroque, *Géologie descriptive du bassin de la Vonzie*, in-16, Provins, 1892 ; H. Thomas, Revision de la feuille de Provins (*Bullet. des serv. de la carte géol.*, t. X, p. 7, 16 ; t. XI, p. 4 ; t. XII, p. 16-18 ; *Id.*, Contribution à la géologie des environs de Provins (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. XXVIII, 1900, p. 72) ; E. Chouillier, Mons et le Montois (*Revue de Champagne et de Brie*, nov.-déc. 1898).

sur-Seine et Villenauxe : il apparaît à Montpothier où la craie atteint 148 mètres, tandis qu'elle n'est qu'à 80 mètres à Saint-Parres (commune de Saint-Nicolas) et à 114 mètres à Villenauxe, à 3 kilomètres environ de part et d'autre de cet anticlinal qui se dirige vers le nord-ouest par Saint-Martin-Chennetron, passe au nord de Provins et disparaît en Brie sous la forêt de Jouy. Un axe secondaire, marqué par une brisure importante, a été signalé près de Saint-Parres : au bois Ragot, près de Saint-Nicolas, à la lisière de la forêt de Sourdun, la craie est à 171 mètres, et seulement à 80 mètres au bas de la côte de Saint-Parres, à 1 600 mètres dans la direction de l'est ; la faille se transforme en voûte à Chalautre-la-Grande, et l'accident va passer au nord de Provins : il semble que la direction bizarre des deux vallées divergentes de la Voulzie et du Durteint est due à cet accident. Enfin un nouvel axe crayeux apparaît au-dessus de Fontaine-Denis, où la craie affleure à 207 mètres près de la forêt de la Traconne (1). Les pentes et les sommets des coteaux du Montois présentent à découvert, au-dessus de la craie, et dans leur ordre de succession, les assises principales de la formation tertiaire inférieure : argile plastique et sables, calcaire grossier ; et, à mesure qu'on s'élève à l'intérieur du pays : les argiles vertes, les meulières de la Brie et les sables de Fontainebleau. Les roches dures (calcaire grossier et meulières), s'intercalant entre des lits d'argile, commandent le modelé de la falaise et dessinent son couronnement. Quant aux couches de l'argile plastique qui reposent sur le soubassement crayeux, en suivent les ondulations et en remplissent les anfractuosités, elles ont ici une importance exceptionnelle ; elles alimentent la plupart des sources qui jaillissent sur le flanc des coteaux ; leurs assises moyennes sont exploitées pour la fabrication des tuyaux, des briques et des creusets de fonderie ; parfois l'argile a tous les caractères du kaolin et on l'extrait à ciel ouvert ou par puits et galeries, notamment dans la vallée de la Voulzie à Longueville, Sept-Veilles, Poigny ; sa finesse et sa blancheur la font rechercher pour la fabrication des pipes, de la faïence et des poteries fines. L'industrie céramique a pu se développer ainsi à Montereau, Montpothier, Villenauxe, Saint-Loup, Donnemarie, etc. *Montereau* possède une des plus anciennes faïenceries de France, rivale de celles de Gien et de Digoin ; les assiettes et les faïences décorées fabriquées à Montereau sont connues dans toute la France (2). *Ville-*

1. Dollfus, Recherches sur les ondulations des couches tertiaires dans le bassin parisien (*Bullet. [2e Sér] des serv. de la carte géolog.*, t. II, 1890-1891, p. 30-32).
2. Arbois-Dumarest, *Voyage en France*, 2e série, p. 296 et suiv.

nauxe s'est spécialisé dans la fabrication des terres cuites et de la céramique artistique. Les bancs de calcaire compact qui couvrent la partie supérieure des plateaux sont exploités pour la fabrication de la chaux grasse (Provins, Poigny, Les Grattons) ou pour les constructions (Saint-Loup, Sainte-Colombe, Chalautre-la-Petite) et alimentent les fours à chaux du moulin des Roches près de Villenauxe, de Saint-Parres près de La Saulsotte. Les populations primitives de la contrée extrayaient même les parcelles de minerai de fer contenues dans les assises inférieures du terrain tertiaire : des vestiges de forges antiques ont été retrouvés aux environs de Montpothier, Villenauxe et Chalautre-la-Reposte (1). Au pied de la falaise, dans les ravins et jusque dans les plaines de la Seine, on rencontre des amas considérables de dépôts diluviens, galets de silex noirs provenant de la dénudation des couches crayeuses et souvent agglomérés en poudingues, débris de calcaire grossier, blocs de grès sauvage, bancs de tufs qui formaient à la base de la nappe tertiaire un cordon littoral aujourd'hui détruit (2). Il est à remarquer que, dans le Montois, contrairement à ce que l'on constate dans les autres parties de la falaise, le partage des eaux entre les deux versants se fait plutôt au profit de la Seine, sur le versant champenois. Le plus important de ces cours d'eau, la *Voulzie*, dont le poète Hégésippe Moreau a célébré les grâces un peu mièvres, est une petite rivière au régime irrégulier (3), dont les rives ombreuses sont bordées de petites usines, moulins et scieries. Alimentée par des ruisseaux qui se ramifient au fond des ravins jusqu'au cœur des plateaux de la Brie, à 6 kilomètres en amont de Provins, la Voulzie n'a jamais pu être aménagée pour la navigation. Pays essentiellement agricole, le Montois présente une plus grande variété de productions que la Champagne crayeuse. Tandis que de belles forêts s'étalent à la surface des plateaux (bois de Valence, bois du Fresnoy, forêts de Sourdun et de la Traconne), alternant avec des vergers et des prairies, les céréales et la vigne garnissent les pentes des coteaux. Mais bien que les vins de Provins aient été fort appréciés au Moyen Age, ils sont loin de valoir ceux du vignoble champenois situé plus au nord : la désignation peu flatteuse de vins de Brie qui leur a été appliquée par les Champenois en est la preuve. La densité de la population est très variable dans les cantons du Mon-

1. *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1882, p. 204-205.
2. Le plus intéressant de ces dépôts est celui des tufs du vallon de Resson dont M. Fliche a étudié la flore et la faune fossiles (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. XII, 1883, p. 9 sqq.).
3. Sur les inondations de la Voulzie, *cf.* Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. II, p. 144, 210, 220, 241-245, et Champion, *loc. cit.*, t. II, p. 102, et pièces justifie., p. xxxviii.

tois, mais dépasse notablement celle des cantons de la Champagne Pouilleuse (1). La population s'est disséminée de préférence dans les vallons et sur les pentes, à la limite d'affleurement des niveaux d'eau de l'argile plastique. Les agglomérations villageoises sont assez fortes, mais deux centres urbains seulement ont une réelle importance : Montereau et Provins.

Montereau, au confluent de la Seine et de l'Yonne, au pied de la côte de Surville, est un centre d'échanges pour une partie du Gâtinais, de la Brie et de la vallée de l'Yonne. Comme la Seine depuis son confluent avec l'Yonne jusqu'à Paris (97 kilomètres) est une voie navigable présentant un mouillage normal minimum de 2 mètres, Montereau possède sur la Seine et sur l'Yonne un double port dont le mouvement total n'est pas inférieur à 200 000 tonnes (2). Plusieurs voies ferrées se croisent également à Montereau : celle de Paris-Lyon, le tronçon de Montereau à Flamboin (28 kilomètres) qui relie le réseau P.-L.-M. à celui de l'Est, la voie ferrée étroite de Montereau à Château-Landon (50 kilomètres) qui dessert les importantes carrières de pierre de taille de cette localité, enfin celle de Montereau à Egreville, gros bourg rural au cœur de la partie la plus riche du Gâtinais. L'activité du marché agricole (bois, grains, bétail) et des industries locales (faïencerie, briqueterie, sucrerie, etc.) explique l'accroissement de la population à Montereau (3). *Provins*, petite capitale du Montois, est situé sur le rebord d'un plateau s'avançant au-dessus du confluent de la Voulzie et du Durteint ; la partie basse de la ville s'étend au fond d'une gorge aux versants escarpés. Provins n'était pas moins important que Montereau, comme lieu de transit. Cet ancien *castrum* mérovingien, chef-lieu d'un *pagus*, puis l'une des résidences préférées des comtes de Champagne, voyait passer par la vallée de la Voulzie les produits d'une partie de la Bourgogne et de la Champagne destinés à Paris. Au XIIIe siècle, ses grandes foires rivalisaient avec celles de Troyes ; avec les nombreux clochers de ses édifices religieux, ses palais, ses hôpitaux, sa population de moines, de Templiers, de Juifs, de drapiers et de tanneurs, la ville présentait un aspect pittoresque et une activité peu commune (4) ; un tronçon de voie ferrée relie Provins à la ligne Paris-Belfort par la vallée

1. Elle dépasse 100 habitants (109,5) dans le vallon de la Voulzie (agglomérations de Provins) et les ravins latéraux.

2. En 1900, 201 169 tonnes : Port de la Seine, 63 615 tonnes (arrivages, 36 957 tonnes ; expéditions, 26 658 tonnes ; trafic intérieur, 9 738 tonnes) ; port de l'Yonne, 123 911 tonnes (arrivages, 76 161 tonnes ; expéditions, 51 799 tonnes) ; plus 13 413 tonnes pour le port de Moret, en amont de Montereau.

3. En 1836, 5 665 habitants ; en 1872, 6 716 habitants ; en 1901, 7 720 habitants.

4. Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. Ier, p. 10, 130, 250, 270 ; t. II, p. 11, 50, 91, 104, 202.

de la Voulzie (Provins-Longueville, 8 kilomètres); un autre assure ses relations avec Esternay au cœur de la Brie (Provins-Esternay, 29 kilomètres). Aujourd'hui, Provins, qui a conservé la plupart des monuments de son passé féodal et religieux, n'est plus guère qu'un marché agricole dont l'activité est intermittente, une petite ville de garnison dont la population reste stationnaire [1] : c'est un centre briard plutôt que champenois, car ses relations avec la Brie et avec Paris sont plus suivies qu'avec la Champagne. Dans le vallon de la Noxe, que suit à flanc de coteau la voie ferrée de Romilly-sur-Seine à Esternay, *Villenauxe* et son faubourg de Dival forment une agglomération de 2 239 habitants qui s'allonge entre des collines escarpées plantées de vignes.

A partir de Fontaine-Denis, la bordure du massif tertiaire s'infléchit dans la direction du nord, dessinant jusqu'à Vertus deux concavités inégalement évasées en face des plaines champenoises, et séparées par la protubérance qui domine le village d'Allemant. A la hauteur de Sézanne apparaît un synclinal crayeux au fond d'un cirque que gravit la voie ferrée de Vitry-le-François à Paris par Sézanne et La Ferté-Gaucher : en ce point, la craie est à 165 mètres sur la route de Paris, tandis qu'elle atteint 190 mètres au sud, à Barbonne, et 200 mètres sur la route d'Épernay au nord [2]; ce synclinal, dont le cours du grand Morin indique le tracé sur les plateaux de la Brie, se prolonge à travers les plaines champenoises par Pleurs, la vallée de la Maurienne, Semoine, Mailly et Humbauville. En cet endroit de la falaise, le partage des eaux entre les deux versants champenois et briard présente une première particularité : au fond même du synclinal, à Mœurs, le grand Morin, dont les sources ruissellent du plateau tertiaire près du village de Lachy, se bifurque brusquement : tandis que sa vallée se détourne vers le nord-ouest, une dérivation naturelle apporte une partie de ses eaux à un ruisseau, la Superbe, plus communément appelé ruisseau des Auges, qui s'écoule en traversant Sézanne vers les plaines champenoises pour rejoindre la rivière d'Aube. Le partage des eaux s'opère sur un coteau mitoyen s'élevant à une quarantaine de mètres au-dessus du lit des deux ruisseaux ; un barrage artificiel avec un système d'auges assure l'alimentation de la

1. En 1851, 7256 habitants; en 1872, 7277 habitants; en 1901, 8794 habitants (avec la garnison).

2. Dollfus, *loc. cit.*, p. 34, et *Annales de géographie*, t. IX, p. 415. Sur cette partie de la falaise tertiaire, cf. Duval et Meillet, Coupe des terrains des environs de Sézanne (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 1re série, t. XIII, 1843).

Dr Robert, Essai sur la topographie et la géologie du canton de Sézanne (*Bullet. de la Soc. des sc. et arts de Vitry-le-François*, t. IX, 1878, p. 458 et suiv.).

Superbe, aux dépens du grand Morin, à l'époque de l'étiage. Le cours de la Superbe et de son petit affluent champenois la Maurienne se trouvant dans le prolongement direct et symétrique de la vallée du grand Morin, nous admettrons, avec M. Davis (1), que les trois rivières ne formaient primitivement qu'un seul et même cours d'eau et que la Superbe, près de Pleurs, a dû détourner la Maurienne vers l'Aube : il y a là les apparences d'un double phénomène de capture facilement explicable. La ville de *Sézanne*, qui est bien connue des géologues pour ses travertins éocènes portant des empreintes multiples de fossiles végétaux et animaux (2), est située dans un cirque de collines aux versants couverts de vignes, à proximité de la grande forêt de Traconne, au point de croisement des voies ferrées de Romilly à Épernay et de Vitry-le-François à Gretz par Esternay (3).

La série des ondulations du terrain de craie, dont les pointements font saillie sur la bordure du massif tertiaire, se poursuit depuis Sézanne jusqu'à la montagne de Reims. Au synclinal de Sézanne correspond, au nord, un nouvel anticlinal qui forme, sur les plateaux de la Brie, le faîte de partage des eaux entre le grand et le petit Morin. A cet anticlinal qui porte la craie à une altitude de 233 mètres au promontoire d'Allemant, et qu'on peut suivre dans la direction de l'est par le mont Aout jusque vers Fère-Champenoise, s'oppose le synclinal dont la vallée du petit Morin marque l'emplacement : à Saint-Gond, dans cette vallée, la craie est à 150 mètres, tandis que, de part et d'autre, elle affleure sur les coteaux à 200 mètres et plus (4). C'est pourquoi la vallée du petit Morin forme, en amont du village de Saint-Prix, une large baie en forme d'entonnoir occupée par les marais de Saint-Gond. De chaque côté de cette échancrure se dressent le mont Aout et le mont Aimé, deux buttes isolées en avant de la falaise, qui paraissent avoir été détachées de la masse des plateaux par l'action combinée des dislocations et de l'érosion. Le *mont Aout*, situé dans le prolongement de l'anticlinal d'Allemant, atteint l'altitude de 221 mètres ; l'éminence du *mont Aimé* (5), contournée entre Bergères et Colligny par la voie ferrée de Romilly à Épernay, cul-

1 *Annales de géographie*, t. V, 1896, p. 89.

2. Cf. Vélain, Compte rendu d'une excursion à Sézanne (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. XVII, p. 596).

3. Le voisinage de carrières de pierres de taille, des ateliers, et quelques petites industries locales donnent une certaine animation à cette ville dont la population n'atteint pas 5 000 habitants (en 1901, 4 575). Sur Sézanne, cf. Anbouin-Dumazet, *Voyage en France*, 31e série, p. 18 sqq.

4. Davis, loc. cit., p. 88-89.

5. Les dépôts qui surmontent le sommet vraycus du mont Aimé sont constitués par un calcaire appelé improprement calcaire pisolithique et que les géologues désignent aujourd'hui sous le nom de meulière. L'étage meulière termine la formation crétacée et se fonce de mélanges à quelques rapports

mine à 240 mètres, et son faîte, qui constitue une plate-forme d'une superficie de 6 à 7 hectares, domine la plaine d'environ 90 mètres. La formation de la vallée du petit Morin a été marquée par un phénomène de capture aussi remarquable que le partage des eaux entre le grand Morin et le ru les Auges près de Sézanne. Le petit Morin, qui s'écoule par une profonde tranchée à travers les plateaux de la Brie dont l'altitude dépasse 200 mètres, a sa source à 16 kilomètres de la falaise, à une altitude de 150 mètres seulement. Le faible volume de ses eaux, l'aire restreinte qu'il draine, sont absolument hors de proportion avec la puissance d'érosion qu'il aurait dû déployer. Or, sa source dans la plaine crayeuse est voisine de celle de la Somme-Soude tributaire de la Marne ; les deux rivières ne sont séparées que par un tertre dont la base n'a que 3 kilomètres de large, avec un faîte qui ne s'élève qu'à quelques mètres au-dessus des marais de Saint-Gond. M. Davis suppose, avec vraisemblance, que les deux cours d'eau n'en formaient primitivement qu'un seul, suivant, comme la Marne, la pente des couches vers l'ouest. La Somme ayant approfondi son lit dans les roches tendres du terrain de craie, le tronçon supérieur de la Somme-Morin a été entraîné vers la Marne par le chenal de la Soude, « laissant le tronçon inférieur à l'état de ruisseau amoindri et décapité » (1). C'est à Écury-le-Repos, au coude brusque que dessine la Somme, qu'a dû se produire la capture, à une date relativement récente ; la tranchée étroite que l'on constate sur une faible longueur en amont et en aval du coude de capture révèle le sillon du lit primitif de la rivière. Avant sa décapitation, le Morin a eu le temps et la force nécessaires pour creuser dans l'épaisseur des plateaux la brèche dont l'ouverture lui a été facilitée par un synclinal. Pour expliquer la direction conséquente de cette rivière, point n'est besoin de supposer que sa vallée est antérieure en formation au dépôt du terrain tertiaire (2). Depuis sa décapitation, le petit Morin amoindri a été impuissant à déblayer sa vallée ; le ruissellement sur les versants adjacents a accumulé dans la baie des matériaux meubles et des eaux qui ont déterminé la formation *des marais tourbeux de Saint-Gond*, couvrant une superficie de 3000 à

avec celle du tertiaire inférieur (*Bullet. de la Soc. géolog.*, mai 1898, p. 229). Le mont Aimé portait un château fort construit vers 1210 par Blanche, comtesse régente de Champagne, sur l'emplacement d'un ancien oppidum qui pourrait bien être Ribe, station romaine mentionnée dans la Table de Peutinger, au croisement des voies aboutissant à Reims, Troyes et Meaux (Longnon, *Dictionn. topogr. de la Marne*, p. 170-171).

1. Davis, *loc. cit.*, p. 36-38.

2. D'après Pleissier, la formation des vallées creusées dans la falaise aurait précédé le dépôt des assises tertiaires qui surmontent la craie (*loc. cit.*, p. 4, 14-15, 17, 23, 51).

4000 hectares (1). Ces prairies marécageuses et peu salubres du petit Morin, au milieu desquelles s'entrecroisent des fossés bordés d'aunes et de frênes, sont environnées d'une ceinture de petits villages; les moines en affrontèrent jadis le voisinage : saint Gond y fonda l'abbaye d'Oyes et les cisterciens créèrent en 1142 l'abbaye du Reclus sur le territoire de la commune de Saint-Prix.

C'est dans le *Vignoble*, depuis les côtes de Vertus jusqu'à la trouée de l'Aisne, que la bordure du massif tertiaire présente les accidents les plus remarquables. Au nord des marais de Saint-Gond, le mont Blanc (240 mètres) entre les villages de Mesnil-sur-Oger et Vertus, est l'extrémité d'un anticlinal crayeux; de chaque côté, la craie s'abaisse soit vers le synclinal occupé par le petit Morin, soit vers celui où coule la Marne depuis Épernay jusqu'à Châtillon (2). Là, sur la lisière des plateaux, le Surmelin présente un nouvel exemple de déviation de cours d'eau : ce ruisseau de la Brie et la Soude champenoise ont dû jadis constituer un cours d'eau continu à direction conséquente (3); le Surmelin est un ruisseau décapité dont le cours supérieur a été détourné par la Soude directement vers la Marne; la dérivation paraît remonter à une époque assez reculée, car il n'existe aucune trace de gorge au coude de capture; le petit sillon de la Berle, affluent de la Soude, est un tronçon de l'ancien cours d'eau Surmelin-Soude : aujourd'hui les sources du Surmelin, sur le plateau tertiaire non loin de Montmort, sont situées à 16 kilomètres environ du point où elles se trouvaient quand le phénomène de capture s'est produit. Aux approches d'Épernay et du val de Marne, un monticule isolé et boisé, le mont Bernon, dont le sommet est constitué par des sables et l'argile plastique surmontés de calcaires grossiers (4), se dresse en avant d'un ravin pittoresque, très ramifié, au fond duquel coulent le Cubry et son affluent le Sourdon. L'abondante fontaine du Sourdon, dont le débit en vingt-quatre heures est évalué en moyenne à 8000 mètres cubes, jaillit dans le parc de Saint-Martin d'Ablois, à une altitude de 169 mètres, au milieu des rochers de la meulière (5).

1. En 1643, l'intendant de Champagne en avait projeté le desséchement qui ne fut jamais réalisé; depuis 1855, les propriétaires des villages riverains se sont syndiqués afin d'entretenir les travaux de desséchement. L'exploitation des tourbières est médiocrement active. En 1901, les marais de Saint-Gond et ceux de La Superbe, aux environs de Fère, comptaient 5 tourbières, 53 exploitations occupant 75 ouvriers et fournissant 2810 tonnes de tourbe. La plus grande partie de la tourbe est employée au chauffage domestique, le reste est vendu comme litière en Champagne.

2. Dollfus, *loc. cit.*, p. 40-41. Cf. Une coupe de la falaise, près de Vertus, par Meyer (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. 1er, 1872-1873, p. 49).

3. Davis, *loc. cit.*, p. 26, 28.

4. Ch. Vélain, Compte rendu d'une excursion au mont Bernon (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. XVII, p. 848 et suiv.).

5. Belgrand avait classé la fontaine du Sourdon parmi les sources qui, avec celles de la Somme-

Au nord du synclinal de la Marne se dresse la *montagne de Reims*, l'accident le plus considérable de toute la falaise, et le centre du *Vignoble*. Ce promontoire qui s'étend d'est en ouest entre la Marne et la Vesle, sur une longueur de 27 kilomètres environ, depuis Fleury-la-Rivière jusqu'à Villers-Marmery, avec une largeur moyenne de 8 kilomètres, est l'extrémité d'un long axe d'ondulations qu'on peut suivre à travers tout le bassin tertiaire, depuis les falaises du pays de Caux, à Mers. Sur la montagne, la craie s'élève à 235 mètres à Ville-en-Selve, et à 250 mètres au-dessus de Verzy[1]. En arrière de Verzy, la *montagne* recouverte de dépôts tertiaires culmine à 288 mètres. Les collines de Moronvilliers et le mont Berru, isolés au milieu des plaines crayeuses, peuvent être considérés comme des protubérances détachées de la montagne par l'érosion. La voie ferrée d'Épernay à Reims traverse la montagne par un tunnel creusé dans les bancs compacts de la craie, long de 3 450 mètres, entre les stations de Germaine (170 mètres) et de Rilly (150 mètres). Les dépôts tertiaires qui surmontent la craie[2] se superposent en courbes très irrégulières. La série est particulièrement complète sur le versant nord de

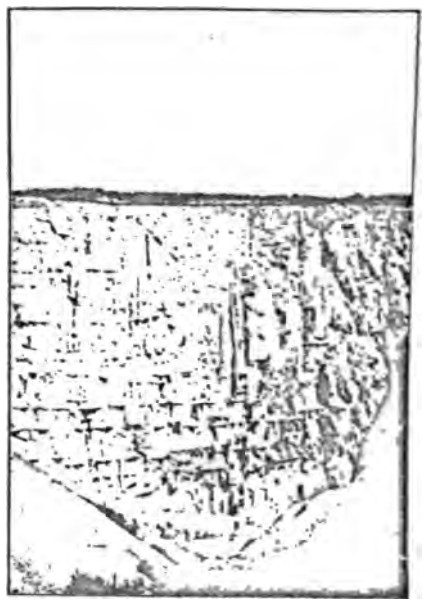

Cl. F. Lemoine.

Crayère excavée dans les bancs compacts de la craie blanche sénonienne (craie de Reims), sur le versant méridional de la montagne de Reims, à proximité de la route de Marcuil-sur-Ay à Bisseuil et du canal latéral à la Marne.

Soude, devaient être dérivées sur Paris; mais l'abandon de la dérivation de la Somme-Soude fit aussi délaisser le Sourdon comme trop éloigné de l'aqueduc de la Dhuis (Belgrand, *Les Eaux nouvelles*, p. 102).

1. Dollfus, *loc. cit.*, p. 44.

2. Sur la montagne de Reims, cf Meugy, Ceinture nord-est du bassin tertiaire parisien (*Bullet. de la Soc. géolog.* 3e série, t. I, 1872-1873, p. 41); Lemoine et Armonier, Terrains tertiaires des environs de Reims, et Prior, Sur une coupe de la montagne de Reims (*Association française*, Reims, 1880, p. 605, 620, et pl. VI); *Bullet. de la Soc. d'études des sc. natur. de Reims*, t. I, p. 65; t. VII, p. 26-27; Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 142 sqq.

la montagne, tandis que sur le versant méridional, démantelé par une dénudation intense, la continuité et la puissance des dépôts sont moindres. Sur les flancs du versant nord, les sables blancs et le calcaire lacustre sont exploités dans les carrières de Rilly : les sables de Rilly, semblables à du calcaire de roche pulvérisé, sont employés à Saint-Gobain pour la fabrication des glaces ; le calcaire grossier affleure dans le pittoresque ravin de Chamery. Sur le versant méridional, quelques vallons, comme celui de Fleury-la-Rivière, sont également

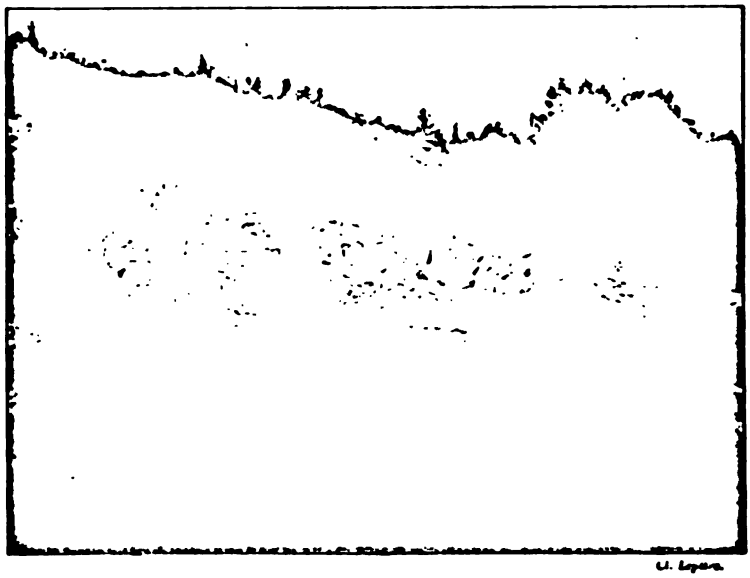

Carrières de Rilly, versant nord de la montagne de Reims.

taillés à pic dans le calcaire grossier [1]. Quant aux argiles à meulières qui festonnent le couronnement de la montagne, elles supportent une vaste forêt entrecoupée de clairières. Dès la fin du VIe siècle, les moines qui fondèrent l'abbaye de Saint-Basle sur les pentes de la mon-

1. On peut remarquer sur le versant méridional de la montagne (au-dessus de Bisseuil) des rocaments de composant le profil des dérivées crayeuses, en une série de petites plates-formes superposées. Ces déclivellations n'ont pas une origine naturelle et ne représentent ni des gradins produits par des failles ou escaliers, ni les berges successives d'un cours d'eau dont le niveau se serait abaissé progressivement ; ce sont, tout simplement, des terrasses entaillées artificiellement dans la roche crayeuse pour les besoins de la culture (DE LA NOË ET DE MARGERIE, *Les Formes du terrain*, in-8°, Paris, MDCCCLXXXVIII, p. 42).

tagne, près de Verzy, entamèrent cet épais massif forestier que F doard désignait sous le nom de *nemus Regetium*. Aujourd'hui domaine de la forêt est à peu près exactement limité par les affleu ments des argiles à meulières sur le plateau, tandis que les pent déboisées sont entaillées de carrières ou garnies de vignobles (1).

Cl. Lapère.

Les faux de Verzy : hêtres tortillards de la montagne de Reims.

Le pourtour de la montagne est festonné de petits ravins creus jadis dans les assises crayeuses par les torrents qui ruisselaient sur l versants, dernier acte de ces érosions énormes qui ont si profond

1. C'est à la poin e nord-est de la montagne, près de Verzy, qu'on rencontre dans la forêt cette rieuse variété de hêtres pleureurs et tortillards qui font l'admiration des naturalistes.

Cf. Jules Hanner, *Contribution à l'étude des faux de Saint-Basle, ou hêtres tortillards de la montagne de Verzy*, br in-18, Reims, 1903.

ment dénudé la craie champenoise. A la pointe de la montagne, on voit encore, bien marqués, les thalwegs desséchés de ces ruisseaux disparus par un enfouissement graduel de leurs eaux : le petit chemin de fer de Reims à Ambonnay les coupe en plusieurs points. Le versant méridional est beaucoup plus raviné : ici, de petits ravins ou « naus » affectent, aux environs de Germaine, la forme de véritables gouffres; çà et là se détachent des promontoires, comme le cône du

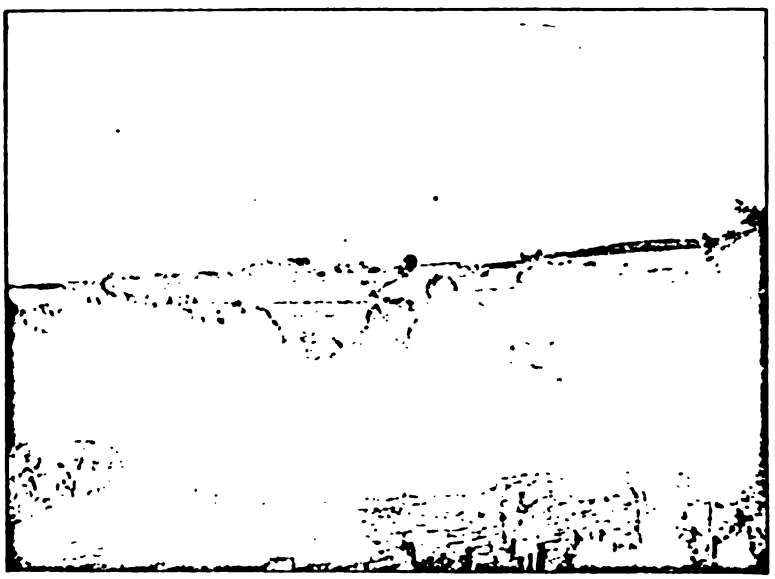

Cl. Breton.

Au nord-ouest de Reims, le soubassement crayeux du massif tertiaire est entaillé par des vallons profonds qui contrastent avec les vallées largement évasées des plaines crayeuses : ainsi le vallon de Montigny en aval de Jonchery, rive droite de la Vesle; les formes du relief deviennent trapues dans le Tardenois.

mont Aigu dont les flancs abrupts sont plantés de conifères. Sur le versant nord, les argiles à lignites forment le long de leurs affleurements une bande étroite de terrains humides et marécageux; sur le versant sud, l'argile plastique alimente plusieurs ruisseaux dont le principal, celui de la Livre, rejoint la Marne entre Bisseuil et Mareuil. Mais, comme l'inclinaison générale des couches est vers l'ouest, les eaux superficielles de la plate-forme argileuse et imperméable du massif vont plutôt sourdre dans cette direction et se réunir dans le lit de l'Ardre, rivière du *Tardenois*. Dans son ensemble, et avec ses

tagne, près de Verzy, entamèrent cet épais massif forestier que Flodoard désignait sous le nom de *nemus Regetium*. Aujourd'hui le domaine de la forêt est à peu près exactement limité par les affleurements des argiles à meulières sur le plateau, tandis que les pentes déboisées sont entaillées de carrières ou garnies de vignobles (1).

Cl. Lepitre.

Les faux de Verzy : hêtres tortillards de la montagne de Reims.

Le pourtour de la montagne est festonné de petits ravins creusés jadis dans les assises crayeuses par les torrents qui ruisselaient sur les versants, dernier acte de ces érosions énormes qui ont si profondé-

1. C'est à la pointe nord-est de la montagne, près de Verzy, qu'on rencontre dans la forêt cette curieuse variété de hêtres pleureurs et tortillards qui font l'admiration des naturalistes.

Cf. Jules Hexrot, *Contribution à l'étude des faux de Saint-Basle, ou hêtres tortillards de la montagne de Verzy*, br. in-18, Reims, 1903.

ment dénudé la craie champenoise. A la pointe de la montagne, on voit encore, bien marqués, les thalwegs desséchés de ces ruisseaux disparus par un enfouissement graduel de leurs eaux : le petit chemin de fer de Reims à Ambonnay les coupe en plusieurs points. Le versant méridional est beaucoup plus raviné : ici, de petits ravins ou « naus » affectent, aux environs de Germaine, la forme de véritables gouffres; çà et là se détachent des promontoires, comme le cône du

Cl. Brutin.

Au nord-ouest de Reims, le soubassement crayeux du massif tertiaire est entaillé par des vallées profondes qui contrastent avec les vallées largement évasées des plaines crayeuses : ainsi la vallée de Montigny en aval de Jonchery, rive droite de la Vesle; les formes du relief deviennent trapues dans le Tardenois.

mont Aigu dont les flancs abrupts sont plantés de conifères. Sur le versant nord, les argiles à lignites forment le long de leurs affleurements une bande étroite de terrains humides et marécageux; sur le versant sud, l'argile plastique alimente plusieurs ruisseaux dont le principal, celui de la Livre, rejoint la Marne entre Bisseuil et Mareuil. Mais, comme l'inclinaison générale des couches est vers l'ouest, les eaux superficielles de la plate-forme argileuse et imperméable du massif vont plutôt sourdre dans cette direction et se réunir dans le lit de l'Ardre, rivière du *Tardenois*. Dans son ensemble, et avec ses

contours aussi nets, la Montagne présente une certaine unité géographique, et il est intéressant de constater qu'elle avait donné son nom à l'un des doyennés du diocèse ancien de Reims.

Au nord de la montagne de Reims, à la hauteur du village de Chamery, la falaise tertiaire s'infléchit en ligne droite vers le nord-ouest, interrompue par la vallée marécageuse de la Vesle; elle se redresse ensuite et dessine une ligne sinueuse de coteaux d'une altitude voisine de 200 mètres, dont les flancs sont excavés par des carrières à ciel ouvert (sables de Châlons-sur-Vesle [1]) et d'Hermonville) avec des marécages dans les parties basses (tourbières de Pouillon, Marzilly, Hermonville). La trouée de l'Aisne, près de Pontavert, ouverte comme celle de la Marne dans un synclinal, forme la limite septentrionale du Vignoble proprement dit. Les *hauteurs de Craonne*, les *côtes de Saint-Erme* (206 mètres) et de *Montaigu* (198 mètres) qui dominent les plaines marécageuses de la Souche aux environs de Sissonne (71 mètres), appartiennent déjà au groupe des collines du *Laonnais;* en cet endroit, la bordure du massif tertiaire tourne brusquement vers l'ouest en s'éloignant de la Champagne.

Depuis les côtes de Vertus jusqu'à la trouée de l'Aisne, c'est la culture de la vigne qui est prédominante sur les pentes de la falaise; elle a attiré et fixé la population, qu'elle fait vivre presque tout entière. La *vigne* trouve en effet, réunies sur ces pentes, des conditions de terroir, d'exposition et de climat exceptionnelles [2]. Le sol où végètent les précieux cops qui fournissent le vin de Champagne n'est pas constitué par la craie pure : il est formé d'un limon argilo-siliceux, contenant des éléments calcaires à l'état de fragments ; c'est un dépôt meuble descendu des plateaux, au-dessous duquel le sous-sol crayeux opère un drainage qui met les plants à l'abri d'un excès d'humidité. De plus, ce terroir, naturellement fécond, est encore amendé par des apports considérables de fumier et de terres végétales riches en éléments fertilisants, telles que les lignites ou cendres noires tirées de l'étage de l'argile plastique, et les sables tertiaires destinés à l'entretien de la couche meuble superposée à la craie. De telle sorte qu'on peut dire, sans exagérer, que les vignes champenoises prospèrent sur

1 Cf. Une coupe de la sablière de Châlons-sur-Vesle, par Gosselet (*Bullet. des serv. de la carte géolog.*, fasc. 8, janvier 1890, p. 7).

2 A. Muntz, Recherches sur les vignobles de la Champagne (*Bullet. du minist. de l'agric.*, année 1891, p. 170 ; Les conditions de la production du vin et les exigences de la vigne en principes fertilisants dans la Champagne (*Annales de la sc. agronom.*, 10e année, 1893, t. II, p. 341); J. A. Chaptal et N. E. Le Grand, État actuel et besoins de l'industrie des vins de Champagne (*Revue génér. des sc.*, année 1899, fasc. 3); Arbouin-Dumazet, *Voyage en France*, 20e série, p. 128, et appendice; Bouxendame, *Carte viticole et vinicole de la Champagne*, 1 feuille 1060 X 1500, 2e édit., Épernay, 1889).

un sol presque artificiel. Si les aptitudes du sol ont une influence primordiale, ce sont les conditions particulières du climat et de l'exposition qui donnent aux raisins leurs qualités supérieures, en même temps qu'elles règlent la production du vignoble. Tout d'abord, sans être exposé aux brusques écarts de température, aux gelées tardives ou précoces qui sévissent sur les vignobles de la Lorraine, le vignoble champenois n'est point indemne des accidents climatériques qui dé-

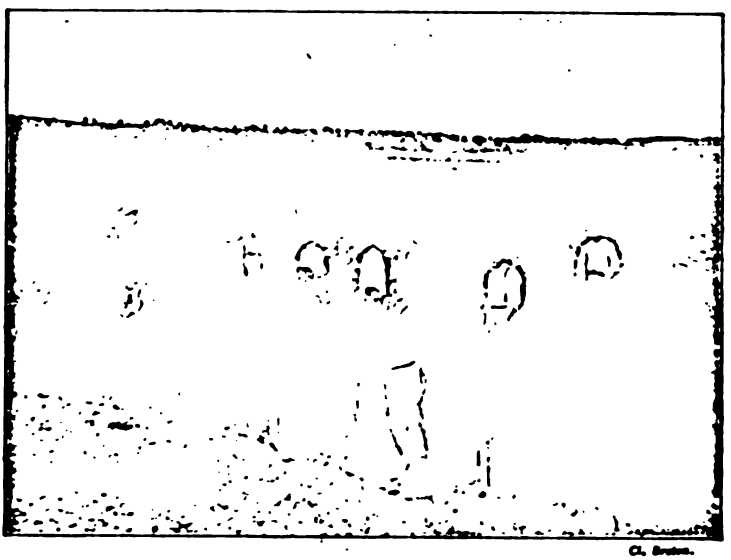

Cl. Breton.

Un vignoble de la montagne de Reims (à Mailly, versant nord), pendant les vendanges.

terminent l'inégalité de ses rendements, d'une année à l'autre (1). Au point de vue de l'exposition et de la valeur des produits, on divise le Vignoble en trois groupes : 1° le groupe de la *vallée de la Marne*, exposé à l'est-sud-est, assez bien abrité par la montagne de Reims, et qui comprend la côte d'Avize (Vertus, Le Mesnil-sur-Oger, Avize, Cramant), la côte d'Epernay et la vallée du Sourdon (Épernay, Vinay, Moussy), la rive de la Marne, sur le versant méridional de la montagne (Cumières, Hautvillers, Dizy, Ay, Mareuil); 2° le groupe des

1. Au sud de la Marne, de Chouilly à Vertus, le 14 mai 1896, le thermomètre s'est maintenu pendant plusieurs heures à — 4° (*Conseil général de la Marne*, année 1897, p. 769). A la suite d'une forte gelée de printemps, en 1893, un vignoble de Mesnil-sur-Oger a perdu jusqu'à 20 hectolitres de récolte par hectare (MUNTZ, *Recherches...*, p. 171-172, 242).

coteaux de *Bouzy et Ambonnay;* 3° le groupe de la *Montagne* proprement dite, comprenant les crus de la haute Montagne, au sud-est et au sud de Reims (Verzy, Verzenay, Mailly, Ludes, Chigny, Rilly) et ceux de la basse Montagne, au nord-ouest de Reims (Saint-Thierry, Marzilly, Hermonville); chacun de ces crus a sa valeur propre; les derniers, dont l'exposition au nord-est est moins bonne, ont une valeur moindre que les précédents. Au nord de la vallée de l'Aisne, par le fait de l'exposition au nord-est et d'un climat plus froid, la vigne n'a plus la même importance; elle est remplacée de plus en plus par les arbres fruitiers et les cultures maraîchères favorisées par la nature calcaréo-argileuse du sol dans les parties déclives, et dont les produits sont expédiés sur le grand marché de Reims. Indépendamment de la nature exceptionnelle du terroir, de l'influence du climat et de l'exposition, c'est le choix des cépages, ce sont les conditions spéciales de la culture et les procédés de la vinification qui font le vin de Champagne. Il est à remarquer que les trois quarts du vignoble produisent des raisins noirs; une variété du pineau analogue à celui de Bourgogne est le cépage le plus répandu. Comme la propriété est généralement très morcelée dans le vignoble, le petit propriétaire qui exploite lui-même [1] consacre à l'amélioration de ses précieuses vignes une main-d'œuvre de tous les instants; au moment des vendanges, vers la fin de septembre, des essaims de travailleurs affluent de toutes les directions, de la Brie, de la Picardie, des Ardennes, de l'Argonne, car les bras manquent dans le pays. Dans les deux arrondissements viticoles d'Épernay et de Reims, la surface cultivée en vignes n'est pas inférieure à 12 000 hectares; mais le vignoble qui produit le vin transformé en champagne n'est pas limité à la falaise tertiaire : il s'étend sur les coteaux crayeux qui bordent la vallée de la Marne. Il y a plus : pour devenir mousseux, le vin doit subir des manipulations longues et compliquées; or, la disproportion est grande entre la quantité de raisin provenant du vignoble et celle du vin livré à la consommation; les fabricants de champagne achètent des raisins dans le Vallage (environs de Bar-sur-Aube), dans la basse Bourgogne (vallées de l'Ource et de la Seine) et jusqu'en Lorraine (Toulois), dans l'Orléanais et le Saumurois; pour augmenter la production, ils ont recours

1. En 1910, dans le canton d'Avize, le nombre des exploitations rurales était de 1 382, parmi lesquelles 927 de moins de 1 hectare (67,12 p. 100), 345 de 1 à 5 hectares (24,96 p. 100); 1 468 domaines du vignoble se répartissaient ainsi, suivant le mode d'exploitation : 1° par le propriétaire lui-même avec sa famille, 1 071 (76,33 p. 100), ou avec autrui, 315 (22,4 p. 100); 2° par un régisseur, 4 (0,28 p. 100); par un fermier, 3 (0,92 p. 100) : Portevin, *L'Économie sociale dans le département de la Marne*, p. 132-133.

à des mélanges dans les cuvées. Ainsi préparé industriellement, le vin de Champagne est conservé dans les caves, véritables labyrinthes dont les galeries superposées sont taillées dans la craie. La production moyenne annuelle est d'environ 400 000 hectolitres (1), mais le stock des vins en fûts et en bouteilles conservé dans les caves représente un effectif total dépassant 1 million d'hectolitres (2). L'industrie du vin de Champagne, qui a commencé vers la fin du XVIIe siècle à l'abbaye d'Hautvilliers, a pris de nos jours une extension prodigieuse (3).

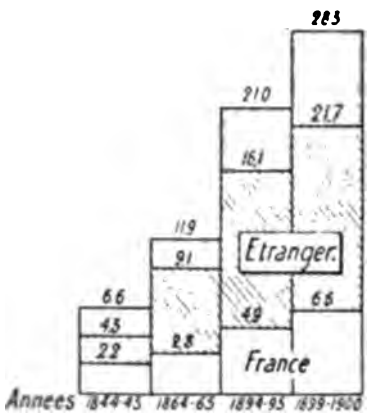

Commerce des vins de Champagne. — Millions de bouteilles expédiées en France et à l'étranger (d'après les statistiques de la chambre de commerce de Reims).

L'exportation du champagne à l'étranger, surtout en Angleterre, en Belgique, en Russie et en Amérique, dépasse de beaucoup la consommation française. Mais depuis longtemps déjà les fabricants et les viticulteurs champenois ont à lutter contre la concurrence étrangère et les ravages du phylloxéra. Aujourd'hui l'Allemagne, la Suisse, la Russie méridionale fabriquent des vins mousseux vendus comme « champagnes », et, depuis 1882, la plupart des fabricants français ont constitué un « Syndicat du commerce des vins de Champagne » pour lutter contre les contrefaçons et la concurrence (4). En 1890, l'apparition du phylloxéra était signalée sur le territoire de la commune de Tréloup (Aisne) à proximité du Vignoble, bientôt lui-même contaminé (5); les progrès du fléau furent effrayants; il semble dès main-

1. La production des cantons du Vignoble, en 1901, s'élevait à 603 216 hectolitres : Ay, 102 818; Epernay, 99 265; Verzy, 80 340; Avize, 79 516; Vertus, 25 230; Reims, 10 930; Reims, 5 150.

2. En 1901, la quantité de vin existant dans les caves était évaluée par la direction des contributions indirectes à 1 281 508 hectolitres (*Conseil général de la Marne*, année 1901, p. 149. Cf. un tableau de la production des vins mousseux de 1840 à 1900, par Pouteyin (*loc. cit.*, p. 96-99).

3. Sur l'histoire des vins de Champagne, cf. *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. III, *passim*, et la notice publiée dans les *Rapports du jury international de l'Exposition de 1900*, groupe X, 3e partie, p. 160 sqq.

4. Sur la concurrence des vins mousseux de fabrication allemande, cf. Ch. Tallavignes (*Revue de viticulture*, t. XXI, 1904, p. 276 sqq).

5. Sur les progrès du phylloxéra en Champagne, cf. un rapport du 17 août 1892 adressé au ministère de l'agriculture (*Bullet. du ministè. de l'agric.*, année 1892, p. 448-451); Louis Matheus, La Reconstitution des vignes en Champagne (*Journal d'agric.*, année 1893, t. II, p. 576) et plusieurs articles publiés dans la *Revue de viticulture* (3 octobre 1896, 1er mai 1897); Carte des syndicats viticoles contre le phylloxéra dans la Marne, par Pouteyin (*loc. cit.*, p. 176-177). A la fin de l'année 1900, la situation du vignoble n'était pas considérée comme désespérée (*Bullet. du comice agricole de l'arrond. de Reims*, 16 févr. 1901, p. 70).

tenant qu'un traitement énergique d'extinction mené de front avec une reconstitution méthodique du vignoble pourra préserver la Champagne du désastre qui frappa jadis le Languedoc.

La culture de la vigne et la préparation industrielle du vin mousseux jouent un rôle prépondérant dans l'activité économique du pays: la majorité de la population rurale ou urbaine se compose de propriétaires de vignes ou de simples vignerons, de fabricants, marchands, commissionnaires en vins, sans compter le personnel des grandes maisons; plusieurs industries accessoires se sont développées parallèlement à celle des vins : tonnellerie, fabrication des bouchons de liège, des capsules métalliques, des paniers et caisses d'emballage; le vignoble n'est plus exclusivement tributaire des verreries de l'Aisne (Hirson, Vauxrot, Folembray) ou du Nord (Fourmies); il s'approvisionne également dans les verreries à bouteilles de la contrée à Courcy, Loivre, La Neuvillette-lès-Reims, Cormontreuil. La vigne, voilà pour le pays la source de toute richesse, célébrée par les refrains populaires (1). La terre plantée en vignes a une valeur considérable; le prix de l'hectare varie de 3 500 à 45 000 fr. et la valeur du vignoble dépasse 125 millions. Comme toutes les façons, tous les traitements pratiqués dans les vignes se font à la main et exigent des soins minutieux, les salaires du vigneron sont élevés et ceux des ouvriers chargés de la manutention des vins sont en proportion (2). C'est pourquoi dans le Vignoble, la richesse du sol, l'abondance des sources, des matériaux de construction, une rémunération exceptionnelle du travail agricole, tout concourt à la formation de nombreuses et fortes agglomérations. Le Vignoble est ainsi devenu, sur les confins de la Champagne Pouilleuse, une aire de peuplement intense, où la population atteint une densité dépassant en moyenne 100 habitants au kilomètre carré. Les villages, aux rues étroites et caillouteuses aboutissant à des places où jaillissent les fontaines, se pressent, tantôt accrochés et ramassés en amphithéâtre sur les pentes au milieu des vignes, jusqu'à la corniche des plateaux, tantôt blottis au fond des gorges ou étalés au pied des coteaux. L'aisance règne dans ces centres viticoles où les grandes fortunes ne sont pas rares; elle se manifeste par l'activité du petit commerce local, le luxe des habitations particulières, les proportions et la

1. Tarbé, *Romancero de Champagne*, t. II, p. 273-278.

2. Dans la montagne de Reims, le salaire moyen journalier d'un ouvrier est, l'hiver, de 3 fr., avec deux bouteilles de vin, du 1er mars au 15 mai, 4 fr. 50, avec deux bouteilles; du 16 mai à la vendange, 3 fr. 50 avec deux bouteilles. Les salaires des ouvriers de la maison Chandon, à Epernay (moyenne de dix années), sont : du 1er mars au 15 mai, 6 fr. 75, nourriture et vin compris; du 16 mai au 31 juillet, 5 fr. 12, nourriture et vin compris, du 1er août à la vendange, 3 fr. avec deux bouteilles; les journées d'hiver, 2 fr. 50, avec deux bouteilles (Pourtevin, *loc. cit.*, p. 26).

décoration un peu ambitieuses des édifices municipaux ; une quinzaine de centres ont une population dépassant 1000 habitants et leur accroissement est continu. Cet accroissement est dû non seulement à l'immigration des pays voisins, mais à une natalité relativement forte (1). En dehors de Reims, le principal centre du Vignoble est *Épernay*. La ville est située sur la rive gauche de la Marne, au confluent du Cubry, face à la Montagne, au pied et sur les flancs crayeux du mont Berson (2); ses importantes fabriques de vin de Champagne, une brasserie, une sucrerie, des ateliers de construction créés par la compagnie des chemins de fer de l'Est font d'Épernay une cité industrielle aux quartiers disparates, qui s'est agrandie par la juxtaposition, à la vieille ville centrale, de faubourgs modernes embellis par les somptueux hôtels des grands négociants en vins. L'agglomération dépasse aujourd'hui 20 000 habitants (23 499 avec Dizy en 1901), et le gros bourg d'Ay (7 052 habitants), relié à Épernay par un tramway, peut être considéré comme une dépendance de la ville. Des voies ferrées venant de Romilly-sur-Seine, de Reims et des Ardennes se raccordent, à Épernay, à la grande ligne de Nancy à Paris. C'est près d'Épernay qu'est le terminus du canal latéral à la Marne, et la ville est reliée à Paris par la voie navigable de la Marne (183 kilom.).

---

1. *Mouvement de la population par cantons.*

	1856.	1896.	1901.	ACCROISSEMENT entre 1856 et 1901.
	—	—	—	—
Avize	8 471	10 [illegible]	10 650	2 179
Épernay	17 851	27 [illegible]	29 611	11 760
Ay	12 637	18 [illegible]	20 746	8 109
Verzy	12 3[illegible]2	13 617	14 2[illegible]4	1 9[illegible]
				24 [illegible]

Pour la période décennale 1876-1885, l'écart en faveur de la natalité sur la mortalité a été de 3,75 p. 1000 habitants dans le canton d'Ay et de 3,45 dans le canton de Verzy (*Annuaire démogr. de la ville de Reims*, 1894, p. 66).

2. Sur Épernay, cf. ARMOCIN IMBART, *Voyage en France*, 20e série, p. 128. Le mouvement de port dépasse 60 000 tonnes en 1901, 60 945 tonnes : arrivages, 35 906 tonnes ; expéditions, 26 [illegible] tonnes ; trafic intérieur, 7 300 tonnes).

LIVRE III

CHAPITRE Ier

Le climat champenois.

Situées entre la partie centrale de la cuvette parisienne et les plateaux adossés au Morvan, à la montagne de Langres, aux Vosges et à l'Ardenne, les plaines champenoises constituent, au point de vue climatérique, une région intermédiaire où les influences maritime et continentale se contrarient ; la Champagne se distingue des contrées circonvoisines bien plus par la plastique et les aptitudes particulières de ses sols que par des conditions climatériques nettement tranchées. Toutefois, il est possible de constater que la douceur relative du climat parisien commandée par la prédominance des influences océaniques, s'atténue progressivement en Champagne, et que la rudesse caractéristique du climat vosgien se manifeste déjà à l'est et au nord de la contrée.

D'autre part, la région champenoise est loin de présenter un ensemble de conditions climatériques absolument homogènes dans toute son étendue : les différences de latitude, de configuration, d'exposition, l'inégal groupement des masses boisées subordonnée à la nature variable du sol, ont leur répercussion sur certains éléments du climat qui se trouvent diversifiés. Ce sont ces particularités que nous nous proposons de faire ressortir en insistant surtout sur la répartition des pluies et les variations de la température.

Tout d'abord, en ce qui concerne le régime et la fréquence relative des courants atmosphériques, la Champagne paraît plus spécialement influencée par les vents océaniques qui sont prédominants, en toute

saison, dans toute la région parisienne, quelles que soient les périodes d'années considérées (1).

Ce sont ces vents océaniques qui apportent les pluies les plus abondantes et les plus fréquentes. Les bourrasques suivent, en Champagne, une trajectoire orientée ordinairement d'ouest en est ou du nord-ouest au sud-est, et sont déterminées par une dépression barométrique passant de l'Atlantique à la mer du Nord, avec pression croissante du nord au sud de la France. La pluie étant un phénomène qui s'étend à des régions très étendues avec une intensité analogue, la Champagne tout entière, comme la plus grande partie du bassin parisien, est soumise aux mêmes influences atmosphériques en ce qui concerne la pluie : lorsque la sécheresse se produit, elle règne sur toute la région, et, inversement, une même bourrasque s'étend normalement à tout le pays. La hauteur moyenne des pluies pour l'ensemble des stations pluviométriques de la Champagne proprement dite oscille entre les extrêmes 550 et 850 millimètres ; elle est en général inférieure à celle de la zone montueuse sensiblement plus élevée qui enserre les plaines champenoises, au sud, à l'est et au nord : plateaux de la Bourgogne, de Langres, du Bassigny, du Barrois, massif de l'Argonne, terrasses ardennaises adossées au massif schisteux. Au contraire, les moyennes que l'on relève dans la partie centrale du bassin de Paris (vallée de l'Oise, Beauce, Orléanais, Gâtinais, etc.), par suite d'une moindre altitude du sol, et malgré le rapprochement de la mer, sont inférieures à celles des stations champenoises (2).

---

1. *Direction et fréquence relative des vents (nombre de jours ou d'observations).*

STATIONS.	ANNÉES d'observations.	VENTS équatoriaux.	VENTS polaires.
—	—	—	—
Troyes	10 (1891-1900)	482,5	274,2
Châlons	5 (1895-1900)	209	243
Reims	9 (1896-1905)	204	142
Montfaucon-en-Argonne	15 (1894-1909)	223,1	132,2
Auxerre	15 (1891-1905)	271	142
Plateau de Langres	10 (1896-1897)	271	128
Bar-le-Duc	10 (1888-1907)	208,5	156,5
Charleville	10 (1893-1902)	271	156
Nancy	16 (1879-1894)	236	129

2. *I. — Partie centrale du bassin parisien.*

STATIONS.	ALTITUDE.	HAUTEUR des pluies.
—	—	—
	Mètres.	Millimètres.
Paris (Observatoire)	50	515
Melun	60	508
Beaune-la-Rolande	130	541
Pithiviers	120	509
Evreux	66	541

port aux lignes principales du relief et à la direction des vents pluvieux, ainsi qu'à une foule d'influences secondaires dont une étude topographique détaillée de chaque station permettrait seule de mesurer l'action. Nous nous bornerons à expliquer le mode de répartition des pluies sur toute l'étendue de la région champenoise, en commentant la carte des pluies que nous avons dressée.

Les bulletins des commissions météorologiques départementales (Yonne, Aube, Meuse, Marne, Ardennes), les observations centralisées par le service hydrométrique du bassin de la Seine, celles qui figurent dans les *Annales du bureau central météorologique* et dans quelques travaux spéciaux, nous ont fourni les données numériques nécessaires (1). En jetant un simple coup d'œil sur cette carte, on est frappé immédiatement par l'étroit rapport qu'elle révèle entre les particularités topographiques les plus saillantes de la contrée et la hauteur des pluies, à tel point que le schéma pluviométrique semble calqué sur un dessin hypsométrique.

Sur la bordure du massif tertiaire où les coteaux du Montois, du Vignoble et de la montagne de Reims dressent à plus de 100 mètres parfois au-dessus des plaines crayeuses leurs crêtes couronnées de bois, avec une orientation sensiblement parallèle à la direction des vents humides du sud-ouest, la hauteur normale des pluies est d'environ 650 millimètres, tandis qu'elle atteint et dépasse même 700 millimètres sur les plateaux humides et boisés de la Brie et du Tardenois. En arrière de ce maximum, nous constatons un minimum conformément à la loi générale de la répartition des pluies: les plaines crayeuses et dénudées qui s'étendent à la base du talus tertiaire et représentent les parties les plus basses de la Champagne sont déjà moins abreuvées; dans la vallée d'Yonne en aval de Sens, dans les plaines de la Seine en aval de Troyes et d'Arcis, les moyennes sont inférieures à 600 millimètres, et il en est de même dans le bassin de Reims, abrité par l'écran de la Montagne. Les plaines ondulées, au sol spongieux et médiocrement boisé, de la Champagne Pouilleuse dessinent un plan incliné demi-circulaire dont le redressement s'ac-

1. Cf. les tableaux publiés par M. Raulin (*Bullet. de la Soc. philomat. de Verdun*, t. XIII et XIV) et le travail de M. J. Laurent sur les pluies dans le département de la Marne, accompagné d'une carte pluviométrique (*Bullet. de la Soc. des sc. natur. de Reims*, t. VI, 1897, et *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CIII).

C'est en prenant pour base une double série de moyennes portant, pour chaque station pluviométrique, sur des périodes d'années autant que possible concordantes, que nous avons dressé notre carte avec des courbes isohyétales dont le tracé, nous le reconnaissons, est parfois purement conjectural. Cf. à l'appendice, le tableau A des stations pluviométriques de la Champagne, avec les moyennes correspondantes.

LÉGENDE

Indications de la hauteur des pluies en millimètres :

Moins de 600

600-650

650-700

700-750

750-800

+ 800 millimètres.

Affleurements des principaux terrains.

Échelle : 6 millimètres pour 5 kilomètres.

Sézanne
Montmirail
Montpothier
Conflans
Nogent-s-Seine
Romilly
St Loup
Aube
Plancy
St Oulph
Grandes Chapelles
Arcis-s-Aube
Pouilly
Pougy
Braux
Vitry-le-François
Perthois
Thiéblemont
Margerie
Giffaumont
Arrembécourt
Valentigny
Trois Fontaines
Saulx
Rothois
Marne
Blaise
Trois Fontaines-la-Ville
Vassy
600
650
750

Gâtinais
Sens
Cursier
St Julien-du-Sault
Joigny
La Roche
Seign
Appoigny
Aillant-s-Tholon
Puisaye
Auxerre

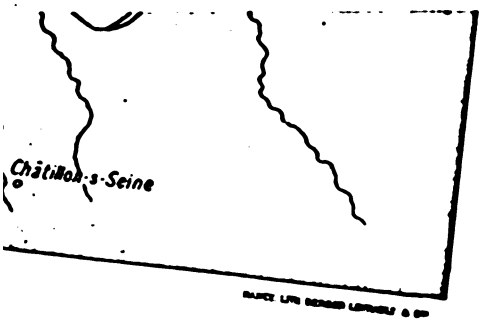
Châtillon-s-Seine

Bossenit-s-Seine
Saligny
Vallage
Joinville

centue dans toutes les directions de l'est et provoque une recrudescence progressive des précipitations atmosphériques (de 600 à 700 millimètres). La bordure orientale de la nappe crayeuse qui est très montueuse, surtout entre les vallées de la Marne et de l'Aisne, et frangée de chaînons orientés du sud-ouest au nord-est, présente un nouveau maximum ; là, sur le flanc des coteaux les plus élevés, comme le mont de Fourches au-dessus de Vitry-le-François, les collines de la Serre qui dominent les plaines du Vallage d'Aisne, la tranche d'eau dépasse 700 millimètres, tandis que les plaines d'alluvions déprimées que forment les grandes vallées transversales et qui s'étalent en arrière des terrasses crayeuses, aux environs de Laroche-sur-Yonne, de Troyes, de Brienne-le-Château, de Vitry-le-François, de Vouziers, ne reçoivent guère plus de 600 millimètres de pluies. Quant aux plateaux du pays d'Othe, ils doivent à leur surélévation relative, à leur configuration tourmentée ainsi qu'aux vastes forêts qui les couvrent, des pluies aussi abondantes qu'inégales, et dont l'accroissement coïncide avec le redressement du massif dans sa partie méridionale. Bien que médiocrement élevée dans son ensemble, la bande infracrétacée de la Champagne Humide, qui s'ouvre aux vents pluvieux comme un long couloir déprimé entre les hautes plaines du terrain de craie et les plateaux de la formation oolithique qui l'encadrent, est à peu près entièrement comprise entre les courbes 700 et 800 millimètres [1] ; la hauteur des pluies dépasse même 800 millimètres au massif du Valtiermont au-dessus de Saint-Dizier et sur le plan incliné qui porte la forêt de Trois-Fontaines au-dessus des plaines du Perthois. La nature même du sol est ici le principal facteur de l'abondance relative des précipitations atmosphériques. Les plaines et les bas plateaux de la formation infracrétacée, avec leurs sols plus ou moins imperméables, très boisés, émaillés de prairies, parsemés d'étangs et sillonnés d'une multitude de cours d'eau, absorbent moins d'humidité, dessèchent moins l'atmosphère que les plaines plus hygrophiles du terrain de craie : ainsi se vérifie, dans cette partie de la Champagne, la loi suivant laquelle l'air est normalement plus humide, plus fréquemment et plus rapidement saturé au-dessus d'un terrain imperméable et boisé qu'au-dessus d'un sol très perméable et dénudé [2]. C'est ainsi, par exemple, qu'à Ceffonds (altitude

1. La moyenne de 671 millimètres que Belgrand (*La Seine*, p. 183) attribue à la Champagne Humide est beaucoup trop faible.

2. Des observations multipliées, particulièrement en Lorraine (forêt de Haye aux environs de Nancy), ont permis de constater que les massifs boisés, en brisant la force du vent, provoquaient des

128 mètres) dans le pays boisé du Der, la hauteur moyenne des pluies, 736 millimètres, dépasse de beaucoup celle de Sommesous, 642 millimètres, station de la Champagne Pouilleuse située à une altitude cependant supérieure [176 mètres] (1).

Quant au massif d'Argonne, partie culminante de toute la région champenoise, qui dresse ses hautes cimes boisées au-dessus des plaines vallonnées de l'Aisne, il reçoit une tranche d'eau au moins égale à celle qui abreuve la Champagne Humide : les précipitations atteignent leur maximum le long des crêtes orientales, les plus élevées, de part et d'autre de la vallée de l'Aire (900 millimètres en moyenne). Une progression analogue et tout aussi rapide dans la hauteur des pluies s'observe quand on s'élève de la vallée d'Aisne aux environs de Rethel, sur les confins de la Champagne Pouilleuse, jusqu'aux crêtes boisées qui dominent le versant de la Meuse.

Conformément à une loi depuis longtemps énoncée (loi Dausse) pour l'ensemble du bassin de la Seine, le régime pluviométrique de la Champagne, comme celui des régions circonvoisines, est caractérisé par une prédominance plus ou moins marquée des *pluies de la saison chaude* (1er mai au 1er novembre) sur celles de la saison froide (1er novembre au 1er mai). Normalement, l'été et surtout l'automne sont, en Champagne, les saisons les plus pluvieuses :

Hauteur des pluies par saison (en millimètres).

STATIONS.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	ANNÉES d'observations.
Sommesous (Champagne Pouilleuse) .	150	141	196	197	35 (1864-1898)
Wassy (Champagne Humide).	208	176	233	235	31 (1863-1896)

Un examen de ce phénomène appliqué à un nombre de stations suffisamment considérable permet de relever des anomalies assez curieuses

---

précipitations plus abondantes, que la forêt favorisait la condensation des vapeurs atmosphériques, que les sols lisses, enfin, étaient plus abreuvés que les sols déboisés (MATHIEU, *Météorologie comparée agricole et forestière*. In-8°, Paris, 1878; *Bullet. du ministère de l'agric.*, année 1900, p. 44, 45, 62; année 1901, p. 245-246, 261). Cf. les observations faites dans le Hainaut (forêt de Mormal) et publiées dans les *Annales de géographie* (15 mai 1902, p. 215).

1. Une constatation identique a été faite entre les stations de Sommesous (176 mètres) et Villers-aux (119 mètres) situées sur des plateaux crayeux découverts, et celles de Reims (90 mètres) dans la vallée marécageuse de la Vesle, et Vitry-le-France (108 mètres) dans les plaines humides du Perthois (*Cf.* Fournié, dans *Mém. de la Soc. des sc. de Vitry*, t. I, p. 127).

dans cette répartition saisonnière des pluies [1]. On constate ainsi que les stations de la Champagne Pouilleuse (Sens, Barberey, Berry-au-Bac) accusent, comme Paris, une saison d'hiver plus sèche que le printemps, tandis que les pays montueux et boisés, comme la bordure du massif tertiaire (Pierry, Verzy), la forêt d'Othe (Chailley, Cerisiers), la Champagne Humide (Wassy et Vouziers) et l'Argonne (Châtel-Chéhéry, Montfaucon) sont caractérisés par une moindre abondance des précipitations atmosphériques durant le printemps; une répartition analogue des pluies affecte les régions voisines et même assez éloignées de la Champagne, qui sont plus qu'elles engagées à l'intérieur du continent, comme la Bourgogne et le Morvan, le plateau de Langres et le Vallage, le Barrois et les plateaux lorrains :

TABLEAU.

1. *Hauteur moyenne des pluies par saison.*

STATIONS.	SAISONS froide.	SAISONS chaude.	ANNÉES d'observations.
—	—	—	—
	Millim.	Millim.	
Paris (Observatoire)	228	304	40 (1859-1898)
Sommesous	303	371	35 (1864-1898)
Wassy	390	450	34 (1865-1898)
Montfaucon	364	416	27 (1874-1900)
Bar-le-Duc	440	458	40 (1859-1898)
Les Cinq-Tranchées (forêt de Haye près Nancy)	378	471	32 (1867-1899)

Cette répartition des pluies entre les saisons froide et chaude n'est pas toujours conforme à la loi générale; on a vu des saisons froides exceptionnellement humides et des saisons chaudes exceptionnellement sèches :

STATIONS.	SAISON FROIDE. Hauteur moyenne (1873-1881).	SAISON FROIDE. Année humide (1876-1877).	SAISON CHAUDE. Hauteur moyenne (1873-1881).	SAISON CHAUDE. Année sèche (1874).
—	—	—	—	—
	Millim.	Millim.	Millim.	Millim.
Wassy	422	556	461	249
Sommesous	303	366	469	313

(d'après le *Manuel hydrol. du bassin de la Seine*, p. 18).

Sur de pareilles anomalies constatées en Champagne à une époque très ancienne, cf. les Mémoires de Claude HATTON (*Collect. des Docum. inéd.*, t. I, 30-31; II, 817).

Répartition saisonnière comparée des pluies en Champagne et dans les régions voisines (1).

STATIONS.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	ANNÉES d'observations.
	Millim.	Millim.	Millim.	Millim.	
Paris (Observatoire)	104	123	150	150	30 (1861-1890)
Sens	117	136	178	167	»
Barberey	120	134	183	166	»
Bar-sur-Aube	120	125	186	169	»
Chaillot	202	150	201	220	10 (1891-1900)
Cerisiers	174	143	189	192	»
Pierry	158	134	143	194	16 (1861-1896)
Vouziers	158	121	167	175	10 (1891-1900)
Châtel-Chehéry	229	175	230	224	»
Montfaucon	205	152	202	216	»
Les Settons (Morvan)	457	378	389	496	30 (1861-1890)
Châtillon-sur-Seine	177	163	223	233	»
Langres	203	186	214	259	20 (1870-1887)
Joinville	212	194	256	265	30 (1861-1890)
Bar-le-Duc	229	186	261	272	»
Nancy	171	164	223	230	»

D'une comparaison des *moyennes mensuelles*, il résulte qu'en Champagne, comme dans toutes les contrées périphériques, les pluies diminuent progressivement de novembre à avril ; elles augmentent pendant les mois de l'été jusqu'au milieu de l'automne, avec un maximum en juillet et en octobre :

Hauteur mensuelle des pluies (période décennale 1891-1900) (2).

STATIONS.	DÉCEMBRE.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.
Tagnon (Champagne Pouilleuse)	62	54	51	55	39	47	56	66	55	51	74	45
Cerisiers (Forêt d'Othe)	70	58	51	52	40	51	63	69	57	53	87	53
Sermaise (Champagne Humide)	66	67	63	62	47	57	73	79	59	69	96	56
Châtel-Chehéry (Argonne)	88	75	66	64	53	57	72	82	65	75	92	55
Falaise (au nord de l'Aisne)	92	84	71	65	48	58	65	85	64	72	97	64

1. On peut comparer les moyennes figurant sur ce tableau avec celles d'autres stations, portant sur diverses périodes et publiées, soit dans le *Manuel hydrologique du bassin de la Seine*, soit dans le résumé des observations du service hydrométrique, dans les *Annales du bureau central* (1888, t. I, p. 196-197, par M. Angot), soit dans le *Bullet. de la Soc. d'hist. nat. de Reims*, t. VII, 1898, p. 149 (moyennes de 13 stations du département de la Marne, se rapportant à la période 1881-1896, par J. Laurent). Cf. à l'appendice le tableau B.

2. La comparaison des fractions pluviométriques mensuelles (exprimées en millièmes) calculées par M. Angot pour un certain nombre de stations de la France du Nord (*A. B. C. M.*, 1898, t. I) confirme ces relations entre les hauteurs mensuelles de pluies.

Cette répartition mensuelle des pluies peut être interprétée de la façon suivante : les pluies des quatre premiers mois de la saison froide sont relativement peu abondantes en Champagne, parce que les précipitations atmosphériques de cette période de l'année résultant du refroidissement direct des vapeurs apportées par les vents océaniques diminuent de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du littoral, si ce n'est dans les pays montagneux et boisés, comme le Morvan (1), par suite de l'abaissement normal de la température moyenne. La recrudescence des pluies de la saison chaude, à partir de mai, est essentiellement d'origine orageuse : ces pluies des mois d'été sont dues au refroidissement rapide par détente qui accompagne les fréquents mouvements ascendants de l'air à cette époque de l'année, conséquence des dépressions barométriques et des orages. Durant l'été, les pluies gagnent de plus en plus vers l'intérieur du continent, par conséquent dans l'est de la France. A partir d'août et septembre, le phénomène inverse commence à se dessiner ; en octobre, le refroidissement graduel des pays éloignés du littoral provoque, il est vrai, une recrudescence dans la condensation des vapeurs atmosphériques, d'autant que l'humidité relative de l'air est alors plus considérable qu'au début de la saison chaude. Mais en novembre, l'abaissement général de la température coïncide avec une régression des pluies de l'intérieur vers les zones côtières.

L'évaluation du nombre des jours de pluie, et son rapport avec la quantité tombée annuellement, ne doivent pas être négligés : les différences assez sensibles que l'on constate entre les *coefficients journaliers de pluviosité* d'un certain nombre de stations sont en rapport avec les particularités topographiques qui caractérisent chacune de ces stations.

Groupement de quelques stations de la région champenoise avec indication de leur altitude et de leur coefficient pluviométrique (2).

Falaise tertiaire.

Sézanne.	140 mètres	4mm,39
Vertus	109 —	4 63
Pierry	90 —	4 91
Jonchery-sur-Vesle . . .	80 —	4 09

1. Hauteur mensuelle des pluies aux Settons (Morvan, alt. 595 mètres) pour la période 1850-1900 :

Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
169	181	140	131	149	113	107	128	130	127	136	167

2. Les coefficients des stations de la falaise tertiaire se rapportent à la période 1881-1896 (cf. Trav.

Champagne crayeuse.

Fay	171 mètres	4mm,20
Troyes	108 —	3 80
Arcis-sur-Aube	160 —	5 10
Châlons-sur-Marne	90 —	4 30
Suippes	138 —	5 20

Forêt d'Othe.

Joigny	79 mètres	6mm
Cerisiers	130 —	5 60
Saint-Mards	176 —	5
Chailley	180 —	6 60

Champagne Humide.

Chessy	120 mètres	6mm,10
Vosnon	190 —	7 10
Rumilly	182 —	6 50
Wassy	174 —	6 70
Sermaize	133 —	5 60

Argonne.

Châtel-Chéhéry	142 mètres	4mm,40
Grandpré	121 —	5 60
Montfaucon	350 —	5 20

Pays au nord de l'Aisne.

Faissault	193 mètres	5mm,30
Remaucourt	119 —	7 30

Les stations de la falaise tertiaire, plus ou moins abritées contre les vents pluvieux, celles des vallées et des plaines dénudées du terrain de craie, ont des coefficients de pluviosité inférieurs à ceux des stations du pays d'Othe, de la Champagne Humide, de l'Argonne, du pays situé au nord de l'Aisne, où une altitude généralement plus élevée, une configuration plus accidentée, le développement considérable des surfaces boisées combiné avec l'humidité du sol, déterminent des averses sinon toujours plus fréquentes, du moins plus copieuses. Le massif d'Argonne paraît affecté par un nombre de jours pluvieux (Châtel-Chéhéry 191, Montfaucon 160) sensiblement supé-

---

de l'Acad. de Reims, t. CIII, p. 190); celui de Vassy à la période 1868-1880 (*Manuel hydrol. du bassin de la Seine*, p. 87); tous les autres ont été calculés par nous pour la période décennale 1886-1895.

Cette répartition mensuelle des pluies peut être interprétée de la façon suivante : les pluies des quatre premiers mois de la saison froide sont relativement peu abondantes en Champagne, parce que les précipitations atmosphériques de cette période de l'année résultant du refroidissement direct des vapeurs apportées par les vents océaniques diminuent de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du littoral, si ce n'est dans les pays montagneux et boisés, comme le Morvan (1), par suite de l'abaissement normal de la température moyenne. La recrudescence des pluies de la saison chaude, à partir de mai, est essentiellement d'origine orageuse : ces pluies des mois d'été sont dues au refroidissement rapide par détente qui accompagne les fréquents mouvements ascendants de l'air à cette époque de l'année, conséquence des dépressions barométriques et des orages. Durant l'été, les pluies gagnent de plus en plus vers l'intérieur du continent, par conséquent dans l'est de la France. A partir d'août et septembre, le phénomène inverse commence à se dessiner ; en octobre, le refroidissement graduel des pays éloignés du littoral provoque, il est vrai, une recrudescence dans la condensation des vapeurs atmosphériques, d'autant que l'humidité relative de l'air est alors plus considérable qu'au début de la saison chaude. Mais en novembre, l'abaissement général de la température coïncide avec une régression des pluies de l'intérieur vers les zones côtières.

L'évaluation du nombre des jours de pluie, et son rapport avec la quantité tombée annuellement, ne doivent pas être négligés : les différences assez sensibles que l'on constate entre les *coefficients journaliers de pluviosité* d'un certain nombre de stations sont en rapport avec les particularités topographiques qui caractérisent chacune de ces stations.

Groupement de quelques stations de la région champenoise avec indication de leur altitude et de leur coefficient pluviométrique (2).

Falaise tertiaire.

Sézanne.	140 mètres	4mm,39
Vertus	109 —	4 63
Pierry	90 —	4 91
Jonchery-sur-Vesle . . .	80 —	4 09

1. Hauteur mensuelle des pluies aux Settons (Morvan, alt. 595 mètres) pour la période 1850-1898 :

Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
169	181	140	131	149	115	107	128	130	127	126	167

2. Les coefficients des stations de la falaise tertiaire se rapportent à la période 1881-1896 (cf. Trav.

Champagne crayeuse.

Fay.	171 mètres	4mm,20
Troyes	108 —	3 80
Arcis-sur-Aube.	160 —	5 10
Châlons-sur-Marne . . .	90 —	4 30
Suippes.	138 —	5 20

Forêt d'Othe.

Joigny	79 mètres	6mm
Cerisiers	130 —	5 60
Saint-Mards	176 —	5
Chailley.	180 —	6 60

Champagne Humide.

Chessy	120 mètres	6mm,10
Vosnon	190 —	7 10
Rumilly.	182 —	6 50
Wassy	174 —	6 70
Sermaize	133 —	5 60

Argonne.

Châtel-Chéhéry.	142 mètres	4mm,40
Grandpré	121 —	5 60
Montfaucon	350 —	5 20

Pays au nord de l'Aisne.

Faissault	193 mètres	5mm,30
Remaucourt	119 —	7 30

Les stations de la falaise tertiaire, plus ou moins abritées contre les vents pluvieux, celles des vallées et des plaines dénudées du terrain de craie, ont des coefficients de pluviosité inférieurs à ceux des stations du pays d'Othe, de la Champagne Humide, de l'Argonne, du pays situé au nord de l'Aisne, où une altitude généralement plus élevée, une configuration plus accidentée, le développement considérable des surfaces boisées combiné avec l'humidité du sol, déterminent des averses sinon toujours plus fréquentes, du moins plus copieuses. Le massif d'Argonne paraît affecté par un nombre de jours pluvieux (Châtel-Chéhéry 191, Montfaucon 160) sensiblement supé-

---

de l'Acad. de Reims, t. CIII, p. 190); celui de Vassy à la période 1865-1869 (Annuaire hydrol. du bassin de la Seine, p. 89); tous les autres ont été calculés par nous pour la période décennale 1889-1898.

rieur à celui de la Champagne Pouilleuse (Châlons 137, Saint-Oulph 129).

Les averses les plus abondantes sont dues aux *orages* de la saison chaude [1]. Il arrive parfois, en été, que des orages se forment sur place en Champagne, et n'ont pas d'autre origine que l'influence de la saison combinée avec celle de la configuration du sol; les accidents de terrain de quelque importance sont en effet capables de déterminer une inégale répartition de la chaleur solaire et de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère, qui prépare des perturbations plus ou moins importantes : ainsi dans le massif boisé de l'Argonne, où les manifestations orageuses paraissent plus fréquentes que dans les plaines découvertes de la Champagne Pouilleuse [2]. Mais ces phénomènes isolés sont plutôt rares, car les orages dépendent ordinairement des conditions atmosphériques régissant une vaste région. En Champagne, où les formes du relief sont très atténuées, les orages coïncident normalement avec l'arrivée de bourrasques sévissant sur toute l'Europe occidentale. La propagation de ces orages n'est pas toujours régulière et leurs trajectoires ne suivent pas nécessairement les lignes principales du relief; leur direction normale est ouest-sud-ouest — est-nord-est. En général, quand un orage se produit dans la partie occidentale du bassin de Paris, c'est au plus tard vingt-quatre heures après qu'il s'étend à la région champenoise. Il arrive accidentellement que de véritables cyclones, dont la vitesse de translation est considérable, traversent en quelques heures tout le pays situé à l'est de Paris jusqu'à l'Ardenne et aux Vosges [3].

Relativement à l'*état hygrométrique*, la Champagne peut être

---

1. Exemples : le 13 juillet 1887, 56 millimètres d'eau à Saint-Mard-sur-le-Mont (Marne); le 3 octobre 1888, 52 millimètres, en sept heures. A Chessy (Aube), le 23 juin 1899, 118 millimètres, la plus forte pluie de vingt-quatre heures observée dans le bassin de la Seine (*Service hydrom. de la Seine*, résumé des observations, année 1899, p. 12).

2. *Nombre moyen de journées orageuses par année (période décennale 1891-1901).*

CHAMPAGNE POUILLEUSE.		ARGONNE.	
Châlons	9,1	Vouziers	14,2
Asfeld	12	Le Chesne	16,6
Tagnon	12	Montfaucon	18,4
Troyes	15,7	Châtel-Chéhéry	21,5

3. Le cyclone qui, le 25 mai 1885, ravagea transversalement les départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne et de la Meuse, était signalé à Méry-sur-Seine (Aube) à 3 heures de l'après-midi, à 4 heures à Noirlieu (Marne), à 5h20m à Verdun, à 6h35m à Spincourt (Meuse); sa vitesse de translation n'était pas inférieure à 60 kilomètres à l'heure.

Le 19 octobre 1874, la trombe de Moucets, près de Châlons-sur-Marne, fit disparaître une petite maison inhabitée sans en laisser de traces dans les environs et transporta des planches, une feuille de zinc et des effets mobiliers jusqu'à 15 et 24 kilomètres (J. R. PLUMANDON, *Les Orages et la grêle*, p. 166-167; *Encyclop. des Aide-mémoire*).

classée parmi les pays au climat moyennement humide, et elle ne se distingue guère, sous ce rapport, des contrées qui l'environnent [1]. C'est le printemps qui est normalement la saison la plus sèche de l'année.

Quant à la *nébulosité*, qui est intimement liée à la prédominance des vents océaniques, à la fréquence et au mode de répartition des pluies dans l'année, elle est assez intense en Champagne, et le nombre de jours au ciel clair est très restreint.

Nébulosité : nombre de jours ou d'observations portant sur l'état du ciel.

Périodes décennales.	Stations.	Ciel clair.	Peu nuageux.	Nuageux.	Très nuageux.	Couvert.
1893-1901	Châlons	53,9	52,5	51,2	60,7	102,4
1894-1903	Troyes.	218,4	119,6	110,7	220,5	255,9

Ce sont les mois de la saison chaude qui sont caractérisés par la plus faible nébulosité, en raison de l'intensité de l'évaporation, et parce que les masses d'air apportées par les vents océaniques, étant fortement échauffées, s'éloignent de leur point de saturation.

Nébulosité mensuelle à Troyes [2].

Saison froide.						Saison chaude.					
Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.
65	76	71	61	52	53	49	50	47	50	55	60

Sous le rapport de la répartition saisonnière de la nébulosité, la

1. *Humidité relative (fraction de saturation exprimée en centièmes), période décennale 1893-1902*

Paris (parc Saint-Maur)	77,2	Chaumont	79,4
Melun	77,8	Bar-le-Duc	76,7
Troyes	81,2	Nancy	81,2
Châlons.	79,7	Charleville	78,9
Auxerre.	79,8		

2. D'après Teisserenc de Bort (*A. B. C. M.*, 1884, IV, 47).

Hauteur Moyenne Mensuelle des Pluies

(en millimètres)

pour 5 Stations réunies de la Champagne.

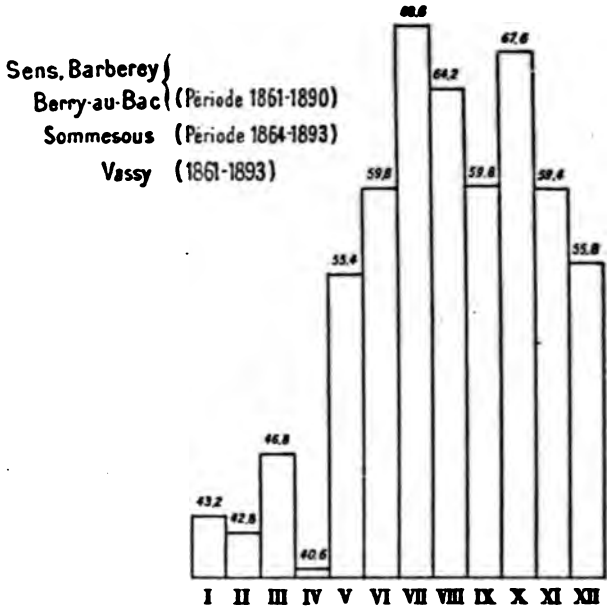

Moyenne Mensuelle de la Nébulosité a Troyes (Moy. de 6 Ans)

exprimée en centièmes.

d'après Teisserenc de Bort : Etude sur la répartition moyenne de la Nébulosité (Annal. du Bureau Central Météorol. 1884. t. IV.)

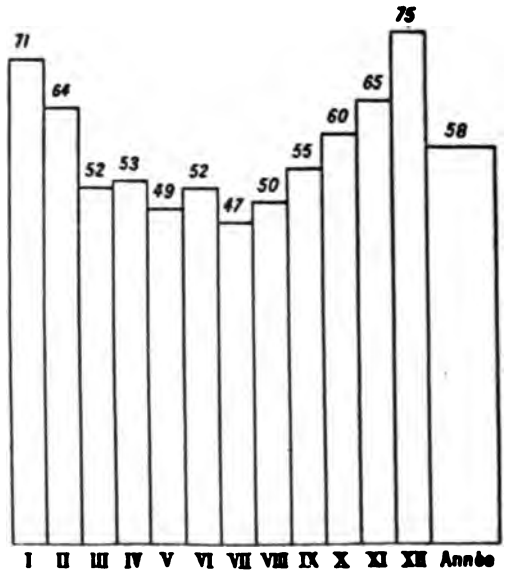

Champagne ne se distingue pas des autres régions du bassin de Paris et du nord-est [1].

L'étude de la *température*, appliquée à une région aussi restreinte que la Champagne, présente de grandes difficultés, car le nombre des stations d'observations est beaucoup plus restreint, les résultats sont plus disparates et plus incertains que pour les pluies. Il nous a été impossible, étant donnée l'insuffisance des documents fournis par les commissions météorologiques départementales, de réaliser des moyennes portant à la fois sur un ensemble considérable de stations et d'années concordantes, susceptibles d'étayer solidement nos déductions. C'est avec ces réserves, et en utilisant des observations d'une nature très délicate dont la valeur est seulement approximative, que nous essaierons de caractériser le climat de la région champenoise, en le comparant à celui des pays circonvoisins [2].

La *moyenne annuelle* de la température, dans l'ensemble de la région champenoise, est d'environ 10°, sensiblement la même que dans la région parisienne, légèrement supérieure à celle des plateaux de la basse Bourgogne, du Bassigny, du Barrois, des Ardennes et de la Lorraine, plus éloignés de la mer, dont l'altitude est plus élevée, et qui subissent davantage les influences continentales.

Mais la notion des moyennes annuelles est très insuffisante, puisqu'elle dissimule toutes les inégalités de la température, caractéristiques essentielles du climat: c'est l'amplitude des *oscillations du thermomètre* qu'il convient d'évaluer, ce sont les *extrêmes* (minima et maxima) qu'il faut comparer, pour pouvoir définir le climat d'un pays. Le tableau suivant, où sont groupées des observations se rap-

1. *Nébulosité saisonnière.*

	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	ANNÉE.
	—	—	—	—	—
Paris (p. S.-M.)	72	60	51,6	55,3	60
Troyes	70	51,3	49,6	60	58
Langres	63	52	46	55	54
Bar-le-Duc	73	64	62	63	65
Nancy	73,1	68	63,9	77,4	73,7
Charleville	61,5	52,6	56,2	56,8	56,8

Les moyennes de Paris et de Troyes sont empruntées à TRISSERENC DE BORT (*loc. cit.*); celles de Langres à l'abbé RACLOT (*Associat. franç.*, Boulogne, 1899, p. 352); celles de Bar-le-Duc, Nancy et Charleville portent sur la période décennale 1890-1899. Les mois de juillet et du commencement de l'automne, qui coïncident avec les maxima de précipitation, ne sont pas ceux qui présentent la plus forte nébulosité, parce que, entre la nébulosité et la pluie, il n'existe pas de proportionnalité inévitable et absolue (cf. Article de M. MILLOT, dans *Bullet. comm. météor. Meurthe-et-Moselle*, 1900, p. 20).

2. Afin de pouvoir disposer, pour les comparaisons, du plus grand nombre possible de stations, nous avons dû réaliser plusieurs séries de moyennes qui portent sur des périodes d'années assez restreintes, il est vrai, mais pour la plupart rigoureusement concordantes. Les différences que nous avons constatées et discutées entre les moyennes de certaines stations dépendent donc, non des années qui sont entrées dans nos calculs, mais de causes naturelles que nous nous sommes efforcé de définir.

portant à des stations qui embrassent, avec la Champagne, les régions périphériques, montre que l'écart entre les températures extrêmes de l'année se rapproche de 50°, et que les minima s'abaissent à mesure que s'accroissent l'altitude et l'éloignement de la mer (¹).

Température moyenne annuelle et extrêmes absolus (moyennes portant sur dix-huit années, 1884-1901).

STATIONS.	ALTITUDE.	ANNÉE.	MAXIMA.	MINIMA.	ÉCART.
	Mètres.				
Laon	176	9,15	32,83	— 11,16	43,9
Paris	33	10,02	34,50	— 10,94	45,4
Melun	88	10,15	34,08	— 11,32	45,4
Troyes	106	10,05	34,95	— 13,68	48,6
Châlons-s.-Marne	85	10,13	34,14	— 13,16	47,3
Auxerre	121	10,61	36,26	— 12,86	49,1
Dijon	237	10,28	34,54	— 12,48	47,0
Chaumont	322	9,38	31,93	— 15,29	50,2
Bar-le-Duc	186	9,78	33,46	— 14,08	47,5
Nancy	221	9,45	33,76	— 13,82	47,5
Charleville	145	9,61	34,39	— 14,84	49,2

La comparaison des *températures saisonnières et mensuelles* n'est pas moins instructive : elle accuse un abaissement progressif des moyennes de l'hiver et des premiers mois du printemps, du centre jusqu'à la périphérie orientale du bassin de Paris à travers la région champenoise.

Température : moyennes saisonnières et mensuelles (²).

STATIONS.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	DÉCEMBRE.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.
Reims	3,3	9,7	17,8	10,7	4,3	2,8	4,3	6,2	10	12,8	16,7	18,1	17,8	15,1	10,2	6,8
Paris (p. S.-E.)	3,2	9,7	17,9	10,7	3,4	2,6	4	6	10,6	12,5	17	18,8	18,1	15,8	10	6,3
Cerisiers	2,5	9,9	18,2	10,8	2,7	1,8	3	5,9	10,9	12,9	17,3	18,9	18,6	15,6	10,8	6
Troyes	2,2	9,7	18,1	10,3	2,0	1,5	3,2	5,7	9,8	13,7	17,4	18,8	18,2	15,3	9,8	6
Châlons-Marne	2,6	9,5	18,3	10,3	2,1	2,9	3	6	10,5	17,6	17,5	18,9	18,6	15,5	9,6	6
Charleville	1,8	8,9	17	9,7	2,5	0,6	2,3	5,2	9,5	12,1	15,8	17,3	17,9	14,2	9,6	5,4
Longwy	0,0	8,4	16,7	9	-0,1	-1,3	1,5	4,6	8,5	12,1	15,8	17,4	16,9	14,2	8,4	4,3
Bar-le-Duc	2,5	9,4	17,8	10,5	1,8	0,5	2,2	5,1	10,2	12,9	16,9	18,3	18,1	15,1	9,9	5,8
Charleville	2,3	9,3	17,6	10,2	2,5	1,5	3,1	5,2	9,9	13	17,3	17,5	18,2	15,1	9,7	5,9
Nancy	1,2	9,2	19,1	10,2	1,8	0,2	1,8	5,3	10,4	13,9	18,3	20,0	19,2	15,5	9,9	5,3

1. L'écart entre les températures extrêmes peut dépasser exceptionnellement 50°. Ainsi, pour l'année 1903 (hiver rigoureux, été chaud et sec) on a relevé les écarts suivants : Troyes 63°,1, Cerisiers 59°,9, Chailley (pays d'Othe) 56°,8, Châtel-Chéhéry (Argonne) 59°. Du 15 au 29 janvier 1896, le thermomètre s'est abaissé à —21° à Sommesous (Champagne Pouilleuse) et à —24° à Wassy (Champagne Humide) [*Rev. hydrom. de la France*, résumé des observations, année 1896, p. 25]. Sur les effets de la rigueur de certains hivers exceptionnels, autres que celui de 1709, dans la Champagne et la Brie, *cf.* les *Mémoires* de Claude Haton (collect. des *Doc. inéd.*), t. I, p. 291-292 ; t. II, p. 516, 637.

2. Ces moyennes portent sur les périodes suivantes : Reims, 1891-1910 d'après Angot, *A. B. C. M.*

Physionomie Thermique des divers Mois a Reims

(Période 1896-1901)

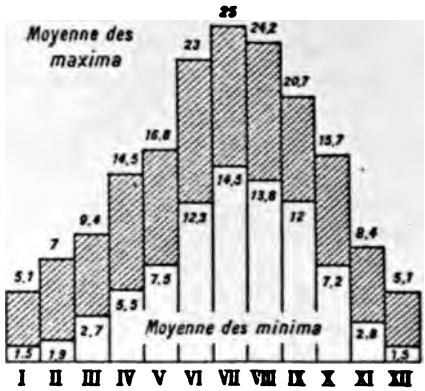

Moyenne des Minima Mensuels absolus

(Période 1893-1900)

Comparaison entre Paris et Sommesous.

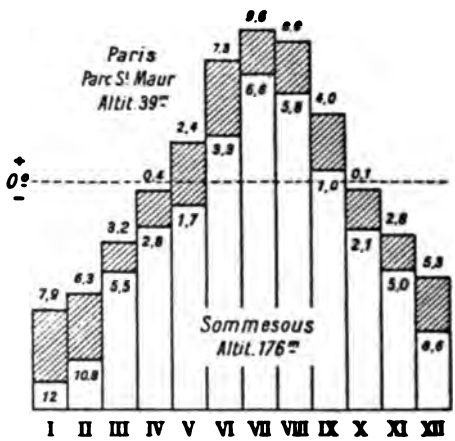

(D'après les observations du Serv. hydrom. du bass. de la Seine.)

On ne s'étonnera donc point de constater des *minima mensuels absolus* plus bas en Champagne (Cerisiers-Sommesous) qu'à Paris (parc Saint-Maur), phénomène qui dénote en Champagne une atténuation de l'influence maritime au profit des influences continentales [1].

Température minima : saisonnière et mensuelle (période 1893-1900).

STATIONS.	ALTITUDE.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	DÉCEMBRE.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.
	m.																
Paris	39	- 5,7	-0,1	8,6	0,3	- 6,5	- 7,9	- 6,3	-3,2	0,4	2,4	7,3	9,6	8,9	4,0	-0,2	-2,8
Cerisiers (forêt d'Othe).	130	-10,2	-4,1	4,5	-2,4	- 9,1	-11,6	- 9,8	-6,6	-3,4	-2,4	2,8	5,6	5,2	1,2	-2,4	-6,2
Sommesous (Champagne Pouilleuse).	180	-11,2	-3,3	5,2	-2,0	-10,5	-12,0	-10,8	-5,5	-2,8	-1,7	3,3	6,6	5,8	1,0	-2,1	-5,0

La rudesse de la température s'accentue donc, en hiver et au printemps surtout, depuis la région de Paris jusqu'au cœur des plateaux lorrains et aux confins de l'Ardenne : ainsi s'explique l'accroissement du *nombre des jours de gelée* et des *chutes de neige* dans cette direction.

Nombre moyen de jours de gelée (période décennale 1891-1900) [2].

Paris (p. S.-M.) . . .	61,1	Vouziers	70
Melun	57,3	Bar-le-Duc	82,8
Troyes	80,3	Charleville	82,5
Châlons.	80,3	Nancy	91,8

Nombre moyen de jours de neige (période décennale 1890 1899).

Paris (p. S.-M.) . . .	13,1	Chaumont.	17,6
Melun	10,4	Bar-le-Duc	15,5
Troyes	13,4	Charleville	20,3
Châlons.	8,3	Nancy	20,8

Lorsque, au milieu de l'hiver, on quitte Paris par une température douce et en plein dégel, pour se rendre en Lorraine par la voie ferrée de Nancy, au bout de quelques heures la campagne apparaît couverte

---

1900, I, B., p. 52-53); Troyes, 1878-1901; Langres, 1876-1897 (d'après l'abbé RAGLOT). Toutes les autres sont basées sur la période décennale 1892-1901.

1. Il faut également tenir compte des différences de latitude et surtout d'altitude pour expliquer les écarts entre les moyennes de ces trois stations.

2. Les relations entre ces moyennes sont confirmées par les observations qu'a recueillies M. PASSERAT (*Annal. de géogr.*, 15 mars 1902, carte de la répartition des jours de gelée en France).

de neige, à partir de Vitry-le-François dans les plaines du Perthois, aux portes du Barrois ; et, lorsqu'on arrive à Nancy, on constate une température plus ou moins voisine du point de glace.

Ces particularités climatériques se manifestent également dans la marche des divers *phénomènes de la végétation et de la vie animale*. Ainsi qu'il résulte des nombreuses observations rassemblées par M. Angot, la végétation apparaît un peu moins avancée au printemps dans la plus grande partie de la Champagne que dans la région de Paris ; par contre, elle est un peu plus précoce qu'en Lorraine ; la moisson du seigle se fait plus tôt dans les plaines champenoises que sur les plateaux lorrains ; les vendanges sont un peu plus tardives dans le Barrois et le Toulois que dans le Vignoble de la montagne de Reims. Pour les mêmes raisons, les hirondelles font leur apparition en Champagne quelques jours plus tôt et repartent un peu plus tard que dans le nord-est de la France. On remarquera que ces petites inégalités sont en relation avec l'altitude des stations considérées : plus l'altitude s'accroît, plus elles sont accentuées [1].

Marche comparée des phénomènes de la végétation et de la vie animale en Champagne et dans les contrées circonvoisines.

Nombre de jours depuis le 1er janvier (moyennes portant sur la période 1881-1890) [2].

STATIONS.	ALTITUDE.	FEUILLAISON du lilas.	FLORAISON du marronnier.	MOISSON du seigle.	HIRONDELLE DE CHEMINÉE Arrivée.	HIRONDELLE DE CHEMINÉE Départ.
	mètres.					
Paris	49	92	125	193	99	273
Melun	85	92	121	191	96	273
Châlons	90	86	126	192	96	270
Troyes	107	91	124	190	97	270
Chaumont	323	103	135	200	108	267
Bar-le-Duc	180	102	134	198	101	267
Nancy	217	102	138	196	101	266

Située entre la Lorraine et la région de Paris, la Champagne se trouve sur les confins de deux zones climatiques assez nettement tranchées : c'est cette situation qui, jointe à des différences de lati-

1. M. Angot compte quatre jours environ de retard dans la végétation pour chaque centaine de mètres d'altitude en plus. Cf. Marche des phénomènes de la végétation en France (*A. B. C. M.*, 1884, t. I, p. 31 sqq. et 1892, t. I); Étude sur les vendanges en France, *Id.*, 1883, t. I); Étude sur les migrations des oiseaux en France (*Ibid.*, 1881, t. I, p. 200 sqq. et 1896, t. I, p. 129 sqq.).

2. Les tables fixant l'époque moyenne des vendanges, d'après M. Angot (période 1869-1879), accusent une différence de dix jours entre Vertus (Vignoble champenois) et Toul (Lorraine). Cf. Angot, *A. B. C. M.*, 1884, t. I.

tude, de configuration et de nature du sol, à l'inégale répartition des masses forestières, des pluies, des eaux courantes et stagnantes, explique les petites anomalies que l'on relève dans les moyennes thermométriques d'un certain nombre de stations champenoises choisies en divers points de la région. Dans la Champagne méridionale (vallée d'Yonne) la moyenne de la température est un peu plus élevée que dans la partie centrale et surtout dans le nord-est (Argonne) de la contrée, où le thermomètre monte moins haut, mais descend plus bas.

Tableau comparatif des températures moyennes et extrêmes (1).

STATIONS.	ALTITUDE.	ANNÉE.	MAXIMA absolus.	MINIMA absolus.	ÉCART.	MAXIMA moyens.	MINIMA moyens.
	mètres.						
Appoigny (vallée d'Yonne) . . .	130	11,54	37,3	— 12,4	49,7	•	•
Chailley (forêt d'Othe)	180	10,20	35,54	— 14,23	49,77	•	•
Cerisiers (*idem*)	130	10,31	34,91	— 13,89	48,83	•	•
Troyes (Champagne Pouilleuse)	116	10,07	35,40	— 14,15	49,55	15,95	4,92
Châlons-Épernay (*idem*)	89	10,11	35,06	— 12,82	47,88	15,87	4,66
Tagnon (*idem*)	97	10,02	34,91	— 10,55	45,46	15,27	5,29
Vouziers (vallée d'Aisne) . . .	97	11,75	34,31	— 11,85	46,16	17,52	6,34
Asfeld (*idem*)	65	10,52	35,22	— 12,42	47,64	15,62	5,06
Brienne-la-Vieille (Champagne Humide)	130	10,37	•	•	•	15,97	4,77
Rumilly (*idem*)	182	10,24	•	•	•	15,73	4,75
Châtel-Chéhéry (Argonne) . . .	142	9,43	34,41	— 16,06	50,47	14,77	4,12
Le Chesne (*idem*)	189	9,38	33,65	— 13,9	47,55	14,21	4,55
Montfaucon (*idem*)	350	8,79	34,3	— 16,2	50,5	•	•

La comparaison des températures moyennes saisonnières et mensuelles nous permet de préciser le contraste qui existe, au point de vue climatérique, entre le sud-ouest, le centre et le nord-est de la Champagne.

Moyennes saisonnières et mensuelles de la température (période décennale 1893-1902).

STATIONS.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.	DÉCEMBRE.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.
Appoigny . .	3,35	11,15	19,66	11,35	3,41	2,67	3,99	7,42	11,89	14,16	18,73	20,69	19,57	16,40	11,14	6,53
Cerisiers. . .	2,56	9,97	18,08	10,74	2,94	1,88	2,86	6,25	11,15	12,62	17,37	18,14	18,53	15,59	10,89	5,83
Chailley . . .	2,03	10,27	18,48	10,47	2,21	1,33	2,56	6,23	10,57	14,02	17,57	19,37	18,52	15,59	10,28	5,55
Châlons-Épernay .	2,58	9,84	18,11	10,29	2,59	2,19	2,38	6,47	10,38	12,68	17,75	18,65	17,95	15,42	9,63	5,82
Châtel-Chéhéry . .	1,95	8,99	16,93	9,46	2,28	1,47	2,11	5,62	9,64	11,73	15,67	17,41	17,73	14,14	9,65	5,21
Montfaucon .	0,32	8,76	16,55	8,79	1,05	0,69	1,22	5,03	9,55	11,71	15,54	17,29	16,82	14,0	7,79	4,59

1. Les observations de Montfaucon portent sur la période 1884-1900 (cf. *Bullet. comm. météorol. de la Meuse*, 1901, t. C, p. 60), toutes les autres sur la période décennale 1893-1902.

Les moyennes relativement élevées de la station de Vouziers sont dues autant aux conditions d'ins-

D'une comparaison de quelques phénomènes de la vie végétale, il résulte que, par suite d'un échauffement inégal de l'atmosphère, la végétation est à la fois plus précoce et plus rapide au sud qu'au nord de la Champagne.

Observations sur les phénomènes de la végétation (année 1901).

DÉPARTEMENTS.	FEUILLAISON du lilas.	FEUILLAISON du marronnier.	MOISSON du seigle.	MOISSON du blé.	VENDANGES.
Ardennes (vallée d'Aisne)	1-15 avril.	1-20 avril.	11-20 juillet.	20 juillet-5 sept.	1-10 octobre.
Marne (plaines de l'ouest)	16-23 —	21-30 —	1-8 —	1-8 août.	21 sept.
Aube	15 —	20 —	4 —	15 juillet.	25 —
Yonne (vallée d'Yonne, vallée d'Armançon)	12 —	17 —	4 —	15 —	21 —

L'observation des phénomènes de la vie animale comporte des conclusions analogues [1]. Il est donc possible de discerner, au milieu des conditions climatériques relativement homogènes auxquelles la région champenoise est soumise dans son ensemble, toute une gamme de nuances par lesquelles se différencient plus ou moins les éléments du climat dans la Champagne méridionale (vallée d'Yonne et forêt d'Othe), la Champagne Pouilleuse, la Champagne Humide et l'Argonne, le pays au nord de la rivière d'Aisne. Ces contrastes de détail

---

tallation du thermomètre enregistreur, qu'à la situation de la ville abritée contre les vents polaires par le massif boisé de l'Argonne.

1. Dans la Champagne Humide et l'Argonne, où l'échauffement de l'atmosphère est moins rapide que dans la Champagne Pouilleuse et la forêt d'Othe, le premier chant du coucou est postérieur de quelques jours.

Premier chant du coucou : date moyenne ou nombre de jours depuis le 1er janvier (période décennale 1896-1905).

CHAMPAGNE POUILLEUSE.		CHAMPAGNE HUMIDE.	
Tagnon	86,3	Lenigny	97,6
Fresnes	92,3	Révigny	100,8

FORÊT D'OTHE et Champagne méridionale.		ARGONNE.	
Planty	98,2	Triaucourt	96,7
Bassy-en-Othe	98,5	Beaulieu	94,6
Béry	91,6	Vouziers	96,7

d'après M. Angot (*A. B. C. M.*, 1904, t. I, p. 130 sqq.). De nombreuses observations sur les migrations des oiseaux ont été faites en Champagne, mais comme elles portent sur des années non concordantes, nous n'avons pu en utiliser les résultats. Voir, en particulier : Dr Rand, Observations faites sur les oiseaux à Maligny, Yonne (*Bulletin de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XLII, XLV); Chaillot, Observations faites aux Grandes-Chapelles, Aube (*Mém. de la Soc. académ. de l'Aube*, 1-66); Lecuyer, Épisodes des passages d'hirondelles à Saint-Dizier (*Mém. de la Soc. des lettres de Saint-Dizier*, t. IV).

sont la conséquence du jeu inégal des influences maritime et continentale qui se contrarient, combinées avec les particularités géographiques qui caractérisent chacune des grandes unités naturelles entre lesquelles nous avons partagé la région champenoise.

C'est ainsi que, à la faveur d'une insolation suffisamment intense et des avantages locaux de l'exposition résultant de la configuration du pays, le vignoble de la Bourgogne se prolonge par les vallées de l'Yonne et de l'Armançon à travers toute la Champagne méridionale. Les coteaux crayeux, bien ensoleillés, formant la bordure du massif qui porte la forêt d'Othe sont garnis d'une ceinture ininterrompue de vignobles, tandis qu'à l'intérieur du massif, fortement abreuvé, plus humide et plus froid, la vigne s'élimine d'elle-même et est remplacée par les arbres à cidre (1). Sur les vastes plaines du terrain de craie, au sol dénudé, médiocrement abreuvé et aride, balayées par les vents qui soufflent sans rencontrer d'obstacles, l'air est sec et remarquablement vif; le printemps et l'automne s'annoncent chaque année par des coups de vent subits et violents (2); les gelées sont assez fréquentes, tardives au printemps, précoces en automne, et les variations de la température, sans être aussi brusques qu'en Lorraine, sont parfois très sensibles entre le jour et la nuit par suite de l'intensité du rayonnement. Les extrêmes de la température y sont au moins aussi accentués, et leur divergence aussi accusée que dans la zone infracrétacée où l'étendue considérable des forêts et des prairies, réservoirs d'humidité, l'abondance des eaux superficielles entretenue par des sols en grande partie imperméables, retardent l'échauffement de l'atmosphère et atténuent les dépressions de la température.

Si, comme on l'a remarqué, la durée de congélation des petites rivières du terrain de craie est inférieure à celle des torrents de la Champagne Humide (3), cette anomalie ne résulte pas d'un moindre abaissement de la température, mais uniquement de ce fait que les

---

1. A Cerisiers (altitude 130 mètres), au cœur de la forêt d'Othe, les moyennes des minima absolus (période 1893-1900) du printemps —1°,13, de l'été 1°,57 et de l'automne —2°,46, sont sensiblement inférieures à celles de Chailley (180 mètres), situé sur les pentes méridionales du massif où on les évalue respectivement à —2°,43, 6°,95, —1°,02. A Cerisiers, la moyenne annuelle des minima absolus dépasse —16° (—16°,13 pour la période 1881-1898), correspondant à un écart entre les extrêmes de 51°,91. Sur la situation topographique et les conditions météorologiques particulières des stations de Chailley et Cerisiers, cf. *Bullet. de la commiss. météorol. de l'Yonne*, 1893-1894, p. 84-88.

2. Dr J. Périer, Service de santé du camp de Châlons (*Mém. de médec. chirurg. et pharmac. milit.*, 3e série, t. I, p. 25); Dr Gorrres, Considérations hygiéniques et médicales sur le camp de Châlons (*Ibid.*, t. XIII, p. 236); Espitallier, Les Origines du camp de Châlons (*Rev. du génie milit.*, 1894, p. 497).

3. En janvier 1893 (exceptionnellement rigoureux), le nombre de jours de congélation des eaux a été de 17 pour la Voire, à Rosnay (plaine de Brienne), et de zéro pour la Somme-Soude, à Coolans (Champagne Pouilleuse) [*S. H. S.*, année 1892, p. 25].

rivières de la Champagne Pouilleuse, issues de sols très perméables à l'intérieur desquels les eaux ont séjourné longtemps à une température presque constante avant de s'écouler par les sources, se prennent très difficilement ou à une distance assez considérable des lieux d'émergence, tandis que les ruisseaux de la Champagne Humide, qui se forment immédiatement à la surface de sols imperméables, ayant des eaux dont la température se maintient toujours en équilibre avec celle de l'atmosphère, sont exposés à une congélation plus facile et plus rapide.

La Champagne Pouilleuse est encore située tout entière dans la zone vinicole ; cependant, par suite des intempéries plus encore que du fait de la nature du sol, le domaine des vignobles y est assez restreint. La culture de la vigne, en Champagne, est confinée sur les coteaux secs bien exposés qui dessinent les vallées de la Marne et de l'Aisne. C'est seulement à la lisière des plaines crayeuses, sur la bordure du massif tertiaire et plus particulièrement sur les versants abrités de la montagne de Reims, que la vigne retrouve les conditions climatériques dérivant de l'exposition en même temps que le terroir qui lui sont exceptionnellement favorables.

Quant à la portion de la bande infracrétacée qui enveloppe les hautes plaines du terrain de craie, sa dénomination de Champagne Humide est justifiée non seulement par l'abondance des eaux courantes ou stagnantes qui circulent ou s'amassent sur son sol, mais encore par la recrudescence notable des précipitations atmosphériques que provoquent ses massifs forestiers, les brouillards qui flottent au-dessus de ses prairies dès la fin de l'été. Ici la vigne n'apparaît plus que sporadiquement, sur le flanc des coteaux constitués par la roche de gaize (environs de Brienne) plus sèche et s'échauffant plus rapidement que les sols argileux et froids qui prédominent dans la formation infracrétacée. L'humidité du sol et de l'atmosphère, la fréquence des gelées retardent la maturité du raisin, tandis que la vigne reparaît et prospère à une altitude généralement supérieure sur les versants abrupts et rocailleux des plateaux oolithiques de la basse Bourgogne, du Vallage et du Barrois, où l'influence d'accidents climatériques aussi fréquents, parfois même plus accentués, est contrebalancée par une insolation intense durant la saison chaude.

Mais, de tous les pays champenois, l'Argonne est celui qui, sous le rapport du climat, présente le plus d'affinités avec les plateaux de la France orientale : abondance et fréquence exceptionnelle des pluies, fréquence des orages, des chutes de neige et des gelées, printemps

tardifs, sautes brusques de température après une pluie d'orage en été, brouillards épais et froids au-dessus des ravins et des vallées au sous-sol argileux, dès la fin de l'été, tels sont les éléments caractéristiques du climat argonnien sensiblement plus rude que celui de la Champagne Pouilleuse.

STATIONS.		NOMBRE DE JOURS DE :		
		Brouillards ou brume.	Neige.	Gelée (1).
Champagne Pouilleuse.	Tagnon.	27	10,7	80,4
	Chalons-sur-Marne	17	12	81,5
Argonne.	Chatel-Chéhéry.	31,3	21,2	94,3
	Montfaucon.	53,3	19	86,9

1. Ces moyennes portent sur les périodes suivantes : brouillards (1900-1902); neige (1[illegible]-1902); gelées (1893-1902); la moyenne des jours de gelée à Montfaucon se rapporte à la période 1886-1900.

Ici donc les contrastes s'accentuent : le massif d'Argonne doit à son altitude relativement élevée, à sa configuration tourmentée, au développement des surfaces boisées autant qu'à sa situation en latitude, d'être soumis à des conditions climatériques analogues à celles du plateau de Langres ou du Morvan. Ce qui est particulièrement frappant, c'est le contraste entre les deux versants de l'Argonne : tandis que les pentes terminales du massif (Beaulieu-Passavant) et le versant de la vallée d'Aisne, exposés à une insolation suffisamment intense et abrités contre les vents du nord, portent encore des vignobles dans les éboulis de la roche de gaize, le talus opposé qui fait face aux courants polaires sur la rive gauche de l'Aire sensiblement plus froid et plus âpre, en est complètement dépourvu.

L'extrémité septentrionale de la région champenoise présente les mêmes atténuations progressives du climat parisien : la vigne ne dépasse qu'accidentellement la limite du val d'Aisne, qui marque bien la fin de la vraie Champagne. Le sol est d'autant plus abreuvé par les pluies, le ciel plus nébuleux, la température plus inégale qu'on s'élève dans la direction du nord en se rapprochant de ces « Crêtes » formant faîte de séparation entre les versants de l'Aisne et de la Meuse. Là s'annonce, avec des paysages aux lignes sévères et fréquemment embrumés, une tout autre nature ; là s'accuse la rudesse du climat ardennais.

En résumé, la Champagne est soumise, comme toute la région située au nord du massif central, à une influence prédominante, celle de l'Atlantique, qui propage, de la Bretagne aux Vosges, les mêmes perturbations atmosphériques, détermine la prépondérance des vents océaniques et des pluies de la saison chaude. Mais, malgré cette homogénéité du régime pluviométrique, la Champagne doit au redressement croissant de son sol, dans toutes les directions de l'est, et malgré l'éloignement de la mer, une recrudescence progressive des pluies. D'autre part, par suite de sa situation géographique, la Champagne, plus profondément engagée à l'intérieur des terres que la partie centrale du bassin parisien, est aussi plus exposée aux rigueurs du climat continental; par contre, la région champenoise, dans son ensemble, se distingue des pays lorrains et ardennais qui doivent à leur situation plus continentale et à une altitude supérieure, une prédominance plus marquée des pluies d'été, des hivers plus longs et plus âpres, une insolation estivale parfois plus intense, une plus longue durée des automnes, des variations plus brusques de la température, surtout pendant la saison chaude [1]. C'est donc surtout par une gamme de nuances que se manifestent les particularités climatériques propres à la Champagne, région d'étendue trop restreinte pour être caractérisée par un climat absolument tranché, se distinguant nettement de celui des contrées voisines qui, sous plus d'un rapport, forment avec elle un tout géographiquement bien défini. Le climat champenois est pour ainsi dire une combinaison à doses inégales des deux influences océanique et continentale; ses éléments constitutifs sont susceptibles de présenter, dans les limites de la région, des variations plus ou moins appréciables, dérivant d'une foule de causes secondaires locales, qu'une étude détaillée nous a permis d'évaluer approximativement.

1. Si les affections pulmonaires résultant surtout des intempéries paraissent être moins fréquentes à Reims et à Troyes qu'à Nancy, c'est peut-être à une moindre rudesse du climat qu'il faut attribuer ce résultat. La mortalité par pneumonie (proportion pour 10000 habitants, période 1887-1896) est de 14,8 à Reims, 20,7 à Troyes, 23,7 à Nancy (cf. *Statistique sanitaire des villes de France*, tableau récapitulatif, in-8°, Melun, 1900, p. 106-103).

CHAPITRE II

Hydrographie.

L'esquisse analytique que nous avons tracée des différents pays champenois nous a déjà permis de noter les caractères variables que présente l'hydrologie de la contrée et de saisir ses relations avec la nature du sol. Nous avons pu constater combien les appellations de Champagne Humide et de Champagne Sèche sont justifiées au point de vue hydrologique. Nous voudrions rassembler ici tous les éléments d'information susceptibles de nous éclairer sur l'hydrologie de la Champagne et en même temps sur certains traits saillants dans l'économie générale de la contrée. Cette étude nous permettra d'aborder quelques problèmes sur la solution desquels l'opinion des savants est loin d'être unanime, et qui présentent un intérêt tout spécial en ce qui concerne la santé publique ; elle nous sera facilitée par les recherches approfondies auxquelles se sont livrés, depuis la publication des travaux devenus classiques de Belgrand, les ingénieurs chargés d'assurer l'approvisionnement des villes en eau potable (1).

Nous savons que les sources sont rares, quoique parfois assez abondantes, dans les terrains perméables de la craie ; qu'elles sont au contraire innombrables, mais d'un débit plutôt maigre, sur les sols en grande partie imperméables de l'infracrétacé. Il en résulte que les principaux centres urbains de la Champagne trouvent difficilement à s'alimenter en eau potable de qualité et de quantité suffisantes. Si Paris a capté, pour subvenir partiellement à ses besoins, les principales sources du bassin de la Vanne ; si des villes peu populeuses comme Provins, Sens et Joigny sont suffisamment alimentées par des sources du terrain de craie, Épernay, Ay et la grande agglomération de Reims doivent se contenter des eaux de puits captants forés dans la

1. Nous avons consulté sur cette question un mémoire manuscrit de M. Moret, ingénieur en chef des ponts et chaussées : *Considérations sur le groupement des sources dans le département de la Marne*, Châlons, 22 mars 1900. Nous renvoyons également le lecteur aux *Études d'hydrologie* très importantes, relatives au bassin de la Vanne, publiées par la Commission scientifique de perfectionnement de l'observatoire de Montsouris. 3 vol. in-4°, Paris, 1901, 1902 et 1903.

craie compacte ou dans les alluvions; Châlons-sur-Marne et Saint-Dizier sont réduits à ne consommer que de l'eau de rivière filtrée naturellement; Troyes s'est vu dans la nécessité de se pourvoir au loin et de capter des sources abondantes formées dans le calcaire jurassique moyen de la Bourgogne (Châtillonnais) [1]. Les agglomérations rurales sont encore plus mal partagées, et on pourrait définir la Champagne : la région où les centres habités sont alimentés par des eaux de puits tandis que, dans la plupart des contrées limitrophes, les sources sont les réservoirs essentiels où s'alimente la majorité de la population.

Le mode de circulation des eaux souterraines et le groupement des niveaux d'eau aussi bien que la disposition du réseau d'artères par lesquelles sont drainées les eaux superficielles et le régime qui règle leur écoulement sont essentiellement subordonnés à la contexture et au degré de perméabilité des différentes assises du sol, aux conditions variables dans lesquelles s'effectue leur contact. Plus on pénètre dans le détail, en scrutant les particularités qu'offre la circulation des eaux, plus on est frappé par la complexité résultant de la juxtaposition des cas particuliers, des accidents locaux considérés isolément. C'est ainsi que l'homogénéité de la bande infracrétacée au point de vue hydrologique n'est qu'apparente. Sans doute, la prédominance typique des sols argileux imperméables se traduit, dans l'économie générale de la contrée, par la multiplicité des petits cours d'eau et des sources, la faible profondeur à laquelle on rencontre les eaux sous le manteau d'alluvions qui les recouvre; mais les phénomènes hydrologiques accidentels, par cela même plus intéressants, qui s'observent sur la périphérie des affleurements infracrétacés constituent des anomalies qu'il importe de faire ressortir, car elles ont leur répercussion sur les groupements humains.

Par exemple, au cœur de la forêt de Trois-Fontaines, les calcaires portlandiens émergent et forment le fond de la vallée de la Bruxenelle, aux environs de Cheminon : là, de nombreuses brisures, provenant de la grande faille de Xarcy, ont déterminé le jaillissement de plusieurs sources autour du hameau de Trois-Fontaines. Ces sources proviennent de nappes irrégulières formées au sein des calcaires portlandiens, retenues par les couches imperméables des étages voisins, et dont les dénivellations brusques résultant des cassures ont provo-

1 Imbeaux et Thiery, *Tableau statistique de l'approvisionnement en eau des villes de France*, br. in-8°, 1903, p. 14-15, 26-27, 44-47. A Clermont-en-Argonne, les eaux alimentaires proviennent d'une source captée dans le calcaire portlandien sur la rive droite de l'Aire.

que l'affleurement. Ce sont ces belles sources, en pleine forêt, qui attirèrent jadis les moines défricheurs fondateurs de l'abbaye de Trois-Fontaines. Dans des conditions analogues, à la lisière septentrionale de la forêt, une double faille a maintenu à un niveau élevé un véritable mur constitué par les étages portlandien et néocomien, derrière lesquels se trouve, fortement abaissé, l'étage du gault et les sables verts de sa base : c'est à cet accident qu'est attribuable la belle source minérale de Sermaize.

Tout le long de l'affleurement de l'étage néocomien, un phénomène hydrologique non moins singulier se remarque : là, les eaux pluviales, après avoir imbibé les couches superficielles demi-perméables du calcaire à spatangues, vont se perdre dans des entonnoirs ou pertuis creusés par les infiltrations dans les roches portlandiennes sous-jacentes, pour jaillir dans les thalwegs les plus profonds. En certains endroits, les sources, exceptionnellement abondantes, ne sont qu'en partie d'origine champenoise : elles sont alimentées par les nappes des calcaires portlandiens, dont les eaux, s'écoulant suivant le plan d'inclinaison des strates, viennent s'amasser sous les dépôts du néocomien ; c'est alors que, dans les parties basses, elles finissent par briser la mince couche argileuse qui les surmonte. Telles sont, dans le département de l'Aube, la source de Turgy, celle qui donne naissance à l'Hozain près du village des Bordes, les fontaines de Vendeuvre (sources de la Barse), de Trannes, de Vauchonvilliers, de Soulaines ; dans la Haute-Marne celles de Sommevoire (sources de la Voire), de Brousseval près Vassy, de Chamouilley (vallon de la Cousance) ; dans la Meuse les sources de l'Ornel à Sommelonne, de Jeand'heurs dans le val de Saulx [1]. Dans les sables verts de l'albien, si développés dans le département de l'Aube, des nappes abondantes, emprisonnées entre les argiles à plicatules de l'aptien et les couches argileuses du gault, sont l'origine de sources assez nombreuses ; mais la majeure partie des eaux disparaît dans les profondeurs du sol, et ce sont ces nappes des sables verts qui alimentent à Paris les puits artésiens de Grenelle, Passy et Montrouge.

A travers le terrain de craie, la circulation des eaux, très simple en apparence, est en réalité assez complexe, étant en relation avec la compacité inégale des couches et les accidents du relief : les problèmes que soulève l'hydrologie souterraine des sols crayeux sont

1. Cf. Leymerie, *Stati-t. géolog. de l'Aube*, p. 43, 53, 57, 453 ; Royer et Barotte, *Notice de la carte géologique de la Haute-Marne*, p. 58-59 ; Belgrand, *La Seine*, p. 111, 115, 228.

matière à controverses. Pour ne rien omettre, nous considérerons chacun des étages secondaires entre lesquels les géologues ont partagé la formation crayeuse, en renvoyant le lecteur à la nomenclature qui figure sur la carte géologique au 80 000e. Nous pourrons ainsi souligner l'emplacement des principaux niveaux d'eau de la craie et expliquer la localisation des lieux d'émergence.

Les argiles supérieures de la gaize (C^3) et les couches marneuses de la craie glauconieuse (C^4) constituent, à la base du terrain de craie (cénomanien), un lit imperméable entrecoupé par l'affleurement des sables verts et bordé à l'ouest par les couches partiellement perméables de la craie à bélemnites (C^5) : c'est le premier niveau aquifère de la craie ; il dessine sur la carte une longue bande courbe et étroite jalonnée par de nombreuses sources, qui, entre l'Yonne et la Seine, jaillissent à la base des terrasses adossées au massif de la forêt d'Othe (1). Entre la Seine et la Marne, et surtout au delà de la Marne, de Vitry-le-François à Sainte-Menehould, ces sources alimentent, dans les dépressions, les étangs échelonnés dans le Vallage d'Aisne, au pied des monts de Champagne. Les couches assez compactes et peu perméables de la craie marneuse ou turonienne (C^6) qui surmontent les assises cénomaniennes sont trop peu développées pour constituer un niveau d'eau de quelque importance, malgré sa constance relative. Il n'en est pas de même des affleurements de l'étage sénonien ou de la craie blanche (craie à micraster [C^7] et craie à bélemnites [C^8]) qui présentent, en Champagne, un développement et une continuité tels qu'ils peuvent être considérés comme le type de cette formation et fournissent aux hydrologues un champ d'observations assez vaste pour l'étude des différents modes de circulation des eaux à l'intérieur des masses crayeuses.

Nous avons vu que la craie blanche, médiocrement compacte, était caractérisée par son extrême perméabilité, la rareté et l'irrégularité des sources dont les points d'émergence dans les vallons se déplacent suivant la sécheresse ou l'humidité de la saison, en se conformant aux oscillations de niveau des nappes souterraines. Mais comment se forment ces nappes ? Existe-t-il à l'intérieur du terrain de craie une circulation des eaux analogue à celle qui se produit dans les calcaires oolithiques compacts du Jura et des Causses ? Ne se produit-il que des suintements dans la craie, ou bien, y a-t-il également des rivières souterraines émergeant sous forme de sources (2) ?

1. Belgrand, *La Seine*, p. 194-198.
2. Cf. Belgrand, *Les Eaux souterraines*, p. 150 ; J. Lacerat (*Bullet. de la Soc. des sc. natur. de Reims*,

Suivant les uns, la craie, extrêmement fendillée, constitue un réseau de petites diaclases très rapprochées, en communication les unes avec les autres ; il se produit au sein des masses crayeuses un écoulement des eaux lent et dans tous les sens par des interstices presque capillaires. Ces suintements finissent par se transformer en nappes continues et homogènes : l'hypothèse de rivières souterraines est inadmissible, car elle suppose l'existence de cavités internes qui devraient provoquer nécessairement des effondrements, en raison de la faible résistance de la craie. D'autres, tout en admettant la multiplicité et le rapprochement des fissures hydrophores, contestent qu'il puisse y avoir entre les niveaux d'eau des bancs de craie, la continuité inhérente au sens littéral du mot nappe, et, entre les sources issues d'un même massif crayeux, une dépendance résultant de leur provenance d'un réservoir commun ; à l'expression « nappe aquifère », ils substituent celle de « fissures aquifères », la translation des eaux souterraines s'opérant par une circulation ruisselante, analogue à celle qui a été tant de fois observée dans les calcaires jurassiques.

Les géologues et les ingénieurs n'ont pas, il est vrai, jusqu'à présent, relevé dans la Champagne Pouilleuse proprement dite, un seul exemple de rivière souterraine nettement caractérisé. Mais, dans la montagne de Reims au soubassement entièrement constitué par la craie à bélemnites, les dislocations et les plissements qui ont déterminé les principaux accidents du relief ont eu pour effet de provoquer des cassures dans les bancs crayeux suffisamment résistants qui forment l'ossature du promontoire : des canaux souterrains avec cascades et grottes ont été creusés par les eaux ruisselant dans les crevasses et affouillant les roches qui s'effondraient : tels sont les gouffres de la forêt de Verzy et les grottes de Trépail. M. Martel a pu démontrer que la rivière souterraine de Trépail « est la copie textuelle des rivières souterraines des calcaires » (1).

Ces considérations préliminaires nous aideront à expliquer la localisation des principaux groupes de sources dans la Champagne Pouilleuse. Nous avons constaté plus haut, à proximité de la bordure de la nappe crayeuse, la présence d'un double faisceau de rivières : le premier, au nord de la Marne, rayonnant autour du plateau d'Auve, le second entre la Marne et l'Aube, autour du plateau de Som-

t. VII, 1898, p. 22); Dienert, Les Sources de la craie (*Rev. génér. des sciences*, année 1901, p. 1007); Martel (*Bullet. des serv. de la carte géolog.*, n° 88).

1. J. Laurent, La spéléologie dans la montagne de Reims (*Bullet. de la Soc. des sc. natur. de Reims*, t. VIII, 1894, p. 112, 123); Martel, La Caverne de Trépail et les rivières souterraines de la craie (*Bullet. des serv. de la carte géolog.*, année 1901-1902, p. 12).

puits. Ce groupement de rivières correspond à une première ligne de sources ou « sommes » orientée suivant une courbe qui marque la partie la plus élevée des plaines du terrain de craie. Une seconde série de sources, parallèle à la première, se dessine à l'ouest d'une ligne passant par Arcis-sur-Aube et Châlons-sur-Marne, sources moins nombreuses et moins abondantes, en raison du niveau plus bas des nappes commandé par le plongement des couches du terrain. Enfin, dans le voisinage du talus tertiaire, d'autres émergences se produisent au pied des coteaux, là où les érosions ont laissé en surplomb, au-dessus des vallées, des massifs relativement élevés (montagne de Reims, mont Berru, etc.), puissantes éponges au sein desquelles s'élaborent des réservoirs : telle est la provenance des eaux qui, dans les plaines de la Vesle, alimentent à Reims le puits de Fléchambault.

Nous ne saurions traiter complètement l'hydrologie de la Champagne Pouilleuse, sans examiner la valeur d'une ingénieuse hypothèse expliquant l'origine du principal groupe de sources dans cette région. D'après M. Péron [1], le niveau aquifère qui alimente les sources disséminées autour du plateau d'Auve reposerait, non sur les marnes crayeuses subordonnées à la craie blanche, mais sur un banc puissant de sables superposé aux assises imperméables de la gaize supérieure dont les affleurements sont, dans le vallage d'Aisne, parsemés d'étangs. Il existerait une corrélation significative entre le niveau des sources de la craie et celui des étangs du Vallage, situés à une altitude supérieure, à la hauteur de l'affleurement des sables verts. Le jaillissement des sources du plateau d'Auve s'expliquerait ainsi par l'ascension verticale des eaux de cette nappe souterraine à travers les fissures de la craie. Outre que cette corrélation d'altitude est loin d'être absolue, certains étangs se trouvant à un niveau égal ou même inférieur à celui des sources qui leur correspondent, comme l'a fait remarquer M. l'ingénieur Monet, il faudrait expliquer comment les eaux emmagasinées dans les sables cénomaniens ont pu descendre et se rassembler en nappes dans les couches crayeuses inférieures, et se frayer une issue à travers les marnes pour pouvoir sourdre ensuite dans les dépressions de la craie blanche. D'ailleurs, au sud de la Marne, l'hypothèse artésienne imaginée par M. Péron ne serait plus valable : les sources des rivières (Coole, Puits, Soude, etc.) y sont à une altitude variant de 150 à 165 mètres, tandis que

1. Origine des eaux d'eau de la Champagne septentrionale (*Bullet. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XLI, p. 164 et suiv.).

Carte Hydrologique du Pay

(Région des Sources de la Vanne) rive ga

d'après Félix Marboutin et Max Le Couppey _ Echelle:

les étangs de l'étage cénomanien qui paraissent leur correspondre, dans le canton de Saint-Remy-en-Bouzemont, ont une altitude de 125 à 130 mètres. Les grandes sources de la Champagne Pouilleuse ont donc une origine non artésienne, mais superficielle, et leur formation s'effectue normalement dans les conditions générales que nous avons exposées plus haut.

Dans la Champagne méridionale, le faciès spécial du terrain de craie, ainsi que la configuration plus tourmentée du pays, ont leur répercussion dans l'hydrologie de la contrée. C'est dans le bassin de la Vanne, où ils ont été spécialement étudiés, que les phénomènes se rattachant à la circulation des eaux à l'intérieur du terrain de craie présentent les particularités les plus singulières.

Après avoir filtré à travers les couches plus ou moins épaisses et perméables des argiles, sables et limons qui surmontent les plateaux crayeux dans la forêt d'Othe, les eaux pluviales, agissant à la fois par dissolution chimique, érosion mécanique et pression hydrostatique, creusent des cavernes et des galeries dans les bancs compacts de la craie : telles sont les cavernes souterraines signalées jadis dans la côte de Montgueux (Aube), au nord-est du massif, et les galeries de la Guinand, près de Bœurs-en-Othe, qui ont été l'objet d'une description détaillée (1). D'autre part, lorsque les cavernes de la craie sont arrivées au contact des poches d'argile à silex, celles-ci, imbibées d'eau, peuvent glisser en masse dans les cavernes : alors se forment ces entonnoirs d'effondrement appelés « mardelles » et « bétoires ». Les mardelles sont de véritables cheminées ouvertes sur les parties hautes ou à flanc de coteau et faisant communiquer les nappes souterraines avec la surface topographique. On désigne plus spécialement sous le nom de bétoires, les entonnoirs formés au fond des thalwegs, dans le lit même des cours d'eau, et en relation avec le niveau piézométrique des nappes souterraines. C'est pourquoi la craie du pays d'Othe est non seulement sillonnée par d'innombrables fissures imbibées par des suintements, mais encore parcourue par de hautes et larges diaclases livrant passage à de véritables cours d'eau qui cheminent dans des cavernes et des galeries. Cette disposition explique également comment les ruisseaux qui doivent leur naissance aux prin-

1. Le Grand, Une Excursion à la caverne de Montgueux (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. XXII, 1858 ; Le Courtey de la Forest, La Rivière souterraine de la Guinand (*La Nature*, 15 avril 1901, p. 315-318). Sur l'hydrologie de la forêt d'Othe, on peut consulter également : Chaumonnot, *Note sur la possibilité d'utiliser comme alimentation les eaux souterraines de la forêt d'Othe*, in-8°, Troyes, 1888, et surtout les travaux de la *Commission scientifique de l'observatoire de Montsouris*, année 1899-1900, p. 56-58, 119-111, 161-164, 204-207, 295-296, 319-322, 376, 387, 390-324 ; année 1900-1901, p. 291, 336, 344 ; année 1902, p. 80, 127.

cipales sources subissent des pertes multipliées, absorbés qu'ils sont par de nombreux bétoires, et ne reparaissant définitivement qu'au moment où leurs eaux sont sur le point de rejoindre la Vanne, artère maîtresse de la contrée. Tandis que, en hiver, les bétoires rendent les eaux et se transforment en sources, pendant la saison chaude, il suffit que le niveau piézométrique des nappes s'abaisse pour que les ruisseaux superficiels deviennent des ruisseaux souterrains. La plupart des petites rivières qui se forment dans les ravins supérieurs de la forêt d'Othe ne tardent pas à disparaître dans le sol, leur lit n'étant rempli que par intermittence; c'est seulement dans le voisinage du lit de la Vanne qu'ils reparaissent sous forme de sources abondantes que la ville de Paris a captées pour subvenir à ses besoins. Chacune de ces vallées présente donc une succession de zones de sources ou zones émissives, et de zones de pertes ou zones absorbantes. Ces considérations, basées sur de patientes recherches, ont permis aux ingénieurs de déterminer le groupement des sources dans la forêt d'Othe et la valeur de leurs eaux au point de vue alimentaire.

Ils ont constaté l'existence de deux lignes principales de sources produites par la rencontre du niveau piézométrique de la nappe souterraine avec la surface topographique : la première située sur les parties hautes où commencent à se dessiner les vallées; ces sources alimentent des ruisseaux au lit poreux, entrecoupé de bétoires, et presque tous temporaires; elles voyagent, descendent ou remontent dans les vallons, comme celles de la Champagne Pouilleuse, suivant les oscillations des nappes. La seconde ligne, située dans les vallées principales de la Vanne et de l'Yonne, donne ces sources très abondantes qui ont été presque toutes captées par la ville de Paris. Enfin, le phénomène qu'il importait de signaler, c'est la relation qui s'établit naturellement entre les mardelles et bétoires, les cavernes et galeries souterraines et les sources; il est prouvé que les cavernes et galeries sont souvent en communication directe et constante avec le sol superficiel par les puits d'effondrement, que celles de la Guinand et des Bordes, par exemple, sont situées sur le parcours de ruisseaux souterrains. On a constaté également que les eaux absorbées par les bétoires d'un vallon se répartissent sur une surface considérable et peuvent affleurer de nouveau dans d'autres vallons voisins. C'est ce qui explique que la contamination des sources du bassin de la Vanne soit si facile (1).

1. L'étude hydrologique de la contrée a permis d'établir une relation de cause à effet entre des épidémies de fièvre typhoïde dues à des foyers d'infection dans le pays d'Othe, et celles qui se sont pro-

Le mode de circulation des eaux souterraines dans la craie champenoise comporte donc des formes assez variées, en rapport avec la compacité inégale des assises crayeuses, la couverture de dépôts superficiels qui les surmonte, et les accidents du relief. L'infiltration des eaux pluviales est généralement lente à travers les diaclases de la craie, d'où la constance remarquable de la température et de la composition chimique des eaux de sources. C'est seulement dans la montagne de Reims et dans la forêt d'Othe qu'on a pu, jusqu'ici, constater l'existence de puits naturels, cavernes, galeries et cours d'eau souterrains. Dans la Champagne Pouilleuse, c'est par une imbibition en masse à travers des fissures minuscules que paraît s'effectuer la circulation des eaux et leur émergence discontinue dans les thalwegs.

En étudiant la formation géologique de la région champenoise, nous avons constaté comment l'inclinaison des assises du sol a exercé une influence déterminante sur le tracé du réseau hydrographique: les vallées des grandes rivières qui sillonnent la Champagne convergent normalement vers le fond de la cuvette parisienne, leurs affluents et les rivières secondaires ayant une direction subséquente, perpendiculaire ou oblique par rapport à celle des artères principales. Toutefois, cette disposition comporte quelques anomalies. La Seine, en aval de Romilly, se détourne de sa direction primitive; elle contourne le massif tertiaire qui lui fait obstacle et, sur plus de 60 kilomètres, promène ses eaux dans une vallée aux contours indécis, jusqu'à ce que la poussée de l'Yonne, artère centrale directrice des grands courants issus du Morvan, lui ait donné la force de percer le massif de la Brie où elle retrouve un écoulement normal. Il en est de même de l'Aisne, dans son cours supérieur jusqu'au coude de Rilly-Semuy, et de son affluent l'Aire, qui s'écoulent parallèlement aux affleurements du terrain de craie et de la gaize, alors que cette direction anormale semble réservée aux affluents subséquents (1).

Ces apparentes dérogations à la règle sont commandées par la struc-

---

duites presque simultanément à Sens et à Paris où les eaux des sources de la Vanne sont consommées. Cf. *Annales d'hygiène*, 1896, p. 481, et mai 1900, ainsi que les travaux spéciaux publiés par la *Commission de l'observatoire de Montsouris*, en particulier ceux des années 1899 et 1900 (in-4°, Paris, 1901): L. Janet, *Des Contaminations auxquelles peuvent être exposées les sources de la Vanne* (*enquête géologique*), p. 385 sqq.

1. On remarquera également que, sur toute l'étendue d'une même formation, le terrain de craie, les pentes des vallées secondaires présentent la plus grande diversité, et que certains cours d'eau, comme la Suippe, la Vesle, la Retourne, ont une direction sensiblement indépendante de l'inclinaison générale des couches du terrain. Ces cours d'eau « subordonnés » qui se distinguent des grands cours d'eau « originels » dont le tracé est en concordance avec la pente du sol à l'époque de son émersion, doivent la direction oblique de leurs vallées à l'inclinaison variable qu'a prise tardivement la surface du sol dans le voisinage des cours d'eau originels, par suite de l'établissement de versants adjacents. Sur la genèse de ces versants, cf. de la Noë et de Margerie, *Les Formes du terrain*, p. 23, 78, 116.

ture en gradins si nettement caractérisée dans le modelé architectural du sol champenois ; elles paraissent être le résultat de la superposition de plusieurs cycles d'érosion dont les derniers ont modifié le réseau initial par divers phénomènes de capture [1]. C'est qu'en effet le réseau hydrographique de la Champagne apparaît comme ayant éprouvé de nombreuses vicissitudes, avant d'avoir atteint sa contexture actuelle, terme d'un équilibre longtemps instable. Il est possible, dans une certaine mesure, de saisir les phases principales de cette évolution à l'aide des vestiges plus ou moins oblitérés laissés par les cours d'eau primitifs, et de reconstituer les anciennes lignes de faîte dont les migrations marquent les étapes successives du réseau hydrographique de la contrée. Il est probable que la vallée de la Seine devait primitivement se prolonger dans la direction normale du nord-ouest, en suivant les sillons du grand et du petit Morin, puis, au delà de la Marne, celui de la Thérouanne, pour rejoindre la mer par la coupure du pays de Bray : l'obstacle opposé par le plateau de Brie qui détourna le courant vers Montereau, presque perpendiculairement à sa première direction, ne surgit qu'à une époque relativement récente [2]. L'axe d'ondulation qui affleure sur la bordure de la nappe tertiaire près de Sézanne, et se prolonge à travers le terrain de craie jusqu'à Vitry-le-François par un bombement assez accentué entre Sompuis et Somme-ous, semble avoir joué un rôle capital dans la distribution des eaux courantes en Champagne jusqu'à la fin de la période quaternaire inférieure : au nord de cet axe crayeux, la Marne, l'Aisne, l'Aire, ainsi que la Meuse et une partie des eaux ruisselant du massif d'Ardenne s'écoulaient vers la Somme, fossé collecteur de la France du nord, tandis que sur le versant méridional, l'Aube, la haute Seine et l'Yonne, drainant un bassin réduit, réunissaient leurs eaux dans un lit commun [3]. C'est à la suite d'un phénomène de capture que l'Aisne d'abord, l'Aire ensuite, sont venues rejoindre la Seine et que la Meuse a réussi à franchir l'anticlinal ardennais qui déviait primitivement son cours et le rejetait vers l'Oise. Nous avons relevé de multiples traces de capture secondaires. Le grand bassin lacustre du Perthois a dû recevoir l'Aisne, affluent primitif de la Marne, ainsi que l'Aube qui, en aval de Brienne, s'écoulait dans la direction du nord-est. Le lac qui recouvrait primitivement la grande plaine allu-

1. Cf. de Lapparent, *Leçons de Géographie physique*, p. 198.
2. Belgrand, *La Seine aux âges antéhistoriques*, p. 17-18, et Delaire, Les Phénomènes diluviens dans le bassin de la Seine (*Annal. de conserv. des arts et métiers*, 1re serie, t. IX, p. 122).
3. Dollfus, *Annal. de géogr.*, 1903, p. 317-318, 327-328.

viale de Brienne ayant débordé et s'étant créé un déversoir naturel, ses eaux, déviées progressivement, trouvèrent une issue dans une tranchée profonde résultant du creusement survenu après la formation du déversoir. Le partage des eaux sur les deux versants de la falaise tertiaire, au sud de la Marne, nous a fourni des exemples typiques de captures de cours d'eau et de migrations des lignes de faîte. C'est donc à la suite d'une lente évolution que le système hydrographique champenois est parvenu à maturité.

Un des traits les plus caractéristiques de l'hydrographie champenoise consiste dans la largeur exagérée des vallées et la forme particulière des thalwegs. Dans toute l'étendue de la formation crétacée, et plus particulièrement dans l'infracrétacé, on est frappé par la disproportion entre la largeur des vallées et le débit et la puissance d'érosion actuelle des cours d'eau. Ainsi la vallée de la Seine, dans la traversée de l'auréole infracrétacée, atteint une largeur de 5 kilomètres en moyenne, et les alluvions chevauchant sur les terrasses bordières atteignent un développement en largeur de 3 lieues environ, avec une altitude qui dépasse de 30 mètres le niveau de la rivière [1]; en aval du confluent de l'Aube, les déclivités crayeuses situées sur la rive gauche de la Seine sont couvertes par le diluvium (Mâcon, Gumery, La Chapelle-Godefroy) jusqu'à une hauteur de plus de 60 mètres. Cette anomalie doit être attribuée à l'intensité des phénomènes diluviens, combinés avec la faible résistance qu'offraient les matériaux du sol [2]. Seule, la vallée de l'Yonne se distingue par son étroitesse relative et sa profondeur. Creusée encore, en aval d'Auxerre, dans les assises portlandiennes que recouvrent les dépôts du néocomien et les sables de la Puisaye, elle est encaissée entre de hauts talus boisés s'élevant à plus de 100 mètres au-dessus du niveau de la rivière, et dont les flancs sont tailladés de ravins (vallon de Biche près d'Appoigny). Au sortir du bassin déterminé, à la base du massif de la forêt d'Othe, par le confluent de l'Armançon, l'Yonne s'encaisse de nouveau en traversant les plateaux crayeux. C'est que l'Yonne, en raison de son régime torrentiel et de sa puissance d'érosion spéciale, a pu s'enfouir plus profondément, d'autant plus que, dans cette partie méridionale de la Champagne, la résistance des assises du terrain a été accrue par la couverture de dépôts tertiaires qui les surmonte.

---

1. Leymerie, *Statist. géoleg. de l'Aube*, p. 88-89.
2. Belgrand admet que les eaux pluviales ont dû primitivement ruisseler même sur les sols perméables du terrain de craie (*La Seine*, p. 18).

Quant à la forme des thalwegs, elle est en relation étroite avec la nature des terrains traversés par les rivières. La plupart des thalwegs étant largement évasés entre des versants peu rapides, et creusés sur un plan faiblement incliné, le ruissellement n'est pas assez efficace pour empêcher la formation d'un fond plat, parfois même convexe. Il arrive alors que les rivières principales, surtout dans leur traversée du terrain de craie, exhaussent leurs berges par l'apport des alluvions; par suite de l'incertitude des pentes en travers, les suintements laté-

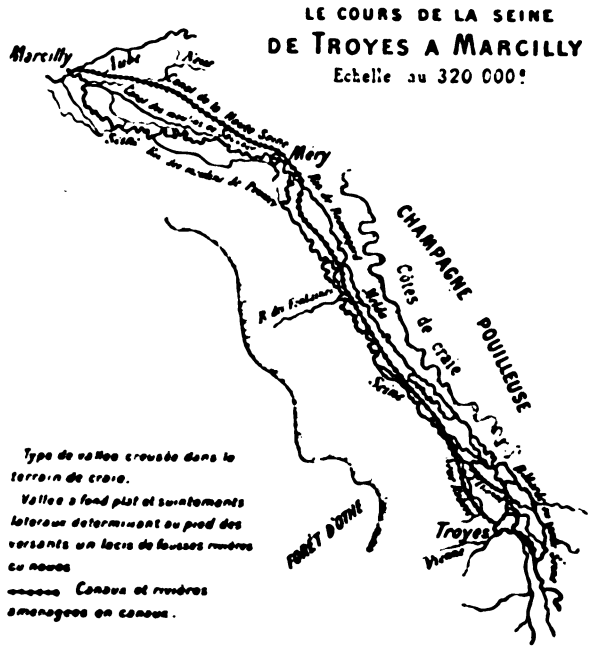

raux engendrent au pied des versants de fausses rivières s'allongeant parallèlement au cours d'eau principal, avant de le rejoindre, après avoir décrit une infinité de méandres (1). La Seine en aval de Troyes, l'Aube en aval de Lesmont, offrent des exemples frappants de thalwegs sillonnés de cours d'eau parallèles.

En ce qui concerne le mode de circulation des eaux et la distribution des rivières, nous avons constaté que, sur les sols imperméables de la bande infracrétacée, le ruissellement atteignait son maximum

1. Cf. de Lapparent, *Leçons de Géographie physique*, p. 88.

Hauteur des pluies et niveaux correspondants de la rivière d'Aisne, à Vouziers, du 1er janvier au 31 décembre 1899 (1).

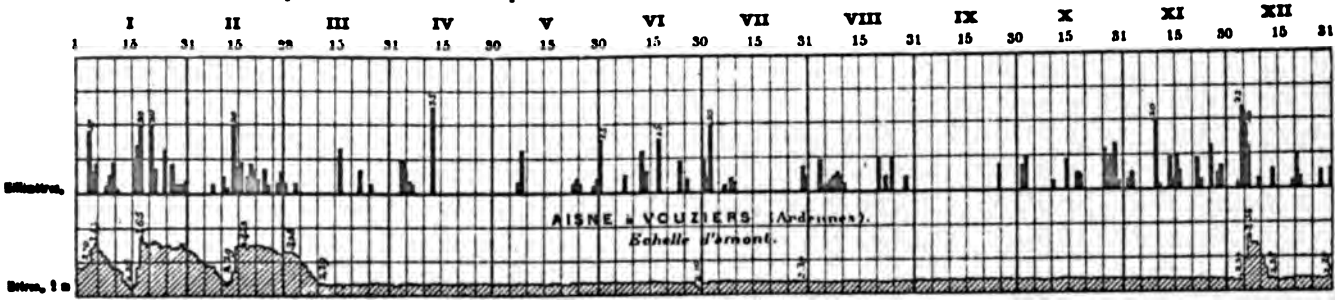

1. D'après le service hydrométrique du bassin de la Seine : *Observations* sur les cours d'eau et sur la pluie, centralisées pendant l'année 1900. Atlas, feuille n° 7.

d'intensité, le réseau ramifié des cours d'eau et rigoles dessinant sur la carte un véritable chevelu. Dans le terrain de craie, au contraire, le réseau fluvial est soumis à une sorte de rétrécissement : les rivières sont très espacées, parce que chacune d'elles, formée dans les thalwegs les plus profonds, exige la concentration préalable par cheminement souterrain des pluies abreuvant une grande superficie.

Nous avons signalé également le contraste qui existe entre le caractère torrentiel des rivières de la Champagne Humide et l'allure tranquille des petits cours d'eau du terrain de craie. Cette opposition de régime n'exclut pas une analogie dans le processus des crues et des décrues de toutes les rivières champenoises. Belgrand a fait ressortir la simultanéité des crues dans tout le réseau hydrographique du bassin de la Seine (1); la seule différence est que la durée des crues et des décrues est inégale, suivant la nature du sol abreuvé. C'est que les conditions d'alimentation sont les mêmes pour toutes les rivières champenoises, le bassin de la Seine étant soumis aux mêmes influences atmosphériques, en ce qui concerne la pluie. Les fortes crues se produisent normalement pendant les mois de la saison froide, les pluies d'été, bien que plus abondantes, ne profitant pas aux rivières par suite de l'intensité de l'évaporation pendant la saison chaude (2).

Il nous reste, pour compléter cette étude hydrographique, à évaluer l'influence très inégale exercée sur les grands cours d'eau du bassin de la Seine, l'Yonne, la Seine, l'Aube, la Marne et l'Aisne par leur traversée de la formation crétacée champenoise, et à déterminer dans quelle mesure elle affecte leur régime initial.

Lorsque l'*Yonne* pénètre en aval d'Auxerre dans la zone infracrétacée qu'elle traverse jusqu'à Laroche sur un parcours d'environ 27 kilomètres, elle a déjà un régime torrentiel fortement accusé qu'elle doit à l'altitude relativement considérable de ses sources dans le Morvan granitique (le massif le plus arrosé de tout le bassin de la Seine), à la pente rapide de son lit et à la nature imperméable des terrains qu'elle draine dans son cours supérieur (3). Dans sa traversée

1. *La Seine*, p. 61, 263.

2. Belgrand, *La Seine*, p. 65. Le débit minimum des sources profondes et des cours d'eau, à la fin de la saison chaude, dépend donc essentiellement de l'état des nappes au début de l'hiver précédent et des pluies de cet hiver. C'est ainsi que le service hydrométrique peut formuler, au commencement du mois de mai de chaque année, une prévision pour le débit des principales sources de la Vanne pour le deuxième semestre suivant; il suffit de se référer à la hauteur des pluies tombées, soit à Sens, soit à Troyes, pendant la saison froide.

Cf. Edmond Maillet, Sur la prévision des débits minima des sources de la Vanne (*C. R. de l'Acad. des sc.*, t. CXXXIV, 1903, p. 1103-1105).

3. L'Yonne sort de l'étang de Belle-Perche (Morvan) à l'altitude de 726 mètres, à 16 kilomètres de Château-Chinon. La hauteur moyenne annuelle des pluies est de : 1 691 millimètres aux Settons (altitude 595 mètres); 1 530 millimètres au Haut-Folin (902 mètres) pour la période 1858-1898; 1 191 milli-

rentiels que la rivière principale (1). Leurs crues qui sont généralement simultanées arrivent dans l'Yonne plusieurs heures avant celles du fleuve dont elles déterminent les niveaux subitement élevés, en aval de Laroche (2). Les ruisseaux de la Puisaye et du Gâtinais (Ravillon, Tholon, ru de Saint-Vrain) n'ont qu'un débit médiocre et irrégulier, peu capable d'influencer le régime de l'Yonne. Quant à la Vanne qui draine les sous-sols crayeux du pays d'Othe, et dont plusieurs sources ont été captées pour l'alimentation de Paris, son débit assez faible et ses crues lentes ne font que soutenir les niveaux de l'Yonne dans son cours inférieur. Il en résulte que les hautes eaux du fleuve, en aval de Laroche, restent subordonnées à celles des cinq rivières principales du cours supérieur : l'Yonne, la Cure, le Cousin, le Serain et l'Armançon. Les crues annoncées à Sens sont évaluées par le service hydrométrique à l'aide des observations faites sur l'Yonne à Clamecy, sur le Cousin à Avallon, sur l'Armançon à Aisy (3). En aval du confluent de l'Armançon, à Joigny, les eaux de l'Yonne peuvent s'élever en temps de crue à plus de 4 mètres au-dessus du zéro de l'échelle. Le débit de l'Yonne qui, entre Auxerre et Laroche, n'est que de 13 mètres cubes à l'étiage et de 300 à 500 mètres cubes au moment des hautes eaux, peut s'élever, entre Laroche et Montereau, de 17 mètres cubes à 7 000 et même 11 000 mètres cubes (4). La traversée du terrain de craie sur une longueur d'environ 90 kilomètres (superficie drainée par l'Yonne dans le terrain de craie et les terrains tertiaires 4 190 kilom. carrés) n'atténue donc pas sensiblement l'allure torrentielle que l'Yonne doit aux con-

---

mètres à Château-Chinon (532 mètres) pour la période 1881-1900. Les formations géologiques de la haute Yonne se répartissent ainsi : terrains primaires et paléozoïques du Morvan, 1 615 kilomètres carrés; lias du Corbigny, 1 910 kilomètres carrés; oolithe, 3 660 kilomètres carrés; soit 3 585 kilomètres carrés pour les terrains nettement imperméables. Certaines assises de l'oolithe (marnes kimméridgiennes) étant demi-perméables, la superficie des terrains perméables est inférieure à 3 660 kilomètres carrés. Cf. la nomenclature détaillée des terrains traversés par l'Yonne dans le *Rapport du service de la navigation au conseil général de l'Yonne*, année 1890, 3e partie, p. 72-73. Longueur du cours de la source à Auxerre, 250km,500; différence de niveau, 630 mètres; pente kilométrique, 2m,52.

1 Le Serain a ses sources dans le lias imperméable et alimente deux de ses principaux affluents dans le Morvan granitique. L'Armançon qui fournit à lui seul près des deux tiers des eaux de la basse Yonne provient également du lias (pays de Corbigny) et décrit une grande courbe à travers la formation infracrétacée.

2 Belgrand, *La Seine*, p. 341, 382, et *Annales des ponts et chaussées*, 1873, 1er semestre, p. 181.

3 Cf. Henri Lemoine et Lardeur de Fouchy, Nouvelle étude sur l'annonce des crues d'inondation dans le bassin de l'Yonne (*Service hydrométr. de la Seine*, observations de l'année 1893, résumé, p. 28 sqq.).

4 *Manuel hydrologique du bassin de la Seine*, p. 106; *Annales des ponts et chaussées*, 1898, 1er sem., p. 189.

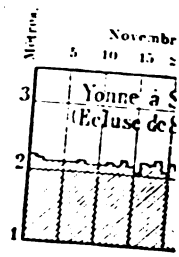

En hauteur, le millim

1. Cette carte et ce gra
centralisées pendant l'an

[redacted]

ditions de son alimentation, à la pente de son lit (1), à l'influence prépondérante des terrains imperméables de son bassin. A Sens, et même à Montereau, le niveau des fortes crues dépasse toujours la cote de submersion des rives, et les inondations ne sont pas rares (2).

Conformément à la loi générale qui régit les cours d'eau du bassin de la Seine, les crues de l'Yonne se produisent surtout pendant les mois de la saison froide, période pendant laquelle les pluies sont particulièrement fréquentes et abondantes dans le Morvan (3).

Grâce à l'abondance de ses eaux, et malgré les variations souvent brusques de ses niveaux, l'Yonne a toujours été une voie navigable très fréquentée. Par l'Yonne, les bois du Morvan et de la forêt d'Othe, les vins et les matériaux de construction de la Bourgogne descendent encore aujourd'hui vers Paris. Au Moyen Age les pirates normands remontaient le fleuve jusqu'à Auxerre; les armées et le matériel de guerre empruntaient même fréquemment le cours de l'Yonne. Au XVIIe siècle, on voit des coches circuler régulièrement sur l'Yonne, pour le transport des voyageurs entre Auxerre et Paris (4). Dès le XVIIe siècle nos rois s'étaient substitués aux seigneurs riverains pour réglementer la navigation. Mais, jusque vers 1840, aucun travail sérieux d'amélioration n'avait été entrepris pour supprimer, au profit de la navigation, les obstacles résultant de l'instabilité du niveau des eaux et des inégalités du fond de la rivière. Les premiers travaux commencèrent, sous Louis-Philippe, par la création des barrages mobiles avec dérivations. Puis, la création du réservoir de la Cure, aux Settons dans le Morvan (1854-1858), d'une superficie de 400 hectares avec une capacité de 24 millions de mètres cubes, permit d'atténuer les inconvénients des basses eaux; la dérivation de Gurgy, longue de 5 kilomètres, abrégea la voie navigable de 9 499 mètres. Des consi-

1. Pente totale du lit, 682 mètres; altitude du plan des basses eaux : à Auxerre, 96m,80; à Laroche, 7m,94; à Montereau, 46m,03 (Belgrand, *La Seine*, p. 412-413). Cf. *Atlas des voies navigables de la France*, 2e série, 6e fasc., p. 15 sqq et pl. XII (profil de l'Yonne entre Auxerre et Montereau).

2. A Sens (écluse de Saint-Bond), la montée des eaux d'une crue ordinaire (janv.-févr. 1883) atteint 1m,76, la cote initiale étant 0m,20, la cote maxima 1m,95. La submersion des rives commence à la cote 3m,60, les niveaux des principales crues dépassent 4 mètres (4m,35 en mars 1876; 4m,39 en décembre 1882; 4m,31 en février 1889). (Cf. *Manuel hydrol. du bassin de la Seine*, p. 93, et *Service hydrom. de la Seine*, résumé des observat., année 1892, p. 59; Champion, *Hist. des inondations en France*, t. II, p. 177 sqq.).

3. Aux Settons, près de Montsauche (Morvan), la moyenne de quarante années (1859-1898) accuse une hauteur annuelle des pluies de 1 694 millimètres se répartissant ainsi : saison froide, 889 millimètres; saison chaude, 805 millimètres.

4. Sur la navigation de l'Yonne, cf. Chaboine, Mémoire sur la navigation de l'Yonne (*Annales des ponts et chaussées*, 1841, t. I, p. 3); Cambuzat, Navigation de l'Yonne (*Id.*, année 1873, t. I, p. 177); Max Quantin, Histoire de la rivière de l'Yonne (*Bullet. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. XXXIX, année 1885, et t. LI, année 1897; Rapport de l'ingénieur chargé du service de la navigation (*Conseil général de Seine-et-Marne*, année 1897, p. 289 sqq.); Vignon, Études historiques sur la navigation de la rivière de l'Yonne (*Annales des ponts et chaussées*, 1851, 1er sem., p. 334 sqq.).

en 1884, les travaux [illegible]
depuis 1890, et aujourd'hui les derniers obstacles à la navigation ont disparu : les péniches du nord et de l'est peuvent circuler librement sur l'Yonne, car depuis Auxerre jusqu'à Montereau, la voie navigable longue de 107km,900 (1), présente un mouillage minimum de 1m,60 et 2 mètres entre Laroche et Montereau ; quarante-cinq ports sont échelonnés le long des rives du fleuve. L'Yonne navigable doit surtout son importance à son raccordement avec la Seine, avec le canal de Bourgogne qui débouche par la vallée de l'Armançon à Laroche, avec le canal de la haute Yonne ou du Nivernais (d'Auxerre à Decize, sur la Loire, 177 kilom.). Les progrès de la navigation sont constants, surtout dans la section de Laroche à Montereau, alimentée par le canal de Bourgogne, et c'est le transit qui représente la majeure partie du trafic (2).

C'est qu'en effet l'Yonne, avec son système annexe de canaux, constitue entre Paris, Lyon et la Méditerranée une voie de transit (3) d'une importance exceptionnelle.

L'allure de la *Seine* est toute différente de celle de l'Yonne. Lorsqu'elle quitte les plateaux oolithiques de la Bourgogne pour entrer en Champagne près de Courtenot, en aval de Bar-sur-Seine, la Seine est une petite rivière aux eaux transparentes coulant sur un lit de graviers, dont le régime est remarquablement constant. Les plateaux oolithiques de la Bourgogne où elle a ses sources à une altitude inférieure à 500 mètres, et où s'alimentent ses premiers affluents l'Ource et la Laignes, s'ils sont assez bien abreuvés (4), sont fissurés et per-

---

1. 22km,600 d'Auxerre à Laroche ; 85km,300 de Laroche à Montereau. La navigation emprunte le lit de l'Yonne, sauf entre Gurgy et Ravenne, Joigny et Saint-Aubin, Courlon et Port-Renard, où elle est établie en dérivation ; la pente totale de 49m,38 est rachetée par vingt-six écluses.

2. *Mouvement de la navigation de l'Yonne.*

PÉRIODES	TONNAGE BRUT 1° d'Auxerre à Laroche.	2° de Laroche à Montereau.	total.
1874-1878	173 068	363 450	536 518
1884-1888	161 637	408 943	570 580
1889-1893	160 288	424 901	585 189
1894-1898	137 619	439 943	576 562
1899-1903	154 621	458 590	613 211

Décomposition du tonnage en 1896 : trafic intérieur, 5 155 tonnes ; arrivages, 72 754 tonnes ; expéditions, 51 863 tonnes ; transit, 457 013 tonnes. En 1901, le tonnage du transit effectif s'élevait à 90 691 tonnes sur la voie du canal de Bourgogne.

3. De Paris à Lyon par la ligne de Bourgogne (Yonne et canal de Bourgogne), la distance est de 640 kilomètres.

4. Hauteur annuelle des pluies : à Saint-Seine, 871 millimètres ; à Chaumont, 873 millimètres ; à

méables à l'excès, par conséquent pauvres en cours d'eau; il arrive parfois, qu'à la fin de la saison chaude, la haute Seine et son affluent la Laignes ont un lit complètement desséché sur une certaine étendue de leur cours. La submersion des rives est donc assez rare dans la plaine de Vaudes, et la population s'éloignant des terres grevées de la plaine a pu s'agglomérer le long de la rivière. Lorsqu'elle arrive dans le bassin de Troyes sur les confins du terrain de craie, après un cours d'une vingtaine de kilomètres à travers l'auréole infracrétacée, la Seine est grossie par deux petits affluents torrentiels de la Champagne Humide : à gauche l'Hozain qui lui apporte les eaux des forêts d'Aumont et de Rumilly, à droite la Barse qui draine la forêt d'Orient. Malgré la prépondérance des terrains perméables du bassin supérieur (1), le régime de la Seine jusque-là tranquille est légèrement dérangé par l'afflux inégal de ces deux cours d'eau. Aux environs de Troyes, les prairies que sillonnent la Seine et ses multiples dérivations sont fréquemment inondées pendant la saison froide lorsque les crues subites de la Barse viennent s'ajouter brusquement à celles du fleuve principal; les faubourgs de Troyes (Preize, les Tauxelles) ont souffert plus d'une fois de ces inondations. Fort heureusement, dans les conditions normales, les crues de la Barse et de l'Hozain, plus rapides que celles de la Seine, précèdent ces dernières aux confluents (2).

Dans sa traversée du terrain de craie, la haute Seine reçoit l'*Aube*, son principal affluent. Cette rivière jumelle de la Seine, issue de la Montagne (région du plateau de Langres, près d'Auberive) à une altitude voisine de 500 mètres, est soumise aux mêmes conditions d'alimentation que la Seine, traverse la même série de terrains, et a une allure à peu près identique. Les maigres ruisseaux qui drainent au profit de l'Aube les plateaux crayeux de la Champagne Pouilleuse n'augmentent pas sensiblement son débit et ne font que soutenir la portée de ses crues. Il n'en est pas de même de la Voire. Ce torrent, qui provient de la contrée imperméable et humide du Der, est l'élément perturbateur des niveaux de l'Aube; mais il arrive, comme pour la Barse, que les crues très rapides de la Voire précèdent celles de l'Aube au confluent, et que leur portée est quelque peu atténuée

Bar-sur-Seine, 833 millimètres (moyennes de la période 1891-1900 dans le *Résumé des observ. du serv. hydrom.*, année 1900, p. 24).

1. Terrains oolithiques perméables, 4425 kilomètres carrés; terrains infracrétacés imperméables, 1615 kilomètres carrés.

2. Boutiot, *Notes sur les inondations de la Seine à Troyes*, in-8°, Troyes, 1864; Belgrand, *La Seine*, p. 284.

par la traversée du terrain de craie. En aval d'Arcis, l'Aube, qui coule à pleins bords, est encore capable de submerger ses rives (1).

La haute Seine est plus que doublée par le tribut que l'Aube lui apporte à Marcilly; le débit de ses crues qui, à Troyes, ne dépasse guère 192 mètres cubes, peut atteindre, entre Nogent et Bray, 420 et 430 mètres cubes (2); là, elle peut être considérée comme étant définitivement constituée : les maigres affluents, tels que la Voulzie, qui lui apportent de la Brie, par les ravins du Montois, leurs flots irréguliers ne peuvent influencer sensiblement ses niveaux. Le régime de la haute Seine est essentiellement déterminé par celui des rivières du cours supérieur, et les variations de niveau à Bray (3), en aval du confluent de l'Aube, sont prévues, d'après les hauteurs observées : en Bourgogne, sur la Seine à Gommeville, sur l'Ource à Autricourt; dans la Champagne Humide, sur la Barse à La Guillotière et sur la Voire à Rosnay. La traversée du terrain de craie a pour effet de retarder les crues de la Seine et d'en atténuer la portée, c'est pourquoi les crues de l'Yonne à Montereau précèdent celles de la Seine de plusieurs jours ou sont en décroissance quand le flot plus lent de la Seine se fait sentir. Entre les confluents de l'Aube et de l'Yonne, la haute Seine, qui coule dans une plaine à faible pente (4), submerge parfois ses rives; elle n'en conserve pas moins, en sortant de la Champagne, une allure remarquablement tranquille qu'elle doit à la prédominance des terrains perméables de son bassin supérieur (5).

En amont de Troyes, la Seine, malgré sa faible profondeur, l'instabilité des bancs de graviers qui obstruent son chenal et les nombreux barrages des moulins qui interceptent son cours, a été longtemps utilisée pour le flottage des bois, et même, jusqu'au XVIIe siècle, c'est par bateaux que descendaient jusqu'à Troyes les vins, les pierres à bâtir et les fers de la Bourgogne (6). Au sortir de la plaine de Vaudes,

---

1. Sur le cours et le régime de l'Aube, cf. Fizot, *L'Aube et ses bords*, in-8°, Troyes, 1846; Belmann, *La Seine*, p. 981; *Manuel hydrolog. du bassin de la Seine*, p. 91, 101.

2. *Manuel hydrolog. du bassin de la Seine*, p. 93-94. A Bray, le débit a atteint 430 mètres cubes (2 janv. 1883).

3. A Bray, les submersions commencent à la cote 1m,80. La plus grande crue connue est celle de janvier 1910 (3m,13). En janvier 1895, la crue a déterminé une montée de 1m,71 (cote initiale, 0m,60; niveau maximum, 1m,80).

4. Altitude du plan des basses eaux à Marcilly, 67m,64; à Montereau, 46m,88. Différence de niveau, 21m,31. Longueur du cours, 80 kilomètres. Pente kilométrique, 0m,213.

5. Terrains perméables oolithe de la Bourgogne, craie de la Champagne Pouilleuse et terrains tertiaires du Montois, 8615 kilomètres carrés; terrains imperméables infra-crétacé de la Champagne Humide, 1435 kilomètres carrés.

6. Gaussen, *Ephémérides*, t. II, p. 77, 82.

En 1663, Colbert encouragea des études en vue d'un aménagement de la haute Seine pour la navigation, mais les travaux ne furent jamais exécutés (Pierre Clément, *Lettres, mém. et instruct. de Colbert*, t. IV, p. 422).

en aval de Saint-Julien, la Seine se ramifie et forme plusieurs canaux de dérivation que les comtes de Champagne ont fait creuser dès le XIIe siècle, tant pour assainir la plaine de Troyes que pour fournir à leur résidence favorite des voies de transport économiques, des moyens de défense et l'approvisionnement en eau nécessaire aux nombreuses industries de la ville. En aval de Troyes, les travaux entrepris dès le XVIIe siècle pour créer, en utilisant le cours de la Seine et de ses dérivations, une voie navigable desservant le centre troyen, ayant été insuffisants, il a fallu en venir à la construction d'un canal latéral entre Troyes et Marcilly (43 kilom.) ouvert à la navigation en 1846 (2).

Quant à la rivière l'Aube, son utilisation a subi les mêmes vicissitudes (3). Malgré le mauvais état de la rivière, la navigation a persisté longtemps entre Arcis et Marcilly (45 kilom.), et, en amont d'Arcis, jusqu'à Brienne-la-Vieille, l'Aube flottait naguère les bois du Der et de la forêt d'Orient à destination de Paris. Depuis 1886, tout flottage régulier a cessé, et il ne circule plus sur la rivière d'Aube que de rares bateaux chargés du bois abattu le long de ses rives (5).

La haute Seine est officiellement navigable depuis Méry; en réalité la navigation entre Marcilly et Montereau au moyen d'écluses ou flots a toujours été assez précaire. En 1872, le mouillage de la Seine n'était encore que de 1^m,50 dans la dérivation de Marcilly; ailleurs, il variait de 0^m,90 à 1^m,10 (4). Depuis cette époque, de nombreux travaux de régularisation du cours de la rivière et d'approfondissement de son lit (5) ont facilité la navigation aujourd'hui continue entre Marcilly et Montereau (67 kilom.) pour les bateaux ne dépassant pas un tirant de 1^m,40 (mouillage 1^m,60) qui peuvent circuler sans

1. En 1403, les bateaux remontaient encore jusqu'à Troyes. Depuis 1720, les tronçons de canaux abandonnés pour rectifier le cours de la rivière (canaux de Brusle, de Foechy, de Barberey, de Riancey, etc.) avaient cessé d'être utilisés. Sous Louis XVI, un ministre champenois, Loménie de Brienne, s'intéressa, mais sans succès, à la reprise des travaux d'amélioration de la haute Seine. Cf. Félix Fournier, La Navigation de la haute Seine dans les temps modernes (*Mém. de la Soc. arch. de l'Aube*, t. LXII, 1898, p. 296-297).

2. Colbert conçut le projet de rendre l'Aube régulièrement navigable depuis Magnicourt, en aval de Lesmont; mais les travaux entrepris en 1666 ne purent être menés à bonne fin (*Lettres, mém. et instruct. de Colbert*, t. IV, p. 412, 422; Depping, *Correspond. administrative sous Louis XIV*, t. IV, p. 3; *Revue de Champagne et de Brie*, t. VIII, 1895, p. 193 sqq.; *Conseil général de l'Aube*, année 1881, 2e partie, p. 130).

3. Le tonnage effectif du trafic s'est abaissé de 21214 tonnes en 1859 à 6182 tonnes en 1879 et à 1068 tonnes en 1902.

4. Belgrand, *La Seine*, p. 413-414.

5. Les dérivations de Conflans à Bernières, de Beaulieu à Villiers, ainsi que les coupures du Vesoult et de la grande Bosse ont réduit d'abord de 88 à 74 kilomètres la voie navigable proprement dite. La coupure de la boucle de l'Ormelot, des dragages dans le chenal et la substitution au tracé sinueux de la rivière, entre Bray et la Tombe, d'une dérivation éclusée de 10 kilomètres ont complété ces améliorations successives. (Cf. *Atlas des voies navigables de la France*, 2e série, 6e fasc., p. 5-7, et pl. 11 [profil de la Seine entre Marcilly et Montereau]).

(1m,10), reste encore inférieur aux plus [illegible] d'eau est de 1m,80 (1).

L'influence modératrice exercée par la traversée des terrains crayeux de la Champagne affecte le régime de la *Marne* dans des conditions un peu différentes de celles que nous avons constatées pour la Seine et pour l'Aube. A son entrée dans la Champagne, entre Joinville et Saint-Dizier, la Marne a une allure torrentielle, car elle a ses sources dans la zone liasique imperméable du plateau de Langres (580 kilom. carrés); les différents étages de la formation oolithique qu'elle draine sont abreuvés par des pluies très abondantes (2), et, malgré leur étendue relativement considérable (3 500 kilom. carrés), ils régularisent médiocrement son régime en soutenant la portée des crues observées à Saint-Dizier (3). L'aire drainée par la Marne dans la bande infracrétacée est peu étendue (1 910 kilom. carrés); mais c'est là, dans les plaines du Perthois, entre Saint-Dizier et l'aval de Vitry-le-François, que la rivière est successivement grossie par des affluents importants qui exercent sur son régime une influence décisive : la Blaise, rivière du Vallage et surtout le faisceau Ornain-Saulx-Chée, cours d'eau torrentiels originaires du Barrois. La Blaise est capable de porter le débit de la Marne à Vitry-le-François à plus de 300 mètres cubes à la seconde (4). Quant à l'Ornain qui rejoint la Marne en aval de Vitry, bien que drainant une région perméable (calcaire portlandien du Barrois), il coule, ainsi que son affluent la Saulx, dans un lit tapissé de marnes kimmeridgiennes imperméables (5), et ses

---

1. *Tonnage effectif de la haute Seine, entre Marcilly et Montereau.*

PÉRIODES.	TONNES.
1883-1887	54 654
1888-1892	94 124
1893-1897	96 718
1898-1903	91 594

On remarquera l'accroissement du tonnage pendant la période 1888-1892 qui correspond avec l'exécution d'importants travaux d'amélioration de la voie navigable.

2. Moyennes annuelles des pluies tombées dans le bassin de la haute Marne : Langres, 851 millimètres (période 1882-1900); Colombey-les-Deux-Églises, 900 millimètres; Clefmont, 949 millimètres; Vassy, 840 millimètres (période 1881-1900) (*Service hydrom. de la Seine*, résumé des observations, année 1900, p. 21).

3. A Saint-Dizier, le débit de la Marne peut varier entre 2m3,632 et 500 mètres cubes (*Manuel hydrol. du bassin de la Seine*, p. 96, 107).

4. 407 mètres cubes, crue du 2 janvier 1861 (*Manuel hydrolog. de la Seine*, p. 48). Sur les crues de la Marne observées à Larzicourt, en aval de Saint-Dizier, cf. l'*Atlas du service hydrom. de la Seine*, année 1902, pl. n° 6.

5. Sur le débit et les niveaux de la Saulx à Robert-Espagne et de l'Ornain à Bar-le-Duc, cf. Bruyninx, *Statist. géolog. de la Meuse*, p. 41, 66; sur la Saulx, à Vitry-le-Brûlé, cf. *Atlas du service*

brusques écarts de débit sont en relation avec l'abondance et la violence des précipitations atmosphériques qui affectent la région montueuse du Barrois (1). Il en résulte que la Marne, fortement influencée par l'afflux irrégulier des eaux de la Blaise et de l'Ornain, conserve, en pénétrant dans le terrain de craie, un régime tel que la submersion des rives peut se produire à Châlons et même à Épernay (2).

Les 2 635 kilomètres carrés drainés par la Marne dans le terrain de craie n'augmentent guère le débit de la rivière, vu l'insignifiance des petits affluents issus de la Champagne Pouilleuse (Fion, Moivre, Coole, Somme-Soude, etc.). La traversée du terrain de craie, sur une longueur de 93 kilomètres, a seulement pour effet de ralentir les crues par suite de la faible pente du thalweg et de sa perméabilité (3). On a constaté qu'entre Saint-Dizier et Chalifert (Brie) la durée de propagation des plus fortes crues n'est pas inférieure à cinq ou six jours (4). Quant aux montées anormales de la Marne, entre Vitry-le-François et Épernay, elles ne deviennent dangereuses qu'à la suite de deux crues successives en amont de Vitry, la première ayant seulement pour effet de saturer les terrains traversés. En somme, au sortir de la Champagne (pertuis de Damery, en aval d'Épernay), les crues de la Marne, seulement retardées, restent prévues d'après les niveaux observés sur le fleuve à Saint-Dizier, sur la Saulx à Vitry-le-Brûlé (5) et sur l'Ornain à Fains au-dessous de Bar-le-Duc; la Marne conserve une allure demi-torrentielle, atténuée légèrement par la traversée du terrain de craie (6).

Dans son cours champenois, la Marne n'est point navigable, bien que la circulation des bateaux paraisse y avoir été assez active aux

---

hydrom., année 1892, feuille 3, et *Manuel hydrolog. du bassin de la Seine*, p. 107. A Hondelaincourt (Barrois), l'Ornain peut débiter durant les crues de la saison froide de 600 000 à 600 000 mètres cubes en vingt-quatre heures, tandis qu'à l'étiage, pendant le mois d'août, son débit ne dépasse guère 10 000 mètres cubes (*Conseil général de la Meuse*, août 1892, délibération, p. 94-95).

1. Hauteur moyenne des pluies à Bar-le-Duc, 905 millimètres : à Demange-aux-Eaux, 811 millimètres (période 1881-1890 [*Service hydrom.*, année 1890, observations, p. 25]).

2. Variations du débit à La Chaussée, en aval de Vitry : 6m³,74 et 616 mètres cubes (*Manuel hydrol. de la Seine*, p. 95, et *Observ. du serv. hydrom.*, année 1891, p. 59). Sur les inondations à Châlons et à Épernay, cf. Champion, *Les Inondations en France*, t. II, p. 153-157.

3. Entre Saint-Dizier et le pertuis de Damery, la différence d'altitude du plan des basses eaux est de 69m,01 pour un parcours de 117km,800 : pente kilométrique, 0m,587.

4. Le 9 décembre 1885, la hauteur du niveau de la Marne à Saint-Dizier était 3m,25 ; c'est le 15 seulement qu'elle atteignait 5m,98 à Chalifert. La crue du 9 janvier 1893 ayant déterminé une montée de 2m,88 à La Chaussée, on a constaté à Damery un niveau maximum de 2m,10, la différence 0m,48 exprimant l'atténuation apportée à la crue de la rivière par la traversée du terrain de craie (*Serv. hydrom. de la Seine*, observations, année 1885, p. 22, et 1892, p. 59).

5. En septembre 1881, la montée de la Marne à Damery a été surtout déterminée par les crues de la Saulx observées à Vitry-le-Brûlé (*Serv. hydrom.*, année 1881, observat., p. 14).

6. Les dérivations et prises d'eau qui saignent la Marne au profit du canal latéral, notamment celle du barrage de Couvrot, près Vitry, ont pour effet d'abaisser le niveau de la rivière d'une façon anormale pendant la saison chaude, surtout quand l'année est sèche (*Serv. hydrom.*, observat., année 1896, p. 18).

de 2 mètres. Mais, depuis quelques années, la Marne, en amont d'Épernay, est doublée d'un canal latéral continu, qui, raccordé aux canaux de l'Aisne ainsi qu'à la Saône, constitue un tronçon de la grande voie navigable reliant les ports de Calais et de Dunkerque au littoral méditerranéen (1).

Le régime de l'*Aisne* n'est pas sensiblement différent de celui de la Marne. Lorsque la rivière, abandonnant son cours normal devant l'obstacle que lui présentent les pointements rocheux des affleurements oolithiques, est rejetée brusquement du côté de l'ouest et reprend la direction conséquente que lui impose désormais le redressement rapide des assises du sol vers le nord-est, aux environs d'Attigny, elle s'engage dans le terrain de craie qu'elle traverse en décrivant une grande courbe dont le sommet est à Château-Porcien. Son allure torrentielle (2) est peu modifiée par l'influence modératrice des sols perméables de la craie; car, si ses affluents de gauche, la Retourne et la Suippe, issues de la Champagne Pouilleuse, ont un débit faible et régulier, il n'en est pas de même des affluents de droite, la Foivre, les rus de Migny, de la Vaux, de Saint-Ferjeux et des Barres qui drainent une région de terrasses fortement inclinées où les sols plus ou moins imperméables, marnes crayeuses, argiles tertiaires, sables et argiles de l'infracrétacé, couvrent des superficies assez étendues. L'aire drainée par l'Aisne dans la zone crayeuse ayant une superficie inférieure (3 695 kilom. carrés) à celle du bassin supérieur où prédominent les terrains imperméables (3 696 kilom. carrés), on s'explique que la rivière puisse inonder fréquemment sa vallée, en aval d'Attigny, pendant la saison froide (3). Les montées de l'Aisne, jusqu'à Berry-au-Bac et à Pontavert, à la lisière de la Champagne crayeuse, sont encore régies par les crues de son cours supérieur et de ses affluents dans le Vallage, dans l'Argonne et dans le Barrois.

Classée comme flottable depuis Mouron, en aval du confluent de l'Aire, jusqu'à Château-Porcien (91 kilom.) où elle devient théori-

---

1. Baudin, *Mémoires historiques de Champagne*, t. I, p. 3[illegible]. Cf. Chaumeux, *Les Inondations en France*, t. II, p. [illegible], n. de.

2. Canal latéral d'Épernay à Condé, 63 kilomètres (construit sous Louis-Philippe); canal de la haute Marne, de Condé à Reuvroy; canal de la Marne à la Saône, de Reuvroy à Heuilley-Cotton (99 kilom.).

3. Cf. la description du cours supérieur de l'Aisne (*supra*, p. [illegible]).

4. A Retbel, en janvier 1[illegible], on a relevé pour une crue la cote initiale de 0 m.10 et la hauteur maxima correspondante 2 m.15, soit une montée de 2 m.65 (Nouv. *hydrom.*, observat., année 1901, p. 30). Cf. Chaumeux, *Les Inondations en France*, t. II, pièces justiff., p. [illegible].

CHAPITRE III

La flore champenoise.

La flore d'une contrée n'est pas un des éléments les moins essentiels du paysage ; au modelé spécial du relief, elle surimpose un tapis végétal inégalement riche en formes et en couleur, tantôt uniforme, tantôt bigarré, où la localisation des espèces spontanées et des cultures ainsi que leur mode de groupement s'expliquent par les conditions biologiques générales résultant des particularités du climat, de la nature physique et chimique du sol.

Considérée dans son ensemble, la flore champenoise ne diffère pas sensiblement de celle des régions circonvoisines, parisienne, lorraine, ardennaise, et ce n'est pas dans la flore naturelle que gît la détermination géographique de la Champagne, cette contrée ne constituant pas une zone climatique absolument tranchée. La flore de l'est essaime jusque sur les crêtes boisées de l'Argonne ; celle des pays du nord est représentée par de petits groupes d'individus épars dans les forêts de la Champagne Humide et dans les pineraies de la Champagne Pouilleuse ; les plantes du Midi se retrouvent là où des sols calcaires et relativement chauds, comme la craie, ont favorisé la dissémination vers le nord des espèces méridionales. Les influences dérivées de la nature du sol étant prédominantes, c'est par elles surtout qu'on peut vérifier en Champagne dans quelle mesure le groupement des masses minérales commande la distribution des espèces végétales, détermine l'aire d'extension des plus caractéristiques et la localisation très spéciale de certaines plantes vivant d'habitude en commun.

A ce titre, l'interprétation des documents extrêmement nombreux amassés par les botanistes champenois nous permet de constater qu'à chaque formation géologique correspond, dans une certaine mesure, une zone florale particulière avec des stations secondaires (1), si bien

1. Nous avons mentionné dans notre bibliographie les principales flores, c'est-à-dire les statistiques plus ou moins complètes énumérant les espèces végétales qui croissent dans les départements de la région champenoise ; mais un travail d'ensemble, d'un caractère systématique, combinant et interprét-

que nous pouvons définir la végétation des diffé
pagne par l'indication de quelques espèces prin
la flore une place prépondérante et en constitu
note dominante.

On peut évaluer à 1 200 ou 1 300, environ,
végétales pour l'ensemble de la formation crét
pour le terrain de craie. Dans les beaux massif
infracrétacée ou Champagne Humide, par exem
sence dominante est le chêne rouvre qui affecti
riches en potasse ; les charmes, les hêtres et l
les plateaux, tandis que dans les parties basses v
culé, et, dans les dépressions marécageuses, les
Les ormes, les pins et les autres abiétinés tels
tôt rares ; les conifères ne sont pas indigènes
l'état sporadique est due à des repeuplements
époque relativement récente. L'état généraleme
sol dans la zone infracrétacée, sa richesse en m
sa grande homogénéité sont des conditions émin
la germination des graines, même les plus légè
végétal est naturellement touffu, il est plus unif
teaux calcaires de la zone jurassique ou même s
du terrain de craie ; le nombre des espèces y es
parce que les conditions de l'habitat, telles que
les formes du relief et l'exposition, y sont moins
que, dans les gazons serrés, les individus d'une
lulent ne permettent pas à d'autres de s'intercal
que sur les affleurements du calcaire néocom
sensiblement différente de celle que portent les
contigus, dans les bois frais dont le sous-sol
argiles du gault ou les sables verts, les espèce
dominantes ; on y rencontre des fougères (*opl*
polystichum spinulosum), des scrofularinées (*ve*
talis purpurea), des oxalidées (*oxalis acetose*
(*peplis portula*), des cariophyllées (*stellaria ne*
dans les prairies humides et mal assainies abonde

---

tant la masse des observations dispersées dans les catalogues ou le
D'ailleurs, la plupart des flores sont d'une utilisation délicate, leurs cl
méthodiques et les détails y sont rarement subordonnés aux traits es
les plantes sans indication de leur distribution géographique ; le rap
de certaines espèces et la nature du sol est trop souvent négligé, d
flore ou d'un catalogue permet rarement de se faire une idée juste de

les cypéracées (*carex, linaigrettes*), certaines renonculacées (*ranunculus hederaceus*); sur les bords des étangs et des marais, quelques labiées (*mentha*), des rosacées (*potentilla supina*), des gentianées (*lymnanthemum nymphoïdes*), des borraginées (*myosotis*), des polygonées (*rumex palustris*), sans compter les plantes spécialement aquatiques. Dans les champs cultivés, on trouve en abondance, parmi les crucifères, le tabouret des champs (*thlaspi arvense*); parmi les portulacées, le pourpier (*montia minor*); parmi les cariophyllées, les spergules (*spergula arvensis, spergularia segetensis*); parmi les primulacées, le mouron des champs (*anagallis arvensis*).

Dans les grandes forêts de l'Argonne, la végétation arborescente est plutôt maigre sur les crêtes et les plateaux, en raison de la perméabilité de la roche de gaize à peine recouverte d'une mince couche de terre végétale; seuls les conifères de plantation récente prospèrent exceptionnellement le long des chemins pierreux sur ces plateaux arides au sol siliceux, où le sorbier des oiseleurs et le bouleau blanc sont disséminés au milieu des colonies de chênes rabougris; au contraire les pentes tapissées de terres détritiques, le fond des ravins où affleurent les argiles du gault portent d'admirables futaies de chênes et de hêtres, entre lesquels se développe la végétation inextricable des taillis [1]. Le sol de gaize, qui, par ses propriétés physiques et chimiques, présente des analogies avec les terrains schisteux, a une flore spontanée offrant plusieurs traits communs avec celle de la région ardennaise; on y remarque une prédominance des espèces silicicoles, avec un mélange de plantes calcicoles isolées ou en petits groupes, surtout sur les pentes des ravins, sur les revers des chemins creux où la roche de gaize est à nu [2]. Les fougères (*pteris aquilina*), la bruyère commune, le genêt à balais, l'airelle myrtille, la digitale, les dorines (*chrysosphlenium alternifolium, c. oppositifolium*), le houx, la bourdaine (*rhamnus frangula*), le sureau à grappes (*sambucus racemosa*) composent le tapis végétal de la forêt et peuplent les buissons. Dans les haies et dans les vergers aux alentours des villages, le néflier aux formes noueuses abonde parmi les arbres fruitiers communs.

---

1. LANESSAN, *Les Forêts de la Meuse*, p. 78.

2. Cf. BEAUVISAGE, Herborisation dans l'Argonne (*Bulletin de la Soc. botan. de Lyon*, 7 janv. 1889, et les [illegible], Lyon, 1891). Compte-rendu d'une excursion botanique dans l'Argonne (*Bulletin de la Soc. d'étude des sc. nat. de Reims*, t. VIII, 1893, p. LIV-LV). On retrouve dans la flore de l'Argonne les caractères généraux de celle des terrains siliceux de la montagne de Reims. Cependant, quelques plantes de l'Argonne n'ont pas été observées ou sont rares aux environs de Reims; elles appartiennent essentiellement à la flore de l'est et paraissent atteindre dans l'Argonne leur limite de dispersion du côté de l'ouest (*Bulletin de la Soc. d'hist. natur. des Ardennes*, t. VI, 1898, p. 103; cf. aussi t. VII, 1899, p. 29, compte-rendu d'une excursion botanique de Vouziers à la Croix-aux-Bois.

Le terrain de craie n'a pas une flore absolument originale [1]; la plupart des espèces qu'on y rencontre se retrouvent sur les plateaux calcaires de la Bourgogne et du Barrois, bien que moins nombreuses. Le tapis végétal qui recouvre les sols crayeux est généralement plus varié que celui des terrains de la formation infracrétacée; dans un espace déterminé, le nombre des espèces y est plus considérable, car les plantes dominantes, toujours disséminées, laissent entre elles un espace suffisant où peuvent se multiplier les espèces secondaires. Les espèces arborescentes, de beaucoup les plus rares, et presque toutes introduites par l'homme, sont caractérisées par des formes chétives et rabougries, conséquence de l'extrême perméabilité des assises crayeuses, de leurs médiocres qualités nutritives, de la faible épaisseur et parfois de l'absence complète de dépôts limoneux superficiels. Les plantes herbacées sont prédominantes; la plupart des espèces sont nettement calcicoles [2] et appartiennent aux différentes variétés des labiées, des orchidées, des crucifères, des papilionacées, des renonculacées, des synanthérées (chardons). On peut distinguer dans la formation crayeuse plusieurs zones florales dont les caractères spécifiques sont parfois assez nettement tranchés. Les plateaux les plus arides, les friches et pelouses sèches (savarts), qui n'ont jamais été cultivés de mémoire d'homme, sont revêtus d'un maigre gazon d'herbes courtes où les espèces sont assez nombreuses, et c'est là qu'on saisit le mieux les effets de la sécheresse et de l'infertilité des sols crayeux; on y remarque plusieurs légumineuses: les trèfles, la minette dorée ou luzerne lupuline, l'ononis jaune, le cytise rampant; une scrofularinée, le mélampyre des champs ou queue de renard; une graminée, la fétuque des moutons; plusieurs labiées, entre autres le serpolet; une euphorbiacée (*euphorbia gerardiana*) et une globulariée (*globularia vulgaris*). Sur les gradins qui festonnent les versants des vallées, sur les bords des chemins et sur les talus, dans les buissons, des touffes de genévriers et de rosiers sauvages qui sont indigènes, quelques espèces arborescentes non spontanées comme le faux acacia (*robinia pseudo-acacia*), le saule marceau (*salix aurita*) et la vordre,

1. Blanchier, Géographie botanique du camp de Châlons (*Recueil de mém. de méd. chirurg. et pharmac. milit.*, 3e série, t. XIX, 1867, p. 490); P. Harlot, Une Herborisation à Méry-sur-Seine (*Bullet. de la Soc. botan. de France*, t. XXXVIII); Description botanique de la vallée de la Retourne (*Bullet. de la Soc. d'hist. natur. des Ardennes*, t. IV, 1897, p. 82); A. Guillaume, Flore xérophile de la Marne: la plaine crayeuse des environs de Reims (*Bullet. de la Soc. d'hist. natur. de Reims*, t. IX, 1898, p. 22 et suiv., et *Ibid.*, t. I, p. 102; t. VI, p. 13 et suiv.; t. VII, p. 60 et suiv.); *Bullet. de la Soc. d'hist. natur. des Ardennes*, t. VII, 1900, p. 33).

2. Dans la Marne, la flore xérophile de la plaine crayeuse ne compte guère plus de 500 espèces. On ne peut signaler la présence d'une plante silicicole véritablement exclusive (*Soc. d'hist. natur. de Reims*, t. IX, p. 75-76).

espèce de saule hybride qui foisonne dans tous les bosquets; çà et là, quelques plantations d'ormes étiques isolés aux carrefours des chemins et autour des calvaires dont les silhouettes se dressent sur les éminences. Dans les pineraies, sous le couvert des pins et des sapins, quelques plantes herbacées trouvent un abri, comme *cephalanthera grandiflora, monotropa hypopytis,* plante essentiellement forestière, *pyrola uniflora,* espèce du nord extrêmement rare en Champagne, et *goodyera repens,* qui tend à se propager dans toute la Champagne Pouilleuse. Dans les champs cultivés abondent la moutarde sauvage (*sinapis arvensis*), le pastel (*isatis tinctoria*), le cératophale en faux (*ceratophallus falcatus*), *calepina corvini, neslia paniculata,* etc.; au printemps pullulent les véroniques (*veronica arvensis*), en été le bleuet (*centaurea cyanus*) et le coquelicot (*papaver rhoeas*); en automne, après les moissons, le *galeopsis ladanum,* l'*iberis amara.* Les prairies artificielles sont caractérisées par l'abondance des composées et des graminées, et de nombreuses légumineuses, entre autres le sainfoin. Les parties du sol crayeux, recouvertes de lambeaux de limon des plateaux, ont également une flore spéciale, mixte comme le sol qui la porte, variant de composition selon la prédominance des composantes du sol, argile, craie ou sables; cette flore présente surtout de grandes analogies avec celle des sables du Soissonnais. Dans les vallées humides et les prés-marais qui bordent les rivières (1) végètent diverses variétés de peupliers (*populus nigra, populus tremula, populus canadensis,* etc.), le bouleau blanc, le frêne, les saules et les aunes (*alnus glutinosa*), etc.; on voit associées aux cypéracées ordinaires quelques graminées caractéristiques: le brome rameux (*bromus racemosus*), le phléole des prés (*phleum pratense*), le dactyle aggloméré (*dactylis glomerata*), l'houlque laineuse (*holcus lanatus*), etc., et toute la variété des plantes aquatiques; dans les vergers, le cornouiller et le néflier sont tout à fait caractéristiques (environs de Troyes).

Sur les argiles et les sables tertiaires qui recouvrent la craie dans le pays d'Othe, on retrouve la flore des sols frais et siliceux de la Champagne Humide et de l'Argonne, augmentée de quelques espèces occidentales (2). Le chêne et le charme, qui sont les essences dominantes dans l'état actuel, ont pour voisins dans les forêts le bouleau,

---

1 Sur la flore des vallées humides du versant des craies, cf. *Bulletin de la Soc. d'étude des sc. nat. de Reims*, t. II, p. 62 sqq.; t. III, p. 45-50; t. V, p. 38, 69; t. VIII, p. 56 sqq.; E. Grassmann, *Notice sur les marais de Saint-Gond*, Soc. *Hist. de la Soc. d'agric. de la Marne*, année 1897).

2 Cf. P. Vuillemin, *La Hêtraie-charmaie, étude botanique et forestière* (*Annal. de la science agron.*, t. I, 1898, p. 271), et *Notes sur la flore de l'Yonne* (*Bulletin de la Soc. botan.*, 3e série, t. V, 1898, p. 68).

Le terrain de craie n'a pas une flore absolument originale [1]; la plupart des espèces qu'on y rencontre se retrouvent sur les plateaux calcaires de la Bourgogne et du Barrois, bien que moins nombreuses. Le tapis végétal qui recouvre les sols crayeux est généralement plus varié que celui des terrains de la formation infracrétacée; dans un espace déterminé, le nombre des espèces y est plus considérable, car les plantes dominantes, toujours disséminées, laissent entre elles un espace suffisant où peuvent se multiplier les espèces secondaires. Les espèces arborescentes, de beaucoup les plus rares, et presque toutes introduites par l'homme, sont caractérisées par des formes chétives et rabougries, conséquence de l'extrême perméabilité des assises crayeuses, de leurs médiocres qualités nutritives, de la faible épaisseur et parfois de l'absence complète de dépôts limoneux superficiels. Les plantes herbacées sont prédominantes; la plupart des espèces sont nettement calcicoles [2] et appartiennent aux différentes variétés des labiées, des orchidées, des crucifères, des papilionacées, des renonculacées, des synanthérées (chardons). On peut distinguer dans la formation crayeuse plusieurs zones florales dont les caractères spécifiques sont parfois assez nettement tranchés. Les plateaux les plus arides, les friches et pelouses sèches (savarts), qui n'ont jamais été cultivés de mémoire d'homme, sont revêtus d'un maigre gazon d'herbes courtes où les espèces sont assez nombreuses, et c'est là qu'on saisit le mieux les effets de la sécheresse et de l'infertilité des sols crayeux; on y remarque plusieurs légumineuses: les trèfles, la minette dorée ou luzerne lupuline, l'ononis jaune, le cytise rampant; une scrofularinée, le mélampyre des champs ou queue de renard; une graminée, la fétuque des moutons; plusieurs labiées, entre autres le serpolet; une euphorbiacée (*euphorbia gerardiana*) et une globulariée (*globularia vulgaris*). Sur les gradins qui festonnent les versants des vallées, sur les bords des chemins et sur les talus, dans les buissons, des touffes de genévriers et de rosiers sauvages qui sont indigènes, quelques espèces arborescentes non spontanées comme le faux acacia (*robinia pseudo-acacia*), le saule marceau (*salix aurita*) et la vordre,

1. Bellicher, Géographie botanique du camp de Châlons (*Recueil de mém. de méd. chirurg. et pharmac. milit.*, 3e série, t. XIX, 1867, p. 490); P. Hariot, Une Herborisation à Méry-sur-Seine (*Bullet. de la Soc. botan. de France*, t. XXXVIII); Description botanique de la vallée de la Retourne (*Bullet. de la Soc. d'hist. natur. des Ardennes*, t. IV, 1897, p. 82); A. Guillaume, Flore xérophile de la Marne : la plaine crayeuse des environs de Reims (*Bullet. de la Soc. d'hist. natur. de Reims*, t. IX, 1900, p. 22 et suiv., et *Ibid.*, t. I, p. 102; t. VI, p. 13 et suiv.; t. VII, p. 60 et suiv.); *Bullet. de la Soc. d'hist. natur. des Ardennes*, t. VII, 1900, p. 33).

2. Dans la Marne, la flore xérophile de la plaine crayeuse ne compte guère plus de 500 espèces. On ne peut signaler la présence d'une plante silicicole véritablement exclusive (*Soc. d'hist. natur. de Reims*, t. IX, p. 75-76).

espèce de saule hybride qui foisonne dans tous les bosquets; çà et là, quelques plantations d'ormes étiques isolés aux carrefours des chemins et autour des calvaires dont les silhouettes se dressent sur les éminences. Dans les pineraies, sous le couvert des pins et des sapins, quelques plantes herbacées trouvent un abri, comme *cephalanthera grandiflora, monotropa hypopytis,* plante essentiellement forestière, *pyrola uniflora,* espèce du nord extrêmement rare en Champagne, et *goodyera repens,* qui tend à se propager dans toute la Champagne Pouilleuse. Dans les champs cultivés abondent la moutarde sauvage (*sinapis arvensis*), le pastel (*isatis tinctoria*), le cératophale en faux (*ceratophallus falcatus*), *calepina corvini, neslia paniculata,* etc.; au printemps pullulent les véroniques (*veronica arvensis*), en été le bleuet (*centaurea cyanus*) et le coquelicot (*papaver rhoeas*); en automne, après les moissons, le *galeopsis ladanum,* l'*iberis amara.* Les prairies artificielles sont caractérisées par l'abondance des composées et des graminées, et de nombreuses légumineuses, entre autres le sainfoin. Les parties du sol crayeux, recouvertes de lambeaux de limon des plateaux, ont également une flore spéciale, mixte comme le sol qui la porte, variant de composition selon la prédominance des composantes du sol, argile, craie ou sables; cette flore présente surtout de grandes analogies avec celle des sables du Soissonnais. Dans les vallées humides et les prés-marais qui bordent les rivières (1) végètent diverses variétés de peupliers (*populus nigra, populus tremula, populus canadensis,* etc.), le bouleau blanc, le frêne, les saules et les aunes (*alnus glutinosa*), etc.; on voit associées aux cypéracées ordinaires quelques graminées caractéristiques: le brome rameux (*bromus racemosus*), le phléole des prés (*phleum pratense*), le dactyle agglomeré (*dactylis glomerata*), l'houlque laineuse (*holcus lanatus*), etc., et toute la variété des plantes aquatiques; dans les vergers, le cornouiller et le néflier sont tout à fait caractéristiques (environs de Troyes).

Sur les argiles et les sables tertiaires qui recouvrent la craie dans le pays d'Othe, on retrouve la flore des sols frais et siliceux de la Champagne Humide et de l'Argonne, augmentée de quelques espèces occidentales (2). Le chêne et le charme, qui sont les essences dominantes dans l'état actuel, ont pour voisins dans les forêts le bouleau,

---

1 Sur la flore des vallées humides du terrain de craie, cf. *Bullet. de la Soc. d'étude des sc. nature. de Reims*, t. II, p. 62 sqq.; t. III, p. 43-46; t. V, p. 28, 69; t. VIII, p. 86 sqq.; E. Grenier, Notice sur les marais de Saint-Gond, *Soc. Mem. de la Soc. d'agric. de la Marne*, année 1857).

2 Cf. P. Fliche, La Reboisement, étude botanique et forestière (*Annal. de la science agron.*, t. I, 1878, p. 271), et Notes sur la flore de l'Yonne (*Bullet. de la Soc. botan.*, 2e série, t. V, 1883, p. 68).

le saule marceau, le sorbier, l'alisier, le néflier, et des conifères, ces derniers provenant de plantations. Dans les prés-marais de la vallée de la Vanne, la flore des terrains tourbeux est représentée par d'abondantes ombellifères (*peucedanum carvifolia, silaus pratensis, angelica sylvestris, senecio paludosus*) et par la *gentiana pneumonanthea*.

Au nord de la vallée de l'Aisne, où l'on voit affleurer successivement la craie, l'argile et les sables de l'albien avec des dépôts superficiels de sables tertiaires ou de limons quaternaires, la variété des espèces végétales est extrême, comme la nature même du sol ; c'est là que les flores du nord et de l'est de la France se rencontrent et se combinent avec la flore parisienne (1). La falaise de Champagne-Brie, où le soubassement crayeux est parfois recouvert de dépôts tertiaires, sables, argiles, fragments de calcaire grossier et de meulières, qui ont glissé sur les pentes et remblayé les vallons, présente une flore mixte, très variée, où l'on voit souvent les espèces silicicoles succéder aux espèces calcicoles, sans que le sol présente un aspect différent (2) ; en général les espèces particulières aux sols frais et siliceux sont les plus nombreuses : *senecio nemorensis, vaccinium myrtillus, phyteuma spicatum, genista tinctoria, silene conica, maïanthemum bifolium*, etc. ; dans les argiles à meulières, au sommet de la falaise, se distinguent l'ancolie (*aquilegia vulgaris*), la scrofulaire (*scrofularia nodosa*), le sceau de Salomon (*polygonatum vulgare*), le cytise (*cytisus supinus*) ; dans le calcaire grossier : le pastel (*isatis tinctoria*), l'anthyllis (*anthyllis vulneraria*) ; dans les argiles à lignites, le pas d'âne (*tussilago farfara*), le lamier jaune (*lamium galeobdolon*) ; dans les sables, le genêt (*sarothamnus scoparius*), etc.

En résumé, les espèces végétales des régions parisienne et lorraine se retrouvent dans la Champagne située sur les confins de deux zones climatiques ; elles se groupent dans les stations où elles rencontrent les conditions de milieu les plus favorables ; il semble aussi que certaines plantes de la France orientale comme *galium silvaticum, luzula albida, sambucus racemosa*, etc., atteignent dans la zone infracrétacée, et en particulier dans le massif gaizeux de l'Argonne, la limite extrême de leur dispersion vers l'ouest (3). C'est pourquoi il est intéressant

1. Sur la flore des pays situés au nord de la vallée d'Aisne, cf. *Bullet. de la Soc. d'hist. natur. des Ardennes*, t. III, p. 9 ; t. IV, p. 7.

2. Cf. les comptes rendus d'excursions botaniques publiés dans le *Bullet. de la Soc. des sc. natur. de Reims*, t. I, p. 59, 71, 83, 87 ; t. II, p. 54, 55, 65 ; t. III, p. 63 ; t. V, p. 29, 46, 51-53, 123 et LXV-LXVI ; t. VI, p. 35 ; t. VII, p. 23, 123, 143 ; t. VIII, p. LIX-LXX ; Hippol. LAMOUCHE, *Indicateur de la flore de Provins et de ses environs...*, in-16, Provins, 1884.

3. *Bullet. de la Soc. d'étude des sc. natur. de Reims*, t. VIII, p. LV.
Une fougère de l'est, *polypodium phegopteris*, atteint sa limite dans l'Argonne.

ressant de rechercher l'importance relative des espèces du nord (nord de l'Europe et régions montagneuses de la France) et du midi (ouest et midi de la France), et de déterminer leur aire respective d'extension sur le sol champenois. Les espèces méridionales paraissent plus nombreuses que les espèces septentrionales; toutefois la prédominance des premières est inégale; elle paraît s'accentuer dans la partie sud de la région champenoise. D'après les évaluations de M. Fliche, le nombre des espèces méridionales s'élèverait à 88 dans le département de l'Aube et à 110 dans l'Yonne; celui des espèces se rapportant à la flore du nord et des montagnes serait respectivement de 63 et 68; toutefois, le caractère de spontanéité paraît plus accusé pour les espèces des régions froides, offrant en majorité toutes les apparences d'espèces absolument indigènes, que pour les plantes présentant des affinités méridionales (1). L'aire spéciale à chacun de ces groupes de plantes est assez nettement délimitée : les espèces septentrionales ou montagnardes, à défaut du climat froid et des hautes altitudes qui leur conviennent, ont trouvé leurs stations de prédilection sur les sols humides et dans les forêts de la zone infracrétacée, dans l'Argonne, sur les plateaux boisés (2) du pays d'Othe, sur les pentes et les crêtes de la falaise tertiaire (montagne de Reims), et dans les vallées tourbeuses du terrain de craie. Au contraire, sur les hautes plaines de la formation crayeuse, comme sur les plateaux oolithiques de la basse Bourgogne, les espèces présentant des affinités avec la flore septentrionale sont peu nombreuses et paraissent avoir été naturalisées à une époque récente, comme les différentes variétés de conifères dont les massifs couvrent les savarts de la Champagne Pouilleuse (*pinus sylvestris, p. laricio austriaca, p. pinaster, p. strobus*); dans ces pineraies du terrain de craie, quelques espèces septentrionales ont pu s'acclimater (*pyrola uniflora, goodyera repens*, etc.). Quant aux plantes méridionales dont les exigences en fait de chaleur sont à peine satisfaites par le climat local, elles se sont cantonnées de préférence sur les sols crayeux et découverts de la Champagne Pouilleuse, susceptibles d'un échauffement considérable et où elles sont exposées à une forte insolation (3). Grâce aux découvertes pa-

1. P. Fliche, Étude sur les flores de l'Aube et de l'Yonne (*Mem. de la Soc. acad. de l'Aube*, 3e série, t. XXX, 1892, p. 38, 44, 65, 68).

2. Les affinités très marquées que présentent les espèces de ces pays avec la flore septentrionale s'expliquent par la prédominance des sols argileux naturellement froids et où le couvert des bois qui y végètent entretient une humidité et une fraîcheur constantes, principal obstacle à l'échauffement du sol.

3. Cf. Fliche, *loc. cit.*, p. 24, 30, 32, 44. Ce botaniste a observé qu'un certain nombre de ces espèces méridionales n'ont point été introduites par l'homme, mais qu'elles paraissent être entrées de très longue

léontologiques, il nous est possible de saisir quelques-unes des transformations profondes qu'a subies la flore arborescente spontanée de la région champenoise, antérieurement à l'époque actuelle, du fait de modifications successives dans les conditions climatériques. Sans remonter jusqu'à la flore paléocène des travertins de Sézanne, dont l'ensemble des espèces est un mélange de formes subtropicales et tempérées parmi lesquelles plusieurs appartiennent à des genres actuellement indigènes, aux végétaux fossiles trouvés dans les environs de Vassy et de Saint-Dizier qui révèlent, à la lisière de la formation infracrétacée, la présence de fougères arborescentes, d'araucariées, probablement de cycadées, dénotant à l'époque barrémienne un climat beaucoup plus chaud que le nôtre (1), les tufs de Resson (vallon du Montois) contiennent une flore fossile offrant, il est vrai, certaines analogies avec la flore actuelle de la contrée, mais l'absence complète de conifères des régions froides, la présence du buis et du noyer laissent supposer que le climat était moins froid et plus régulier qu'aujourd'hui (2). Par contre, dans les tourbières et les graviers des vallées de la Vanne, de la Seine et de ses affluents champenois, M. Fliche a retrouvé de nombreux vestiges d'une flore ancienne dans laquelle les conifères, et spécialement le pin sylvestre, tenaient une place considérable; ce qui prouverait que le pin a existé en Champagne à l'état spontané au début de la période actuelle, jusqu'aux premiers temps de l'emploi des métaux dans le pays (3). Par suite d'un réchauffement général du climat, le pin sylvestre s'est trouvé éliminé de la flore régionale; il est remonté dans les pays du nord, ou s'est réfugié dans les régions montagneuses; si on le rencontre encore par groupes sporadiques dans quelques forêts assises sur les sables verts dans l'Yonne (forêt du thureau de Bar au nord-est d'Auxerre), dans le pays d'Othe, sur la gaize dans les Argonnelles

date dans la composition du tapis végétal de la contrée. Parmi celles dont l'indigénat est le plus certain, il en est dont on ne saurait admettre le transport à distance par voie naturelle (agents physiques ou animaux), et il faut supposer, pour expliquer leur localisation actuelle, qu'elles occupaient autrefois dans le pays une surface beaucoup plus considérable, que les endroits où nous les rencontrons (particulièrement sur le terrain de craie) sont les vestiges d'un habitat primitivement plus étendu, et peuvent être considérés comme des « stations privilégiées pour elles, qui leur ont fourni un abri dans lequel elles ont pu résister aux changements de climat, lutter aussi avec avantage contre de nouvelles venues, mieux adaptées qu'elles aux conditions actuelles de la végétation » (*Ibid.*, p. 45-46).

1. G. de Saporta, Prodrome d'une flore fossile des travertins anciens de Sézanne (*Mém. de la Soc. géolog.*, 2e série, t. VIII, 1865-1868); Laxermoix, Contribution à l'étude de la flore fossile de Sézanne (*Bullet. de la Soc. d'hist. natur. d'Autun*, t. XII et XIII); Fliche, Contribution à la flore fossile de la Haute-Marne (*Bullet. de la Soc. des sc. de Nancy*, 2e série, t. XVI, 1899, p. 40); Id., *Études sur la flore fossile de l'Argonne* (albien-cénomanien), in-8°, Nancy, 1896, p. 183.

2. Fliche, Étude sur les tufs de Resson (*Bullet. de la Soc. géolog.*, 3e série, t. XII, 1883, p. 3[illegible]-31).

3. Fliche, Faune et flore des tourbières de la Champagne (*C. R. de l'Acad. des sc.*, t. LXXXII, 1876, p. 981; Id., Le Pin sylvestre dans les dépôts quaternaires de Clérey (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. LXIII, 1899, p. 263).

(bois de Givry) et dans l'Argonne, et surtout sur le terrain de craie dans la Champagne Pouilleuse, il n'est pas spontané ; il a été réintroduit par les reboisements dès la fin du XVIIIe siècle et on peut affirmer qu'en Champagne le pin est près de la limite de son aire actuelle ; bien que luttant parfois avec succès contre les bois feuillus indigènes, il ne paraît pas destiné à former des forêts permanentes sans l'intervention de l'homme. Enfin, à une époque plus récente que celle des conifères de l'époque quaternaire, l'homme, par son travail, a pu modifier l'aire de développement de certaines espèces arborescentes (1). Le hêtre, par exemple, était l'essence dominante dans la forêt d'Othe à l'époque gallo romaine et dans les premiers siècles du Moyen Age, ainsi qu'en témoignent les charbons retrouvés dans des amas de scories provenant d'antiques fourneaux métallurgiques, et les multiples dénominations de « faÿs » dans certains cantons forestiers. Or, le hêtre est plutôt rare aujourd'hui dans la forêt d'Othe. Cette élimination du hêtre semble due à une exploitation intensive de la forêt nécessitée par l'approvisionnement de Paris et les besoins croissants de la capitale en combustible dès le XIIe siècle. Cette exploitation excessive étant défavorable au hêtre, cet arbre s'est éliminé de lui-même peu à peu devant le chêne et le charme, essences se prêtant plus volontiers à une exploitation en taillis à courte révolution (2).

Sans doute le naturaliste observant les plantes qui occupent la surface des plaines cultivées et peuplent les forêts champenoises recueillera une impression moins nette des influences locales que s'il observe la flore des Vosges ou de l'Ardenne, où l'influence du milieu se traduit par des signes plus frappants. Cependant, il ne lui échappera pas que les données du sous-sol, combinées avec celles du climat, gouvernent la production végétale spontanée de la région, que la culture et l'acclimatation elles-mêmes n'ont pu rompre le déterminisme géographique. Si la flore de la Champagne lui paraît manquer d'originalité, ainsi qu'il convient à un pays dont la personnalité physique est peu accentuée, il constatera du moins sa richesse relative et le groupement assez tranché de ses associations végétales, en rapport avec les nuances climatériques résultant de la situation géographique et de la configuration de la contrée, ainsi qu'avec la variété de ses sols.

---

1. Le châtaignier, qui affectionne les sols sablo-ferrugineux ou silico argileux et profonds, végétait jadis sur les plateaux de la forêt d'Othe où il avait été introduit par l'homme, et d'où il a complètement disparu. D'après Chevallier, le châtaignier fut employé en concurrence avec le chêne dans la reconstruction des maisons de la ville de Troyes détruite « par le grand incendie de 5 mai 1524 (*Ephémérides*, t. II, p. 117 sqq.).

2. Fliche (*Bulletin de la Soc. des sc. de Nancy*, 1er juin 1879, compte rendu des séances, p. 103).

CHAPITRE IV

La population.

L'étude des différentes unités naturelles dont la coordination géographique constitue la région champenoise nous a déjà permis d'esquisser, dans le détail, le peuplement de la Champagne, d'y constater un groupement très inégal de la population et des formes d'habitat assez variées. Maintenant que nous disposons des éléments de comparaison essentiels, nous pouvons procéder à une étude d'ensemble, et expliquer les principaux phénomènes démographiques particuliers à la Champagne.

Le chiffre de la population totale des 1 386 communes appartenant à la formation crétacée ou situées sur ses confins (18 271 kilom. carrés) s'élevait en 1901 à 930 734 habitants, soit une densité kilométrique de 50,9, sensiblement inférieure à celle de l'ensemble de la France (72); si l'on défalque la population des quinze centres urbains champenois dont les effectifs individuels dépassent 5 000 habitants (au total : 305 675 habitants pour 318 kilom. carrés), et qui, entrant en ligne de compte, enflent démesurément les moyennes et faussent les rapports naturels, la densité de la population se réduit à 34,8.

La Champagne apparaît ainsi comme une des régions les moins peuplées de la France du nord.

Ce qu'il importe de faire ressortir ici, c'est la répartition et le mode de groupement de la population à l'intérieur de la région, dans leur rapport avec les divers phénomènes géographiques. Nous savons déjà que la distribution inégale des niveaux d'eau, des sources et des rivières, les aptitudes agricoles variables du sol, l'extension des masses forestières, l'abondance ou la rareté des matériaux de construction ont régi le peuplement de la contrée, les influences ethniques et historiques restant subordonnées à celles du milieu géographique. La carte que nous avons dressée de la densité de la population exprime avec une netteté saisissante et une approximation suffisante

certaines particularités du peuplement [1]. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la faible densité de la population dans toute la partie du pays où affleure le terrain de craie. Si l'on fait abstraction des centres urbains (Troyes, Châlons, Rethel) qui dérangent les relations naturelles en constituant des anomalies, quelques taches font ressortir les agglomérations exceptionnelles dans les vallées principales, où, indépendamment de conditions naturelles plus favorables, la permanence de quelques industries a concentré la population : vallée de la Suippe et de la Retourne (industrie lainière), vallée de la Seine en aval de Troyes (bonneterie de Romilly), vallée supérieure de la Vanne (bonneterie d'Estissac et Aix-en-Othe). Partout ailleurs, les hautes plaines arides de la Champagne Pouilleuse, où s'étendent les savarts incultes, les jachères et les bois de sapins, sont à peine peuplées (moins de 15 habitants au kilomètre carré). Le pays d'Othe, où les affleurements du terrain de craie sont limités aux pentes et aux vallons, est, malgré le développement de ses forêts, relativement favorisé sous le rapport du peuplement. La Champagne Humide, malgré l'étendue considérable des bois et prairies marécageuses, apparaît plus peuplée que la Champagne Sèche ; elle présente des groupements assez compacts dans les fertiles vallées de l'Armance, de l'Armançon et du Serein, où les industries forestières et agricoles (scieries, tanneries, sucreries, fromageries) sont assez nombreuses. Il en est de même dans le Vallage, zone mixte, à la fois agricole, minière et métallurgique qui confine au Der, au Perthois et au Barrois (vallées de la Blaise et de la Marne). Çà et là quelques taches indiquent les minima de densité, sur l'emplacement des plus grands massifs forestiers (forêts de Chaource, d'Orient, du Der) ou des plus mauvaises terres (plaine de Brienne, bas plateaux marécageux du bassin supérieur de l'Aisne).

Les principales aires de peuplement sont situées sur les confins

---

1. La méthode consistant à représenter la densité de la population par aires arbitraires (département, arrondissement ou canton) nous ayant paru insuffisante pour saisir le rapport entre la nature du sol et le mode de groupement de la population, nous avons tenté de figurer le phénomène de la répartition de la population en prenant pour base de nos calculs l'unité communale, soit 1 196 communes appartenant à la formation crétacée champenoise ou situées sur ses confins. Nous avons pu ainsi représenter la densité de la population en Champagne suivant les aires naturelles de la région, avec une méthode analogue à celle dont s'est inspiré M. de Martonne pour la Valachie (*Représentation par la de densités géographiques de la population en Valachie*, in 8°, Paris Masson, 1918). Nous avons adopté une échelle réduite qui, tout en exprimant les phénomènes avec une netteté et une exactitude suffisantes, évite les moindres difficultés d'exécution. Nous avons représenté les principales villes par des cercles dont le diamètre est en rapport avec les effectifs de la population, afin d'atténuer l'effet produit par la concentration de la population urbaine. Il nous a paru utile de figurer les principaux cours d'eau, les limites d'affleurement des principaux terrains, les voies ferrées et canaux, tous éléments indispensables d'appréciation des causes qui régissent le groupement de la population.

des deux formations infracrétacée et supracrétacée, et à la périphérie de la contrée, là où la présence de l'eau combinée avec une fertilité plus grande du sol a attiré les hommes et les a fixés. C'est ainsi qu'à la base des collines de la craie blanche sous lesquelles plongent les assises imperméables de l'infracrétacé, les centres habités s'accumulent sur la ligne d'affleurement d'un niveau d'eau abondant, à flanc de coteau sur les terrasses adossées au massif de la forêt d'Othe, et le long de la convexité que dessinent les monts de Champagne entre Vitry-le-François et Attigny. Il en est de même dans le Vallage d'Aisne, en aval de Sainte-Menehould, riche district agricole qui s'intercale entre l'Argonne et la Champagne Pouilleuse. Mais c'est dans la vallée d'Yonne, et plus particulièrement sur la bordure de la nappe tertiaire, que le peuplement atteint son maximum d'intensité : tout le long de la falaise de Champagne-Brie, bourgs et villages se tiennent en vedette et se pressent à la base ou sur les déclivités des protubérances qui festonnent les plaines crayeuses ; là, le contact de sols variés, une exposition et un terroir exceptionnellement favorables à la viticulture, la proximité de grandes forêts et l'abondance des matériaux de construction (montagne de Reims) étaient destinés à grouper fortement la population.

Chaque formation géologique correspond donc, dans une certaine mesure, à une aire de peuplement distincte, et ce déterminisme imposé au groupement des centres habités par la nature du terrain est d'autant plus rigoureux que les affleurements d'une même roche sont plus étendus : le terrain de craie en est un exemple frappant (1). Indépendamment de la nature du sol, c'est la répartition des industries qui régit la répartition inégale de la population ; des arrondissements industriels sont plus peuplés que les arrondissements agricoles (2).

C'est ainsi que se dessinent sur le territoire champenois des aires

1. En 1873, Meyot et Nivoit attribuaient à chaque formation géologique de l'arrondissement de Vouziers les densités de population suivantes : sables verts et gaize, 53 ; marnes crayeuses et sables verts, 38 ; craie, 24 (*Statist. agronom. de l'arrond. de Vouziers*, p. 261).

2. *Densité de la population en 1896.*

ARRONDISSEMENTS agricoles.		ARRONDISSEMENTS INDUSTRIELS.	
Arcis-sur-Aube . . .	21,9	Châlons	39,2
Sainte-Menehould . .	21,8	Nogent-sur-Seine .	40 (bonneterie)
Vitry-le-François . .	29,2	Rethel.	41,9 (industrie lainière, sucreries)
Vouziers	35,2	Vassy	45,3 (mines, métallurgie, carrières)
		Épernay.	45,4 (vins de Champagne)
		Troyes	71 (bonneterie)
		Reims	118,6 (industrie lainière, vins de Champagne).

de peuplement plus ou moins intense où la fertilité du sol, la concentration des niveaux de sources et la présence des matériaux de construction ont déterminé la fixité des premiers établissements humains, les centres industriels qui se sont développés dans la suite ayant joué à leur tour le rôle de foyers d'appel pour la population ; ailleurs la population se raréfie en quelque sorte par suite du développement considérable des masses forestières, de l'absence d'industries (Champagne Humide, Argonne), de l'aridité irrémédiable et des médiocres aptitudes agricoles du sol (Champagne Pouilleuse). Au cœur même de la région champenoise, la zone du terrain de craie constitue donc un véritable pôle répulsif sur la périphérie duquel la population s'est agglomérée inégalement (1).

Mais la notion de la densité est insuffisante puisqu'elle n'exprime pas tous les caractères de la distribution des habitants d'une contrée, tels que le groupement particulier des lieux habités, le mode d'assemblage des habitations toujours en relation étroite avec la nature du sol et des habitudes de vie fortement localisées.

Pour préciser davantage, il nous faut considérer successivement : 1° le rapport de la population rurale à la population urbaine ; 2° la fréquence des communes dépassant un chiffre déterminé de population et la localisation des principaux centres urbains ; 3° la proportion de la population agglomérée à la population disséminée, expression la plus exacte des conditions du peuplement et de l'habitat dans une région déterminée.

---

1. Vers la fin du XVIII siècle, la répartition et la densité de la population apparaissent régies par les mêmes lois dérivant de la nature du sol. La Champagne septentrionale et les Ardennes, pays de mines, de métallurgie et de carrières, de même que la Champagne méridionale (Montois, forêt d'Othe, vallées de l'Yonne et de ses affluents), qui l'emporte par sa richesse agricole, avaient une densité de population supérieure à celle de la partie centrale de la Champagne, moins favorisée sous le rapport du sol. C'est ce qui résulte d'une évaluation, entre les années 1781 et 1792, de la population de tous les centres ruraux figurant sur les feuilles ci-dessous mentionnées de la carte de Cassini :

DENSITÉ DE LA POPULATION DES CAMPAGNES.	CARTE de Cassini.	NOMBRE d'habitants par lieue carrée.
1° Champagne septentrionale et Ardennes comprenant Rethel, Sedan, Mézières	X-o 18	627
2° Partie centrale de la Champagne comprenant :		
a) Reims, Sainte-Menehould	79	621
b) Châlons, Epernay, Vitry, Saint-Dizier	80	395
c) Arcis, Troyes, Bar-sur-Seine	81	465
3° Champagne méridionale comprenant :		
a) Sens, Provins, Montereau, Nogent	66	369
b) Joigny, Saint-Florentin, Auxerre	67	373

(1) *Mem. de l'Acad. des sc.*, année 1786, p. 711, 712, 713 ; année 1787, p. 696-697 ; année 1788, p. 671 ; année 1791, p. 266.

Par suite de la prédominance de l'agriculture sur l'industrie dans les occupations de la majorité de ses habitants, la région champenoise, dans son ensemble, présente une proportion de population rurale numériquement double de celle de la population urbaine [1], et le nombre de ses centres urbains de quelque importance est très restreint. Sans doute, la réciprocité des besoins de pays à pays et les facilités de circulation, germes du développement de la vie urbaine, ne font point défaut en Champagne; cependant, les causes de formation des grandes agglomérations agissent faiblement dans la contrée. La Champagne est en effet éloignée à la fois des grands ports et des bassins houillers, pourvoyeurs de matières premières et de combustible nécessaires à ses industries, éloignement qui n'est qu'en partie atténué par le réseau de voies de transports assez complet mais inégalement utilisable dont disposent les centres manufacturiers champenois. Les gisements ferrugineux de la Champagne sont peu productifs et le développement extraordinaire de la métallurgie lorraine depuis vingt-cinq ans a fait tort aux industries similaires de la Haute-Marne. Il est incontestable également que, par sa situation sur les confins de l'Ile-de-France, la Champagne se trouve comprise dans le périmètre d'attraction de Paris, qui s'étend à plus de 150 kilomètres dans toutes les directions; l'afflux incessant de la vie au cœur du bassin parisien n'était guère favorable au développement de gros centres urbains dans un rayon trop rapproché de la capitale. Reims et Troyes, il est vrai, très spécialisés dans leurs industries, ont pu grouper autour d'eux des agglomérations relativement fortes, mais ni Châlons, ni Sens ne sont parvenus à affirmer leur individualité en s'élevant au rang de grandes villes. Il n'est pas non plus indifférent de constater que les grands courants de circulation qui sillonnent la Champagne en suivant les vallées principales, au lieu de se croiser à l'intérieur de la contrée, se développent parallèlement, ou divergent pour rayonner vers le nord, ou convergent pour se réunir seulement dans le fond de la cuvette parisienne. En somme, les conditions de la dissémination l'emportent en Champagne sur celles de la concentration; les marchés, les lieux de rencontres périodiques pour les transactions sont sans doute nombreux, mais très dispersés et, individuellement, d'importance médiocre. C'est pourquoi, sur un total de

1. Nous comptons comme centres urbains tous ceux dont la population dépasse 2000 habitants, conformément à la convention adoptée par les statisticiens, une agglomération d'au moins 2000 habitants ayant déjà quelque cohésion, des traditions, et exerçant souvent une action économique dans un certain rayon. La moyenne de la population d'une commune champenoise s'élevait, en 1901, à 671 habitants.

1 386 communes, la Champagne n'en compte que 36 ayant chacune un effectif dépassant 2 000 habitants, et pouvant être considérées théoriquement comme des agglomérations urbaines ; 14 villes seulement ont plus de 5 000 habitants (1).

Ce qu'il importe de considérer ici, indépendamment de la proportion des unités communales suivant leurs effectifs de population, c'est la localisation des centres habités qui peuvent figurer sous la rubrique villes. On remarque que ces agglomérations urbaines, petites ou grandes, sont situées de préférence aux principaux lieux de passage, le long des voies naturelles qui sillonnent la Champagne en suivant les grandes vallées, aux confluents des rivières et aux étapes de la batellerie, aux points de croisement des voies de circulation générale qui traversent la contrée : dans la vallée de l'Armançon, Brienon et Saint-Florentin (confluent de l'Armance) ; dans celle de l'Yonne, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne, Sens (confluent de la Vanne), Montereau (confluent de la Seine) ; sur les rives de la Seine, Troyes, Romilly, Nogent, Bray ; Arcis dans la vallée d'Aube ; Saint-Dizier, Vitry, Châlons, Épernay le long de la Marne ; Reims dans la vallée de Vesle, sur la route qui conduit dans la Picardie et les Flandres ; Sainte-Menehould, Vouziers, Rethel dans la vallée d'Aisne ; Provins dans le vallon de la Voulzie, voie naturelle entre la Champagne et la région parisienne. La zone de contact entre des pays différents par la nature du sol, les productions, et entre lesquels des échanges continuels s'imposent, est régulièrement jalonnée par des centres urbains plus ou moins importants. Les villes du Vignoble : Sézanne, Vertus, Avize, Ay, Verzenay, etc., se trouvent sur la ligne d'affleurement des dépôts tertiaires au-dessus du terrain de craie. Dans les plaines de la Seine, Troyes confine à la fois à la Champagne Pouilleuse, à la Champagne Humide et au pays d'Othe ; Vitry-le-François est à l'issue des plaines du Perthois et à la lisière du terrain de craie ; dans le Vallage d'Aisne, Sainte-Menehould et Vouziers commandent les voies transversales des crêtes boisées de l'Argonne, à proximité des plaines de la Champagne Pouilleuse. Le contact de la zone infra-crétacée forestière et agricole avec les plateaux oolithiques, région de vignobles, de carrières, de mines de fer, est également festonné d'agglomérations urbaines, échelonnées depuis la vallée d'Yonne jusqu'aux Ardennes ; mais, à part Vassy dans le val de Blaise, et

1. Les quatorze principaux centres urbains de la Champagne réunis avaient, en 1901, un effectif de 365 673 habitants, soit moins d'un tiers seulement de la population totale (989 734).

Saint-Dizier aux portes du Perthois, du Vallage et du Barrois, les principales villes sont situées en dehors de la Champagne et bâties à flanc de coteaux dans les vallons étroits de la Bourgogne, du Vallage et du Barrois: telles sont Auxerre (vallée d'Yonne), Chablis (vallée du Serein), Tonnerre (vallée de l'Armançon), Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Joinville (val de Marne), Bar-sur-Ornain. Enfin, dans la seconde moitié du XIXe siècle, le développement de la grande industrie a constitué quelques agglomérations plus ou moins fortes, telles que Romilly-sur-Seine (bonneterie), Aix-en-Othe (bonneterie), Warmeriville (industrie lainière) dans la vallée de la Suippe. Quant à Mourmelon-le-Grand, au cœur de la Champagne Pouilleuse, c'est un centre artificiel, surtout militaire, dû à la proximité du camp de Châlons.

Le nombre des villes proprement dites est donc très restreint dans la région champenoise et cependant la proportion de la population occupée dans les diverses industries est relativement forte; l'Aube et la Marne figurent parmi les départements ayant plus de 40 p. 100 de leurs habitants du sexe masculin occupés dans l'industrie (1). C'est que les industries restent encore en Champagne disséminées dans un grand nombre de centres plutôt ruraux qu'urbains. Ce sont les industries textiles qui occupent le premier rang (2): la bonneterie dans l'Aube, l'industrie lainière dans la Marne et les Ardennes; quant à la métallurgie, concentrée dans l'arrondissement de Vassy (Haute-Marne), et aux industries alimentaires, dont la principale, celle des vins de Champagne, est groupée exclusivement dans la partie champenoise du département de la Marne, leur importance est secondaire en ce qui concerne le nombre des individus qui y sont employés (3).

---

1. *Résultats statistiques du recensement des professions en 1896*, t. IV, p. XXI. D'après la *Statistique agricole* de 1892 (p. 379), le rapport de la population spécialement agricole à la population totale s'élevait à 38.27 p. 100 dans la Marne et 41.50 p. 100 dans l'Aube, proportion inférieure à la moyenne générale de la France (45.47 p. 100), à celle de la Brie (Seine-et-Marne), de la Bourgogne (Côte-d'Or, Yonne), mais supérieure à celle de la Picardie (Aisne), des Ardennes et de la Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Vosges) où la population industrielle est plus nombreuse.

2. En 1896, la proportion pour 10 000 habitants des personnes actives occupées dans les principales industries était la suivante : industries d'alimentation : Marne, 217; Aube, 96; industries textiles : Aube, 914; Marne, 411 (d'après le *Recensement des industries et professions*, t. IV, p. XXXIV).

3. En 1896, l'Aube comptait 47 p. 100 du personnel occupé à la bonneterie proprement dite dans la France entière; le département de la Marne comptait 22 p. 100 du personnel occupé au cardage, au peignage et à la filature de la laine. Dans l'Aube, la bonneterie et les industries annexes (filature du coton, teinturerie, apprêt, etc.), qui sont concentrées dans la partie champenoise du département, occupaient plus de 22 000 personnes (22 719 hommes, femmes et enfants), soit près de 1/5 de la population active totale, auxquelles il faudrait ajouter le personnel des ateliers de bonneterie disséminés dans les arrondissements d'Épernay et de Sens, soit un total de 24 000 personnes, chiffre rond. Dans la Marne, la population industrielle s'élevait à près de 25 000 personnes (industrie lainière, 18 501; fabrication des vins mousseux, 5 100; verreries à bouteilles, un millier). L'industrie métallurgique occupait, dans l'arrondissement de Vassy, 7 169 individus (*Recensement des industries et professions*, résultats généraux, p. XXXVI, XXXVIII).

ılement dans les arrondissements de Troyes et de Nogent-
ne l'on constate un excédent de la population industrielle
) sur la population agricole ; dans les arrondissements de
vail de la laine, industries d'alimentation) et de Vassy
ie), la proportion est à peu près égale ; dans tous les autres
nents champenois, la population spécialement agricole est
ıt sensible.

ıpagne, comme dans tout l'est de la France, la popula-
néralement très agglomérée ; la proportion de la population
s les hameaux, fermes et écarts aux alentours du chef-lieu

our cent de la population agricole (forêts, culture, élevage) et de la
on industrielle (principales industries) à la population totale ».

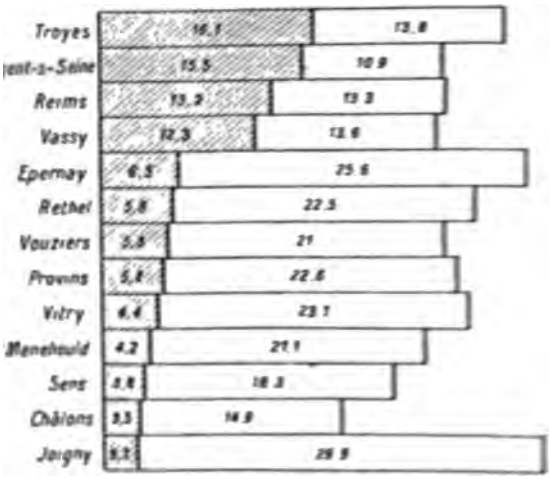

mune, est très faible (¹). Toutefois cette concentration
comporte à la fois des atténuations et des exceptions ; les
nts affectent des formes assez variables de pays à pays, toute
umaine, dans le choix et l'aménagement de son habitat,
à des lois imposées par le milieu géographique
ans la zone du terrain de craie que la tendance à la

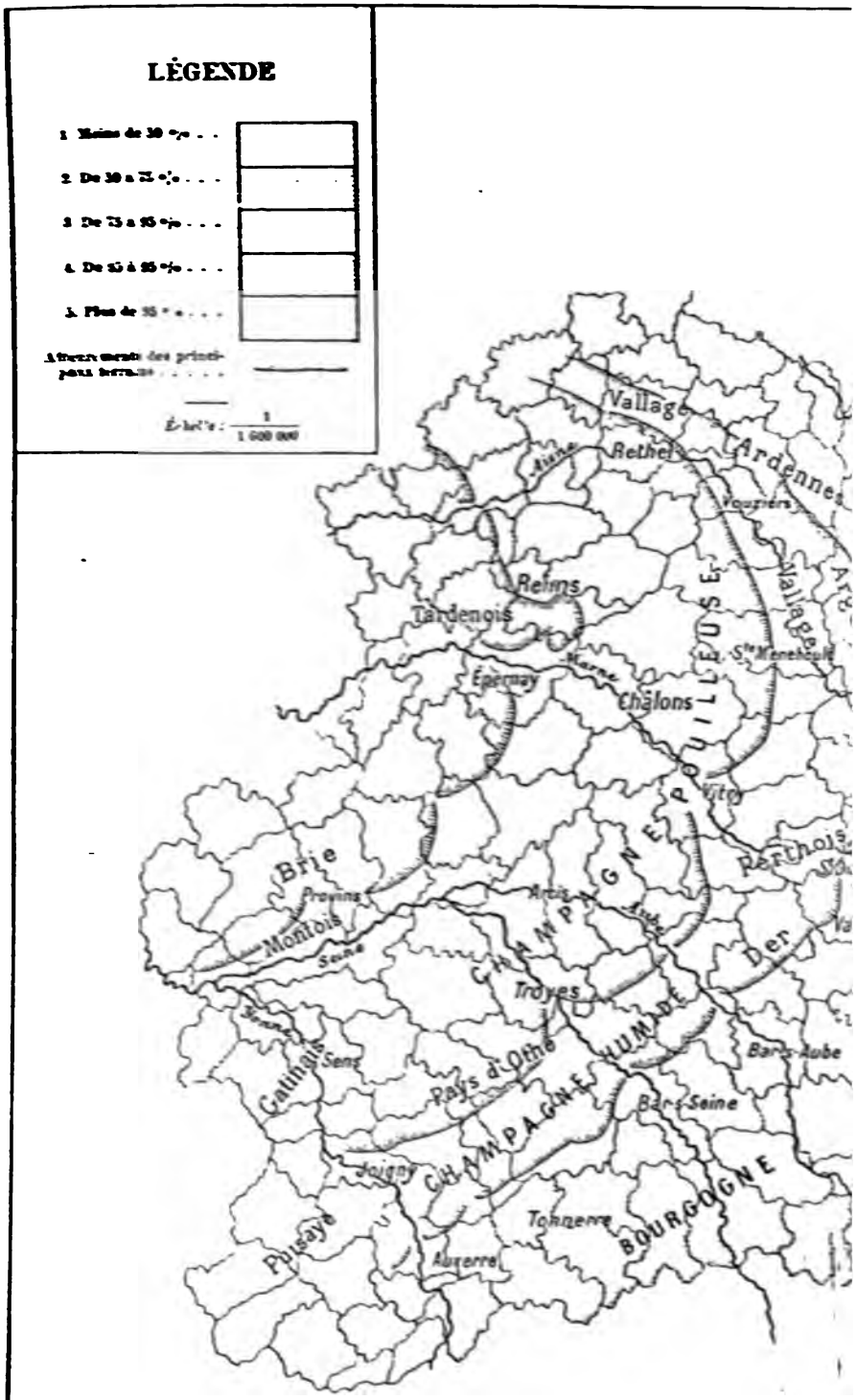
LÉGENDE
1. Moins de 30 %
2. De 30 à 75 %
3. De 75 à 95 %
4. De 95 à 55 %
5. Plus de 55 %
Affleurement des principaux terrains
Échelle : 1/1 000 000
Vallage
Rethel
Ardennes
Vouziers
Reims
Tardenois
Vallage
Ste Menehould
Épernay
Marne
Châlons
Vitry
Brie
Provins
Arcis
Aube
Perthois
Montois
Seine
Der
Troyes
Bar-sur-Aube
Sens
Pays d'Othe
Bar-sur-Seine
Joigny
Tonnerre
Puisaye
Auxerre
BOURGOGNE

ethniques et historiques pour expliquer la prédominance du village agglomméré, comme type de l'établissement rural en Champagne [1]. Il existerait une corrélation étroite entre le mode de groupement de la population champenoise et la provenance des divers éléments ethniques fixés successivement dans la contrée, les populations primitives s'installant avec des formes d'atelier rural en rapport avec leurs habitudes sociales. Les Celtes qui peuplèrent primitivement la Champagne auraient été groupés par petites agglomérations disséminées, chaque domaine isolé [2] étant entouré des champs cultivés par le propriétaire. Mais les peuplades d'origine germanique qui envahirent à différentes reprises le pays pour s'y fixer, les Francs surtout, remplacèrent les exploitations rurales isolées par la forme germanique du village agglomméré que comportaient les coutumes sociales des Germains, particulièrement le régime de la propriété en usage chez eux. Outre qu'il est douteux que l'élément germanique introduit en Champagne par les invasions ait été assez nombreux pour imposer aux populations préexistantes des conditions d'habitat absolument nouvelles [3], les simples considérations empruntées à la géographie nous paraissent suffisantes pour expliquer le mode de groupement des populations champenoises.

Aussi bien, l'origine ethnique des formes prédominantes de l'habitat rural en Champagne peut être combattue à l'aide d'autres arguments. Si l'on consulte la toponymie locale, on constate que la très grande majorité des centres habités champenois sont, ou antérieurs, ou très postérieurs à la période des invasions germaniques. Ainsi les noms de lieux formés d'un nom d'homme d'origine germanique combiné avec un suffixe latin (*villa, villare, cortis, mons, vallis*, etc.) sont en nombre très restreint, tandis que les noms formés à l'aide de termes et de suffixes latins sont beaucoup plus nombreux. C'est assez tardivement, semble-t-il, au début de l'époque féodale, que la popu-

---

[illegible] au chiffre de la commune à la population totale. Il nous a paru suffisant de prendre pour base l'unité communale, sans de dimensions [illegible] et [illegible] uniformes. Les erreurs se trouvent atténuées par la déduction des centres urbains (plus de 2000 habitants) qui dérangent les rapports moyens.

1. Sur cette question, cf. Meitzen, *Siedelungen und Agrarwesen der West-Germanen*, Berlin, 1895, t. IV, p. [illegible] des communes, cortis; Alexandre von Bulmerincq, Origines des villages à tenures moyennes et des domaines agglomérés (*Réforme sociale*, t. VI, 1893, p. 169, 185 sqq.); Otto Schmitz, Die Formen der Ackerbau Siedelungen (*Geogr. Jahrb.*, VI *Jahrg.*, Heft 3, 10 mai 1897), p. 189 sqq.; Flach, Les Origines de l'habitat en France, dans les Fustel, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, t. II, p. 9.

2. *Einzelhof* d'après Meitzen et ses émules.

3. Les envahisseurs germains du ve siècle ne paraissent pas plus avoir transformé le mode de groupement de la population que le régime de la propriété. Flach en l'ouvrage a démontré que les neuf-dixièmes de nos villages sont antérieurs aux grandes invasions et ont pour origine, dans leurs formes essentielles, les centrances villas de l'époque gallo-romaine (*L'Alleu et le domaine rural*, p. 69).

contrée et explique, en [illegible] avec [illegible] la dépeuplement de la population. I [illegible] des arguments à l'appui pour expliquer la [illegible] et l'éparpillement de la population dans [illegible].

Dans une étude complète des [illegible] compte, entre autres faits [illegible] la [illegible] existe d'ordinaire une [illegible] entre [illegible] habitations rurales [illegible] et [illegible] agricole est élevée. X [illegible] « les contrées dont les [illegible] et [illegible] sont généralement celles où les maisons [illegible] rural d'un seul tenant [illegible] tation ; par contre la propriété [illegible] pact quand le morcellement [illegible] se vérifie pour la Champagne, où le morcellement [illegible] propriété coïncide avec la concentration [illegible]. Il est même possible de saisir des différences [illegible] qui concerne l'économie rurale, [illegible] les conditions géographiques de la Champagne. [illegible] la moyenne culture [illegible] hectares [illegible] et l'éparpillement des parcelles. [illegible] coïncident avec une [illegible] les plaines de Picardie et de Toulouse [illegible] (5 à 10) hectares et la grande culture [illegible] deux tiers des terres. [illegible] où les bois et les pâtures occupent une [illegible]

1. [illegible]
2. [illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	

[illegible]

[illegible]

1. [illegible]
2. [illegible]

Il est [illegible] difficile [illegible] la population [illegible] XVIIIe siècle [illegible]

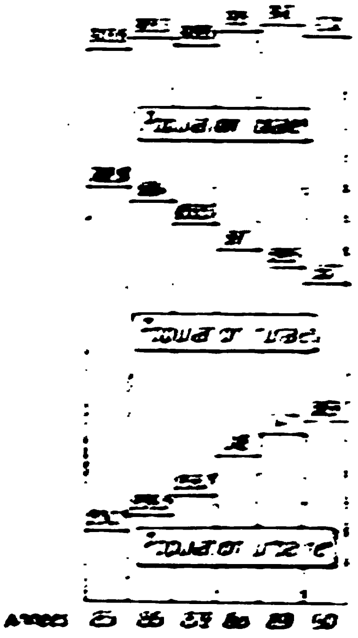

[illegible]

[illegible] de la population [illegible] la Champagne [illegible] dans le cours du XVIIIe siècle ; cependant la Champagne, province peu riche et surchargée d'impôts, était relativement moins peuplée que les provinces voisines ; la densité de sa population atteignait seulement 6[illegible] habitants par lieue carrée (²). En 17[illegible], la densité des quatre départements issus de l'ancienne Champagne, Ardennes, Marne, Haute-

[illegible] ... Leipzig, 18[illegible], t. I, p. [illegible])

1. [illegible]

2. [illegible] (Necker, *Administration des finances*, t. I, p. [illegible]). [illegible] 1780 et 1782, [illegible] la plus grande partie de la Champagne, [illegible] à la population rurale de cette contrée [illegible] des villes

Marne, Aube) oscillait entre 30 et 45 habitants par kilomètre carré [1]. Dans le cours du XIXe siècle, la population de la région champenoise a subi un mouvement ascendant presque continu jusqu'en 1891, et cet accroissement qui a profité exclusivement aux centres urbains est dû au développement de la grande industrie ; la tendance au fléchissement est manifeste depuis 1891. Les variations constatées dans la densité de population de chacun des arrondissements champenois, entre 1801 et 1901, sont particulièrement significatives : elles mettent en relief ce double phénomène, d'accroissement dans les arrondissements industriels, de stagnation ou de diminution progressive dans les autres arrondissements moins favorisés sous le rapport de l'industrie : les pertes les plus élevées ont affecté ceux de Vitry, Sainte-Menehould et Vouziers qui sont presque exclusivement agricoles ; l'arrondissement de Rethel où l'industrie lainière a décliné au profit des centres du Nord (Fourmies), des Ardennes (Sedan), de la vallée de la Suippe et de Reims [2] ; l'arrondissement de Vassy où la métallurgie a été fortement éprouvée par la concurrence de Meurthe-et-Moselle ; la perte la plus faible constatée dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine doit être attribuée au développement continu de l'industrie bonnetière à Romilly.

Les divers phénomènes de la natalité et de la mortalité, de la nuptialité, de l'émigration et de l'immigration étant les régulateurs essentiels des mouvements de la population, nous devons en considérer les phases caractéristiques dans la région champenoise. Pour déterminer l'intensité relative et variable de tous ces phénomènes démogra-

non comptée) une densité de 101,6 habitants par lieue carrée. Cf. Essai pour connaître la population du royaume par MM. DU SÉJOUR, DE CONDORCET et DE LA PLACE (*Mém. de l'Acad. des sc.*, année 1786, p. 711, 713, 715).

1. LEVASSEUR, *l'population française*, t. I, p. 225.

2. *Variations de la population (densité) dans les arrondissements champenois.*

		1801.	1846.	1876.	1886.	1896.	1901.
Arrondissements industriels.	Reims	61,2	79	102,05	113	116,6	117,1
	Troyes	53,9	60	64,9	68,9	71	70,2
	Epernay	38,3	42	45,1	46	45,4	45,5
Arrondissements semi-industriels.	Châlons	23,2	32	31,7	37,4	39,2	34,5
	Nogent	32,7	39	39,1	40,4	40,0	40,4
	Vassy	38,5	45	49,4	47,8	45,3	45,8
	Sens	45,2	51	52,9	52,3	50,3	48,9
	Rethel	44,6	58	48,6	45,7	41,9	40,1
Arrondissements agricoles.	Joigny	40,1	50	48,3	47	43,4	41,8
	Vouziers	37,3	45	39,6	36	35,2	33,5
	Vitry	31,7	34	31,3	30	29,2	28,4
	Sainte-Menehould	27,4	32	27,5	26	24,8	23,5

Cf. JADART, La Population de l'arrondissement de Rethel de 1790 à 1876 (*Association française*, Reims, 1880, p. 1124 sqq.).

phiques, essentiellement complexes, nous n'avons à notre disposition que des données statistiques portant sur les circonscriptions administratives et un nombre restreint de communes; toutefois, si imparfaits que soient ces éléments d'information, ils nous permettent de serrer d'assez près les lois de la population et de nous arrêter à des évaluations sans doute très approximatives, mais dont le sens indicatif n'est pas négligeable.

La natalité est généralement faible en Champagne : d'après les résultats statistiques du dénombrement de 1896 (p. 89-90), la proportion pour 1 000 des familles n'ayant pas d'enfants était : dans le département de l'Aube, de 193; dans la Marne, de 180, supérieure à la moyenne de la France (166); par contre le nombre des familles ayant cinq enfants ne dépassait pas : dans l'Aube, 66; dans la Marne, 79 (France 111), proportion notablement inférieure à celle que présentaient les départements plus prolifiques des Ardennes (99) et de la Lorraine (Meuse, 96; Meurthe-et-Moselle, 115; Vosges, 119) [1]. Les décès l'emportent normalement sur les naissances dans les départements champenois, et ces excédents de la mortalité contrastent avec la forte natalité des départements de Lorraine (2).

Les courbes qui figurent les vicissitudes de la natalité et de la mortalité champenoises révèlent la subordination des phénomènes démographiques aux événements de l'ordre économique, en même temps qu'elles accusent une tendance vers la dépopulation qui semble s'accentuer dans la seconde moitié du XIXe siècle. La natalité paraît avoir été assez forte en Champagne vers la fin de l'ancien régime (3);

---

1 Le département de l'Aube est un des moins prolifiques de la France (Cf. Dr Mayet, *La Dépopulation de la France*, in-8°, Paris, 1896, p. 48). Il résulte d'une étude de la dévolution successorale que les successions en ligne directe les moins nombreuses se rencontrent là où les familles sont le moins fécondes. Or, dans l'Aube, sur 100 successions, la proportion des successions en ligne directe n'est que de 60 à 70; elle s'élève de 72 à 74 dans la Marne (Turquan, *Evolution de la fortune privée en France*, in-8°, Paris, 1901, p. 171-174).

2 *Statistique annuelle de la France*, t. XXVII, 1897, p. 15. On remarque cependant que la natalité illégitime est relativement forte en Champagne où elle résulte sans doute du taux élevé fourni par les agglomérations industrielles de Reims et de Troyes. En 1899, la proportion pour 1 000 des naissances illégitimes s'élevait dans l'Aube à 10,18, dans la Marne à 9,85, supérieure à la moyenne de la France (8,94) (*Revue de statistique*, t. III, p. 659). D'après Turquan, c'est dans la Marne qu'on rencontre les filles-mères les plus jeunes (*Revue scientifique*, 4e série, t. IV, 1896, p. 173).

3 Pour la période 1778-1787, dans la généralité de Châlons, le nombre des naissances pour 1 000 décès s'élevait à 1042 (Levasseur, *La Population française*, t. I, p. 348-370).

Mouvement de la population dans la généralité de Châlons.

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	DÉFICIT ou SURPLUS des naissances.
—	—	—	—
1781-1784 . . .	124 [illegible]	117 [illegible]	6 [illegible]

(Cf. *Acad. des sc.*, *Mémoires*, année 1788, p. 708; 1784, p. [illegible]; 1785, p. [illegible].)

Moyenne des Décès de 0 à 1 an pour 1000 Naissances Vivantes

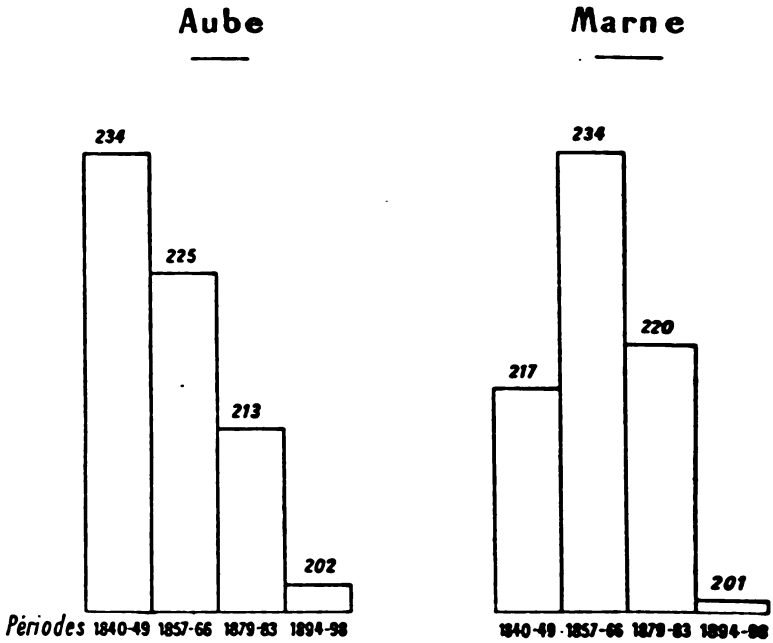

D'après le Dr Jacques Bertillon (Recueil trimestriel de Statist municip. de la Ville de Paris _ 2e trimestre 1901 p.108-111.) _ Les moyennes de la France entière pour les périodes considérées ont été successivement 160, 178, 167 & 161.

VARIATIONS DE LA NATALITÉ ET DE LA MORTALITÉ

(Proportion p. 1000 habitants)

par Périodes dans le Cours du XIX.e Siècle

——— Natalité
- - - - - Mortalité

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

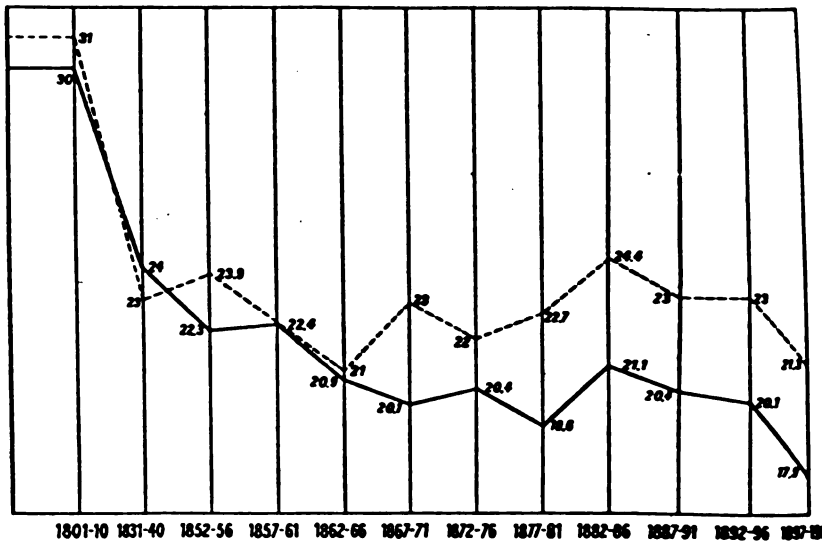

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

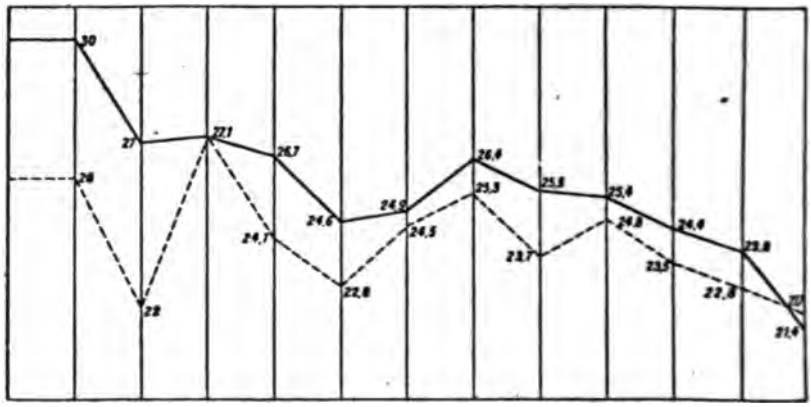

Les moyennes de 1801-1810; 1831-1840 sont empruntées à **Levasseur** *(La Population française t. II. p. 23 sqq. 156); celles de 1852 à 1896 à l'Album de M.r Cauderlier: Lois de la population en france. Paris, 1902. — Celles de 1897 à 1900 proviennent des statistiques annuelles.*

mais si les statistiques attestent une diminution légère de la mortalité, depuis le début du XIXe siècle, elles dénoncent, par contre, un fléchissement supérieur de la natalité. Les variations de la fécondité légitime (nombre des naissances pour 100 femmes mariées de quinze à quarante-cinq ans) mettent en pleine lumière le phénomène de la natalité et son évolution dans les départements champenois vers la fin du XIXe siècle (1) : elles manifestent une tendance à la diminution. Dans l'Aube et la Marne, les coefficients de fécondité légitime les plus élevés se rapportent à la période consécutive de la guerre franco-allemande (1871-1881 à 1881-1886) qui correspond à l'essor de la ville de Reims, à la plus grande prospérité de la bonneterie à Troyes et dans son rayon industriel. La baisse de la fécondité qui caractérise, dans les deux mêmes départements, les époques suivantes, coïncide à la fois avec les effets de la crise agricole, l'invasion du phylloxéra dans le vignoble champenois, le malaise résultant, pour la population ouvrière, de la concurrence industrielle, du resserrement par le protectionnisme des débouchés ouverts aux produits des grandes industries textiles champenoises.

La mortalité infantile, bien que décroissant sensiblement dans la Champagne, se maintient encore à un taux assez élevé, supérieur à la moyenne de la France, qu'elle doit à la forte proportion des décès de cette catégorie fournie par les grandes agglomérations urbaines de Troyes et de Reims, où la mortalité sévit sur les enfants en bas âge dans la classe ouvrière (2) : c'est ainsi qu'est entravé l'accroissement de la population en Champagne.

On remarque que l'excédent de la mortalité sur la natalité est, dans la région champenoise, en rapport avec une nuptialité assez faible, affectant une tendance à la décroissance (3). Les statistiques départementales n'ont qu'une valeur documentaire d'ensemble ; celles qui portent sur les arrondissements, les cantons et les communes, si incomplètes et si disparates qu'en soient les séries, permettent de saisir de plus près les phénomènes démographiques, notamment leurs rapports étroits avec les conditions variables du milieu géographique et économique ; elles ont l'avantage de faire ressortir des

1. Cf. à l'appendice le tableau numérique de la natalité et de la mortalité dans les départements de la région champenoise dans le cours du XIXe siècle (proportion pour 1 000 habitants des naissances et des décès). [Tableau C.]

2. A Reims, la mortalité infantile tend à diminuer ; d'après le Dr Guillot, la proportion pour 1 000 naissances des décès d'enfants a été par périodes : 1876-1880, 282 ; 1881-1885, 272 ; 1886-1890, 264 ; 1891-1895, 250 (Portevin, *L'Économie sociale dans le département de la Marne*, p. 130-131).

3. Pour la période décennale 1888-1897, la proportion des mariages pour 1 000 habitants était : dans l'Aube, 7,2 ; dans la Marne, 6,6, inférieure à la moyenne de la France, 7,1 (*Statistique générale de la*

contrastes assez sensibles entre les différentes parties de la région champenoise. C'est ainsi que d'après les tableaux dressés par le docteur Antony pour les arrondissements, cantons et communes de la Marne (1), le Vignoble de la montagne de Reims et les centres urbains où le développement de la grande industrie a contribué à l'extension du bien-être parmi la population ouvrière, se distinguent par une natalité relativement forte ; entre les périodes 1830-1838 et 1876-1885, le fléchissement de la natalité apparaît moindre dans les deux arrondissements vinicoles et industriels d'Épernay et de Reims, les plus riches de la Marne, que dans ceux de Châlons, Sainte-Menehould et Vitry, plus spécialement agricoles et moins fortunés (2). Dans l'arrondissement de Reims, les cantons de Reims et du Vignoble (Ay, Verzy) ont une natalité plus forte que ceux de Châtillon, Bourgogne et Beine, moins favorisés sous le rapport de la richesse.

Les statistiques démographiques urbaines confirment, en les précisant, les moyennes réalisées pour les arrondissements et les cantons. La natalité est supérieure à la mortalité dans quelques localités industrielles d'importance moyenne ou médiocre, plutôt rurales

---

France, t. XXVII, 1897, p. [illegible]. Les variations de la matrimonialité (nombre de mariages pour 100 femmes célibataires de quinze à quarante-cinq ans) fournissent des indications très significatives sur le mouvement en quelque sorte régressif de la population champenoise.

Variations de la matrimonialité.

PÉRIODES.	AUBE.	MARNE.
1872-1876	9,44	10,08
1877-1881	8,86	9,36
1882-1886	9,02	8,22
1887-1891	8,08	7,83
1892-1896	8,30	8,05

D'après Cauderlier, *Les Lois de la population en France*, gr. in-8°, Paris, 1902, avec un atlas de démographie statique et dynamique. (Cf. à l'appendice les tableaux relatifs à la nuptialité des départements champenois. (Tableau D.)

1. *Études statistiques et médicales sur le recrutement dans le département de la Marne*, in-8°, Reims, 1881, p. 15-17, et *Annuaire démographique de la ville de Reims*, 1883 et 1886. (Ces statistiques portent sur les périodes 1830-1838, 1873-1879 et 1876-1885.) (Cf. à l'appendice les tableaux E, F, se rapportant à la natalité et à la mortalité dans les arrondissements et les cantons.

2. Dans l'ensemble du département de la Marne (période 1876-1885), la nuptialité urbaine (7,36) dépasse la nuptialité rurale (6,59); la forte proportion de la nuptialité dans les arrondissements de Reims et d'Épernay correspond à un excédent symétrique de la natalité sur la mortalité.

Nuptialité dans la Marne (période 1876-1885).

ARRONDISSEMENTS.	
Reims	8,03
Épernay	8,01
Vitry	7,03
Sainte-Menehould	7,01
Châlons	6,10

qu'urbaines (Romilly-sur-Seine, Warmeriville, Suippes), dans les principaux centres du Vignoble (Épernay, Ay, Avize) [1], tandis que les grands centres industriels, Troyes, Reims, Saint-Dizier, où les conditions sanitaires résultant de l'agglomération de la population et surtout de l'alimentation en eau potable sont plus ou moins défectueuses, la natalité, assez forte, ne compense pas toujours les pertes dues à la mortalité. Partout où l'activité industrielle est faible ou décline (Châlons, Sens, Provins, Rethel, Arcis-sur-Aube, Pont-Faverger), dans toutes les petites villes qui ne sont plus guère que des marchés agricoles où le petit commerce local n'est alimenté que par des garnisons (Sainte-Menehould, Montereau, Sézanne, Vertus, Vouziers, Mourmelon, Joigny, Vitry), les décès l'emportent sur les naissances dans des proportions variables ; les circonstances économiques expliquent, dans tous les cas, les variations de la fécondité. Quant à la baisse générale de la mortalité, résultant d'une amélioration des conditions hygiéniques, elle paraît entravée par les progrès de l'alcoolisme (2).

Ce qui ressort nettement de tous ces phénomènes démographiques, c'est l'infériorité des centres ruraux sur les agglomérations urbaines sous le rapport de la natalité et de la nuptialité (3). Cette infériorité

1. Cf. le tableau G à l'appendice.

2. On constate, en effet, dans les deux départements de l'Aube et de la Marne, une diminution du nombre des survivants mâles de soixante ans sur 1 000 de vingt ans entre les périodes 1861-1863 et 1891-1893 (Aube, —100; Marne, —90). Il y a une corrélation entre cette mortalité masculine croissante, supérieure à la mortalité féminine correspondante, et les progrès de l'alcoolisme ; la consommation de l'alcool par litres et par tête d'habitant est relativement élevée en Champagne : elle dépasse 15 litres (Aube, 16,91 ; Marne, 20,24). Cf. Cauderlier, Atlas démographique, cartes nos 250, 251, 252.

3. *Commune rurale : Lhuître (canton de Romerupt, Aube).*

PÉRIODES.	NUPTIALITÉ.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.
1791-1800	5,2	24,4	18,8
1891-1900	2,7	8,1	10,1

(Arsène-Thévenot, *Monographie de Lhuître* [Aube], in-8°, Arcis, 1908, p. 44.)

Centre industriel : Reims.

PÉRIODES.	NUPTIALITÉ.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.
1871-1880	7,19	22,10	28,48
1881-1890	7,90	20,54	26,14
1891-1895	8,20	23,48	22,65

(D'après l'*Annuaire démographique de la ville de Reims.*)

Sur la dépopulation dans le Perthois (canton de Thiéblemont), cf. la *Science sociale*, t. I, p. 434-435. D'après les calculs du Dr Antony pour le département de la Marne, si les mariages sont un peu moins nombreux dans les villes que dans les campagnes, pour la période 1873 à 1879, la natalité est plus considérable pour un même nombre d'individus et même par mariage contracté, car l'on compte dans les villes 3,30 naissances légitimes par mariage et 2,50 dans les campagnes (*loc. cit.*, p. 15).

s'explique, comme nous le verrons plus loin, par l'exode croissant et définitif d'une grande partie de la population active rurale, notamment des travailleurs jeunes et vigoureux, vers les villes industrielles ; il y a là un phénomène de capillarité sociale qui n'est nulle part aussi intense que dans la région champenoise. D'autre part, les économistes ont constaté une coïncidence significative entre la faible natalité des populations rurales et le régime de la propriété caractérisé en Champagne par un morcellement poussé à l'extrême, et peu favorable au développement des nombreuses familles. L'esprit de parcimonie et l'ardeur à acquérir des parcelles de terre exagère ici une forme particulière de la prévoyance : la stérilité systématique. « Ces paysans (champenois) ont peu d'enfants ; ils en ont généralement d'autant moins qu'ils possèdent un plus grand nombre de parcelles, montrant ainsi clairement qu'ils voudraient soustraire au partage le bien si péniblement acquis (1). »

La décroissance continue de la population rurale et l'augmentation correspondante des effectifs urbains, constatées en Champagne, avec une intensité particulière, dans la seconde moitié du XIXe siècle (2), semblent donc résulter tout d'abord de la faible natalité des communes rurales par rapport à celle des agglomérations urbaines. Ce dépeuplement progressif des campagnes a été encore accentué de nos jours par les effets de la crise agricole, la disparition totale d'anciennes industries rurales telles que la filature et le tissage du lin et du chanvre, et surtout par la concentration du travail industriel qui s'est opérée, dès l'époque du second Empire, au profit d'un petit nombre de centres urbains pourvus d'un outillage mécanique perfectionné et d'un réseau de voies de transport de plus en plus complet. L'avènement de la grande industrie a entraîné la disparition d'un grand nombre de petites usines (3) et ruiné les ateliers de famille ainsi que le travail à la main dans les villages : ainsi s'explique l'afflux de la

---

1 Le Play, *La Réforme sociale*, t. V, p. 30-31. Cf. Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. V, 2e édit., 1878, p. 263, et *La Réforme sociale en France*, t. II, chap. XXXIV, § 14. La famille champenoise privée d'enfants prend parfois à sa charge un enfant assisté pour le rapport qu'elle en tire : Henri Baus, L'épargne dans un village champenois. *Réforme sociale*, t. XXXIII, p. 173).

2 Cf. Turquan, Les Mouvements intérieurs de la population en France (*Réforme sociale*, du 16 janvier 1893, p. 134). De 1846 à 1891, la densité de la population rurale s'est abaissée de 34,5 à 31,9 dans l'Aube ; de 32,2 à 30 dans la Marne (Mulhaupt, *Les Agglomérations urbaines*, p. 283). Cette dépopulation des campagnes rurales a été également constatée en Bourgogne (*cf.* Ch. Mercereau, Le Mouvement de la dépopulation de la Côte d'Or, de 1852 à 1897, dans *Mém. de la Soc. bourgeoise de géogr. et d'hist.*, t. XVI, 1899, p. 4, 7, 11-12). Ce phénomène est général en France (*cf.* René Lavollée, La Dépopulation dans les campagnes (*Réforme sociale*, 1-16 sept. 1904, p. 341-369).

3 Entre les recensements de 1891-1896 et 1901-1906, le nombre des usines a diminué de 10 à 19,50 p. 100 dans les départements de l'Aube et de la Marne (*Résultats de la première revision du recensement des propriétés bâties*, gr. in-8°, Paris, 1908, carte n° 14).

Accroissement Proportionnel de la Population (Proport. P.100)

dans chacun des neuf principaux centres urbains de la Champagne

entre 1851 et 1901.

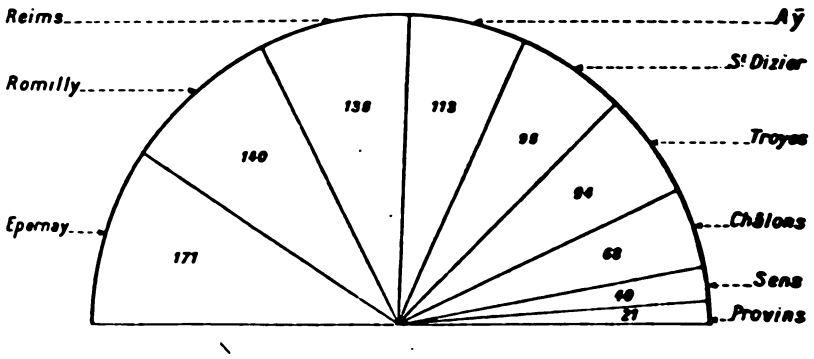

population active rurale dans les centres manufacturiers. Le nombre des ouvriers employés dans les filatures et ateliers de bonneterie, à Troyes et dans son rayon industriel (forêt d'Othe, Romilly, etc.), s'est élevé de 10 402 vers 1845 à 15 424 en 1865 et 24 022 en 1896 (1). Entre les mêmes années, dans la Marne, le nombre des usines lainières (peignerie, filature, tissage, teinturerie) s'est abaissé successivement de 255 à 169 et 141 : ces grandes usines sont réparties entre Reims et les petits centres de la vallée de la Suippe. Si les deux arrondissements ardennais de Rethel et Vouziers apparaissent comme particulièrement éprouvés par la dépopulation rurale, c'est que l'industrie lainière y a décliné dans toutes les petites localités ouvrières : le nombre de leurs usines est tombé de 73 (7 426 ouvriers) à 41 (2 704) et 12 (1 445 ouvriers). Enfin, dans l'arrondissement de Vassy, siège de l'industrie métallurgique, le nombre des ateliers traitant le fer a passé de 48 vers 1845 à 26 en 1896, tandis que le chiffre correspondant de la population ouvrière spécialement consacrée à cette industrie s'est élevé de 2 093 à 7 465 (2). Telle est la part qui revient au développement de la grande industrie dans le phénomène du dépeuplement des campagnes champenoises.

La déchéance des petites agglomérations urbaines a été encore activée par la multiplication des voies ferrées qui, en facilitant les rapports des populations villageoises avec les grandes villes pourvoyeuses de tous les objets de consommation, ont contribué à la décadence rapide du commerce local. Depuis la création des lignes stratégiques, le réseau ferré est tellement serré en Champagne, qu'il n'existe plus guère de petit centre urbain isolé, tendant à se suffire, et où toutes les formes de l'activité économique se trouvent représentées pour subvenir aux divers besoins des populations circonvoisines. C'est pourquoi l'accroissement total de la population urbaine en Champagne ayant été de 162 350 habitants entre les années 1851 et 1901, la part d'accroissement qui revient aux neuf principaux centres urbains s'élève à 134 262 habitants.

Ce sont donc les petites bourgades et les agglomérations urbaines

1. En 1896, le nombre des usines et divers ateliers affectés à l'industrie de la bonneterie dans les départements de l'Aube et de la Marne s'élevait à 1386 dont 21 employaient plus de 100 ouvriers, 4 plus de 500.

2. Toutes ces données statistiques ont été réalisées à l'aide des évaluations numériques contenues dans la *Statistique de la France* (industrie), in-fol., Paris, 1847, p. 97-98, 112, 208, 212, 214; les *Résultats de l'enquête de 1861-1865* (industrie), gr. in-4°, Nancy, 1873, p. 51-52, 56, 64-65; la *Statistique du recensement des industries et professions en 1896*, t. I, p. 666-667, 824-825, et t. IV (Résultats généraux).

de faible importance qui ont le plus souffert du dépeuplement [1] : ainsi se manifeste l'influence prépondérante exercée par la concentration de l'industrie sur les mouvements et le groupement de la population.

La déperdition de la population en Champagne ne dérive pas seulement de l'insuffisance de la natalité, elle est due, partiellement, à l'émigration des Champenois hors de leur pays d'origine. Si l'émigration vers l'étranger et les pays d'outre-mer peut être considérée comme une quantité négligeable [2], il n'en est pas de même de celle dont bénéficient les départements limitrophes de la Champagne. Au recensement de 1896, le nombre des individus originaires de l'Aube et de la Marne domiciliés dans d'autres départements s'élevait à 93 608. C'est surtout vers Paris et sa banlieue que se porte l'émigration champenoise [3] ; les populations rurales du nord de la Champagne sont plutôt attirées vers les centres industriels de la Picardie, des Ardennes ; enfin un contingent assez fort de Champenois est fixé en Meurthe-et-Moselle.

Les vides laissés par les excédents de la mortalité et par l'émigration sont comblés dans une certaine mesure par les immigrants venus des départements voisins et de l'étranger. Cette immigration, croissante [4] dans la seconde moitié du XIXe siècle, et qui s'est portée

---

1.

ENSEMBLE DE LA RÉGION CHAMPENOISE	ANNÉES 1851.	1901.
Nombre de communes de 1 000 à 2 000 habitants	106	80
— — de 2 000 à 5 000 habitants	31 (49 967 hab.)	21 (63 349 hab.)
— — de plus de 5 000 habitants	11 (161 722 hab.)	13 (205 675 hab.)

Ainsi se vérifie, en Champagne, la loi suivant laquelle les centres urbains s'accroissent en raison de leur importance même, la force d'attraction de tous les groupes humains étant en général proportionnelle à leur masse (MEURIOT, *Les Agglomérations urbaines*, p. 37-38).

2. Le nombre total des émigrants classés au contrôle de l'émigration, de 1857 à 1897 (années accumulées), s'est élevé à 1 851 pour les départements réunis de l'Aube et de la Marne (*Annuaire statistique de la France*, t. XV, p. 61).

3. Les originaires de l'Aube et de la Marne étaient domiciliés dans les départements suivants : Seine, 41 678 ; Aisne, 6 918 ; Meurthe-et-Moselle, 5 261 ; Seine-et-Marne, 5 276 ; Ardennes, 4 771 ; Meuse, 4 653 ; Seine-et-Oise, 3 887, etc. Le chiffre relativement élevé des immigrants champenois fixés en Meurthe-et-Moselle paraît s'expliquer par le grand nombre de jeunes gens originaires de l'Aube et de la Marne appelés à faire leur service militaire dans les régiments qui tiennent garnison dans ce département.

4. *Proportion pour 100 habitants des individus nés hors de leur département de résidence.*

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES 1861.	1876.	1891.	1896.
Aube	11	14,2	20,0	22,0
Marne	10	20	23,1	20,2

(Cf. MEURIOT, *Les Agglomérations urbaines*, p. 110-111.)

Pour compléter cette étude des divers mouvements de la population en Champagne, nous devons mentionner les migrations temporaires, les échanges de travailleurs qui se produisent chaque année à l'intérieur de la région, d'un pays à l'autre, ainsi qu'entre la Champagne et les pays voisins. Ces déplacements intimement associés à titre de supplément et d'appoint aux occupations ordinaires et aux ressources des populations rurales, et combinés avec la manière de vivre dans un certain nombre de localités, ont persisté depuis de longs siècles, en s'adaptant aux nouveaux modes de transport. C'est ainsi que les bûcherons et les scieurs du val de Biesme (Argonne) vont travailler dans les coupes des forêts de Trois-Fontaines, du Der et jusque dans celles de la Brie, où ils campent le plus souvent avec leur famille ; les ouvriers agricoles de la Champagne Humide et de l'Argonne vont faire la moisson et la fenaison dans le Perthois, dans le Vallage d'Aisne et dans la Champagne Pouilleuse, les vendanges dans le Vignoble et la montagne de Reims. Dans la Champagne méridionale, les ruraux des deux sexes vont vendanger en Bourgogne. Pendant la belle saison, les étameurs et les fondeurs nomades de l'Argonne poussent leurs tournées jusque dans la banlieue de Paris ; dans les forêts de l'Yonne (Champagne Humide, forêt d'Othe) on rencontre les bûcherons du Morvan ; en septembre et octobre, des ouvriers originaires de l'arrondissement de Cambrai, les « Camberlots », viennent arracher les betteraves dans la région de Reims où la main-d'œuvre est insuffisante.

Le problème de l'origine et des caractères ethniques de la population en Champagne est autrement complexe que ceux dont les divers phénomènes démographiques nous ont imposé l'examen. Pour le résoudre, la science anthropologique nous fournit un certain nombre de données, d'une précision relative, concernant l'indice céphalique, la taille, la couleur des yeux et des cheveux ; ces éléments d'information, complétés par ceux qu'on peut emprunter à l'archéologie préhistorique, à la toponymie locale ainsi qu'à l'étude physique du pays, nous permettent de déterminer approximativement la composition ethnique des populations champenoises.

On remarque tout d'abord que la population des départements champenois appartient à un type dont la brachycéphalie est moyenne, intermédiaire entre la brachycéphalie accentuée des habitants des pays de l'est et la dolichocéphalie variable qui caractérise les départements s'étendant du nord-est au sud-ouest à travers la partie centrale du bassin parisien ; dans les départements champenois, la Haute-

de la race sont assez inégales en Champagne; on a remarqué que, dans le département de la Marne, le chiffre des exemptions pour défaut de taille croissait régulièrement de l'est à l'ouest; dans les Ardennes, l'arrondissement de Vouziers est le seul qui soit nettement caractérisé par des tailles relativement basses; partout ailleurs, la taille apparaît distribuée sans régularité, au hasard des croisements (1). C'est dans ces variations de la taille que nous saisissons la part des influences topographiques, professionnelles et sociales, lesquelles sont indépendantes de celles de la race, sur le développement corporel et les aptitudes physiques des individus. Ainsi les habitants des massifs boisés argonniens et ardennais, qui vivent la plupart des pénibles travaux forestiers et de l'exploitation des carrières, dont l'aisance et l'alimentation sont médiocres; ceux de la vallée d'Aisne aux environs de Vouziers, qui exercent la profession sédentaire de vanniers, ont une stature généralement moins élevée que les cultivateurs de la Champagne Pouilleuse et une constitution moins robuste, particularité à laquelle les conditions générales de l'existence ne sont pas étrangères. De même, dans le Vignoble (montagne de Reims) et dans les cantons urbains de Reims, où le travail est plus rude que dans la plaine crayeuse, la proportion des exemptés pour défaut de taille est relativement plus considérable. Au sud-ouest du pays d'Othe, dans le Vignoble des environs de Joigny, on a constaté également une prédominance marquée des petites tailles. C'est ainsi que semble se vérifier, en Champagne, l'influence du milieu géographique et social sur le développement de la taille (2).

L'insalubrité de certains cantons de la Champagne Humide, où les fièvres intermittentes dues à la présence des étangs et des marécages sont assez fréquentes, a eu sa répercussion sur le tempérament et le caractère des habitants : le tempérament souffreteux et le caractère apathique des populations du Bocage, au nord du Der, s'expliqueraient surtout par les conditions spéciales du milieu physique (3).

Si nous considérons un autre caractère anthropologique, la couleur des cheveux et des yeux, qui a moins de fixité que l'indice cépha-

1. Sur les variations de la taille dans la Marne et les Ardennes, cf. PLONQUET, *Essai sur la topogr. médic. du canton d'Ay*, 2e partie, p. 55, br. in-8°, Paris, 1858; Dr ANTONY, *loc. cit.*, p. 26, 30; Dr LABIT, *loc. cit.*, p. 655; Dr GUILLIOT, *loc. cit.*, p. 30-31, 58-59, 74-75, 77-78, 106, tableau n° 9. Cf. la proportion des exemptés pour défaut de taille dans les cantons du département de l'Yonne, pour la période 1840-1859, dans les *Mém. de médec. milit.*, 3e série, t. IX, 1863, p. 182.

2. ROUJOU, Races locales observées dans la France (*Bullet. de la Soc. d'anthropol.*, 3e série, t. IX, 1874, p. 251-252. Cf. la proportion des exemptés pour défaut de taille dans les cantons du département de l'Yonne (période 1840-1859), dans *Mém. de médec. milit.*, 3e série, t. IX, p. 182.

3. Dr VAUTRIN, Étude sur la topographie et l'hygiène du canton de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne) [*Assoc. franç.*, Reims, 1880, p. 923].

tique et la taille, nous voyons que l'Aube, la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes figurent parmi les vingt-deux départements où les types clairs sont plus nombreux que les types bruns (1). La prédominance du type clair sur le type brun est même caractéristique dans le département des Ardennes où les cheveux blonds et roux figurent pour 28,65 p. 100, les châtains clairs pour 41,6 p. 100, les yeux bleus ou gris pour 66 p. 100 (2).

De toutes ces observations, il résulte que, malgré la prédominance générale de certains caractères anthropologiques tels que la brachycéphalie moyenne, la haute taille et la couleur plutôt claire, la population champenoise est loin d'appartenir à une race spéciale homogène; elle paraît plutôt issue de deux éléments ethniques inégalement mêlés, dont les caractères spécifiques se sont modifiés et parfois transposés, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Si l'on s'en rapporte à l'opinion commune des anthropologistes, la population française se rattacherait essentiellement à deux races : les Celtes ou Celto-Ligures, les plus anciens habitants du pays, brachycéphales de taille peu élevée, aux yeux gris, aux cheveux châtains, et les Kymris ou Germains venus du nord, qui se sont enfoncés comme un coin dans la masse de la population primitive, dolichocéphales qui répondent au signalement fourni par les écrivains de l'antiquité : taille élevée, yeux bleus ou glauques, cheveux blonds ou roux. Or, parmi la population champenoise, il n'existe qu'une corrélation très relative entre la brachycéphalie, la taille moyenne ou petite, et le type brun d'une part; la dolichocéphalie, la stature élevée et le type blond de l'autre (3).

Dans le nord de la Champagne, étudié spécialement au point de vue anthropologique, la population, fortement métissée, semble issue du mélange de deux races; c'est par endroits seulement qu'elle a conservé plus ou moins nettement les caractères prédominants de l'une ou l'autre des composantes. En général, on constate plutôt une modification, parfois même une transposition des caractères primitifs, tantôt dans le sens de la taille, tantôt dans celui de l'indice céphalique

---

1. D'après Topinard (*L'Anthropologie*, t. IV, 1893, p. 579).
2. Dr Lagny, *loc. cit.*, p. 654.
3. Dr Lagny, *loc. cit.*, p. 655. Ainsi dans le canton de Joinville (Ardennes), l'indice céphalique peu élevé (80m,7) et un excédent du type blond sur le type brun particulièrement intime (9m,19) correspondent respectivement à une taille moyenne supérieure à 1m,66; dans le canton de Chaumont, les chiffres correspondants sont 82,8; 3,10 p. 100; 1m,65. C'est seulement pour l'ensemble des cantons de l'arrondissement de Vouziers que l'on constate une corrélation significative entre l'indice céphalique élevé (84,2) et le petit nombre des individus du type blond.

lique ou de la couleur [1]. Le type champenois, particulièrement dans le nord, serait donc hybride : celte pour la forme du crâne, kymrique pour la taille et la couleur; l'élément kymrique dolichocéphale aurait imposé sa haute taille et sa couleur claire à l'élément indigène primitif caractérisé surtout par sa brachycéphalie. Telle est l'hypothèse à laquelle nous nous arrêterons, faute d'une documentation plus abondante et plus sûre [2].

Les nombreux vestiges des civilisations préhistoriques retrouvés à la surface et à l'intérieur du sol de la Champagne [3], les traces laissées dans la toponymie locale par les différents groupes de peuples qui se sont en quelque sorte superposés dans le pays, nous aident à élucider le problème de la race. On remarque que l'industrie de l'âge de pierre (dolmens, polissoirs, silex taillés, etc.) et l'industrie métallurgique avaient leurs centres localisés plutôt dans le pays d'Othe, au nord de la Vanne, sur les pentes des plateaux de Brie et sur les coteaux qui environnent les plaines de Reims, c'est-à-dire là où la présence des matériaux, blocs de grès, silex, minerai de fer, et proximité du combustible végétal, étaient exceptionnellement favorables au travail de la pierre et du métal [4]. Les outils, armes, objets d'habillement et de parure retrouvés en abondance dans les nécropoles champenoises, par leur diversité même nous permettent de supposer que plusieurs éléments de population se sont juxtaposés et par la suite plus ou moins mêlés en Champagne, et, notamment, que les tribus guerrières qui ont apporté l'usage du fer devaient être assez nombreuses. Malheureusement les vestiges humains proprement dits, les crânes et les ossements retrouvés sont beaucoup moins nombreux ; les crânes exhumés jusqu'ici, disséminés dans les musées et les collections particulières, n'ont pas été tous l'objet d'une mensuration méthodique. Les fouilles pratiquées dans diverses localités des départements des Ardennes et de la Marne ont mis à jour des ossements et un certain nombre de crânes remontant aux époques préhistoriques, dont les indices céphaliques se rapportent à une race plus ou moins

---

1. Dr Labit, *loc. cit.*, p. 646-647.

2. Aux environs de Joigny (Yonne), on a observé un type brun à taille petite et à face ovale (*Bullet. de la Soc. anthropol.*, 2e série, t. IX, 1874, p. 251-252). En Lorraine, on trouve un type brachycéphale blond et grand, issu d'un croisement de races (*L'Anthropologie*, t. I, p. 213).

3. Il est peu de pays qui aient fourni à la science archéologique autant de documents que la Champagne; la littérature préhistorique champenoise est très abondante.

4. Cf. Ph. Salmon (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, 1882, t. XLVI, p. 18-70). Les dolmens et les menhirs, si abondants dans la France occidentale, atteignent en Champagne la limite extrême de leur extension vers l'est. Dans la Champagne Pouilleuse, entre les vallées de la Seine et de l'Aisne, où les matériaux manquaient pour la construction des dolmens, on constate une forme particulière de sépulture à inhumation : ce sont les « boves », grottes creusées dans le terrain de craie.

dolichocéphale et même à deux races plus ou moins métissées; ces découvertes concordent par leurs résultats avec les observations contemporaines (1); les vestiges des civilisations préhistoriques trouvés dans la Marne, et étudiés par un archéologue champenois, M. Bosteaux-Paris, semblent attester que les rives de la Suippe, en pleine Champagne Pouilleuse, séparaient deux races distinctes dès l'époque gauloise (2). Ainsi se trouve vérifiée, en Champagne, l'hypothèse de Broca et de Lagneau d'après laquelle la population française, même aux époques préhistoriques, ne présentait déjà plus d'unité ethnique (3).

Quel a été le plus ancien peuple connu ayant habité la région champenoise? M. d'Arbois de Jubainville s'est efforcé de démontrer, contrairement à l'opinion d'Alexandre Bertrand, que les Ligures ont précédé les Celtes et les Germains en Champagne, comme dans la plus grande partie de l'Europe occidentale. Or ces Ligures paraissent avoir été des brachycéphales à la taille peu élevée et au type brun. A défaut de documents anthropologiques certains, on retrouverait des traces de la civilisation ligure dans la nomenclature géographique de la région champenoise : les suffixes ligures *asco* ou *asca*, *usco* ou *usgo*, *oscus*, figurent dans les noms des villages de Clérey (Aube, *Clarasca-sylva*, *Clarascensis*), *Matouges* (Marne, au xᵉ siècle, *Matusgus* ou *Mattuscus*), Champlost (Yonne, *Cambloscus*), Villy (Yonne, *Villioscus*), Vitry (Marne, *Victorioscus*), Neuvy (Yonne, *Noviosscus*); le nom de la Seine (*Sequana*) aurait également une racine ligure; de même Sens (*Agendicum*); les suffixes *antio* et *ono*, le radical *alisa* se retrouvent dans les noms de plusieurs rivières champenoises, l'Amance, l'Armance, l'Aisne (*Axona*), la Marne (*Matrona*), l'Hozain (*Alisanos*),

---

1. Les indices céphaliques de deux crânes trouvés en 1891 par le Dr Hennebert dans l'ossuaire de Lizy (Ardennes) sont respectivement 78,82 et 81,56, intermédiaires entre la brachycéphalie et la dolichocéphalie (*Assoc. franç.*, année 1897, 1re partie, p. 318). Ces crânes se rapprocheraient de ceux de la race de l'urfoss qui habitait en Belgique, sur les bords de la Lesse. Les troglodytes de l'urfoss devaient tirer leurs silex de la Champagne. L'indice céphalique des crânes trouvés dans la sépulture néolithique de Livry-sur-Vesle (canton de Suippes, Marne) est 75,5; il appartient à une série sous-dolichocéphale (note de M. Montelius, dans le *Bulletin de la Soc. d'anthropol.*, année 1897, fasc. 2, p. 188-189). Le crâne trouvé en 1896 aux environs de Reims a un indice nettement sous-dolichocéphale (75,79) [Dr O. Guillaut, Notes sur les ossements préhistoriques trouvés à Reims (*Union médicale du Nord-Est*, 15 avril 1896)]. Les quatre crânes préhistoriques de Tours-sur-Marne (Marne) fournissent un indice moyen de 71,70 franchement dolichocéphale (Dr Guillaut, *loc. cit.*). Les indices céphaliques de deux crânes trouvés à Vernueil (Marne) sont 78 et 79; ceux des crânes de Saint-Quentin-sur-Vesle (Marne) varient entre 77 et 80 (*Mém. de la Soc. d'agric. de la Marne*, 3e série, t. I, 1898-1899, p. 157, 159). Parmi les quarante-quatre crânes trouvés dans les grottes de la vallée du Petit-Morin, 12 sont brachycéphales ou sous-brachycéphales; 10 mésocéphales; 22 dolichocéphales ou sous-dolichocéphales. Cf. Philippe Salmon, *Démembrement et types des crânes néolithiques de la Gaule*, in-8o, Paris, 1898, p. 13, 16, 18, 23, 26, 29, 30, 34, 35. Un crâne trouvé à Frignicourt, près de Vitry-le-François, et remontant à l'époque néolithique, fournit un indice céphalique de 82,0 (*Mém. de la Soc. des sc. et arts de Vitry-le-François*, t. XXI, 1902, p. 645).

2. *Association française*, Boulogne, 1899, p. 542, 544.

3. *Bullet. de la Soc. d'anthropol.*, 1re série, t. I, p. 9-10, 316-319; t. II, p. 646; t. V, p. 261; t. VI, p. 341; 2e série, t. VIII, p. 92 s.

l'Auzon (*Alsonum*), etc. (1). Au IXe siècle, Serbonnes (Yonne) était encore désigné sous le nom de *Silbona* (2); le terme de *Olonna* qui était au IXe siècle le nom d'une petite rivière du Perthois et peut-être le nom primitif de la ville de Saint-Dizier, aurait pour origine le thème ligure *olo* (3).

Les conquérants Celtes venus de la Germanie vers le VIIe siècle avant Jésus-Christ étaient des dolichocéphales à la haute stature, au type blond, mais ils ne paraissent pas avoir été très nombreux (4); les Belges (Kymris, Cimbres ou Galates), qui suivirent les premiers Celtes et s'établirent au IIIe siècle avant Jésus-Christ entre le Rhin et la Seine, étaient de même race. La Marne qui, au temps de César, séparait en Champagne les Celtes des Belges, ne paraît pas avoir été une frontière ethnique. Les conquérants Celtes et Belges formaient sans doute, au temps de César, une aristocratie qui fut en partie décimée par la conquête. César ne nomme que trois peuplades gauloises occupant la région champenoise : les Rèmes (Reims), les Senons (Sens) et les Lingons (Langres). Les Celto-Belges ont certainement contribué, quel que fût leur nombre, à modifier par des croisements le type primitif autochtone; ils ont d'ailleurs laissé des traces nombreuses de l'idiome celtique dans la toponymie locale. Les mots gaulois *durum* ou *dunum* (forteresse), *briga* (pont), *catus* (bataille), *magus* (champ); les noms d'hommes Eburos, Vindos, etc., ou de dieu (*Camulos*), etc., sont entrés dans la composition d'un certain nombre de noms de lieux en Champagne. On peut également considérer comme celtiques, au moins par leurs finales, les noms terminés par les suffixes *avos, oialos, acos* (5); enfin des noms de pays, comme le Der (*derv*, chêne), le Perthois (*Perth*, buisson?), l'Argonne (altération d'Ardenne); des noms de rivières, de villages, sont immédiatement dérivés de termes celtiques.

Si l'occupation romaine a laissé des traces encore plus nombreuses

---

1. D'Arbois de Jubainville, *Les Premiers habitants de l'Europe*, t. II, in-8°, Paris, 1894, p. 4, 6, 45, 49, 99, 105-103, 109, 111-112, 131-132, 166-167, 169, 215, 283-284, 291; Lecomte, Note sur quelques noms de lieux des départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne (*Bullet. de la Soc. archéol. de Sens*, t. XIII, 1895, p. 92).

2. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*, au mot Serbonnes.

3. Cf. *Mém. de la Soc. des lettres de Saint-Dizier*, t. VIII, 1895-1898, p. 313. A remarquer le village de Sommelone, aux sources de l'Ornel.

4. D'Arbois, *loc. cit.*, p. XVIII, 7-10.

5. Exemples : *Duro-cortorum* (nom primitif de Reims); *Duro-caturellanni* (nom primitif de Châlons); *Eburo-briga* (Avrolles, Yonne), *Vinto-briga* (Vendeuvre, Aube), etc. Buseuil (Aube, *Buxeiolum*); Mareuil (Marne, *Maroialum*); Nanteuil (Marne, *Nantoialum*), etc. Cf. les listes dressées par d'Arbois (*Les Premiers habitants de l'Europe*, t. II, *passim*, et *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités*, Paris, in-8°, 1890) et par M. Longnon (*Revue celtique*, t. XIII, p. 361-367, et *Dict. topogr. de la Marne*, introduction).

dans la nomenclature des localités champenoises (1); si les noms à finales en ay, ey, y, is, ix, ye, etc., ceux qui sont formés d'un *gentilice* ou d'un *cognomen* d'origine latine et des suffixes *acus* ou *iacus*, *o-onis*, *aria-arias*, *etum*, etc., ou qui proviennent de la combinaison de mots empruntés au vocabulaire latin, sont particulièrement fréquents en Champagne (2), il ne s'ensuit pas que la colonisation romaine ait eu pour effet de modifier sensiblement les éléments ethniques primordiaux de la population. La Champagne, comme tous les pays du nord de la France, a été transformée beaucoup plus par la civilisation romaine, dont les principaux foyers étaient à Sens et à Reims, que par le sang romain.

Les infiltrations réitérées et les invasions des barbares germains ont exercé dans ce sens une influence autrement profonde. L'infiltration des barbares germains, de même race que les Celtes et les Belges, commencée en Gaule dès les premiers siècles de la domination romaine, et transformée depuis le IVe siècle en une véritable invasion, paraît avoir largement contribué à la prédominance de la dolichocéphalie, des hautes tailles et du type clair dans la région champenoise. La présence et le séjour prolongé de plusieurs groupes de colons d'origine germanique sur le sol de la Champagne sont révélés par la toponymie locale. La *Notitia dignitatum* mentionne l'existence, aux environs de Reims, d'une station de Germains désignés sous le nom de *Loeti gentiles*; une ancienne voie, qui longe la montagne de Reims sur un parcours d'une dizaine de lieues, est signalée au IXe siècle par l'archevêque Hincmar sous le nom significatif de « Chemin de barbarie », et le long de cette route, les noms des villages de Gueux (*Gothi*), Sermiers (*Sarmatæ*) ont perpétué le souvenir de cantonnements germaniques. Plusieurs localités de la Marne ont conservé le nom de peuplades barbares, comme Allemanche (*Alamannica*), Allemant (*Alamanni*), Aumenancourt (*Alamannorum cortis*), Sermaize (*Sarmatia*), Bourgogne (*Burgundia*), Villers-Franqueux (*Villare Francorum* [?]); dans l'Aube, Montgueux (*Mons Gothorum?*). Tous ces noms indiquent la présence de soldats auxiliaires et de colons d'origine étrangère. L'invasion franque, succédant à des infiltrations germaniques antérieures, s'étendit rapidement à toute la Champagne; en 493 Troyes obéissait déjà à Clovis (4), et Grégoire de Tours atteste

1. Cf. Prutel de Coutlaroux, *L'Alleu et le domaine rural*, p. 222-223.
2. Cf. les listes dressées par M. Longnon dans son introduction au *Dict. topogr. du département de la Marne*.
3. *Dict. topogr. de la Marne*, introduction, p. xi.
4. Longnon, *La Gaule au sixième siècle*, p. 73, note.

l'occupation de Reims par les Francs dès 496. Ces Francs, comme leurs congénères germains, étaient des hommes de haute taille, franchement dolichocéphales, aux yeux et aux cheveux clairs (1). Les noms de villages empruntés à la langue des Francs sont, il est vrai, en nombre fort restreint; dans la Marne, M. Longnon a relevé les noms de Brébant (*brachbant :* territoire en friche), Fère-Champenoise (*fara :* famille), *Hans* (forme altérée de *ham,* village, qu'on retrouve dans hameau), *Oyes* (*augia,* forme latine de *au,* prairie), *Heiltz* (forme française d'un nom de lieu germanique de l'ordre forestier) [2]. En revanche, un assez grand nombre de noms propres de personne d'origine germanique se sont combinés, à l'époque mérovingienne, avec le suffixe latin *acus,* les mots *curtis* ou *villa,* pour désigner des noms de lieux (3). Mais leur nombre, relativement restreint, ne permet pas d'évaluer, même approximativement, l'importance numérique de la population franque fixée sur le sol de la Champagne (4) ; et, en général, nous devons nous garder de croire que la fréquence de ces noms d'origine barbare soit absolument l'indice de l'affluence des populations d'origine germanique dans notre pays ; cette fréquence prouve seulement, semble-t-il, que les conquérants francs, qui ont dû constituer une aristocratie de grands propriétaires, ont imposé souvent leurs noms à leurs domaines dont le plus grand nombre ont donné naissance à des villages. Quoi qu'il en soit, l'intrusion de cet élément germanique nouveau au milieu des plus anciennes populations ne doit pas être considérée comme une quantité négligeable.

En résumé, les données de toute sorte nous permettant de déterminer les éléments ethniques de la population champenoise sont trop incomplètes et trop disparates pour qu'il nous soit possible de reconstituer, avec une rigoureuse exactitude, la succession des différentes races qui se sont superposées et mélangées dans des proportions vraisemblablement inégales sur le territoire de la Champagne ; nous constatons seulement que la population champenoise est loin d'être caractérisée par la prédominance d'un type spécial et homogène. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement : la Champagne, par sa situa-

1. Lagneau, Ethnologie de la France (*Bullet. de la Soc. d'anthropol.*, t. II, 1861, p. 369, 373-374).
2. Cf. introduction au *Dict. topogr. de la Marne.* Du dialecte des Burgondes, on ne relève aucune trace en Champagne ; d'ailleurs, il n'existe aucune preuve que la domination bourguignonne se soit étendue sur les cités d'Auxerre, de Troyes et de Châlons (Longnon, *La Gaule au sixième siècle,* p. 75).
3. Cf. introduction au *Dict. topogr. de la Marne.*
4. Fustel de Coulanges admet que les invasions et le règne des rois germains n'ont pas eu pour effet de changer les noms de terres (*L'Alleu et le domaine rural,* p. 225 226).

tion géographique, par la disposition des grandes voies naturelles qui sillonnent ses plaines, a été essentiellement un lieu de passage où se sont rencontrés et mêlés des peuples de provenance diverse, dont l'arrivée successive a dû altérer plus ou moins et varier, suivant les conditions locales de l'habitat, les caractères anthropologiques des populations primitives. Ainsi s'explique, malgré la prédominance constatée des hautes tailles, l'absence, dans la région champenoise, d'un type très caractérisé : la Champagne n'a pas et ne pouvait pas avoir d'individualité ethnique.

CHAPITRE V

Divisions historiques et naturelles du sol.

Dans ce chapitre consacré à l'étude comparée des divisions historiques et naturelles de la région champenoise, nous nous proposons de rechercher l'origine de chacun des pays de la Champagne et de déterminer la valeur géographique des dénominations locales anciennes qui ont persisté jusqu'à nos jours.

Nous avons vu que la région vaguement définie qu'ont mentionnée les chroniqueurs de l'époque franque sous le nom de *Campania* (*campania mauriacensis, arciasensis, catalaunensis, remensis*), correspondait, dans son ensemble, à la plus grande partie de la zone crayeuse, et avait une signification géographique parfaitement justifiée. Partagée au temps de César entre deux groupes de peuples que séparait la vallée de la Marne [1], la Campania se trouvait, sous la domination romaine, divisée en quatre *civitates* d'étendue inégale, dont Reims, Châlons, Troyes et Sens étaient les chefs-lieux. A l'époque gallo-romaine, la région champenoise, telle que nous l'avons définie, était partagée entre les six diocèses de Reims, Châlons, Troyes, Sens, Auxerre et Langres qui empruntaient à peu près exactement les limites des *civitates* gallo-romaines. Ces diocèses primitifs, qui sont les plus vieilles circonscriptions dont les contours puissent être fixés avec quelque précision, étaient loin de se modeler sur les divisions naturelles du sol. C'est ainsi que les trois diocèses de Reims, Châlons et Troyes débordaient à la fois sur les terrasses du massif tertiaire (Brie-Tardenois) et sur les plateaux de la formation jurassique (Bourgogne, Vallage, etc.).

Le *diocèse de Reims*, le plus considérable par l'étendue, se développait au nord jusqu'à l'Ardenne, où il confinait aux diocèses de

---

1. César, *De Bello gallico*, I, 1). Cf. Philibert Morry, *Galliæ geographia veteris recentiorque*, in-12. Lugduni, MDXXXIV, p. 396-397 ; il distingue les *Campani Belgici seu Remenses* des *Campani Celtici*, séparés par la vallée de la Marne.

Laon et de Liège ; à l'est, il dépassait même la vallée de la Meuse (1). Le *diocèse de Châlons* englobait, du côté de l'est, une partie du massif d'Argonne partagé avec le *diocèse de Verdun;* au sud-est il se prolongeait à travers le Perthois et le Vallage, où il touchait au *diocèse de Toul.* Celui-ci comprenait une portion de la zone infracrétacée au sud de l'Argonne (Villotte, Louppy au doyenné de Bar), la plaine de Révigny et un coin de la Forêt de Trois-Fontaines (Révigny, Contrisson, Andernay au doyenné de Robert-Espagne), et il atteignait la vallée de la Blaise (doyenné de la Rivière de Blaise). Le *diocèse de Troyes,* qui chevauchait sur les trois formations infracrétacées (doyenné de Margerie), crayeuse et tertiaire (doyennés de Pont-sur Seine et de Sézanne), partageait le pays d'Othe avec le *diocèse de Sens.* A ce dernier se rattachait tout le sud-ouest de la Champagne. Enfin les deux *diocèses de Langres et d'Auxerre,* qui couvraient les plateaux oolithiques de la basse Bourgogne et du Bassigny, empiétaient plus ou moins sur la Champagne Humide (2).

Les limites des anciens diocèses ne coïncidaient donc nullement avec les divisions naturelles du sol; les évêques aimaient à se partager les grands massifs forestiers (Argonne, Der, forêt d'Othe) qu'ils livraient à la colonisation monastique; leur intérêt les poussait à réunir, chacun dans son domaine, des portions de pays très différents, ayant entre eux des rapports économiques nécessaires et se complétant pour ainsi dire les uns par les autres.

Lorsqu'il fut procédé à des partages de territoire entre les fils de Clotaire Ier (561), Sigebert, roi de Metz, qui avait reçu Reims et Châlons, tandis que Troyes échut à Gontran, roi d'Orléans, confia au duc Lupus le gouvernement du « *ducatus Campaniæ* (3) ». Les moines de Saint-Denis citent un certain Grimoldus qui, au VIIIe siècle, « *Ducatum accepit in Campania* (4) ». Mais le mot *ducatus* n'a pas ici un sens topographique précis ; il semble s'appliquer non pas à une circonscription territoriale définie, mais plutôt à une fonction (5). Il en est de même du « *Regnum Campaniæ* » mentionné par Grégoire de

1. Sur l'étendue des anciens diocèses, cf. Longnon, Étude sur les pagi du diocèse de Reims (Bibliothèque de l'école des hautes études, fasc. XI, carte), et introduction au *Dict. topogr. de la Marne;* d'Arbois de Jubainville, *Pouillé du diocèse de Troyes*, in-8°, Paris, 1858, carte; de Rastignac, *Le Diocèse ancien de Châlons*, 2 vol. in-8°, Châlons, 1881; Gimmon, Le Diocèse de Châlons en 1665 (*Mém. de la Soc. d'agric. de la Marne*, année 1891, t. II, carte); Abbé Roussel, *Le Diocèse de Langres, histoire et statistique*, 4 vol. in-8°, Langres, 1873-1879; Abbé Martin, *Histoire du diocèse de Toul*, t. II, p. 317, in-8°, Nancy, 1900-1901, carte.

2. Roussot et Socard, *Dict. topogr. de l'Aube*, p. 88, 139.

3. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, t. IX, p. 14.

4. Pertz, *Scriptores*, t. IX, p. 309.

5. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 288.

DOMAINE ET FIEFS DU COMTE DE CHAMPAGNE (XIIe siècle)

D'après M. Longnon

Tours [1]. La dénomination géographique de Campania s'appliquait donc, à l'époque mérovingienne, à une portion du royaume des Francs aux contours indécis, comme l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne [2].

La première circonscription, qui réunit dans des limites communes la totalité des anciennes *campaniæ* avec la plus grande partie de la région naturelle que nous avons définie, a été le comté de Troyes, devenu le *comté de Champagne*. Cet État féodal se forma par la réunion successive des comtés de Meaux, de Troyes, de Vitry et de Bar-sur-Aube (1077). Les nombreux fiefs dont le groupement constituait l'individualité artificielle du comté de Champagne, sous le gouvernement d'Henri le Libéral (1152-1181), étaient disséminés sur un territoire aux confins bizarrement découpés. Création arbitraire de la féodalité, le comté de Champagne manquait complètement d'unité géographique ; il laissait en dehors de ses limites deux importantes principautés ecclésiastiques, le Châlonnais et le Rémois, c'est-à-dire le cœur même de l'ancienne *Campania*, une partie de la Champagne Humide et du pays d'Othe ; par contre il se développait sur une partie de la Brie, empiétait au sud-ouest sur la Puisaye (comté de Joigny), au sud sur la Bourgogne et le Vallage, à l'est sur le Barrois ; par ses annexes au nord (comtés de Porcien et de Rethel), il confinait à l'Ardenne ; en un mot, la désignation de Champagne n'était que partiellement appropriée à cet ensemble hétérogène [3].

Les groupements historiques qui s'étaient formés au Moyen Age dans la région champenoise, le comté de Troyes dans la partie méridionale, au centre et au nord les principautés ecclésiastiques de Châlons et de Reims, furent réunis au XVIe siècle, avec la plus grande partie de l'ancien diocèse de Langres, dans une circonscription unique, le *gouvernement de Champagne*. Organisé dès la fin du règne de François Ier, le gouvernement de Champagne était amputé de la partie méridionale de la région naturelle (Sénonais, partie du pays d'Othe et de la Champagne Humide) rattachée au gouvernement de l'Ile-de-France, mais il englobait les plateaux tertiaires de la Brie, débordait sur les terrasses oolithiques de la basse Bourgogne et poussait ses limites septentrionales jusqu'au massif schisteux d'Ardenne [4].

1. *Histor. France*, t. IX, p. 9.
2. FLODOARD, *Hist. de l'église de Reims* (PERTZ, *Scriptores*, t. XIII, p. 450).
3. Sur l'étendue et les limites de l'ancien comté de Champagne, cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. 166, 424 ; t. III, p. 170 ; LONGNON, Introduction au *Dict. topogr. de la Marne* et *Documents relatifs aux comtés de Champagne et de Brie*, t. I, p. XLVI et suiv., in-4°, Imprim. nation., 1901, carte.
4. Les villes de Givet, Charlemont, Marienbourg, Philippeville ne faisaient pas partie de la Cham-

Comme toutes les provinces, le gouvernement de Champagne, œuvre hybride de concentration artificielle plutôt qu'expression naturelle et spontanée de rapports issus du sol, a été constitué avec des limites arbitraires et flottantes (1), sans conformité avec les divisions naturelles du sol ; l'avantage qui pouvait résulter de la juxtaposition dans un même cadre de pays différents, solidaires les uns des autres, formant une combinaison de la forêt, du vignoble, des plaines cultivées, semble avoir été la préoccupation dominante de l'administration royale qui s'est efforcée, en même temps, de tenir compte des limites historiques et de ne pas déranger des rapports séculaires de pays à pays. C'est pourquoi l'identification des anciennes provinces avec les régions naturelles ne peut se justifier qu'avec des correctifs (2).

Quant à la *généralité de Champagne*, circonscription financière et administrative issue, dans le courant du XVIe siècle, du démembrement d'une plus vaste circonscription, la généralité d'outre-Seine, subdivisée en généralité de Paris et généralité de Châlons, elle ne correspondait pas exactement, par l'étendue, au grand gouvernement militaire, c'est-à-dire à la province de Champagne proprement dite (3). Tout le sud-ouest de la région champenoise relevait de l'intendant de Paris ; vingt-neuf communes appartenant aujourd'hui au département de l'Aube faisaient partie de la généralité de Paris (onze dans l'élection de Sens, dix-huit dans celle de Saint-Florentin). La généralité de Châlons se trouvait ainsi restreinte aux deux tiers environ de

---

pagne ; les principautés de Sedan, Mouzon et Carignan se rattachaient au gouvernement de Metz et des Évêchés.

1. A l'ouest, les limites de la Champagne furent longtemps flottantes et subirent plus d'un remaniement. La Brie française (Melun, Donnemarie-en-Montois, etc.) faisait partie de l'Ile-de-France. L'attribution de la Brie champenoise, c'est-à-dire la majeure partie de l'ancien bailliage de Meaux (haute Brie : Meaux ; basse Brie : Provins, Serzanne, Angluze ; Brie Pouilleuse : Château Thierry, Montmirail), fut contestée plus d'une fois au gouverneur de Champagne ; une ordonnance du 27 septembre 1633 régla définitivement cette contestation séculaire en faveur du gouvernement de Champagne (Lemasson, L'Ile-de-France, son origine, ses limites [*Mem. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. I, p. 24]). Il en a été de même pour le Senonais qui, bien que rattaché régulièrement à l'Ile-de-France, a été considéré par la plupart des cartographes de l'ancienne France comme pays champenois. L'Académie dressa cette sorte attribuant à la Champagne 1 674 lieues carrées : les cartes de Delisle, 1910 ; celle de Robin, 1866 ; celle de De Fer, 2004 ; celle de Sanson, 2192 cf. Vauban, *La Dîme royale*, édit. de 1851, p. 117). Pommerol de la Fosse fixe ses dimensions à 16 lieues de l'ouest au sud-est, depuis Lagny-en-Brie jusqu'à Bourbonne-les-Bains ; 34 du nord au sud, de Recrei dans le Rethélois à Ravières dans le Bassigny (d'après Robert de Hesselle, 63 lieues du nord au sud, 80 de l'ouest à l'est (*Dict. universel de la France*, in-8°, 1771, p. 175).

2. M. Meitzen a démontré que la province de Languedoc n'était « qu'une réunitante de faits de guerre ou de faveurs de cour » (*Géogr. du Languedoc*, de M. Vaissette, t. XIII, p. 1236). M. Chauvin a fait une constatation analogue pour la Touraine (*Bullet. de géogr. histor. et descript.*, 1896, p. 288, et 1902, p. 274). M. Barrat-Dumas pour la Gascogne (*Revue de synthèse histor.*, avril 1903, p. 183-184). L'ancienne Bourgogne était une unité politique plutôt qu'une région naturelle. Cf. Kleinclausz, la Bourgogne (*Revue de synthèse histor.*, juin 1906, p. 337-359). Cf. Longnon, Étude psychologique de la France (*Revue de synthèse histor.*, t. II, 1901, p. 23-26).

3. Sur la formation de la généralité de Châlons, cf. d'Arbois de Jubainville, *L'Administration des intendants*, d'après les archives de l'Aube, in-8°, Paris, 1880.

la province de Champagne, avec une superficie de 1 226 lieues carrées et quart (Necker).

Il nous reste à examiner la valeur géographique des diverses subdivisions historiques de l'ancienne Champagne, et à déterminer l'origine des dénominations attribuées aux pays champenois. Nous laisserons de côté les trois grands bailliages (Troyes, Vitry et Chaumont) subdivisés en cinquante et une prévôtés, entre lesquels fut démembré, au commencement du XIVe siècle, le comté de Champagne annexé au domaine royal, ainsi que les huit bailliages, subdivisions du gouvernement de Champagne, et les douze élections, subdivisions de la généralité de Châlons (1) : ce sont des créations arbitraires de l'administration royale, sans rapport avec la nature du sol. Il n'en est pas de même d'autres divisions, mentionnées par les géographes et les historiens provinciaux de l'ancienne France, et dont les noms ont survécu jusqu'à nos jours.

Les divisions en quelque sorte classiques de la province de Champagne, celles que tous les géographes des XVIIe et XVIIIe siècles (2) ont fait prévaloir, étaient au nombre de huit : 1° la *Champagne proprement dite* (Troyes, Châlons, Sainte-Menehould, Épernay, Vertus) ; 2° le *Rémois* (Reims, Fismes, Château-Porcien, Rocroi) ; 3° le *Rethélois* (Rethel, Mézières, Charleville, Donchery) ; 4° le *Perthois* (Vitry-le-François, Saint-Dizier) ; 5° le *Vallage* (Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Vassy, Joinville) ; 6° le *Bassigny* (Langres, Chaumont, Montigny-le-Roi, Andelot) ; 7° le *Sénonais* (Sens, Joigny, Pont-sur-Seine, Tonnerre, Chablis) ; 8° la *Brie champenoise* (Meaux, Coulommiers, Château-Thierry, Montereau, Provins, Sézanne). Les géographes, comme Robert (3), ont même dressé des cartes indiquant les limites précises de ces divisions traditionnelles de la province, purement conventionnelles et inconnues de l'administration, puisqu'elles ne coïncidaient exactement ni avec les bailliages, ni avec les élections. Toutes ces divisions, absolument factices, proviennent d'une combinaison sans

1. Cf. le tableau de ces divisions dans Boutaric, *Philippe le Bel*, appendice, p. 459-460.
Les chefs-lieux des huit bailliages étaient : Troyes, Chaumont, Sens, Vitry, Meaux, Château-Thierry, Provins, Sézanne ; ceux des douze élections : Langres, Chaumont, Joinville, Bar-sur-Aube, Troyes, Châlons, Sainte-Menehould, Vitry, Rethel, Reims, Sézanne, Épernay.

2. Baudrier, t. I, p. 234-235 ; Piganiol de la Force, *Description de la France*, t. III, p. 191-192 ; *Dict. de Trévoux*, au mot Champagne ; Robert de Hesselin, *Dict. universel de la France*, in-8°, Paris, 1771, t. II, p. 176-177.

3. Robert, géographe ordinaire du roi, *Carte du gouvernement général de Champagne*, 2 feuilles, 1752, et une carte italienne : *Li governi di Sciampagna e Brie, di nuova projezione*, Venezia, 1777, in-folio plan, presso Antonio Zatta (Bibl. de Troyes, portef. loc. n° 103). Ces divisions sont également tracées sur la *Carte du gouvernement de Champagne*, suivant les nouvelles observations de MM. de l'académie des sciences, augmentées de nouveau. A Leide, chez Pierre Van der Aa, s. d. ; sur celles de De Fer (1710), de Guillaume Delisle (1713).

critique d'anciennes divisions féodales, ecclésiastiques, administratives; seules, la Champagne, le Perthois et le Vallage répondent, dans une certaine mesure, à des divisions naturelles du sol.

Quant aux dénominations locales que les géographes et cartographes ont conservées jusqu'à nos jours, à ces anciens pays de la Champagne dont les géologues se sont efforcés de dégager l'individualité, en leur constituant une sorte d'état civil basé sur la nature du sol, leur valeur géographique est très inégale et leur persistance dans la nomenclature régionale, en dépit de la précision des contours, est parfois très artificielle. Le *Rethélois*, par exemple, qui figure sur les anciennes cartes, tantôt au nord, tantôt au sud de la vallée d'Aisne, est mentionné par les géologues, sans que son individualité et ses limites soient nettement définies (1). Or, si au nord de l'Aisne, où s'arrête la Champagne Pouilleuse proprement dite, le faciès du terrain de craie se modifie sensiblement par suite de la prédominance caractéristique des affleurements marneux, un observateur un peu attentif remarque que l'ensemble de cette contrée aux contours indécis, qualifiée de Rethélois, et dont la dénomination n'a jamais figuré dans le vocabulaire populaire, ne présente pas une physionomie très tranchée (2). Le Rethélois pourrait donc, sans inconvénient, être rayé de la nomenclature des pays champenois.

La même observation peut s'appliquer au *Clermontois*, c'est-à-dire à l'ancien comté de Clermont, qui fut successivement la propriété des évêques de Verdun et des comtes de Bar, avant d'être acquis par le roi de France (1632). Ce Clermontois, qui comprenait la portion de la forêt d'Argonne située à l'est du val de Biesme, avec une partie des plateaux oolithiques compris entre les vallées de l'Aire et de la Meuse, n'est plus qu'un souvenir historique.

La plupart des autres noms de pays en Champagne dérivent des plus anciennes circonscriptions administratives, les *pagi* de l'époque franque, qui ne sont eux-mêmes que des succédanés de la cité gallo-romaine, et qui ont persisté plus ou moins intégralement dans les divisions ecclésiastiques appelées archidiaconés et doyennés. Ces *pagi*, qui ont été l'objet d'études approfondies (3), et dont l'étendue

---

1. Le Rethélois est marqué au sud de Rethel et de l'Aisne sur la carte de Guillaume Postel, *Galliæ cartaeorum descriptio*, 1570 (Biblioth. nation., coll. des cartes manuscrites. Cf. Johan Jansson, Châlons-sur-Marne, *Carte du pays de Retelois*, 1634, Amstelodami apud Joannem Janssonium, et Bussemaker, *Carte du diocèse de Reims, avec le duché de Rethélois*, 1644.
Sur la géologie du Rethélois, cf. Barrois (*Ann. de la Soc. géolog. du Nord*, t. V, 1878, passim), et de Lapparent, *Le Bassin parisien*, p. 69, 262.
2. Aubouin-Dumarsy, *Voyage en France*, 22e série, p. 22.
3. Bourlot, *Études de géographie ancienne appliquées au département de l'Aube*, in-8°, Troyes, 1861;

peut être reconstituée à peu près exactement, ont laissé des traces nombreuses dans la nomenclature géographique de la région champenoise : ainsi le *pagus Porcensis* (*Porcien :* Château-Porcien, Novion-Porcien), le *pagus Dulcomensis* ou *Dolmensis* (*Dormois :* Cernay-en-Dormois, Fontaine-en-Dormois, la rivière Dormoise), le *pagus Pertensis* (*Perthois* : Perthes, Aulnois-en-Perthois, Savonnières-en-Perthois, Juvigny-en-Perthois). Cette persistance remarquable ne s'expliquerait-elle pas par une conformité singulière avec les divisions naturelles du sol, et ne doit-on pas identifier les pays géographiques avec les anciens *pagi* ? Cette identification a été faite par un certain nombre d'historiens et de topographes (1), et elle a été adoptée plus récemment par les géologues. Quelle en est l'exactitude en Champagne ? Nous constatons tout d'abord que le *pagus Porcensis*, un des plus considérables du diocèse de Reims par l'étendue, dont le nom a passé au comté féodal de Porcien, qui fut démembré au XIIIe siècle au profit du comté de Rethel (2) et érigé au XVIe siècle en principauté, ne coïncide, au nord de la vallée d'Aisne, avec aucune division spéciale du sol (3).

Le *Dormois*, qui s'étendait à travers l'Argonne jusqu'à la vallée de la Meuse (Doulcon), a été érigé abusivement en pays géographique (4).

Le *pagus Pertensis* (archidiaconé châlonnais de Perthois) s'étendait bien au delà des plaines de la Marne, en aval de Saint-Dizier, où il avait pris naissance (village de Perthes) et ne présente qu'une analogie de termes avec le *Perthois* que les géologues ont défini (5) et dont le nom subsiste dans le vocabulaire populaire, c'est-à-dire cet immense bassin où les vallées du Barrois et du Vallage viennent s'épanouir en une plaine d'alluvions sous lesquelles plongent les assises du gault et des sables verts, en amont de Vitry-le-François.

Vaudix, Étude sur le pays ornonais (*Bulletin de la Soc. d'archéologie de l'Yonne*, t. XXXV, 1881); Longnon, *Les pagi du diocèse de Reims* (Bibliothèque des hautes études, fasc. XI) et *Atlas de la France*, 2e livr., texte, p. 107 sqq. ; Maxe-Werly, Étude sur les *pagi* du Barrois au Xe siècle (*Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, année 1876 ; Abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. I, p. 111 sqq. ; t. II, p. 307, in-4°, Nancy, 1900-1901.

1. Guérard, Provinces et pays de France (*Annuaire de la Soc. d'hist. de France*, 1837, t. I, p. 58-59 ; Chéruel, *Dictionnaire des institutions*, t. II, p. 940 (au mot pays) ; Alfred Jacobs, Géographie de Grégoire de Tours (*Traduct. Guizot*, t. II, p. 295) ; Bouthiot et Socard, *Dict. topogr. de l'Aube*, p. 21, et Bouthiot, *Histoire de Troyes*, t. I, p. 67, 154, 251.

2. Sur le Porcien au Moyen Age, cf. P. Collinet, La Population de la sergenterie de Porcien vers l'an 1300 (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, sept. 1901, p. 191).

3. Le Porcien serait, d'après M. de Lapparent (*Le Bassin parisien*, p. 243), le pays où dominent les marnes turoniennes reposant sur les argiles infracrétacées, une sorte de prolongement de la Thiérache. Mais cette dénomination ainsi entendue est inconnue des habitants du pays, auxquels les expressions plus ou moins évocatives de vallage, terres de l'Ecarlie sont seules familières.

4. Maxe-Werly, *Voyage en France*, 21e série, p. 307, 316-317, 324.

5. Lapparent, *Bassin parisien*, p. 152-153, 230.

Les limites historiques d'autres *pagi* ont été rectifiées et adaptées par les géologues à de prétendues divisions naturelles du sol : c'est ainsi qu'ont été conservées les dénominations de *Sénonais* et de *Rémois* (1), qui n'ont plus cours parmi les populations rurales et qui ont été cependant appliquées à des pays dont les contours restent indéterminés.

En second lieu, nous remarquons que les noms du plus grand nombre de ces *pagi* ont complètement disparu de la toponymie locale : tels le *pays de Voncq* (*p. Vongensis*), le *Chalonge* ou *Châlonnais* (*p. Catalaunicus*), le *pays de Vertus* (*p. Virtudensis*), le *pays de Changy* (*p. Camsiacensis*), l'*Arcesais* (*p. Arciacensis*), le *pays de Queudes* (*p. Cupedensis* ou *Covedensis*), le *Tricassin* (*p. Tricassinus*), le *Briennois* (*p. Breonensis*), le *Pruvinois* (*p. Pruvinensis*). L'*Astenois* (*p. Stadunensis*), devenu un comté féodal dont les détenteurs furent qualifiés successivement de « comtes de Stadeneis » et de « comtes de Dampierre-en-Estenois » (2), n'a pas laissé d'autres traces. Le nom du *Morvois* (*pagus Mauripensis*) était encore porté au XIIIe siècle par le mont Morvois, colline boisée qui domine le bourg de Pont-sur-Seine ; on écrivait encore Ponz-en-Morvois en 1245 (3) ; nous voyons Pont-sur-Seine figurer sur des cartes du XVIe siècle sous le nom de « Pontmoiro » ou « Pontmoyvo » (4). Pour justifier le maintien de cette dénomination de Morvois, on est allé jusqu'à lui attribuer un sens géographique basé sur une étymologie au moins douteuse : le Morvois serait le pays des marais de la Seine et du confluent de l'Aube, depuis Méry-sur-Seine et Conflans jusqu'à Nogent-sur-Seine (5).

Cette disparition progressive de la plupart des dénominations de *pagi* et la survivance toute conventionnelle de quelques-unes d'entre elles attestent le caractère artificiel de ces anciennes circonscriptions dont les populations n'ont pas retenu les noms. Il importe d'ailleurs de ne pas oublier que les *pagi* n'ont pas conservé des limites fixes, que leurs contours ont été soumis aux vicissitudes des conventions poli-

---

1. De Lapparent, *loc. cit.*, p. 64, 66, 357, 360 ; 210, 172. La définition du Sénonais : « vaste plateau séparé en deux par la vallée de la Vanne » (Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*, introd., p. IV, et Levasseur, *Stat. et géolog. de l'Yonne*, p. 85-86, 153, 512) ne concorde pas avec les limites de l'ancien pagus sénonais ; elle se superpose, sans raison, à la dénomination populaire de pays d'Othe, et en valeur géographique est contestable.

2. Longnon, *Dict. topogr. de la Marne*, introd., p. XXVII.

3. Longnon, Le Morvois (*Mem. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXXII, p. 179-189, et introd. au *Dict. topogr. de la Marne*, p. XXVIII).

4. *Totius Galliæ descriptio Ortelii P. delineatio autore*, Venetiis, 1561, et Paoli Forlani Veronensis *Galliæ exactissima descriptio*, Venetiis, 1564 (Bibliothèque nation., coll. des cartes).

5. Boutiot et Succan, *Dict. topogr. du départ. de l'Aube*, p. XVI, 101. Cf. Auscher-Dumesnil, *Voyage en France*, 21e série, p. 18, 66-74.

DIOCÈSES ANCIENS ET PAGI DE LA RÉGION CHAMPENOISE

tiques et administratives, ce qui atténue singulièrement leur conformité avec des divisions naturelles du sol. En réalité, les *pagi* ou pays de la Champagne, comme ceux des autres régions (1), ne présentent aucune homogénéité géographique ; un simple regard jeté sur une carte suffit pour s'en convaincre.

Nous pouvons donc conclure que, si le mot *pays* dérive du terme *pagus*, l'assimilation du *pagus* à une région naturelle, à un pays, est inadmissible et repose sur une simple analogie d'étymologie ; que le mot pays est susceptible d'être interprété diversement (2), que bien peu de pays, en Champagne comme ailleurs, ont un caractère nettement géographique ; que certains noms de *pagi* ayant survécu doivent aux anciens géographes et aux géologues une existence purement traditionnelle, ou une valeur géographique très relative.

Nous constatons enfin que les petits pays de la Champagne qui subsistent dans la nomenclature populaire n'ont jamais été des *pagi* ; à aucune époque nous ne les voyons élevés à la personnalité d'unités administratives, mais au contraire morcelés entre plusieurs circonscriptions, sans souci de leur homogénéité naturelle. Ainsi le pays forestier d'*Othe*, *Utta sylva*, partagé entre les diocèses de Sens (archidiaconé de Sens) et de Troyes (doyenné de Villemaur), entre le *pagus Senonensis* et le *pagus Tricassinus* (3). L'*Argonne* fut partagée entre le *pagus Stadunensis*, le *pagus Virdunensis*, le *pagus Dulcomensis* ; et, si elle est parfois désignée comme un *pagus*, le terme de *pagus* a, dans ce cas, un sens géographique très vague et ne s'applique nullement à une circonscription administrative précise (4) ; pendant plusieurs siècles, le grand sillon du val de Biesme qui coupe longitudinalement le massif argonnien fut considéré comme la limite entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne. Le *Der*, *Dervus sylva*, massif forestier qui repose sur les sols argileux et humides du gault, entre le val de Blaise et la plaine de Brienne, était partagé entre le diocèse de Troyes (*pagus Brionensis*) et le diocèse de Châlons (*pagus*

---

1. M. Molinier a démontré que le *pagus Tolosanus* (toulousain) était composé d'éléments absolument disparates au point de vue géographique (Dom Vaissète, *Géogr. du Languedoc*, t. XII, p. 196). Sur la valeur géographique des *pagi*, cf. Longnon, Étude psychologique de la France (*Revue de synthèse histor.*, t. II, févr. 1901, p. 24 sqq.).

2. Fustel (*Revue de Paris*, t. V, 15 avril 1898, p. 752).

3. M. Longnon a démontré (*Atlas histor.*, texte, 2e livr., p. 21) que le pays d'Othe n'a jamais été un *pagus* et ne doit pas être identifié avec le *pagus Otmensis* (Omois), comme l'avait cru M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 156, note).

4. L'emploi du terme *pagus* dans le sens vague de pays, sans rapport avec une subdivision administrative quelconque, est assez fréquent chez les écrivains de l'époque franque. M. Gallois l'a constaté pour un petit pays de la Lorraine, la Woëvre (*pagus Vabrensis*) [*Annales de géogr.*, 15 mai 1904, p. 214].

Pertensis) [1]. Sur les confins du Der et du Perthois, le *Bocage champenois* (2), constitué par une bande étroite et sinueuse de terrains plats et humides, s'étalant parallèlement aux escarpements crayeux de la Champagne Pouilleuse, aux environs de Vitry, porte une dénomination toute moderne. Le *Montois* (3), dénomination appliquée à la bordure disloquée, ravinée et montueuse des plateaux tertiaires de la Brie, au-dessus des plaines alluviales de la Seine et de l'Aube, depuis Montereau jusqu'à Fontaine-Denis, était partagé entre le *pagus Milidunensis* (Melun) et le *pagus Pruvinensis* (Provins), et n'a jamais constitué qu'une seigneurie champenoise dont l'extension est loin de concorder avec la petite région naturelle dont le nom s'est maintenu dans la contrée. La dénomination de *Vallage* qui est, comme celle de Montois, d'origine purement topographique et toute moderne, a été et reste appliquée en Champagne à des pays qui présentent, il est vrai, une certaine analogie de configuration, mais qui sont géologiquement très différents. Elle caractérise très bien, au sud-est de la Champagne, cette zone de plateaux calcaires, rocailleux, entrecoupés de vallées étroites et encaissées (Aube, Aujon, Blaise, Marne, etc.), qui s'intercalent à la limite des deux formations jurassique et infracrétacée, entre les croupes boisées du Der et les plaines du Perthois d'une part, et de l'autre les hautes terrasses du Barrois et du Bassigny. On retrouve la dénomination de Vallage dans la vallée supérieure de l'Aisne, entre la trouée de Villers-en-Argonne et le coude d'Attigny, où elle est encore en usage. La contrée boisée et montueuse qui prolonge l'Argonne au nord du défilé de Grandpré jusqu'au pays des Quatre-Vallées, porte sur certaines cartes anciennes le nom de Vallage (4). Enfin un ancien dicton ardennais désigne les habitants du canton de Novion-Porcien avec l'épithète de « Vallagiers » (5); et, de fait, le terme de Vallage s'applique bien aux plateaux ondulés, tour à tour argileux et crayeux, coupés de vallons aux

---

1 La dénomination de Der était également appliquée, au IXe siècle, à la zone forestière qui s'étend à travers la formation infracrétacée entre Brienne et Troyes. L'abbaye de Montiéramey sur la Barse est désignée dans une charte de Charles le Chauve, comme étant située « en *pago et in ipso quod dicitur Derrus* ». Mouthier, *Études de géogr. ancienne*, p. 32, note; d'Arbois de Jubainville, loc. cit., t. I, p. 436, 143; mais ici encore le mot *pagus* n'a qu'un sens vague, indéterminé.

2 De Lapparent, *Le Bassin parisien*, p. 136.

3 Cf. Chouquet, Meaux et le Montois (*Rev. de Champagne et de Brie*, 3e série, t. X, 1886, p. 630 sqq.).

4 Cf. la *Carte de Champagne et des pays voisins*, par Guillaume Delisle, Paris, 1718. Lorsqu'au XVIIIe siècle, l'archevêque de Reims Le Tellier démembra le doyenné de Châtelet, il en fit celui du Vallage qui comprenait une vingtaine de villages répartis aujourd'hui entre les cantons d'Omont, Tourteron et Novion-Porcien. Cf. Dr Cot. Gueslard, *Dénominations géograph. du doyenné de Vallage*, br. in-8°, Arcis-sur-Aube, 1891, p. 5.

5. Albert Meyrac, *Traditions, coutumes... du départ. des Ardennes*, p. 152.

pentes rapides, qui s'étendent du sud-est au nord-ouest entre Rethel et Rozoy-sur-Serre.

Il nous reste à expliquer, pour être complet, quelques dénominations secondaires usitées jadis ou encore employées en Champagne, et qui n'ont aucun rapport avec les anciens pays. Ainsi l'*Erviois*, nom donné au XVe siècle au petit bassin que forme la vallée d'Armance, à la hauteur du bourg d'Ervy (Aube) [1]; *Villy-en-Trodes* (canton de Bar-sur-Seine), qui tire son surnom de la *nemus* de Trohouda, forêt située sur les confins de la zone infracrétacée (2); *Perthes-en-Rothières* (canton de Brienne, Aube), où l'on retrouve le mot *Rosteria* désignant les parties gréveuses et arides de la plaine de Brienne (3). Ces unités minuscules n'ont jamais constitué des pays.

En résumé, on ne peut conserver dans la nomenclature géographique de la région champenoise qu'un nombre relativement restreint de noms de pays correspondant réellement à des unités naturelles que l'étude du sol permet seule de définir, et dont la valeur géographique s'exprime, encore aujourd'hui, par leur survivance dans le vocabulaire populaire.

Ce sont tout d'abord les deux grandes divisions fondamentales du sol qui ressortent dans l'ensemble des plaines champenoises : la *Champagne crayeuse* ou *Sèche*, la *Champagne infracrétacée* ou *Humide*; la première arrosée par de rares et maigres ruisseaux, très dénudée, relativement pauvre au point de vue agricole, avec une population peu dense, fortement agglomérée dans un nombre restreint de villages et quelques grands centres urbains, Reims, Châlons, Troyes, Sens, groupés dans les vallées principales; la seconde, parsemée d'étangs, sillonnée d'innombrables ruisseaux, caractérisée par le développement des massifs boisés, des prairies naturelles, avec de riches cultures dans les bassins d'alluvions, une population assez dense et en général très disséminée; point de grandes villes, mais un certain nombre de gros bourgs, agglomérés, les uns au sud-ouest dans les fertiles vallées de l'Yonne et de ses affluents, les autres, à l'est, dans les cantons métallurgiques.

A l'intérieur et sur la lisière de chacune de ces deux grandes zones de la formation crétacée, les variations du faciès géologique d'un étage à l'autre, les formes particulières du relief et les condi-

1. *Dict. topogr. de l'Aube*, p. 62.
2. *Loc. cit.*, au mot Villy-en-Trodes.
3. En 1152, Perthes-en-Rothières était désigné sous le nom de *Perte secca* (*Dict. topogr. de l'Aube*, p. 120). Cf. le village de la Rothière, près de Dienville, dans cette même plaine de Brienne.

tions spéciales de l'économie rurale se manifestent parfois avec une netteté singulière.

Au centre de la zone infracrétacée, le *Der* avec ses forêts, ses herbages et ses étangs est le pays le plus caractéristique de la Champagne Humide; entre Saint-Dizier et Vitry-le-François, le *Perthois* réalise le type de la plaine champenoise; le *Vallage*, qui chevauche sur les deux formations infracrétacée et jurassique, englobant une partie du Der, du Barrois et du Perthois, n'a pas d'homogénéité géographique proprement dite, mais forme cependant un tout et possède une réelle individualité au point de vue économique; le *massif d'Argonne* qui, au nord du bassin de Triaucourt, se prolonge par des transitions insensibles jusqu'aux plateaux ardennais, constitue, par les formes tourmentées de son relief, l'enchevêtrement de ses crêtes aiguës et les conditions spéciales de son climat, un pays absolument original sur les confins de la Champagne et de la Lorraine. Au pied des talus parfois escarpés que dessinent à travers toute la Champagne les affleurements du terrain de craie, on voit tour à tour des terrasses comme celles qui sont adossées aux flancs du massif d'Othe entre l'Yonne et la Seine, des plaines entrecoupées de ruisseaux et de bouquets de bois, comme celles du *Bocage*, aux environs de Vitry-le-François, des vallons humides séparés par des promontoires crayeux aux pentes arides, au *Pied-des-Monts* de Champagne, entre les vallées de Marne et d'Aisne, de Vitry à Attigny.

Au sud-ouest des plaines du terrain de craie, le massif de la *forêt d'Othe*, nettement délimité par les vallées de l'Yonne, de la Vanne et les plaines de la Seine, forme, avec ses plateaux recouverts de dépôts tertiaires, et ses frais vallons, la transition entre la Champagne Humide et la Champagne Sèche. Celle-ci, à son tour, offre un contraste saisissant entre l'aridité de ses hautes plaines, où les landes, les pineraies alternent avec de maigres cultures justifiant la dénomination de Pouilleuse, et ses vallées où les sources et les eaux courantes ont favorisé la concentration de la population et le développement des cultures. Au nord de la vallée d'Aisne, où les différentes assises de la formation crétacée se superposent sans régularité, les terrasses vallonnées constituent une zone mixte; là, s'efface graduellement la Champagne Pouilleuse pour faire place à des pays plus fortunés: la *Picardie*, la *Thiérache*, *les Ardennes*. Enfin, du côté de l'ouest, sur la bordure du massif tertiaire, au pied duquel se développent des plaines marécageuses (plaines de la Seine et de l'Aube, marais de Saint-Gond, bassin de Reims), les coteaux du *Montois*, du *Vignoble*

et de la *Montagne de Reims* forment entre les hautes plaines de la Champagne Pouilleuse et les plateaux de la *Brie*, du *Tardenois* et du *Soissonnais* un pays de carrières et de vignobles, exceptionnellement riche et populeux, et dont l'individualité est très nette.

Les contours de ces petits pays ne se décèlent pas toujours extérieurement au point que l'œil puisse facilement les saisir. Si les grandes lignes géologiques qui déterminent, en quelque sorte, le squelette de la région champenoise sont très apparentes, les linéaments secondaires qui figurent, à l'intérieur de chaque grande zone, les compartiments que nous avons signalés sont plus difficiles à saisir lorsque les caractères distinctifs des pays s'atténuent progressivement à la périphérie de chacun d'eux. Comme l'ont fait très judicieusement remarquer Élie de Beaumont et Dufrénoy (1), les lois naturelles suivant lesquelles ces petites unités géographiques se lient et s'enchaînent sont « plus simples en grand qu'en petit » ; l'individualité des pays est d'autant plus frappante, qu'on descend moins dans les détails locaux, et que l'on s'en tient davantage « à l'intention générale de la nature, dans la distribution des substances minérales, et à la continuité de leur masse, plus encore qu'à leur homogénéité ». C'est pourquoi nous nous sommes gardé d'attribuer systématiquement des limites en quelque sorte géométriques aux diverses unités naturelles qui se dégagent d'une étude détaillée du sol champenois ; pour éviter cette « segmentation infinitésimale », cet « atomisme géographique » reproché avec quelque justesse aux études de géographie régionale, nous avons résolument simplifié la nomenclature des pays champenois et rejeté des dénominations inutiles qu'une tradition surannée ne justifiait pas suffisamment.

Lorsque l'Assemblée constituante procéda, en quelque sorte géométriquement, au démembrement de la province de Champagne (2), avec

1. *Explication de la carte géologique de la France*, p. 11.

2. Décret du 15 janvier 1790. On remarquera que dans les projets, rapports et discours à l'Assemblée constituante, relatifs au démembrement des anciennes provinces et à l'érection de nouvelles divisions administratives, il n'est jamais fait mention des divisions naturelles du sol, des pays. Il n'est question que de justes proportions à observer, d'équivalences territoriales à réaliser, dans le but de rapprocher les citoyens de leurs administrateurs, de faciliter les déplacements des campagnes à leurs chefs-lieux. La conception est donc toute géométrique et elle n'a été atténuée, dans l'application, que par la nécessité de ne pas briser des relations séculaires ; elle a dû être accommodée avec des traditions difficiles à déraciner, des revendications et des amours-propres locaux qu'il fallait satisfaire. La répartition définitive du territoire de l'ancienne Champagne entre cinq départements n'a été faite qu'après une série de tâtonnements préalables. Sur la « carte de France divisée suivant le plan proposé à l'Assemblée nationale par son comité de constitution le 29 septembre 1789, par L. Hennequin, successeur de M. Robert de Hesseln, topographe du roi », on voit tout le pays situé au nord de la Vanne, jusqu'à Nogent-sur-Seine, attribué au département de l'Yonne ; le département de l'Aube se développe dans la direction de l'est jusqu'à la Blaise aujourd'hui dans la Haute-Marne, englobant la totalité du pays du Der ; Sézanne sur la bordure du massif tertiaire est attribué à l'Aisne, Clermont-en-Argonne (Meuse)

le désir de sauvegarder, autant que possible, les intérêts locaux et de respecter des habitudes séculaires, elle créa les cinq *départements* des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube et de l'Yonne, divisions sans valeur géographique, dans lesquelles furent confondues et morcelées les diverses circonscriptions de l'ancien régime, en dehors de toute considération basée sur la nature du sol. C'est ainsi que, par exemple, le département de la Marne, dont l'ancien Rémois et la Champagne Pouilleuse constituent la partie essentielle (terrain de craie), comprend également une portion de l'auréole infracrétacée, c'est-à-dire du Vallage d'Aisne, de l'Argonne jusqu'au val de Biesme et du Perthois, plus une partie des plateaux tertiaires de la Brie et du Tardenois. Le manque d'homogénéité des autres départements formés de l'ancienne Champagne n'est pas moins frappant sur une carte. Quant aux subdivisions des départements, les districts étant devenus les *arrondissements*, elles ne sont pas plus en rapport avec les divisions naturelles du sol (1). Une identification de l'arrondissement avec le pays ne supporte pas le simple examen d'une carte, à moins que l'on se contente, et dans certains cas seulement, d'une identification très approximative. L'arrondissement de Sainte-Menehould, par exemple, comprend des portions de la Champagne Pouilleuse, du Pied-des-Monts, du Vallage d'Aisne et de l'Argonne; il en est de même de l'arrondissement de Vouziers; on retrouve dans l'arrondissement de Vassy une partie du Der, du Perthois et du Vallage; les arrondissements de Reims, Vitry-le-François, Épernay, Troyes, etc., ont une composition qui n'est pas moins hétérogène. Les pays champenois dont l'individualité géographique est la plus apparente, le pays d'Othe, le Der, le Perthois, l'Argonne, ont été morcelés entre plusieurs arrondissements : le pays d'Othe est partagé entre les quatre arrondissements de Troyes, Sens, Joigny et Tonnerre. On ne saurait donc prétendre que « l'arrondissement n'est pas d'une formation artificielle..... qu'il réunit des habitants de même type physique, de même dialecte, autour des centres de marché dont l'importance économique est considérable (2) ». Sans doute, l'arrondissement, par ses dimensions mêmes, est la division territoriale la plus voisine du pays, en Champagne comme ailleurs; mais c'est, dans la plupart des cas,

---

au département des Ardennes, Saint-Dizier est dans le même département que Chaumont et Bar-le-Duc. Cette exquise revèle l'indécision et les embarras du comité de division chargé de procéder au morcellement des anciennes provinces.

1. Sur la valeur géographique des arrondissements, cf. *Réforme sociale*, 3e série, t. VI, p. 162, 176 sqq ; 3e série, t. VIII, p. 78-79 ; *Revue de Paris*, t. V, 15 août 1895, p. 760 sqq.

2. Cf. *Nouvelle Revue*, t. XCVI, 1894, p. 111.

un pays tellement déformé ou agrandi, que son unité géographique est nulle. Les seuls arrondissements d'Arcis-sur-Aube et de Châlons appartiennent à un pays unique : la Champagne Pouilleuse.

La même démonstration pourrait s'appliquer aux cantons, tout aussi artificiels que les départements et les arrondissements, dont les confins ont été tracés en vue d'obtenir des équivalences d'étendue, et avec la préoccupation générale de donner satisfaction à des intérêts locaux le plus souvent contradictoires, et à des rivalités de clocher. En résumé, dans la région champenoise, les circonscriptions administratives sont de pures entités, de simples rouages artificiels destinés à transmettre au corps social le mouvement centralisateur ; leur valeur géographique est nulle, ou à peu près.

On chercherait donc vainement, au cœur de la Champagne, des paysages aux profils vigoureusement accusés : les formes du relief, presque partout atténuées, sont commandées par la plasticité des assises du sol et l'insignifiance des accidents tectoniques ; çà et là seulement, quelques talus surmontés de corniches, des lambeaux de crêtes résultant de la saillie de roches assez résistantes émergent plus ou moins régulièrement au-dessus des ondulations confuses, des collines aux contours indécis qui caractérisent la topographie de la contrée. Les reliefs un peu mouvementés sont relégués à la périphérie, sur les confins de la nappe tertiaire, ou dans les massifs de la forêt d'Othe et de l'Argonne.

Circonscrite par les affleurements de la formation crétacée, la région champenoise constitue une contrée à part, dont l'individualité dérive d'un ensemble de caractères topographiques qui la différencient nettement des régions circonvoisines. Au point de vue climatérique, son originalité est moindre, car elle marque une transition progressive entre la partie centrale du bassin de Paris où prédomine l'influence adoucissante de la mer, avec des pluies médiocrement abondantes, et les régions ardennaise et lorraine, où les influences continentales qui prévalent s'affirment par la rudesse du climat accompagnée d'une recrudescence des précipitations atmosphériques due à une altitude supérieure.

La diversité relative des aspects et les contrastes de détail qu'expriment les dénominations locales de Champagne Humide, Der, Bocage, Vallage, Perthois, Argonne, pays d'Othe, Champagne Pouilleuse, Montois, etc., en relations avec les variations du faciès crétacé, ne détruisent pas l'homogénéité et la tonalité générale de la région : en Champagne, l'homogénéité se dégage de la simplicité structurale de la contrée, du développement uniforme de grandes masses minérales, de l'identité des conditions générales de l'existence et des formes typiques de l'habitat, et, on peut dire que l'unité de la région repose sur un fonds très ancien d'habitudes agricoles contractées par les habitants en conformité avec la nature du sol. Nulle part on ne rencontre en Champagne de petites unités cantonales isolées par la nature, communiquant difficilement les unes avec les autres, vivant d'une vie propre et correspondant à des groupes de population très définis ; d'autre part, la concentration des habitants en villages agglomérés donnait prise aux influences extérieures ; entre toutes ces petites sociétés villageoises, plus ou moins rapprochées les unes des autres, les échanges ont toujours été très actifs et favorisés par la

dissémination de minuscules centres urbains jouant le rôle d'intermédiaires et d'agents de cohésion.

Par suite de sa situation géographique et de sa structure en terrasses à pentes convergentes très articulées, coupées de grandes vallées transversales, artères de la vie générale, la Champagne a une physionomie propre : lieu de rencontre de peuples, croisement d'influences venues de toutes les directions, telle est la marque de la contrée, et on peut encore saisir dans la composition de sa population les traces de courants très lointains et très divers. C'est pourquoi la Champagne, si on la compare à quelques-unes de nos anciennes provinces, présente une individualité dont les traits sembleront peu saillants, d'autant plus que les liens politiques et administratifs qui l'ont rattachée de bonne heure au reste de la nation ont contribué à émousser prématurément sa personnalité.

Cependant, s'il n'existe pas plus de type ethnique que de dialecte champenois, on ne saurait nier qu'il y ait eu jadis une Champagne qu'on peut reconnaître encore aujourd'hui à un certain nombre de survivances.

Pour toutes les raisons que nous avons précédemment exposées, l'ancienne Champagne n'a jamais constitué une région fortement caractérisée, vivant d'une vie propre, comme un petit monde à part dans le grand corps de la nation; mais, entre tous ces petits pays champenois où les particularités de la vie locale dérivant de l'influence du sol avaient été accentuées pendant de longs siècles par l'insuffisance des voies et moyens de communication, entre ces unités naturelles groupées dans le cadre artificiel de la province, il s'était formé, à la longue, des liens solides reposant sur d'antiques traditions, sur une continuité séculaire d'échanges et de rapports, sur la communauté de privilèges provinciaux et municipaux. La Champagne qui eut ses assises judiciaires, les « Grands Jours de Troyes », et ses coutumes particulières, ne fut jamais pourvue d'assemblées régulières d'États; mais la plupart des villes champenoises ont joui, au Moyen Age, d'un régime municipal à peu près identique, modelé sur la charte communale de Beaumont-en-Argonne, qui était considérée comme la « loi de la Champagne [1] ». La solidarité économique avait

1. La Champagne fut, dès le Moyen Age, un pays de bourgeoisie. La féodalité y était peu forte et peu oppressive. Un régime spécial y rapprochait, plus qu'ailleurs, les nobles des roturiers. D'une part, l'usage s'était établi que les enfants de père roturier et de mère noble fussent nobles. C'est ce qu'exprimait cette maxime : « En Champagne, le ventre anoblit. » D'autre part, la coutume de Troyes permettait aux nobles de race, s'ils venaient à tomber dans la misère, de faire le commerce sans déroger à leur qualité ; ils restaient des nobles « vivant marchandement ».

rapproché les pays champenois, si différents par leurs productions : la Brie, tributaire de la Champagne pour ses vins, lui fournissait en échange des matériaux de construction ; la Champagne Pouilleuse tirait de la Champagne Humide et du Vallage des bois et des fers ; ces pays s'approvisionnaient à leur tour dans la zone oolithique bourguignonne et barroise de vins et de pierres à bâtir.

Sans doute la prompte assimilation de la Champagne à la France détermina l'effacement rapide de ses particularités provinciales, au point que les Champenois ne parlèrent pas un autre idiome et n'écrivirent pas dans une autre langue que les populations de la région parisienne. Cependant, si la littérature champenoise se confond avec la littérature française à son berceau, la Champagne, comme la plupart des autres provinces, a eu son folk-lore ; les archéologues et les sociologues épris de provincialisme ont recueilli ses chroniques rimées, ses rapsodies populaires vulgarisées par les imprimeurs troyens, ses chants patriotiques, ses superstitions, ses légendes et ses dictons (1). Le costume champenois lui-même se distinguait par son originalité, et, il y a une soixantaine d'années, on reconnaissait encore le paysan de la Pouilleuse à son grand chapeau à larges bords, de cuir ciré, à sa blouse blanche et aux houssettes qui enserraient ses jambes (2). Enfin, le Champenois se distinguait encore de ses voisins bourguignons, lorrains et ardennais par une tournure spéciale de l'esprit et certains traits de caractère, qui ne sont pas complètement oblitérés.

Les écrivains de l'ancienne France, et ceux qui, de nos jours, ont essayé d'esquisser la psychologie des populations de la Champagne, abondent en témoignages souvent hyperboliques sur les qualités et les défauts du Champenois (3). Le paysan de la Champagne est représenté comme laborieux, ménager, doux de caractère ; il avait la réputation d'être le plus disciplinable des provinciaux ; sa simplicité apparente était même passée dans un dicton cruel, inspiré par la malignité populaire (4), et la « nience » de Châlons était proverbiale.

---

1. Cf. Tarbé, *Romancero de Champagne*, t. V, p. 171, 242 sqq. ; Albert Mayrac, *Traditions et coutumes des Ardennes, passim* ; Moiret, Anciens Noëls chantés dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne (*Bullet. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, année 1884, p. 301) ; André Lefèvre, Superstitions et croyances de la Champagne et de la Brie (*Bullet. de la Soc. d'anthropol.*, 3e serie, t. III, p. 134) ; Louis Morin, *Proverbes et dictons recueillis dans le département de l'Aube*, br. in-8°, Troyes, 1901 ; Dr Jaillot, Notes sur le folk-lore argonnais (*Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, nov.-déc. 1894).

2. Sur les particularités du costume en Champagne, cf. Albert Mayrac, *loc. cit.*, p. 29 ; Hennet, *Géographie des Ardennes*, p. 97 ; Alb. Rabeau, *La Vie rurale dans l'ancienne France*, p. 34, 76, et Henri Baus, dans la *Science sociale*, t. XXXIII, p. 171-172.

3. Bayeux, *Mém. de Champagne*, t. I, p. 333 ; Boulainvilliers, *État de la France*, t. III, p. 347 ; Grosley, *Éphémérides*, t. I, p. 16-17 ; Tarbé, *Romancero de Champagne*, t. II, p. 4 ; Dr O. Schlagdet, *La Champagne*, discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Reims, 5 juillet 1888.

4. « Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. » Les écrivains champenois

Mais, si le Champenois a eu ses détracteurs, il a rencontré plus d'un apologiste (1). Quoique débonnaire et un peu naïf, le Champenois passait, comme le Picard, pour avoir la tête un peu chaude, et il ne le fallait point pousser à bout :

> Tête de Champenois n'est que bonne,
> Mais ne la choque point personne.

La ruse et la finesse ne lui faisaient point défaut (2). Taine, qui était originaire de Vouziers, remarquait « l'œil allumé, la bouche narquoise, le ton goguenard, le grand nez vulgaire, irrégulier » des habitants de la Champagne Pouilleuse (3). Michelet a signalé « le tour ironique de niaiserie maligne » particulier à l'esprit champenois ; il a remarqué que la satire est, avec l'histoire, la vocation de cette Champagne, « pays des bons contes, des facétieux récits sur le noble chevalier, sur l'honnête et débonnaire mari, sur M. le curé et sa servante ». Deux Troyens, Passerat et Pithou, ont collaboré à la *Satire Ménippée* ; le Troyen Pierre Larrivey est un précurseur de Molière. A l'éloquence et à la rhétorique bourguignonnes, Michelet oppose la grâce et l'ironie rêveuse de la Champagne, « l'esprit de saillies pétillant comme le vin du cru, qui stimulait la verve de nos joyeux conteurs de fabliaux, jusqu'à La Fontaine (4) ». Par ces traits du caractère, le Champenois ressemble plus à l'habitant de l'Ile-de-France qu'à celui du nord de la France, des Ardennes ou de la Lorraine.

Le Champenois du type populaire est ouvert, accueillant (5), expansif jusqu'au bavardage, ironique, plaisant et gouailleur jusqu'à la vulgarité. L'Ardennais, moins jovial et moins ouvert, est plus réfléchi, plus méthodique, plus opiniâtre dans ses résolutions, plus tenace que le Champenois ; le Lorrain est plutôt réservé et froid, madré sous les apparences de la bonhomie (6).

---

se sont ingéniés à fournir de ce proverbe les explications les plus fantaisistes. Cf. V. Duruy, *Tour du Monde*, année 1861, t. I, p. 341 ; Étienne Georges, *La Champagne et les Champenois*, br. in-8°, Troyes, 1891, p. 8 ; A. Daguix, Blason populaire de la Haute-Marne (*Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, t. II, p. 695).

1. Cf. la ballade d'Eustache Deschamps, Des Mœurs et conditions des Champenois (*Collection des anciens textes*, t. I, p. 177) ; Alexandre Dumas, *La Route de Varennes*, p. 100-102 ; Victor Hugo, *Le Rhin*, t. I, p. 36-41 (édit. Hetzel-Quantin).

2. Grosley, pour expliquer ce trait du caractère champenois et troyen, va jusqu'à imaginer que le mot tricasse signifie « trois fois prudent, trois fois rusé ! » (*Éphémérides*, t. II, p. 4-5).

3. *Carnet de voyage*, p. 231.

4. *Notre France*, p. 193.

5. Cf. sur ce point une jolie anecdote rapportée par un touriste allemand traversant la Champagne en 1811 : Schultes, *Briefe über Frankreich, auf einer Fussreise im Jahre 1811*, t. I, Leipzig, 1815, p. 427-434.

6. A Bar-le-Duc, la devise locale est : Plus penser que dire !

La Champagne est un des pays de France ayant subi les plus importantes transformations, surtout dans le cours du XIXe siècle : l'effort de l'activité humaine s'y révèle par de multiples et curieuses adaptations. Les landes du terrain de craie vouées par la nature à une stérilité presque absolue sont aujourd'hui couvertes en grande partie par des plantations de résineux figurant sur les cartes des taches vertes qui donnent l'illusion d'une région assez boisée, et le temps n'est plus où l'on pouvait dire avec le proverbe, à propos de la Champagne Pouilleuse, que le paysan peut y marcher tout le jour sans y trouver d'autre abri que l'oreille de son âne. La viabilité a été grandement perfectionnée dans la zone longtemps peu accessible de l'infracrétacé, dans la Champagne Humide, dans l'Argonne, où l'exploitation forestière est devenue plus facile, où le domaine de la forêt a reculé devant les cultures et l'extension du peuplement. Les progrès réalisés dans l'agriculture champenoise par l'emploi des engrais chimiques et des méthodes culturales appropriées aux différents sols se manifestent par l'accroissement des rendements [1], par la déchéance ou la disparition complète d'anciennes cultures indigènes insuffisamment rémunératrices, telles que celles du sarrasin, du méteil, des graines oléagineuses (navette, colza), du chanvre ; par le développement de la culture du froment, de l'avoine, des fourrages artificiels, des cultures maraîchères dans la banlieue des grandes villes, par l'accroissement relativement récent de la culture de la betterave dans les plaines du Perthois, les vallées de la Marne, de la Vesle et de l'Aisne [2]. Malgré les ravages du phylloxéra, la superficie des vignobles n'a pas sensiblement diminué. Les conditions de l'élevage du mouton ont été

1. De 1862 à 1900, le rendement moyen du froment à l'hectare s'est élevé de 13hl,67 à 16hl,60 dans la Marne ; de 12hl,25 à 19 hectolitres dans l'Aube. Ces deux départements comptent parmi ceux où l'outillage agricole s'est le plus rapidement amélioré dans le cours du XIXe siècle.

2. *Surfaces cultivées des départements de l'Aube et de la Marne réunis.*

	années	
	1862.	1900.
	—	—
Sarrasin	8 713 hect.	4 680 hect.
Méteil	5 [illegible] —	[illegible] —
Navette-colza	7 344 —	[illegible] —

Production du département de la Marne seulement.

	années	
	1862.	1900.
	—	—
Chanvre	1 115 791 hectol.	70 quint.
Betterave à sucre	1 [illegible] —	5 941 hectol.
Vigne	16 [illegible] —	14 [illegible] —

Mais, si le Champenois a eu ses détracteurs, il a rencontré plus d'un apologiste (1). Quoique débonnaire et un peu naïf, le Champenois passait, comme le Picard, pour avoir la tête un peu chaude, et il ne le fallait point pousser à bout :

> Tête de Champenois n'est que bonne,
> Mais ne la choque point personne.

La ruse et la finesse ne lui faisaient point défaut (2). Taine, qui était originaire de Vouziers, remarquait « l'œil allumé, la bouche narquoise, le ton goguenard, le grand nez vulgaire, irrégulier » des habitants de la Champagne Pouilleuse (3). Michelet a signalé « le tour ironique de niaiserie maligne » particulier à l'esprit champenois ; il a remarqué que la satire est, avec l'histoire, la vocation de cette Champagne, « pays des bons contes, des facétieux récits sur le noble chevalier, sur l'honnête et débonnaire mari, sur M. le curé et sa servante ». Deux Troyens, Passerat et Pithou, ont collaboré à la *Satire Ménippée* ; le Troyen Pierre Larrivey est un précurseur de Molière. A l'éloquence et à la rhétorique bourguignonnes, Michelet oppose la grâce et l'ironie rêveuse de la Champagne, « l'esprit de saillies pétillant comme le vin du cru, qui stimulait la verve de nos joyeux conteurs de fabliaux, jusqu'à La Fontaine (4) ». Par ces traits du caractère, le Champenois ressemble plus à l'habitant de l'Ile-de-France qu'à celui du nord de la France, des Ardennes ou de la Lorraine.

Le Champenois du type populaire est ouvert, accueillant (5), expansif jusqu'au bavardage, ironique, plaisant et gouailleur jusqu'à la vulgarité. L'Ardennais, moins jovial et moins ouvert, est plus réfléchi, plus méthodique, plus opiniâtre dans ses résolutions, plus tenace que le Champenois ; le Lorrain est plutôt réservé et froid, madré sous les apparences de la bonhomie (6).

---

se sont ingéniés à fournir de ce proverbe les explications les plus fantaisistes. Cf. V. Duruy, *Tour du Monde*, année 1861, t. I, p. 241 ; Étienne Grosjean, *La Champagne et les Champenois*, br. in-8°, Troyes, 1891, p. 8 ; A. Daguin, Blason populaire de la Haute-Marne (*Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, t. II, p. 695).

1. Cf. la ballade d'Eustache Deschamps, Des Mœurs et conditions des Champenois (*Collection des anciens textes*, t. I, p. 177) ; Alexandre Dumas, *La Route de Varennes*, p. 100-102 ; Victor Hugo, *Le Rhin*, t. I, p. 36-41 (édit. Hetzel-Quantin).

2. Grosley, pour expliquer ce trait du caractère champenois et troyen, va jusqu'à imaginer que le mot tricasse signifie « trois fois prudent, trois fois rusé ! » (*Éphémérides*, t. II, p. 4-5).

3. *Carnet de voyage*, p. 231.

4. *Notre France*, p. 193.

5. Cf. sur ce point une jolie anecdote rapportée par un touriste allemand traversant la Champagne en 1811 : Schultes, *Briefe über Frankreich, auf einer Fussreise im Jahre 1811*, t. I, Leipzig, 1815, p. 427-434.

6. A Bar-le-Duc, la devise locale est : Plus penser que dire !

La Champagne est un des pays de France ayant subi les plus importantes transformations, surtout dans le cours du XIXe siècle : l'effort de l'activité humaine s'y révèle par de multiples et curieuses adaptations. Les landes du terrain de craie vouées par la nature à une stérilité presque absolue sont aujourd'hui couvertes en grande partie par des plantations de résineux figurant sur les cartes des taches vertes qui donnent l'illusion d'une région assez boisée, et le temps n'est plus où l'on pouvait dire avec le proverbe, à propos de la Champagne Pouilleuse, que le paysan peut y marcher tout le jour sans y trouver d'autre abri que l'oreille de son âne. La viabilité a été grandement perfectionnée dans la zone longtemps peu accessible de l'infracrétacé, dans la Champagne Humide, dans l'Argonne, où l'exploitation forestière est devenue plus facile, où le domaine de la forêt a reculé devant les cultures et l'extension du peuplement. Les progrès réalisés dans l'agriculture champenoise par l'emploi des engrais chimiques et des méthodes culturales appropriées aux différents sols se manifestent par l'accroissement des rendements (1), par la déchéance ou la disparition complète d'anciennes cultures indigènes insuffisamment rémunératrices, telles que celles du sarrasin, du méteil, des graines oléagineuses (navette, colza), du chanvre ; par le développement de la culture du froment, de l'avoine, des fourrages artificiels, des cultures maraîchères dans la banlieue des grandes villes, par l'accroissement relativement récent de la culture de la betterave dans les plaines du Perthois, les vallées de la Marne, de la Vesle et de l'Aisne (2). Malgré les ravages du phylloxéra, la superficie des vignobles n'a pas sensiblement diminué. Les conditions de l'élevage du mouton ont été

1. De 1862 à 1900, le rendement moyen du froment à l'hectare s'est élevé de 13hl,67 à 18hl,88 dans la Marne ; de 13hl,25 à 18 hectolitres dans l'Aube. Ces deux départements comptent parmi ceux où l'outillage agricole s'est le plus rapidement amélioré dans le cours du XIXe siècle.

2. *Surfaces cultivées des départements de l'Aube et de la Marne réunis.*

	Années 1862.	Années 1900.
Sarrasin	8 773 hect.	4 [illegible] hect.
Méteil	3 [illegible] —	[illegible] —
Navette-colza	7 344 —	[illegible] —

Production du département de la Marne seulement.

	Années 1862.	Années 1900.
Chanvre	1 115 771 hectol.	79 quint.
Betterave à sucre	1 [illegible] —	5 [illegible] hectol.
Vigne	16 [illegible] —	14 [illegible] —

modifiées : les éleveurs champenois, impuissants contre la concurrence des laines exotiques, ont dû restreindre les effectifs de leurs troupeaux et s'attacher à la production de la viande, de préférence à celle de la laine. Ces améliorations et ces adaptations n'ont pas préservé la Champagne des atteintes de la crise agricole, dont les effets, combinés avec ceux de la concentration croissante du travail industriel, ont déterminé la dépréciation continue de la propriété foncière (1) et la désertion consécutive des campagnes. Les populations rurales de la Champagne Pouilleuse, rendues ingénieuses par la pauvreté du sol, avaient réussi non seulement à suppléer à l'abondance par la variété des produits, mais encore à joindre aux maigres ressources provenant de la petite culture les bénéfices tirés d'industries locales traditionnelles. Or, partout les ateliers de famille et les usines de moindre importance ont été ruinés et une partie de la population active s'est trouvée dans l'obligation d'émigrer vers un petit nombre de centres urbains manufacturiers tels que Troyes, Romilly, Châlons, Reims, ou vers les villes industrielles du Nord et des Ardennes. Nous avons essayé d'évaluer l'intensité relative de ce phénomène de dépopulation des campagnes et nous avons constaté qu'en Champagne, comme ailleurs, le développement de la grande industrie avait fait tort à l'agriculture et dérangé dans une certaine mesure les groupements de la population. Par contre, l'accroissement anormal des grandes agglomérations industrielles a contribué à l'amélioration et à l'exploitation intensive du sol dans leur banlieue, tout foyer urbain développant son rayon d'approvisionnement en proportion de ses besoins. C'est ainsi qu'aux environs de Troyes et de Reims, le sol a été défriché et peuplé, les marécages partiellement desséchés et transformés en jardins maraîchers fécondés par les amendements que les villes mettent au service de l'agriculture ; la vie urbaine a stimulé dans son rayon sans cesse élargi l'activité de la vie rurale et compensé la dépréciation qu'elle

1. Variations de la valeur de la propriété foncière dans une commune de la Champagne Pouilleuse, Lhuître (canton de Ramerupt, Aube).

Terres de première classe : les meilleures.

ANNÉES.	VALEUR vénale.	FERMAGE ou loyer à l'hectare.
1876.	3 300 francs	50 francs
1882.	1 800 —	30 —
1892.	1 400 —	20 —

(Abr. Thévenot, *Monographie de Lhuître*, p. 77-78.)

faisait subir aux contrées plus éloignées qui ne pouvaient bénéficier de son influence immédiate.

Il est permis cependant de constater que la Champagne, à travers les vicissitudes de son histoire, et malgré les transformations qu'elle doit au travail de l'homme, n'a pas renoncé aux traditions essentielles de sa vie économique, indissolublement associées aux particularités de son sol et de son climat. L'industrie humaine s'est pliée aux exigences de la configuration et de la nature du sol, et les moyens qu'elle a employés pour l'exploiter ne font que rendre plus apparentes ses aptitudes non modifiables. Les principales voies modernes de transports, chemins de fer et canaux, dont quelques-unes doublent ou triplent les anciennes voies de circulation, ont un tracé subordonné aux principales lignes du relief; elles empruntent les grandes vallées de l'Yonne, du Serein, de l'Armançon, de la Vanne, de la Seine, de la Marne, de l'Aisne, de la Vesle, ou elles longent les talus qui marquent les affleurements de chacune des formations crayeuse et tertiaire : ainsi la voie ferrée de Saint-Florentin (Yonne) à Amagne (Ardennes) qui côtoie les terrasses adossées aux massifs de la forêt d'Othe et les monts de Champagne, par Troyes, Brienne, Vitry, Sainte-Menehould, Vouziers et Attigny; celle de Montereau à Laon qui contourne la falaise de Champagne-Brie par Flamboin, Romilly, Sézanne, Épernay et Reims. La Champagne Humide et l'Argonne, aux terres exceptionnellement fortes ou profondément ravinées, colonisées et peuplées jadis par les moines, ont conservé en grande partie leur parure de forêts et de prairies et sont toujours des contrées essentiellement forestières et herbagères[1]. Ce qui a persisté dans la Champagne Pouilleuse, c'est un type d'agriculture fondé sur la nécessité de jachères périodiques et de fumures intenses, pour rendre à un sol exceptionnellement maigre et aride ses éléments fertilisants, et trouvant un auxiliaire dans l'exploitation de pâtures communales et les plantations de résineux : la rotation traditionnelle des cultures et la distribution géométrique des champs cultivés aux alentours des villages marque d'une empreinte ineffaçable la physionomie du pays. La multiplication des voies ferrées et le développement sporadique de quelques centres industriels qui ont aspiré la population rurale, de plus en plus raréfiée, n'ont pu qu'affaiblir les agglomérations humaines localisées par la nature : la population est

1. On a même procédé à des reboisements dans certaines parties de la Champagne Humide. Cf. de Taillasson, Les Plantations forestières de l'Aube (*Revue des eaux et forêts*, t. XVII, p. 51-56).

restée groupée en conformité avec les particularités hydrologiques et les aptitudes agricoles spéciales à chaque formation géologique, c'est-à-dire extrêmement concentrée sur les hautes plaines du terrain de craie, plutôt dispersée dans le pays d'Othe et la Champagne Humide; mais, en général, le village aggloméré est en Champagne l'unité essentielle et la forme indélébile de la vie rurale; partout les formes de l'habitat restent subordonnées aux nécessités de l'économie rurale, et les transformations introduites par le travail humain n'ont pu rompre le déterminisme géographique. Ainsi la Champagne a conservé avec son nom l'empreinte de son individualité.

Que subsiste-t-il encore de l'ancienne Champagne? Si l'on met à part le genre de vie des populations rurales et la persistance des formes particulières de l'habitat, les survivances du passé paraissent se réduire à peu de chose. Le costume si longtemps classique dans sa variété a fait place à des accoutrements plus uniformes et moins pittoresques; la blouse blanche ou bleue traditionnelle ainsi que la casquette en peau seront bientôt légendaires parmi les populations rurales de la Champagne. Le dépeuplement des campagnes au profit des villes, le service militaire obligatoire et la diffusion de l'instruction primaire ont singulièrement restreint l'usage des patois locaux, et les ruraux champenois ne se distinguent guère de leurs voisins, sous le rapport du langage, que par un léger accent et certaines intonations (1).

Ainsi, la couleur locale s'efface de plus en plus en Champagne, comme ailleurs; les particularités du langage s'atténuent; chaque jour voit disparaître un mot du terroir, une coutume, une originalité du costume; seuls quelques traits de caractère sont encore reconnaissables, et c'est là qu'on peut saisir l'influence permanente du milieu géographique. N'a-t-on point remarqué que le cultivateur de la Champagne Pouilleuse, si laborieux et si sobre, est d'un caractère moins ouvert et moins hospitalier que l'habitant du riche Vallage d'Aisne, où la vie est plus plantureuse; que, dans les villages vini-

1. Sur les patois de la Champagne, cf. le vocabulaire troyen de Grosley, dans ses *Éphémérides*, t. II, p. 160; Prosper Tarbé, *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*, in-8°, Reims, 1851; J. Dietze, Glossaire du patois de Boulages (Aube) [*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. LVII, p. 268-269]; Alph. Baudoin, Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux (*Ibid.*, t. XLIX, L, LI); Corbat, Mots de patois champenois employés dans les cantons de Ligny et de Seignelay (Yonne) [*Bullet. de la Soc. archéol. de Sens*, t. VI]; Le Patois de Courtisols (Marne) [*Mém. de la Soc. des antiquaires*, t. V, p. 336; t. VI, p. 229, et *Mém. de la Soc. d'agric. de la Marne*, 2e série, t. I, p. 101]; Le Langage de Saint-Étienne-à-Arnes (Ardennes). [*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CVI, 1902, p. 420 sqq.]. F. Bourquelot, Patois du pays de Provins (*Bullet. de la Soc. archéol. de Seine-et-Marne*, t. V, 1869). Études patoises sur l'arrondissement de Vitry-le-François (*Bullet. de la Soc. des sciences de Vitry*, t. XXII, 1904).

coles échelonnés au-dessus de la vallée d'Aisne, aux environs de Vouziers, le paysan est en général plus gai, plus sociable que le cultivateur des maigres terres crayeuses du canton de Machault où la vigne ne pousse pas (1) ? Mais, indépendamment de ces variétés locales et, pour ainsi dire, de ces nuances de pays à pays qui traduisent l'influence du sol, ce qui distingue par-dessus tout le paysan champenois qui vit sur un sol plutôt ingrat, c'est son esprit d'économie et de prévoyance. Le morcellement extrême de la propriété en Champagne facilite le mouvement ascensionnel du paysan qui peut acquérir le sol, parcelle par parcelle : il y a là une puissante excitation à l'épargne qui entretient une endurance au travail, une sobriété, une âpreté au gain très caractéristique parmi les populations rurales de la Champagne (2). Ces solides et rudes qualités, qui sont le produit du terroir, sont de nature à atténuer l'impression fâcheuse qui se dégage de la description assez noire que nous ont tracée certains sociologues de l'individualité morale et de la condition sociale du paysan champenois. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Champagne, bien qu'elle soit restée une région surtout agricole où la densité de la population est assez faible, vaut mieux que sa réputation : les améliorations considérables apportées à l'exploitation du sol et surtout l'essor de la grande industrie dans les principaux centres urbains ont contribué, au cours du siècle dernier, au développement croissant de la fortune privée. L'Aube et la Marne figurent parmi les départements où le montant proportionnel de la fortune par tête d'habitant et par ménage dépasse la moyenne générale de la France et la richesse acquise s'y révèle par le taux comparativement élevé des déclarations successorales. Nulle part les progrès de l'épargne n'ont été plus rapides et les bâtiments luxueux construits pour les caisses d'épargne à Troyes, à Châlons, à Sainte-Menehould, attestent le haut degré de prospérité de ces institutions locales en même temps que l'esprit de prévoyance et l'aisance générale des populations champenoises (3).

La dénomination de Champagne exprime donc encore un genre

---

1. Dr Guillot, *Statist. médic. de l'arrond. de Vouziers*, p. 32, 33.

2. *La Science sociale*, t. V, p. 29-30 ; t. XXXIII, p. 158, 160-161.

3. Les départements champenois figurent parmi les premiers dans le classement d'après l'importance des sommes inscrites sur les livrets de caisses d'épargne et de la caisse nationale des retraites possédés par chacun d'eux ; il en est de même pour l'importance des assurances sur la vie possédées par rapport à la fortune de chacun (Cf. Turquan, *Évaluation de la fortune privée en France*, in-8°, Paris, 1901, p. 124, 131 ; Mouvement des caisses d'épargne dans la Marne, dans Pontavin, *L'Économie sociale dans la Marne*. Annexes, p. 91 sqq. Dans presque tous les arrondissements champenois, le rapport du nombre des imposés (cote personnelle et mobilière) au nombre des habitants est supérieur à 30 p. 100 et dépasse la moyenne de la France (*Résultat de la première revision décennale du revenu net de la propriété bâtie*, gr. in-8°, Paris, 1901, carte 23).

Le département de la Marne se classait au troisième rang d'après l'importance de l'actif successoral

de vie lié à une contrée bien déterminée : il existe dans la région champenoise, en dépit de l'oblitération des originalités locales résultant d'une centralisation séculaire, des groupes homogènes d'hommes soumis à des conditions identiques d'existence en rapport avec la nature du sol, rapprochés par des liens de solidarité économique, et ayant contracté graduellement certaines affinités de mœurs, d'idées et de sentiment. Cette Champagne peut-elle servir de base à un rajeunissement de nos circonscriptions administratives destiné à donner satisfaction aux tendances décentralisatrices qui sont, pour ainsi dire, à l'ordre du jour ?

Il est bien évident qu'il ne peut être question de ressusciter, dans son intégrité territoriale, cette entité factice qu'était l'ancienne province, dont les limites ne concordent plus avec les intérêts connexes qu'ont créés les facilités nouvelles des communications, et qui n'est plus qu'un souvenir entretenu dans la mémoire des hommes par le zèle des historiens locaux. La reconstitution de l'ancienne province, telle que la proposaient jadis les économistes et jurisconsultes auteurs du programme décentralisateur dit « de Nancy » (1), est une conception réactionnaire et archéologique, une pure utopie.

Nous savons, d'autre part, que les départements, « ces enfants illégitimes de l'ancien régime et de la Révolution » nés d'une équivoque, ne sont que des morceaux arbitraires de provinces et des assemblages incomplets de pays, ne constituant ni des unités régionales, ni des unités locales (2), et il nous semble qu'il y a quelque exagération à prétendre que « la division en départements paraît, pour la Champagne, en accord avec la nature des lieux et conforme aux sentiments actuels des populations (3) ». Depuis que les voies et moyens de transports se sont multipliés, le département, dans ses dimensions actuelles, est devenu un cadre trop étroit.

Quant aux arrondissements, ils ont pu avoir primitivement leur

---

en 1903 (soit 63 559 900 fr.) [*Économiste français*, 13 août 1904, p. 227]. Le développement de l'aisance générale est en rapport avec la progression du salaire moyen des ouvriers :

DÉPARTEMENTS.	1860-1865.	1891-1893.
Aube	2f79	4f35
Marne	2 15	4 80

(D'après l'*Annuaire statist. de la France*, t. XVIII, 1898, p. 228-229.)

1. De Metz-Noblat, Les Départements et les provinces, dans l'*Ario*, in-18, Paris, 1861, p. 55, 67, 72-73.
2. P. Foncin, *Régions et pays*, in-12, Toulouse, 1903, p. 21-22.
3. Albert Babeau, dans la *Réforme sociale*, juillet 1904, p. 70.

Le 11 novembre 1789, le député Target, justifiant, devant la Constituante, la nouvelle division du royaume, déclarait : « Voici ce que nous avons voulu : c'est que de tous les points d'un département, on puisse arriver au centre de l'administration en une journée de voyage. » (Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, t. IX, p. 741, col. 2.) Cet argument n'a plus de valeur aujourd'hui.

raison d'être, ayant été délimités de telle sorte qu'on pût « aller et venir au chef-lieu du district dans une journée [1] », mais aujourd'hui leur abolition ou l'élargissement de leurs limites ne saurait provoquer l'opposition ou les regrets des régionalistes. En effet, leur valeur administrative est très contestable depuis que la multiplication des voies ferrées a transformé, un peu partout, les conditions économiques, bouleversé, dans bien des cas, les rapports de pays à pays; les limites des arrondissements pourraient donc être avantageusement remaniées, quelques-uns de ceux-ci même supprimés sans dommage. C'est ainsi que Brienne et une grande partie des villages de son canton ont, depuis l'ouverture de la voie ferrée de Saint-Dizier à Troyes, plus de rapports avec Troyes qu'avec Bar-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement. Le rayon d'attraction exercé par Troyes dépasse de beaucoup les limites de l'arrondissement, par suite de la convergence de nombreuses voies ferrées vers ce centre industriel important, métropole de la bonneterie; il s'étend jusqu'au delà de Bar-sur-Seine, grâce à la voie ferrée de Troyes à Châtillon qui apporte à la cité troyenne les matériaux de construction et les vins de la Bourgogne; une grande partie de la vallée d'Aube, en aval de Brienne jusqu'au confluent avec la Seine, où l'industrie de la bonneterie s'est maintenue dans quelques centres, se rattache étroitement à la ville de Troyes, depuis la création de la voie ferrée Châlons-Troyes par Arcis; l'arrondissement d'Arcis pourrait donc être partagé entre ceux de Troyes et de Châlons. Il en est de même de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine où le centre industriel de Romilly (bonneterie) se rattache également au groupe troyen; l'arrondissement de Nogent pourrait être partagé entre les arrondissements de Sens, Provins et Troyes. Le rayon industriel de la ville de Reims, doté d'un réseau de voies de transport très complet, dépasse également les limites étroites de l'arrondissement : une partie des arrondissements de Châlons (vallée de la Suippe), de Vouziers et de Rethel (vallées de la Retourne et de l'Aisne), où s'est développée l'industrie lainière, ont avec Reims des rapports économiques qui les lient à la métropole rémoise. En déniant toute valeur à la limite historique que formait la vallée de Biesme, toute la partie orientale du massif d'Argonne jusqu'à la vallée d'Aire pourrait être détachée de l'arrondissement de Verdun, pour être réunie aux arrondissements de Sainte-Menehould et Vouziers, dont les chefs-lieux sont plus rapprochés.

1. Discours du député Roubal à la Constituante (*Archives parlementaires*, t. X, p. 6, col. 2).

plus étroits avec les groupes industriels de la Picardie (Amiens, Saint-Quentin) ou du Nord (Fourmies) qu'avec le groupe rémois. De même la partie septentrionale du département des Ardennes, en dépit des traditions historiques, constitue un groupe industriel (industries extractives, métallurgie, quincaillerie, lainages) parfaitement homogène, de chaque côté de la vallée de la Meuse, digne de former à lui seul une unité administrative indépendante avec Charleville pour centre, et à laquelle la dénomination d'Ardenne resterait encore très appropriée. Dans la Haute-Marne, l'arrondissement de Vassy, formé d'une partie du Der, du Perthois et du Vallage, et auquel le plateau du Valtiermont (Ancerville), dépendant de Bar-le-Duc, pourrait être rattaché, constitue, malgré sa diversité géologique, une petite région industrielle très cohérente (métallurgie, carrières), qu'on peut considérer comme une dépendance naturelle de la Champagne. Les arrondissements de Chaumont et de Langres, dont la situation est déjà plus excentrique, et qui n'ont d'ailleurs rien de champenois, pourraient plutôt, réunis à une portion des arrondissements de Neufchâteau, Gray, Vesoul et Dijon, former une région du plateau de Langres, intermédiaire entre les plateaux lorrains et la haute Bourgogne. Quant au département de l'Yonne, il n'appartient que partiellement à la Champagne : En exceptant l'extrémité méridionale, partie intégrante du Morvan, toute la portion jurassique (Auxerre, Chablis, Tonnerre), réunie aux arrondissements de Châtillon-sur-Seine et Semur, formerait une région de basse Bourgogne qui tire à la fois son unité et sa valeur économique de ses vignobles, de ses carrières et de ses usines métallurgiques.

La vallée d'Yonne, d'Auxerre à Montereau, sépare nettement la région champenoise du Gâtinais et de la Puisaye, pays se rattachant au bassin tertiaire parisien.

Toutes ces observations nous montrent que la plupart des cadres administratifs, dans la délimitation desquels une intransigeante géométrie a prévalu, pourraient être avantageusement remaniés et rajeunis en Champagne, pour se conformer aux exigences de la vie moderne. Dans cette simplification des circonscriptions administratives, il ne suffirait pas de prendre en considération la nature du sol et ces lignes géologiques qui déterminent les contours des masses minérales, dessinant en quelque sorte le squelette de la contrée ; de revenir purement et simplement à ces unités naturelles ou pays, la Champagne Humide, le Vallage, le Perthois, l'Argonne, la Champagne Pouilleuse, le pays d'Othe, le Vignoble, dont les noms s'asso-

cient dans l'esprit des populations à des modes d'habitation et à des conditions d'existence qui en sont inséparables ; il faudrait également tenir compte de l'aire d'extension des groupements actuels de la population, de la direction des grandes voies de communication, des principaux courants commerciaux, des intérêts économiques qui ont créé, entre les centres de population les plus importants, des liens nouveaux ne concordant plus avec les délimitations des départements et des arrondissements. C'est en s'inspirant de ces préoccupations qu'une enquête géographique pourrait aboutir à déterminer en Champagne les limites d'une région suffisamment étendue et cohérente pouvant servir de cadre à une nouvelle circonscription administrative dans laquelle seraient groupées rationnellement les unités naturelles qui s'expriment encore aujourd'hui avec persistance dans le langage populaire.

APPENDICE

Tableau A

HAUTEUR ANNUELLE DES PLUIES

1re Série. — Moyennes portant sur des périodes de dix et vingt années concordantes.

STATIONS.	ALTITUDE.	PÉRIODE décennale 1892-1901.	PÉRIODE de vingt ans 1882-1901.
	Mètres.	Millimètres.	Millimètres.
Falaise tertiaire : Montois, Vignoble.			
Sézanne	140	»	575
Pierry	90	589	»
Verzy	162	554	652
Jonchery-sur-Vesle	80	557	604
Fismes	80	604	616
Berry-au-Bac	57	562	596
Terrain de craie : Forêt d'Othe.			
Villeneuve-l'Archevêque	110	618	615
Cerisiers	130	703	725
Saint-Marde	176	673	»
Sens	64	537	590
Joigny	79	684	658
Chablis	185	782	806
Vosnon	190	779	»
Terrain de craie : Champagne Pouilleuse.			
Soligny-les-Étangs	92	595	615
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	105	487	509
Fay	171	635	634
Origny-le-Sec	103	606	»
Villeneuve-la-Guyard	80	566	»
Laines aux-Bois	140	588	»
Troyes	106	603	601
Thennelières	120	580	»
Villacerf	105	549	576
Romilly-sur-Seine	80	560	»
Nogent-sur-Seine	61	603	»
Barbercy	101	552	580
Pougy	136	627	»
Arcis	97	616	»
Plancy	81	584	»
Sommesous	176	646	642
Châlons	90	590	629
Vanault-le-Châtel	170	731	831
Suippes	134	633	621
Reims	81	591	584
Bourgogne	90	616	636
Machault	142	605	»
Tagnon	96	664	»
Asfeld	66	579	»

STATIONS.	ALTITUDE.	pluies décennale 1891-1901.	pluies de vingt ans 1882-1901.
	Mètres.	Millimètres.	Millimètres.
Zone infracrétacée : Champagne Humide, Perthois, Vallage, Argonne, Ardennes.			
Laroche	85	613	672
Mont-Saint-Sulpice	190	665	675
Flogny	140	708	736
Chessy	190	720	724
Ramilly	182	714	741
Soizmelay	125	610	•
Brienon	176	707	•
Aman e	160	758	•
Vendeuvre	157	684	721
Chaumesnil	147	560	610
Valmarigny	120	650	•
Épothémont	145	540	621
Cléfonds	120	716	736
Vassy	188	775	825
Forêt-de-Trois-Fontaines	304	876	916
Vitry-le-François	100	630	668
Revigny	147	750	•
Thiéblemont	117	455	558
Vitry-en-Perthois	100	630	685
Sermaise	118	798	825
Grandpré	125	734	770
Châtel-Chéhéry	145	857	•
Montfaucon	340	700	771
Le Chesne (Bairon)	181	814	•
Vallage d'Aisne.			
Saint-Mard-sur-le-Mont	172	778	618
Givry	175	742	775
Sainte-Menehould	187	845	901
Vouziers	97	627	664
Attigny	94	634	•
Pays au nord de l'Aisne.			
Falaise	193	926	•
Remonecourt	119	814	905
Itizy-le-Gros	140	771	722
Montcornet	163	720	700
Signy-l'Abbaye	200	805	863
Signy-le-Petit	230	980	•
Plateaux de la basse Bourgogne, du Vallage, de Barrois, des Ardennes.			
Auxerre	97	614	665
Chablis	125	720	700
Tonnerre	160	720	720
Nuisy	242	715	814
Bar-sur-Seine	157	681	806
Fontette	305	705	•
Bar-sur-Aube	145	770	850
Colombey-les-Deux-Églises	300	905	•
Magny-Fouchard	219	884	•
Spoix	305	700	•
Montmartin	230	905	•
Trois-Fontaines-la-Ville	220	785	771
Joinville	105	840	854
Roeilly	300	855	910
Beraucy	174	940	•

STATIONS.	ALTITUDE.	ANNÉES d'observations.	MOYENNES.
	Mètres.		Millimètres.
2e Série. — Moyennes portant sur vingt années non concordantes.			
Courbeton, près Montereau	57	1875-1894	651
Conflans-sur-Seine	71	»	638
Villeseneux	116	1867-1886	726
Côte-de-Blesme	251	1874-1893	715
Laneuville-au-Pont	136	1874-1893	811
3e Série. — Moyennes portant sur des périodes de plus de dix années non concordantes.			
Saint-Julien-du-Sault	120	18 (1881-1898)	646
Fulligny	150	17 (1885-1901)	790
Margerie	165	16 (1881-1896)	650
Giffaumont	142	»	769
Vavray-le-Petit	163	11 (1884-1894)	725
Vanault-les-Dames	?	16 (1881-1896)	700
Charmontois-le-Roi	155	»	814
Vernancourt	130	17 (1885-1901)	753
Côte-de-Crève-Cœur	176	15 (1866-1880)	680
Bois-des-Planches	155	17 (1866-1882)	637
Aulnois-en-Perthois	?	12 (1874-1888)	814
Combles	?	»	896
Auzéville	195	11 (1874-1886)	866
Nanteuil-sur-Aisne	71	15 (1875-1889)	697
Binarville	190	16 (1881-1896)	660
La Croix-en-Champagne	208	»	710
Moivre	188	16 (1881-1896)	710
Courtisols	130	»	637
Vertus	100	16 (1881-1896)	675
Épernay	110	»	615
4e Série. — Moyennes portant sur une période inférieure à dix années entre 1892 et 1901.			
Montpothier	146	9 (1894-1901)	619
Grignoncourt	331	9 (1892-1900)	855
Chaumont-sur-Aire	260	»	896
Vaulay	141	8 (1895-1901)	690
Marcilly-le-Hayer	120	8 (1894-1901)	575
Saint-Loup-de-Buffigny	91	»	612
Saint-Oulph	82	»	647
Appoigny	87	»	592
Piney	170	»	585
Brienne-la-Vieille	130	8 (1894-1901)	631
Montreuil	130	»	632
Braux	135	»	592
Onjon	164	7 (1894-1900)	676
Messon	180	7 (1895-1901)	573
Les Grandes-Chapelles	115	»	568
La Grange-aux-Bois	208	»	730
Les Merchines	211	6 (1891-1897)	884
Aulnay-l'Aître	102	6 (1896-1901)	608

Tableau B

RÉPARTITION DES PLUIES SUIVANT LA SAISON

	Stations.	Années d'observations.	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.
Aube.	Troyes	10 (1871-1880)	131,4	119,8	189,4	149,4
	Barberey	—	135,6	128,0	224,8	191,9
	Chaumesnil	—	173,9	161,5	233,8	211,4
	Vendeuvre	—	212,9	184,9	295,9	261,0
Haute-Marne.	Vassy	—	212,5	190,4	265,9	250,6
Yonne.	Sens	—	121,8	130,3	185,9	176,2
	Joigny	—	130,0	129,9	201,8	170,1
	Laroche	—	138,8	137,1	204,6	173,5
Ardennes.	Grandpré	10 (1879-1888)	192	143	235	219
	Vouziers	—	157	135	205	211
	Nanteuil-sur-Aisne	—	165	120	216	207
	Remancourt	—	229	165	278	272
Marne.	Sézanne	15 (1881-1895)	123	127	141	204
	Pierry	—	158	134	143	194
	Vertus	—	169	150	201	223
	Fismes	—	145	131	177	205
	Reims	—	97	109	163	164
	Châlons	—	120	144	179	200
	Aulnay-l'Aître	—	111	126	168	179
	Vernancourt	—	176	162	225	212
	Sermaize	—	186	171	234	243
	Thiéblemont	—	123	137	192	191
	Vitry-le-François	—	145	148	194	183
	Bassuet	—	139	144	197	213
	Givry	—	172	153	217	226
	Sainte-Menehould	—	164	146	193	207

D'après Raulin : *Mém. de la Soc. philomat. de Verdun*, t. XIII, — le *Bull. de la Commiss. météorol. des Ardennes*, année 1885, p. 20, et Laurent : *Soc. d'étude des sciences natur. de Reims*, t. VII, 1894, p. 160.

Tableau C

Mortalité et natalité dans les départements de la région champenoise durant le cours du XIXe siècle (proportion pour 1000 habitants) par périodes décennales.

Départements.	Natalité. 1801-1810.	1831-1840.	1852-1861.	1862-1871.	1872-1881.	1882-1891.	1892-1901.
Aube	30	24	22,33	23,31	23,01	20,28	19,14
Marne	30	27	26,91	24,76	26	24,91	22,72
Ardennes	31	27	21,00	23,67	24,23	22,20	20,52
Haute-Marne	29	26	24,07	22,57	22,05	20,05	19,5
	Mortalité.						
Aube	31	23	23,22	22,04	22,00	23,02	21,57
Marne	26	22	25,63	23,70	24,36	24,19	22,17
Ardennes	28	21	21,80	22,47	20,46	21,12	20,57
Haute-Marne	31	23	25,00	23,31	20,00	22,13	21,17

Les moyennes des périodes 1801-1810 et 1831-1840 sont empruntées à Levasseur (*La Population française*, t. II, p. 23 sqq.) ; toutes les autres ont été établies d'après Cauderlier (*Album de démographie statique et dynamique*), et d'après la statistique annuelle de la France.

TABLEAU D

Nuptialité et nombre d'enfants par famille dans les départements champenois et circonvoisins.

DÉPARTEMENTS.	NUPTIALITÉ MOYENNE P. 1000 HABITANTS.			
	1801-1810.	1831-1840.	1877-1886.	1888-1897.
Ardennes	8,3	7,9	7,0	7,1
Marne	6,6	8,7	7,3	7,2
Haute-Marne	7,1	7,4	6,8	6,4
Aube	8,3	8,1	7,1	6,6
Yonne	8,5	8,7	7,0	»
Côte-d'Or	7,6	7,9	6,6	6,5
Meuse	8,2	7,5	6,9	6,5
Meurthe-et-Moselle	8,1	7,2	7,2	7,3
Vosges	7,9	7,6	7,2	7,6
Seine-et-Marne	8,7	9,1	7,4	7,3
Aisne	8,5	8,9	7,1	7,4
LEVASSEUR : *Population de la France*, t. II, p. 76, 78, 79.				Moyenne de la France : 7,4.

1896.				
DÉPARTEMENTS.	PROPORTION P. 100 des hommes		PROPORTION P. 1 000 des familles	
	célibataires.	mariés.	n'ayant pas d'enfants.	ayant cinq enfants et plus.
Ardennes	26,0	21,6	167	90
Marne	26,3	21,3	180	79
Haute-Marne	25,1	22,1	175	84
Aube	22,3	23,9	193	66
Yonne	22,9	23,5	152	177
Côte d'Or	24,8	22,1	171	73
Meuse	30,8	19,7	172	96
Meurthe-et-Moselle	31	19,1	156	115
Vosges	28,3	19,3	170	119
Seine-et-Marne	25,1	22,3	125	52
Aisne	24,6	21,6	167	102
Moyennes générales pour la France	26,6	20,1	166	111
Résultats statistiques du dénombrement de 1896, p. 79, 80, 89, 90.				

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Département de la Marne : proportion pour 1 000 habitants de la natalité et de la mortalité.

ARRONDISSEMENTS.	[illegible]			[illegible]		
	Natalité.	Mortalité.	Excès.	Natalité.	Mortalité.	Excès.
Reims	30,72	30,72	0	29,11	29,10	+ 0,01
Epernay	23,36	23,30	+ 0,06	22,00	21,96	+ 0,04
Châlons	25,33	25,33	+ 0,00	19,43	19,43	0,00
Sainte-Menehould	24,72	24,72	0	21,17	21,16	+ 0,01
Vitry-le-François	21,78	21,80	0,02	21,12	21,30	0,18

D'après l'*Annuaire démographique de la ville de Reims*, 1894, tabl. 21 et 22.

Département de la Marne : natalité et mortalité dans la population urbaine et rurale (proportion pour 1 000 habitants, période 1870-1888).

ARRONDISSEMENTS.	NATALITÉ.		MORTALITÉ.	
	Population urbaine	Population rurale	Population urbaine	Population rurale
Reims	30,75	29,60	27,00	26,01
Epernay	31,30	24,17	24,04	20,04
Vitry	20,10	19,07	21,01	21,10
Sainte-Menehould	25,75	21,71	21,00	20,01
Châlons	20,15	18,60	20,07	18,00

Ibid., tabl. 21.

Tableau F

Natalité et mortalité dans les cantons champenois du département de la Marne. (Proportion pour 1 000 habitants des naissances et des décès.)

CANTONS.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	ÉCART.
Avize	30,14	23,64	+ 6,50
Épernay	28,60	22,87	+ 5,73
Reims (ville)	32,29	26,51	+ 5,75
Châtillon-sur-Marne	26,48	24,36	+ 2,12
Ay	25,24	23,42	+ 1,82
Verzy	24,91	23,11	+ 1,80
Reims (campagne)	27,72	26,20	+ 1,52
Saint-Remy-en-Bourgemont	18,53	17,48	+ 1,05
Reims (ville)	20,29	20,39	— 0,10
Thiéblemont	22,85	23,58	— 0,73
Dommartin-sur-Yèvre	19,62	20,71	— 1,09
Sézanne	21,54	22,76	— 1,22
Anglure	17,04	18,28	— 1,24
Fère-Champenoise	18,53	19,91	— 1,39
Sainte-Menehould	19,53	20,94	— 1,41
Suippes	17,30	18,73	— 1,43
Bourgogne	24,45	25,91	— 1,46
Beine	20,99	22,81	— 1,82
Sompuis	15,51	17,51	— 2,0
Châlons	19,25	21,45	— 2,20
Ville-sur-Tourbe	19,47	24,31	— 4,84
Écury-sur-Coole	18,62	23,94	— 5,32
Marson	15,82	21,86	— 6,04
Heiltz-le-Maurupt	17,35	23,65	— 6,30
Vitry-le-François	17,64	24,12	— 6,48
Vertus	17,07	25,02	— 7,95

D'après l'*Annuaire démographique de la ville de Reims*, 1883, pages 73-75. Carte.

Tableau G

Natalité et mortalité dans les principaux centres urbains de la Champagne. Moyennes portant sur la période décennale 1893-1902 ; proportion pour 1 000 habitants ; écart en faveur de la natalité (+) ou de la mortalité (—).

CENTRES URBAINS.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	ÉCART.
Ay	29,8	20,8	+ 9
Romilly-sur-Seine	27,3	19,0	+ 8,3
Épernay	24,9	21,1	+ 3,8
Reims	25,2	23,6	+ 1,6
Sainte-Menehould	17,5	16,9	+ 1,6
Montereau	21,9	22,2	— 0,3
Troyes	23,8	24,5	— 0,7
Nogent-sur-Seine	19,7	20,9	— 1,2
Mourmelon-le-Grand	9,9	11,5	— 1,6
Vouziers	21,2	22,9	— 1,7
Vitry-le-François	20,4	22,7	— 2,3
Sens	17,8	21,4	— 3,6
Rethel	20,6	24,4	— 3,8
Saint-Dizier	22,6	26,1	— 4,5
Provins	19,4	24,1	— 4,7
Châlons-sur-Marne	18,9	23,6	— 4,7
Arcis-sur-Aube	17,4	23	— 5,6
Joigny	13,2	19,8	— 6,6

CENTRES URBAINS.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	ÉCART.
Moyennes portant sur la période 1883-1887.			
Avize	28,50	21,35	+ 7,15
Warmeriville	27,81	22,87	+ 4,94
Bermaize	23,81	22,63	+ 1,18
Suippes	27,67	27,56	+ 0,11
Pontfaverger	25,21	25,57	— 0,36
Bézanne	22,87	24,69	— 1,82
Vertus	24,56	26,96	— 2,40

TABLEAU H

Proportion pour 1 000 examinés des exemptés du service militaire pour :

DÉPARTEMENTS.	A — 1° DÉFAUT DE TAILLE. (a) Période 1837-1859.	A — 1° DÉFAUT DE TAILLE. (b) Période 1888-1897.	A — 2° faiblesse de constitution. Période 1888-1897.	A — 3° CAUSE d'infirmité. Période 1887-1893	B CONSCRITS ayant une taille supérieure à 1m,72. Période 1888-1897.
Ardennes	31,5	12,5	3,80	69,75	175,3
Marne	34,5	15,1	3,80	70,80	142,9
Aube	39	13	3,86	78,50	149,3
Haute-Marne	30	8,7	1,20	75,20	134,9
Meuse	69,5	14,5	9,45	94,45	130,5
Meurthe-et-Moselle	45,7	11,3	8,16	90,96	119,3
Vosges	50	25,1	6,20	110,92	127,1
Aisne	40	15,9	6,90	75,96	133,9
Seine-et-Marne	40	14,6	2,08	87,98	122,3
Yonne	50	12,5	1,52	74,51	130
Côte d'Or	29,5	10,4	2,08	51,65	171,8

Période 1837-1859 d'après Bourgeois, *Mem. de méd. milit.*, 3e série, t. IX, p. 183-188 ; période 1887-1893 d'après du Cazal, *Bulletin de la Soc. d'anthropologie*, 1894, p. 76 ; période 1888-1897 d'après les statistiques annuelles du recrutement.

Proportion pour 1 000 examinés des exemptés pour défaut de taille dans les cantons du département de la Marne.

Vitry-le-François	13	Beine	28
Marson	15	Ville-sur-Tourbe	29
Heiltz-le-Maurupt	17	Écury-sur-Coole	31
Thiéblemont	20	Châlons	31
Sainte-Menehould	20	Suippes	32
Dommartin-sur-Yèvre	21	Bourgogne	34
Sompuis	21	Esternay	36
Saint-Remy-en-Bouzemont	24	Vertus	36
Anglure	28	Fère-Champenoise	39

Sézanne	40	Fismes	43
Montmort	41	Verzy	46
Avize	42	Dormans	47
Épernay	42	Montmirail	47
Ville-en-Tardenois	42	Reims	49
Ay	43		

D'après le Dr Antoxy, *Études statistiques et médicales sur le recrutement dans le département de la Marne.*

Vu

le 7 juin 1904

par le Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris,

E. LAVISSE

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD

INDEX ANALYTIQUE

DES

PRINCIPALES DÉNOMINATIONS GÉOGRAPHIQUES

A

Aimé (mont), 170-171.
Aire (vallée de l'), 75, 79, 87, 88.
Aisne (rivière, vallée d'), 68, 74, 95, 98-99, 153-156, 228.
Aix-en-Othe, 112.
Ancerville, 61.
Aout (mont), 170.
Apremont, 84.
Arcis-sur-Aube, 141.
Ardennes, 6, 37, 88 ; (canal des), 91.
Argonne, 6, 21-22, 37, 41, 73 et suiv., 158, 188, 192-193, 199, 202-203, 230, 233, 245, 260, 261, 279.
Argonnelles, 73-74.
Armance (rivière), 46, 47-48.
Armançon (rivière), 46.
Aube (vallée), 44, 141 ; (rivière), 223.
Attigny-sur-Aisne, 154.
Auges (ru des), 169.
Auve (plateau d'), 211.
Axone (ou vallée d'Aisne), 153.
Ay, 183.

B

Bairon (étang de), 89, 91.
Bar (vallée de la), 88-89.
Barrois, 9, 17, 22-23, 55, 60, 72, 74.
Barse (rivière), 47, 221.
Bassigny, 274.
Beauces (terres de), 59 note.
Beaufort, 51.
Beaulieu-en-Argonne, 73, 76 note, 78, 81 note 2.
Beauvoir, 51.
Belval (forêt de), 73.
Bernon (mont), 172.
Berru (mont), 31, 147.
Bétheny (une rue du village), 135.
Bétignicourt (type d'habitation à), 133-134.
Biesme (rivière et vallée), 77, 79, 81, 82, 86, 87 ; (côte de) 78.
Blaise (vallée de la), 63 ; (rivière), 226, 272.
Bocage champenois, 38, 52, 280.
Bourcq (vallée de), 30, 102.
Bourgogne, 9, 17, 55.
Brie, 6, 9, 18, 273 note 1 ; Brie Pouilleuse, 119 ; Brie Champenoise, 275.
Brienne, 44, 58, 59.
Brienon, 59.
Brimont (colline de), 31, 147.

C

Campagne d'Alençon, de Caen, de Neubourg, 3 ; de Reims, Troyes, Châlons, 34.
Campania remensis, catalaunensis, arciacensis, mauriacensis, 3, 271 ; ducatus, regnum C., 272.
Catalaunes, 11, 140.
Châlons-sur-Marne, 13, 14, 140-141 ; (camp de), 125-126 ; (diocèse de), 272.
Champagne tourangelle, berrichonne, grande et petite, mancelle, 2-3 ; étymologie, 3 ; individualité géographique, 6, 285 ; peuplement,

vestiges des civilisations préhistoriques, 11, 265; voies de circulation aux diverses époques, 12-13; vue générale du sol, 17; climatologie, 183; hydrographie, 19, 208; population, 237, 290, 295; langage populaire, 15, 295; esquisse d'un remaniement des divisions territoriales, 299. — Falaise de Champagne-Brie, 30-32, 37, 163, 186, 191, 233, 239; Champagne Sèche ou Pouilleuse, 35, 103, 116, 186-187, 192-193, 201, 203, 209, 231, 238, 245, 248, 261, 266, 298. — Monts de Champagne, 19, 208. — Champagne Humide, 7, 9, 35, 36, 42, 187, 192, 201-202, 229, 238, 248-249, 263, 272, 298.
Chaource (forêt de), 50; (bourg), 59.
Château-Porcien, 155.
Châtillon (signal de), 100-101.
Chesne-Populeux (Le) [défilé du], 91; (bourg), 92, 119.
Clermont-en-Argonne (col de), 79; (bourg), 85.
Clermontois, 87, 276.
Craonne (coteaux de), 164, 177.
Crêtes (chaîne des), 158, 203.
Croix-aux-Bois (défilé de la), 91.

D

Der (le), 6, 36, 50-51, 279.
Dormois, 277.

E

Épernay, 182.
Ervy (bourg), 48, 56, 59; Ervivois, 281.

F

Florent, 83.
Fournelle (ravin de la), 89, 90, 91.

G

Gâtinais, 6, 9, 32, 106.
Givry-en-Argonne (forêt de), 73; (bourg), 74 note.
Grandpré, 84, 85.

H

Heiltz-le-Maurupt, 69, 70 note.
Herbues (terres dites), 53.
Hesse (forêt de), 76, 83, 84.
Hozain, 223.

I

Islettes (les) [bassin et défilé], 78, 79, 84; (bourg), 83, 85.

J

Joigny, 113-114.

L

Lachalade (défilé de), 79.
Laran (type de chaumière à), 132.
Lingons, 11, 267.
Longué, 92-93.

M

Mailly (camp de), 126.
Marne, 14, 16, 68; (vallée de la), 137; (régime et navigabilité de la), 226-228.
Mathaux, 58.
Montagne de Reims, 172-175, 178, 179, 209, 268.
Montereau, 166, 168.
Montfaucon d'Argonne, 76, 81, 87 note 2.
Montfey (Aube) [construction du type ancien à], 55.
Montgueux (côte de), 26.
Montbédrault (Aube) [exploitation rurale du type moderne à], 57.
Monthiers (forêt de), 73.
Montier-en-Der, 54, 59.
Montigny-sur-Vesle (vallon de), 176.
Montois, 37, 165 et suiv., 280.
Morin (le grand), 169-170; petit Morin, 171.
Moronvilliers (collines de), 31, 146.
Morvois, 142, 278.
Mourmelon (le grand et le petit), 138, 243.

N

Nogent-sur-Seine, 143.

Noxe (vallon de la), à Nesle-la-Reposte, 165.

O

Orient (forêt d'), 47, 51.
Ornain (rivière), 22, 36, 224-225.
Othe (forêt d'), 6, 20, 278 ; (crête du pays d'), 25-26 ; (description du pays d'), 35, 104 sqq. ; climatologie, 187, 192, 201 ; hydrologie, 211 ; flore, 232-233 ; population, 238.

P

Perthois, 20, 36, 60, 67, 70, 216, 250, 275, 277.
Picardie, 36, 131, 135 ; (terres de), 156, 161.
Pied-des-Monts, 38, 101.
Porcien, 158-159, 277.
Provins, 13, 168-169.
Puisaye, 6, 9, 40.

Q

Quatre-Vallées (les), 159.

R

Radonvilliers, 58.
Reims, 13, 14, 36 ; (bassin de), 145 sqq., 186 ; (Montagne de), 147, 172-175, 178, 179, 209, 268 ; (ville de), 149-152, 185, 255, 259 ; (diocèse de), 271-272.
Rèmes, 11, 14, 267.
Rémois, 275, 278.
Rethel, 154-155.
Rethélois, 158-159, 275-276.
Retourne (vallée de la), 137.
Revigny, 69, 70, 71 note.
Ril y-la-Montagne, 32, 174.
Romilly-sur-Seine, 145.
Rothières, 51, 281.

S

Saint-Antoine (monts), 29, 101.
Saint-Dizier, 65, 67.
Saint-Florentin, 59.
Saint-Gond (marais de), 170, 171-172.
Saint-Lumier-la-Populeuse, 119.
Sainte-Menehould, 99.
Saulx (vallée et rivière), 22-23, 36, 67, 226.
Seignelay, 59.
Seine (vallée de la), 141-142, 213 ; cours, 216 ; régime et navigabilité, 220-224.
Sénonais, 13, 102, 110, 274, 278.
Sénons, 11, 267.
Sens, 13, 14, 114, 218-219 ; (diocèse de), 272.
Serain (vallée), 59.
Séry (monts de), 157, 160.
Sermaize, 62, 71, 268.
Serre (la) [collines de], 100.
Sézanne, 170.
Somme-Soude, 124, 171.
Sommevoire, 63.
Sompuis (plateau de), 120.
Sourdon (fontaine du), 172.
Suippe (vallée de la), 137.
Superbe ou ru des Auges, 169-170.
Surmelin, 172.

T

Tardenois, 176.
Thiérache, 36, 42, 151, 158, 160.
Triaucourt, 74.
Tricasses, 11, 142.
Trois-Fontaines (forêt de), 62, 206-207, 272.
Troyes, 13, 14, 142-144, 194, 206, 221, 259 ; (diocèse de), 272.

V

Val (forêt du), 61.
Vallage, 35, 38, 60, 88, 238, 274, 279 ; vallage d'Aisne ou vallage argonnois, 95, 239, 248, 263 ; vallage au nord de l'Aisne, 160.
Valtiermont (massif et forêt du), 61.
Vanne, 108-109, 218.
Varennes, 85.
Vaubecourt, 72, 73, 74.
Vauquois, 80.
Vaux (la) [rivière], 160.
Vendeuvre-sur-Barse, 58, 59.
Verzy (les faux ou hêtres de), 175.
Vesle (vallée de la), 146-147 ; (rivière de), 150.
Vèvres (terres dites), 53.

Vienne-le-Château, 79, 85.
Vignoble, 37, 172 et suiv., 245, 263.
Villenauxe, 166-167, 169.
Villers-en-Argonne, 22, 74.
Villiers-en-Lieu, 62 note.
Villy-en-Trodes, 281.
Vitry-le-François, 71.
Voire (rivière), 45, 47, 221.
Voulzie, 167.
Vouziers, 100.

Y

Yonne (vallée de l'), 112 sqq., 215; rivière, régime et navigabilité, 219-222.

Nancy, imp. de ger-Lorrain et Cie.